



# Bulletin

de la

# Banque Nationale de Belgique

LVI<sup>e</sup> Année

Tome I N<sup>os</sup> 5-6 - Mai-Juin 1981

Tome II N<sup>o</sup> 1 - Juillet 1981

Publication mensuelle

De manière à permettre au lecteur de disposer des informations les plus récentes possibles, il a paru opportun de couvrir en une seule livraison se rapportant à la fois aux mois de mai, juin et juillet, les renseignements d'ordre économique et financier ainsi que les statistiques périodiques habituellement fournies dans le *Bulletin*.

## **SOMMAIRE :**

- 3 **L'essoufflement de l'économie belge dans la décennie passée (quatrième partie).**
- 85 **Mesures de politique monétaire. Informations des 27 mai et 17 juin 1981.**
- 87 **Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale. Résultats des mois de mai et juin 1981.**
- 1 **Statistiques.**
- 161 - 189 - 227 **Législation économique. (Mai - juin - juillet.)**
- 169 - 205 - 235 **Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique. (Mai - juin - juillet.)**

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

# L'ESSOUFFLEMENT DE L'ECONOMIE BELGE DANS LA DECENNIE PASSEE

## QUATRIEME PARTIE

### Compétitivité et mécanismes intérieurs

#### SOMMAIRE

	Page
<b>IV.1. LES INDICATEURS QUANTITATIFS DE LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE BELGE . . . . .</b>	<b>6</b>
<b>IV.1.1. Conception générale . . . . .</b>	<b>6</b>
<b>IV.1.2. L'évolution comparée des prix . . . . .</b>	<b>8</b>
IV.1.2.1. <i>Indications méthodologiques . . . . .</i>	<i>8</i>
IV.1.2.2. <i>La compétitivité en prix à l'exportation . . . . .</i>	<i>9</i>
IV.1.2.3. <i>La compétitivité en prix sur le marché intérieur . . . . .</i>	<i>13</i>
IV.1.2.4. <i>Les indicateurs généraux de la compétitivité en prix . . . . .</i>	<i>15</i>
IV.1.2.5. <i>Conclusion de l'examen de l'évolution comparée des prix des produits manufacturés . . . . .</i>	<i>20</i>
<b>IV.1.3. L'évolution comparée des coûts . . . . .</b>	<b>21</b>
IV.1.3.1. <i>Démarche méthodologique . . . . .</i>	<i>21</i>
IV.1.3.2. <i>Le coût du travail . . . . .</i>	<i>23</i>
IV.1.3.3. <i>Le coût des achats aux autres branches d'activité de l'économie nationale . . . . .</i>	<i>31</i>
IV.1.3.4. <i>Le coût des importations . . . . .</i>	<i>34</i>
IV.1.3.5. <i>Synthèse de l'évolution comparée des coûts de l'industrie manufacturière . . . . .</i>	<i>36</i>
<b>IV.1.4. Les indicateurs de la rentabilité . . . . .</b>	<b>38</b>
<b>IV.1.5. Conclusions de l'analyse de la compétitivité . . . . .</b>	<b>48</b>

	Page
<b>IV.2. LES RELATIONS RECIPROQUES ENTRE LE COMPTE EXTERIEUR ET LA DEMANDE INTERIEURE . . . . .</b>	51
<b>IV.2.1. Introduction . . . . .</b>	51
<b>IV.2.2. Evolution comparée des dépenses par grands secteurs économiques . . . . .</b>	58
<b>IV.2.3. Evolution comparée des ressources propres par grands secteurs économiques . . . . .</b>	59
IV.2.3.1. <i>Les ménages</i> . . . . .	62
IV.2.3.2. <i>Les entreprises</i> . . . . .	66
IV.2.3.3. <i>Les pouvoirs publics</i> . . . . .	68
<b>IV.2.4. Evolution comparée de l'épargne financière nette par grands secteurs économiques . . . . .</b>	70
<b>IV.2.5. Conclusions . . . . .</b>	74
<b>IV.3. LES RELATIONS RECIPROQUES ENTRE LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE ET L'EMPLOI . . . . .</b>	76
<b>IV.3.1. L'emploi dans l'industrie manufacturière . . . . .</b>	76
<b>IV.3.2. L'emploi dans les autres secteurs de l'économie, le chômage et leurs répercussions sur l'industrie manufacturière . . . . .</b>	80
<b>IV.3.3. Conclusions . . . . .</b>	83

## QUATRIEME PARTIE

### COMPETITIVITE ET MECANISMES INTERIEURS

Dans la première partie de cette étude, on a effectué un survol, de 1970-1973 à 1978, de la balance des paiements de l'U.E.B.L. Dans la deuxième partie, on a comparé, pendant la même période, l'évolution du compte courant de cette balance à celle du compte courant de la balance des paiements de l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. Dans la troisième partie, on a déterminé dans quelle mesure la détérioration constatée du solde du commerce extérieur était due aux exportations ou aux importations aux prix ou aux volumes et aux différentes sortes de produits. Dans cette quatrième partie, on se propose d'examiner les aspects quantifiables de la dégradation de la compétitivité des producteurs nationaux, les mécanismes qui ont permis que soit compensé l'impact, sur la demande intérieure, des pertes de revenus résultant de la détérioration du commerce extérieur et qui ont par ce fait même, entretenu celle-ci et, enfin, les interactions entre le marché de l'emploi et la compétitivité de l'industrie manufacturière.

\*  
\* \*

## **IV.1. LES INDICATEURS QUANTITATIFS DE LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE BELGE.**

### **IV.1.1. Conception générale.**

L'analyse du commerce extérieur, présentée dans la troisième partie, a montré sans ambiguïté que l'industrie manufacturière de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, donc de la Belgique, a subi, de 1970-1973 à 1977-1978, des pertes de parts de marché considérables et préoccupantes, qui expliquent l'essentiel de l'écart défavorable en évolution constaté entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. en matière d'exportations et d'importations de produits manufacturés. En mesurant l'effet — les pertes de parts de marché —, on a donc pu établir sans conteste que la cause — la dégradation de la compétitivité — était nettement présente.

En conséquence, il s'impose maintenant d'examiner de plus près l'évolution de la compétitivité, afin d'éclairer, si possible, les principaux aspects de sa dégradation.

On a dûment souligné, dans la troisième partie, que la compétitivité est une chose extrêmement complexe, où les aspects qualitatifs interviennent dans une mesure qu'on ne peut, évidemment, chiffrer précisément, mais dont on peut affirmer qu'elle est généralement loin d'être négligeable et qu'elle peut même faire pencher la balance dans les cas nombreux où, par le jeu même des forces du marché, les prix proposés par les concurrents pour des articles techniquement semblables sont quasi équivalents.

Rappelons que par éléments « qualitatifs », on désigne, dans cette étude, de façon générale tous les facteurs de la position concurrentielle autres que les prix, ces avantages que les entreprises d'un pays ont pu prendre dans la « non price competition », comme disent les Anglo-Saxons. La plupart de ces avantages ne sont pas « naturels »; ils sont acquis par des efforts d'organisation et des qualités de gestion et d'imagination.

Ces aspects qualitatifs mériteraient certainement d'être étudiés de manière approfondie. Cette étude ne peut cependant être entreprise ici. Essentiellement pour deux raisons.

La première concerne un aspect particulier de la « compétition qualitative », telle qu'on l'a définie dans la troisième partie de l'étude (cf. III.1.4. et III.1.4.2.). On se souvient que l'écart de la prestation de l'U.E.B.L. en matière de commerce extérieur de produits manufacturés a été réparti entre deux types d'effets : l'effet de structure et l'effet de parts de marché (cf. III.1.4.). Les effets de structure qui ont été isolés mesuraient les désavantages que présentait le secteur manufacturier belgo-luxembourgeois au cours de la période 1970-1973, en particulier sous l'angle de la composition et de l'orientation géographique des exportations. Dans la mesure où il n'a pas assez été porté remède à ces désavantages au

cours des années ultérieures, ou dans la mesure où ces désavantages se sont aggravés, les effets de ce handicap prolongé ou accru ont été enregistrés au titre d'effets de parts de marché, c'est-à-dire de compétitivité au sens le plus large qu'on a attribué à ce terme. Ce n'est que lorsqu'on aura déplacé dans le temps la période de base, qu'on pourra refaire l'exercice et isoler de nouveau les effets structurels au départ d'une base actualisée. En attendant, l'analyse de l'évolution de cet aspect particulier de la compétitivité est irréalisable, *hic et nunc*.

La seconde raison est d'ordre général. Une enquête sur les autres aspects « hors prix » de cette concurrence qui s'exerce par le truchement d'éléments non aisément quantifiables, suppose des sources d'information particulières, très proches des marchés et de ceux qui y opèrent — producteurs, exportateurs, importateurs — sources dont ne dispose pas un département d'études orienté spécifiquement vers les travaux de caractère macro-économique. Pour ces deux raisons essentielles, on n'abordera ici le problème de la compétitivité que par ceux de ses aspects qui sont, dès à présent, globalement quantifiables.

Ceux-ci sont de trois ordres : les prix, les coûts et la rentabilité.

L'approche par les prix s'impose d'évidence. Les productions manufacturées belges peuvent s'être vendues moins bien parce qu'elles sont devenues trop chères. Il faut donc examiner l'évolution comparée des prix belges et étrangers.

Il faut ensuite faire la même analyse comparée pour les coûts. Car même si les prix sont restés « en ligne », une évolution plus défavorable des coûts pourrait avoir handicapé les producteurs belges dans leur lutte concurrentielle; dans un pays qui est largement « price-taker », les entreprises peuvent être amenées à se retirer de la compétition, parce qu'il ne leur est pas possible de vendre trop longtemps à perte.

Précisément, le troisième volet qu'on abordera dans cette analyse de la compétitivité est la rentabilité. La différence entre les prix de vente et les coûts de production donne naissance à un « excédent d'exploitation », qui est un indicateur de celle-ci.

La compétitivité est par essence une notion relative : elle implique nécessairement une référence à la performance des concurrents. Ainsi, l'analyse qui suit se rattache à la technique comparative utilisée dans les deuxième et troisième parties. Mais on partira ici, en principe, des données macro-économiques propres à la Belgique et non plus de l'U.E.B.L. D'autre part, si l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. a été et restera encore, chaque fois que ce sera possible, le terme de référence, il a bien fallu constater que les éléments nécessaires à la comparaison ne sont généralement pas disponibles au niveau agrégé de cet ensemble; dès lors, lorsqu'on a dû construire de toutes pièces un terme de référence, on n'a, pour limiter l'ampleur des travaux, pris en considération que les sept pays qui sont les principaux concurrents des industries manufacturières belges : la République Fédérale d'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le

Royaume-Uni, l'Italie, les Etats-Unis et le Japon (1). Pour chaque grandeur examinée — par exemple les prix — on a agrégé ces sept pays en un indice unique de « la concurrence »; en effet, sur chaque marché où les producteurs belges se présentent, ils sont en fait confrontés à l'ensemble de leurs concurrents. Cet indice agrégé de « la concurrence » a été construit en tenant compte de l'importance respective qu'il faut attribuer à chacun des pays en question en tant que concurrent de l'industrie manufacturière belge, importance qui peut différer selon que l'on considère la compétition sur les marchés d'exportation, sur le marché intérieur, ou sur les deux.

#### **IV.1.2. L'évolution comparée des prix.**

##### *IV.1.2.1. Indications méthodologiques*

Lorsqu'il est question de compétitivité, chacun a tendance à songer en tout premier lieu à l'évolution des prix relatifs. C'est donc par là qu'on entamera l'analyse de la compétitivité belge.

Etant donné qu'en matière de commerce international, le prix que paie un acheteur est influencé aussi par le rapport des cours de change, il faut bien entendu se servir de séries exprimées dans une monnaie commune si on veut comparer l'évolution des prix belges à celle des prix pratiqués par les concurrents. Après conversion en monnaie commune, on obtient un indice dit de « disparité » en divisant l'indice des prix belges considéré par l'indice agrégé des prix de la concurrence, qu'on veut utiliser comme terme de comparaison. En raison de la composition de cette fraction, où l'indice belge est inscrit comme numérateur, une hausse de l'indice de disparité signifie, en évolution, un écart à la hausse des prix belges par rapport à ceux de la concurrence, soit que les prix belges haussent plus que ceux des concurrents, soit qu'ils baissent moins; inversement, une baisse de l'indice de disparité signifie que les prix belges baissent plus que ceux des concurrents, ou qu'ils haussent moins. Si on considère le niveau absolu de l'indice de disparité, un chiffre supérieur à 100 indique que, par rapport au niveau à la période de base (1970-1973), les prix belges ont augmenté plus (ou diminué moins) que ceux de la concurrence, et vice versa lorsque l'indice de disparité est inférieur à 100.

(1) Ce rétrécissement du terme de référence ne rompt nullement la continuité de l'analyse; en 1970-1973, ces sept pays absorbaient ensemble près de 80 p.c. des exportations totales de produits manufacturés par l'U.E.B.L., ils intervenaient pour quelque 85 p.c. dans les exportations de produits manufacturés par l'O.C.D.E. (U.E.B.L. exclue) et pour plus de 93 p.c. dans les produits manufacturés que l'U.E.B.L. importe de l'O.C.D.E.; on peut donc considérer les disparités calculées par rapport aux sept pays comme une très bonne approximation des résultats qu'on obtiendrait si les comparaisons étaient effectuées par rapport aux 22 pays, autres que ceux formant l'U.E.B.L., qui sont membres de l'O.C.D.E.

Puisqu'il s'agit de la concurrence en matière de produits manufacturés, les comparaisons doivent porter sur les prix de vente pratiqués par les producteurs de ces biens ou, à défaut, sur les séries qui s'en rapprochent le plus : prix à l'exportation, prix à l'importation — pour l'aspect concurrence sur le marché intérieur belge — et prix de gros ou prix « départ usine » pour la compétitivité générale.

Dans le prolongement des parties précédentes de l'étude, on a retenu comme période de base les années 1970 à 1973, soit les quatre dernières années — deux de conjoncture descendante et deux de conjoncture ascendante — avant les bouleversements intervenus dans l'économie mondiale. Outre l'évolution annuelle depuis 1974, on indiquera également la moyenne pour la période 1975-1978, soit les quatre dernières années pour lesquelles les comparaisons internationales peuvent être effectuées systématiquement; cette moyenne 1975-1978 a été retenue parce que les faits ont démontré que plusieurs années s'écoulaient avant que les développements en prix exercent leurs pleins effets sur les courants du commerce international.

#### IV.1.2.2. *La compétitivité en prix à l'exportation*

On se rappellera que, en comparaison avec l'O.C.D.E., l'U.E.B.L. a subi, sur ses marchés extérieurs, un recul de ses parts de marché qui, non compris les effets de la structure lors de la période de base, s'est chiffré, entre 1970-1973 et 1977, à 6,1 p.c. en moyenne des exportations « potentielles » de produits manufacturés, c'est-à-dire celles qui eussent été réalisées en 1977 sans pertes de parts de marché (voir III.1.6.42.). On commencera donc par examiner l'évolution de la compétitivité en prix de l'industrie manufacturière belge sur les marchés d'exportation.

Il n'existe pas, à proprement parler, d'indice des prix à l'exportation. Les indices généraux de prix de gros ou « départ usine » ne sont pas vraiment représentatifs à cet égard. Ils se rapportent aussi bien aux ventes sur le marché intérieur qu'aux exportations; on ne peut avoir, a priori, l'assurance que les prix pratiqués soient identiques dans les deux cas. Il se pourrait aussi que ces indices concernent des types de marchandises qui ne sont pas exportées. De toute manière, il est très improbable que la composition des ventes soit la même à l'exportation que sur le marché intérieur.

Certes, on dispose, pour l'U.E.B.L. et pour les pays concurrents, de séries relatives aux « valeurs unitaires » à l'exportation. Ces valeurs unitaires sont obtenues en divisant, pour les périodes successives retenues, les valeurs des biens réellement exportés par les quantités sur lesquelles les échanges ont porté. D'une période à l'autre, la composition du « panier » de marchandises exportées se modifie; cette seule modification de la « structure » des ventes peut provoquer des variations de l'indice global des valeurs unitaires, même si tous les prix pratiqués restent individuellement les mêmes. Par là, l'indice des valeurs uni-

taires diffère d'un véritable indice des prix qui, lui, reflète l'évolution, dans le temps, des prix d'une sélection de produits ayant chacun une pondération propre, fixe, de manière à dégager les variations « pures » du prix d'un panier constant de marchandises. De plus, s'agissant de mesurer la compétitivité, les « valeurs unitaires » présentent l'inconvénient de ne porter que sur les produits qui ont été effectivement exportés, à l'exclusion, automatiquement, de ceux qui n'ont pu l'être, par exemple parce que leurs prix n'étaient pas compétitifs. Des prix excessifs sont certainement une entrave aux exportations potentielles — il y a donc bien perte de parts de marché due à un recul de la compétitivité en prix — mais cette cause n'est pas, comme telle, reflétée par les valeurs unitaires à l'exportation.

A défaut d'autres indicateurs qui ne présenteraient pas ces inconvénients, on a repris au tableau LVII trois indices de disparité, dans lesquels l'évolution des valeurs unitaires à l'exportation de produits manufacturés <sup>(1)</sup> de l'U.E.B.L.

Tableau LVII.

**Prix à l'exportation de l'industrie manufacturière**

En monnaie commune - Indices 1970-1978 = 100

Sources : O.C.D.E. - B.N.B.

	Disparité <sup>1</sup> des valeurs unitaires à l'exportation de produits manufacturés <sup>2</sup>		
	Indice pour l'U.E.B.L. par rapport à l'indice pour l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. <sup>3</sup>	Indice pour l'U.E.B.L., adapté pour structure <sup>4</sup> , par rapport à l'indice pour l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. <sup>3</sup>	Indice pour l'U.E.B.L. par rapport à l'indice pour ses <sup>7</sup> principaux concurrents <sup>5</sup>
	(a)	(b)	(c)
1974 .....	105,9	102,0	105,0
1975 .....	102,3	102,3	99,2
1976 .....	101,8	101,7	99,6
1977 .....	102,6	102,6	99,8
1978 .....	104,6	103,0	100,5
1979 ..... p	108,3	102,8	104,3
1975-1978 <sup>6</sup> .....	102,8	102,4	99,8

<sup>1</sup> L'indice pour l'U.E.B.L. est placé au numérateur et celui de la concurrence au dénominateur.

<sup>2</sup> En principe les produits recensés aux sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International (C.T.C.I.).

<sup>3</sup> Les 22 pays membres de l'O.C.D.E., autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

<sup>4</sup> L'adaptation pour structure a consisté à pondérer les valeurs unitaires moyennes de l'U.E.B.L., calculées par la Banque et regroupées en principe au niveau des rubriques à deux chiffres (divisions) de la C.T.C.I., selon le poids de chacune de ces rubriques dans les exportations de l'ensemble de l'O.C.D.E.

<sup>5</sup> République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, Japon, Etats-Unis. Les indices de ces 7 pays sont agrégés en une moyenne géométrique sur la base de coefficients de pondération calculés par le F.M.I. au moyen d'un modèle du commerce mondial et qui tiennent compte de l'importance respective de chaque pays comme concurrent pour les exportations des industries manufacturières belgo-luxembourgeoises.

<sup>6</sup> Moyenne géométrique.

p Chiffres provisoires.

(<sup>1</sup>) Il s'agit, comme dans les parties II et III, des produits repris aux sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

est comparée, en monnaie commune, à celle de la « concurrence » pour les mêmes produits.

Dans le premier indice, la « concurrence » est définie comme étant l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., à l'exclusion de l'U.E.B.L. [voir colonne (a) du tableau LVII]. Pour toute la période depuis 1974, l'indice de disparité, supérieur à 100, indique que, par rapport à 1970-1973, les valeurs unitaires relevées pour l'U.E.B.L. ont, globalement, augmenté plus que celles de l'O.C.D.E.; le dépassement atteint 2,8 p.c. en moyenne pour les années 1975 à 1978 et il s'accroît nettement en fin de période, passant à 104,6 en 1978 et 108,3 en 1979.

On a constaté, au chapitre III.1., que la structure de base des exportations de l'U.E.B.L. différait sensiblement de celle de l'O.C.D.E. Comme on l'a expliqué (cf. III.1.4.1.), des différences de structure déterminent des écarts en évolution dès l'instant que les taux de variation des différentes composantes ne sont pas tous identiques. Il est clair que les prix des différentes sortes de produits n'ont pas évolué en parfait parallélisme depuis 1970-1973. Même si l'U.E.B.L. avait pratiqué identiquement les mêmes prix que ses concurrents pour chaque produit individuellement, autrement dit en l'absence de toute perte de compétitivité en termes de prix sur les marchés par produits, il se pourrait que des différences de structure aient fait hausser l'indice global des valeurs unitaires à l'exportation de produits manufacturés de l'U.E.B.L. par rapport à celui de l'O.C.D.E.; ce serait le cas si les produits qui ont le plus renchéri tenaient une place plus grande dans la structure des exportations de l'U.E.B.L. que dans celle de l'O.C.D.E.

On a donc calculé un indice de disparité « corrigé », cette correction ayant consisté à réagencer la structure des exportations de l'U.E.B.L. de manière à la rendre conforme, par divisions de produits <sup>(1)</sup>, à celle de l'O.C.D.E. On a obtenu ainsi pour l'U.E.B.L. un indice de valeurs unitaires « adapté pour structure », plus proche de ce qu'il eût été si les exportations de l'U.E.B.L. avaient eu la même composition que celles de l'O.C.D.E. La « correction » ainsi opérée a eu pour résultat d'atténuer quelque peu l'écart entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. En effet [voir colonne (b) du tableau LVII], après correction, il apparaît que, de 1975 à 1978, l'indice des valeurs unitaires de l'U.E.B.L. n'a dépassé celui de l'O.C.D.E. que de 2,4 p.c. en moyenne, contre 2,8 p.c. avant correction. On remarque en particulier que la « correction » écrête fortement l'indice de disparité en 1974 ainsi qu'en fin de période. Eu égard à ce qu'on a constaté au sujet des différences de structure sectorielle entre les exportations de l'U.E.B.L. et celles de l'O.C.D.E. (cf. III.1.6.32.), on a tout lieu de présumer que cet écrêtement doit être attribué largement au fait que la « correction » de structure opérée a eu pour effet de réduire le rôle des prix des produits métallurgiques (sidérurgie, non ferreux), en hausse sensible en 1974 et 1979. En tout

(<sup>1</sup>) En principe, par rubriques à deux chiffres de la C.T.C.I.

cas, il subsiste, après correction, une certaine perte de compétitivité qui se maintient jusqu'au terme de la période couverte.

Pour recouper ces résultats, on a repris à la colonne (c) du tableau LVII, l'évolution de la disparité entre les valeurs unitaires à l'exportation de produits manufacturés de l'U.E.B.L. et les valeurs unitaires correspondantes des sept principaux pays concurrents de la Belgique. Par rapport à ce terme de référence, les valeurs unitaires de l'U.E.B.L. n'auraient accusé des écarts significatifs qu'en 1974 et 1979; sans doute s'agit-il ici également de l'influence des prix des produits métallurgiques. Ces deux années exceptées, la disparité est fort tenue. Il est intéressant de noter que, pour le calcul de cette troisième disparité, les sept pays étrangers pris en considération ont été « pondérés » au moyen des coefficients représentant leur importance en tant que concurrents à l'égard de l'activité exportatrice de l'U.E.B.L.; cette importance tient dûment compte non seulement des exportations de l'U.E.B.L. vers le pays étranger considéré — où les produits belges entrent en concurrence avec la production nationale de ce pays — mais aussi de la concurrence que ce pays exerce, par sa propre activité exportatrice, à l'égard des produits manufacturés belgo-luxembourgeois sur les marchés des pays « tiers » <sup>(1)</sup>. Ce terme de référence devrait donc en principe fournir une indication plus valable que la comparaison à l'ensemble de l'O.C.D.E., lequel est pondéré implicitement par l'ampleur des exportations de chacun des 22 pays qui le constituent, et non par leur importance comme concurrent spécifique de la Belgique <sup>(2)</sup>.

Au total, il semble donc que l'on doive conclure que, comme on pouvait le croire a priori, la Belgique, petit fournisseur marginal, ne peut, sur ses marchés d'exportation, guère s'écarter des prix que pratiquent ses principaux concurrents; la tendance au nivellement des valeurs unitaires à l'exportation, particulièrement vis-à-vis de celles des principaux concurrents, confirme qu'à défaut d'aligner leurs conditions, même lorsqu'ils ont, comme on le verra ci-après, à faire face à des coûts supérieurs, les producteurs belges risquent de se faire rapidement éliminer du marché.

<sup>(1)</sup> Les coefficients de pondération utilisés ici sont ceux que le Fonds Monétaire International a calculés au moyen d'un modèle du commerce mondial. Les sept pays interviennent, ensemble, pour 93,3 p.c. dans la « concurrence », telle que le F.M.I. l'a calculée pour un ensemble de 13 pays à l'égard de l'activité exportatrice de l'industrie manufacturière de l'U.E.B.L. Le total des sept pays étant pris comme égal à 100, les coefficients de pondération individuels sont les suivants : 35,5 p.c. pour la République Fédérale d'Allemagne, 23,8 p.c. pour la France, 10,5 p.c. pour le Royaume-Uni, 9,9 p.c. pour les Pays-Bas, 8 p.c. pour l'Italie, 6,4 p.c. pour le Japon et 5,9 p.c. pour les Etats-Unis.

<sup>(2)</sup> Les valeurs unitaires à l'exportation des Etats-Unis et du Canada — qui ont un « poids » bien plus considérable dans l'ensemble de l'O.C.D.E. que comme concurrent de l'U.E.B.L. — ont augmenté moins, en monnaie commune, que celles des autres principaux concurrents de l'U.E.B.L. Il n'est donc pas surprenant que l'indice des valeurs unitaires à l'exportation soit moins élevé pour l'ensemble de l'O.C.D.E. que pour les sept concurrents, donc que l'indice de disparité de l'U.E.B.L. soit plus élevé par rapport à l'O.C.D.E. que par rapport aux sept concurrents.

#### IV.1.2.3. *La compétitivité en prix sur le marché intérieur*

L'analyse comparative des importations qu'on a menée dans la troisième partie de l'étude a montré qu'il s'était produit en U.E.B.L. une « internationalisation » plus forte que dans l'O.C.D.E.; cette internationalisation « excessive » indiquait que, sur le marché intérieur aussi, les producteurs nationaux avaient perdu des parts de marché (cf. III.2.7.2.).

Pour éclairer ce second volet de la compétitivité en prix, il faudrait pouvoir comparer les prix pratiqués sur le marché belge par les producteurs nationaux, d'une part, et par les concurrents étrangers, d'autre part. Comme meilleure approximation des prix des producteurs belges, on a retenu l'indice du Ministère des Affaires Economiques relatif aux prix des produits industriels indigènes; certes, sa base (1936-1938) est vétuste et il concerne les ventes tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, mais c'est le seul qui exclut les produits importés, ce qui, en l'occurrence, est l'impératif primordial.

En se servant de ces prix belges comme numérateur, on a calculé, en monnaie commune, leur disparité, en évolution, par rapport à trois indicateurs censés représenter les prix des produits étrangers concurrents.

La première disparité a été mesurée par rapport à l'indice des valeurs unitaires des importations belgo-luxembourgeoises de produits manufacturés [colonne (a) du tableau LVIII]. Sur l'ensemble de la période, cette approche montre une évolution nettement défavorable de la compétitivité des producteurs nationaux : la disparité moyenne en 1975-1978 a atteint 106,4 p.c. de celle de 1970-1973. Elle a passé par un maximum de 108,6 en 1977, mais elle a fortement baissé en 1978 et — selon des chiffres encore provisoires — en 1979.

On a expliqué ci-avant (au IV.1.2.2.) que les indices de « valeurs unitaires » ne sont pas de vrais indices de prix : en l'occurrence, ils reflètent les prix des importations qui ont effectivement eu lieu, ce qui implique par hypothèse qu'il s'agit de produits dont les prix étaient vraiment compétitifs, sauf évidemment lorsqu'il s'agit de produits auxquels la production nationale ne peut se substituer, auquel cas il n'y a pas vraiment de concurrence vis-à-vis de l'industrie belge.

A titre complémentaire, on a dès lors calculé également la disparité des prix belges précités par rapport aux prix à l'exportation de produits manufacturés pratiqués par l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. et par les sept principaux pays concurrents de la Belgique, ces derniers étant pondérés ici par leur importance comme fournisseurs de ces produits à l'U.E.B.L. <sup>(1)</sup>. Ces prix

(1) Les coefficients de pondération correspondent à la part, en 1970-1973, de chacun des sept pays dans les importations, par l'U.E.B.L., de produits manufacturés en provenance de ces sept pays, à savoir : République Fédérale d'Allemagne : 36,7 p.c., France : 21,5 p.c., Pays-Bas : 17,6 p.c., Royaume-Uni : 9,3 p.c., Etats-Unis : 7,2 p.c., Italie : 5,8 p.c., Japon : 1,9 p.c.

Tableau LVIII.

## Prix de vente de produits manufacturés sur le marché belge

En monnaie commune - Indices 1970-1973 = 100

Sources : O.C.D.E. - M.A.E. - B.N.B.

	Disparité 1 de l'indice M.A.E. des produits industriels indigènes par rapport à		
	l'indice, pour l'U.E.B.L., des valeurs unitaires moyennes à l'importation de produits manufacturés 2	l'indice, pour l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. 3, des valeurs unitaires moyennes à l'exportation de produits manufacturés 2	l'indice, pour les 7 principaux concurrents de l'U.E.B.L. 4, des valeurs unitaires moyennes à l'exportation de produits manufacturés 2
	(a)	(b)	(c)
1974 .....	105,0	105,6	104,1
1975 .....	107,3	103,0	99,5
1976 .....	105,7	102,0	99,0
1977 .....	108,6	103,6	99,9
1978 .....	103,9	104,2	100,1
1979 ..... p	98,9	100,5	96,7
1975-1978 5 .....	106,4	103,2	99,6

1 L'indice pour la Belgique est placé au numérateur et celui de la concurrence au dénominateur.

2 En principe les produits recensés aux sections 5 à 8 de la Classification Type pour le Commerce International.

3 Les 22 pays membres de l'O.C.D.E., autres que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

4 Ces 7 pays sont énumérés à la note 5 du tableau LVII. Ils ont été agrégés en une moyenne géométrique, pondérée selon leurs parts respectives, en 1970-1973, dans les importations, par l'U.E.B.L., de produits manufacturés.

5 Moyenne géométrique.

p Chiffres provisoires.

à l'exportation sont censés être représentatifs des conditions auxquelles les produits concurrents sont offerts sur le marché international, et donc potentiellement aux acheteurs belges.

Considérés ainsi, les résultats d'ensemble sont moins défavorables que ceux de la première approche. Par rapport à l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E., la compétitivité en prix des producteurs belges n'aurait fléchi que de 3,2 p.c. entre 1970-1973 et 1975-1978 [voir colonne (b) du tableau LVIII] et par rapport aux sept principaux concurrents [colonne (c)], l'indice de disparité est, pour sa part, resté pratiquement inchangé d'une période à l'autre. Dans les deux cas, on retrouve, selon les données provisoires, une nette amélioration en 1979. Encore une fois, des effets de structure doivent avoir joué un rôle, qu'on n'a pas eu le loisir de vérifier.

Il faut remarquer aussi qu'en matière d'importations, par l'U.E.B.L., de produits manufacturés, il se justifie moins qu'en matière d'exportations de limiter la comparaison à l'O.C.D.E. ou, à plus forte raison, à sept pays occidentaux industrialisés : vis-à-vis du marché belge, fort ouvert et exigü, l'offre internationale a une « substituabilité » pratiquement illimitée; d'ailleurs, des « acheteurs » spécialisés, au service des grands grossistes, importateurs et détaillants en biens

de consommation, sillonnent constamment le monde, jouant le rôle de « prospecteurs », systématiquement à la recherche des sources d'approvisionnement les plus avantageuses, notamment dans les pays à bas salaires, par exemple les pays nouvellement industrialisés.

Eu égard aux larges divergences entre les trois calculs, et compte tenu du fait que la série belge utilisée dans la comparaison est constituée d'un indice vieilli, dont la représentativité est sujette à caution, on n'est, malheureusement, pas réellement en mesure d'avancer des conclusions quant à la compétitivité en prix sur le marché intérieur. L'ensemble des indications n'infirmes en tout cas en rien l'hypothèse d'une perte de compétitivité en prix de l'industrie manufacturière belge, certainement jusqu'en 1978 inclus.

#### IV.1.2.4. *Les indicateurs généraux de la compétitivité en prix*

A cause des lacunes de l'information statistique, et des indications souvent contradictoires qu'elle fournit, on a bien dû constater qu'il n'était pas possible de tirer des conclusions vraiment convaincantes au sujet de la compétitivité en prix sur le marché intérieur, d'une part, et sur les marchés d'exportation, d'autre part.

Il reste à explorer les possibilités de mesurer la compétitivité générale de l'industrie manufacturière, sans faire plus longtemps de distinction entre les ventes à l'étranger et celles sur le marché national.

Il est d'usage courant, à cette fin, de se servir des indices des prix de gros des produits industriels. Ce choix est justifiable en principe. Mais lorsqu'on passe à la recherche appliquée, il apparaît bien vite, en l'occurrence, combien large peut être le fossé entre la validité conceptuelle d'une méthode et sa valeur pratique.

En matière de disparité des prix de gros, il existe une série toute faite, calculée régulièrement par le Fonds Monétaire International (F.M.I.) et indiquant la disparité des prix de gros belges par rapport à la moyenne pondérée de ceux de treize pays concurrents [voir colonne (a) du tableau LIX] <sup>(1)</sup>. Après être passée à 105,9 en 1974, cette disparité est redevenue favorable aux prix belges depuis 1975, suggérant une compétitivité en prix supérieure, et en fin de période même très supérieure à celle de la période de base 1970-1973.

Selon les commentaires méthodologiques fournis, l'indice du F.M.I. serait construit au moyen des données nationales qui se rapprochent le plus des prix

<sup>(1)</sup> Il s'agit d'une moyenne géométrique, pondérée par l'importance de chacun de ces pays comme concurrent de l'industrie manufacturière belge, mais ce uniquement du point de vue de l'activité exportatrice de celle-ci. Les pays en question sont, outre les sept pays cités à la note <sup>(1)</sup> de la page 12, la Suède, la Suisse, l'Autriche, le Danemark, le Canada et la Norvège.

Tableau LIX.

## Prix de vente global de l'industrie manufacturière

En monnaie commune - Indices 1970-1973 = 100

Sources : Belgique : Ministère des Affaires Economiques.

Indices étrangers : 13 pays : F.M.I., International Financial Statistics.

République Fédérale d'Allemagne : Statistisches Bundesamt.

France : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Pays-Bas : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Royaume-Uni : Central Statistical Office.

Italie : Istituto Centrale di Statistica.

Etats-Unis : U.S. Department of Labor.

Japon : O.C.D.E.

	Disparité 1, calculée par le F.M.I., des prix de gros belges par rapport à ceux de 13 pays concurrents 2	Disparité 1 de l'indice M.A.E. des prix de gros		Disparité 1 entre les prix d'output manufacturier 5 belges et ceux des 7 principaux pays concurrents 3
		des produits industriels finis par rapport à l'indice des prix de gros des produits industriels finis de 7 pays concurrents 3	des produits industriels indigènes 4 par rapport à l'indice des prix de gros des produits industriels finis de 7 pays concurrents 3	
	(a)	(b)	(c)	(d)
1974 .....	105,9	99,0	104,8	104,1
1975 .....	98,3	99,4	102,6	103,8
1976 .....	97,5	98,1	102,2	105,7
1977 .....	98,6	99,3	103,0	107,4
1978 .....	96,8	98,1	101,5	105,8
1979 ..... p	94,4	95,3	98,0	
1975-1978 6 .....	97,8	98,7	102,3	105,7

1 L'indice pour la Belgique est placé au numérateur et celui de la concurrence au dénominateur.

2 Le F.M.I. a pris en considération les 7 pays énumérés à la note 3 ci-après et, en outre, la Suède, la Suisse, l'Autriche, le Danemark, le Canada et la Norvège. Les 13 pays sont agrégés en une moyenne géométrique, pondérée selon l'importance que le F.M.I. a déterminée, sur la base d'un modèle du commerce mondial, pour chaque pays en tant que concurrent à l'égard des exportations de produits manufacturés de l'U.E.B.L.

3 République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, Etats-Unis, Japon. Les 7 pays sont agrégés en une moyenne géométrique, sur la base d'une pondération qui tient compte de leur importance respective comme concurrent de l'industrie manufacturière belge pour ses ventes tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

4 Sans distinction de stade de fabrication.

5 Reconstitution du prix de la production nationale, au coût des facteurs, de l'industrie manufacturière.

6 Moyenne géométrique.

p Chiffres provisoires.

de vente du secteur manufacturier, en particulier des prix des produits industriels finis. La série des prix de gros que le F.M.I. utilise pour la Belgique ne paraît — en tout cas pour la totalité de la période — correspondre à aucune de celles que publie le Ministère des Affaires Economiques (M.A.E.) (1). On n'est donc pas en mesure d'apprécier sa représentativité. Il faut remarquer, en outre, que la pondération utilisée pour le calcul de l'indice agrégé de la « concurrence » ne prend en considération que l'activité d'exportation de l'industrie manufacturière belge et non les ventes, plus importantes, de celle-ci sur son marché intérieur.

(1) Le F.M.I. vient de modifier sa série de prix de gros relative à la Belgique. Jusqu'à tout récemment, il se basait sur l'indice général des prix de gros du M.A.E., indice qui comprend tous les produits, y compris par exemple les produits agricoles et les matières premières, et qui ne correspondait donc pas aux critères définis par le F.M.I., à savoir se rapprocher le plus possible des prix de vente du secteur manufacturier.

Il a donc paru nécessaire de substituer un autre calcul de disparité des prix de gros à celui qu'effectue le F.M.I.

Parmi les indices des prix de gros que publie le Ministère des Affaires Economiques, on a retenu en première instance celui qui retrace en principe l'évolution des prix des produits industriels finis, qui paraît se rapprocher le plus des productions typiquement manufacturées et présenter des similitudes avec les indices disponibles pour les pays étrangers <sup>(1)</sup>. On a placé cet indice belge au numérateur d'une fraction à laquelle on a donné pour dénominateur l'indice des prix de la « concurrence », celui-ci étant une moyenne géométrique d'indices nationaux de prix en principe comparables, calculée pour les sept principaux pays concurrents de la Belgique, en appliquant pour ces pays une pondération qui tient compte de leur importance respective comme concurrent des productions manufacturières belges, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation <sup>(2)</sup>. L'indice de disparité obtenu de la sorte est repris à la colonne (b) du tableau LIX. D'après cette série, l'évolution en Belgique et chez les concurrents aurait été fort similaire jusqu'en 1977; l'indice de disparité fléchit nettement en 1978 et surtout en 1979, au point que, selon cette approche également, les prix de gros pratiqués en Belgique seraient devenus nettement plus compétitifs en 1979 que pendant la période de base.

Il faut bien remarquer que cette approche non plus n'est pas entièrement appropriée : l'indice partiel M.A.E. des produits industriels finis n'est pas nécessairement un bon indicateur de la compétitivité des productions manufacturières belges, car il confond les prix des produits « indigènes » et ceux des produits importés. Or, s'il se fait que les prix des produits belges haussent plus rapidement que ceux des produits importés — situation typique de perte de compétitivité en prix du point de vue belge — l'indice général sous-estime la hausse des prix de notre industrie manufacturière. Il se peut fort bien que la quasi-stabilité de l'indice de disparité jusqu'en 1977 recouvre une compensation entre une hausse relative des prix des produits « nationaux » et une baisse relative des prix des produits importés; de même, la baisse constatée en 1978 et 1979 dans l'indice de disparité pourrait théoriquement être due uniquement, ou principalement, aux produits importés. Ce second indice de disparité n'informe donc pas vraiment sur la compétitivité en prix des seuls

<sup>(1)</sup> Malgré l'importance que les indicateurs de prix peuvent avoir comme élément d'information des autorités en matière de compétitivité, on doit bien constater ici encore l'absence d'harmonisation internationale en la matière. Dès lors, il est particulièrement difficile d'apprécier correctement la comparabilité des séries nationales respectives.

<sup>(2)</sup> Du total de la production nationale des industries manufacturières belges en 1970, 52,8 p.c. étaient écoulés sur le marché intérieur et 47,2 p.c. sur les marchés étrangers. Pour chaque pays, on a tenu compte de son importance comme concurrent sur notre marché intérieur — déterminée par sa part, en 1970-1973, dans les importations, par l'U.E.B.L., de produits manufacturés [indiquée à la note <sup>(1)</sup> de la page 13] — et comme concurrent sur les marchés étrangers, ce second aspect étant reflété par les coefficients ad hoc calculés par le F.M.I. et qui sont indiqués à la note <sup>(1)</sup> de la page 12. Les coefficients combinés par pays sont les suivants : République Fédérale d'Allemagne : 0,361, France : 0,226, Pays-Bas : 0,139, Royaume-Uni : 0,099, Italie : 0,069, Etats-Unis : 0,066, Japon : 0,040.

producteurs belges, puisqu'il est influencé également par les prix que les concurrents étrangers ont pratiqués sur notre marché; cette dualité camoufle en fait les évolutions qu'on se proposait précisément d'appréhender.

L'inclusion des produits étrangers concurrents peut être évitée si on prend l'indice partiel que le Ministère des Affaires Economiques établit pour les seuls produits industriels indigènes; malheureusement, on se heurte alors à un autre écueil : l'impossibilité de distinguer d'après les stades de production, car matières premières, demi-produits et produits finis sont confondus. Malgré cet inconvénient, il a paru instructif de calculer la disparité entre ces prix et l'indice pondéré de la « concurrence » tel que défini dans le calcul précédent. On constate ici [colonne (c) du tableau LIX] un certain écart à la hausse des prix belges, puisque, entre 1970-1973 et 1975-1978, la moyenne de l'indice de disparité est passée à 102,3 p.c.; comme dans les deux séries précédentes, le maximum est atteint en 1977 (103); ensuite un infléchissement favorable apparaît en 1978 et se confirme en 1979.

On a vu qu'aucune des trois approches successives n'est vraiment satisfaisante. Aux raisons spécifiques qu'on a mentionnées pour chaque série, s'en ajoute une autre, qui s'applique à toutes les trois : c'est le fait que les indices établis par le Ministère des Affaires Economiques, indices qui servent de base de départ aux trois calculs de disparité présentés successivement ci-avant, reposent sur une base vieille de plus de quarante ans (1936-1938), de sorte que leur composition et leur pondération, largement dépassées, ne peuvent plus être considérées comme reflétant correctement la structure actuelle des ventes, donc des prix, de l'industrie manufacturière belge (1).

On a donc cru souhaitable d'effectuer un recoupement supplémentaire, en procédant par une tout autre voie. Celle-ci a consisté à tenter de reconstituer globalement le niveau du prix d'output ou prix de vente, départ usine, des industries manufacturières.

Les tableaux « entrées-sorties » de la Belgique et de ses sept principaux concurrents permettent de connaître la structure de ce prix en 1970, c'est-à-dire sa ventilation entre, d'une part, les consommations intermédiaires de l'industrie manufacturière — qui se subdivisent en approvisionnements importés et achats aux autres branches de l'économie nationale — et, d'autre part, la valeur ajoutée par l'industrie manufacturière elle-même — laquelle est formée de la rémunération des salariés et de l'excédent brut d'exploitation (2). En recourant

(1) Un indice des prix de gros des produits industriels finis belges est calculé par l'I.R.E.S. sur une base plus récente (1961), mais, indépendamment d'une base statistique peut-être trop étroite, sa composition (85 p.c. pour les produits de la transformation des métaux) n'est pas non plus représentative de la structure générale de l'industrie manufacturière belge.

(2) La notion de rémunération des salariés couvre en principe toutes les dépenses faites par l'entreprise au profit exclusif de son personnel salarié (cf. IV.1.3.2.); tout le reste de la valeur ajoutée est recensé comme excédent brut d'exploitation (cf. IV.1.4.).

aux indices qui paraissent le plus appropriés, on a actualisé, de 1970 à 1978, les prix des inputs importés <sup>(1)</sup>, des achats aux autres branches de l'économie nationale <sup>(2)</sup> et de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière <sup>(3)</sup>. Finalement, en agrégeant les séries de prix calculées pour ces trois composantes, chacune avec sa pondération de 1970, on a obtenu pour chacun des huit pays un indice de l'évolution du prix global de l'output manufacturier. On pouvait alors établir, de la manière déjà indiquée, un indice pondéré des prix de la « concurrence » et calculer l'indice de disparité du prix de l'output manufacturier belge, au coût des facteurs, par rapport à celui des concurrents.

Certes, cette méthode est trop grossière pour pouvoir être considérée comme un instrument de mesure tout à fait précis. Le prix de l'output manufacturier qu'on a calculé n'est pas le véritable prix du marché : il s'agit du coût des facteurs — marges bénéficiaires comprises — qui diffère du prix du marché à concurrence du montant des subsides — compris dans le premier mais non dans le second — et des impôts indirects éventuels perçus sur les livraisons du secteur manufacturier — compris dans le second mais non dans le premier. Le fait que le coût des facteurs ne contienne pas les impôts indirects ne fausse guère les comparaisons internationales, car, d'une part, les différents pays s'arrangent généralement pour exempter leurs exportations du poids de ces impôts et, d'autre part, lorsqu'il s'agit de livraisons au marché intérieur, les tarifs des principaux d'entre ces impôts (T.V.A., ou taxe de transmission, et accises) sont en principe les mêmes, qu'ils frappent les produits nationaux ou les produits importés. Le fait que le coût des facteurs n'est pas diminué du montant des subsides — dont la fonction est précisément de permettre de vendre en dessous du coût des facteurs — peut fausser les comparaisons dans la mesure où les subsides ont évolué différemment en Belgique et dans le terme de comparaison <sup>(4)</sup>. Au surplus, la contribution des trois différentes composantes du prix

(1) Il s'agit des valeurs unitaires de l'ensemble des importations. Des tentatives ont été faites pour constituer un indice se rapprochant plus du « panier » des importations destinées à la consommation intermédiaire de l'industrie manufacturière; elles n'ont pu aboutir en raison de l'insuffisance et du manque d'homogénéité internationale du matériel statistique.

(2) On a supposé que le prix de vente des autres branches de l'économie nationale ont évolué comme le « déflateur » de la valeur ajoutée de ces autres branches; ce « déflateur », ou « prix implicite », est obtenu en divisant l'indice de la valeur ajoutée à prix courants (au coût des facteurs) par l'indice de la valeur ajoutée à prix constants (aux prix du marché), lequel représente l'évolution en volume de la production. On reviendra sur ce calcul au IV.1.3.3. ci-après.

(3) Le prix (implicite) de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière est obtenu de la manière indiquée à la note (2), c'est-à-dire en divisant l'indice de la valeur ajoutée à prix courants (au coût des facteurs) par l'indice de la valeur ajoutée à prix constants (aux prix du marché).

(4) On connaît le montant total des subsides alloués à l'ensemble de l'économie mais pas l'évolution, depuis 1970, de la part de ce total qui est destinée à l'industrie manufacturière. Pour l'ensemble de l'économie, l'importance des subsides par unité de produit s'est accrue un petit peu plus en Belgique qu'à l'étranger. S'il en est de même pour l'industrie manufacturière seule, il en résulterait que pour les prix de vente des industries manufacturières belges, diminués des subsides, l'écart par rapport à l'étranger serait très légèrement inférieur aux disparités au coût des facteurs telles qu'on les a chiffrées ci-avant.

d'output peut s'être modifiée, en volume aussi, depuis 1970, dernière année pour laquelle on dispose d'un tableau d'inputs-outputs, Néanmoins, au total, la méthode n'est certainement pas moins valable, a priori, que les calculs basés sur un indice de prix de gros qu'on peut difficilement considérer comme reflétant encore la réalité d'aujourd'hui. Sa conception entièrement différente fournit un moyen intéressant de recouper les résultats.

D'après cet indicateur [voir colonne (d) du tableau LIX], la compétitivité en prix de l'industrie manufacturière belge se serait sensiblement dégradée : pour l'ensemble de la période 1975-1978, l'indice de disparité ressort en moyenne à 105,7 p.c. du niveau de 1970-1973; la dégradation a culminé à 107,4 en 1977; un tournant favorable apparaît en 1978, comme c'était le cas pour les trois séries commentées ci-avant; néanmoins, en 1978, l'écart à la hausse des prix belges reste encore considérable : + 5,8 p.c. par rapport à 1970-1973.

#### IV.1.2.5. *Conclusion de l'examen de l'évolution comparée des prix des produits manufacturés*

De l'analyse à laquelle on vient de procéder, se dégage clairement une leçon de choses : à savoir que le matériel statistique auquel on peut recourir pour calculer des disparités de prix ne permet pas de tirer des conclusions franches et incontestables sur l'évolution de la compétitivité en prix. Les résultats diffèrent, parfois sensiblement et inexplicablement, selon les différentes approches; cette cohérence insuffisante montre en tout cas une fois encore combien il faut se garder de tirer des conclusions formelles de relations simplistes qu'on a trop souvent tendance à établir entre deux grandeurs.

Du faisceau d'indications qu'on a réunies, on se bornera à retirer trois impressions dominantes.

La première est que les forces de marché paraissent dans l'ensemble jouer assez bien dans la pratique le rôle qui est le leur en théorie : celui d'exercer de puissantes tendances au nivellement des prix entre les produits vraiment concurrents. Cela est apparu particulièrement lorsqu'on a tenu compte des forces concurrentielles en présence, comme c'était le cas pour les indices de disparité qui étaient calculés par rapport aux sept pays qui sont les principaux concurrents de la Belgique et dans lesquels ces pays étaient pondérés précisément en fonction de leur importance respective comme concurrent; il s'agit des prix à l'exportation par rapport à ceux des sept principaux concurrents [colonne (c) du tableau LVII] et des prix de gros des produits industriels indigènes confrontés aux séries les plus comparables relatives à ces mêmes sept concurrents [colonne (c) du tableau LVIII].

La seconde impression est que, dans la mesure où les disparités en prix calculées fournissent une indication globalement valable, celle-ci serait que la compétitivité belge en prix se serait dégradée immédiatement après la « crise

du pétrole ». Cette dégradation apparaît de façon indiscutable pour les indices de disparité construits avec au numérateur les séries belges qui excluent les prix des produits concurrents importés et sont donc, en principe, les indicateurs qui se rapprochent le plus de ce qui est recherché ici : la compétitivité de nos producteurs nationaux; c'est le cas pour trois des disparités calculées au départ de l'indice M.A.E. des prix des produits industriels indigènes [colonnes (a) et (b) du tableau LVIII, indiquant pour 1975-1978 des écarts de + 6,4 et + 3,2 par rapport à 1970-1973, et colonne (c) du tableau LIX : disparité 1975-1978 : 102,3], et aussi pour le prix d'output de l'industrie manufacturière, tel que nous l'avons reconstitué [colonne (d) du tableau LIX : disparité 105,7]. La dégradation paraît avoir culminé en 1977 et avoir diminué en 1978 et vraisemblablement aussi en 1979.

Enfin, la conclusion finale la plus plausible semble être que les évolutions en prix ne sont vraisemblablement pas étrangères aux pertes de parts de marché subies par la Belgique à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, sans toutefois qu'on puisse y trouver une explication complète pour l'ampleur de ces pertes.

#### **IV.1.3. L'évolution comparée des coûts.**

##### *IV.1.3.1. Démarche méthodologique*

La perte de compétitivité de l'industrie manufacturière belge n'est, au total, pas reflétée de manière irréfutable dans l'approche par les prix. Outre que le matériel statistique est déficient, il faut observer que ce serait sans doute une erreur d'attendre trop de cette approche, car, face au Goliath que constitue le vaste marché international, le David belge, d'ailleurs trop spécialisé comme on l'a vu dans des produits insuffisamment progressifs, parce que trop « traditionnels » et « standardisés », est le plus souvent forcé d'aligner ses prix, sous peine d'être rapidement éliminé des marchés, où d'autres suppléeront facilement à son offre, marginale, défaillante.

C'est dire combien l'évolution des coûts est vitale pour les producteurs belges opérant dans le secteur concurrentiel. Dès lors que les prix sont dans une très large mesure « donnés » — imposés par la concurrence internationale —, une évolution relative défavorable des coûts entraînera fatalement des conséquences graves. En effet, si en devant vendre aux prix imposés par les marchés, les producteurs nationaux voient leurs marges bénéficiaires laminées, voire supprimées, ils seront de plus en plus nombreux à être contraints de se retirer de la compétition. Des entreprises — c'est-à-dire de l'emploi et du revenu — disparaissent. D'autres se transforment en importateurs, c'est-à-dire en promoteurs de produits étrangers. Pour celles qui réussissent à se maintenir, le rétrécissement des marges bénéficiaires pèsera sur les investissements, soit que les moyens d'autofinancement se raréfient — ce qui peut faire obstacle même aux rationalisations et rénovations indispensables — soit, en tout cas, que le rende-

ment, actuel et prévisible, du capital investi est abaissé. Car, si la rentabilité n'est peut-être pas, pour les entreprises, la déterminante principale de la décision d'investir, elle en constitue indubitablement une condition et un incitant indispensables.

Les coûts d'une entreprise manufacturière sont constitués d'un grand nombre d'éléments. On ne peut évidemment songer à les analyser individuellement en détail. Par ailleurs, il n'existe malheureusement pas de source statistique qui en retracerait l'évolution globale, en Belgique et chez ses concurrents. Conformément à la méthode d'analyse macro-économique suivie dans la présente étude, on s'est donc efforcé de reconstituer cette évolution en s'appuyant sur les indications qu'on a pu réunir au sujet de certains agrégats dont la combinaison devrait permettre de jeter quelque lumière sur la question.

Les coûts des industries manufacturières peuvent être regroupés en quelques grandes composantes. Ils proviennent soit de l'intérieur de l'entreprise elle-même — c'est le coût de l'utilisation des facteurs de production : travail, capital (moyens techniques de production) et gestion — soit de l'extérieur — ce sont les consommations intermédiaires : matières premières et auxiliaires nécessaires à la production, recours à de multiples services indispensables au fonctionnement industriel, commercial et administratif.

En ce qui concerne la rémunération des facteurs de production actifs au sein de l'entreprise manufacturière elle-même, on n'a pris en considération que le coût du travail. L'amortissement du capital technique et la rémunération de la gestion ne peuvent, dans beaucoup de cas, pas être dissociés clairement de la rémunération du capital financier engagé dans l'entreprise. Dans les systèmes internationaux harmonisés de comptabilité nationale, les amortissements, la rémunération de la gestion et la rémunération (ou la consommation) du capital financier — propre ou emprunté — ne sont pas traités comme un coût pur mais compris dans l'excédent brut d'exploitation, dont l'évolution fera, au IV.1.4. ci-après, l'objet du troisième volet de l'analyse de la compétitivité.

Quant aux coûts externes, pour suivre leur évolution, on les a groupés en deux catégories : les importations et les achats aux autres branches d'activité de l'économie nationale.

Trois grandes catégories de coûts des industries manufacturières seront donc successivement passées en revue. Deux sont d'origine nationale : le coût du travail et les achats aux autres branches d'activité nationales. La troisième catégorie concerne les coûts d'origine étrangère : il s'agit des prix à l'importation. Après avoir examiné l'évolution de chacune des trois composantes, on pourra tenter une synthèse des développements en matière de coûts globaux de l'industrie manufacturière, en faisant un regroupement intermédiaire au niveau du total des coûts d'origine nationale.

Suivant le fil conducteur de l'article, il s'agira bien entendu d'une étude en termes comparatifs, sur la base d'indices en monnaie commune. Le terme

de comparaison sera généralement formé ici des sept principaux pays concurrents de la Belgique, pour lesquels les données comparables ont dû être construites par pays, puis pondérées en fonction de leur importance respective en tant que concurrent spécifique de nos industries manufacturières, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation <sup>(1)</sup>.

#### IV.1.3.2. *Le coût du travail*

Le coût du travail est un élément important du prix de revient des industries manufacturières; il y intervenait en 1970 pour 29,7 p.c.

En cette matière, ce ne sont pas les niveaux absolus dans les différents pays concurrents qu'il faut comparer entre eux, mais le rapport entre ce qu'une « unité » de travail « coûte » et ce qu'elle « produit » : si une « unité » de travail dans la sidérurgie coûte 200 FB dans un pays A et seulement 100 FB dans un pays B, mais qu'en même temps, cette unité permet de produire une tonne d'acier dans le pays A et seulement une demi-tonne dans le pays B, le coût du travail ne grèvera pas plus le prix de la tonne d'acier dans le pays A que dans le pays B.

Au niveau de l'ensemble des industries manufacturières, il faut donc rechercher l'évolution, par rapport à la période de base 1970-1973, du « coût du travail par unité produite »; on le calcule comme le quotient de l'indice du coût du travail par l'indice du volume de la production. En divisant le quotient belge par celui de la concurrence, on obtient l'indice de disparité <sup>(2)</sup>.

Comme pour les prix de gros, on dispose d'un indice de disparité du coût du travail par unité produite dans l'industrie manufacturière, calculé par le Fonds Monétaire International et qui compare l'évolution belge à celle d'un ensemble de treize pays industrialisés <sup>(3)</sup>. Il est repris à la colonne (a) du tableau LX. Il en ressort un alourdissement relatif non négligeable des coûts manufacturiers belges : par rapport à la période de base, l'indice de disparité est passé à 105,1 pour la période 1975-1978; il a culminé à 107,8 en 1977 puis a baissé jusqu'à 104,8 en 1978 et 103,7 en 1979.

Pour l'homogénéité avec les comparaisons qu'on effectue ailleurs, on a recalculé l'évolution de la disparité des coûts du travail par unité de produit en repartant des données par pays et des pondérations du F.M.I., mais en se limitant aux sept principaux concurrents de la Belgique <sup>(4)</sup>. Il apparaît [colonne (b) du

<sup>(1)</sup> Cf. IV.1.2.4., en particulier la note <sup>(2)</sup> à la page 17.

<sup>(2)</sup> Cf. IV.1.2.1.

<sup>(3)</sup> Il s'agit, par ordre décroissant de leur importance comme concurrent, de la République Fédérale d'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'Italie, des Etats-Unis, du Japon, de la Suède, de la Suisse, de l'Autriche, du Danemark, du Canada et de la Norvège.

<sup>(4)</sup> Les sept premiers pays cités à la note <sup>(3)</sup> ci-dessus.

tableau LX] que le résultat est fort proche du précédent : le niveau est légèrement plus élevé (moyenne 1975-1978 = 106), mais on observe également un sommet en 1977 (108,8) et une baisse appréciable en 1978 et 1979 (jusqu'à 105,7 et 104,1 respectivement).

Tableau LX.

**Coût du travail dans l'industrie manufacturière**

En monnaie commune - Indices 1970-1973 = 100

Sources : colonnes (a) et (b) : F.M.I.

colonnes (c) à (e) : Etats-Unis et Japon : O.C.D.E., Comptes Nationaux 1961-1978, Volume II, Tableaux détaillés.

Autres pays : Eurostat : Comptes Nationaux S.E.C., Tableaux détaillés par branches 1970-1978.

	Indices de disparité <sup>1</sup> selon le F.M.I. : Coût du travail par unité de produit		Indices de disparité <sup>1</sup> selon les comptes nationaux de 7 pays <sup>4</sup>		
	Belgique versus 13 concurrents <sup>2</sup>	Belgique versus 7 principaux concurrents <sup>3</sup>	Coût du travail par unité de produit = $\frac{(d)}{(e)} \times 100$	Coût de l'unité de travail : Rémunération annuelle par salarié <sup>5</sup>	Productivité : volume de production annuelle par salarié <sup>6</sup>
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
1974 .....	103,6	103,7	104,0	108,9	104,7
1975 .....	103,3	103,7	105,7	110,2	104,3
1976 .....	104,6	105,6	108,9	117,9	108,4
1977 .....	107,8	108,8	112,8	123,1	109,2
1978 .....	104,8	105,7	111,1	124,4	112,0
1979 ..... p	103,7	104,1			
1975-1978 <sup>7</sup> .....	105,1	106,0	109,6	118,8	108,4

<sup>1</sup> Indice pour la Belgique divisé par l'indice pour la concurrence.

<sup>2</sup> République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, Etats-Unis, Japon, Suède, Suisse, Autriche, Danemark, Canada, Norvège. Les coefficients de pondération sont ceux que le F.M.I. a calculés en tenant compte de l'importance de chaque pays comme concurrent pour l'activité exportatrice de l'industrie manufacturière de l'U.E.B.L.

<sup>3</sup> Les 7 premiers pays cités à la note 2 ci-avant; ensemble, ils représentent 93,8 p.c. des 13 pays cités. Les coefficients de pondération sont ceux du F.M.I., calculés comme indiqué à la note 2 ci-avant.

<sup>4</sup> Comme dans la note 3, il s'agit des 7 premiers pays cités à la note 2 ci-avant. Les coefficients de pondération utilisés ici tiennent compte de l'importance de chaque pays comme concurrent pour les ventes de l'industrie manufacturière belge tant en Belgique qu'à l'étranger.

<sup>5</sup> Par salarié est visé tout travailleur dépendant, ouvrier ou employé.

<sup>6</sup> Le volume de la production est mesuré par la valeur ajoutée brute, aux prix du marché, aux prix de 1970-1973.

<sup>7</sup> Moyenne géométrique.

p Chiffres provisoires.

Lorsqu'on examine de plus près la méthodologie de cet indice, on s'aperçoit toutefois que les données dont le F.M.I. se sert pour la Belgique ne sont pas vraiment comparables à celles qu'il utilise pour la « concurrence ». Pour cette dernière, le calcul du coût du facteur travail repose sur des éléments puisés dans les comptabilités nationales; par contre, pour la Belgique, les données de base sont, d'une part, le salaire horaire brut, publié deux fois par an par l'Institut National de Statistique (I.N.S.) et, d'autre part, la productivité horaire, obtenue comme le quotient de la production industrielle par le nombre d'heures prestées.

Sans s'appesantir sur des détails fastidieux de caractère technique, il faut néanmoins souligner quelques différences importantes entre les deux approches. Dans la comptabilité nationale, le coût du facteur travail est représenté par la « rémunération des salariés ». Les normes internationales <sup>(1)</sup> définissent celle-ci comme tous les versements effectués et avantages fournis par les employeurs au titre de la rémunération du travail accompli par leurs « salariés », ce terme désignant tous les travailleurs dépendants, ouvriers et employés. La « rémunération des salariés » est constituée des salaires et traitements bruts <sup>(2)</sup>, des cotisations sociales réelles à charge des employeurs <sup>(3)</sup> et des cotisations sociales fictives <sup>(4)</sup>. Il s'agit d'une notion étendue du coût du facteur travail puisqu'elle équivaut en principe à toute la partie de la valeur ajoutée qui échoit, directement ou indirectement, aux salariés et appointés en raison de leurs prestations et à leur profit exclusif. De toute évidence, le salaire horaire brut calculé par l'I.N.S. — qui ne concerne du reste que les ouvriers — répond à une définition plus étroite.

S'agissant du volume de la production, l'indice de la production industrielle ne coïncide, ni conceptuellement ni pratiquement, avec la « valeur ajoutée à prix constants » puisée dans les comptes nationaux <sup>(5)</sup>; il en va donc de même

<sup>(1)</sup> Voir « Système européen de comptes économiques intégrés S.E.C. », 2<sup>e</sup> édition, Eurostat, 1979; ce système est un développement du système révisé de comptabilité nationale élaboré par les Nations Unies (série F, n° 2, Rev. 3, Nations Unies, New-York, 1970) sur lequel s'appuie également l'O.C.D.E.

<sup>(2)</sup> La notion de salaires et traitements bruts est très large; outre les salaires et traitements directs, elle comprend : les majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit ou fin de semaine, les indemnités de vie chère et indemnités de dépaysement, les primes de résultats, de productivité, gratifications de Noël, de fin d'année, 13<sup>e</sup> mois, les primes de transport, les rémunérations pour jours fériés non ouvrés, jours de congé payé, les commissions, pourboires, jetons de présence et tantièmes versés aux salariés, les actions gratuites distribuées aux salariés, si la distribution est due aux salariés indépendamment des bénéfices réalisés, les versements alloués par les employeurs à leurs salariés au titre de la formation de patrimoine, les avantages en nature fournis gratuitement ou à prix réduit aux salariés en tant que consommateurs (produits alimentaires, boissons, tabacs, combustibles, services de logement, vêtements, nourriture et uniformes des membres des forces armées), les indemnités de logement versées en espèces par les employeurs à leurs salariés.

<sup>(3)</sup> Les cotisations sociales effectives à charge des employeurs comprennent les versements à charge de ceux-ci, qu'ils effectuent au profit de leurs salariés aux organismes assureurs (administrations de sécurité sociale, entreprises d'assurance, administrations centrales ou locales dans le cas des fonctionnaires). Ces versements couvrent à la fois les contributions légales, conventionnelles, contractuelles et bénévoles au titre de l'assurance contre les risques de maladie, maternité, invalidité, vieillesse et survie, chômage, accidents du travail et maladies professionnelles et au titre d'allocations familiales.

<sup>(4)</sup> Les cotisations sociales fictives représentent la contrepartie des prestations sociales fournies directement, c'est-à-dire en dehors de tout circuit de cotisations, par les employeurs à leurs salariés ou anciens salariés et ayants droit. Les cotisations sociales fictives comprennent la contre-valeur des salaires et traitements que les employeurs continuent temporairement à payer en cas de maladie, maternité, accident du travail, invalidité, licenciement, etc. de leurs salariés.

<sup>(5)</sup> Ainsi, contrairement à la valeur ajoutée, l'indice de la production industrielle n'est pas « expurgé » de l'influence des consommations intermédiaires, ce qui a notamment pour conséquence qu'il contient des doubles emplois.

pour l'élément qui mesure la productivité, c'est-à-dire la production horaire, dans le cas belge, *versus* la valeur ajoutée par personne occupée pour les concurrents. Notons aussi que le champ couvert par les éléments précités formant l'indice belge s'étend au-delà de l'industrie manufacturière. Certes, le F.M.I. s'efforce d'apporter des corrections aux données de base, afin de les rendre plus comparables à celles des autres pays <sup>(1)</sup>. Mais, au départ, les discordances sont telles, en nombre et en importance, que l'indice de disparité du coût du travail dans l'industrie manufacturière, calculé par le F.M.I., ne peut être retenu comme probant, surtout pour les périodes récentes <sup>(2)</sup>.

Comme solution de rechange, il a paru indiqué de construire pour la Belgique, un indice du coût du travail qui serait, lui aussi, basé sur des données tirées des comptes nationaux et qu'on pourrait donc comparer aux indices, construits de la même manière, pour ses sept principaux concurrents <sup>(3)</sup>. A cet égard, la présentation des comptes qui est adoptée par l'Office Statistique des Communautés Européennes, permet d'isoler les industries manufacturières <sup>(4)</sup>.

Pour la Belgique et pour chacun des sept concurrents pris en considération, on a, sur la base 1970-1973, divisé l'indice de la « rémunération des salariés » par celui de la production mesurée par la valeur ajoutée brute à prix constants; on notera qu'on obtient le même résultat en divisant l'indice de la rémunération par salarié (= le coût de l'unité de travail) par celui du volume de la production par salarié (= la productivité). Par le procédé de pondération déjà connu <sup>(5)</sup>, les sept pays étrangers ont été agrégés en un indice pondéré de la concurrence. En plaçant l'indice belge au numérateur et celui de la concurrence au dénominateur, on a obtenu l'indice de disparité repris à la colonne (c) du tableau LX. On notera que, contrairement à la pondération du F.M.I., qui concerne uniquement la concurrence à l'exportation, les coefficients de pondération utilisés ici, et aussi dans toute la suite de l'analyse de l'évolution comparée des coûts, sont ceux qui tiennent compte de l'importance de la concurrence que les sept pays

<sup>(1)</sup> Par exemple, le F.M.I. s'efforce de mieux harmoniser le « salaire horaire brut » avec la « rémunération des salariés », en s'appuyant sur des travaux effectués par l'U.S. Department of Labor, en vue de tenir compte notamment des appointements des employés, des cotisations sociales et de divers éléments de la rémunération qui ne sont pas compris dans le salaire brut, mais sur lesquels des enquêtes faites de trois en trois ans par l'Office Statistique des Communautés Européennes fournissent certaines indications. Mais la dernière de ces enquêtes qui a été publiée porte sur 1975.

<sup>(2)</sup> Le F.M.I. vient récemment de modifier sensiblement ses calculs pour la Belgique. Quand les travaux pour la présente étude ont démarré, la disparité n'atteignait selon le F.M.I., que 102,7 en 1975-1978 et était retombée en 1979 à 98,1, c'est-à-dire qu'elle était devenue plus favorable pour la Belgique que durant la période de base; selon les nouveaux calculs, elle se situe comme on l'a indiqué à 103,7 en 1979. On voit que la correction est d'importance.

<sup>(3)</sup> République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, Etats-Unis, Japon.

<sup>(4)</sup> Comptes Nationaux S.E.C., Tableaux détaillés par branche, Eurostat.

<sup>(5)</sup> Cf. IV.1.1.

livrent aux industries manufacturières de la Belgique tant à l'exportation que sur le marché intérieur <sup>(1)</sup>.

Les résultats que livre cette approche, plus cohérente et homogène, et aussi plus complète — surtout parce qu'elle rend mieux compte d'un éventail de charges qui sont supportées par l'entreprise au profit de son personnel mais ne s'expriment pas en pourcentages fixes des salaires proprement dits — diffèrent sensiblement de ceux qui ressortent des calculs du F.M.I. Ils révèlent une hausse relative nettement plus forte des coûts belges de main-d'œuvre par unité produite : l'indice de disparité s'établit en 1975-1978 à 109,6 en moyenne; il culmine à 112,8 en 1977 et, malgré un certain rapprochement en 1978, il atteint encore 111,1 cette année-là.

Comme on l'a indiqué au début de la présente section, le coût de la main-d'œuvre par unité de produit est fonction de deux variables : le coût de l'unité du travail et la quantité de production par unité de travail, appelée « productivité ». Pour savoir si la déviation constatée des coûts belges est due à l'une des variables ou aux deux, on a retracé, toujours en disparité, leur évolution dans les colonnes (d) et (e) du tableau LX. On constate que les deux indices de disparité sont supérieurs à 100 : tant la productivité que le coût de l'unité du travail ont donc augmenté plus en Belgique que chez ses concurrents.

Dans le cas de la productivité, il s'agit bien évidemment d'une divergence de nature à abaisser le coût relatif par unité produite en Belgique. Il ressort de la colonne (e) du tableau LX que l'augmentation de la productivité dans l'industrie manufacturière belge, entre 1970-1973 et 1975-1978, a dépassé de 8,4 p.c. en moyenne les progrès enregistrés par l'ensemble des sept concurrents; en 1978, l'avance cumulée depuis la période de base se chiffrait même à 12 p.c.

Ces résultats en matière de productivité appellent quelques réflexions.

Ce qu'on désigne usuellement par « productivité », c'est la quantité de production obtenue par « unité de travail » <sup>(2)</sup>, la « productivité apparente du travail ». Or, le travail n'est qu'un des facteurs qui concourent à la production. En attribuant tout le progrès de la production à un seul facteur, on néglige la contribution — et le coût — des autres facteurs de production, en particulier du capital technique mis en œuvre, dont le coût — la consommation (amortisse-

<sup>(1)</sup> Cf. IV.1.2.4., en particulier la note <sup>(2)</sup> à la page 17.

<sup>(2)</sup> Comme « unité de travail », on prend généralement soit l'« heure de travail » (productivité horaire), soit la « personne occupée » (productivité par travailleur); pour le calcul du coût par unité de produit, cela doit en principe revenir au même, puisque la production par personne occupée est égale à la production horaire d'une personne multipliée par le nombre d'heures de travail de cette personne et le coût d'une personne occupée est égal à sa rémunération horaire également multipliée par son nombre d'heures de travail; le numérateur (le coût horaire) et le dénominateur (la production horaire) étant multipliés par un même terme (le nombre d'heures par travailleur), le quotient (le coût par unité de produit) reste le même.

ment) et les frais d'utilisation — doit être couvert par le prix de vente au même titre que le coût du travail. Si donc une augmentation de la production par unité de travail — donc une baisse relative du coût de la main-d'œuvre par unité de produit — n'est obtenue qu'au prix d'une augmentation équivalente du coût des moyens techniques de production mis en œuvre, il n'y a pas d'abaissement véritable du coût de production total, en dépit de la hausse qui apparaîtra dans l'indice de la « productivité apparente du travail » (1).

Il n'existe pas de série statistique continue au sujet de la productivité « globale » de tous les facteurs de production. Certes, l'efficiencia du travail s'accroît graduellement, grâce surtout à l'amélioration de la formation générale et professionnelle et à l'accumulation d'expérience par l'ensemble des travailleurs manuels et intellectuels. Mais il n'y a pas de doute que les progrès de productivité résultent aussi de la mise en œuvre d'équipements plus « performants ». Ce dernier facteur a-t-il été plus agissant en Belgique que chez les concurrents ? Il n'est pas plausible que les producteurs belges puissent, dans l'ensemble, disposer d'un matériel de production plus perfectionné qui ne serait pas à la portée de leurs concurrents; les domaines où la Belgique posséderait une « avance technologique » exclusive en fait d'équipements ne sauraient être nombreux.

Une première constatation qu'on peut faire au sujet des investissements dans l'industrie manufacturière, c'est que, au cours des années récentes, leur évolution globale en Belgique n'a pas été caractérisée par un dynamisme particulier : exprimés en pour cent de la valeur ajoutée brute à prix constants créée par les industries manufacturières, les flux de formation brute de capital fixe de ces industries — également à prix constants — se comparent comme suit (2) :

	1970-1973 (a)	1975-1978 (b)	$\frac{(b) - (a)}{(a)}$
<i>(En pour cent)</i>			
Belgique .....	18,6	14,0	- 24,6
République Fédérale d'Allemagne .....	16,1	11,8	- 26,5
France .....	17,4	13,4	- 23,0
Pays-Bas .....	16,7	13,9	- 16,8
Royaume-Uni .....	12,9	12,5	- 3,2
Italie .....	17,3	12,9	- 25,4
Etats-Unis d'Amérique .....	8,1	8,7	+ 7,8

(1) Un même travailleur apparaîtra d'un instant à l'autre comme deux fois aussi productif au moment où il viendra à disposer d'un équipement capable, avec une même quantité de travail, de livrer une quantité double de produits. Si les coûts additionnels sous forme d'amortissement et de frais d'utilisation de ce nouvel équipement sont équivalents à la rémunération de cette quantité de travail, le coût total par unité de produit restera pour l'entreprise le même qu'auparavant.

(2) Les données ne sont pas disponibles pour le Japon.

En comparaison de son niveau de 1970-1973, le rapport, pendant la période 1975-1978, entre le volume d'investissement et celui de la valeur ajoutée brute est d'environ un quart moins élevé en Belgique, comme en République Fédérale d'Allemagne, en France et en Italie; le recul est moindre aux Pays-Bas et au Royaume-Uni; aux Etats-Unis, il y a même progression.

Mais si l'industrie manufacturière belge n'a pas fait preuve d'un dynamisme spécifique de l'investissement global, il se pourrait qu'elle ait rationalisé davantage que ses concurrents. Puisqu'on ne dispose pas — pour autant que cela puisse exister <sup>(1)</sup> — d'informations directes à ce sujet, on a tenté de dégager quelques indications par voie indirecte. Comme première indication, on a calculé, pour la Belgique et six de ses grands concurrents, le rapport entre le volume de la formation brute de capital fixe dans l'industrie manufacturière et l'augmentation de sa valeur ajoutée brute à prix constants, représentant la progression du volume de la production; on obtient les coefficients suivants :

	1971-1978 <sup>1</sup>	1975-1978 <sup>2</sup>
Belgique .....	2,4	29,5
République Fédérale d'Allemagne .....	4,6	7,7
France .....	2,8	4,7
Pays-Bas .....	4,1	21,5
Royaume-Uni .....	3,9	( <sup>3</sup> )
Italie .....	3,4	9,2
Etats-Unis .....	1,3	2,2

<sup>1</sup> Total de la formation brute de capital fixe (à prix constants) de 1971 à 1978, divisé par l'augmentation de la valeur ajoutée brute (à prix constants) entre 1970 et 1973.

<sup>2</sup> Total de la formation brute de capital fixe (à prix constants) de 1975 à 1978, divisé par l'augmentation de la valeur ajoutée brute (à prix constants) entre 1974 et 1978.

<sup>3</sup> La valeur ajoutée brute (à prix constants) a baissé entre 1974 et 1978.

Le coefficient plus élevé pour la Belgique montre que, dans l'industrie manufacturière, les investissements y ont, moins qu'ailleurs, servi à accroître la production; ils ont, au contraire, visé davantage à économiser la main-d'œuvre puisque, par million de dollars (dollars constants de 1974) d'investissements effectués de 1975 à 1978, c'est pour la Belgique qu'on note la plus forte réduction, entre 1974 et 1978, du personnel, ouvriers et employés, occupé dans ces industries :

Belgique .....	— 23,6
République Fédérale d'Allemagne .....	— 10,9
France .....	— 8,0
Pays-Bas .....	— 13,5
Italie .....	— 2,0
Royaume-Uni .....	— 20,9
Etats-Unis d'Amérique .....	+ 3,0

(<sup>1</sup>) La notion même d'investissement de rationalisation n'est pas clairement définie, ni même peut-être définissable d'une manière applicable dans la pratique.

Ce faisceau d'indications semble confirmer qu'un effort particulier de rationalisation aurait été accompli par l'industrie manufacturière belge, et laisse dès lors supposer un alourdissement relatif du coût, par unité de produit, du facteur de production « capital technique » <sup>(1)</sup>. Autrement dit, la disparité en matière de productivité ne paraîtrait vraisemblablement pas aussi favorable à la Belgique que ce qu'indique la colonne (e) du tableau LX si on tenait compte de la productivité « globale » de tous les facteurs de production au lieu de la seule productivité « apparente » du travail.

Une seconde réflexion s'impose, qui ne peut qu'accroître la prudence dont il faut faire preuve dans les appréciations qu'on porte sur les résultats en fait de productivité. En effet, une augmentation « statistique » de la productivité peut résulter de la disparition des entreprises les moins efficaces, et des emplois qu'elles procuraient. De telles disparitions jouent un rôle utile dans la croissance d'une économie, dans la mesure où elles libèrent des forces productives qu'on peut réemployer plus efficacement à d'autres tâches; par contre, lorsque règne, comme actuellement, une situation de sous-emploi du potentiel disponible en main-d'œuvre et en équipements, elles mènent à une réduction pure et simple des exportations, de la production, de la valeur ajoutée créée dans le pays, c'est-à-dire du revenu « gagné », à un grossissement des ressources inemployées et, par là, à des charges accrues pour la collectivité. On ne dispose pas de chiffres au sujet de l'influence que l'élimination d'entreprises marginales a exercée sur l'indice de productivité, mais il paraît incontestable que ce facteur a joué <sup>(2)</sup>.

Quoi qu'il en soit de la portée exacte et des effets secondaires de la forte hausse de la productivité belge, l'approche chiffrée indique en tout cas que la hausse relative des coûts par unité de travail dans l'industrie manufacturière ne peut être attribuée à un retard encouru par la Belgique dans la progression du volume de la production par personne effectivement au travail. Elle résulte exclusivement d'une hausse plus forte de la « rémunération par salarié » : à cet égard, l'indice de disparité [colonne (d) du tableau LX] a grimpé de 100 en 1970-1973 à 118,8 en 1975-1978. La hausse a été considérable au début de la période et en 1976-1977; en 1978, elle s'est ralentie, mais n'en a pas moins porté la disparité à un maximum de 124,4. La baisse de l'indice de disparité des coûts du travail par unité de produit en fin de période [de 112,8 en 1977 à 111,1 en 1978, voir colonne (c)] provient donc uniquement d'une accentuation de l'avance en matière de productivité.

Celle-ci n'a cependant, tout au long de la période, permis de combler que la moitié environ de la disparité constatée dans le coût de l'unité de travail. D'où, par solde, la hausse considérable, en monnaie commune, du coût du travail par unité de produit en Belgique comparé à celui de ses principaux concurrents.

<sup>(1)</sup> Ce coût comprend non seulement l'amortissement, mais aussi les consommations intermédiaires (énergie, recours à des tiers pour l'entretien et la réparation) provoquées par l'utilisation de ce capital technique.

<sup>(2)</sup> On peut par exemple mentionner, à ce sujet, que le nombre d'entreprises dans le secteur manufacturier a diminué de quelque 13 p.c. de 1973 à 1978.

#### IV.1.3.3. *Le coût des achats aux autres branches d'activité de l'économie nationale*

Les analyses conduites au moyen de la technique des tableaux d' « entrées-sorties » ou d' « inputs-outputs » montrent qu'en 1970, presque 18 p.c. des coûts totaux de l'industrie manufacturière étaient constitués d'achats à d'autres branches d'activité de l'économie nationale. Ces « autres branches d'activité » sont définies comme le total de l'économie à l'exclusion des industries manufacturières et des pouvoirs publics; il s'agit donc essentiellement de l'agriculture, de l'énergie, de la construction et, surtout, des services <sup>(1)</sup>. Aussi importait-il d'avoir une idée de l'évolution de cette catégorie de coûts.

Une fois de plus, il faut constater l'inexistence d'un indice reflétant l'évolution d'un aspect non négligeable de la compétitivité. S'agissant des services, il existe bien une rubrique *ad hoc* dans l'indice des prix à la consommation. Mais cet indice vise à refléter le coût des services qui entrent dans la consommation des ménages, laquelle détermine — logiquement — la pondération de cet indice. De plus, les prix au stade de la consommation finale ne sont pas un indicateur fidèle du coût réel de ces services pour les entreprises manufacturières, ne serait-ce que parce qu'ils contiennent la totalité des impôts indirects, qui ne sont pas, pour les entreprises, une charge au même titre que pour les ménages. Des réserves importantes s'imposaient également pour les séries qu'on aurait pu songer à utiliser comme approximations de l'évolution des prix des inputs acquis par l'industrie manufacturière auprès des autres branches d'activité (agriculture, énergie, construction). Sans parler des problèmes qu'eût posés l'agrégation de ces divers éléments épars.

Il ne restait dès lors qu'à recourir à nouveau aux données macro-économiques tirées des comptes nationaux. On a supposé que les prix pratiqués par les autres branches d'activité évoluaient comme les composantes internes de ces prix de revient : les frais de personnel (la rémunération des salariés) et les marges bénéficiaires brutes (l'excédent brut d'exploitation), ces deux éléments formant ensemble la « valeur ajoutée brute » prenant naissance dans ces autres branches d'activité <sup>(2)</sup>.

(1) On notera toutefois que les intérêts payés ne figurent pas parmi la consommation intermédiaire, mais sont compris dans l'excédent brut d'exploitation. Cf. IV.1.3.1. et infra IV.1.4.

(2) Il n'est donc pas tenu compte ici des consommations intermédiaires de ces autres branches. Dans la mesure où ces consommations sont des importations, on notera que la hausse des prix est prise en considération dans la section suivante (IV.1.3.4.). En ce qui concerne les inputs intermédiaires acquis par les « autres branches » auprès de l'industrie manufacturière, on sait que le prix d'output de celle-ci a augmenté plus que chez les concurrents (cf. ci-avant IV.1.2.4.). Il n'en est pas tenu compte dans la présente section, qui vise à dégager les hausses de coût trouvant leur origine spécifiquement dans les autres branches d'activité. Il reste que dans la réalité, ce facteur joue dans le sens d'une disparité défavorable à la Belgique, puisque le prix des consommations manufacturières intermédiaires qui s'intègrent dans les coûts de production des autres branches ont augmenté plus en Belgique qu'à l'étranger, d'où un effet de retour défavorable pour l'industrie manufacturière elle-même.

On a donc construit, pour la Belgique et les sept pays concurrents auxquels on la compare, un « déflateur » — c'est-à-dire un indice « implicite » des prix — de la valeur ajoutée, donnée qui représente, en principe, la valeur de la production nationale, sous déduction des consommations intermédiaires. Ce déflateur est obtenu en divisant l'indice (1970-1973 = 100) de la valeur ajoutée brute aux prix courants <sup>(1)</sup> par l'indice (même base) de la valeur ajoutée brute à prix

Tableau LXI.

**Coût des achats par l'industrie manufacturière aux autres branches d'activité de l'économie nationale <sup>1</sup>**

En monnaie commune - Indices de disparité <sup>2</sup> 1970-1973 = 100

Sources : Comptes nationaux, Eurostat et O.C.D.E.

	Coût unitaire des achats aux autres branches de l'économie nationale : Déflateur de la valeur ajoutée brute dans ces autres branches <sup>3</sup>	Coût du travail dans les « autres branches »			Excédent brut d'exploitation par unité produite dans les « autres branches » <sup>6</sup>
		Coût du travail par unité produite = $\frac{(c)}{(d)} \times 100$	Coût de l'unité de travail : rémunération annuelle par salarié <sup>4</sup>	Productivité : production annuelle <sup>5</sup> par salarié <sup>4</sup>	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
1974 .....	108,3	109,0	105,2	96,5	108,1
1975 .....	110,4	113,6	109,3	96,2	108,1
1976 .....	113,1	119,9	116,4	97,1	107,4
1977 .....	118,8	128,5	122,4	95,3	110,4
1978 .....	119,9	130,9	124,2	94,9	110,5
1975-1978 <sup>7</sup> .....	115,5	123,0	117,9	95,9	109,1

<sup>1</sup> Les autres branches d'activité sont définies comme le total de l'économie à l'exclusion des industries manufacturières et des pouvoirs publics.

<sup>2</sup> Indice pour la Belgique divisé par l'indice pour la concurrence; ce dernier est une moyenne géométrique pondérée des indices pour 7 pays : République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, Etats-Unis, Japon. Les coefficients de pondération sont déterminés par l'importance de chaque pays comme concurrent des industries manufacturières belges pour leurs ventes tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

<sup>3</sup> Ce déflateur est égal à l'indice de la valeur ajoutée brute, au coût des facteurs, aux prix courants, divisé par l'indice du volume de la production, dont question à la note <sup>5</sup> ci-après. La valeur ajoutée brute au coût des facteurs est formée de la rémunération des salariés et de l'excédent brut d'exploitation. Dans chaque pays, le déflateur de cette valeur ajoutée brute au coût des facteurs est donc la résultante de l'évolution du coût du travail par unité de produit [cf. colonne (b)] et de celle de l'excédent brut d'exploitation (marge bénéficiaire brute) par unité de produit [cf. colonne (e)], chacun de ces deux éléments étant pondéré par son importance relative, dans le pays considéré, comme composante de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs. Les déflateurs ont été calculés pour chaque pays séparément, puis ceux des pays concurrents ont été agrégés comme indiqué à la note <sup>2</sup> ci-avant.

<sup>4</sup> Le terme salarié désigne tout travailleur dépendant, ouvrier ou employé.

<sup>5</sup> Le volume de la production est mesuré par la valeur ajoutée brute, aux prix du marché, aux prix de 1970-1973.

<sup>6</sup> Indice de l'excédent brut d'exploitation divisé par l'indice du volume de production comme défini à la note <sup>5</sup> ci-avant.

<sup>7</sup> Moyenne géométrique.

(<sup>1</sup>) On a pris la valeur ajoutée au coût des facteurs plutôt qu'aux prix du marché; ces derniers sont influencés par les évolutions différenciées, de pays à pays, des impôts indirects; or, la plus grande partie de ces impôts (T.V.A.) est déductible et récupérable pour les entreprises, dont elle ne grève donc pas le coût. Toutefois, la valeur ajoutée au coût des facteurs contient les subsides reçus, dont la fonction est en fait de pouvoir ramener les prix de vente en dessous du coût des facteurs. Mais cet inconvénient a été jugé moins gênant que ne l'eût été l'inclusion des taxes indirectes, celles-ci étant un multiple du montant des subsides. Voir IV.1.2.4., page 19.

constants, c'est-à-dire par l'évolution du volume de la production <sup>(1)</sup>; autrement dit, l'indice des prix est obtenu comme le quotient de la division de l'indice en valeur par l'indice en volume.

Ce calcul met en évidence [cf. colonne (a) du tableau LXI] une forte disparité entre la Belgique et la concurrence : par rapport à 1970-1973, l'indice de disparité a grimpé à 115,5 comme moyenne de la période 1975-1978, et à 119,9 en 1978. Au cours de la période étudiée, l'évolution des prix payés pour les achats aux autres branches d'activité de l'économie nationale a donc lourdement pénalisé les industries manufacturières belges. Il vaut dès lors la peine de pousser l'analyse plus loin.

On a déjà indiqué que la valeur ajoutée, au coût des facteurs, est formée, en comptabilité nationale, de deux composantes : la rémunération des salariés et l'excédent d'exploitation. On peut vérifier comment ces deux composantes ont influencé le prix. A cet égard, par analogie avec ce qu'on a signalé dans la section précédente, au sujet du coût du travail comme élément du prix de revient des industries manufacturières (cf. IV.1.3.2.), ce n'est pas l'évolution, dans les autres branches d'activité, des niveaux absolus de la rémunération des salariés et de l'excédent d'exploitation qu'il faut mesurer, mais l'évolution de leur poids par unité de produit.

Le calcul séparé pour les deux composantes montre que, par rapport à 1970-1973, les indices de disparité (bien entendu en monnaie commune) sont passés, pour la rémunération des salariés par unité de produit, à 123 en 1975-1978 et même 130,9 en 1978 [colonne (b) du tableau LXI] et, pour l'excédent brut d'exploitation par unité de produit, à 109,1 en 1975-1978 et 110,5 en 1978 [colonne (e)]. La hausse a donc été plus forte en Belgique que chez les sept pays concurrents pour les deux composantes, mais surtout pour le coût du facteur travail par unité de produit, pour lequel l'indice de disparité a grimpé de presque un tiers entre 1970-1973 et 1978.

Comme on l'a vu à l'occasion de l'étude du coût du facteur travail dans l'industrie manufacturière, l'incidence de la rémunération des salariés sur le coût par unité de produit est la résultante de la rémunération par salarié et de la production par salarié. Concernant les « autres » branches de l'économie, les indices de disparité à cet égard sont indiqués dans les colonnes (c) et (d) du tableau LXI.

On constate qu'ici aussi la rémunération par salarié a augmenté beaucoup plus, en monnaie commune, que chez les sept concurrents : l'indice de disparité est passé de 100 en 1970-1973 à 117,9 en 1975-1978 et à 124,2 en 1978. On remarque que ces niveaux sont presque les mêmes que ceux qu'on a mentionnés

<sup>(1)</sup> Dans les comptes nationaux, la valeur ajoutée à prix constants n'est indiquée qu'aux prix du marché. Mais, en principe, l'évolution en volume doit être la même, qu'il s'agisse de prix du marché ou de coûts de facteurs.

ci-avant pour la rémunération par salarié dans les industries manufacturières elles-mêmes, à savoir respectivement 118,8 et 124,4 (cf. IV.1.3.2.).

Par contre, alors que dans ces industries, une disparité favorable en matière de productivité (production par salarié) avait permis de compenser la moitié environ de l'alourdissement relatif de la charge des rémunérations, c'est le contraire qui s'est produit pour les « autres » branches d'activité : en matière de productivité, celles-ci ont fait moins bien que l'étranger, puisque l'indice de disparité est descendu à 95,9 en 1975-1978 et 94,9 en 1978.

En termes comparatifs, c'est donc à la fois par une augmentation trop forte des rémunérations, par des progrès insuffisants de productivité et par le niveau de leur excédent d'exploitation que les « autres » branches ont grevé, plus qu'à l'étranger, le prix de revient des industries manufacturières belges.

#### IV.1.3.4. *Le coût des importations*

Les importations entraînées, directement ou indirectement <sup>(1)</sup>, par l'activité des industries manufacturières belges représentaient, en 1970, 52,5 p.c. du coût total de ces industries, dont elles constituaient ainsi de loin la composante la plus importante <sup>(2)</sup>.

Il eût fallu pouvoir disposer ici d'un indice retraçant l'évolution des prix de celles des importations qui forment l'essentiel des consommations intermédiaires des industries manufacturières. Non seulement, un tel indice n'existe pas, mais les tentatives qui ont été faites pour construire une approximation valable n'ont pu aboutir, en raison de l'insuffisance et du manque d'harmonisation internationale du matériel statistique. Force a donc été de se servir des valeurs unitaires de l'ensemble des importations.

L'indice de disparité du coût des importations, en monnaie commune [colonne (a) du tableau LXII], était très favorable à l'U.E.B.L. au début de la période d'observation; ensuite, l'avantage s'est résorbé progressivement, pour disparaître entièrement en 1978. On a déjà indiqué (cf. III.2.2.) que cette évolution avait certainement été influencée par des différences de structure entre les importations de l'U.E.B.L. et celles de l'O.C.D.E., en particulier par le fait que les importations de l'Union comportaient une proportion bien plus élevée de produits manufacturés, dont l'accélération de la hausse des prix était intervenue plus tard que celle des cours des matières premières. L'argument

<sup>(1)</sup> Les importations entraînées indirectement sont celles qu'effectuent les autres branches de l'économie nationale et qui sont incorporées dans les achats de l'industrie manufacturière à ces autres branches.

<sup>(2)</sup> Rappelons que la rémunération des salariés intervenait en 1970 pour 29,7 p.c. et les achats aux autres branches de l'économie pour 17,8 p.c.

reste certainement valable lorsque la comparaison est limitée, comme c'est le cas ici, aux sept principaux concurrents.

Tableau LXII.

Coût des importations <sup>1</sup> en U.E.B.L. et dans les 7 principaux pays concurrents <sup>2</sup>

Indices 1970-1973 = 100'

	En monnaie commune	En monnaies nationales		
	Indice de disparité <sup>3</sup>	Indice de disparité <sup>3</sup>	Indices du coût des importations	
			pour l'U.E.B.L.	pour les 7 principaux concurrents <sup>2</sup>
	(a)	(b)	(c)	(d)
1974 .....	92,8	89,6	137,6	153,5
1975 .....	97,0	92,6	146,4	158,1
1976 .....	98,5	91,5	156,9	171,4
1977 .....	98,7	87,8	160,0	182,3
1978 .....	101,4	88,3	160,4	181,7
1975-1978 <sup>4</sup> .....	98,9	90,0	155,8	173,1

<sup>1</sup> Ensemble des importations, à défaut de données internationalement comparables au sujet du coût des importations destinées à être incorporées comme consommations intermédiaires dans la production des industries manufacturières.

<sup>2</sup> République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, États-Unis, Japon.

<sup>3</sup> Indices pour la Belgique divisé par l'indice pour la concurrence; voir la note <sup>2</sup> du tableau LXI.

<sup>4</sup> Moyenne géométrique.

Pour ne citer qu'un exemple, la part de l'énergie dans les importations totales se chiffrait en 1973 à 8,7 p.c. en U.E.B.L., contre 10,9 au Royaume-Uni, 11,4 en République Fédérale d'Allemagne, 11,8 aux États-Unis, 12,4 en France, 13,3 aux Pays-Bas, 14,1 en Italie et 21,8 p.c. au Japon. On sait quelle a été l'explosion des prix de ces produits à la fin de 1973.

S'agissant des importations, il a paru intéressant d'indiquer également la disparité des prix en monnaies nationales [colonne (b) du tableau LXII]. En effet, on peut poser que les prix d'une très large part des importations, surtout ceux des biens de production et matières auxiliaires (comme l'énergie) sont, dans la pratique, fixés en monnaies étrangères, principalement en dollars. Ces prix eussent donc, à peu de choses près, dû être payés en toute hypothèse. Le rapprochement entre les indices de disparité en monnaies nationales [colonne (b)] d'une part, et en monnaie commune [colonne (a)] d'autre part, permet de mesurer l'avantage direct que les industries manufacturières belges ont retiré du fait que le franc belge n'a pas accompagné la dépréciation du dollar, de la livre sterling et de la lire italienne. On voit que les prix que les importateurs ont dû payer dans leur propre monnaie pour leurs achats à l'étranger ont bien moins

augmenté en U.E.B.L. (indice 155,8 pour 1975-1978 et 160,4 en 1978) que chez les sept concurrents (indice 173,1 en 1975-1978 et 181,7 en 1978) <sup>(1)</sup>.

#### IV.1.3.5. Synthèse de l'évolution comparée des coûts de l'industrie manufacturière

Au terme de l'analyse séparée des trois grandes sortes de coûts de l'industrie manufacturière, on peut maintenant dresser un bilan d'ensemble. Celui-ci figure au tableau LXIII, où on a chiffré la disparité des coûts totaux et indiqué un

Tableau LXIII.

#### Synthèse des disparités de coûts <sup>1</sup> dans l'industrie manufacturière

Indices 1970-1973 = 100

	En monnaie commune					En monnaies nationales		
	Coûts totaux <sup>2</sup>	Valeurs unitaires à l'importation <sup>3</sup>	Coûts d'origine intérieure			Coûts totaux <sup>2</sup>	Valeurs unitaires à l'importation <sup>6</sup>	Coûts d'origine intérieure <sup>2</sup>
			Coût du travail par unité produite <sup>4</sup>	Coût unitaire des achats aux autres branches de l'économie nationale <sup>5</sup>	Ensemble des composantes nationales du coût <sup>2</sup>			
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	
1974 .....	104,4	92,8	104,0	108,3	105,5	100,8	89,6	101,9
1975 .....	105,1	97,0	105,7	110,4	107,3	100,3	92,6	102,4
1976 .....	108,0	98,5	108,9	113,1	110,4	100,4	91,5	102,6
1977 .....	110,3	98,7	112,8	118,8	115,0	98,1	87,8	102,3
1978 .....	109,7	101,4	111,1	119,9	114,2	95,6	88,3	99,5
1975-1978 <sup>7</sup> .....	108,2	98,9	109,6	115,5	111,7	98,6	90,0	101,7

<sup>1</sup> Indices pour la Belgique divisés par les indices pour la concurrence; composée et pondérée comme indiqué à la note 2 du tableau LXI.

<sup>2</sup> Un indice de coût total, pondéré par le poids des trois composantes (importations, rémunérations des salariés et achats aux autres branches de l'économie nationale) a été calculé pour chaque pays; les indices nationaux de la concurrence ont ensuite été agrégés en un indice pondéré comme indiqué à la note 2 du tableau LXI. La même méthode a été appliquée mutatis mutandis pour le coût de l'ensemble des deux composantes nationales.

<sup>3</sup> Voir colonne (a) du tableau LXII.

<sup>4</sup> Voir colonne (c) du tableau LXI.

<sup>5</sup> Voir colonne (a) du tableau LXI.

<sup>6</sup> Voir colonne (b) du tableau LXII.

<sup>7</sup> Moyenne géométrique.

<sup>(1)</sup> Les disparités en monnaies nationales n'ont pas été indiquées pour les autres éléments du coût parce qu'elles n'ont guère de signification. Contrairement au niveau du coût des importations, celui des composantes nationales n'est pas « donné » en monnaies étrangères. Si un cours de change effectif plus bas du franc belge n'eût guère modifié les prix à l'importation en monnaie commune, on ne peut en dire autant des autres éléments des coûts et des prix. En francs belges, les prix à l'importation eussent été plus élevés à due concurrence et auraient, bien entendu, entraîné les coûts intérieurs à un niveau qui, eu égard aux reports en chaîne et aux risques d'amplifications anticipatives et spéculatives, eût pu se situer bien au-delà de ce qui dérive des répercussions purement mécaniques.

sous-total pour l'ensemble des deux composantes nationales : le coût du facteur travail et celui des achats aux autres branches d'activité <sup>(1)</sup>.

Si on considère l'ensemble de la période 1975-1978, on voit que le coût total a augmenté de 8,2 p.c. de plus en Belgique que dans les sept pays concurrents pris en considération [colonne (a) du tableau LXIII]. Ce dépassement ne provient pas des importations dont, au contraire, on l'a vu, l'indice de disparité des prix est favorable à la Belgique [98,9, cf. colonne (b)]. Il résulte donc uniquement des composantes nationales, pour lesquelles on relève une disparité combinée de + 11,7 p.c. [colonne (e)]. Celle-ci est le résultat conjoint de hausses plus fortes du coût du travail par unité produite [+ 9,6 p.c., colonne (c)] et du prix des achats aux autres branches d'activité, pour lequel le niveau de l'indice de disparité [115,5, colonne (d)] est nettement le plus élevé; l'évolution des coûts et prix dans ces autres branches a donc indiscutablement obéré lourdement la capacité concurrentielle des entreprises manufacturières nationales <sup>(2)</sup>.

Si on considère l'évolution d'année en année, on voit que la dégradation, en monnaie commune, s'est amplifiée sur toute la ligne jusques et y compris en 1977. En 1978, l'indice de disparité des coûts totaux baisse légèrement : de 110,3 à 109,7. Mais à y regarder de plus près, on constate que cette baisse ne concerne qu'un seul élément : le coût du travail par unité produite. Le tableau LX nous a appris que la baisse observée pour cet élément n'est pas le fruit d'une diminution de l'écart dans la rémunération par salarié — qui, au contraire, augmente de 123,1 en 1977 à 124,4 en 1978 — mais d'une accentuation de l'avance en matière de productivité. A cet égard, on a dit les réticences qu'il faut avoir à qualifier ce phénomène de résolument heureux, dans la mesure où il reflète la poursuite d'un mouvement d'élimination, pour cause de « marginalisation », d'entreprises, de productions et d'emplois, car il signifie alors une perte nette de substance industrielle, de revenu et, au bout du compte, de niveau de vie.

(1) La disparité des coûts totaux n'est pas la somme pondérée des contributions des disparités chiffrées ci-avant pour chacune des trois composantes du coût; un indice de coût total pondéré a été calculé séparément pour chaque pays, puis les indices nationaux ont été agrégés en un indice pondéré de la concurrence; enfin, en divisant l'indice du coût total pondéré belge par cet indice pondéré de la concurrence, on a obtenu la disparité du coût total. *Mutatis mutandis*, c'est par le même procédé qu'on a calculé la disparité pour l'ensemble des deux composantes nationales du coût. Les coefficients de pondération utilisés pour chaque élément du coût sont tirés des tableaux d'input-output 1970; on n'a pu que supposer qu'ils restaient inchangés tout au long de la période, puisqu'on ne dispose pas de tableaux d'input-output plus récents.

(2) Cette évolution des prix dans les autres branches d'activité a dû peser d'autant plus que l'importance des inputs, en provenance de ces autres branches, que l'industrie manufacturière « consomme » par unité de produit n'est vraisemblablement pas restée constante depuis 1970, comme on a dû le supposer [voir note (1) ci-dessus], mais s'est probablement accrue au cours de la période, notamment en conséquence de l'augmentation du « coefficient de capital »; en effet, comme on l'a signalé [cf. note (1) de la page 30, le fonctionnement de ce capital technique entraîne des frais d'utilisation, d'entretien et de réparation, qui doivent normalement donner lieu à une intensification, par unité de produit des industries manufacturières, du recours de ces industries aux autres « branches ».

Se reportant aux trois dernières colonnes du tableau LXIII, indiquant les disparités en monnaies nationales, il faut conclure que le bénéfice obtenu, grâce à l'appréciation du cours du change, en matière d'importations [colonne (g)], a été reperdu parce que la hausse nominale des coûts d'origine intérieure a, malgré cette appréciation, été plus prononcée, même en monnaies nationales, que chez l'ensemble des sept autres pays, où, globalement, le cours de change s'appréciait pourtant moins et où l'inflation importée était donc nettement supérieure. Ce n'est qu'en 1978 qu'une modération relative des coûts intérieurs, en monnaie nationale, a commencé à apparaître en Belgique.

En conclusion, l'analyse de l'évolution comparée des coûts établit indiscutablement qu'il s'est produit un sérieux dérapage des coûts manufacturiers belges par rapport à ceux des concurrents. Ce dérapage provient d'une hausse excessive des composantes nationales du prix de revient. Dans l'industrie manufacturière elle-même, le coût du travail par unité produite a trop augmenté; la progression plus rapide de la productivité apparente du travail n'a pu effacer qu'environ la moitié de l'écart observé dans le coût de l'unité de travail. Les autres branches d'activité ont encore alourdi sensiblement ce handicap, en raison de hausses plus fortes qu'à l'étranger, toujours en monnaie commune, de la rémunération par salarié et de l'excédent brut d'exploitation par unité de produit, mais aussi par suite d'une progression insuffisante de leur productivité. Pour les coûts totaux, la dégradation n'a cessé de s'accroître jusqu'en 1977; une légère amélioration est observée en 1978.

#### **IV.1.4. Les indicateurs de la rentabilité.**

Dans la section IV.1.2.4., on a indiqué que la hausse du prix d'output, ou prix départ usine, de l'industrie manufacturière avait, par rapport à 1970-1973, dépassé celle des sept principaux concurrents <sup>(1)</sup> de 5,7 p.c. en moyenne pour la période 1975-1978 et que l'écart était resté à peu près le même en 1978 (+ 5,8 p.c.).

En faisant la synthèse de l'évolution des différents éléments du prix de revient, on a constaté (cf. IV.1.3.5.) que, calculé selon les mêmes principes, l'indice de disparité révélait un écart à la hausse encore plus important pour les coûts totaux des industries manufacturières : + 8,2 p.c. en moyenne de 1975 à 1978 et + 9,7 p.c. en 1978.

Les prix et les coûts manufacturiers belges ont donc, globalement, dérapé sérieusement par rapport à ceux des concurrents. Il est clair que des écarts tels

<sup>(1)</sup> On notera que, dans la présente section, de même que dans l'analyse comparée des coûts et dans le calcul du prix d'output, les sept pays représentant la « concurrence » ont été agrégés sur la base d'une pondération qui tient compte de leur importance respective comme concurrent aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Voir IV.1.2.4., en particulier note <sup>(2)</sup> page 17.

que ceux qu'on vient de mentionner doivent fatalement avoir constitué un handicap important pour les ventes du secteur manufacturier, qui ont un caractère marginal à l'échelle des énormes flux d'exportations et d'importations dans le monde et qui sont exposées à une concurrence très vive sur leur marché intérieur, exigü et particulièrement ouvert.

Mais indépendamment de l'impact négatif direct que ces évolutions particulières ont certainement eu sur la croissance des exportations et des ventes intérieures des industries manufacturières belges, contribuant ainsi à expliquer les pertes de parts de marché que ces industries ont subies dans et à l'extérieur des frontières nationales et qu'on a décrites dans la troisième partie de l'étude, il est un aspect spécifique de la compétitivité sur lequel on doit attirer l'attention : il s'agit des conséquences de l'excédent de la hausse des coûts sur celle des prix de vente.

Méthodologiquement, entre le prix d'output des industries manufacturières qu'on a commenté au IV.1.2.4., et leur coût ou prix de revient, chiffré au IV.1.3.5., la seule différence est formée de l'« excédent brut d'exploitation » de ces industries manufacturières. Cette notion d'excédent brut d'exploitation, empruntée à la terminologie de la comptabilité nationale, couvre toute la part de la valeur ajoutée brute qui n'est pas recensée comme « rémunération des salariés »<sup>(1)</sup>; elle comprend donc les revenus de la propriété et de l'entreprise, individuelle ou sociétaire, résultant du processus de production. En pratique, elle ne correspond pas vraiment à ce qu'on entend par « bénéfice », parce qu'elle comprend la rémunération du travail indépendant (non salarié) et qu'elle contient encore les « charges financières » supportées au profit des créanciers, surtout les intermédiaires financiers<sup>(2)</sup>. Sous cette réserve, elle peut cependant être considérée comme un bon indicateur de la rentabilité brute, c'est-à-dire avant amortissement, avant rémunération du facteur de production « gestion » et avant taxation. Pour la commodité, on utilisera dans la suite de cette section les termes de rentabilité et de marges bénéficiaires comme synonymes d'excédent d'exploitation.

Il découle donc directement des procédés méthodologiques qu'on a appliqués, que la mesure dans laquelle la disparité en coût unitaire excède celle en prix unitaire doit, par définition, se retrouver intégralement dans une disparité de sens inverse de l'excédent brut d'exploitation par unité de produit.

En conséquence, l'excédent brut d'exploitation de l'industrie manufacturière belge par unité de produit doit avoir évolué défavorablement par rapport

(1) Cf. IV.1.3.2.

(2) En principe, les charges financières devraient être considérées comme une consommation intermédiaire du secteur qui les supporte; il n'en est pas ainsi, parce que ces charges, si elles peuvent être évaluées globalement de manière approximative, ne peuvent, dans l'état actuel de l'information statistique, par contre pas être ventilées entre les divers utilisateurs de capitaux empruntés.

à celui des concurrents. A première vue, les écarts peuvent ne pas paraître trop préoccupants, puisque, en disparité, l'excédent du coût par rapport aux prix se chiffre à 2,5 points d'indice (1970-1973 = 100) pour l'ensemble de la période 1975-1978 (105,7 pour les prix — 108,2 pour les coûts) et à 3,9 points en 1978 (105,8 — 109,7). Mais ce n'est là qu'une illusion d'optique. Car, vu que l'excédent brut d'exploitation des entreprises manufacturières ne représente qu'une fraction modeste de la valeur totale de leur production (en Belgique, 12,2 p.c. de la valeur de la production aux prix départ usine en 1970), une divergence en évolution de 3 à 4 points de pour cent portant sur la totalité du chiffre d'affaires donne lieu à des écarts dans la rentabilité qui atteignent un multiple de cette divergence.

Tableau LXIV.

**Disparités des prix et des coûts manufacturiers en Belgique et chez ses principaux concurrents <sup>1</sup>**

En monnaie commune - Base 1970-1973 = 100

	Indice de disparité du prix unitaire de l'output <sup>2</sup>	Indice de disparité du prix de revient unitaire <sup>3</sup>	Indice de disparité de l'excédent brut d'exploitation par unité de produit <sup>4</sup>
	(a)	(b)	(c)
1974 .....	104,1	104,4	101,2
1975 .....	103,8	105,1	83,6
1976 .....	105,7	108,0	81,1
1977 .....	107,4	110,3	76,5
1978 .....	105,8	109,7	70,5
1975-1978 <sup>5</sup> .....	105,7	108,2	77,8

<sup>1</sup> Les 7 principaux concurrents sont : la République Fédérale d'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Italie, les États-Unis et le Japon. Ils sont agrégés en une moyenne géométrique, pondérée au moyen de coefficients qui reflètent l'importance de chaque pays comme concurrent de l'industrie manufacturière belge sur son marché intérieur et sur ses marchés d'exportation. L'indice belge est placé au numérateur et l'indice de la concurrence au dénominateur.

<sup>2</sup> Voir colonne (d) du tableau LIX.

<sup>3</sup> Voir colonne (a) du tableau LXIII.

<sup>4</sup> Pour chaque pays, l'indice de l'excédent brut d'exploitation par unité de produit est obtenu en divisant l'indice de l'excédent brut d'exploitation par celui de la valeur ajoutée brute à prix constants, qui représente le volume de la production.

<sup>5</sup> Moyenne géométrique.

Ceci est illustré au tableau LXIV. On y voit comment une différence, qui peut paraître superficiellement bénigne, entre l'indice de disparité du prix d'output [colonne (a)] et celui du prix de revient [colonne (b)] a donné lieu à une chute spectaculaire de l'indice de disparité d'excédent brut d'exploitation par unité de produit [colonne (c)]. Celui-ci a entamé une plongée en 1975 et n'a ensuite cessé de se détériorer encore; en 1978, il était descendu à 70,5.

L'analyse ne peut s'arrêter là. Ainsi qu'on l'a expliqué (cf. IV.1.2.1.), une baisse de l'indice de disparité signifie un écart à la baisse de l'agrégat belge considéré par rapport à la donnée correspondante pour les concurrents. En soi, cet écart peut signifier ou bien une hausse moindre ou bien une baisse supé-

rieure. S'agissant des prix et des coûts, chacun sait qu'ils montent et donc que la hausse des indices de disparité qu'on a commentés sub IV.1.2. et sub IV.1.3. reflétait des augmentations plus fortes en Belgique qu'à l'étranger. Mais pour savoir ce que signifie la baisse de l'indice de disparité de la rentabilité, il est nécessaire de considérer les niveaux absolus de l'indice belge et de celui de la concurrence.

On les trouve au tableau LXV, ligne III. Afin de pouvoir les replacer dans leur contexte, on a inscrit dans ce tableau également les niveaux absolus des indices des prix d'output et des différentes composantes du prix de revient en Belgique et chez ses sept principaux concurrents. Il apparaît (ligne III) que l'indice de l'excédent brut d'exploitation, par unité de produit, de l'industrie manufacturière est passé en Belgique à 113,7 en 1975-1978 [colonne (a)] et à 126,4 en 1978 [colonne (d)], alors qu'il s'élevait à l'étranger à 146,2 en 1975-1978 et 179,3 en 1978 [colonnes (b) et (e)].

L'excédent brut d'exploitation par unité de produit a donc effectivement augmenté. Pour interpréter cette évolution, il faut toutefois la comparer à celle des autres agrégats.

Une première observation est qu'il s'agit, comme pour toutes les autres données du tableau LXV, de valeurs nominales, c'est-à-dire exprimées en prix courants. Or, les prix à la consommation (toujours sur la base 1970-1973) ont été portés, en Belgique, à l'indice 154,9 en 1975-1978 et 169,3 en 1978. En termes réels, autrement dit corrigés pour cette hausse de prix, l'excédent brut d'exploitation par unité de produit n'a dès lors pas augmenté, mais baissé de plus de 25 p.c. entre 1970-1973 et 1978.

Reprenant les indices en valeurs nominales relatifs à la Belgique, pour la moyenne de la période 1975-1978 [colonne (a) du tableau LXV], on voit que les 113,7 pour l'excédent d'exploitation par unité de produit ne peuvent soutenir la comparaison avec les 186,9 du prix unitaire de vente (ligne I), ni les 199,3 du prix de revient unitaire (ligne II), lequel est à son tour la résultante combinée des indices 198,4 pour les prix à l'importation (ligne II.A), 205,6 pour les achats aux autres branches de l'économie nationale (ligne II.B.1) et 197,1 pour le coût du travail par unité de produit (ligne II.B.2).

On ne peut manquer de remarquer l'indice particulièrement élevé pour la rémunération par salarié dans l'industrie manufacturière : 258,1 en Belgique contre 217,3 chez les concurrents [ligne IV.A.1.a, colonnes (a) et (b)]; seule une faible part de cette hausse a pu être résorbée par la productivité (indices 130,9 en Belgique et 120,8 chez les concurrents, voir ligne IV.A.1.b, mêmes colonnes). On observe aussi que la rémunération par salarié s'est accrue presque autant dans les autres branches de l'économie (246,2 en Belgique et 208,7 chez les concurrents, ligne IV.B.1.a) tandis que, comme il a été signalé, la productivité dans ces autres branches a progressé beaucoup moins que dans l'industrie manufacturière et moins qu'à l'étranger (indice 107,8 en Belgique contre 112,5

Tableau LXV.

Prix de vente et prix de revient unitaires de l'industrie manufacturière en Belgique et dans 7 pays concurrents <sup>1</sup>

En monnaie commune - Base 1970-1973 = 100

	Moyenne 1975-1978			1978		
	Indice pour la Belgique (a)	Indice pour les 7 principaux concurrents <sup>2</sup> (b)	Indice de disparité $\frac{(a)}{(b)} \times 100$ (c)	Indice pour la Belgique (d)	Indice pour les 7 principaux concurrents <sup>2</sup> (e)	Indice de disparité $\frac{(d)}{(e)} \times 100$ (f)
I. Prix unitaire d'output <sup>3</sup> .....	186,9	176,9	105,7	220,8	208,7	105,8
II. Prix de revient unitaire <sup>4</sup> .....	199,3	184,1	108,2	236,7	215,7	109,7
II.A Composante d'origine étrangère : importations <sup>5</sup> .....	198,4	200,7	98,9	231,2	228,1	101,4
II.B Composantes d'origine nation. <sup>6</sup>	200,3	179,3	111,7	243,1	212,8	114,2
II.B.1 Achats aux autres branches de l'économie nationale <sup>7</sup> .....	205,6	178,1	115,5	255,6	213,1	119,9
II.B.2 Coûts propres de l'industrie manufacturière : coût du travail par unité de produit <sup>8</sup> .....	197,1	179,9	109,6	235,9	212,2	111,1
III. Excédent brut d'exploitation par unité de produit (différence entre I et II)	113,7	146,2	77,8	126,4	179,3	70,5
IV. Détails et regroupements :						
IV.A Déflateur de la valeur ajoutée brute <sup>9</sup> de l'indus. manufacturière	168,8	168,8	100,0	198,7	201,1	98,8
IV.A.1 Coût du travail : rémunération des salariés par unité de produit = II.B.2 .....	197,1	179,9	109,6	235,9	212,2	111,1
IV.A.1.a coût de l'unité de travail <sup>10</sup> = coût salarial .....	258,1	217,3	118,8	338,3	271,9	124,4
IV.A.1.b production par unité de travail <sup>11</sup> = productivité ...	130,9	120,8	108,4	143,4	128,1	112,0
IV.A.2 Excédent brut d'exploitation par unité de produit = ligne III .....	113,7	146,2	77,8	126,4	179,3	70,5
IV.B Déflateur de la valeur ajoutée brute <sup>9</sup> des autres branches de l'économie nationale = ligne II.B.1	205,6	178,1	115,5	255,6	213,1	119,9
IV.B.1 Coût du travail : rémunération des salariés par unité de produit <sup>12</sup> .....	228,3	185,6	123,0	289,7	221,4	130,9
IV.B.1.a coût de l'unité de travail <sup>13</sup> = coût salarial .....	246,2	208,7	117,9	319,6	257,3	124,2
IV.B.1.b production par unité de travail <sup>14</sup> = productivité ...	107,8	112,5	95,9	110,3	116,2	94,9
IV.B.2 Excédent brut d'exploitation par unité de produit <sup>15</sup> ...	186,9	171,4	109,1	227,6	206,0	110,5

<sup>1</sup> République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, Etats-Unis, Japon.

<sup>2</sup> Moyenne géométrique pondérée par l'importance de chacun de ces pays comme concurrent de l'industrie manufacturière belge sur son marché intérieur et sur ses marchés d'exportation.

<sup>3</sup> Cf. tableau LXIX, colonne (d).

<sup>4</sup> Cf. tableau LXIII, colonne (a).

<sup>5</sup> Cf. tableau LXII, colonne (a).

<sup>6</sup> Cf. tableau LXIII, colonne (e).

<sup>7</sup> Cf. tableau LXI.

<sup>8</sup> Cf. tableau LX.

<sup>9</sup> Ce déflateur est le prix implicite unitaire de la production, mesurée par la valeur ajoutée brute, au coût des facteurs, aux prix de 1970-1973.

<sup>10</sup> Indice de la rémunération annuelle par salarié. Cf. tableau LX, colonne (d).

<sup>11</sup> Indice du volume de la production, mesuré par l'indice de la valeur ajoutée brute à prix constants. Cf. tableau LX, colonne (e).

<sup>12</sup> Cf. tableau LXI, colonne (b).

<sup>13</sup> Cf. tableau LXI, colonne (c).

<sup>14</sup> Cf. tableau LXI, colonne (d).

<sup>15</sup> Cf. tableau LXI, colonne (e).

à l'étranger, ligne IV.B.1.b). Par contre, dans ces autres branches l'excédent brut d'exploitation par unité de produit s'est maintenu bien mieux [indice 186,9, ligne IV.B.2, colonne (a)] que dans l'industrie manufacturière. Le caractère de secteur « abrité » a donc effectivement dû jouer, et ce davantage en Belgique qu'à l'étranger, où le fossé entre la rentabilité des autres branches de l'économie [indice 171,4, ligne IV.B.2, colonne (b)] et celle de l'industrie manufacturière [indice 146,2, ligne III, colonne (b)] n'est pas aussi large que chez nous [indice 186,9 pour les autres branches, cf. ligne IV.B.2, colonne (a), contre 113,7 pour l'industrie manufacturière, cf. ligne III, colonne (a)].

Il vaut d'être noté que si on prend l'ensemble de la rémunération des facteurs de production à l'œuvre dans l'industrie manufacturière même — c'est-à-dire la valeur ajoutée, soit la somme, par unité de produit, de la rémunération des salariés et de l'excédent brut d'exploitation — l'indice par unité de produit s'élève en Belgique à 168,8, exactement comme à l'étranger [ligne IV.A, colonnes (a) et (b)]; pour la valeur ajoutée brute par unité de produit, l'indice de disparité s'est donc maintenu juste au niveau 100 [colonne (c)].

Vu ce qu'on a constaté à propos de la rémunération par salarié et par unité de produit [indice belge 197,1, disparité 109,6, ligne II.B.2, colonnes (a) et (c)], il est évident que l'industrie manufacturière n'a pu réussir à maintenir la hausse de sa valeur ajoutée brute par unité de produit dans les mêmes limites que ses concurrents (disparité 100, comme on vient de le dire) qu'en faisant de lourds sacrifices sur l'autre composante de cette valeur ajoutée, c'est-à-dire l'excédent brut d'exploitation, la rentabilité. D'où l'indice de disparité de 77,8 observé pour celle-ci [ligne III, colonne (c)].

Passant à l'année 1978, il n'est pas besoin de reprendre point par point les comparaisons qu'on vient de faire pour l'ensemble de la période 1975-1978. Les tendances décrites dans les alinéas précédents se sont confirmées et accentuées. Relevons simplement que la disparité en prix de revient des industries manufacturières s'est encore élargie, passant à + 9,7 [ligne II, colonne (f)], et que ceci est dû en partie aux importations (disparité 101,4 contre 98,9 en 1975-1978, cf. ligne II.A), mais surtout aux composantes nationales [où la disparité passe de + 11,7 à + 14,2, cf. ligne II.B, colonnes (c) et (f)], sous l'influence d'un approfondissement de l'écart constaté pour les deux éléments; en effet, d'une part, nonobstant de nouveaux progrès comparatifs de productivité (indice 112 contre 108,4, cf. ligne IV.A.1.b), l'indice de disparité du coût du travail par unité produite à l'intérieur de l'industrie manufacturière passe à + 11,1 contre + 9,6 (cf. ligne II.B.2), parce que la divergence en matière de coût de l'unité de travail est montée à + 24,4 contre + 18,8 (cf. ligne IV.A.1.a); d'autre part, le dérapage dans les autres branches d'activité s'est encore aggravé, la disparité passant de 115,5 à 119,9 (ligne II.B.1), parce que l'écart en matière de coût de l'unité de travail (disparité + 24,2 contre + 17,9, ligne IV.B.1.a) et d'excédent brut par unité de produit (+ 10,5 contre + 9,1, ligne IV.B.2) ont continué de s'accroître, tandis que le retard de productivité s'accroissait (indice de disparité 94,9 contre 95,9, cf. ligne IV.B.1.b).

Par contre, la disparité en prix de vente manufacturier est restée quasi stationnaire (indice 105,8 contre 105,7, ligne I).

En conséquence, la dégradation de la rentabilité des industries manufacturières s'est encore accentuée. En indice de disparité, elle descend à 70,5 en 1978 contre 77,8 en 1975-1978 (ligne III du tableau LXV). Encore cette manière de mesurer, en disparité par rapport aux concurrents, ne reflète-t-elle pas entièrement l'ampleur de la dégradation intrinsèque, car à l'étranger non plus les marges bénéficiaires ne sont pas restées intactes : entre 1970-1973 et 1978, l'indice du prix de revient unitaire chez les sept principaux concurrents est passé à 215,7 [ligne II, colonne (e)] et celui du prix unitaire de vente seulement à 208,7 [ligne I, colonne (e)]. Même si l'écart est moindre qu'en Belgique, [coût 236,7, ligne II, colonne (d) et prix de vente 220,8, ligne I, même colonne], il n'en reste pas moins que l'affaiblissement de la rentabilité à l'étranger doit s'additionner à l'écart entre la Belgique et ses concurrents pour trouver la mesure exacte du rétrécissement des marges bénéficiaires brutes de l'industrie manufacturière belge.

L'effondrement de celles-ci est illustré, au tableau LXVI, par l'évolution de la part de l'excédent brut d'exploitation dans le total de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs.

Tableau LXVI.

**Part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière**

	Part en p.c. dans la valeur ajoutée brute, au coût des facteurs, de l'industrie manufacturière belge		Indice d'évolution de la part en p.c. de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée brute au coût des facteurs - Base 1970-1973 = 100		
	Rémunération des salariés <sup>1</sup>	Excédent brut d'exploitation <sup>2</sup>	Belgique	7 pays concurrents <sup>3</sup>	Disparité Belgique/Concurrence
			$\frac{(b)}{33,9} \times 100$		$\frac{(e)}{(d)} \times 100$
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
1970-1973 <sup>4</sup> .....	66,1	33,9	100,0	100,0	100,0
1974 .....	68,8	31,2	92,1	93,0	99,1
1975 .....	76,5	23,5	69,2	82,0	84,4
1976 .....	76,0	24,0	70,7	87,4	80,9
1977 .....	77,6	22,4	66,0	88,0	75,1
1978 .....	78,4	21,6	63,7	89,2	71,4
1975-1978 <sup>4</sup> .....	77,2	22,8	67,3	86,6	77,8

<sup>1</sup> Notion de comptabilité nationale. Voir IV.1.3.2.

<sup>2</sup> Notion de comptabilité nationale. Cf. IV.1.4.

<sup>3</sup> République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie, Etats-Unis, Japon.

<sup>4</sup> Moyenne géométrique.

Partant de 33,9 en 1970-1973, cette part en pour cent est tombée à 22,8 en 1975-1978 et à 21,6 en 1978 [colonne (b) du tableau LXVI]. Son niveau de 1970-1973 étant pris comme égal à 100, la part de l'excédent brut d'exploitation a dégringolé brutalement à 69,2 en 1975 et, après une stabilisation au cours de la reprise conjoncturelle de 1976, a continué de s'effriter jusqu'à 63,7 en 1978 [colonne (c)]. Chez les concurrents, on a observé également une chute considérable en 1974-1975, mais la situation s'est en partie redressée ensuite. D'où la baisse continue de l'indice de disparité de la part proportionnelle de l'excédent brut d'exploitation à 77,8 en moyenne en 1975-1978 et à 71,4 en 1978 [colonne (e)] <sup>(1)</sup>.

La diminution de la part de l'excédent brut d'exploitation dans le total de la valeur ajoutée a nécessairement pour corollaire une progression correspondante de la part de la rémunération des salariés, puisque, dans la présentation qu'en donnent les comptabilités nationales harmonisées, la valeur ajoutée au coût des facteurs ne comprend que ces deux éléments. On voit en effet que, pendant que la part de l'excédent brut d'exploitation chutait de 33,9 p.c. en 1970-1973 à 22,8 p.c. en 1975-1978 et 21,6 p.c. en 1978, celle de la rémunération des salariés montait de 66,1 p.c. en 1970-1973 à 77,2 p.c. en 1975-1978 et 78,4 p.c. en 1978 [colonne (a) du tableau LXVI].

S'agissant de ces parts respectives de la rémunération des salariés et de l'excédent brut d'exploitation, il y a toutefois un aspect méthodologique auquel on doit être attentif. C'est le fait que la rémunération des non-salariés est recensée dans l'excédent brut d'exploitation; celui-ci, on l'a dit, comprend la rémunération des facteurs de production autres que le travail dépendant : la gestion et le capital; c'est donc un agrégat hybride qui a trait en partie à la rémunération du travail — les prestations des travailleurs non dépendants — et en partie au rendement du capital investi <sup>(2)</sup>.

Puisque la rémunération du travail est recensée ou bien dans la « rémunération des salariés » — lorsqu'il s'agit de travailleurs dépendants — ou bien dans l'« excédent brut d'exploitation » — lorsqu'il s'agit de travailleurs non dépendants — il est clair que les parts respectives des deux composantes de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs sont influencées, en niveau et en évolution, par la proportion de l'emploi salarié dans l'emploi total, proportion qu'on appellera le taux de salarisation.

Ce taux n'est pas nécessairement constant. Il se pourrait donc que la progression de la part de la rémunération des salariés dans le total de la valeur ajoutée brute dans les industries manufacturières soit due, au moins en partie,

(1) On retrouve ici, sans surprise, pratiquement les mêmes pourcentages que ceux qu'on avait mentionnés pour l'indice de disparité de l'excédent brut d'exploitation par unité de produit [cf. tableau LXV, ligne III, colonnes (c) et (f)].

(2) Dans les entreprises individuelles ces deux éléments se confondent dans les faits, ce qui contribue à rendre impossible une distinction statistique claire entre les deux.

à une hausse du taux de salarisation. Ce n'est pas le cas. Vérification faite, dans les industries manufacturières la proportion des emplois salariés dans l'emploi total a atteint un maximum en 1974 (94,2 p.c.), puis elle s'est effritée; en indices, elle est passée du niveau 100 en 1970-1973 à 99,7 p.c. en 1975-1978 et 99,4 p.c. en 1978. Par contre, chez les sept pays concurrents, le taux de salarisation a légèrement progressé. Il s'ensuit que si on recalcule les éléments repris au tableau LXVI sur la base des données corrigées pour éliminer l'influence des variations du taux de salarisation <sup>(1)</sup>, on constate (cf. tableau LXVII) que la comparaison internationale concernant l'évolution de la part de l'excédent

Tableau LXVII.

**Part de l'excédent brut d'exploitation, corrigée pour variations du taux de salarisation <sup>1</sup> dans la valeur ajoutée brute de l'industrie manufacturière**

	Part corrigée, en p.c., dans la valeur ajoutée brute, au coût des facteurs, de l'industrie manufacturière belge		Indices d'évolution de la part corrigée, en p.c., de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée brute au coût des facteurs Base 1970-1973 = 100		
	Rémunération des salariés <sup>2</sup>	Excédent brut d'exploitation <sup>3</sup>	Belgique	7 pays concurrents <sup>4</sup>	Disparité Belgique/concurrence $\frac{(c)}{(d)} \times 100$
			$\frac{(b)}{34,1} \times 100$		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
1970-1973 <sup>5</sup> .....	65,9	34,1	100,0	100,0	100,0
1974 .....	68,3	31,7	93,0	93,3	99,6
1975 .....	76,3	23,7	69,6	82,3	84,5
1976 .....	76,0	24,0	70,4	87,7	80,2
1977 .....	77,8	22,2	65,2	88,5	73,7
1978 .....	78,7	21,3	62,4	89,4	69,8
1975-1978 <sup>5</sup> .....	77,2	22,8	66,8	87,0	76,8

<sup>1</sup> Le taux de salarisation est la proportion de travailleurs salariés (= dépendants) dans l'emploi total. La « correction » consiste à recalculer la part de la rémunération des salariés en supposant que le taux de salarisation soit resté constant depuis 1970; la part de la rémunération des salariés est multipliée par le coefficient qu'on obtient en divisant le taux de salarisation recensé en 1970 par le taux de salarisation constaté pour l'année subséquente considérée. La correction ainsi obtenue pour la part de la rémunération des salariés est appliquée aussi, mais avec le signe inversé, à l'excédent brut d'exploitation, de sorte que les deux composantes forment toujours un total de 100.

<sup>2</sup> Notion de comptabilité nationale. Voir IV.1.3.2.

<sup>3</sup> Notion de comptabilité nationale. Voir IV.1.4.

<sup>4</sup> Cf. note <sup>3</sup> du tableau LXVI.

<sup>5</sup> Moyenne géométrique.

<sup>(1)</sup> La correction a été opérée comme suit pour chaque pays : la part de la rémunération des salariés au cours d'une année est multipliée par une fraction ayant pour numérateur la proportion, existant en 1970, de travailleurs salariés dans l'emploi total et pour dénominateur la proportion effective de l'année considérée. La correction ainsi obtenue pour la part en pour cent de la rémunération des salariés est appliquée aussi, mais avec le signe contraire, à la part de l'excédent brut d'exploitation, de façon que les deux, ensemble, donnent toujours 100. Cette manière de faire implique que les variations de la proportion de salariés n'affectent pas le total de la valeur ajoutée (qui reste la même qu'avant correction) mais seulement sa répartition entre les deux composantes.

brut d'exploitation se révèle encore un peu plus défavorable à la Belgique : l'indice de disparité de la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée brute, au coût des facteurs, de l'industrie manufacturière tombe alors à 76,8 en 1975-1978 et à 69,8 en 1978 [colonne (e) du tableau LXVII].

Cette chute est la conséquence du fait que le glissement vers la part, en p.c., de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute, au détriment de la part de l'excédent brut d'exploitation, a été plus fort en Belgique — et même, sauf pour le Japon, beaucoup plus fort — que dans les sept autres pays :

	Glissement de la part de l'excédent brut d'exploitation vers celle de la rémunération des salariés <sup>1</sup>	
	de 1970-1973 à 1975-1978	de 1970-1973 à 1978
Belgique .....	11,3	12,8
République Fédérale d'Allemagne .....	3,2	2,5
France .....	4,8	4,7
Pays-Bas .....	5,9	5,3
Royaume-Uni .....	6,6	4,2
Italie .....	1,2	...
Etats-Unis .....	- 1,0	- 0,9
Japon .....	10,9	10,0
Moyenne pour les sept concurrents <sup>2</sup> .....	4,1	3,3

<sup>1</sup> Ce glissement indique l'ampleur de l'augmentation de la part, en p.c., de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute, au coût des facteurs, à laquelle correspond, par définition, une même diminution de la part, en p.c., de l'excédent brut d'exploitation, puisque cette valeur ajoutée ne comprend que les deux éléments précités. Il s'agit des parts « corrigées » pour tenir compte de la variation du taux de salarisation. Le signe - pour les Etats-Unis signifie que, dans ce pays, la part en p.c. (corrigée) de la rémunération des salariés a diminué, et donc que celle de l'excédent brut d'exploitation a augmenté, à concurrence des chiffres indiqués.

<sup>2</sup> Moyenne géométrique, pondérée par l'importance de chaque pays comme concurrent de l'industrie manufacturière belge, tant sur son marché intérieur qu'à l'exportation. Cf. IV.1.2.4, en particulier note 2, page 17.

Il est intéressant de comparer ces résultats pour l'industrie manufacturière à ce qui s'est passé dans les autres branches de l'économie. Pour celles-ci, on a donc indiqué, au tableau LXVIII, les mêmes données, corrigées pour les variations du taux de salarisation, que celles qui figurent au tableau LXVII relatif à l'industrie manufacturière.

On voit qu'en Belgique, la part corrigée, en pour cent, de l'excédent brut d'exploitation [colonne (b) du tableau LXVIII] a aussi reculé, mais bien moins que dans l'industrie manufacturière; par rapport à son niveau moyen de 1970-1973, elle se situait [colonne (c)] à 94,7 en 1975-1978 et à 93,3 en 1978, contre respectivement 66,8 et 62,4 pour les niveaux correspondants dans l'industrie manufacturière [colonne (c) du tableau LXVII]. Le caractère de secteur abrité a donc visiblement joué. Il a d'ailleurs joué aussi à l'étranger, où, après une baisse passagère en 1974-1975, la part de l'excédent brut est remontée pratiquement au niveau de 1970-1973 [colonne (d) du tableau LXVIII]. Aussi, l'indice de disparité relatif à l'évolution comparée de cette part a-t-il baissé [colonne

Tableau LXVIII.

**Part de l'excédent brut d'exploitation, corrigée pour variations du taux de salarisation <sup>1</sup> dans la valeur ajoutée des autres branches de l'économie nationale <sup>2</sup>**

	Part, en p.c., dans la valeur ajoutée brute, au coût des facteurs, des autres branches de l'économie belge		Indice d'évolution de la part, en p.c., de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée brute au coût des facteurs Base 1970-1973 = 100		
	Rémunération des salariés <sup>3</sup>	Excédent brut d'exploitation <sup>4</sup>	Belgique $\frac{(b)}{55,9} \times 100$	7 pays concurrents <sup>5</sup>	Disparité Belgique/ concurrence $\frac{(e)}{(d)} \times 100$
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
1970-1973 <sup>6</sup> .....	44,1	55,9	100,0	100,0	100,0
1974 .....	45,5	54,5	97,6	96,9	100,7
1975 .....	46,0	54,0	96,6	97,7	98,9
1976 .....	46,9	53,1	95,0	99,2	95,8
1977 .....	47,6	52,4	93,7	99,9	93,8
1978 .....	47,8	52,2	93,3	100,7	92,7
1975-1978 <sup>6</sup> .....	47,1	52,9	94,7	99,4	95,2

<sup>1</sup> Cf. note 1 du tableau LXVII.

<sup>2</sup> Les « autres branches » sont définies comme l'ensemble de l'économie, à l'exclusion de l'industrie manufacturière et des pouvoirs publics.

<sup>3</sup> Notion de comptabilité nationale. Voir IV.1.3.2.

<sup>4</sup> Notion de comptabilité nationale. Voir IV.1.4.

<sup>5</sup> Cf. note 3 du tableau LXVI.

<sup>6</sup> Moyenne géométrique.

(e)], mais ici le décalage par rapport aux concurrents n'a aucune commune mesure avec ce qu'on a constaté dans l'industrie manufacturière.

#### IV.1.5. Conclusions de l'analyse de la compétitivité.

Au sujet de la compétitivité en prix des industries manufacturières belges, les indications statistiques sont confuses, voire contradictoires. On ne peut en tirer de conclusions chiffrées irréfutables, mais seulement l'impression dominante que ces prix, exprimés en monnaie commune, ont eu tendance à hausser plus qu'à l'étranger.

L'étude des coûts, par contre, est pleinement probante. Il ne fait pas de doute que les coûts manufacturiers ont haussé plus en Belgique qu'à l'étranger. Tel qu'on l'a calculé, l'écart a dépassé 8 p.c. en moyenne pendant la période 1975-1978 et a atteint près de 10 p.c. en 1978. Il est dû surtout à une hausse, plus forte qu'à l'étranger, du coût de l'unité de travail, tant dans l'industrie manufacturière même que dans les autres branches d'activité, et accessoirement à une hausse de l'excédent brut d'exploitation dans ces autres branches (cf. IV.1.3.5.); même si ses incidences sur les coûts industriels sont plutôt mineures,

cette augmentation, plus forte qu'à l'étranger, des revenus « non salariaux » dans les secteurs non industriels, confirme que la poussée exagérée des revenus à la hausse est un phénomène qui ne s'est pas limité aux rémunérations professionnelles contractuelles; cette poussée s'est exercée au détriment des secteurs exposés à la concurrence internationale. Contraintes dès lors à un effort de productivité — en ce compris l'élimination des moins aptes — les industries manufacturières n'ont cependant pas pu compenser par ces progrès, pourtant supérieurs à ceux qu'a réalisés l'étranger, l'écart des coûts, tant s'en faut.

Les disparités de prix et surtout de coût ont sans aucun doute empêché, dans une mesure croissante, que ne se réalisent des ventes de produits belges, sur les marchés intérieurs et extérieurs; elles ont été parmi les facteurs, rappelés au début de ce chapitre (cf. IV.1.1.) qui ont provoqué des pertes de parts de marché.

Mais à côté de cet impact direct, l'évolution des prix et des coûts a exercé des effets secondaires inquiétants pour l'avenir. Elle a eu pour conséquence une anémie des marges bénéficiaires dans l'industrie manufacturière. On a vu que, pour celle-ci, la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée, après correction pour éliminer les variations du taux de salarisation, ne représentait plus, en 1975-1978, que les deux tiers de son niveau de 1970-1973 et plus que 62 p.c. de ce dernier niveau en 1978. C'est dans ce domaine que s'observe la plus forte disparité entre la Belgique et ses principaux concurrents; chez ceux-ci, la part des marges bénéficiaires a aussi reculé dans les industries manufacturières, mais ce recul a été bien moins profond et il a fait place, depuis 1976, à un rétablissement progressif qui a ramené cette part, en 1978, à presque 90 p.c. de son niveau de 1970-1973.

On a mentionné que l'excédent brut d'exploitation, tel qu'il est recensé dans les comptes nationaux, comprend les amortissements, les charges financières et les impôts directs. Or, il ne fait pas de doute que le poids de chacun de ces éléments s'est alourdi entre la période de base et 1978 : le coefficient de capital s'est accru, car les investissements se sont poursuivis, alors que le personnel salarié diminuait, la hausse tendancielle des taux d'intérêt et l'accroissement de l'endettement ont alourdi les charges financières et le taux de l'impôt des sociétés a été sensiblement relevé. Dans ces conditions, la part du bénéfice net réalisé par les entreprises manufacturières a dû, par rapport à son niveau de 1970-1973, tomber en 1978 encore nettement en deçà des 62 p.c. qu'on vient de mentionner pour l'excédent brut d'exploitation.

La situation est assez différente dans les autres branches, en général plus « abritées », de l'économie : l'effritement de la part, dans la valeur ajoutée, du bénéfice brut d'exploitation est beaucoup plus limité et la comparaison avec l'étranger est bien moins défavorable.

Mais dans l'industrie manufacturière, l'anémie de la rentabilité a manifestement été pernicieuse pour l'investissement et l'emploi. Elle a provoqué un

nombre préoccupant de fermetures d'entreprises, c'est-à-dire de « désinvestissements ». Dans les entreprises qui ont pu se maintenir dans la compétition, elle a, globalement, dû freiner, voire empêcher des investissements créateurs d'emplois, pour manque, à la fois, de moyens d'autofinancement et de perspectives de rendement. Pour les mêmes raisons, elle a sans doute aussi fait renoncer à des initiatives nouvelles. Au-delà des rationalisations possibles, les entreprises manufacturières ont été contraintes de recourir de plus en plus à la sous-traitance étrangère ou même à se transformer en importateurs, c'est-à-dire en fers de lance de la concurrence étrangère. Bref, l'évolution défavorable de la rentabilité a dû contribuer cumulativement aux pertes de parts de marché qu'on a constatées, et donc aux pertes de production, d'exportations, d'emplois et de revenus qui s'en sont suivies. Elle est certainement une des causes de la désindustrialisation que l'on observe en Belgique.

\*  
\* \*

## IV.2. LES RELATIONS RECIPROQUES ENTRE LE COMPTE EXTERIEUR ET LA DEMANDE INTERIEURE.

### IV.2.1. Introduction.

On a vu dans le chapitre II.2., de cette étude <sup>(1)</sup>, que la balance des transactions courantes avait évolué moins favorablement en Union Economique Belgo-Luxembourgeoise que dans l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. entre la période 1970-1973 et l'année 1978 et que cette détérioration relative se retrouvait et au-delà dans l'évolution de la balance commerciale. Dans ce domaine, l'examen des données a montré que l'écart entre la performance de l'U.E.B.L. et celle du reste de la zone O.C.D.E. de 1970-1973 à 1978 s'expliquait pour moitié environ par une progression plus lente de la valeur totale des exportations de l'U.E.B.L. que de celles des autres pays de l'O.C.D.E. et pour l'autre moitié par une expansion plus forte de la valeur totale des importations en U.E.B.L. que dans les autres pays de l'O.C.D.E., due essentiellement à un accroissement plus important des volumes importés.

Cette croissance plus rapide des volumes importés pouvait théoriquement être attribuée à l'action combinée de différents facteurs : évolution de la demande finale — demande intérieure et exportations — structure de cette demande et enfin pertes de compétitivité, c'est-à-dire substitution de biens importés à des biens produits dans le pays, étant entendu que ces pertes de compétitivité ne s'expliquent pas exclusivement par le facteur prix. Sous réserve des marges d'incertitude que des quantifications de ce genre comportent nécessairement, l'analyse effectuée dans la troisième partie, section III.2. de cette étude <sup>(2)</sup>, a montré que deux facteurs expliquent l'expansion plus forte des importations en U.E.B.L. que dans les autres pays de l'O.C.D.E. : c'est, d'une part, la différence de structure de la demande entre l'U.E.B.L. et le reste de la zone O.C.D.E. et, d'autre part, la pénétration plus prononcée de produits étrangers sur le territoire de l'U.E.B.L. pendant la période considérée — que l'on peut assimiler au sens large à une perte de compétitivité, pour divers motifs, de l'industrie belge. L'évolution de la demande finale a, au contraire, exercé un effet déprimant sur les importations de l'U.E.B.L., toujours rapportées à l'aune O.C.D.E.; d'une part, comme les exportations de biens — qui ont un large contenu d'importation — se sont accrues moins en U.E.B.L. que dans le reste de la zone O.C.D.E., les importations destinées à être incorporées dans les produits exportés se sont aussi accrues plus faiblement; d'autre part, si la dépense intérieure totale a effectivement progressé plus en U.E.B.L. que dans le reste de la zone O.C.D.E., la différence entre les deux taux de progression est localisée surtout dans des types

<sup>(1)</sup> *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LV<sup>e</sup> année, tome II, n<sup>o</sup> 3, septembre 1980, pp. 28 à 31.

<sup>(2)</sup> *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LV<sup>e</sup> année, tome II, n<sup>o</sup> 5, novembre 1980, pp. 90 à 126.

de dépenses qui ont le contenu d'importation le plus faible (cf. tableau LXIX), de sorte que, par solde, l'évolution de la demande intérieure n'a pas déterminé une envolée plus forte des importations en U.E.B.L. que dans le reste de la zone O.C.D.E. <sup>(1)</sup>.

Tableau LXIX.

**Incidence, sur les importations de l'U.E.B.L., de la différence entre l'évolution de la demande intérieure en U.E.B.L. et dans le reste de la zone O.C.D.E.**

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Importations de l'U.E.B.L. Moyenne 1970-1973		Taux de croissance en volume de la demande intérieure de 1970-1973 à 1978			Impact sur les importations de l'U.E.B.L. en 1978 de la différence d'évolution de la demande intérieure entre l'U.E.B.L. et l'O.C.D.E. de 1970-1973 à 1978
	en milliards de francs (a)	en p.e. du total des dépenses dans chaque catégorie (b)	U.E.B.L. (c)	O.C.D.E. (d)	U.E.B.L. moins O.C.D.E. (e) = (c) - (d)	
1. Consommation privée de biens .....	200,9	31,4	+ 23,8	+ 21,7	+ 2,1	4,6
2. Consommation privée de services .....	24,6	9,2	+ 35,1	+ 31,8	+ 3,3	0,9
3. Construction .....	35,9	18,4	+ 15,4	+ 4,3	+ 11,1	4,3
4. Autres investissements en capital fixe .....	75,8	60,9	+ 17,6	+ 23,2	- 5,6	- 4,6
5. Consommation publique ..	17,1	8,4	+ 35,5	+ 19,5	+ 16,0	2,9
6. Constitution de stocks ...	9,0	42,7	- 98,0	- 3,7	- 94,3	- 9,2
7. Total des dépenses intérieures .....	363,3		+ 24,1	+ 20,7		- 1,1

<sup>1</sup> 1,085 est le coefficient d'internationalisation de l'O.C.D.E. : il donne la mesure dans laquelle, dans les pays de cette zone, l'accroissement des importations a dépassé celui de la demande. Il convenait de multiplier par ce coefficient l'écart entre l'évolution de la demande en U.E.B.L. et dans l'O.C.D.E. afin de ne retenir dans la différence entre les importations de l'U.E.B.L. et celles de l'O.C.D.E. que ce qui est dû à l'écart de croissance de la demande intérieure entre ces deux zones. Cf. tableau XLIX, rubrique 1, colonne 2, troisième partie, section III.2.7.2.

Que la demande intérieure ait progressé plus en U.E.B.L. que dans les autres pays de l'O.C.D.E. peut paraître assez surprenant alors que, par rapport à l'industrie de ces autres pays, celle de l'U.E.B.L. a perdu des revenus tant

<sup>(1)</sup> L'évolution de la demande intérieure comprend, il est vrai, une forte diminution des stocks en U.E.B.L. Or, la saisie statistique des variations de stocks est toujours fort estimative; en outre, tous les stocks enregistrés n'alimenteront pas la production destinée au marché intérieur : une partie sera incorporée dans des exportations. Si, pour ces différentes raisons, on fait abstraction, dans l'évolution de la demande intérieure, de la baisse des stocks, on obtient pour l'ensemble des autres composantes de la demande intérieure un effet de croissance positif sur les importations de l'U.E.B.L. de 8,1 milliards pendant la période 1970-1973 à 1978; autrement dit, la demande intérieure hors stocks a induit davantage d'importations en U.E.B.L. que si sa croissance avait été la même que dans les autres pays de l'O.C.D.E. Le surplus en cause est cependant négligeable sur une période aussi longue.

dans sa production pour le marché intérieur que pour l'exportation. En pure économie de marché, toute perte de revenus dans un secteur entraîne, *ceteris paribus*, une réduction du revenu total et de la demande intérieure, réductions qui à leur tour entraînent d'autres, le rapport entre la diminution totale et la diminution première du revenu — appelée multiplicateur du revenu — étant fonction inverse de l'importance de la propension marginale à importer et à épargner, ainsi que du coefficient marginal de taxation <sup>(1)</sup>. Concrètement, cela signifie que, en l'absence de revenus de remplacement, l'impact négatif sur la dépense intérieure et les importations, des revenus perdus par l'industrie de l'U.E.B.L. sur les marchés extérieurs et intérieur, aurait dû se faire sentir au fur et à mesure de ces pertes de marchés. S'il n'en a rien été, c'est que les revenus perdus sur l'étranger ont été remplacés systématiquement et très vite par d'autres revenus — en l'occurrence des revenus d'origine intérieure.

Dans l'analyse qui suit, on essaiera de déterminer :

a. Quels grands secteurs de l'économie ont été, par leurs dépenses, à l'origine directe de l'expansion « excessive » — c'est-à-dire trop importante compte tenu des pertes de revenus sur l'étranger — de la demande intérieure en Belgique, toujours par comparaison aux évolutions correspondantes, soit dans le reste de la zone O.C.D.E., soit chez les principaux pays concurrents.

b. Comment les secteurs en cause ont pu financer leurs dépenses, c'est-à-dire comment ont évolué, d'une part, leurs différentes catégories de ressources, d'autre part, leur épargne financière.

#### **IV.2.2. Evolution comparée des dépenses par grands secteurs économiques.**

L'idéal eût été de pouvoir répartir, dans ce chapitre, des évolutions en volume des grandes catégories de dépenses intérieures de 1970-1973 à 1978, dans l'O.C.D.E. d'une part, en U.E.B.L. d'autre part, telles qu'elles figurent au tableau LXIX, en les rattachant, moyennant certaines décompositions supplémentaires, aux différents secteurs qui ont effectué ces dépenses. Les données de comptes nationaux qui sont disponibles pour la période 1970-1978 ne donnent malheureusement pas, pour l'ensemble des pays considérés dans cette étude, d'évolution des dépenses en volume, par secteur. Par contre, ces dépenses par secteur existent, année par année, à prix courants. En rapportant, dans chaque pays considéré, ces dépenses par secteur, à prix courants, à l'ensemble du produit intérieur brut (P.I.B.), également à prix courants, on obtient des données qui présentent l'avantage de faire abstraction de l'évolution différente des prix du

(1) En Belgique, la partie de tout revenu supplémentaire qui fuit en taxation et en épargne étant élevée, de même que la partie de toute dépense additionnelle qui se porte sur des produits étrangers, le multiplicateur du revenu est faible. Seul donc, le premier effet d'une réduction du revenu serait important, la somme des effets dérivés pouvant être considérée comme négligeable.

P.I.B. de pays à pays. Ce type de comparaison appelle cependant les réserves ou précisions suivantes :

a. Si la hausse des prix de l'ensemble des dépenses intérieures ne se répartit pas de façon homogène entre les différentes catégories de dépenses qui composent cet ensemble, c'est-à-dire si l'évolution des prix diffère fortement d'une catégorie de dépenses à l'autre, les dépenses dont le prix hausse plus que le déflateur du P.I.B. croîtront en importance relative, même si en volume elles s'accroissent au même rythme que le P.I.B.; inversement, les dépenses dont le prix hausse moins que le déflateur du P.I.B. décroîtront, *ceteris paribus*, en importance relative. Dans la mesure toutefois où ces biais systématiques en faveur ou en défaveur de certaines catégories de dépenses sont à peu près les mêmes de pays à pays <sup>(1)</sup>, les comparaisons internationales restent valables.

b. Si, dans un pays, les prix unitaires à l'importation haussent plus que les prix unitaires à l'exportation, autrement dit s'il se produit une détérioration des termes de l'échange, les prix de la dépense intérieure augmentent plus que les prix du P.I.B. <sup>(2)</sup> ou du P.N.B. A volume inchangé, l'accroissement du total des dépenses intérieures dépassera donc l'accroissement du P.I.B. à prix courants d'un montant qui représente l'impact sur le P.I.B. de la détérioration des termes de l'échange. En termes de comparaison internationale, il s'ensuit que la hausse des dépenses intérieures rapportées au P.I.B. tous deux exprimés à prix courants sera, *ceteris paribus*, la plus prononcée dans les pays qui ont subi la plus forte détérioration des termes de l'échange. Si, au départ d'une situation d'équilibre du compte extérieur courant, cette détérioration des termes de l'échange n'est pas compensée par une expansion plus forte des volumes exportés que des volumes importés, le total des dépenses intérieures excédera le P.I.B. d'un montant qui représente le déficit des transactions sur biens et services de la balance des paiements, dû, dans l'exemple choisi, à la détérioration des termes de l'échange.

c. Pour des raisons de disponibilités statistiques, les dépenses intérieures ont été rapportées, dans chaque pays, non pas au produit national brut (P.N.B.), mais au produit intérieur brut (P.I.B.). On sait que le premier est obtenu en ajoutant au second les revenus nets de facteurs payés par le reste du

<sup>(1)</sup> Tout porte à croire que, dans chaque pays, ce sont les mêmes catégories de dépenses, par exemple celles de construction, dont les prix haussent plus vite que ceux de l'ensemble des autres dépenses.

<sup>(2)</sup> Le P.I.B. à prix courants est en effet la somme des dépenses intérieures et des exportations de biens et services, dont on déduit les importations de biens et services, le tout à prix courants. Si, à volume inchangé, la valeur totale des importations augmente plus que la valeur totale des exportations, c'est-à-dire si les termes de l'échange se détériorent, le P.I.B. en valeur est amputé davantage par les importations de biens et services qu'il n'est accru par les exportations de biens et services. L'augmentation du P.I.B. à prix courants est donc réduite du déficit résultant de la différence entre la hausse des prix unitaires à l'importation et des prix unitaires à l'exportation. Par contre, la hausse des prix à l'importation est incorporée dans les dépenses intérieures dont la valeur totale est recensée telle quelle. La même remarque s'applique, *mutatis mutandis*, à la différence, en cas de détérioration des termes de l'échange, entre l'évolution des prix de la dépense intérieure et celle des prix du P.N.B.

monde <sup>(1)</sup> : si ceux-ci sont positifs, le P.N.B. sera supérieur au P.I.B.; inversement, si le pays considéré paie des revenus nets de facteurs au reste du monde — et c'est le cas si, à taux de rendement égal, l'encours des dettes envers l'étranger dépasse l'encours des créances sur l'étranger — le P.N.B. sera inférieur au P.I.B. En prenant, pour tous les pays, celui-ci comme dénominateur, on ne fait pas apparaître correctement l'incidence de l'évolution des dépenses intérieures sur le solde courant de la balance des paiements. Par exemple si, au cours d'une période donnée, les dépenses intérieures — consommation et investissements — d'un pays n'ont pas dépassé le produit intérieur brut de cette période, on pourrait en conclure, à première vue, que ce pays n'a pas vécu au-dessus de ses ressources propres. En fait, cette identité signifie simplement que le pays en cause a dépensé en consommation et investissements intérieurs exactement la valeur de sa production. Mais si ce pays avait, au départ, un endettement net envers l'étranger, en raison de déficits courants antérieurs, il devrait pouvoir prélever sur la production courante de quoi payer les intérêts sur cet endettement sinon celui-ci ne fait que s'accroître. Les comparaisons internationales faites en termes de P.I.B. ignorent cet aspect des relations dépenses intérieures - compte courant.

Une autre lacune statistique réside dans ce que même les données à prix courants ne sont pas disponibles par secteur — sur une base cohérente — dans tous les pays de l'O.C.D.E. Il a dès lors fallu limiter l'analyse à 19 d'entre eux, parmi lesquels figurent cependant tous les pays importants. Parmi ces 19 pays, on a par ailleurs isolé l'ensemble des 7 pays qui sont les principaux concurrents de l'U.E.B.L.

Les données relatives aussi bien à l'ensemble des 19 pays qu'à l'ensemble des 7 principaux concurrents, qui figurent au tableau LXX, sont des moyennes arithmétiques pondérées par l'importance relative du P.I.B. dans les différents pays examinés. Les années retenues sont, comme dans les autres sections de cette étude, la période de base 1970-1973 et chacune des années subséquentes. On y a ajouté, pour faciliter l'analyse, une moyenne des années 1975-1978. L'année 1974 qui, conjoncturellement et structurellement, se rattache partiellement aux années 1970-1973 et partiellement aux années 1975 et suivantes, n'a pas été intégrée dans les moyennes.

Une première constatation qui ressort du tableau LXX est que, tant dans l'ensemble des 19 pays de l'O.C.D.E. que dans celui des 7 principaux concurrents, la demande intérieure n'excédait pas le produit intérieur brut — autrement dit les exportations nettes de biens et de services de ces pays n'étaient pas négatives — ni pendant la période de base, ni en 1978, ni en moyenne pendant les années 1975-1978. L'évolution est très différente en Belgique : pendant la période de base 1970-1973, le niveau de la demande intérieure y était, comme dans l'ensem-

<sup>(1)</sup> Ces revenus nets de facteurs sont la différence entre des revenus acquis à l'étranger par des facteurs de production — travail et capital — belges et des revenus acquis en Belgique par des facteurs de production étrangers.

Tableau LXX

Grandes catégories de dépenses par secteur  
En p.c. du produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

Exportations nettes de biens et de services	Dépenses intérieures										
	Ménages			Entreprises			Pouvoirs publics			Total	
	Consom- mation	Logement	Total	Investisse- ments en stocks	Investis- sants en stocks	Total	Consom- mation	Investis- sants	Total		
1974	59,8	5,4	65,2	13,6	1,1	14,7	16,0	3,6	19,6	99,5	0,5
1975	60,0	5,3	65,3	13,6	1,6	15,2	16,7	3,4	20,1	100,6	-0,6
1976	61,3	5,0	66,3	12,5	-0,1	12,3	17,4	3,7	21,1	99,7	0,3
1977	61,3	5,2	66,5	12,3	1,1	13,4	17,1	3,3	20,4	100,3	-0,3
1978	61,0	5,4	66,4	12,4	0,8	13,2	17,0	3,2	20,2	99,8	0,2
1975-1978	61,2	5,3	66,5	12,3	0,7	13,0	17,2	3,3	20,5	100,0	—
7 principaux concurrents de l'U.E.B.L. 2 :											
1970-1973	59,9	5,3	65,2	13,6	1,1	14,7	16,0	3,5	19,5	99,4	0,6
1974	60,3	5,2	65,5	13,5	1,4	14,9	16,7	3,3	20,0	100,4	-0,4
1975	61,6	4,9	66,5	12,1	-0,4	11,7	17,4	3,6	21,0	99,2	0,8
1976	61,5	5,1	66,6	12,1	1,0	13,1	17,0	3,2	20,2	99,9	0,1
1977	61,4	5,3	66,7	12,2	1,2	13,4	16,9	3,0	19,9	100,0	..
1978	61,2	5,4	66,6	12,3	0,9	13,2	16,8	3,1	19,9	99,7	0,3
1975-1978	61,5	5,2	66,7	12,1	0,7	12,8	17,0	3,2	20,2	99,7	0,3
Belgique :											
1970-1973	60,3	4,2	64,5	12,7	1,3	14,0	14,2	4,9	19,1	97,6	2,4
1974	59,9	5,7	65,6	12,9	2,3	15,2	14,8	4,1	18,9	99,7	0,3
1975	61,3	5,8	67,1	12,3	-0,5	11,8	16,5	4,4	20,9	99,8	0,2
1976	61,6	6,6	68,2	11,0	0,4	11,4	16,6	4,4	21,0	100,6	-0,6
1977	62,1	6,8	68,9	10,6	0,4	11,0	17,0	4,3	21,3	101,2	-1,2
1978	61,9	7,3	69,2	10,2	0,2	10,4	17,6	4,1	21,7	101,3	-1,3
1975-1978	61,8	6,6	68,4	11,0	0,1	11,1	16,9	4,3	21,2	100,7	-0,7

1 Les 19 pays de l'O.C.D.E. — autres que la Belgique — sont ceux pour lesquels on dispose de séries de comptes nationaux suffisamment cohérentes pour la période 1970-1978, à savoir : les États-Unis, le Canada, l'Autriche, le Japon, la France, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Finlande, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Irlande, le Luxembourg et l'Islande.  
2 République Fédérale d'Allemagne, France, Italie, Pays-Bas/ États-Unis, Japon, Royaume-Uni.

ble des autres pays considérés, inférieur à celui du P.I.B.; de plus, cet écart qui correspond à des recettes d'exportations nettes de biens et de services, pouvait être considéré comme exceptionnel au regard de la situation dans d'autres pays. Par contre, à partir de 1976, le niveau de la demande intérieure en Belgique a excédé de plus en plus celui du P.I.B.

Quels secteurs sont, en Belgique, à l'origine de cette expansion plus importante de la demande intérieure que des ressources provenant de la production de biens et de services, toujours par comparaison avec l'étranger ?

En Belgique tout comme à l'étranger, les ménages et les pouvoirs publics ont accru leur part dans les dépenses totales de 1970-1973 à 1978, tandis que les entreprises ont réduit la leur; mais ces évolutions ont été beaucoup plus marquées dans notre pays que dans le reste de la zone O.C.D.E. ou que chez l'ensemble des 7 principaux concurrents. Alors qu'en 1970-1973, les dépenses des ménages représentaient 64,5 p.c. du P.I.B. en Belgique et 65,2 p.c. dans l'ensemble des 19 ou des 7 autres pays considérés, en 1978, elles atteignaient 69,2 p.c. en Belgique contre 66,4 p.c. en moyenne dans 19 pays de l'O.C.D.E. et 66,6 p.c. chez les 7 principaux concurrents : elles ont donc — toujours en part du P.I.B. — progressé 4 fois plus en Belgique que dans l'ensemble des 19 autres pays, pendant la période considérée. L'écart entre l'évolution en Belgique et à l'étranger est plus marquant encore en ce qui concerne les dépenses des pouvoirs publics<sup>(1)</sup> : en Belgique, leur part dans le P.I.B. est passée de 19,1 p.c. en 1970-1973 à 21,7 p.c. en 1978, tandis qu'elle n'augmentait que très légèrement dans les deux groupes de pays étrangers considérés. En contrepartie, les dépenses des entreprises sont revenues, en Belgique, de 14 p.c. du P.I.B. en 1970-1973 à 10,4 p.c. en 1978, tandis que, pendant la même période, elles ne se réduisaient que de 1,5 p.c. du P.I.B. dans les deux groupes de pays étrangers.

Si l'on examine, pour chacun de ces secteurs intérieurs, la destination de ces dépenses, on s'aperçoit que :

— en ce qui concerne les ménages, l'accroissement de leurs dépenses de consommation n'a pas été, en parts de P.I.B., beaucoup plus élevé en Belgique qu'à l'étranger. Il en va très différemment par contre de leurs investissements en logements : en Belgique, la part de ceux-ci dans le P.I.B. s'est accrue de 4,2 à 7,3 p.c. de 1970-1973 à 1978, tandis qu'à l'étranger, elle restait pratiquement stationnaire. L'évolution pays par pays chez les principaux concurrents (tableau LXXI) indique que, dans tous les pays européens, sauf la Belgique, la part de la construction de logements dans le P.I.B. a été soit en diminution soit stationnaire, même dans ceux, comme la France, l'Italie et les Pays-Bas où la population s'est accrue respectivement de 3,5, 4,5 et 5,2 p.c. de 1970-1973 à 1978; une constatation analogue s'impose si l'on compare non plus l'année 1978, mais la moyenne des années 1975 à 1978 à la période de base 1970-1973;

(1) Il s'agit ici des dépenses recensées dans le P.I.B., c'est-à-dire de la consommation et de l'investissement des pouvoirs publics, à l'exclusion des transferts.

Tableau LXXI.

## Evolution des grandes catégories de dépenses intérieures par secteur, en Belgique et dans les principaux pays concurrents

Variations du pourcentage des différentes dépenses dans le produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Consommation des ménages de 1970-1978 à		Logements <sup>1</sup> de 1970-1978 à		Investissements en capital fixe des entreprises de 1970-1978 à		Stocks de 1970-1978 à		Consommation publique de 1970-1978 à		Investissements publics de 1970-1978 à	
	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978
Belgique .....	+ 1,6	+ 1,5	+ 3,1	+ 2,4	- 2,5	- 1,7	- 1,1	- 1,2	+ 3,4	+ 2,7	- 0,8	- 0,6
République Fédérale d'Allemagne	+ 1,2	+ 1,7	- 1,7	- 1,9	- 1,7	- 2,2	- 0,3	- 0,3	+ 2,8	+ 3,1	- 0,6	- 0,6
France .....	+ 1,3	+ 1,7	- 0,5	- 0,1	- 1,1	- 0,6	- 1,0	- 1,3	+ 1,8	+ 1,5	- 0,4	- 0,2
Italie .....	- 0,7	+ 0,2	- 0,6	- 0,5	- 2,1	- 1,1	- 0,8	- 0,1	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8
Pays-Bas .....	+ 2,9	+ 2,2	—	- 0,5	- 1,9	- 2,3	- 0,4	- 0,9	+ 1,8	+ 1,7	- 1,2	- 0,8
Royaume-Uni .....	- 3,1	- 2,6	- 0,1	+ 0,2	+ 1,4	+ 0,7	+ 0,1	- 0,5	+ 2,2	+ 3,1	- 1,9	- 0,8
Etats-Unis .....	+ 1,2	+ 1,5	+ 1,0	+ 0,3	- 0,3	- 0,9	+ 0,4	—	- 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 0,5
Japon .....	+ 4,4	+ 4,3	- 0,2	—	- 5,7	- 4,7	- 1,5	- 1,4	+ 1,7	+ 1,9	+ 1,1	+ 0,4
Total 7 principaux concurrents ...	+ 1,3	+ 1,6	+ 0,1	- 0,1	- 1,3	- 1,5	- 0,2	- 0,4	+ 0,8	+ 1,0	- 0,4	- 0,3

<sup>1</sup> p.m. Variations en p.c. de la population totale, de 1970-1978 à 1978.

Belgique .....	+ 1,5
République Fédérale d'Allemagne .....	- 0,1
France .....	+ 3,5
Italie .....	+ 4,5

Pays-Bas .....	+ 5,2
Royaume-Uni .....	+ 0,2
Etats-Unis .....	+ 5,3
Japon .....	+ 8,2

— en ce qui concerne les sociétés, c'est essentiellement la réduction de leurs investissements en capital fixe — qui se chiffre à 2,5 p.c. du P.I.B. de 1970-1973 à 1978 contre un peu plus de 1 p.c. dans les deux autres groupes de pays — qui explique que la part de leurs dépenses totales dans le P.I.B. se soit contractée plus en Belgique qu'ailleurs. Une comparaison entre la Belgique et chacun de ses 7 principaux concurrents (tableau LXXI) fait cependant apparaître une assez grande similitude entre la Belgique et certains de ses concurrents européens : en République Fédérale d'Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, la part dans le P.I.B., des investissements en capital fixe des sociétés s'est réduite respectivement de 1,7, 2,1 et 1,9 p.c. Au Japon, cette part, qui était fort élevée au début des années septante, s'est réduite plus substantiellement encore;

— en ce qui concerne les pouvoirs publics, ce ne sont manifestement pas les investissements qui expliquent que les dépenses de ce secteur aient progressé plus en Belgique qu'à l'étranger; au contraire, de 1970-1973 à 1978, la part de ces investissements dans le P.I.B. s'est réduite légèrement plus en Belgique qu'à l'étranger. En revanche, les dépenses de consommation des pouvoirs publics ont augmenté nettement plus vite que dans les deux autres groupes de pays considérés : certes, l'évolution dans chacun de ces groupes est influencée par la légère réduction relative de la consommation publique aux Etats-Unis, pays qui, par son importance économique, influence très fortement les résultats d'ensemble <sup>(1)</sup> aussi bien des 19 pays de l'O.C.D.E. que des 7 principaux concurrents. Il n'en reste pas moins que de 1970-1973 à 1978, l'accroissement de la part de la consommation publique a été plus rapide en Belgique que dans chacun des principaux pays européens concurrents (tableau LXXI).

Au total, c'est essentiellement dans deux catégories de dépenses, les logements des ménages et la consommation publique, que l'évolution en Belgique se différencie le plus profondément de celle qui a été enregistrée à l'étranger entre 1970-1973 et 1978.

Comment ces écarts par rapport à l'étranger ont-ils été rendus possibles? Quelles modifications dans l'évolution des revenus ou dans le comportement d'épargne des grands secteurs économiques ont déterminé ces écarts? C'est l'objet des deux chapitres suivants.

#### **IV.2.3. Evolution comparée des ressources propres par grands secteurs économiques.**

Lorsqu'un secteur — ménages, entreprises, pouvoirs publics — augmente sa part dans les dépenses intérieures totales d'un pays, c'est que ses ressources disponibles se sont elles-mêmes accrues en importance relative et/ou qu'il a

<sup>(1)</sup> Pour établir les données relatives à l'ensemble d'un groupe — 19 pays de l'O.C.D.E. ou 7 principaux concurrents — les chiffres par pays ont été pondérés par l'importance relative du pays dans le produit intérieur brut du groupe retenu.

réservé une proportion plus faible de ces ressources à la constitution d'actifs financiers et/ou qu'il s'est endetté. Lorsque l'ensemble des secteurs intérieurs dépensent plus que le produit intérieur brut, c'est que, à moins de bénéficier de revenus de facteurs ou de dons venant de l'extérieur, le pays s'endette envers l'étranger, l'endettement étant entendu ici au sens large et pouvant couvrir aussi bien la liquidation de créances sur l'étranger que la constitution d'un endettement proprement dit.

Tableau LXXII.

**Ressources propres disponibles, par secteur**

En p.c. du produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Ménages	Entreprises	Pouvoirs publics	Total secteurs intérieurs	Etranger <sup>1</sup>
<i>7 principaux concurrents de l'U.E.B.L. :</i>					
1970-1973 .....	68,6	11,0	19,3	99,7 <sup>2</sup>	0,3
1974 .....	70,5	9,4	19,4	99,7 <sup>2</sup>	0,3
1975 .....	72,4	10,0	16,9	99,6 <sup>2</sup>	0,4
1976 .....	71,6	10,5	17,5	99,8 <sup>2</sup>	0,2
1977 .....	70,9	10,7	18,0	99,8 <sup>2</sup>	0,2
1978 .....	71,0	11,0	17,7	99,8 <sup>2</sup>	0,2
1975-1978 .....	71,5	10,5	17,5	99,7 <sup>2</sup>	0,3
<i>Belgique :</i>					
1970-1973 .....	74,0	11,0	15,1	100,1	- 0,1
1974 .....	73,9	10,4	15,6	99,9	0,1
1975 .....	75,5	8,7	15,3	99,5	0,5
1976 .....	76,8	8,6	14,5	99,9	0,1
1977 .....	76,0	8,8	14,8	99,6	0,4
1978 .....	75,7	9,1	14,8	99,6	0,4
1975-1978 .....	76,0	8,8	14,8	99,6	0,4

<sup>1</sup> Correspond à la somme des revenus de facteurs, des transferts courants et des transferts en capital de l'étranger vis-à-vis des ou du pays considérés. Un signe + signifie que l'étranger dispose de ressources nettes (revenus + transferts) en provenance des ou du pays considérés; un signe - signifie que les ou le pays considérés disposent de ressources nettes (revenus + transferts) en provenance de l'étranger.

<sup>2</sup> Y compris des ajustements statistiques qui, dans le cas de deux pays — le Royaume-Uni et les Etats-Unis — n'ont pas pu être répartis entre les différents secteurs.

Dans cette section, on examinera comment ont évolué, de 1970-1973 à 1978 d'une part, à 1975-1978 d'autre part, les ressources disponibles des grands secteurs intérieurs de l'économie — ménages, entreprises, pouvoirs publics — en Belgique et à l'étranger. En ce qui concerne les pays étrangers, il n'a pas été possible d'effectuer, pour l'ensemble de cette période, une ventilation sectorielle cohérente des ressources dans les 19 pays de l'O.C.D.E. qui avaient été retenus au chapitre précédent, relatif à l'évolution des dépenses par secteurs économiques. En revanche, cette ventilation était réalisable pour les sept principaux pays concurrents de la Belgique. Comme la pondération de ces 7 pays dans les totaux statistiques relatifs aux 19 pays est fort importante, les évolutions observées dans l'ensemble de ces 7 pays ne devraient pas différer de celles qui se sont produites dans l'ensemble des 19 pays de l'O.C.D.E., ainsi qu'en

témoigne l'analyse des dépenses effectuée au chapitre précédent, pour les deux groupes de pays.

Le développement le plus frappant de 1970-1973 à 1978, tant dans l'ensemble des 7 principaux concurrents de l'U.E.B.L. qu'en Belgique (tableau LXXII) est l'accroissement de la part relative des ressources des ménages dans le produit intérieur brut. Mais la contrepartie de cet accroissement est très différente en Belgique et dans l'ensemble des autres pays. En Belgique, elle se retrouve presque entièrement dans une contraction relative des ressources disponibles des entreprises et très accessoirement seulement dans une réduction de l'importance relative des ressources disponibles des pouvoirs publics. Dans l'ensemble des 7 principaux concurrents, au contraire, la part relative des entreprises est restée pratiquement stable, tandis que celle des pouvoirs publics s'est réduite sensiblement. L'image que l'on obtient ne diffère guère si l'on prend comme point d'aboutissement non plus l'année 1978, mais l'ensemble de la période 1975-1978.

Tableau LXXIII.

**Evolution des ressources propres disponibles des différents secteurs, en Belgique et dans les principaux pays concurrents**

Variations du pourcentage des différentes ressources dans le produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Ménages de 1970-1973 à		Entreprises de 1970-1973 à		Pouvoirs publics de 1970-1973 à	
	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978
Belgique .....	+ 1,7	+ 2,0	- 1,9	- 2,2	- 0,3	- 0,3
République Fédérale d'Allemagne	- 0,5	+ 0,1	+ 1,7	+ 1,3	- 0,8	- 1,4
France .....	+ 2,5	+ 2,5	- 0,6	- 1,4	- 1,7	- 1,1
Italie .....	- 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 0,4	- 1,5	- 1,6
Pays-Bas .....	+ 1,6	+ 1,4	- 1,2	- 1,1	- 1,4	- 1,2
Royaume-Uni .....	+ 1,9	+ 1,6	+ 0,4	- 1,1	- 3,7	- 1,8
Etats-Unis .....	- 0,2	+ 0,7	+ 0,9	+ 0,9	- 0,4	- 1,5
Japon .....	+ 9,6	+ 9,2	- 5,1	- 6,3	- 4,3	- 2,8
Total 7 principaux concurrents ...	+ 2,4	+ 2,9	...	- 0,5	- 1,6	- 1,8

Une décomposition pays par pays (tableau LXXIII) montre que l'appropriation relative des ressources disponibles par les ménages a été assez importante dans certains pays européens : France, Pays-Bas et Royaume-Uni. Dans d'autres pays européens, la République Fédérale d'Allemagne et l'Italie, de même qu'aux Etats-Unis, elle a été beaucoup plus faible. En revanche, au Japon, elle a été extrêmement substantielle et elle influence sensiblement les

résultats d'ensemble <sup>(1)</sup>. Cette même décomposition montre que dans aucun pays européen, la perte relative de ressources propres des entreprises n'a été aussi nette qu'en Belgique où elle a atteint 2 p.c. du P.I.B. de 1970-1973 à 1978. En République Fédérale d'Allemagne et en Italie, ces ressources se sont même encore accrues en importance relative; il en a été de même aux Etats-Unis. Le Japon, une fois de plus, occupe une position excentrique, puisque la part des ressources propres des entreprises dans le produit intérieur brut, qui était, il est vrai, fort élevée pendant la période de base 1970-1973, a déchu de quelque 5 p.c. de cette période à 1978. Quant aux ressources propres des pouvoirs publics, c'est en Belgique qu'elles maintiennent le mieux leur part relative dans le produit intérieur.

Pourquoi la progression des ressources disponibles des ménages a-t-elle eu en Belgique, par opposition à la plupart des autres pays, pour contrepartie quasi exclusive une réduction des ressources disponibles des entreprises tandis que les ressources disponibles des pouvoirs publics sont restées pratiquement inchangées? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de répartir les ressources propres disponibles de chacun de ces secteurs en leurs principales composantes.

#### IV.2.3.1. *Les ménages*

Les ressources propres disponibles de ce secteur comprennent les revenus primaires des ménages et des entreprises individuelles, diminués des transferts nets que ces agents effectuent en faveur des pouvoirs publics, mais augmentés des amortissements sur logements qu'ils effectuent <sup>(2)</sup> et des transferts nets en capital qu'ils reçoivent des entreprises, des pouvoirs publics ou de l'étranger. Les amortissements d'investissements — autres qu'en logements — effectués par les entreprises individuelles ne sont pas compris, pour des raisons de disponibilités statistiques, dans les ressources des ménages mais sont inclus dans les ressources des entreprises.

L'évolution de ces principales composantes en Belgique et dans les 7 principaux pays concurrents est reprise au tableau LXXIV pour l'ensemble des périodes 1970-1973 à 1978 et 1970-1973 à 1975-1978. Si l'on excepte le Japon, c'est en Belgique, puis en Italie, que l'accroissement des revenus primaires des ménages a été le plus rapide pendant les périodes considérées. Dans les autres pays, la progression de l'importance relative des revenus primaires a été soit

<sup>(1)</sup> Le produit intérieur brut du Japon représente environ 15 p.c. du produit intérieur brut de l'ensemble des 7 principaux concurrents. Le coefficient de pondération du Japon dans toutes les statistiques utilisées dans cette section est donc de quelque 15 p.c.

<sup>(2)</sup> Les revenus primaires des ménages ne comprennent en effet que les revenus *nets* de la propriété, c'est-à-dire amortissements déduits; il est donc nécessaire d'ajouter ceux-ci aux revenus primaires pour connaître tant le revenu brut disponible que les ressources propres disponibles des ménages.

Tableau LXXIV.

## Evolution des ressources propres disponibles des ménages en Belgique et dans les principaux pays concurrents

## Variations du pourcentage des différentes ressources dans le produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Revenus primaires 1		Transferts nets aux pouvoirs publics 2		Revenu net disponible		Amortissements sur logements et transferts nets en capital		Total ressources propres disponibles	
	(a) 1970-1973 à		(b) 1970-1973 à		(c) = (a) - (b) 1970-1973 à		(d) 1970-1973 à		(e) = (c) + (d) 1970-1973 à	
	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978
Belgique .....	+ 3,9	+ 3,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 1,5	+ 1,8	+ 0,2	+ 0,2	+ 1,7	+ 2,0
République Fédérale d'Allemagne .....	+ 0,6	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,6	- 0,3	+ 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,5	+ 0,1
France .....	+ 2,1	+ 2,4	- 0,4	...	+ 2,5	+ 2,4	...	+ 0,1	+ 2,5	+ 2,5
Italie .....	+ 3,4	+ 3,0	+ 3,9	+ 3,1	- 0,5	- 0,1	+ 0,3	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2
Pays-Bas .....	- 1,4	- 0,9	- 2,9	- 2,2	+ 1,5	+ 1,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,6	+ 1,4
Royaume-Uni .....	...	+ 2,3	- 1,0	+ 1,4	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 1,9	+ 1,6
Etats-Unis .....	- 0,1	- 0,5	+ 0,5	- 0,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,3	- 0,2	+ 0,7
Japon .....	+ 4,7	+ 6,7	- 1,9	- 1,1	+ 6,6	+ 7,8	+ 1,0	+ 0,8	+ 9,6 <sup>3</sup>	+ 9,2 <sup>3</sup>
Total sept principaux concurrents ...	+ 0,9	+ 1,2	...	- 0,4	+ 0,9	+ 1,6	+ 0,4	+ 0,3	+ 2,4 <sup>3</sup>	+ 2,9 <sup>3</sup>

1 Rémunération des salariés, revenus de l'entreprise individuelle, revenus nets de la propriété, plus divers petits transferts courants aux ou en provenance des entreprises et de l'étranger qui ne sont pas des revenus primaires, mais dont le total net ne représente qu'un montant négligeable.

2 Décomposition de la rubrique.

	Belgique 1970-1973 à		R.F.A. 1970-1973 à		France 1970-1973 à		Italie 1970-1973 à		Pays-Bas 1970-1973 à		Royaume-Uni 1970-1973 à		Etats-Unis 1970-1973 à		Japon 1970-1973 à		Total sept principaux concurrents 1970-1973 à	
	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978
a. Impôts et cotisations de Sécurité Sociale * .....	+ 8,1	+ 6,8	+ 4,4	+ 4,3	+ 4,8	+ 4,1	+ 4,8	+ 3,2	+ 3,9	+ 3,6	+ 1,4	+ 3,2	+ 2,2	+ 1,3	+ 2,5	+ 2,5	+ 2,9	+ 2,4
b. Transferts bruts reçus des pouvoirs publics .....	+ 5,7	+ 5,0	+ 3,5	+ 3,7	+ 5,2	+ 4,1	+ 0,9	+ 0,1	+ 6,8	+ 5,8	+ 2,4	+ 1,8	+ 1,7	+ 2,2	+ 4,4	+ 3,6	+ 2,8	+ 2,7
c. = a - b = Transferts nets aux pouvoirs publics .....	+ 2,4	+ 1,8	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,4	...	+ 3,9	+ 3,1	- 2,9	- 2,2	- 1,0	+ 1,4	+ 0,5	- 0,9	- 1,9	- 1,1	+ 0,1	- 0,3

\* Y compris les cotisations fictives à des fonds de pension.

<sup>3</sup> Y compris un ajustement statistique important qui, dans le cas du Japon, n'a pas pu être réparti entre les différentes composantes des ressources disponibles des ménages.

modeste, soit négative comme aux Pays-Bas et aux Etats-Unis. Les revenus primaires des ménages sont formés des rémunérations des salariés, des revenus de l'entreprise individuelle et des revenus nets de la propriété. Il ressort du tableau LXXV que, partout, la rémunération des salariés a progressé de 1970-1973 à 1978, tandis que partout également, les revenus de l'ensemble des entreprises individuelles se sont contractés en importance relative; la réduction générale du nombre de ces entreprises que l'on peut induire de l'augmentation du taux de salarisation — c'est-à-dire de la proportion de l'emploi salarié dans l'emploi total — n'est sans doute pas étrangère à la contraction du revenu de ce sous-secteur. Parmi les pays européens considérés, c'est en Belgique d'abord, en France et en Italie ensuite, que la rémunération des salariés a progressé le plus en termes de pourcentage du produit intérieur brut; en ce qui concerne le revenu de l'entreprise individuelle, la contraction a été la plus forte en Italie, en France et puis en Belgique; au total, c'est en Belgique que l'ensemble formé par la rémunération des salariés et le revenu de l'entreprise individuelle a enregistré la croissance la plus prononcée. Au Japon toutefois, celle-ci a encore été beaucoup plus soutenue qu'en Belgique, tandis qu'aux Etats-Unis, au contraire, elle a fait place à une régression.

En Belgique, de 1970-1973 à 1978, 60 p.c. de l'accroissement des revenus primaires des ménages ont été absorbés par des transferts nets aux pouvoirs publics (tableau LXXIV). Ces transferts nets sont la différence entre, d'une part, le total des impôts directs et des cotisations de Sécurité Sociale payés par les ménages <sup>(1)</sup> et, d'autre part, les transferts bruts qu'ils reçoivent des pouvoirs publics sous diverses formes, notamment celles d'allocations sociales. En République Fédérale d'Allemagne et en Italie, l'accroissement des transferts nets aux pouvoirs publics a dépassé celui des revenus primaires, de sorte que, en pourcentage du produit intérieur, le revenu disponible des ménages s'est réduit. En France et au Japon, au contraire, des transferts nets des pouvoirs publics aux ménages sont venus s'ajouter à la progression relative des revenus primaires. Aux Pays-Bas, les revenus primaires des ménages ont diminué en importance relative, mais l'impact de cette diminution sur le revenu disponible de ce secteur a été plus que compensé par des transferts nets en provenance des pouvoirs publics, de sorte que, au total, la part du revenu net disponible des ménages a progressé dans la même mesure qu'en Belgique. Au total, alors que la Belgique était en deuxième position, c'est-à-dire immédiatement après le Japon, en ce qui concerne la progression des revenus primaires des ménages, elle se trouve en troisième position, après le Japon et la France, et à peu près à égalité avec les Pays-Bas, en ce qui concerne l'accroissement des revenus nets disponibles de ces ménages — c'est-à-dire des revenus primaires diminués des transferts nets aux pouvoirs publics —. Mais les revenus primaires des ménages sont payés essentiellement par les entreprises. Même si une partie fort importante de cet accrois-

(1) En comptabilité nationale, donc dans tous les tableaux de cette section, les cotisations à la Sécurité Sociale versées par les employeurs sont considérées comme étant payées par les ménages.

Tableau LXXV.

## Evolution des revenus primaires des ménages en Belgique et dans les principaux pays concurrents

## Variations du pourcentage des différents revenus dans le produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Rémunération des salariés		Revenu de l'entreprise individuelle		Revenu de la propriété		Divers et ajustements statistiques		Total revenus primaires	
	(a) de 1970-1973 à		(b) de 1970-1973 à		(c) de 1970-1973 à		(d) de 1970-1973 à		(e) = (a) + (b) + (c) + (d) de 1970-1973 à	
	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978
Belgique .....	+ 6,7	+ 6,2	- 3,2	- 2,8	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	+ 3,9	+ 3,6
République Fédérale d'Allemagne .....	+ 1,5	+ 1,8	- 1,9	- 1,8	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,8
France .....	+ 4,8	+ 4,8	- 4,0	- 3,4	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,2	+ 0,1	+ 2,1	+ 2,4
Italie .....	+ 4,7	+ 5,0	- 4,3	- 3,8	+ 3,0	+ 1,9	- 0,1	- 0,1	+ 3,3	+ 3,0
Pays-Bas .....	+ 1,1	+ 1,6	- 0,5	- 0,3	- 2,5	- 2,7	+ 0,5	+ 0,5	- 1,4	- 0,9
Royaume-Uni .....	+ 1,5	+ 3,5	...	+ 0,1	- 1,3	- 1,3	- 0,2	...	...	+ 2,3
Etats-Unis .....	+ 0,4	- 0,1	- 1,2	- 1,2	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,3	- 0,1	- 0,5
Japon .....	+ 7,6	+ 8,4	- 2,8	- 2,6	- 0,2	+ 0,9	+ 0,1	...	+ 4,7	+ 6,7
Total 7 principaux concurrents .....	+ 2,3	+ 2,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,0	+ 1,3

sement des revenus primaires est ensuite transférée par ces ménages aux pouvoirs publics, les coûts des entreprises ne s'en trouvent pas allégés. Rien d'étonnant dès lors que la progression du revenu net disponible des ménages en Belgique, bien que ne différant pas sensiblement de la moyenne enregistrée dans les autres pays considérés, ait eu, par opposition à ce qui s'est passé dans ces autres pays, pour contrepartie quasi exclusive, une réduction de l'importance relative des ressources propres disponibles des entreprises.

#### IV.2.3.2. *Les entreprises*

Les ressources propres disponibles de ce secteur comprennent les revenus nets disponibles de toutes les sociétés et quasi-sociétés, les amortissements effectués par ces institutions et les transferts en capital qu'elles reçoivent des autres secteurs — ménages, pouvoirs publics, étranger. Elles comprennent aussi les amortissements effectués par les entreprises individuelles sur les investissements autres qu'en logements.

Au tableau LXXVI, on a opéré, en ce qui concerne l'évolution des revenus nets disponibles, c'est-à-dire les revenus disponibles après amortissements, une distinction entre entreprises non financières et entreprises financières. En ce qui concerne les premières, on a en outre décomposé les revenus nets disponibles entre excédent d'exploitation, d'une part, et paiement d'intérêts, d'impôts directs, de loyers et de dividendes d'autre part.

L'excédent d'exploitation (moins les amortissements) des entreprises non financières s'est réduit, en pourcentage du P.I.B. dans tous les pays, sauf aux Etats-Unis, tant de 1970-1973 à 1978 que de 1970-1973 à 1975-1978. La contraction a été la plus importante au Japon, puis en France, au Royaume-Uni et en Belgique. Si on ajoute à cet excédent d'exploitation les amortissements — qu'il n'est pas toujours possible de scinder entre entreprises non financières et entreprises financières mais qui concernent essentiellement les premières — c'est-à-dire si l'on considère l'ensemble de l'excédent *brut* d'exploitation, on s'aperçoit que c'est au Japon, puis en Belgique que celui-ci s'est réduit le plus <sup>(1)</sup>. En fait, pendant la période sous revue, la part des investissements ne s'est contractée qu'au Japon et en Belgique, sans doute parce que la part des investissements en capital fixe des entreprises y a diminué plus qu'ailleurs. Cette réduction des amortissements a ainsi permis aux entreprises belges d'économiser des ressources disponibles en réduction : c'est la contrepartie d'un ajustement à la baisse des capacités de production des entreprises non financières ensuite de l'évolution d'un ensemble de facteurs parmi lesquels la diminution de la rentabilité de ce sous-secteur a dû jouer un rôle important.

(1) Ces résultats confirment ceux qui figurent au chapitre 1.4., tableau LXVI de cette quatrième partie où il apparaissait que la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière s'était réduite beaucoup plus en Belgique que dans l'ensemble des sept principaux pays concurrents.

Tableau LXXVI.

Evolution des ressources propres disponibles des entreprises <sup>1</sup> en Belgique et dans les principaux pays concurrents

Variations du pourcentage des différentes ressources dans le produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Entreprises non financières						Entreprises financières		Ensemble des entreprises					
	Excédent d'exploitation (sans amortissements) (a) 1970-1978 à		Intérêts nets 3, loyers, dividendes et impôts directs (b) 1970-1978 à		Revenu net disponible (c) = (a) - (b) 1970-1978 à		Revenu net disponible (d) 1970-1978 à		Amortissements (e) 1970-1978 à		Transferts en capital reçus (f) 1970-1978 à		Total ressources propres disponibles (g) = (c) + (d) + (e) + (f) 1970-1978 à	
	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978
Belgique .....	- 1,8 <sup>e</sup>	- 1,6 <sup>e</sup>	- 0,2 <sup>e</sup>	+ 0,1 <sup>e</sup>	- 1,6	- 1,7	+ 0,2	...	- 0,5	- 0,5	...	...	- 1,9	- 2,2
République Fédérale d'Allemagne	- 1,6	- 1,7	- 1,7	- 1,5	+ 0,1	- 0,2	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,4	+ 1,7	+ 1,3
France .....	- 2,0	- 2,5	- 0,1	+ 0,2	- 1,9	- 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 1,1	+ 1,4	- 0,1	...	- 0,6	- 1,4
Italie .....	- 0,7	- 1,1	+ 2,0	+ 1,8	- 2,7	- 2,9	+ 1,1	+ 1,1	+ 1,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,7	+ 0,4
Pays-Bas .....	- 1,5	- 1,5	+ 0,4	+ 0,3	- 1,9	- 1,8	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,5	- 0,2	...	- 1,2	- 1,1
Royaume-Uni .....	- 1,9	- 2,8	- 1,2	- 1,0	- 0,7	- 1,8	...	...	+ 1,9	+ 1,3	- 0,8	- 0,6	+ 0,4	- 1,1
Etats-Unis .....	+ 1,1	+ 0,7	+ 1,1	+ 0,7	...	...	...	- 0,2	+ 0,9	+ 1,1	...	...	+ 0,9	+ 0,9
Japon .....	- 5,3	- 5,5	- 1,8	- 0,3	- 3,5	- 5,2	- 1,0	- 0,7	- 1,6	- 1,4	...	- 0,1	- 5,1 <sup>2</sup>	- 6,3 <sup>2</sup>
Total sept principaux concurrents	- 0,9	- 1,3	...	+ 0,1	- 0,9	- 1,4	...	- 0,1	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,1	... <sup>2</sup>	- 0,5 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Sociétés et quasi-sociétés.<sup>2</sup> Y compris un ajustement statistique qui, dans le cas du Japon, n'a pas pu être réparti entre les différentes composantes des ressources propres disponibles des entreprises.<sup>3</sup> Dont variation des intérêts bruts payés.

	de 1970-1978 à 1978	de 1970-1978 à 1975-1978		de 1970-1978 à 1975	de 1970-1978 à 1975-1978
Belgique .....	n.d.	n.d.	Pays-Bas .....	n.d.	n.d.
République Fédérale d'Allemagne .....	n.d.	n.d.	Royaume-Uni .....	n.d.	n.d.
France .....	+ 0,7	+ 0,7	Etats-Unis .....	+ 1,0	+ 0,7
Italie .....	+ 1,9	+ 1,9	Japon .....	- 1,3	+ 0,5

e : estimations.

#### IV.2.3.3. *Les pouvoirs publics*

Les ressources propres disponibles de ce secteur — qui regroupe le Gouvernement central, les pouvoirs locaux et la Sécurité Sociale — sont formées de tous les impôts et cotisations de Sécurité Sociale qu'il perçoit, diminués des paiements d'intérêts, loyers, subsides, allocations sociales ainsi que des autres transferts courants et des transferts nets en capital en faveur des autres secteurs de l'économie et augmentés de ses amortissements.

De l'évolution des principales composantes des ressources ainsi définies, reprises au tableau LXXVII, il ressort que c'est en Belgique que ce que l'on appelle la charge fiscale — c'est-à-dire l'ensemble des recettes fiscales et des cotisations de Sécurité Sociale perçues par les pouvoirs publics — a progressé le plus rapidement, tant de 1970-1973 à 1978 que de 1970-1973 à 1975-1978. En 1970-1973, cette charge atteignait, en pourcentage du produit intérieur brut, à peu près le même niveau qu'en République Fédérale d'Allemagne et en France et quelque 85 p.c. du niveau observé aux Pays-Bas. En 1978, elle était devenue nettement supérieure à celle enregistrée dans les deux premiers pays mentionnés et représentait quelque 95 p.c. du montant atteint aux Pays-Bas.

Cet accroissement de la fiscalité a été absorbé, à due concurrence, par celui de l'ensemble des transferts courants effectués par les pouvoirs publics, de sorte que le revenu net disponible de ce secteur a très peu varié au cours des périodes étudiées. Dans les autres pays considérés, la progression des transferts courants a dépassé celle de la charge fiscale, de sorte que le revenu net disponible des pouvoirs publics s'est contracté, parfois sensiblement comme au Royaume-Uni et au Japon, la seule exception à la règle étant les Etats-Unis, où de 1970-1973 à 1978, le revenu net disponible des pouvoirs publics est resté pratiquement inchangé. L'évolution des revenus nets disponibles des pouvoirs publics se reflète assez fidèlement dans celle des ressources propres disponibles de ce secteur, car, mis à part l'Italie où l'Etat a quelque peu accru ses transferts nets en capital aux autres secteurs, dans l'ensemble des pays considérés, le total constitué par les amortissements et les transferts nets en capital a peu influencé l'évolution des ressources disponibles pendant les périodes étudiées.

Comment, en essayant de conférer une certaine dynamique à des évolutions perçues statistiquement *ex post*, peut-on comparer les variations intervenues en Belgique dans la répartition des ressources propres disponibles entre les grands secteurs intérieurs, à celles que l'on a pu observer dans les pays concurrents? Théoriquement, plusieurs scénarios sont possibles selon le choix de la variable que l'on considère comme étant la plus indépendante des autres variables observées.

Si l'évolution des revenus primaires des ménages est choisie comme étant cette variable la plus indépendante, parce que déterminée en grande partie par des facteurs indépendants de l'évolution des ressources des autres secteurs

Tableau LXXVII.

## Evolution des ressources propres disponibles des pouvoirs publics en Belgique et dans les principaux pays concurrents

## Variations du pourcentage des différentes ressources dans le produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Impôts et cotisations de Sécurité Sociale 1		Intérêts, loyers, subsidés, divers		Allocations sociales		Revenu net disponible		Amortissements et transferts nets en capital		Ressources propres disponibles	
	(a)		(b)		(c)		(d) = (a) - (b) - (c)		(e)		(f) = (d) + (e)	
	1970-1973 à		1970-1973 à		1970-1973 à		1970-1973 à		1970-1973 à		1970-1973 à	
	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978	1978	1975-1978
Belgique .....	+ 8,0	+ 6,4	+ 2,8	+ 1,7	+ 5,5	+ 4,9	- 0,3	- 0,2	...	- 0,1	- 0,3	- 0,3
République Fédérale d'Allemagne	+ 4,1	+ 3,4	+ 1,3	+ 1,1	+ 3,5	+ 3,6	- 0,7	- 1,3	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,4
France .....	+ 3,4	+ 3,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 4,9	+ 3,9	- 2,0	- 1,2	+ 0,3	+ 0,1	- 1,7	- 1,1
Italie .....	+ 5,4	+ 3,2	+ 4,8	+ 3,7	+ 1,3	+ 0,6	- 0,7	- 1,1	- 0,8	- 0,5	- 1,5	- 1,6
Pays-Bas .....	+ 4,9	+ 4,2	- 0,7	- 0,8	+ 7,2	+ 6,1	- 1,6	- 1,1	+ 0,2	- 0,1	- 1,4	- 1,2
Royaume-Uni .....	+ 0,3	+ 1,3	+ 1,9	+ 1,7	+ 2,4	+ 1,8	- 4,0	- 2,2	+ 0,3	+ 0,4	- 3,7	- 1,8
Etats-Unis .....	+ 1,5	+ 0,7	- 0,3	- 0,3	+ 1,9	+ 2,4	- 0,1	- 1,4	- 0,3	- 0,1	- 0,4	- 1,5
Japon .....	+ 2,3	+ 2,2	+ 1,3	+ 1,0	+ 4,6	+ 3,8	- 3,6	- 2,6	+ 0,1	+ 0,1	- 4,3 <sup>2</sup>	- 2,8 <sup>2</sup>
Total 7 principaux concurrents ...	+ 2,1	+ 1,6	+ 0,7	+ 0,5	+ 2,9	+ 2,8	- 1,5	- 1,7	- 0,1	- 0,1	- 1,6 <sup>2</sup>	- 1,8 <sup>2</sup>

1 Correspond à l'ensemble des charges fiscales et parafiscales supportées par les autres secteurs de l'économie.

2 Y compris un ajustement statistique qui, dans le cas du Japon, n'a pas pu être réparti entre les différentes composantes des ressources propres disponibles des pouvoirs publics.

(par exemple partie de la hausse des salaires, traitements, etc... due à l'indexation, recettes d'intérêt et de loyer), on pourrait décrire comme suit les enchaînements qui se sont produits en Belgique par rapport à la plupart des pays concurrents. La hausse des revenus primaires des ménages, plus forte en Belgique qu'à l'étranger, y a été acquise au détriment du bénéfice brut d'exploitation des entreprises, secteur qui est le principal pourvoyeur de revenus primaires. Les pertes financières et les pertes d'emplois qui en ont découlé ont donné lieu à des interventions financières de l'Etat en faveur de certaines entreprises et entraîné une progression des allocations de chômage. Ces transferts auraient dû, *ceteris paribus*, réduire le revenu net, disponible des pouvoirs publics. Mais ceux-ci ont bénéficié, plus que dans les autres pays considérés, de rentrées fiscales accrues, en p.c. du produit intérieur, par le jeu de la progressivité de l'impôt direct sur les ménages d'une part, par un relèvement des taux d'imposition sur les ménages et les sociétés d'autre part; par solde, les ressources nettes disponibles des pouvoirs publics sont restées pratiquement stables en Belgique, alors qu'elles se sont contractées dans les autres pays. La contrepartie de l'accroissement relatif du revenu net disponible des ménages — c'est-à-dire du revenu primaire de ce secteur amputé des transferts nets aux pouvoirs publics — s'est ainsi retrouvée localisée entièrement, en Belgique par opposition aux autres pays, dans une contraction du revenu net disponible des entreprises.

Il importe peu, pour la validité de ce scénario, que l'élément moteur dans la redistribution des ressources disponibles totales en faveur des ménages, ait été une hausse autonome des salaires ou une contraction du revenu des entreprises due à des facteurs institutionnels ou extérieurs — mauvaise structure de la production, hausse du prix de l'énergie, etc. —; il suffit pour que s'opère, au niveau national, la redistribution constatée des ressources disponibles, que les revenus des ménages soient formés, même partiellement, en fonction d'éléments, comme la hausse des prix, la fiscalité, les taux d'intérêt, les allocations sociales, qui sont indépendants de l'évolution des revenus des entreprises.

#### **IV.2.4. Evolution comparée de l'épargne financière nette par grands secteurs économiques.**

Une simple redistribution des ressources totales disponibles entre les trois grands secteurs intérieurs peut s'accompagner d'une variation de la dépense intérieure totale et donc du solde courant vis-à-vis de l'étranger si les dépenses de ces différents secteurs n'évoluent pas parallèlement à leur revenu. Par exemple, si les ressources propres disponibles des pouvoirs publics restent stables en pourcentage du produit intérieur brut, mais que les dépenses de ce secteur continuent de croître en importance relative, il y aura, *ceteris paribus*, augmentation de la dépense totale et détérioration de la balance des transactions courantes vis-à-vis de l'étranger.

Dans la section IV.2.2. du présent chapitre, on a vu comment avaient évolué les dépenses des différents secteurs en Belgique et à l'étranger; il en ressortait

Tableau LXXVIII.

## Ressources propres disponibles, dépenses, capacité ou besoin net de financement par secteur

En p.c. du produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Ménages			Entreprises			Pouvoirs publics			Total secteurs intérieurs		
	Ressources propres disponibles	Dépenses de consommation et construction de logement	Capacité nette de financement (c) = (a) - (b)	Ressources propres disponibles	Investissements	Besoin net de financement (f) = (d) - (e)	Ressources propres disponibles	Dépenses de consommation et d'investissements	Besoin net de financement (i) = (g) - (h)	Ressources propres disponibles	Dépenses	Prêt ou emprunt (-) net à l'étranger (l) = (j) - (k)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)	(l)
<i>7 principaux concurrents de l'U.E.B.L. :</i>												
1970-1973 .....	68,6	65,2	3,4	11,0	14,7	- 3,7	19,3	19,5	- 0,2	99,7 <sup>1</sup>	99,4	0,3
1974 .....	70,5	65,5	5,0	9,4	14,9	- 5,5	19,4	20,0	- 0,6	99,7 <sup>1</sup>	100,4	- 0,7
1975 .....	72,4	66,5	5,9	10,0	11,7	- 1,7	16,9	21,0	- 4,1	99,6 <sup>1</sup>	99,2	0,4
1976 .....	71,6	66,6	5,0	10,5	13,1	- 2,6	17,5	20,2	- 2,7	99,8 <sup>1</sup>	99,9	- 0,1
1977 .....	70,9	66,7	4,2	10,7	13,4	- 2,7	18,0	19,9	- 1,9	99,8 <sup>1</sup>	100,0	- 0,2
1978 .....	71,0	66,6	4,4	11,0	12,2	- 2,2	17,7	19,9	- 2,2	99,8 <sup>1</sup>	99,7	0,1
1975-1978 .....	71,5	66,6	4,9	10,5	12,7	- 2,2	17,5	20,2	- 2,7	99,7 <sup>1</sup>	99,5	0,2
<i>Belgique :</i>												
1970-1973 .....	74,0	64,5	9,5	11,0	14,0	- 3,0	15,1	19,1	- 4,0	100,1	97,6	2,5
1974 .....	73,9	65,6	8,3	10,4	15,2	- 4,8	15,6	18,9	- 3,3	99,9	99,7	0,2
1975 .....	75,5	67,1	8,4	8,7	11,8	- 3,1	15,3	20,9	- 5,6	99,5	99,8	- 0,3
1976 .....	76,8	68,2	8,6	8,6	11,4	- 2,8	14,5	21,0	- 6,5	99,9	100,6	- 0,7
1977 .....	76,0	68,9	7,1	8,8	11,0	- 2,2	14,8	21,3	- 6,5	99,6	101,2	- 1,6
1978 .....	75,7	69,2	6,5	9,1	10,4	- 1,3	14,8	21,7	- 6,9	99,6	101,3	- 1,7
1975-1978 .....	76,0	68,4	7,6	8,8	11,4	- 2,3	14,8	21,2	- 6,4	99,6	100,7	- 1,1

<sup>1</sup> Y compris des ajustements statistiques qui, dans le cas du Royaume-Uni et des Etats-Unis, n'ont pas pu être répartis entre les différents secteurs intérieurs.

Tableau LXXIX.

72

## Ressources propres disponibles, dépenses, capacité ou besoin net de financement par secteur

## Variations du pourcentage des différentes variables par rapport au produit intérieur brut

Sources : O.C.D.E. et sources nationales.

	Ménages			Entreprises			Pouvoirs publics			Total secteurs intérieurs		
	Ressources propres disponibles	Dépenses de consommation et construction de logement	Aug. (+) ou dim. (-) de la capacité nette de financement	Ressources propres disponibles	Investissements	Aug. (-) ou dim. (+) du besoin net de financement	Ressources propres disponibles	Dépenses de consommation et d'investissement	Aug. (-) ou dim. (+) du besoin net de financement	Ressources propres disponibles	Dépenses	Prêt net à l'étranger
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e)	(f) = (d) - (e)	(g)	(h)	(i) = (g) - (h)	(j)	(k)	(l) = (j) - (k)
<i>Belgique</i>												
1970-1973 à 1978 .....	+ 1,7	+ 4,7	- 3,0	- 1,9	- 3,6	+ 1,7	- 0,3	+ 2,6	- 2,9	- 0,5	+ 3,7	- 4,2
à 1975-1978 .....	+ 2,0	+ 3,9	- 1,9	- 2,2	- 2,9	+ 0,7	- 0,3	+ 2,1	- 2,4	- 0,5	+ 3,1	- 3,6
<i>République Fédérale d'Allemagne</i>												
1970-1973 à 1978 .....	- 0,5	- 0,5	...	+ 1,7	- 2,0	+ 3,7	- 0,8	+ 2,2	- 3,0	+ 0,4	- 0,3	+ 0,7
à 1975-1978 .....	+ 0,1	- 0,2	+ 0,3	+ 1,3	- 2,5	+ 3,8	- 1,4	+ 2,5	- 3,9	...	- 0,2	+ 0,2
<i>France</i>												
1970-1973 à 1978 .....	+ 2,5	+ 0,8	+ 1,7	- 0,6	- 2,1	+ 1,5	- 1,7	+ 1,4	- 3,1	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1
à 1975-1978 .....	+ 2,5	+ 1,6	+ 0,9	- 1,4	- 1,9	+ 0,5	- 1,1	+ 1,3	- 2,4	...	+ 1,0	- 1,0
<i>Italie</i>												
1970-1973 à 1978 .....	- 0,2	- 1,3	+ 1,1	+ 0,7	- 2,9	+ 3,6	- 1,5	+ 1,7	- 3,2	- 1,0	- 2,5	+ 1,5
à 1975-1978 .....	+ 0,2	- 0,3	+ 0,5	+ 0,4	- 1,2	+ 1,6	- 1,6	+ 0,9	- 2,5	- 1,0	- 0,6	- 0,4
<i>Pays-Bas</i>												
1970-1973 à 1978 .....	+ 1,6	+ 2,9	- 1,3	- 1,2	- 2,3	+ 1,1	- 1,4	+ 0,6	- 2,0	- 1,0	+ 1,2	- 2,2
à 1975-1978 .....	+ 1,4	+ 1,7	- 0,3	- 1,1	- 3,2	+ 2,1	- 1,2	+ 0,9	- 2,1	- 0,9	- 0,6	- 0,3
<i>Royaume-Uni</i>												
1970-1973 à 1978 .....	+ 1,9	- 3,2	+ 5,1	+ 0,4	+ 1,5	- 1,1	- 3,7	+ 0,3	- 4,0	- 1,3 <sup>1</sup>	- 1,4	+ 0,1
à 1975-1978 .....	+ 1,6	- 2,4	+ 4,0	- 1,1	+ 0,2	- 1,3	- 1,8	+ 2,3	- 4,1	- 1,0 <sup>1</sup>	+ 0,1	- 1,2
<i>Etats-Uni</i>												
1970-1973 à 1978 .....	- 0,2	+ 2,2	- 2,4	+ 0,9	+ 0,1	+ 0,8	- 0,4	- 1,0	+ 0,6	+ 0,5 <sup>1</sup>	+ 1,3	- 0,8
à 1975-1978 .....	+ 0,7	+ 1,8	- 1,1	+ 0,9	- 0,9	+ 1,8	- 1,5	- 0,4	- 1,1	+ 0,4 <sup>1</sup>	+ 0,5	- 0,1
<i>Japon</i>												
1970-1973 à 1978 .....	+ 9,6	+ 4,2	+ 5,4	- 5,1	- 7,2	+ 2,1	- 4,3	+ 2,8	- 7,1	+ 0,2	- 0,2	+ 0,4
à 1975-1978 .....	+ 9,2	+ 4,3	+ 4,9	- 6,3	- 6,1	- 0,2	- 2,8	+ 2,3	- 5,1	+ 0,1	+ 0,5	- 0,4
<i>Total 7 principaux concurrents</i>												
1970-1973 à 1978 .....	+ 2,4	+ 1,4	+ 1,0	...	- 1,5	+ 1,5	- 1,6	+ 0,4	- 2,0	- 0,1 <sup>1</sup>	+ 0,3	- 0,2
à 1975-1978 .....	+ 2,9	+ 1,4	+ 1,5	- 0,5	- 2,0	+ 1,5	- 1,8	+ 0,7	- 2,5	... <sup>1</sup>	+ 0,1	- 0,1

<sup>1</sup> Y compris un ajustement statistique qui, dans le cas du Royaume-Uni et des Etats-Unis, n'a pas pu être réparti entre les différents secteurs intérieurs.

que ce qui différenciait la Belgique de ses concurrents pendant la période 1970-1973 à 1978, de même que pendant la période 1970-1973 à 1975-1978, était la progression très forte de la construction de logements par les ménages et des dépenses de consommation des pouvoirs publics et la contraction importante des investissements des entreprises.

Dans la section IV.2.3., on a vu que la progression des ressources propres disponibles des ménages avait eu, en Belgique seulement, pour contrepartie quasi exclusive, une réduction des ressources propres disponibles des entreprises, celles des pouvoirs publics restant pratiquement inchangées.

Dans la présente section (tableaux LXXVIII et LXXIX), on se propose de comparer par secteur ces évolutions en dépenses et en ressources propres afin de dégager ce qui a pu, dans les mécanismes intérieurs, expliquer la détérioration du solde extérieur courant de la Belgique par rapport à l'évolution à l'étranger.

L'accroissement relatif des dépenses des *ménages* dont on a vu que, par rapport à l'étranger, il avait porté essentiellement, en Belgique, sur la construction de logements, a été au total, selon les périodes considérées — 1970-1973 à 1978 et 1970-1973 à 1975-1978 — deux à trois fois plus rapide que l'accroissement relatif des ressources propres disponibles de ce secteur, de sorte que la capacité nette de financement ou épargne financière nette de ce secteur s'est réduite substantiellement. Dans deux autres des pays considérés, à savoir les Etats-Unis et les Pays-Bas, l'épargne financière nette des ménages s'est aussi réduite; dans tous les autres pays, elle est restée stable ou a progressé. Ainsi, parmi les cinq pays — Belgique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Japon —, où l'on a pu observer de 1970-1973 à 1978 une certaine redistribution des revenus en faveur des ménages, dans deux d'entre eux seulement, la Belgique et les Pays-Bas, cette redistribution s'est accompagnée d'une réduction du taux d'épargne financière et dans un pays seulement, la Belgique, cette réduction relative a été importante, puisqu'elle a atteint 3 p.c. du produit intérieur.

La contraction relative des ressources propres disponibles des *entreprises*, contraction que l'on retrouve également, mais à un degré moindre, dans quelques-uns des pays européens considérés — France, Pays-Bas et pour la période 1970-1973 à 1975-1978 Royaume-Uni — et en beaucoup plus net au Japon, a entraîné en Belgique une réduction des investissements des entreprises, qui a été le plus sensible de tous les pays considérés sauf le Japon. En conséquence, les besoins nets de financement des entreprises se sont réduits en Belgique comme partout ailleurs, sauf au Royaume-Uni et, pour la période 1970-1973 à 1975-1978, au Japon.

La quasi-stabilité de la part des ressources propres disponibles des *pouvoirs publics* en Belgique, qui contraste avec les réductions intervenues dans les autres pays, s'est accompagnée d'une progression très vive des dépenses de ce secteur — en fait, uniquement des dépenses de consommation — qui a été plus forte que dans les autres pays considérés, hormis le Japon. Il en est résulté une augmen-

tation des besoins nets de financement des pouvoirs publics qui pour la période 1970-1973 à 1978, a été un peu plus importante que dans l'ensemble des pays concurrents.

#### IV.2.5. Conclusions.

En résumé, on peut décrire comme suit les mécanismes intérieurs qui expliquent pourquoi la balance des paiements courants de l'U.E.B.L. s'est détériorée de 1970-1973 à 1978, alors que dans l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., tout comme dans l'ensemble des principaux concurrents, le solde de cette balance avait retrouvé en fin de période approximativement son niveau relatif de 1970-1973.

Les ménages belges qui, comme ceux des autres pays considérés, se sont vu attribuer une part croissante des ressources disponibles du pays ont, par opposition au comportement enregistré dans ces autres pays, accru leurs dépenses plus encore que leurs ressources, de sorte que leur surplus financier s'est réduit de 3 p.c. du P.I.B. de 1970-1973 à 1978, alors que, dans l'ensemble des principaux pays concurrents, ce surplus des ménages s'accroissait de 1 p.c. Cette différence de 4 p.c. entre l'évolution de l'épargne financière des ménages en Belgique et chez les principaux concurrents est la contrepartie essentielle <sup>(1)</sup> de la différence d'évolution des balances courantes entre la Belgique et ces mêmes concurrents.

#### Surplus et déficits financiers

Variations en p.c. du P.I.B. de 1970-1973 à 1978

	Belgique (a)	7 principaux concurrents (b)	Différence entre Belgique et concurrents (c) = (a) - (b)
Surplus financier des ménages .....	- 3,0	+ 1,0	- 4,0
Déficit financier des entreprises (réduction = +) ...	+ 1,7	+ 1,5	+ 0,2
Déficit financier des pouvoirs publics .....	- 2,9	- 2,0	- 0,9
Ajustement statistique .....		- 0,7	+ 0,7
Total = endettement net envers l'étranger = solde des transactions courantes de la balance des paiements .....	- 4,2	- 0,2	- 4,0

L'accroissement des ressources propres disponibles des ménages a eu, en Belgique, et non dans l'ensemble des principaux pays concurrents, pour contre-

<sup>(1)</sup> On pourrait dire qu'elle en est la contrepartie exclusive s'il n'y avait, pour l'ensemble des principaux concurrents, un ajustement statistique important qu'on n'a pas pu répartir entre les trois secteurs.

partie quasi exclusive une réduction de la part des ressources propres disponibles des entreprises; cependant, comme celles-ci ont réduit, plus que leurs concurrentes, leurs dépenses d'investissements, leur déficit financier a diminué légèrement plus qu'à l'étranger et n'explique donc pas la différence d'évolution entre la balance courante de l'U.E.B.L. et celle de l'ensemble des principaux pays concurrents.

Si les pouvoirs publics ont effectué en Belgique des transferts bruts en faveur des entreprises et des ménages qui se sont accrus, en importance relative, plus que chez les principaux concurrents, ils ont en contrepartie bénéficié d'une augmentation des rentrées fiscales et parafiscales plus forte que dans ces pays concurrents; en conséquence, leurs ressources propres disponibles ont peu varié, en pourcentage du P.I.B., entre 1970-1973 et 1978, alors qu'elles se sont contractées dans l'ensemble des pays concurrents. Toutefois, les dépenses de consommation de ces pouvoirs publics ont augmenté plus en Belgique que dans les pays concurrents, de sorte que le déficit financier de ce secteur s'est élargi plus chez nous que chez les concurrents; cette évolution est, après celle de l'épargne financière des ménages, le pendant de la détérioration relative de la balance des transactions courantes de l'U.E.B.L.

Au total, il appert donc que, en Belgique, par comparaison avec les principaux pays concurrents, l'épargne financière nette des ménages a été de moins en moins à même de couvrir les besoins nets de financement des secteurs en déficit financier — pouvoirs publics et entreprises — et que le complément a dû être demandé à l'étranger. C'est l'épargne du reste du monde qui a financé l'excédent des dépenses du pays sur ses ressources disponibles. Au surplus, on a vu que les dépenses qui se sont le plus accrues, relativement au P.I.B. et par rapport à l'ensemble des pays considérés, sont celles de logement et de consommation publique.

\*  
\* \*

### **IV.3. LES RELATIONS RECIPROQUES ENTRE LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE ET L'EMPLOI.**

Dans le premier chapitre de cette quatrième partie, on a analysé les éléments constitutifs de la détérioration de la compétitivité de l'industrie manufacturière en Belgique par rapport à l'industrie manufacturière des principaux pays concurrents entre 1970-1973 et 1978. Dans le deuxième chapitre, on a vu pourquoi cette évolution défavorable de la compétitivité et le manque à gagner qu'elle impliquait pour l'économie belge par rapport aux économies des pays concurrents ne s'étaient pas traduits par une progression de la demande intérieure et des importations liées à celle-ci, plus faible chez nous que chez les concurrents.

L'objet de ce troisième chapitre est d'examiner les mutations qui se sont produites sur le marché de l'emploi en conséquence des évolutions enregistrées dans le secteur manufacturier, mutations qui, à leur tour, ont eu des incidences sur la compétitivité de l'industrie manufacturière.

#### **IV.3.1. L'emploi dans l'industrie manufacturière.**

Des calculs effectués au chapitre I, il ressortait que la progression de la rémunération annuelle par salarié dans l'industrie manufacturière avait été nettement plus forte en Belgique de 1970-1973 à 1978 que dans l'ensemble des principaux pays concurrents : l'indice de disparité de cette rémunération — disparité entendue comme le rapport entre l'évolution enregistrée en Belgique et celle enregistrée dans ces pays concurrents —, établi sur une base 100 en 1970-1973, s'élevait à 124 en 1978 et à 119 pour l'ensemble des années 1975 à 1978 [tableau LX, colonne (d)]. Toutefois, l'incidence de cette disparité sur celle des coûts par unité produite avait été réduite de moitié pendant les mêmes périodes par des gains de productivité — entendue comme le volume de production annuelle par salarié — plus importants en Belgique que chez les concurrents. Toujours sur une base 100 en 1970-1973, l'indice de disparité de productivité dans l'industrie manufacturière s'élevait en effet à 112 en 1978 et à 108 pour l'ensemble des années 1975 à 1978.

Ces gains de productivité dans l'industrie manufacturière, c'est-à-dire de la quantité de production que l'on peut obtenir par unité de travail, peuvent résulter soit d'une extension de la production plus importante que de la quantité de travail engagée, soit, à production inchangée, d'un remplacement de la main-d'œuvre existante par de l'équipement, soit d'une réduction de l'emploi supérieure à celle de la production, soit encore de la disparition des entreprises les moins efficaces. Dans le premier cas, il y a progression à la fois de l'emploi, de la production et du revenu; dans le second cas, il y a pertes d'emplois, mais maintien de la production et du revenu, à moins que

la baisse du coût de la main-d'œuvre par unité produite ne soit en partie compensée par une augmentation du coût des moyens techniques de production; dans les troisième et quatrième cas, il y a à la fois pertes d'emplois, de production et de revenu. Dans cette dernière situation, l'emploi est doublement frappé : directement par les licenciements intervenus et indirectement, par l'effet multiplicateur sur le revenu national et donc, *ceteris paribus*, sur l'emploi, de la réduction du revenu dans l'industrie manufacturière.

Tableau LXXX.

Emploi <sup>1</sup> dans l'industrie manufacturière

1970-1973 = 100

Source : O.C.D.E.

	Belgique	Autres pays de l'O.C.D.E.	7 principaux concurrents	Indices de disparité <sup>2</sup>	
				Belgique Autres pays O.C.D.E.	Belgique 7 principaux concurrents
1974 .....	100,9	101,4	101,1	99,5	99,8
1975 .....	95,0	96,5	95,5	98,4	99,5
1976 .....	91,1	96,7	95,9	94,2	95,0
1977 .....	87,5	97,4	96,8	89,8	90,4
1978 .....	84,0	98,0	97,6	85,7	86,1
1975-1978 .....	89,4	97,1	96,5	92,1	92,6

<sup>1</sup> Nombre de personnes occupées.

<sup>2</sup> Calculés comme suit : 
$$\frac{\text{indice du nombre de personnes occupées en Belgique}}{\text{indice du nombre de personnes occupées dans les autres pays considérés}}$$
. Un résultat inférieur à 100 indique que le nombre de personnes occupées dans l'industrie manufacturière a diminué plus en Belgique que dans l'ensemble des autres pays considérés.

Des indices qui ont pu être rassemblés et qui ont été commentés dans la section IV.1.3.2. de cette quatrième partie, il ressortait que, pendant la période considérée, d'une part, les investissements réalisés dans l'industrie manufacturière en Belgique auraient servi, moins que dans les pays concurrents, à accroître la production, c'est-à-dire qu'ils auraient été davantage des investissements de rationalisation et, d'autre part, que l'élimination d'entreprises marginales aurait été significative en Belgique.

Les données dont on dispose sur l'emploi dans l'industrie manufacturière confirment les résultats de cette analyse. Elles indiquent que le nombre de personnes occupées dans cette industrie a diminué plus en Belgique, depuis la période de base 1970-1973, que dans l'ensemble des autres pays de l'O.C.D.E. et que dans l'ensemble des sept pays concurrents (tableau LXXX); l'écart entre la Belgique et les autres pays s'est creusé essentiellement à partir de 1976.

Mais les variations du niveau absolu de l'emploi dans l'industrie manufacturière peuvent être influencées par des facteurs autres que l'évolution de la productivité et de la compétitivité de cette industrie; en particulier, l'évolution de la population active peut avoir une incidence positive ou négative sur l'emploi manufacturier. Or, cette évolution a été très différente d'un pays à l'autre; de 1970-1973 à 1978, la population active a augmenté de 8,4 p.c. dans l'ensemble des sept principaux concurrents et de 5,3 p.c. en Belgique (tableau LXXXIII); on pourrait donc voir dans cette progression moins forte de la population active en Belgique une des raisons de la diminution plus prononcée de l'emploi manufacturier dans notre pays. C'est pour éliminer cette incidence possible de la population active, c'est-à-dire de l'offre de main d'œuvre, sur l'emploi manufacturier que l'on a, au tableau LXXXI, exprimé les disparités entre la Belgique et l'ensemble des sept principaux concurrents en termes de part de l'emploi manufacturier dans la population active totale (première colonne). Il en ressort que, à partir de 1976, cette part s'est réduite nettement plus en Belgique que dans l'ensemble des sept principaux pays concurrents.

Tableau LXXXI.

Répartition de la population active totale <sup>1</sup>

$$\frac{\text{Indice Belgique}}{\text{Indice 7 principaux concurrents}} \quad 1970-1973 = 100$$

Source : O.C.D.E.

	Industrie manufacturière	Autres secteurs					Total emploi	Chômeurs
		Total	Agriculture	Industries autres que manufacturières	Services marchands	Services non marchands		
1974 .....	99,8	100,5	99,1	95,0	99,6	100,7	99,9	110,1
1975 .....	99,9	103,0	98,6	96,5	99,3	99,7	99,7	133,7
1976 .....	95,8	104,6	95,9	95,9	97,5	103,0	98,2	179,7
1977 .....	91,5	106,1	95,1	94,2	96,6	103,9	96,8	223,1
1978 .....	87,3	107,0	91,6	90,2	95,6	107,6	95,3	276,2
1975-1978 .....	93,6	105,2	95,3	94,2	97,3	103,6	97,5	203,2

<sup>1</sup> Evolution de la part de chaque catégorie dans la population active totale.

L'évolution de la population active est elle-même la résultante de deux autres évolutions : celle de la population en âge de travailler et celle du taux d'activité de cette population. Ce taux d'activité a été, au cours des dernières années, influencé, en sens opposé, par deux développements : d'une part, la mise à la pension de personnes qui étaient encore en âge de travailler; d'autre part, l'insertion, dans le circuit économique, d'une proportion de plus en plus importante de femmes. Dans un cas comme dans l'autre, ces développements

ont été partiellement déterminés d'une manière qu'il est impossible de quantifier mais qui diffère d'un pays à l'autre, par des données légales ou institutionnelles. Il s'agit d'un côté, des systèmes de mise à la retraite anticipée pratiqués dans certains pays, qui ont pu inciter ou forcer un certain nombre de personnes à prendre prématurément leur retraite : ces systèmes ont affecté surtout la population active masculine qui, en raison de sa structure relativement plus vieille, remplissait mieux les conditions nécessaires à l'octroi d'une pension anticipée. Il s'agit, d'un autre côté, des systèmes d'allocation de chômage, qui ont pu inciter des catégories de personnes qui se trouvaient en dehors des circuits de travail, ce qui était le cas d'une partie de la population féminine, à se porter de plus en plus demandeurs d'emploi. Les mises à la retraite anticipée ont eu pour effet de réduire à la fois la population active et le chômage, tandis que la participation plus importante des femmes à la vie active a eu, au contraire, pour effet d'accroître aussi bien la population active que le chômage. La résultante de ces deux facteurs, qui varie d'un pays à l'autre et dont la quantification toujours hasardeuse requerrait un examen minutieux des législations et pratiques nationales existantes, qui sortirait du cadre de cette étude, influence artificiellement les statistiques de la population active et donc les calculs relatifs à la part de la population active occupée dans l'industrie manufacturière : par exemple, si le nombre de femmes qui désirent bénéficier d'allocations de chômage et s'inscrivent en conséquence comme demandeurs d'emploi augmente, la population active s'accroît et la part de l'emploi manufacturier dans celle-ci se réduit sans justification économique possible.

Pour essayer de pallier cet inconvénient, on a exprimé, au tableau LXXXII, l'emploi manufacturier en pourcentage non plus de la population active totale,

Tableau LXXXII.

Répartition de l'emploi total <sup>1</sup>

Indice Belgique  
Indice 7 principaux concurrents 1970-1973 = 100

Source : O.C.D.E.

	Industrie manufacturière	Autres secteurs				
		Total	Agriculture	Industries autres que manu- facturières	Services marchands	Services non marchands
1974 .....	100,2	99,9	99,0	94,4	100,0	101,0
1975 .....	100,2	100,2	98,8	96,4	99,7	99,8
1976 .....	97,5	101,2	97,2	97,5	99,3	104,9
1977 .....	94,6	102,2	97,6	97,0	99,7	108,0
1978 .....	91,9	103,3	96,4	94,1	100,2	113,0
1975-1978 .....	96,1	101,7	97,5	96,3	99,7	106,4

<sup>1</sup> Evolution de la part de chaque secteur dans l'emploi total.

mais de l'emploi total. Cette façon de procéder présente cependant un autre inconvénient, celui de sous-estimer l'importance des dégage­ments qui s'opèrent dans l'industrie manufacturière lorsque les travailleurs licenciés ne sont pas engagés par d'autres employeurs mais deviennent chômeurs.

Sous ces réserves, il est intéressant de constater que les deux méthodes utilisées — part de l'emploi manufacturier dans la population active, d'une part, dans l'emploi total, d'autre part — donnent des résultats fort analogues en ce qui concerne l'évolution des disparités entre la Belgique et l'ensemble des sept principaux concurrents. Dans les deux types de comparaison, une disparité importante apparaît en défaveur de la Belgique à partir de l'année 1976 et se creuse au cours des années suivantes. Etabli sur la base 100 pour l'ensemble des années 1970-1973, l'indice de disparité de l'emploi manufacturier entre la Belgique et les sept principaux concurrents atteignait, en 1978, 87 en ce qui concerne la part de la population active occupée dans l'industrie manufacturière et 92, en ce qui concerne la part de l'emploi total localisée dans cette même industrie.

#### **IV.3.2. L'emploi dans les autres secteurs de l'économie, le chômage et leurs répercussions sur l'industrie manufacturière.**

Quelles ont été les contreparties ou implications de la diminution plus forte de l'emploi manufacturier en Belgique que chez les principaux concurrents ?

L'incidence sur l'emploi total de la destruction d'emplois dans l'industrie manufacturière peut être compensée par la création d'emplois dans les autres secteurs d'activité : agriculture, industries autres que manufacturières, services marchands, services non marchands (c'est-à-dire essentiellement les services publics). Si la compensation n'est pas totale, il y a *ceteris paribus*, augmentation du chômage.

Du tableau LXXXIII, il ressort que l'emploi total n'a pratiquement pas varié en Belgique de 1970-1973 à 1978, c'est-à-dire que, pour l'ensemble de cette période, la création d'emplois dans les secteurs autres que le manufacturier a été à peu près exactement égale à la destruction d'emplois dans l'industrie manufacturière. Si, pendant la même période, le chômage a augmenté, c'est parce que la population active s'est accrue. Dans l'ensemble des sept principaux pays concurrents, la réduction — moins forte qu'en Belgique — du nombre de personnes occupées dans l'industrie manufacturière a été inférieure à l'augmentation du nombre de personnes occupées dans les autres secteurs, de sorte que l'emploi global a augmenté sans toutefois pouvoir absorber tout l'accroissement de la population active, qui a été plus important que chez nous. Par solde, malgré une progression plus faible de la population active, le chômage a progressé plus en Belgique que dans l'ensemble des sept principaux pays concurrents.

La répartition de l'emploi total entre les différents secteurs d'activité (tableau LXXXII) montre que la part des personnes occupées dans l'agriculture et les industries autres que manufacturières s'est rétrécie davantage en Belgique que chez l'ensemble des sept principaux pays concurrents. Dans les services marchands, l'évolution en Belgique se présente exactement comme dans les autres pays. Au contraire, dans les services non marchands, c'est-à-dire essentiellement les services publics, l'augmentation de la part dans l'emploi total a dépassé nettement ce qui a été enregistré dans l'ensemble des pays concurrents : établi sur la base 100 en 1970-1973, l'indice de disparité entre la Belgique et les concurrents considérés a atteint 113 en 1978.

Tableau LXXXIII.

**Population active, emploi et chômage**

Indices 1970-1973 = 100

Source : O.C.D.E.

	Belgique			7 principaux concurrents			Belgique 7 principaux concurrents		
	Population active	Emploi total	Chômeurs	Population active	Emploi total	Chômeurs	Population active	Emploi total	Chômeurs
1974 .....	102,9	102,5	122,5	102,9	102,6	110,7	100	99,9	110,7
1975 .....	103,3	101,0	218,9	103,6	101,5	164,9	99,7	99,5	132,7
1976 .....	104,1	100,3	291,9	105,0	102,8	168,6	99,1	97,6	173,1
1977 .....	104,7	100,0	334,8	106,7	104,6	167,4	98,1	95,6	200,0
1978 .....	105,3	100,1	363,5	108,4	106,7	159,6	97,1	93,8	227,8
1975-1978 .....	104,3	100,3	302,2	105,9	103,9	165,1	98,5	96,5	183,0

Ces évolutions comparées appellent les remarques suivantes. Le secteur des services marchands et surtout celui des services non marchands n'ont pas les mêmes contraintes que l'industrie. Celle-ci, du fait qu'elle est, pour la plupart de ses activités, exposée à la concurrence étrangère aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation, n'est pas à même de répercuter dans ses prix une hausse des coûts totaux supérieure à celle de ses concurrents étrangers; une disparité défavorable en matière de coûts totaux se traduira donc soit par une disparité favorable en matière de productivité, soit par une perte de compétitivité, c'est-à-dire *in fine* par une réduction des effectifs plus importante que chez les concurrents.

Dans le secteur des services marchands, fortement abrité, dans son ensemble, de la concurrence étrangère, l'interaction entre les coûts, la productivité et l'emploi se présente d'une manière fondamentalement différente : une hausse

des coûts ne doit pas forcément conduire à des gains de productivité ou à une perte de rentabilité, mais peut se traduire par une hausse des prix. Or, on a vu dans la section IV.1.3.3. ci-avant, que, dans l'ensemble des branches d'activité autres que les services publics et l'industrie manufacturière, ensemble composé surtout de services marchands, les coûts totaux et les prix avaient, pendant la période 1970-1973 à 1978, augmenté plus en Belgique qu'à l'étranger, tandis que les gains de productivité y avaient été moindres que dans les autres pays. Une relation stable, par rapport à l'étranger, de l'emploi dans les services marchands est donc allée de pair avec une hausse plus forte des coûts et des prix. Or, ce secteur fournit des services à l'industrie manufacturière : le prix des inputs de celle-ci augmente donc lorsque le secteur des services maintient ou augmente son emploi en ajustant ses prix à la hausse. En outre, les prix des services marchands sont une des composantes de l'indice des prix de détail: leur hausse induit donc, en raison des systèmes d'indexation formelle ou non formelle des revenus aux prix, une nouvelle hausse des coûts de l'industrie manufacturière, en particulier des coûts salariaux. Ainsi, dans la mesure où, en contrepartie de la régression de l'emploi manufacturier, il y a eu création d'emplois dans le secteur des services marchands, il en est résulté, même si cette création n'a pas été plus importante que chez les concurrents, un alourdissement des coûts de l'industrie manufacturière plus marqué en Belgique qu'à l'étranger.

Dans le secteur des services non marchands, c'est-à-dire essentiellement des services publics, les emplois créés émargent au budget des pouvoirs publics et se traduisent, *ceteris paribus*, par un accroissement des charges fiscales de l'ensemble de l'économie, soit directement, soit de manière différée si le financement est assuré pendant un certain temps par l'emprunt. On a souligné dans la section IV.2.2. ci-avant que la consommation publique avait augmenté beaucoup plus en Belgique que dans l'ensemble des sept principaux concurrents de 1970-1973 à 1978. L'accroissement plus marqué de cette consommation publique est à mettre en parallèle avec celui du nombre de personnes occupées dans les services publics; celui-ci s'est vu renforcé en Belgique, depuis 1976, par diverses dispositions légales et administratives visant spécifiquement à stimuler l'emploi dans ces services. On a souligné aussi, dans la section IV.2.3.3. que le total de la charge fiscale et parafiscale s'était accru plus chez nous qu'à l'étranger. Parmi les secteurs qui supportent cet alourdissement des charges fiscales, celui qui est exposé à la concurrence étrangère, c'est-à-dire essentiellement le manufacturier, ne peut le répercuter en aval ou en amont. Dans la mesure où la régression de l'emploi dans le secteur manufacturier se traduit par une augmentation de l'emploi dans les services publics, l'alourdissement des charges fiscales qui en résulte mange une partie des réductions de coût que l'industrie manufacturière avait pu réaliser en réduisant ses effectifs.

Une constatation analogue s'impose si la destruction d'emplois dans l'industrie manufacturière provoque un accroissement du chômage. Le financement de celui-ci finira par alourdir les charges fiscales ou les charges d'intérêt et celles de l'industrie manufacturière ne pourront être répercutées en aval ou en amont :

les gains de coûts initiaux dus aux progrès de la productivité dans ce secteur seront en partie reperdus.

Tableau LXXXIV.

Taux de chômage.

Source : O.C.D.E.

	Belgique		7 principaux concurrents		Belgique 7 principaux concurrents	
	Chômage total	Chômage masculin	Chômage total	Chômage masculin	Chômage total	Chômage masculin
1970-1973 .....	2,0	1,7	3,3	2,9	60,6	58,6
1974 .....	2,4	1,7	3,6	2,9	66,7	58,6
1975 .....	4,2	3,1	5,3	4,8	79,2	64,6
1976 .....	5,6	3,7	5,3	4,8	105,7	77,1
1977 .....	6,3	3,9	5,2	4,5	121,2	86,7
1978 .....	6,8	4,1	4,9	4,2	138,8	97,6
1975-1978 .....	5,7	3,7	5,2	4,6	110,6	80,9

On a vu que, malgré une augmentation de la population active moins forte que chez les principaux concurrents, la Belgique avait accusé vis-à-vis de ceux-ci une disparité défavorable en matière d'évolution du chômage. Alors que le taux de chômage, c'est-à-dire le rapport entre le chômage total et la population active, était en Belgique, pendant la période de base 1970-1973 inférieur de 40 p.c. au taux enregistré dans l'ensemble des sept principaux pays concurrents (tableau LXXXIV), il était en 1978 de quelque 40 p.c. supérieur à ce dernier. Cette différence d'évolution est localisée beaucoup plus dans le chômage féminin que dans le chômage masculin : le taux de celui-ci, qui était en 1970-1973 d'environ 40 p.c. inférieur au taux correspondant enregistré dans l'ensemble des sept principaux concurrents, avait simplement rejoint ce dernier en 1978. En fin de période, c'est donc uniquement le chômage féminin qui expliquait le taux de chômage plus élevé en Belgique qu'à l'étranger.

IV.3.3. Conclusions.

La réduction de l'emploi manufacturier a été, pour les raisons d'évolution relative des coûts sur lesquelles on s'est largement étendu dans le premier chapitre de cette partie, nettement plus importante en Belgique que dans les principaux pays concurrents. Sur une base 1970-1973 = 100, c'est à partir de 1976 que la disparité en matière d'emploi manufacturier est réellement devenue

défavorable à la Belgique, alors que des disparités importantes en matière de rémunération par salarié et de coût d'achat aux autres secteurs de l'économie étaient déjà apparues dès la première année considérée, c'est-à-dire 1974. L'emploi a donc réagi, au départ, avec un retard de près de deux ans à des divergences de coûts totaux. Par après, l'impact de ces divergences sur l'emploi semble avoir été plus rapide.

Si la destruction d'emplois dans l'industrie manufacturière correspond à des gains réels de productivité de ce secteur, elle allège les coûts et améliore la rentabilité de celui-ci. De ce point de vue, l'industrie manufacturière belge aurait dû s'attribuer un avantage vis-à-vis de ses concurrents. Mais outre que cet avantage a été insuffisant, ainsi qu'il a été démontré dans le premier chapitre de cette partie, pour effacer l'évolution défavorable acquise en matière de rémunérations payées directement par l'industrie manufacturière, il s'est vu lui-même lourdement érodé par les coûts que les pertes d'emploi manufacturier ont entraînés pour le reste de l'économie, coûts qui ont finalement pesé plus fortement en Belgique qu'à l'étranger sur ceux de l'industrie manufacturière et partant sur la rentabilité de celle-ci, du moins dans la mesure où elle n'a pas pu, à son tour, les reporter en licenciant à nouveau des travailleurs.

Une décomposition de l'emploi par grands secteurs d'activité montre en effet que, en ce qui concerne le secteur « marchand », c'est uniquement dans les services que l'emploi a évolué aussi favorablement en Belgique qu'à l'étranger. Mais le coût par salarié, de même que celui par unité de production et le bénéfice brut par unité de production ont haussé plus en Belgique qu'à l'étranger dans ce secteur. Dès lors, les prix qu'il pratique et qui constituent — directement ou indirectement des coûts pour l'industrie manufacturière — ont haussé également plus en Belgique qu'à l'étranger. Pour le reste, la destruction d'emplois dans le secteur manufacturier a eu pour contrepartie une progression, nettement plus importante que chez les concurrents, de l'emploi dans les services publics et du chômage. L'un et l'autre ont contribué à l'augmentation, plus forte qu'à l'étranger, de la charge fiscale et parafiscale que le secteur non protégé, c'est-à-dire essentiellement l'industrie manufacturière, est le seul à ne pouvoir reporter, sauf en réduisant à nouveau ses effectifs.

Les développements que l'on vient d'examiner dans cette section montrent à suffisance que les implications d'une hausse des coûts totaux du secteur exposé à la concurrence, plus importante qu'à l'étranger, ne peuvent jamais être évitées dans une petite économie ouverte. Les tentatives pour pallier les pertes d'emploi finissent par rendre ces pertes plus inévitables encore si, dans le même temps, les causes fondamentales de la destruction d'emplois n'ont pas été supprimées ou atténuées.

# MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE

## Information du 27 mai 1981

La Banque Nationale de Belgique communique qu'à partir du 28 mai 1981 son taux d'escompte est ramené de 14 à 13 p.c. et son taux ordinaire des avances de 16 à 15 p.c.

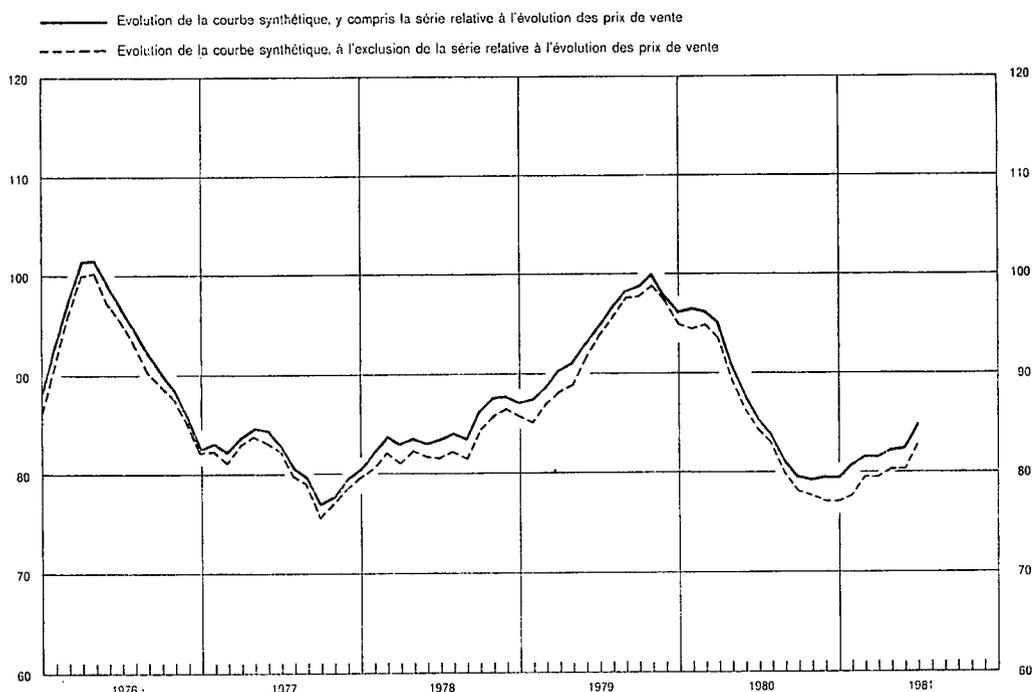
## Information du 17 juin 1981

La Banque Nationale de Belgique a décidé d'appliquer un taux d'intérêt spécial pour le réescompte par l'Institut de Réescompte et de Garantie de traites n'ayant plus qu'un an à courir et représentatives des crédits consentis par le Pool Creditexport pour le financement des exportations payables à moyen terme. Ce taux sera celui de l'opération de financement par Creditexport. De cette manière, le réescompte de ce papier sera possible même lorsque, comme c'est actuellement le cas, le taux d'escompte officiel de la Banque est supérieur à celui du papier Creditexport. Cette mesure exceptionnelle a pour objet de faciliter la poursuite des opérations de financement par le Pool Creditexport des exportations à moyen terme.

# COURBE SYNTHETIQUE

## DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE

RESULTATS DES MOIS DE MAI ET JUIN 1981



### Commentaire de l'évolution du mois de mai 1981 :

La valeur chiffrée de la courbe synthétique, calculée en tenant compte de l'indicateur d'évolution des prix, est passée de 82,17 points en avril à 82,58 points en mai 1981, soit une augmentation de 0,41 point. La valeur chiffrée de la courbe, calculée sans tenir compte de cet indicateur, est en revanche restée inchangée à 80,19 points.

Divers indicateurs relatifs au climat conjoncturel dans l'industrie manufacturière, dont l'indicateur précité d'évolution des prix, ont donné lieu à une progression de la courbe. Par contre, l'indicateur du commerce l'a influencée à la baisse.

### Commentaire de l'évolution du mois de juin 1981 :

La valeur chiffrée de la courbe synthétique, calculée en tenant compte de l'indicateur de l'évolution des prix de vente, est passée de 82,58 points en mai à 84,86 points en juin 1981. La valeur calculée sans tenir compte de l'évolution des prix (ligne pointillée) a progressé un peu plus, soit de 80,19 à 82,77 points.

La progression se retrouve dans les trois secteurs économiques repris dans la courbe, avec toutefois une signification un peu différente selon le secteur. Alors que dans l'industrie manufacturière, elle traduit une certaine amélioration du climat conjoncturel, dans l'industrie de la construction et dans le commerce, elle efface simplement le recul de mai.

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES  
ECONOMIQUES ET FINANCIERS  
INTERESSANT LA BELGIQUE

# STATISTIQUES

## TABLE DES MATIERES

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
<b>I. — Population et comptes nationaux.</b>			
Population .....	I - 1	2. Soldes trimestriels .....	IX - 2
Répartition du produit national entre les facteurs de production .....	I - 2	3. Recettes et dépenses trimestrielles .....	IX - 3
Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité .....	I - 3	4. Balance résumée .....	IX - 4
Affectation du produit national :		5. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les banques belges et luxembourgeoises et opérations de change à terme ...	IX - 5
a) Estimations à prix courants .....	I - 4a	6. Monnaies utilisées pour les règlements d'importations et d'exportations .....	IX - 6
b) Indices des estimations aux prix de 1975 .....	I - 4b		
<b>II. — Emploi et chômage.</b>			
Mandats et offres d'emploi .....	II	<b>X. — Marché des changes.</b>	
<b>III. — Agriculture et pêche.</b>			
Production agricole .....	III - 1	1. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles :	
Pêche maritime .....	III - 2	a) Chiffres annuels .....	X - 1a
		b) Chiffres trimestriels et mensuels .....	X - 1b
<b>IV. — Industrie.</b>			
Résultats des enquêtes sur la conjoncture .....	IV - 0	2. Droit de tirage spécial .....	X - 2
Indices de la production industrielle .....	IV - 1	3. Marché du dollar U.S. à Bruxelles .....	X - 3
Indices de la production manufacturière industrielle par secteur .....	IV - 2	4. Système Monétaire Européen :	
Energie .....	IV - 3	a) Cours-pivots de l'Ecu, cours-pivots bilatéraux et cours d'intervention obligatoire .....	X - 4a
Métallurgie .....	IV - 4	b) Cours de change de l'Ecu, prime ou décote des diverses monnaies vis-à-vis du franc belge et indicateurs de divergence .....	X - 4b
Construction .....	IV - 5	5. Cours de change effectifs .....	X - 5
Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. ....	IV - 6	<b>XI. — Finances publiques.</b>	
<b>V. — Services.</b>			
Transports :		1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires .....	XI - 1
a) Activités de la S.N.C.B. et de la Sabena .....	Y - 1a	2. Résultat de caisse du Trésor et son financement .....	XI - 2
b) Navigation maritime .....	Y - 1b	3. Besoins nets de financement du Trésor et leur couverture .....	XI - 3
c) Navigation intérieure .....	Y - 1c	4. Recettes fiscales (par année civile) .....	XI - 4
Tourisme. — Nuits passées par les touristes en Belgique .....	Y - 2	5. Détail des recettes fiscales .....	XI - 5
Commerce intérieur :		<b>XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.</b>	
a) Indices des ventes .....	Y - 3a	1. Encours :	
b) Ventes à tempérament .....	Y - 3b	a) au 31 décembre 1978 .....	XII - 1a
Activité des chambres de compensation .....	Y - 4	b) au 31 décembre 1979 .....	XII - 1b
<b>VI. — Revenus.</b>			
Rémunérations des travailleurs .....	VI - 1	2. Mouvements en 1979 .....	XII - 2
Gains horaires bruts moyens des ouvriers dans l'industrie .....	VI - 2	3. Encours (totaux sectoriels) :	
Traitements mensuels bruts moyens des employés dans l'industrie .....	VI - 3	a) au 31 décembre 1978 .....	XII - 3a
		b) au 31 décembre 1979 .....	XII - 3b
<b>VII. — Indices de prix.</b>			
Matières premières .....	VII - 1	4. Mouvements en 1979 (totaux sectoriels) .....	XII - 4
Prix de gros en Belgique .....	VII - 2	<b>XIII. — Organismes principalement monétaires.</b>	
Prix à la consommation en Belgique :		1. Bilans intégrés des organismes principalement monétaires .....	XIII - 1
a) Ventilation en 4 groupes .....	VII - 3a	2. Bilans :	
b) Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes .....	VII - 3b	a) Banque Nationale de Belgique .....	XIII - 2a
<b>VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.</b>			
Tableau général .....	VIII - 1	b) Organismes publics monétaires .....	XIII - 2b
Exportations selon la nature des produits .....	VIII - 2	c) Banques de dépôts .....	XIII - 2c
Importations selon l'usage des produits .....	VIII - 3	d) Ensemble des organismes principalement monétaires .....	XIII - 2d
a) Indices des valeurs unitaires moyennes .....	VIII - 4a	3. Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires .....	XIII - 3
b) Indices du volume .....	VIII - 4b	4. Stock monétaire :	
Orientation géographique .....	VIII - 5	a) Auprès des organismes principalement monétaires .....	XIII - 4a
		b) Total .....	XIII - 4b
<b>IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.</b>			
Chiffres annuels .....	IX - 1	5. Avoirs extérieurs nets :	
		a) des organismes principalement monétaires .....	XIII - 5a
		b) de la Banque Nationale de Belgique .....	XIII - 5b
		6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
		— Destination économique apparente .....	XIII - 6
		— Forme et localisation .....	XIII - 7
		8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger et logés à la Banque Nationale de Belgique .....	XIII - 8

9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger .....	XIII - 9
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique .....	XIII - 10
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique .....	XIII - 10
11. Comptes de chèques postaux .....	XIII - 11
12. Situation globale des banques .....	XIII - 12
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux .....	XIII - 13

**XIV. — Intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.**

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Caisse d'épargne - Opérations des ménages .....	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne .....	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite .....	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie .....	XIV - 5d
6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie .....	XIV - 6
7. Situation globale des caisses d'épargne privées .....	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique .....	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie .....	XIV - 9

**XV. — Actifs financiers.**

1. Actifs financiers détenus par les pouvoirs publics et par les entreprises et particuliers .....	XV - 1
2. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers .....	XV - 2
3. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. — Actifs non monétaires à un an au plus :	
a) Variations .....	XV - 3a
b) Encours auprès des intermédiaires financiers nationaux .....	XV - 3b
4. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs à plus d'un an .....	XV - 4
5. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs en francs belges et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux :	
a) Variations .....	XV - 5a
b) Encours .....	XV - 5b
6. Principales modalités d'épargne des particuliers disponibles à l'intérieur du pays .....	XV - 6

**XVI. — Emissions et dettes du secteur public.**

1. Emissions en francs belges à plus d'un an .....	XVI - 1
2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public .....	XVI - 2
3. Dette du Trésor :	
a) Situation officielle de la dette publique .....	XVI - 3a
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds .....	XVI - 3b
4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :	
a) Ventilation par débiteurs .....	XVI - 4a
b) Ventilation par détenteurs .....	XVI - 4b

**XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger.**

1. Activité boursière : capitaux traités, niveau des cours et taux de rendement .....	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels .....	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés .....	XVII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels .....	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels .....	XVII - 5
6. Engagements des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers belges .....	XVII - 6
7. Inscriptions hypothécaires .....	XVII - 7

8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts, la CGER, la S.N.C.I. et la C.N.C.P. aux entreprises et particuliers et à l'étranger. — Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est :	
a) un résident belge (Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient) ...	XVII
b) un non-résident (Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence) .....	XVII

**XVIII. — Marché monétaire.**

1. Marché de l'argent au jour le jour .....	XVIII
2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires .....	XVIII
3. Plafonds de réescompte et quotas mensuels d'avances en compte courant à la Banque Nationale de Belgique :	
a) des banques jusqu'au 1 <sup>er</sup> novembre 1977 .....	XVIII
b) des banques à partir du 2 novembre 1977 .....	XVIII
c) des institutions publiques de crédit et des caisses d'épargne privées .....	XVIII

**XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.**

1. Banque Nationale de Belgique :	
a) Barème officiel des taux d'escompte et d'avances .....	XIX
b) Taux spéciaux .....	XIX
c) Taux moyen pondéré .....	XIX
2. Taux de l'Institut de Réescompte et de Garantie ...	XIX
3. Taux de l'argent au jour le jour .....	XIX
4. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes .....	XIX
5. Taux de dépôts en francs belges dans les banques ...	XIX
6. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite .....	XIX
7. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles .....	XIX
8. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit .....	XIX

**XX. — Banques d'émission étrangères.**

1. Taux d'escompte .....	XX
2. Banque de France .....	XX
3. Bank of England .....	XX
4. Federal Reserve Banks .....	XX
5. Nederlandsche Bank .....	XX
6. Banca d'Italia .....	XX
7. Deutsche Bundesbank .....	XX
8. Banque Nationale Suisse .....	XX
9. Banque des Règlements Internationaux .....	XX

**Graphiques.**

P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses .....	I -
Demandes et offres d'emploi .....	II
Enquêtes sur la conjoncture .....	IV
Indices de la production industrielle .....	IV
Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. ....	IV
Rémunérations des travailleurs — Indice du gain moyen brut par heure prestée .....	VI
Prix de gros en Belgique .....	VII
Prix à la consommation en Belgique .....	VII
Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ....	VII
Recettes fiscales par année civile .....	XI
Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires .....	XII
Fréquence d'utilisation des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux .....	XII
CGER — Dépôts : excédents ou déficits des versements sur les remboursements .....	XIV
Cours des valeurs belges au comptant .....	XVI

## PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

<b>B.I.T.</b>		Bureau International du Travail.
	<b>B.N.B.</b>	Banque Nationale de Belgique.
<b>B.R.I.</b>		Banque des Règlements Internationaux.
<b>C.E.C.A.</b>		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
<b>C.E.E.</b>		Communauté Economique Européenne.
	<b>CGER</b>	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	<b>C.N.C.P.</b>	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	<b>DULBEA</b>	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	<b>FABRIMETAL</b>	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
<b>F.E.C.O.M.</b>		Fonds Européen de Coopération Monétaire.
<b>F.M.I.</b>		Fonds Monétaire International.
	<b>I.N.C.A.</b>	Institut National de Crédit Agricole.
	<b>I.N.S.</b>	Institut National de Statistique.
	<b>IRES</b>	Université Catholique de Louvain — Institut de Recherches Economiques.
	<b>I.R.G.</b>	Institut de Réescompte et de Garantie.
	<b>M.A.E.</b>	Ministère des Affaires Economiques.
	<b>O.C.C.H.</b>	Office Central de Crédit Hypothécaire.
	<b>O.C.P.</b>	Office des Chèques Postaux.
<b>O.C.D.E.</b>		Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
	<b>O.N.D.</b>	Office National du Dueroire.
	<b>ONEM</b>	Office National de l'Emploi.
	<b>O.N.S.S.</b>	Office National de Sécurité Sociale.
<b>O.N.U.</b>		Organisation des Nations Unies.
	<b>R.T.B.</b>	Radiodiffusion-Télévision Belge.
	<b>R.T.T.</b>	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	<b>SABENA</b>	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	<b>S.N.C.B.</b>	Société Nationale des Chemins de fer belges.
	<b>S.N.C.I.</b>	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	<b>S.N.L.</b>	Société Nationale du Logement.
<b>U.E.B.L.</b>		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

## SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas
.....	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
e	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

### **COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES**

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication de la « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale » et des données figurant aux tableaux VI-1, IX-2 et 4, X-5, XIII-3, 4a et b, 5a et 13, XV-1 à 5, XVII-6, XVIII-1, 2, 3b et c et XIX-1a, b, c et 3 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique. Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

## I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

### 1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
				(à fin d'année)				
Population totale .....	9.757	9.788	9.813	9.823	9.837	9.842	9.855	9.863
Population en âge de travailler (15 à moins de 65 ans) .....	6.183	6.234	6.283	6.327	6.370			
dont : Hommes .....	3.088	3.119	3.148	3.172	3.195			
Femmes .....	3.095	3.115	3.135	3.155	3.175			
				(estimations à fin juin)				
Population active <sup>1</sup> .....	3.831	3.892	3.913	3.940	3.966	3.987	4.044	
dont : Agriculture .....	144	139	136	128	122	118	118	
Industries extractives et manufacturières .....	1.227	1.233	1.165	1.119	1.078	1.036	1.009	
Bâtiments et construction .....	285	292	293	297	298	294	297	
Transports .....	260	266	268	265	265	268	272	
Commerce, banques, assurances et services .....	1.777	1.819	1.839	1.866	1.906	1.954	2.019	
Chômeurs complets <sup>2</sup> .....	87	94	168	224	257	273	292	
Ouvriers frontaliers .....	51	49	44	41	40	39	37	

<sup>1</sup> Non compris les forces armées.

<sup>2</sup> Y compris les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

## I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
<b>A. Rémunération des salariés <sup>1</sup> :</b>								
1. Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	467,2	541,6	658,1	760,2	847,0	930,6	986,7	1.053,9
2. Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale .....	24,9	29,9	32,2	35,9	38,7	42,4	46,0	49,0
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale .....	115,2	133,4	158,8	189,5	213,0	236,0	246,5	264,5
4. Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale .....	189,6	213,5	255,9	313,3	357,8	393,9	431,5	471,2
5. Corrections et compléments .....	33,0	36,4	42,8	40,6	58,0	59,8	64,8	70,2
Ajustement statistique .....	1,3	0,9	4,2	-17,1	2,7	- 6,5	3,6	-11,7
<b>Total ...</b>	<b>831,2</b>	<b>955,7</b>	<b>1.152,0</b>	<b>1.322,4</b>	<b>1.517,2</b>	<b>1.656,2</b>	<b>1.779,1</b>	<b>1.897,1</b>
<b>B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :</b>								
1. Agriculture, horticulture et sylviculture <sup>1</sup> .....	45,9	49,6	41,4	46,9	55,9	44,0	48,2	48,1
2. Professions libérales <sup>1</sup> .....	39,8	46,0	53,9	63,6	73,2	83,2	92,4	99,7
3. Commerçants et artisans indépendants <sup>1</sup> .....	148,1	160,4	172,7	187,7	205,8	218,3	222,8	228,8
4. Revenu des sociétés de personnes <sup>2</sup> .....	11,9	14,1	14,5	12,1	13,7	14,0	15,8	16,9
Ajustement statistique .....	0,4	0,2	1,0	- 4,0	0,6	- 1,4	0,8	- 2,4
<b>Total ...</b>	<b>246,1</b>	<b>270,3</b>	<b>283,5</b>	<b>306,3</b>	<b>349,2</b>	<b>358,1</b>	<b>380,0</b>	<b>391,1</b>
<b>C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers <sup>1</sup> :</b>								
1. Intérêts .....	73,7	87,6	116,6	130,9	157,4	181,6	199,0	233,1
2. Loyers (réellement perçus ou imputés) .....	45,1	46,4	51,7	60,0	60,8	67,2	71,9	73,5
3. Dividendes, tantièmes, dons .....	43,2	44,5	55,5	58,2	63,4	62,8	69,6	75,7
<b>Total ...</b>	<b>162,0</b>	<b>178,5</b>	<b>223,8</b>	<b>249,1</b>	<b>281,6</b>	<b>311,6</b>	<b>340,5</b>	<b>382,3</b>
<b>D. Bénéfices non distribués des sociétés <sup>2</sup></b>	<b>34,6</b>	<b>47,2</b>	<b>37,1</b>	<b>7,7</b>	<b>14,2</b>	<b>11,1</b>	<b>25,8</b>	<b>29,3</b>
<b>E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques .....</b>	<b>41,6</b>	<b>54,6</b>	<b>64,4</b>	<b>70,1</b>	<b>72,7</b>	<b>76,4</b>	<b>81,6</b>	<b>92,0</b>
<b>F. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat :</b>								
1. Loyers imputés .....	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8	19,4	22,1	24,6
2. Intérêts, dividendes, bénéfices .....	- 3,6	- 6,7	- 4,6	- 6,7	-13,0	- 15,7	- 22,2	- 16,1
<b>Total ...</b>	<b>3,8</b>	<b>1,5</b>	<b>6,0</b>	<b>6,6</b>	<b>2,8</b>	<b>3,7</b>	<b>- 0,1</b>	<b>8,5</b>
<b>G. Intérêts de la dette publique .....</b>	<b>-51,8</b>	<b>-59,1</b>	<b>-73,2</b>	<b>-82,5</b>	<b>-98,2</b>	<b>-117,8</b>	<b>-138,5</b>	<b>-166,9</b>
<b>Revenu national net au coût des facteurs .....</b>	<b>1.267,5</b>	<b>1.448,7</b>	<b>1.693,6</b>	<b>1.879,7</b>	<b>2.139,5</b>	<b>2.299,3</b>	<b>2.468,4</b>	<b>2.633,4</b>
<b>H. Amortissements .....</b>	<b>149,0</b>	<b>161,6</b>	<b>193,2</b>	<b>212,4</b>	<b>231,0</b>	<b>259,9</b>	<b>276,5</b>	<b>287,1</b>
<b>Revenu national brut au coût des facteurs .....</b>	<b>1.416,5</b>	<b>1.610,3</b>	<b>1.886,8</b>	<b>2.092,1</b>	<b>2.370,5</b>	<b>2.559,2</b>	<b>2.744,9</b>	<b>2.920,5</b>
<b>I. Impôts indirects .....</b>	<b>185,5</b>	<b>206,5</b>	<b>240,6</b>	<b>261,1</b>	<b>308,3</b>	<b>335,2</b>	<b>365,2</b>	<b>383,1</b>
<b>J. Subventions .....</b>	<b>-20,4</b>	<b>-25,4</b>	<b>-25,0</b>	<b>-27,5</b>	<b>-36,5</b>	<b>-40,2</b>	<b>-46,5</b>	<b>-50,1</b>
<b>Produit national brut aux prix du marché .....</b>	<b>1.581,6</b>	<b>1.791,4</b>	<b>2.102,4</b>	<b>2.325,7</b>	<b>2.642,3</b>	<b>2.854,2</b>	<b>3.063,6</b>	<b>3.253,5</b>

<sup>1</sup> Avant taxation.

<sup>2</sup> Après taxation.

## I - 3. — VALEUR AJOUTEE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHE, PAR BRANCHE D'ACTIVITE

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

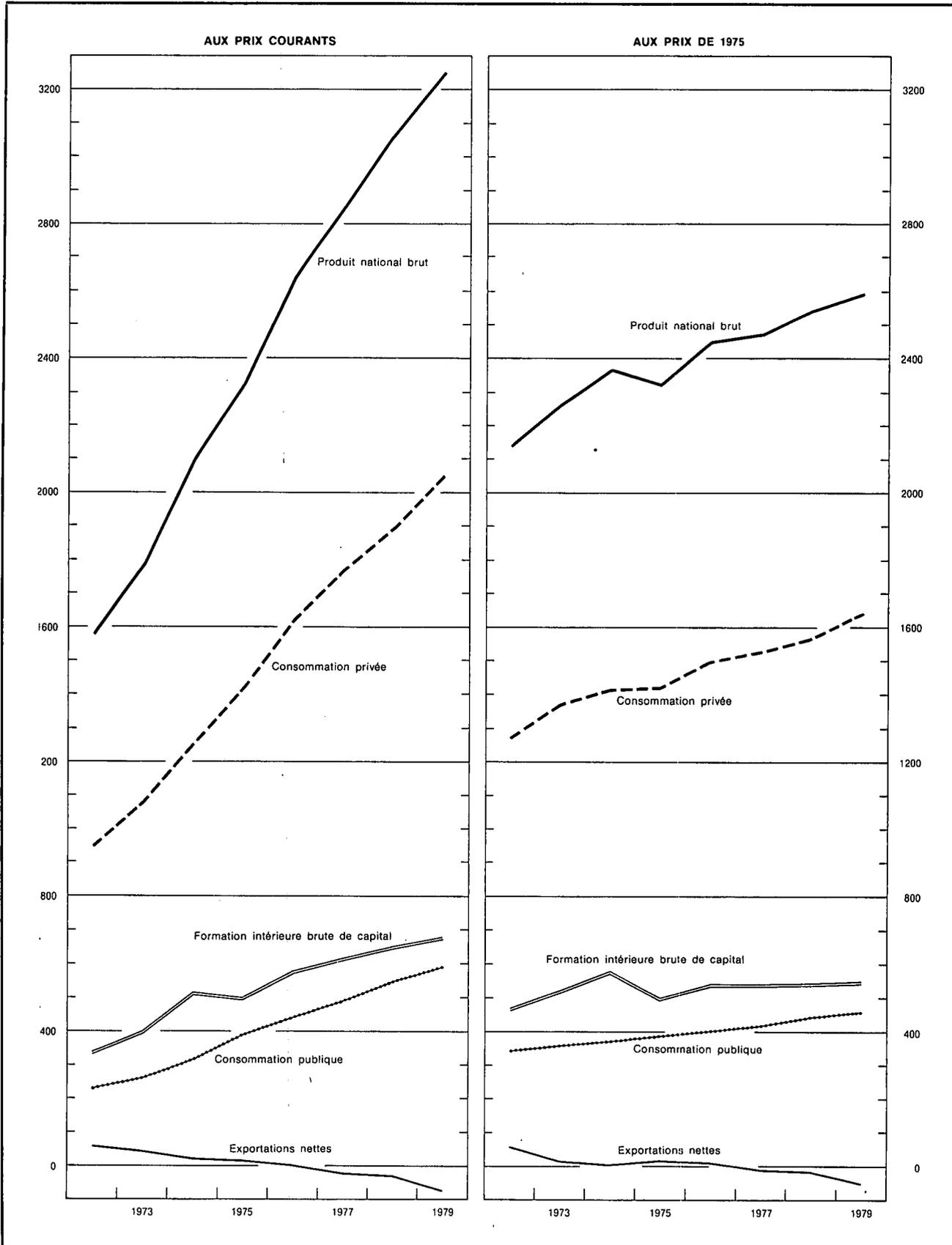
Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
1. Agriculture, sylviculture et pêche ...	63,4	69,3	62,2	68,2	76,1	68,3	76,0	77,0
2. Industries extractives .....	13,3	11,8	15,7	18,8	17,8	17,3	16,0	16,2
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac .....	88,1	95,4	108,9	122,1	131,5	136,8	143,8	151,7
b) Textiles .....	32,2	34,5	36,5	31,8	38,3	37,5	36,3	38,1
c) Vêtements et chaussures .....	20,8	20,5	23,9	24,8	25,7	24,1	24,8	25,3
d) Bois et meubles .....	23,2	26,3	29,3	29,4	34,1	36,6	36,2	38,3
e) Papier, impression, édition .....	23,8	27,6	34,9	35,6	36,2	39,4	39,0	41,5
f) Industrie chimique et activités connexes .....	48,5	54,1	67,6	58,2	65,3	71,5	74,2	83,5
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment .....	24,1	27,4	30,2	29,1	33,2	37,7	37,5	37,7
h) Fer, acier et métaux non ferreux .....	38,8	56,2	77,7	37,9	49,9	41,4	46,5	53,6
i) Fabrications métalliques et constructions navales .....	129,5	147,0	168,6	192,4	218,8	236,4	250,0	263,2
j) Industries non dénommées ailleurs .....	47,0	55,4	66,6	73,2	87,1	100,4	110,8	119,3
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>476,0</i>	<i>544,4</i>	<i>644,2</i>	<i>634,5</i>	<i>720,1</i>	<i>761,8</i>	<i>799,1</i>	<i>852,2</i>
4. Construction .....	102,8	119,4	148,1	167,0	195,7	215,5	230,9	240,4
5. Electricité, gaz et eau .....	40,0	44,7	52,2	71,7	77,7	87,0	94,7	97,3
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce .....	290,9	325,7	385,5	417,7	497,4	532,5	565,6	577,9
b) Services financiers et assurances .....	52,0	63,3	74,6	86,0	108,0	119,5	135,0	148,7
c) Immeubles d'habitation .....	68,8	73,9	85,7	101,3	108,8	122,8	134,4	145,8
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>411,7</i>	<i>462,9</i>	<i>545,8</i>	<i>605,0</i>	<i>714,2</i>	<i>774,8</i>	<i>835,0</i>	<i>872,4</i>
7. Transports et communications .....	119,0	136,8	171,2	183,2	205,0	221,7	241,7	265,3
8. Services .....	371,4	430,2	500,6	595,1	681,5	764,6	840,3	908,2
9. Correction pour investissements par moyens propres .....	3,2	3,3	4,3	4,4	4,1	4,1	4,0	4,4
10. Consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers .....	-15,3	-18,7	-23,1	-26,2	-35,3	-39,6	-45,1	-48,6
11. T.V.A. déductible sur la formation de capital .....	-14,7	-21,7	-27,3	-27,8	-29,5	-30,3	-32,0	-32,6
Ajustement statistique .....	- 1,4	- 0,3	- 3,3	19,1	- 2,4	- 3,2	- 6,8	- 0,3
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché</b>	<b>1.569,4</b>	<b>1.782,1</b>	<b>2.090,6</b>	<b>2.313,0</b>	<b>2.625,0</b>	<b>2.842,0</b>	<b>3.053,8</b>	<b>3.251,9</b>
12. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde .....	12,2	9,3	11,8	12,7	17,3	12,2	9,8	1,6
<b>Produit national brut aux prix du marché</b>	<b>1.581,6</b>	<b>1.791,4</b>	<b>2.102,4</b>	<b>2.325,7</b>	<b>2.642,3</b>	<b>2.854,2</b>	<b>3.063,6</b>	<b>3.253,5</b>

### I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S.



## I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
<b>A. Consommation privée :</b>								
1. Produits alimentaires .....	212,7	233,0	266,1	293,0	334,9	349,3	364,5	382,7
2. Boissons .....	51,0	59,5	62,2	70,1	75,1	79,4	83,9	88,9
3. Tabac .....	18,3	20,3	22,8	25,3	28,4	31,5	31,4	33,8
4. Vêtements et effets personnels ...	82,7	92,3	108,5	115,1	130,5	137,2	145,0	157,2
5. Loyers, taxes, eau .....	89,8	98,3	115,6	136,4	148,7	168,4	185,5	200,9
6. Chauffage et éclairage .....	46,7	52,9	65,3	81,6	89,8	96,3	105,1	127,0
7. Articles ménagers durables .....	97,9	119,9	147,2	150,6	175,8	185,6	187,8	194,3
8. Entretien de la maison .....	41,7	48,9	55,3	62,2	70,0	77,9	85,5	90,5
9. Soins personnels et hygiène .....	79,3	95,3	112,8	138,8	160,6	183,8	202,6	217,5
10. Transports .....	95,7	108,2	125,8	150,4	177,4	194,0	211,4	230,3
11. Communications : P.T.T. ....	7,3	8,3	8,9	11,3	12,3	14,5	16,2	17,5
12. Loisirs .....	84,8	96,2	107,9	119,6	136,2	152,3	163,9	177,2
13. Enseignement et recherches .....	2,0	2,1	2,5	3,2	3,4	3,7	4,0	4,2
14. Services financiers .....	26,3	33,0	38,2	42,2	55,5	62,2	71,8	80,7
15. Services divers .....	7,0	8,3	9,6	10,4	13,0	14,6	16,4	17,9
16. Dépenses personnelles à l'étranger	26,5	34,5	37,8	43,0	46,1	56,0	61,8	70,6
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique .....	- 21,1	- 26,8	- 29,7	- 34,0	- 35,4	- 44,3	- 43,4	- 49,3
Ajustement statistique .....	- 0,2	- 0,6	- 1,3	1,5	- 0,7	8,3	1,8	10,8
<b>Total ...</b>	<b>948,4</b>	<b>1.083,6</b>	<b>1.255,5</b>	<b>1.420,7</b>	<b>1.621,6</b>	<b>1.770,7</b>	<b>1.895,2</b>	<b>2.052,7</b>
<b>B. Consommation publique :</b>								
1. Rémunérations et pensions .....	168,0	194,0	232,3	283,3	323,1	357,2	395,7	431,1
2. Achats courants de biens et services	52,0	56,6	64,8	83,7	93,2	104,5	119,2	124,9
3. Intérêt imputé des bâtiments ad- ministratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8	19,4	22,1	24,6
4. Loyer payé .....	1,5	1,6	1,9	2,4	2,5	2,8	3,0	3,3
5. Amortissement des bâtiments ad- ministratifs et des établissements d'en- seignement des pouvoirs publics ...	1,9	2,1	2,7	3,5	4,1	5,1	5,8	6,4
6. Amortissement mobilier et matériel	1,6	1,8	2,0	2,2	2,3	2,6	2,8	3,1
<b>Total ...</b>	<b>232,4</b>	<b>264,3</b>	<b>314,3</b>	<b>388,4</b>	<b>441,0</b>	<b>491,6</b>	<b>548,6</b>	<b>593,4</b>
<b>C. Formation intérieure brute de capital :</b>								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	7,8	10,1	12,0	10,9	13,5	14,7	17,2	15,9
2. Industries extractives .....	2,8	2,3	2,5	2,1	1,8	2,0	2,5	3,2
3. Industries manufacturières .....	73,1	80,7	110,1	106,4	93,5	81,2	79,4	83,4
4. Construction .....	6,4	8,4	8,3	7,9	11,1	12,7	12,5	13,3
5. Electricité, gaz et eau .....	23,7	19,4	23,4	35,7	33,7	38,4	39,8	45,4
6. Commerce, banques, assurances ...	35,8	42,2	48,7	49,5	56,4	61,8	62,3	69,1
7. Immeubles d'habitation .....	68,9	94,6	130,5	144,8	184,7	202,7	228,7	211,2
8. Transports et communications ...	35,9	43,5	47,2	56,7	57,6	61,7	71,2	72,7
9. Pouvoirs publics et enseignement .	62,4	59,5	66,1	79,1	92,3	98,1	99,5	117,5
10. Autres services .....	11,6	13,4	19,1	18,8	23,9	29,9	29,0	36,1
11. Variations de stocks .....	10,0	25,1	46,3	- 12,6	10,0	7,9	6,8	11,3
Ajustement statistique .....	- 0,1	- 0,2	- 0,6	0,5	- 0,3	2,9	0,6	3,6
<b>Total ...</b>	<b>338,3</b>	<b>399,0</b>	<b>513,6</b>	<b>499,8</b>	<b>578,2</b>	<b>614,0</b>	<b>649,5</b>	<b>682,7</b>
<b>D. Exportations nettes de biens et services :</b>								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde .....	46,6	54,3	89,5	91,3	92,5	92,4	114,1	158,6
2. Exportations de biens et services .	683,0	846,4	1.116,4	1.065,2	1.248,9	1.479,7	1.542,0	1.779,4
Exportations totales ...	729,6	900,7	1.205,9	1.156,5	1.341,4	1.572,1	1.656,1	1.938,0
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde .....	34,4	45,0	77,7	78,6	75,2	80,2	104,3	157,0
4. Importations de biens et services .	632,7	811,2	1.109,2	1.061,1	1.264,7	1.514,0	1.581,5	1.856,3
Importations totales ...	667,1	856,2	1.186,9	1.139,7	1.339,9	1.594,2	1.685,8	2.013,3
Exportations nettes ...	62,5	44,5	19,0	16,8	1,5	- 22,1	- 29,7	- 75,3
<b>Produit national brut aux prix du marché</b>	<b>1.581,6</b>	<b>1.791,4</b>	<b>2.102,4</b>	<b>2.325,7</b>	<b>2.642,3</b>	<b>2.854,2</b>	<b>3.063,6</b>	<b>3.253,5</b>

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1975)

Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
<b>A. Consommation privée :</b>								
1. Produits alimentaires .....	96	98	101	100	102	101	105	109
2. Boissons .....	90	98	95	100	102	102	103	108
3. Tabac .....	102	106	105	100	98	95	85	89
4. Vêtements et effets personnels ...	93	97	102	100	106	105	104	108
5. Loyers, taxes, eau .....	92	95	97	100	103	105	107	110
6. Chauffage et éclairage .....	86	95	93	100	105	108	117	124
7. Articles ménagers durables .....	80	94	105	100	112	113	113	116
8. Entretien de la maison .....	95	99	101	100	104	106	109	109
9. Soins personnels et hygiène .....	78	87	92	100	106	113	118	122
10. Transports .....	86	90	94	100	107	111	116	119
11. Communications : P.T.T. ....	96	99	103	100	109	114	117	127
12. Loisirs .....	90	96	99	100	106	107	107	112
13. Enseignement et recherches .....	93	95	98	100	102	105	107	109
14. Services financiers .....	88	103	104	100	112	117	130	139
15. Services divers .....	89	100	103	100	116	124	131	138
16. Dépenses personnelles à l'étranger en Belgique .....	76	92	95	100	100	107	110	122
<i>Total ...</i>	<i>90</i>	<i>97</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>105</i>	<i>108</i>	<i>110</i>	<i>116</i>
<b>B. Consommation publique :</b>								
1. Rémunérations et pensions .....	88	94	98	100	104	106	111	115
2. Achats courants de biens et services	87	88	87	100	105	111	124	124
3. Intérêt imputé et amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics; loyer payé; am- ortissement sur mobilier et matériel du pouvoir central .....	81	84	93	100	110	120	126	132
<i>Total ...</i>	<i>87</i>	<i>92</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>104</i>	<i>108</i>	<i>115</i>	<i>118</i>
<b>C. Formation intérieure brute de capital :</b>								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	96	118	122	100	117	121	139	122
2. Industries extractives .....	171	137	129	100	85	91	107	135
3. Industries manufacturières .....	89	94	113	100	84	70	67	68
4. Construction .....	102	132	115	100	134	146	139	143
5. Electricité, gaz et eau .....	90	70	73	100	88	95	93	101
6. Commerce, banques, assurances ...	99	110	110	100	106	109	106	113
7. Immeubles d'habitation .....	73	91	103	100	116	118	125	110
8. Transports et communications ...	82	94	90	100	96	97	111	109
9. Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement) .....	126	104	94	100	107	103	95	112
10. Enseignement .....	84	82	86	100	107	117	119	125
11. Autres services .....	85	92	114	100	118	138	129	153
<i>Total ...</i>	<i>94</i>	<i>105</i>	<i>115</i>	<i>100</i>	<i>109</i>	<i>113</i>	<i>108</i>	<i>123</i>
<b>D. Exportations nettes de biens et services :</b>								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde .....	69	75	110	100	94	88	104	138
2. Exportations de biens et services .	90	103	110	100	111	127	131	139
Exportations totales ...	88	101	110	100	109	124	129	139
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde .....	59	72	111	100	89	89	110	158
4. Importations de biens et services .	86	103	111	100	111	129	134	144
Importations totales ...	84	101	111	100	110	126	132	145
<b>Produit national brut aux prix du marché</b>	<b>91,9</b>	<b>97,4</b>	<b>101,9</b>	<b>100,0</b>	<b>105,5</b>	<b>106,2</b>	<b>109,4</b>	<b>111,7</b>

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1970. — Annuaire démographique (O.N.U.). Recue international du Travail (B.I.T.) — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.) — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1960 » et « Estimation de la population active belge au 30 juin des années 1950, 1955, 1957, 1960 à 1979 ». — Statistiques de la population active (O.C.D.E.).*

Comptes nationaux : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Etudes Statistiques. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Yearbook of national accounts statistics (O.N.U.). — Comptes nationaux des pays de l'O.C.D.E. — Annuaire des comptes nationaux (Office statistique des Communautés Européennes).*

## II. — EMPLOI ET CHOMAGE

### DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : ONEM.

	Demandes d'emploi 1									Offres d'emploi 2	
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Autres chômeurs inscrits obligatoirement		Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues 3	insatisfaites 1
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus		
	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus									
1973 .....	17,4	26,1	48,2	91,7	8,2	9,4	3,7	3,6	2,8	14,9	14,2
1974 .....	24,4	30,8	49,5	104,7	8,5	10,5	3,4	3,2	2,3	13,0	13,5
1975 .....	57,3	64,6	55,5	177,4	10,8	17,0	4,6	5,0	3,8	10,6	4,1
1976 .....	74,5	97,0	57,0	228,5	15,9	21,3	5,4	6,2	5,1	11,5	4,1
1977 .....	84,9	121,9	57,5	264,3	21,5	23,1	6,9	7,3	6,0	11,5	3,4
1978 .....	91,4	141,3	49,5	282,2	28,9	25,9	9,0	8,8	7,6	13,2	4,2
1979 .....	93,4	153,9	47,1	294,4	34,2	27,7	10,8	10,0	8,8	15,0	5,7
1980 .....	102,7	172,6	46,6	321,9	36,6	28,1	12,8	10,3	9,2	14,6	5,9
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	86,2	150,4	47,2	283,8	33,8	11,0	10,6	8,4	8,2	16,2	5,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	86,2	154,9	46,8	287,9	35,6	58,5	10,6	10,7	8,6	13,8	5,8
4 <sup>e</sup> trimestre .....	101,9	157,8	46,8	306,5	36,2	29,3	11,6	11,5	10,1	15,0	5,6
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	98,5	162,2	46,6	307,3	36,2	12,5	12,0	10,2	9,5	17,0	6,4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	88,2	163,0	46,1	297,3	36,8	10,9	12,6	8,6	8,1	16,5	6,8
3 <sup>e</sup> trimestre .....	96,2	176,0	46,6	318,8	37,3	62,0	12,8	10,7	9,0	11,9	5,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	128,2	189,2	46,8	364,2	36,0	26,8	14,1	11,8	10,3	12,9	4,9
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	127,9	201,2	47,4	376,5	35,5	14,4	15,0	11,0	10,3	13,4	5,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	119,9	211,3	46,9	378,1	36,3	14,8	16,3	10,3	9,9	12,9	5,0
1980 Juin .....	85,3	163,4	46,2	294,9	37,3	12,3	12,7	8,1	7,7	16,9	7,3
Juillet .....	93,1	173,1	47,1	313,3	37,4	53,7	12,5	9,8	8,2	10,5	6,2
Août .....	94,4	175,6	46,5	316,5	37,4	68,3	12,4	10,6	8,9	10,0	5,5
Septembre .....	101,0	179,4	46,3	326,7	37,2	63,9	13,5	11,8	9,9	15,3	5,1
Octobre .....	120,5	183,2	46,5	350,2	36,6	39,4	14,0	11,9	10,1	16,6	5,1
Novembre .....	129,4	188,9	46,9	365,2	36,0	23,8	14,1	11,9	10,3	12,2	5,5
Décembre .....	134,5	195,4	47,2	377,1	35,5	17,3	14,1	11,6	10,4	9,8	4,3
1981 Janvier .....	131,9	198,9	47,4	378,2	34,4	15,3	14,6	11,1	10,3	11,9	4,8
Février .....	128,4	201,0	47,5	376,9	35,3	14,2	15,0	11,0	10,2	12,9	5,3
Mars .....	123,6	203,6	47,3	374,5	37,0	13,7	15,5	11,0	10,3	15,3	5,4
Avril .....	122,5	207,3	47,1	376,9	36,6	13,5	15,9	10,5	10,0	13,7	4,9
Mai .....	119,6	211,8	46,9	378,3	36,4	13,6	16,4	10,3	9,9	12,1	5,3
Juin .....	117,6	214,8	46,7	379,1	36,0	17,1	16,7	10,2	9,8	12,8	4,8

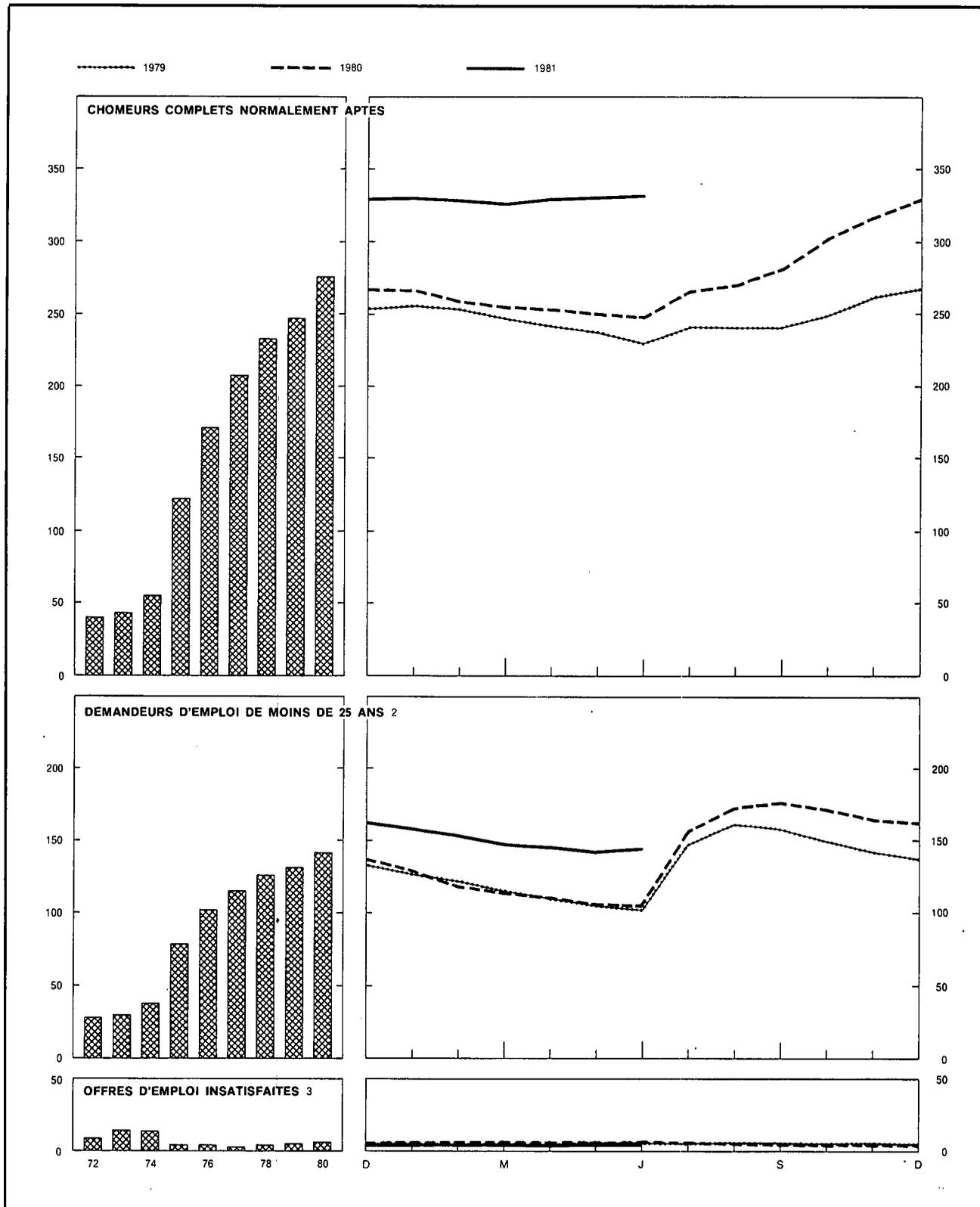
Pour les données annuelles ou trimestrielles : Moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois. A partir de mai 1978, sont également compris les offres d'emploi aux stages des jeunes et le cadre spécial temporaire.

3 Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

## II - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI <sup>1</sup>

(milliers d'unités)

Source : ONEM.



<sup>1</sup> Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

<sup>2</sup> Chômeurs complets normalement aptes, demandeurs d'emploi libres inoccupés et autres chômeurs inscrits obligatoirement.

<sup>3</sup> A partir de mai 1978, sont également compris, les offres d'emploi aux stages des jeunes et le cadre spécial temporaire.

### III. — AGRICULTURE ET PECHE

#### 1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
<b>Superficie agricole utilisée <sup>1</sup></b> (milliers d'hectares)								
Froment .....	193	190	176	195	177	178	182	179
Autres céréales panifiables .....	25	22	15	24	26	24	21	19
Céréales non panifiables .....	230	224	210	202	204	197	195	193
betteraves sucrières .....	104	105	120	96	94	110	116	117
Autres plantes industrielles .....	11	12	13	13	13	12	10	10
Hommes de terre .....	43	40	36	38	41	35	36	38
Autres plantes et racines tuberculifères ..	27	27	27	25	23	21	19	18
Forêts et prairies .....	761	752	742	735	728	721	710	702
Cultures maraîchères .....	27	29	30	27	29	25	19	18
Cultures fruitières .....	17	16	16	15	13	13	12	12
Divers .....	72	80	95	99	111	111	112	112
<b>Total ...</b>	<b>1.510</b>	<b>1.497</b>	<b>1.480</b>	<b>1.469</b>	<b>1.459</b>	<b>1.447</b>	<b>1.432</b>	<b>1.418</b>
<b>Production végétale <sup>2</sup></b> (milliers de tonnes)								
Froment .....	976	1.004	677	891	742	956	953	853
avoine .....	246	222	228	129	115	136	119	109
Orge .....	716	699	426	610	676	765	767	807
Autres céréales .....	156	142	123	128	144	155	140	124
betteraves sucrières .....	5.136	4.465	4.913	4.600	4.343	5.740	6.462	5.926
Hommes de terre .....	1.201	1.460	1.049	714	1.370	1.262	1.179	1.181
<b>Nombre d'animaux <sup>1</sup></b> (milliers d'unités)								
Vaches laitières .....	1.000	1.005	994	989	983	971	981	976
Autres bovidés .....	1.963	2.043	2.005	1.990	2.007	2.029	2.077	2.078
Porcs .....	4.634	5.034	4.647	4.890	4.893	5.076	5.125	5.173
<b>Production animale</b>								
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres) .....	2.480	2.580	2.579	2.611	2.663	2.818	2.888	2.904
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes) .....	798	884	848	837	842	879	919	952

<sup>1</sup> Recensement au 15 mai.  
<sup>2</sup> Estimations sur base des rendements à l'hectare.

#### III - 2. — PECHE MARITIME

(milliers de tonnes)

Source : Ministère de l'Agriculture.

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Flotte de pêche <sup>1</sup> (tonnage brut) .....	22,8	24,0	23,9	24,0	21,0			
Quantité du poisson débarqué dans les ports belges :								
— Poissons de fond .....	37,0	34,5	30,4	29,4	31,3	35,3	29,8	25,7
— Poissons pélagiques .....	2,3	0,7	2,3	1,5	0,1	...	...	2,5
— Crustacés et mollusques .....	2,9	2,9	3,4	3,6	2,7	2,5	2,3	2,4
<b>Total ...</b>	<b>42,2</b>	<b>38,1</b>	<b>36,1</b>	<b>34,5</b>	<b>34,1</b>	<b>37,8</b>	<b>32,1</b>	<b>30,6</b>

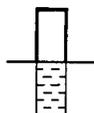
<sup>1</sup> Recensement au 31 décembre.

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Statistiques agricoles (I.N.S.). — Annuaire statistique de la Belgique. — Statistiques Economiques belges 1960-1970.

## IV. — INDUSTRIE

### IV - 0. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

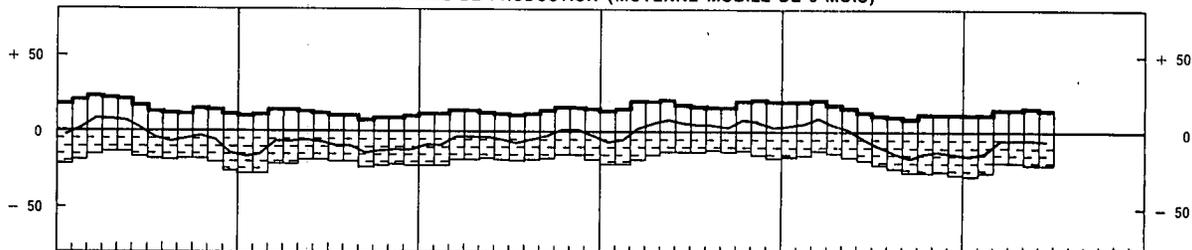
#### RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE \*



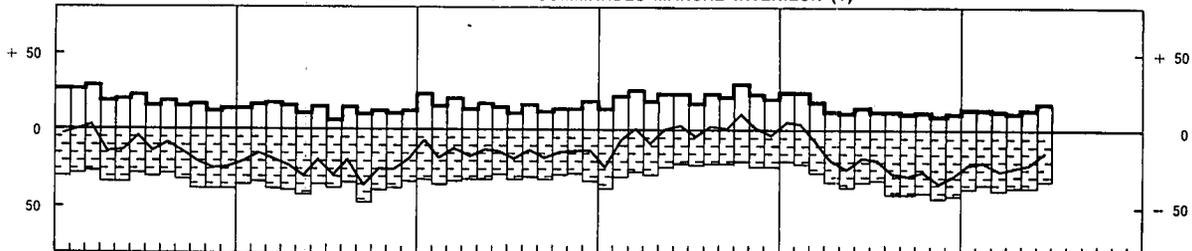
Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions A, B et C  
 Pourcentage des réponses « supérieur à la normale » pour la question E  
 Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions A, B et C  
 Pourcentage des réponses « inférieur à la normale » pour la question E

— Soide des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions A, B et C  
 — Soide des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour la question E

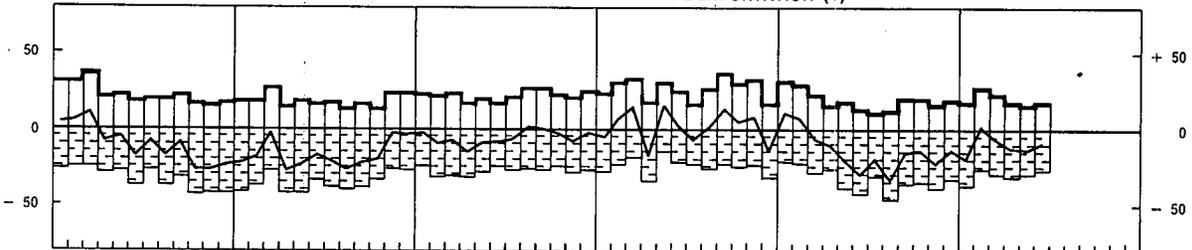
A. — RYTHME DE PRODUCTION (MOYENNE MOBILE DE 3 MOIS)



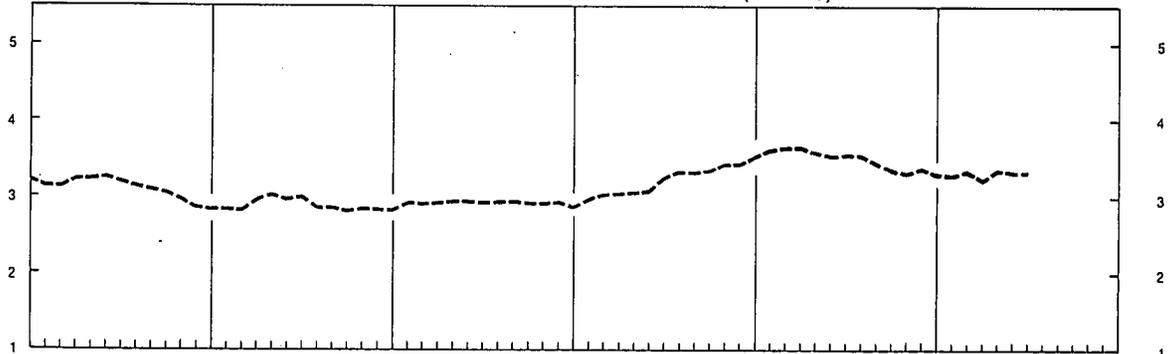
B. — INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (1)



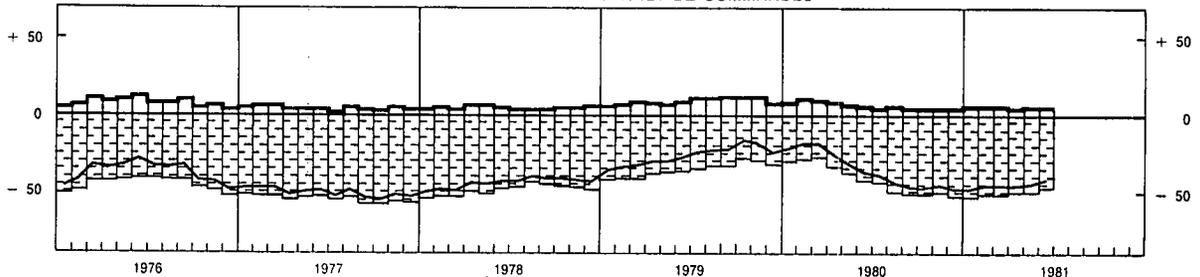
C. — INSCRIPTIONS DE COMMANDE A L'EXPORTATION (1)



D. — DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (EN MOIS)



E. — APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES

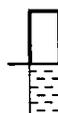


\* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont

pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions A, B, C et E la variation par rapport au mois précédent.

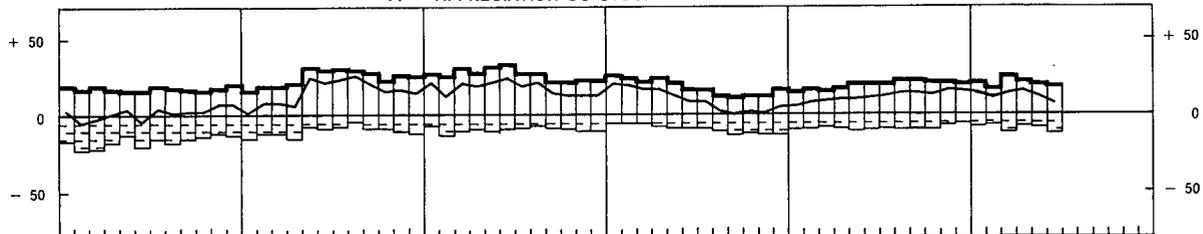
1 Mouvements saisonniers éliminés.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE \*

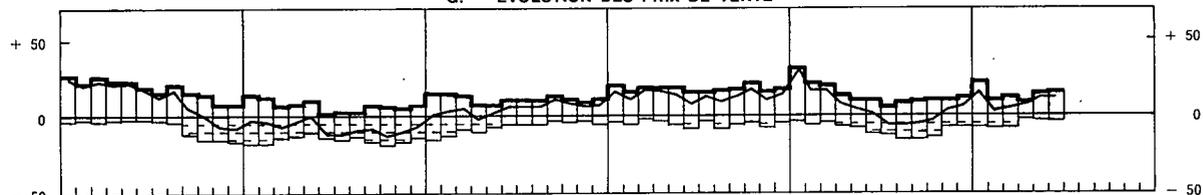

 Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions G, H et K  
 Pourcentage des réponses « supérieur à la normale » pour les questions F, I et J  
 Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions G, H et K  
 Pourcentage des réponses « inférieur à la normale » pour les questions F, I et J

— Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions G, H et K  
 — Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour les questions F, I et J

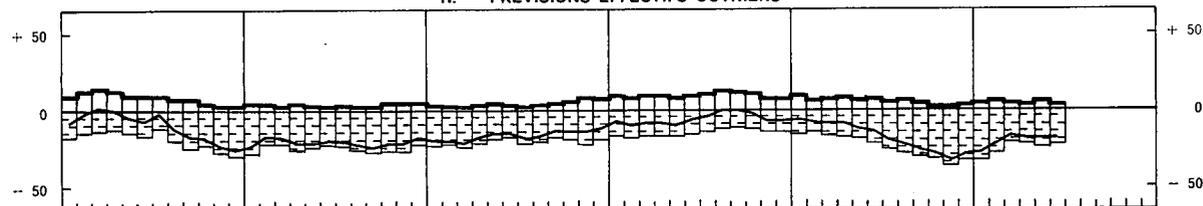
F. — APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



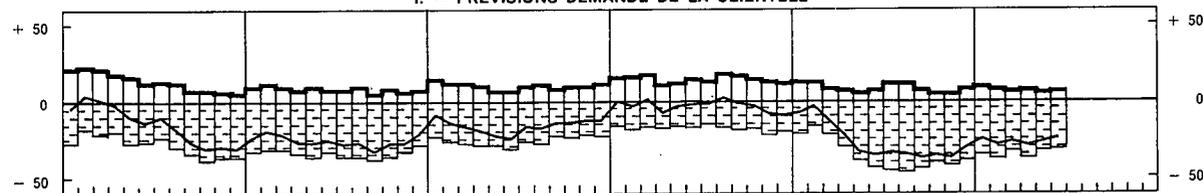
G. — EVOLUTION DES PRIX DE VENTE



H. — PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS

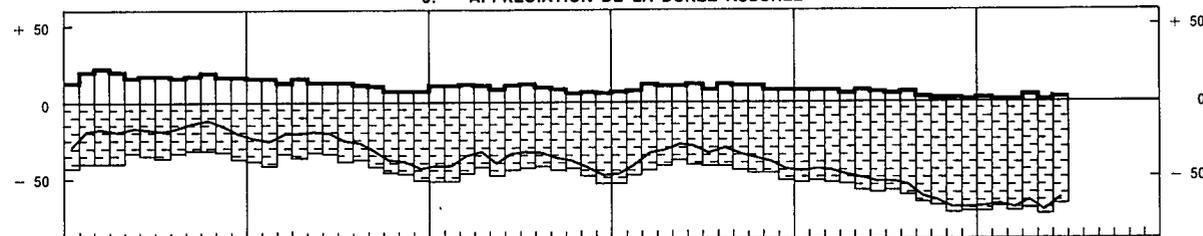


I. — PREVISIONS DEMANDE DE LA CLIENTELE

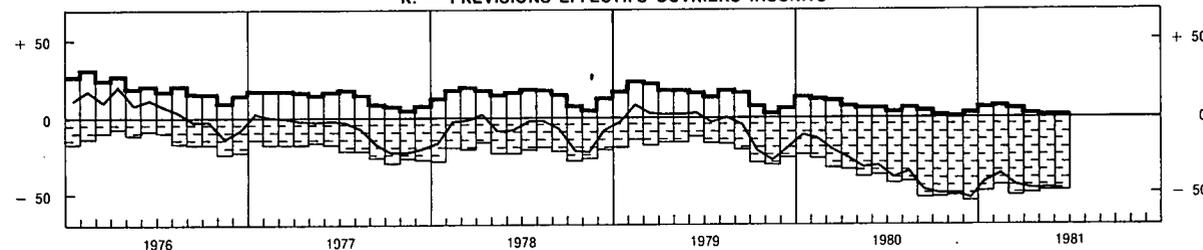


RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION  
Travaux de gros œuvre de bâtiments

J. — APPRECIATION DE LA DUREE ASSUREE



K. — PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS INSCRITS



1976

1977

1978

1979

1980

1981

\* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidé-

urgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent la variation par rapport au mois précédent.

**IV - 0. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR**

	A. Appréciation du carnet de commandes total 1					B. Appréciation du carnet de commandes étrangères 1					C. Appréciation du niveau des stocks de produits finis 1				
	1981					1981					1981				
	1er trim.	2e trim.	avril	mai	juin	1er trim.	2e trim.	avril	mai	juin	1er trim.	2e trim.	avril	mai	juin
<b>Ensemble des industries</b> .....	- 46	- 43	- 45	- 44	- 41	- 49	- 48	- 49	- 49	- 45	+ 14	+ 12	+ 16	+ 13	+ 8
<b>I. Biens de consommation</b> .....	- 48	- 44	- 46	- 44	- 42	- 46	- 40	- 44	- 37	- 40	+ 15	+ 23	+ 29	+ 23	+ 18
<b>II. Biens d'investissement</b> .....	- 48	- 45	- 41	- 50	- 44	- 48	- 51	- 47	- 57	- 50	+ 29	+ 27	+ 29	+ 29	+ 25
<b>III. Biens intermédiaires</b> .....	- 48	- 48	- 50	- 46	- 46	- 55	- 53	- 55	- 54	- 50	+ 8	...	+ 3	...	- 4
<b>Industrie textile</b> .....	- 46	- 54	- 55	- 53	- 53	- 50	- 53	- 60	- 47	- 52	+ 14	+ 19	+ 22	+ 18	+ 16
dont : Laine .....	- 23	- 38	- 39	- 38	- 38	- 28	- 38	- 43	- 36	- 36	- 1	+ 7	- 7	+ 12	+ 17
Coton .....	- 65	- 69	- 71	- 60	- 76	- 67	- 75	- 79	- 72	- 72	+ 29	+ 29	+ 31	+ 30	+ 24
Bonneterie .....	- 42	- 34	- 45	- 35	- 20	- 23	- 14	- 50	+ 3	+ 3	+ 10	+ 17	+ 30	+ 13	+ 8
<b>Industrie des chaussures et de l'habillement</b> ..	- 62	- 50	- 64	- 43	- 44	- 75	- 58	- 71	- 55	- 47	+ 21	+ 26	+ 29	+ 27	+ 23
dont : Chaussures .....	- 73	- 58	- 61	- 55	- 58	- 79	- 64	- 67	- 57	- 67	- 12	+ 6	- 14	+ 5	+ 26
Habillement .....	- 60	- 49	- 64	- 40	- 41	- 75	- 58	- 71	- 55	- 46	+ 28	+ 30	+ 38	+ 29	+ 23
<b>Industrie du bois et du meuble en bois</b> .....	- 10	- 25	- 20	- 28	- 28	- 6	- 26	- 10	- 38	- 29	+ 10	+ 22	+ 22	+ 26	+ 18
dont : Bois .....	- 16	- 23	- 30	- 16	- 22	- 10	- 38	- 17	- 55	- 42	- 5	- 8	- 6	- 5	- 13
Meubles en bois .....	- 7	- 26	- 15	- 32	- 30	- 3	- 20	- 7	- 31	- 21	+ 17	+ 35	+ 34	+ 40	+ 31
<b>Papiers et cartons</b> .....	- 70	- 57	- 61	- 57	- 54	- 72	- 67	- 60	- 67	- 76	- 2	+ 6	- 14	+ 8	+ 23
dont : Production de papier et carton .....	- 60	- 45	- 62	- 36	- 36	- 81	- 80	- 79	- 77	- 85	+ 6	+ 1	- 4	- 3	+ 9
Transformation de papier et carton .....	- 79	- 65	- 60	- 71	- 65	- 48	- 33	- 7	- 38	- 53	- 7	+ 9	- 21	+ 16	+ 34
<b>Industrie du cuir</b> .....	- 84	- 92	- 92	- 92	- 92	- 90	- 92	- 92	- 92	- 92	+ 56	+ 63	+ 64	+ 62	+ 64
<b>Transformation de matières plastiques</b> .....	- 74	- 69	- 84	- 85	- 38	- 75	- 63	- 85	- 85	- 19	+ 34	- 14	- 21	- 14	- 8
<b>Raffinage de pétrole</b> .....	- 47	- 37	- 55	- 36	- 20	- 45	- 23	- 56	- 37	+ 23	+ 27	- 32	- 18	- 30	- 48
<b>Production et première transform. des métaux</b> ..	- 63	- 65	- 62	- 64	- 71	- 68	- 69	- 67	- 68	- 71	- 1	- 11	+ 3	- 11	- 25
dont : Métaux ferreux .....	- 58	- 61	- 58	- 59	- 67	- 66	- 68	- 70	- 64	- 68	- 9	- 15	- 2	- 13	- 31
Métaux non ferreux .....	- 94	- 89	- 85	- 91	- 90	- 84	- 78	- 58	- 88	- 88	+ 22	...	+ 18	- 7	- 10
<b>Industrie des prod. minéraux non métalliques</b> ..	- 56	- 62	- 67	- 71	- 49	- 35	- 47	- 67	- 40	- 32	+ 34	+ 37	+ 36	+ 38	+ 37
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat .....	- 62	- 65	- 71	- 76	- 48	- 33	- 37	- 44	- 54	- 15	+ 37	+ 34	+ 34	+ 34	+ 34
Verre creux .....	- 28	- 31	- 28	- 28	- 36	- 37	- 29	- 37	...	- 50	- 15	+ 38	+ 28	+ 50	+ 36
<b>Industrie chimique</b> .....	...	+ 5	- 1	+ 8	+ 10	...	+ 6	+ 1	+ 8	+ 10	- 1	...	+ 2	- 1	- 1
<b>Production de fibres artific. et synthétiques</b> ..	+ 13	+ 9	- 29	+ 29	+ 29	- 12	+ 14	+ 14	+ 14	+ 14	+ 27	...	...	...	...
<b>Fabrication d'ouvrages en métaux</b> .....	- 49	- 42	- 41	- 45	- 40	- 52	- 50	- 53	- 48	- 48	+ 24	+ 45	+ 50	+ 49	+ 36
<b>Construction de machines et de matériel mé- canique</b> .....	- 47	- 46	- 35	- 46	- 55	- 59	- 57	- 44	- 68	- 61	+ 20	+ 11	+ 8	+ 13	+ 12
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	- 34	- 75	- 51	- 100	- 73	- 48	- 75	- 54	- 100	- 70	+ 36	+ 10	+ 9	+ 9	+ 12
Machines-outils .....	- 7	+ 41	+ 65	+ 65	- 7	- 8	+ 65	+ 65	+ 65	+ 65	- 14	- 14	- 14	- 14	- 14
Machines textiles .....	- 100	- 100	- 100	- 100	- 100	- 100	- 100	- 100	- 100	- 100	—	—	—	—	—
Moteurs, compresseurs, pompes ...	- 38	- 28	- 9	- 37	- 37	- 50	- 30	- 19	- 38	- 34	+ 13	+ 14	+ 6	+ 18	+ 19
<b>Construction électrique et électronique</b> .....	- 59	- 51	- 49	- 53	- 52	- 61	- 69	- 66	- 72	- 70	+ 17	+ 21	+ 22	+ 20	+ 20
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision .....	- 44	- 33	- 29	- 36	- 34	- 45	- 56	- 54	- 58	- 55	+ 13	+ 16	+ 15	+ 16	+ 17
Appareils électroménagers, radio, té- lévision .....	- 95	- 97	- 98	- 97	- 97	- 90	- 97	- 90	- 100	- 100	+ 83	+ 100	+ 100	+ 100	+ 100
<b>Construction d'automobiles et pièces détachées</b> ..	- 54	- 30	- 30	- 30	- 30	- 32	...	...	...	...	+ 23	...	—	...	...
<b>Construction d'autre matériel de transport</b> ...	- 25	- 36	- 34	- 37	- 37	- 55	- 65	- 65	- 65	- 66	+ 51	+ 47	+ 56	+ 48	+ 36
dont : Construction navale .....	- 52	- 51	- 44	- 54	- 54	- 95	- 94	- 94	- 94	- 95	...	...	...	...	...
Construction de cycles et motocycles .....	- 11	- 51	- 56	- 48	- 49	- 12	- 67	- 67	- 67	- 67	+ 51	+ 47	+ 56	+ 48	+ 36

	Aucune entrave					Production entravée par insuffisance de														
						demande					main-d'œuvre					équipement				
	1980			1981		1980			1981		1980			1981		1980			1981	
	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin
<b>Ensemble des industries</b> .....	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>73</b>	<b>83</b>	<b>81</b>	<b>85</b>	<b>84</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>I. Biens de consommation</b> .....	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	...	...	<b>67</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>85</b>	<b>87</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>II. Biens d'investissement</b> .....	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>73</b>	<b>81</b>	<b>80</b>	<b>88</b>	<b>83</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>III. Biens intermédiaires</b> .....	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>77</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	...	...	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Industrie textile .....	5	2	7	3	2	80	82	76	82	85	3	2	3	1	1	9	6	11	11	9
dont : Laine .....	9	3	9	1	...	76	76	70	75	77	5	2	2	3	3	7	12	19	20	20
Coton .....	2	1	5	...	2	80	81	76	82	92	...	1	...	...	16	8	19	13	...	
Bonneterie .....	17	5	9	14	...	76	90	71	86	84	7	4	11	...	2	...	1	...	13	
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	6	1	...	...	...	76	86	86	87	88	4	1	2	4	9	1	...	1	1	...
dont : Chaussures .....	36	...	...	...	...	56	60	60	80	100	...	...	...	20	...	...	...	...	...	...
Habillement .....	1	1	1	...	...	80	92	91	88	86	4	1	2	1	11	2	...	1	1	...
Industrie du bois et du meuble en bois .....	17	13	10	7	3	54	56	64	54	49	1	...	...	...	2	12	21	...	19	8
dont : Bois .....	25	31	32	20	11	63	59	61	73	54	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8
Meubles en bois .....	15	6	...	...	1	49	54	66	46	47	1	...	...	...	2	17	30	...	28	8
Papiers et cartons .....	22	3	2	...	...	62	88	88	92	86	1	...	1	...	...	4	8	2	4	3
dont : Production de papier et carton .....	30	...	...	...	...	40	83	86	83	77	...	...	...	...	...	8	17	4	8	8
Transformation de papier et carton .....	18	4	3	...	...	78	92	89	99	93	1	...	2	...	1	1	2	...	1	...
Industrie du cuir .....	...	...	...	...	...	100	100	92	95	100	...	...	...	...	...	...	...	8	...	...
Transformation de matières plastiques .....	...	...	...	...	...	88	98	100	100	83	...	...	...	...	...	7	2	...	...	...
Raffinage de pétrole .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Production et première transform. des métaux ..	4	...	...	...	5	82	99	92	92	94	6	...	...	...	...	...	1	1	1	1
dont : Métaux ferreux .....	6	...	...	...	5	80	99	90	90	94	6	...	...	...	...	...	1	1	1	1
Métaux non ferreux .....	...	...	...	...	1	92	97	97	97	97	1	1	...	1	...	2	2	2	2	2
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	14	3	2	1	2	63	88	86	94	96	3	...	...	...	...	9	8	10	2	2
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat .....	10	4	2	2	2	63	87	88	97	97	4	...	...	...	...	9	9	10	1	1
Verre creux .....	46	...	...	...	...	54	100	78	78	100	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Industrie chimique .....	28	11	13	...	2	68	86	84	81	84	...	...	...	...	...	4	...	3	3	2
Production de fibres artific. et synthétiques ..	...	...	...	66	71	72	73	100	34	29	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Fabrication d'ouvrages en métaux .....	1	...	8	4	6	69	74	67	91	89	3	14	13	2	2	18	17	6	3	...
Construction de machines et de matériel mé- canique .....	13	9	14	8	10	73	77	79	88	86	5	6	6	3	...	6	4	1	...	1
dont : Machines et tracteurs agricoles .....	...	...	...	...	...	100	100	100	100	100	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Machines-outils .....	50	57	72	...	72	50	43	28	100	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Machines textiles .....	22	18	18	18	18	78	82	82	82	82	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Moteurs, compresseurs, pompes ...	17	7	8	15	...	60	63	81	85	92	...	7	11	...	...	13	13	...	...	...
Construction électrique et électronique .....	12	17	...	...	2	77	76	91	92	93	5	7	...	8	5	5	2	4	8	5
dont : Construction électrique d'équipement ..	...	9	...	...	...	82	80	93	87	92	8	11	...	13	8	9	4	7	13	8
Appareils électroménagers, radio, télé- vision .....	32	29	...	...	...	68	71	87	100	100	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	26	...	...	...	...	74	100	100	100	100	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Construction d'autre matériel de transport ...	...	5	5	...	...	54	52	41	48	40	19	19	19	23	20	9	8	11	11	5
dont : Construction navale .....	3	...	...	1	...	61	63	57	55	18	30	37	37	38	38	...	...	6	6	7
Construction de cycles et motocycles .....	...	25	25	*	...	47	31	31	*	100	17	...	...	*	...	49	44	44	*	8

1 En pourcentage du total des entreprises.

\* Renseignements insuffisants.

**RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR**

	E. Appréciation de la capacité de production installée 1					F. Degré d'utilisation de la capacité de production installée (en p.c.)					G. Durée moyenne de production assurée (en mois)				
	1980			1981		1980			1981		1981				
	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	1er trim.	2e trim.	avril	mai	Juin
<b>Ensemble des industries</b> .....	+ 40	+ 51	+ 52	+ 44	+ 53	78,2	73,6	73,2	74,8	74,9	3,31	3,36	3,39	3,36	3,35
<b>I. Biens de consommation</b> .....	+ 36	+ 38	+ 43	+ 34	+ 58	79,9	77,2	75,3	77,0	78,4	2,23	2,34	2,30	2,36	2,36
<b>II. Biens d'investissement</b> .....	+ 42	+ 49	+ 49	+ 51	+ 55	76,0	74,0	71,7	71,0	70,7	6,03	5,98	6,05	5,94	5,96
<b>III. Biens intermédiaires</b> .....	+ 38	+ 57	+ 55	+ 51	+ 51	78,9	71,2	71,1	73,9	72,6	1,83	1,90	1,94	1,89	1,87
Industrie textile .....	+ 41	+ 47	+ 43	+ 46	+ 58	79,4	75,1	73,4	74,3	72,8	1,86	1,85	1,82	1,88	1,87
dont : Laine .....	+ 38	+ 22	+ 28	+ 27	+ 23	84,2	79,5	71,4	81,7	80,1	1,96	1,87	1,85	1,92	1,85
Coton .....	+ 50	+ 60	+ 51	+ 64	+ 71	82,1	78,2	75,3	72,1	68,9	1,88	1,84	1,78	1,88	1,86
Bonneterie .....	+ 49	+ 53	+ 54	+ 67	+ 73	72,2	70,9	69,6	70,3	74,1	1,70	1,97	1,87	1,91	2,15
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	+ 37	+ 48	+ 45	+ 38	+ 48	75,0	73,1	69,6	69,9	74,3	1,73	2,02	1,90	2,10	2,08
dont : Chaussures .....	+ 39	+ 42	+ 26	+ 41	+ 84	69,9	67,1	60,3	59,1	56,3	1,01	1,28	1,21	1,30	1,34
Habillement .....	+ 37	+ 49	+ 49	+ 37	+ 41	76,1	74,3	71,5	72,2	78,1	1,88	2,18	2,05	2,27	2,24
Industrie du bois et du meuble en bois .....	+ 16	+ 26	+ 50	+ 12	+ 39	85,0	85,8	84,9	85,9	85,4	1,69	1,59	1,62	1,57	1,59
dont : Bois .....	+ 29	+ 56	+ 46	+ 48	+ 51	81,1	80,6	79,9	79,5	82,1	1,33	1,23	1,20	1,20	1,29
Meubles en bois .....	+ 10	+ 13	+ 52	- 6	+ 33	86,8	88,2	87,1	88,8	86,8	1,85	1,75	1,81	1,73	1,72
Papiers et cartons .....	+ 20	+ 46	+ 80	+ 41	+ 37	86,6	79,6	76,3	80,9	83,2	1,31	1,30	1,34	1,29	1,29
dont : Production de papier et carton .....	+ 30	+ 36	+ 89	+ 17	+ 22	91,4	84,8	82,6	91,6	91,0	1,73	1,65	1,65	1,70	1,60
Transformation de papier et carton .....	+ 12	+ 54	+ 73	+ 58	+ 47	83,2	75,7	71,6	73,1	77,2	1,00	1,05	1,12	0,99	1,06
Industrie du cuir .....	+ 46	+ 46	- 13	+ 44	- 6	70,1	69,8	71,9	72,2	79,7	1,63	1,58	1,61	1,57	1,56
Transformation de matières plastiques .....	+ 19	+ 34	+ 46	+ 47	+ 53	80,7	75,4	69,9	75,1	68,9	2,11	2,08	2,15	1,86	2,25
Raffinage de pétrole .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Production et première transform. des métaux ..	+ 40	+ 58	+ 50	+ 62	+ 65	75,5	66,1	67,1	69,6	68,5	1,67	1,75	1,85	1,75	1,65
dont : Métaux ferreux .....	+ 41	+ 54	+ 50	+ 56	+ 60	73,8	64,4	66,1	68,1	66,6	1,71	1,76	1,88	1,77	1,64
Métaux non ferreux .....	+ 32	+ 81	+ 46	+ 88	+ 90	84,1	74,3	72,2	76,7	78,0	1,52	1,68	1,71	1,66	1,69
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	+ 33	+ 37	+ 58	+ 59	+ 66	82,5	78,4	71,6	72,0	72,7	1,65	1,76	1,76	1,69	1,83
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat .....	+ 35	+ 41	+ 56	+ 64	+ 67	81,8	78,0	70,2	69,8	71,4	1,40	1,62	1,60	1,53	1,74
Verre creux .....	+ 54	+ 22	+ 50	+ 50	+ 50	90,0	80,9	78,0	87,2	81,3	2,90	2,45	2,58	2,47	2,32
Industrie chimique .....	+ 64	+ 87	+ 82	+ 31	+ 36	78,7	69,0	72,2	74,7	71,7	—	—	—	—	—
Production de fibres artific. et synthétiques ..	...	+ 73	+ 73	+ 34	...	80,5	74,5	74,5	94,2	100,0	2,30	2,90	2,70	3,00	3,00
Fabrication d'ouvrages en métaux .....	+ 28	+ 37	+ 41	+ 58	+ 55	74,2	75,2	75,4	69,8	71,6	4,88	4,80	4,90	4,74	4,78
Construction de machines et de matériel mé- canique .....	+ 35	+ 51	+ 54	+ 54	+ 53	74,8	70,5	70,0	72,0	71,8	5,08	5,42	5,46	5,41	5,40
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	+ 81	+ 100	+ 100	+ 100	+ 100	61,8	56,1	42,8	64,0	65,8	6,86	6,78	6,78	6,78	6,78
Machines-outils .....	+ 50	+ 43	+ 7	- 14	+ 7	83,9	81,6	88,7	84,4	88,3	6,67	10,16	10,30	10,09	10,09
Machines textiles .....	+ 28	+ 32	+ 82	+ 82	+ 82	82,6	76,8	76,8	74,5	73,8	4,14	4,45	4,36	4,13	4,86
Moteurs, compresseurs, pompes ...	+ 4	+ 31	+ 36	+ 47	+ 40	74,9	70,7	74,1	69,9	68,2	5,95	5,74	5,89	5,80	5,55
Construction électrique et électronique .....	+ 65	+ 56	+ 65	+ 71	+ 73	80,0	78,5	77,5	73,4	74,4	6,33	6,57	6,44	6,57	6,71
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision .....	+ 51	+ 52	+ 58	+ 64	+ 67	78,3	77,6	74,3	69,6	70,6	6,88	7,14	7,01	7,11	7,31
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	+ 33	+ 47	+ 40	...	+ 66	83,6	77,2	72,0	88,0	91,1	2,45	2,53	2,53	2,53	2,53
Construction d'autre matériel de transport ...	+ 34	+ 33	+ 13	+ 7	+ 14	75,5	72,4	70,1	71,3	60,6	15,72	14,02	14,56	14,08	13,44
dont : Construction navale .....	+ 60	+ 57	+ 51	+ 46	+ 45	80,6	78,0	76,0	79,8	55,3	10,22	8,42	8,92	8,37	7,98
Construction de cycles et motocycles .....	- 19	- 13	- 13	*	+ 12	83,7	79,3	78,1	80,1	75,9	2,60	2,12	2,12	2,12	2,12

	H. Prévision de la demande au cours des trois prochains mois 1					I. Prévision de l'emploi au cours des trois prochains mois 2					J. Prévision des prix de vente au cours des trois prochains mois 2				
	1981					1981					1981				
	1er trim.	2e trim.	avril	mai	juin	1er trim.	2e trim.	avril	mai	juin	1er trim.	2e trim.	avril	mai	juin
<b>Ensemble des industries</b> .....	- 26	- 26	- 29	- 26	- 24	- 22	- 19	- 19	- 19	- 19	+ 19	+ 33	+ 28	+ 33	+ 37
<b>I. Biens de consommation</b> .....	- 27	- 32	- 32	- 29	- 34	- 16	- 19	- 21	- 17	- 20	+ 26	+ 29	+ 24	+ 31	+ 32
<b>II. Biens d'investissement</b> .....	- 25	- 31	- 27	- 33	- 31	- 22	- 20	- 14	- 24	- 22	+ 17	+ 18	+ 12	+ 18	+ 26
<b>III. Biens intermédiaires</b> .....	- 28	- 22	- 33	- 22	- 12	- 31	- 20	- 22	- 18	- 19	+ 16	+ 47	+ 44	+ 46	+ 51
Industrie textile .....	- 24	- 34	- 35	- 40	- 29	- 20	- 28	- 26	- 33	- 26	+ 32	+ 35	+ 33	+ 31	+ 42
dont : Laine .....	- 15	- 27	- 28	- 30	- 23	- 5	- 13	- 13	- 13	- 11	+ 32	+ 50	+ 38	+ 52	+ 60
Coton .....	- 43	- 29	- 36	- 34	- 16	- 45	- 39	- 35	- 48	- 34	+ 24	+ 16	+ 16	+ 9	+ 23
Bonneterie .....	- 8	- 34	- 44	- 29	- 31	- 9	- 10	- 20	- 14	+ 2	+ 23	+ 22	+ 21	+ 21	+ 23
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	- 29	- 26	- 30	- 25	- 23	- 26	- 17	- 22	- 16	- 15	+ 13	+ 22	+ 13	+ 21	+ 33
dont : Chaussures .....	- 3	- 16	- 32	+ 8	- 25	- 25	- 19	- 8	- 15	- 35	+ 18	+ 5	+ 6	+ 3	+ 6
Habillement .....	- 34	- 28	- 30	- 32	- 23	- 25	- 17	- 25	- 16	- 10	+ 12	+ 26	+ 14	+ 25	+ 39
Industrie du bois et du meuble en bois .....	- 22	- 36	- 31	- 29	- 48	+ 4	- 3	- 4	+ 6	- 10	+ 25	+ 25	+ 17	+ 23	+ 34
dont : Bois .....	- 28	- 45	- 59	- 38	- 39	- 15	- 7	- 7	- 10	- 3	...	+ 3	- 5	- 5	+ 18
Meubles en bois .....	- 19	- 32	- 18	- 25	- 52	+ 13	- 1	- 3	+ 13	- 14	+ 35	+ 35	+ 27	+ 36	+ 41
Papiers et cartons .....	- 37	- 34	- 17	- 39	- 46	- 16	- 10	- 11	- 9	- 11	+ 46	+ 78	+ 73	+ 83	+ 77
dont : Production de papier et carton .....	- 28	- 25	+ 5	- 46	- 34	- 16	- 12	- 12	- 12	- 12	+ 62	+ 89	+ 88	+ 90	+ 89
Transformation de papier et carton .....	- 43	- 41	- 33	- 34	- 56	- 16	- 9	- 9	- 8	- 11	+ 37	+ 71	+ 63	+ 79	+ 69
Industrie du cuir .....	+ 24	- 21	- 60	...	- 2	- 62	- 27	- 13	- 13	- 55	+ 10	+ 1	...	...	+ 2
Transformation de matières plastiques .....	- 33	- 10	- 1	- 19	- 11	- 36	- 13	- 11	- 5	- 23	+ 14	+ 18	+ 9	- 2	+ 47
Raffinage de pétrole .....	- 88	- 74	- 90	- 90	- 44	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Production et première transform. des métaux ..	- 34	- 26	- 54	- 23	- 1	- 50	- 33	- 38	- 30	- 32	+ 10	+ 72	+ 69	+ 72	+ 74
dont : Métaux ferreux .....	- 23	- 23	- 50	- 17	- 2	- 54	- 34	- 36	- 33	- 33	+ 15	+ 83	+ 79	+ 84	+ 84
Métaux non ferreux .....	- 85	- 43	- 72	- 54	- 3	- 30	- 29	- 47	- 15	- 23	- 14	+ 21	+ 25	+ 16	+ 21
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	- 47	- 46	- 39	- 53	- 46	- 30	- 29	- 23	- 33	- 29	+ 9	+ 18	+ 14	+ 16	+ 24
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat .....	- 53	- 51	- 44	- 58	- 51	- 38	- 28	- 22	- 34	- 27	+ 2	+ 15	+ 8	+ 13	+ 25
Verre creux .....	- 20	- 45	- 50	- 50	- 36	+ 7	- 31	- 28	- 28	- 36	+ 33	+ 17	+ 50	...	...
Industrie chimique .....	+ 1	+ 2	+ 2	+ 5	- 2	- 2	- 1	...	...	- 1	+ 7	+ 8	+ 8	+ 6	+ 8
Production de fibres artific. et synthétiques ..	- 33	- 10	- 29	...	...	+ 6	+ 10	...	+ 29	...	- 5	+ 76	+ 29	+100	+100
Fabrication d'ouvrages en métaux .....	- 16	- 27	- 34	- 17	- 30	- 16	- 18	- 22	- 19	- 13	+ 21	+ 24	+ 31	+ 22	+ 18
Construction de machines et de matériel mé- canique .....	- 21	- 30	- 15	- 38	- 38	- 18	- 10	+ 7	- 21	- 17	+ 13	+ 10	+ 7	+ 9	+ 14
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	- 46	- 66	- 55	- 71	- 73	- 22	- 11	+ 58	- 36	- 55	+ 9	+ 4	...	+ 6	+ 6
Machines-outils .....	+ 55	- 19	...	- 28	- 28	+ 2	+ 2	+ 21	- 7	- 7	...	...	...	...	...
Machines textiles .....	- 76	- 68	- 91	- 68	- 45	- 76	- 40	- 23	- 73	- 23	- 47	- 24	- 41	- 41	+ 9
Moteurs, compresseurs, pompes ...	- 4	- 9	+ 16	- 19	- 23	- 5	+ 1	+ 1	...	+ 2	+ 26	+ 6	+ 16	+ 4	- 2
Construction électrique et électronique .....	- 23	- 18	- 16	- 23	- 14	- 39	- 39	- 36	- 42	- 41	+ 23	+ 21	+ 11	+ 16	+ 36
dont : Construction électrique d'équipement ..	- 14	- 7	- 6	- 14	...	- 26	- 29	- 26	- 29	- 33	+ 34	+ 28	+ 16	+ 22	+ 47
Appareils électroménagers, radio, télé- vision .....	- 40	- 43	- 40	- 45	- 45	- 69	- 64	- 61	- 72	- 61	...	+ 4	...	...	+ 11
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	- 54	- 30	- 30	- 30	- 30	- 15	...	...	...	...	+ 42	+ 42	+ 30	+ 66	+ 30
Construction d'autre matériel de transport ...	...	- 18	- 29	...	- 25	- 7	- 7	- 23	+ 5	- 3	+ 39	+ 40	+ 28	+ 45	+ 47
dont : Construction navale .....	+ 6	- 53	- 78	- 33	- 47	- 12	- 29	- 31	- 21	- 35	+ 31	+ 27	...	+ 43	+ 37
Construction de cycles et motocycles .....	+ 12	- 7	- 28	+ 8	...	...	- 12	- 36	...	...	+ 36	+ 53	+ 64	+ 31	+ 64

1 Solde net des pourcentages des réponses « plus ferme » et « plus faible ».

2 Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

### IV - 1. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1975 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.							Source : Agéfi
	Indice général 1	Dont :		Dont :				Indice général
		Industries manu- facturières	Industries extractives	Matières premières et biens intermédiaires	Biens de consom- mation non durables	Biens de consom- mation durables	Biens d'inves- tissement	
Pondération par rapport à l'ensemble de la produc- tion industrielle en 1981 .	100,0	96,6	3,4	56,1	16,6	14,4	12,9	—
1973 .....	107	106	116	111	104	103	96	117
1974 .....	111	111	107	115	106	105	103	114
1975 .....	100	100	100	100	100	100	100	100
1976 .....	109	109	97	111	105	107	105	105
1977 .....	109	109	91	111	108	103	105	108
1978 .....	111	112	83	114	108	101	109	109
1979 .....	116	118	77	121	112	104	112	115
1980 .....	<i>p</i> 115	<i>p</i> 116	79	<i>p</i> 120	<i>p</i> 111	<i>p</i> 104	<i>p</i> 109	113
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	115	116	79	119	111	107	112	111
2 <sup>e</sup> trimestre .....	119	120	82	125	114	104	108	116
3 <sup>e</sup> trimestre .....	108	110	65	112	106	96	107	114
4 <sup>e</sup> trimestre .....	122	124	81	128	114	111	121	117
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	124	126	86	131	115	117	120	120
2 <sup>e</sup> trimestre .....	117	119	80	123	114	104	108	116
3 <sup>e</sup> trimestre .....	<i>p</i> 104	<i>p</i> 105	71	<i>p</i> 106	105	<i>p</i> 94	<i>p</i> 100	106
4 <sup>e</sup> trimestre .....	<i>p</i> 115	<i>p</i> 116	82	<i>p</i> 119	<i>p</i> 112	<i>p</i> 103	<i>p</i> 110	108
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	<i>p</i> 116	117	79	119	112	109	113	108
1980 Mai .....	111	113	71	118	109	95	103	116
Juin .....	118	120	80	123	116	103	108	114
Juillet .....	<i>p</i> 88	<i>p</i> 89	58	<i>p</i> 91	95	71	<i>p</i> 84	103
Août .....	<i>p</i> 104	<i>p</i> 105	68	<i>p</i> 106	101	96	<i>p</i> 101	109
Septembre .....	<i>p</i> 120	<i>p</i> 121	87	<i>p</i> 120	118	<i>p</i> 116	<i>p</i> 114	107
Octobre .....	<i>p</i> 127	<i>p</i> 128	92	<i>p</i> 128	127	<i>p</i> 116	<i>p</i> 122	110
Novembre .....	<i>p</i> 110	<i>p</i> 111	88	<i>p</i> 115	109	<i>p</i> 95	<i>p</i> 105	108
Décembre .....	<i>p</i> 107	<i>p</i> 109	67	<i>p</i> 113	<i>p</i> 101	<i>p</i> 96	<i>p</i> 104	107
1981 Janvier .....	<i>p</i> 114	115	73	118	112	103	113	109
Février .....	<i>p</i> 111	112	76	114	108	105	109	104
Mars .....	<i>p</i> 122	123	87	126	115	120	116	111
Avril .....	<i>p</i> 117	118	85	121	114	109	111	105
Mai .....	<i>p</i> 108	110	72	114	106	95	98	108

1 Non compris la construction.

## IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION MANUFACTURIERE INDUSTRIELLE PAR SECTEUR

Base 1975 = 100

Source : I.N.S.

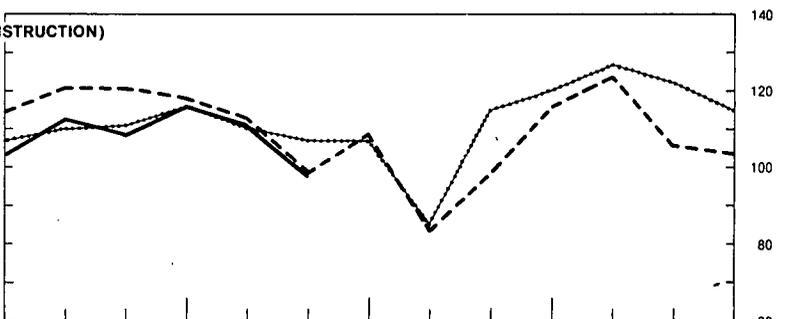
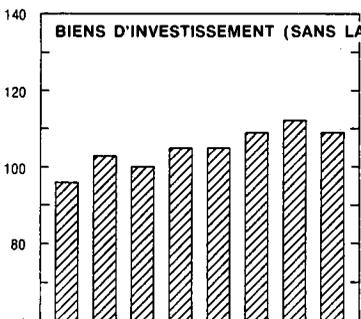
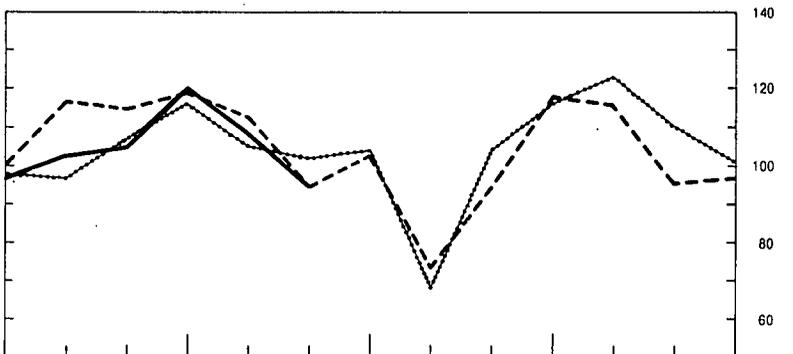
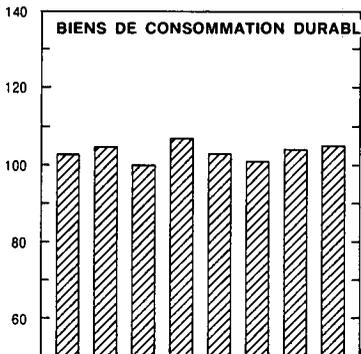
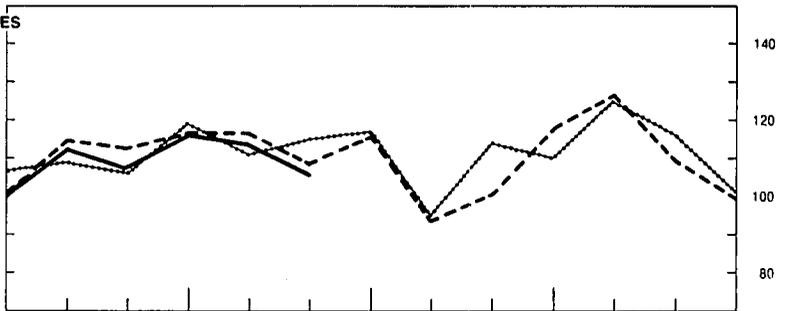
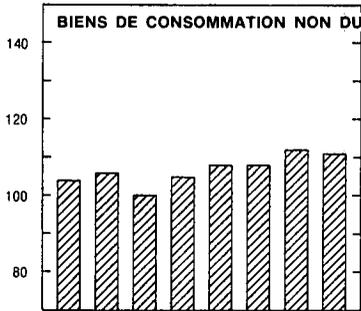
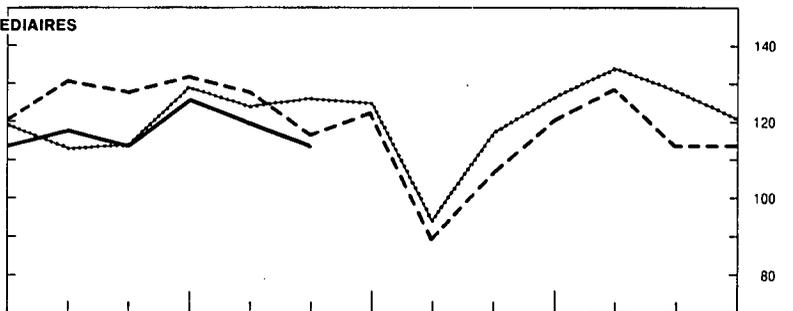
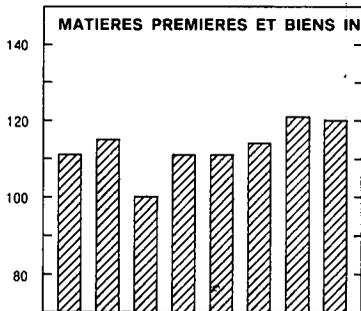
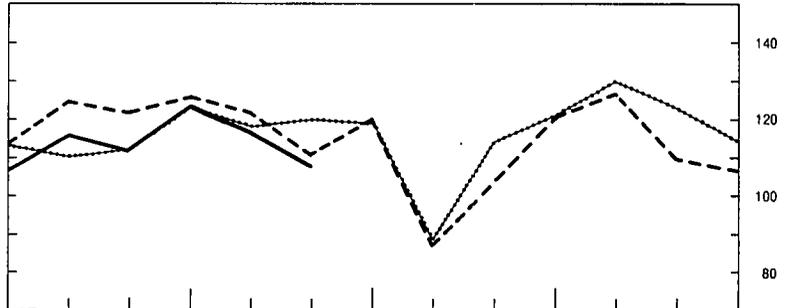
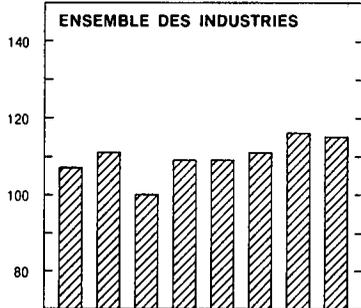
Moyennes mensuelles ou mois	Industrie des fabrica- tions métal- liques	Métallurgie de base			Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industrie textile	Industrie des produits minéraux non métalliques	Electricité	Industrie du bois	Fabrication d'articles d'habil- lement et de chaussures	Industrie du papier et du carton	Raffineries de pétrole	Distribution d'eau
		Sidérurgie	Acieries de moulage, fonderies, tréfileries étrirage et laminage	Métaux non ferreux										
<b>Pondération par rapport à l'en- semble des industries manu- facturières en 1981 <sup>1</sup> .....</b>	<b>32,9</b>	<b>8,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>13,3</b>	<b>9,5</b>	<b>6,1</b>	<b>5,3</b>	<b>7,1</b>	<b>5,1</b>	<b>3,8</b>	<b>2,3</b>	<b>0,4</b>	<b>1,8</b>
1973 .....	97	138	116	106	113	98	123	112	100	98	103	111	131	96
1974 .....	104	144	129	111	117	101	117	114	105	105	104	118	107	98
1975 .....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1976 .....	108	109	109	123	114	102	113	110	116	114	96	111	101	106
1977 .....	110	101	109	141	120	104	98	118	115	113	88	108	127	107
1978 .....	112	114	106	134	123	106	94	117	124	109	86	111	115	109
1979 .....	118	124	108	148	133	109	102	117	127	107	86	119	117	110
1980 .....	<i>p</i> 116	115	108	146	126	111	105	117	131	115	84	118	113	112
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	116	124	105	156	136	99	105	92	137	103	95	118	112	109
2 <sup>e</sup> trimestre .....	114	135	106	159	139	109	103	132	124	113	82	121	117	116
3 <sup>e</sup> trimestre .....	112	114	105	135	124	107	88	118	109	92	83	114	117	108
4 <sup>e</sup> trimestre .....	127	121	112	144	135	121	111	127	139	121	86	125	121	107
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	127	137	115	168	136	105	116	116	145	124	98	132	128	111
2 <sup>e</sup> trimestre .....	114	134	109	155	132	111	106	132	125	120	78	124	113	116
3 <sup>e</sup> trimestre .....	<i>p</i> 106	95	95	125	112	107	91	114	114	99	84	105	108	111
4 <sup>e</sup> trimestre .....	<i>p</i> 119	96	113	137	125	119	107	108	139	118	75	112	102	114
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	<i>p</i> 117	106		134	134	107	113	90	135	118	95	120	101	112
1980 Mai .....	107	137	102	140	132	106	94	133	120	107	72	111	122	116
Juin .....	114	128	107	166	131	115	112	135	124	127	71	132	102	117
Juillet .....	<i>p</i> 87	94	78	101	98	97	73	93	109	67	59	87	103	107
Août .....	<i>p</i> 107	101	94	126	107	107	84	121	113	101	84	104	121	110
Septembre .....	<i>p</i> 123	91	113	148	129	119	116	128	121	127	109	124	99	116
Octobre .....	<i>p</i> 132	98	113	156	136	136	121	130	136	133	93	125	85	117
Novembre .....	<i>p</i> 113	94	107	126	123	113	97	107	139	107	68	107	109	117
Décembre .....	<i>p</i> 112	96	103	130	118	107	101	87	144	114	65	105	112	108
1981 Janvier .....	<i>p</i> 119	98	108	116	135	106	107	83	145	109	80	115	111	110
Février .....	<i>p</i> 111	102	101	127	129	102	109	81	132	118	92	116	95	106
Mars .....	<i>p</i> 122	117		159	137	114	124	104	128	126	112	130	98	121
Avril .....	<i>p</i> 117	110		136	130	117	107	117	114	129	89	122	74	99
Mai .....	<i>p</i> 105				119	107	96	114	117	114	68	124	80	124

<sup>1</sup> L'industrie du tabac, les cokeries et l'industrie du cuir dont les indices de production ne sont pas repris dans le tableau, interviennent respectivement pour 0,8 p.c., 0,1 p.c. et 0,3 p.c. dans l'ensemble de la production manufacturière industrielle.

### IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1975 = 100

----- 1979      - - - - 1980      ——— 1981



74 76 78 80 D M J S D

### IV - 3. — ENERGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) à (6) et (11)]. — M.A.E., Administration des Mines [col. (7) à (10)].

Moyennes mensuelles ou mois	Pétrole					Gaz	Coke		Houille		Electricité
	Mise en œuvre de pétrole brut	Consommation intérieure				Importations de gaz naturel en U.E.B.L.	Production	Consom- mation intérieure	Production	Consom- mation intérieure	Production
		Total	Dont :								
			Essences autos	Gas-oil et fuel-oil léger	Fuel-oil résiduel						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1973	3.084	1.959	213	771	709	809	648	705	737	1.252	3.260
1974	2.515	1.710	212	695	611	957	671	743	676	1.345	3.397
1975	2.358	1.632	230	690	536	904	477	513	623	1.002	3.248
1976	2.370	1.756	240	737	621	1.003	518	533	603	1.105	3.752
1977	2.986	1.725	254	741	577	988	464	467	589	1.092	3.731
1978	2.718	1.807	256	761	601	1.071	479	513	549	1.116	4.030
1979	2.747	1.865	264	823	539	1.057	537	580	510	1.266	4.137
1980	2.663	1.642	246	702	470	976	504	545	527	1.297	4.251
1979 2 <sup>e</sup> trimestre	2.755	1.631	278	659	438	934	571	615	516	1.278	4.011
3 <sup>e</sup> trimestre	2.767	1.529	276	597	431	740	528	572	393	1.103	3.555
4 <sup>e</sup> trimestre	2.845	1.962	271	874	564	1.192	517	576	516	1.395	4.523
1980 1 <sup>er</sup> trimestre	3.013	2.011	246	934	581	1.293	541	608	605	1.263	4.720
2 <sup>e</sup> trimestre	2.673	1.504	253	557	462	828	552	637	503	1.216	4.052
3 <sup>e</sup> trimestre	2.544	1.567	254	655	450	612	481	477	456	1.333	3.710
4 <sup>e</sup> trimestre	2.421	1.718	244	721	584	1.163	442	456	544	1.375	4.524
1981 1 <sup>er</sup> trimestre						1.309	446	495	558	p 1.233	4.385
2 <sup>e</sup> trimestre									528		
1980 Juin	2.407	1.213	251	401	350	685	539	621	480	1.168	4.034
Juillet	2.437	1.217	220	444	382	626	538	504	416	1.366	3.535
Août	2.866	1.516	262	614	440	561	480	502	408	1.200	3.679
Septembre	2.328	1.967	281	907	528	648	426	426	543	1.434	3.915
Octobre	2.007	1.711	275	619	544	993	438	444	590	1.241	4.408
Novembre	2.563	1.686	217	664	777	1.211	423	447	564	1.095	4.500
Décembre	2.692	1.758	241	880	430	1.285	464	476	478	1.789	4.664
1981 Janvier						1.383	478	466	544	p 1.355	4.704
Février						1.372	345	439	548	p 1.066	4.291
Mars						1.172	515	579	583	p 1.279	4.160
Avril									567		3.692
Mai									474		3.805
Juin									542		

1 Essences autos, gas-oil, fuel-oil léger, fuel-oil résiduel, essences aviation et carburacteur (type essence), essences spéciales et white spirit, pétrole et carburacteur (type pétrole), huiles de graissage et autres produits

lubrifiants, brai de pétrole résiduel, bitumes asphaltiques, gaz de pétrole énergétiques et chimiques.

### IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)]. — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Siderurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1973	1.294	954	12,7	20,4	33,1	30,2
1974	1.353	1.013	14,1	22,5	36,6	34,6
1975	966	659	13,9	24,3	38,2	37,2
1976	1.012	706	14,5	30,6	45,1	43,6
1977	938	719	15,7	30,0	45,7	44,8
1978	1.050	785	16,0	31,4	47,4	46,9
1979	1.120	863	18,0	36,9	54,9	50,1
1980	1.027	793	p 18,1	p 36,5	p 54,6	p 52,6
1979 1 <sup>er</sup> trimestre	1.135	864	16,8	38,3	55,1	48,2
2 <sup>e</sup> trimestre	1.222	925	19,1	36,4	55,5	52,0
3 <sup>e</sup> trimestre	1.053	780	15,1	31,4	46,5	42,3
4 <sup>e</sup> trimestre	1.072	883	20,9	41,6	62,5	57,7
1980 1 <sup>er</sup> trimestre	1.215	937	p 19,9	p 45,5	p 65,4	p 57,3
2 <sup>e</sup> trimestre	1.208	907	p 19,0	p 37,4	p 56,4	p 54,3
3 <sup>e</sup> trimestre	851	633	p 16,3	p 28,0	p 44,3	p 44,1
4 <sup>e</sup> trimestre	833	708	p 17,2	p 35,0	p 52,2	p 54,3
1981 1 <sup>er</sup> trimestre	p 973	738				
1980 Mai	1.261	899	p 20,0	p 33,1	p 53,1	p 49,3
Juin	1.149	872	p 17,4	p 39,5	p 56,9	p 58,5
Juillet	866	620	p 11,3	p 23,6	p 34,9	p 35,8
Août	927	569	p 15,7	p 28,1	p 43,8	p 42,7
Septembre	761	709	p 22,0	p 32,3	p 54,3	p 53,7
Octobre	862	726	p 17,1	p 32,9	p 50,0	p 56,6
Novembre	821	698	p 17,5	p 35,8	p 53,3	p 49,6
Décembre	815	700	p 17,0	p 36,1	p 53,1	p 56,8
1981 Janvier	915	663	p 14,9	p 34,3	p 49,2	p 46,2
Février	931	711	p 16,6	p 35,3	p 51,9	p 55,0
Mars	p 1.072	838				
Avril	p 1.005	798				
Mai	p 1.132					

IV - 5. — CONSTRUCTION

Sources : Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme [col. (1) et (6)]. — I.N.S. [col. (2) à (5) et (7) à (11)].

1 Indice de la production 1975=100	Avis favorables		Autorisations de bâtir		Logements		Avis favorables		Autorisations de bâtir		Autres bâtiments	
	(milliers)		(milliers)		(milliers)		(milliers)		(milliers)		(milliers)	
	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(11)
1973	3,82	6,7	3,483	5,2	2,702	1,13	3,031	0,5	2,282	95	2,523	102
1974	7,1	7,4	3,844	5,4	2,889	0,7	3,459	0,5	2,523	100	2,404	96
1975	5,7	6,3	3,336	6,4	3,425	0,5	2,362	0,6	2,404	96	2,085	95
1976	7,3	7,9	4,021	6,3	3,334	0,6	2,084	0,5	2,085	95	1,825	89
1977	5,7	6,4	3,362	6,0	3,163	0,5	2,103	0,5	1,825	74	1,941	72
1978	5,5	6,2	3,357	5,5	3,015	0,7	2,262	0,6	1,941	74	1,882	70
1979	4,7	5,2	2,920	5,7	3,111	0,7	2,370	0,6	2,005	70	1,724	69
1980	4,0	4,2	2,358	4,0	2,239	0,7	1,866	0,5	1,682	74	1,724	68
1979 1 <sup>er</sup> trimestre	5,2	5,7	3,246	4,0	2,139	0,6	2,490	0,3	1,398	—	1,398	—
2 <sup>e</sup> trimestre	4,7	5,3	3,008	6,8	3,761	0,8	2,569	0,6	2,194	—	2,194	—
3 <sup>e</sup> trimestre	4,6	4,9	2,754	6,3	3,558	0,8	2,125	0,7	2,575	—	2,575	—
4 <sup>e</sup> trimestre	4,2	4,7	2,677	5,7	2,988	0,6	2,298	0,6	1,853	—	1,853	—
1980 1 <sup>er</sup> trimestre	4,9	5,3	2,923	5,4	2,822	0,7	2,145	0,5	2,138	—	2,138	—
2 <sup>e</sup> trimestre	4,8	4,6	2,672	4,7	2,614	0,7	1,927	0,5	1,420	—	1,420	—
3 <sup>e</sup> trimestre	3,6	3,9	2,110	3,4	2,077	0,6	1,627	0,5	1,461	—	1,461	—
4 <sup>e</sup> trimestre	2,8	3,1	1,724	2,6	1,445	0,5	1,757	0,4	1,711	—	1,711	—
1981 1 <sup>er</sup> trimestre	3,4	3,4	2,801	0,7	2,801	0,7	1,488	0,4	1,624	77	1,624	77
Mai	4,3	4,0	2,339	5,1	2,091	0,7	2,330	0,5	1,166	77	1,166	77
Juin	4,6	4,9	2,836	3,6	2,091	0,7	2,330	0,5	1,166	77	1,166	77
Juillet	5,0	4,4	2,426	2,7	1,651	0,8	1,647	0,4	878	77	878	77
Août	3,0	3,7	1,914	3,2	2,004	0,6	1,812	0,5	1,583	78	1,583	78
Septembre	2,8	3,7	1,991	4,2	2,577	0,5	1,423	0,6	1,923	78	1,923	78
Octobre	3,1	2,6	1,589	3,4	1,865	0,6	1,753	0,5	1,724	77	1,724	77
Novembre	2,8	3,5	1,750	2,7	1,465	0,5	1,496	0,4	2,125	75	2,125	75
Décembre	2,5	3,3	1,834	1,8	1,006	0,4	2,021	0,3	1,283	74	1,283	74
1981 Janvier	3,5	3,5	2,801	0,7	2,801	0,7	1,488	0,4	1,624	74	1,624	74
Février	3,2	3,2	2,091	0,7	2,091	0,7	2,330	0,5	1,166	77	1,166	77
Mars	3,5	3,5	1,914	3,2	2,004	0,6	1,812	0,5	1,583	78	1,583	78
Avril	3,2	3,2	1,750	2,7	1,465	0,5	1,496	0,4	2,125	75	2,125	75
Mai	2,5	3,3	1,834	1,8	1,006	0,4	2,021	0,3	1,283	74	1,283	74

1 Travaux publics et privés. Indices mensuels : moyennes mobiles des douze derniers mois de la production non désaisonnalisée, corrigé pour la composition de l'indice de la production jugée des mois. Indices annuels : moyenne

des indices mensuels.  
3 Nombre d'avis favorables relatifs aux constructions non résidentielles.  
3 Nombre d'avis favorables relatifs aux constructions non résidentielles.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustée pour variations saisonnières)

Base 1975 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E. (9 pays 1)		Belgique		République Fédérale d'Allemagne 2		France		Royaume-Uni		Pays-Bas		Italie		Irlande		Grand-Duché de Luxembourg		Grèce	
	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *	Indices	p.c. variat. *
1973 .....	107	+ 8,1	106	+ 6,0	108	+ 6,9	106	+ 7,1	107	+ 8,1	100	+ 7,5	106	+10,4	105	+10,5	124	+11,7	97	+15,5
1974 .....	107	...	111	+ 4,7	106	- 1,9	108	+ 1,9	105	- 1,9	105	+ 5,0	110	+ 3,8	107	+ 1,9	128	+ 3,2	96	- 1,0
1975 .....	100	- 6,5	100	- 9,1	100	- 5,7	100	- 7,4	100	- 4,8	100	- 4,8	100	- 9,1	100	- 6,5	100	-21,9	100	+ 4,2
1976 .....	108	+ 8,0	109	+ 9,0	107	+ 7,0	109	+ 9,0	103	+ 3,0	108	+ 8,0	112	+12,0	109	+ 9,0	106	+ 6,0	111	+11,0
1977 .....	110	+ 1,9	109	...	110	+ 2,8	112	+ 2,8	108	+ 4,9	108	...	112	...	119	+ 9,2	104	- 1,9	113	+ 1,8
1978 .....	113	+ 2,7	111	+ 1,8	112	+ 1,8	114	+ 1,8	111	+ 2,8	109	+ 0,9	114	+ 1,8	128	+ 7,6	108	+ 3,8	121	+ 7,1
1979 .....	118	+ 4,4	116	+ 4,5	117	+ 4,5	119	+ 4,4	115	+ 3,6	112	+ 2,8	121	+ 6,1	136	+ 6,2	111	+ 2,8	129	+ 6,6
1980 .....	118	...	115	- 0,9	117	...	118	- 0,8	107	- 7,0	112	...	128	+ 4,9	134	- 1,5	108	- 2,7	-----	-----
1979 1 <sup>er</sup> trim.	115	+ 3,6	111	+ 1,8	113	+ 2,7	116	+ 5,5	113	+ 3,7	111	+ 2,8	123	+ 7,9	134	+ 5,5	110	+ 3,8	127	+ 7,6
2 <sup>e</sup> trim.	117	+ 5,4	118	+ 8,3	116	+ 5,5	118	+ 4,4	118	+ 6,3	112	+ 4,7	119	+ 4,4	136	+ 5,4	111	+ 5,7	131	+ 9,2
3 <sup>e</sup> trim.	119	+ 5,3	119	+ 6,2	118	+ 4,4	122	+ 8,0	115	+ 2,7	113	+ 3,7	121	+ 6,1	138	+ 8,7	111	+ 0,9	129	+ 6,6
4 <sup>e</sup> trim.	120	+ 4,3	118	+ 1,7	118	+ 3,5	120	+ 3,4	115	+ 3,6	112	+ 0,9	131	+ 8,3	137	+ 5,4	113	+ 3,7	129	+ 2,4
1980 1 <sup>er</sup> trim.	121	+ 5,2	120	+ 8,1	120	+ 6,2	120	+ 4,3	112	- 0,9	116	+ 4,5	136	+10,6	140	+ 4,5	114	+ 3,6	127	...
2 <sup>e</sup> trim.	118	+ 0,8	117	- 0,8	117	+ 0,9	118	- 3,3	108	- 8,5	113	+ 0,9	133	+11,8	138	+ 1,5	111	...	131	...
3 <sup>e</sup> trim.	115	- 3,4	114	- 4,2	115	- 2,5	118	- 3,3	105	- 8,7	108	- 4,4	123	+ 1,7	131	- 5,1	102	- 8,1	130	+ 0,8
4 <sup>e</sup> trim.	114	- 5,0	110	- 6,8	114	- 3,4	115	- 4,2	103	-10,4	112	...	129	- 1,5	128	- 6,6	102	- 9,7	-----	-----
1981 1 <sup>er</sup> trim.	114	- 5,8	114	- 5,0	117	- 2,5	110	- 8,3	101	- 9,8	112	- 3,4	130	- 4,4	138	- 1,4	98	-14,0	-----	-----

\* Pourcentage de variation par rapport à l'indice de l'année précédente ou du trimestre correspondant de l'année précédente.

1 Belgique, République Fédérale d'Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Irlande, Grand-Duché de Luxembourg et Grèce. Le Danemark n'établit pas d'indice de la production industrielle.

2 Y compris Berlin-Ouest.

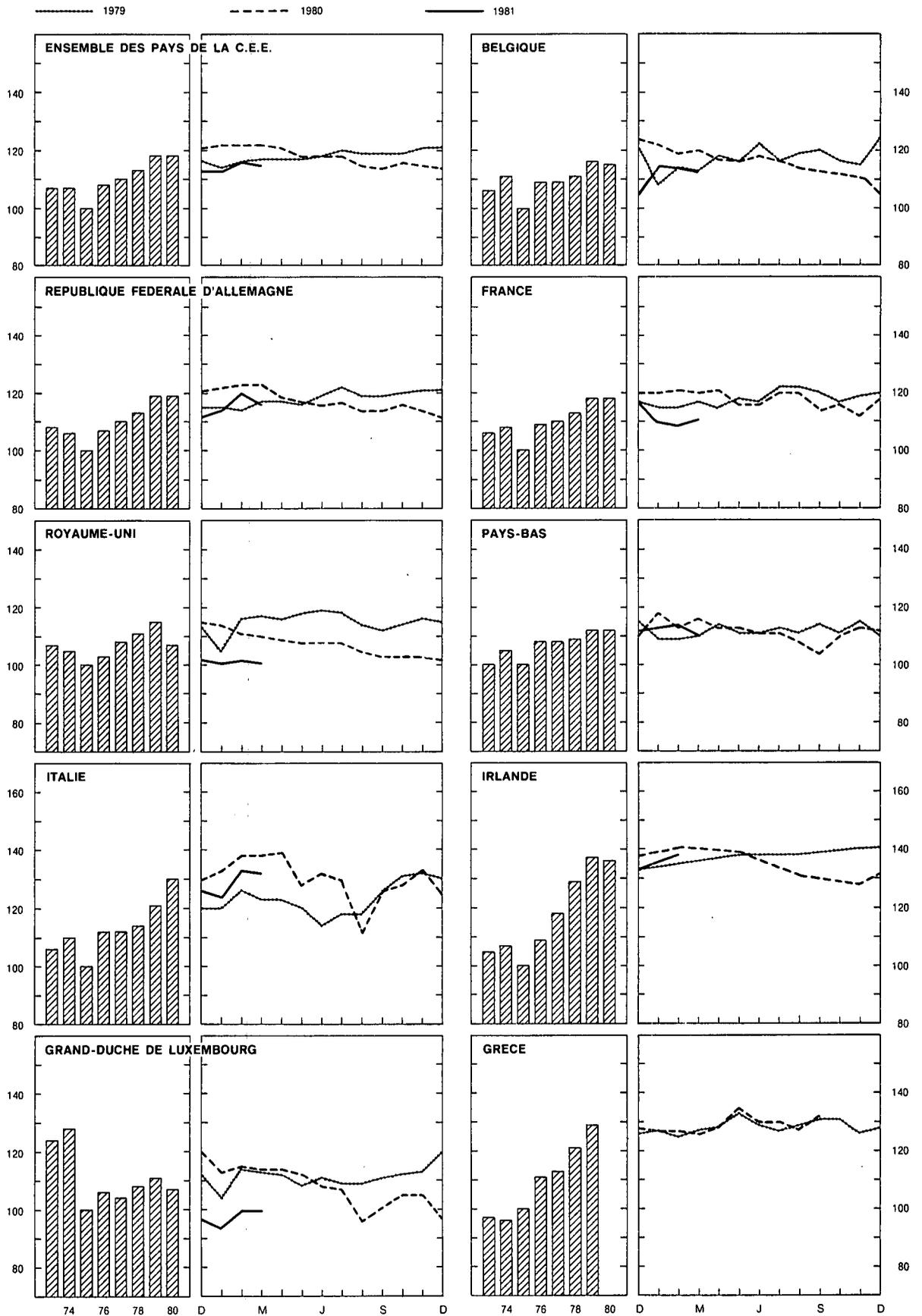
Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1960-1970.* — *Service de Conjoncture (IRFS).* — *Agence économique et financière.* — *La Construction.* — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.).*

**IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE  
DES PAYS DE LA C.E.E.**

**Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)**

Base 1975 = 100

*(Indices ajustés pour variations saisonnières)*



## V. — SERVICES

### 1. — TRANSPORTS

#### a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)				Trafic payant aérien régulier	
	Nombre de voyageurs- km <i>(millions)</i>	Nombre de tonnes-km productives 1	Tonnage total	dont			
				combustibles et huiles minérales	minerai		
			<i>(milliers de tonnes)</i>				
1973 .....	674	682	6.294	1.556	1.704	303,6	48,0
1974 .....	690	760	6.841	1.697	1.846	331,2	54,4
1975 .....	688	563	4.933	1.317	1.218	316,2	52,6
1976 .....	684	554	4.936	1.318	1.219	324,4	56,3
1977 .....	2	541	4.861	1.355	1.005	337,4	59,4
1978 .....	595	593	5.266	1.362	1.132	374,8	65,9
1979 .....	580	711	6.157	1.597	1.327	401,7	70,0
1980 .....	580	667	5.922	1.607	1.230	404,3	70,0
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	571	669	5.862	1.586	1.162	336,6	64,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	600	719	6.347	1.577	1.488	412,6	67,8
3 <sup>e</sup> trimestre .....	571	682	5.849	1.508	1.270	492,7	77,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	578	774	6.569	1.719	1.329	364,7	70,3
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	580	740	6.443	1.729	1.377	340,1	68,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	590	719	6.424	1.737	1.404	398,6	70,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	570	600	5.383	1.531	1.065	498,6	74,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	585	607	5.438	1.433	1.074	380,1	67,7
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	573	610	5.549	1.550	1.190	338,8	64,4
1980 Mai .....	584	690	6.299	1.725	1.420	391,0	70,9
Juin .....	595	712	6.288	1.713	1.246	425,2	69,4
Juillet .....	563	643	5.734	1.742	1.117	520,1	78,0
Août .....	555	551	4.987	1.463	1.038	516,9	74,3
Septembre .....	593	605	5.427	1.388	1.039	458,7	70,3
Octobre .....	604	629	5.599	1.470	1.068	416,3	72,0
Novembre .....	574	585	5.163	1.319	1.036	360,0	65,6
Décembre .....	577	608	5.552	1.510	1.118	364,0	65,6
1981 Janvier .....	589	584	5.303	1.557	1.102	370,0	64,9
Février .....	533	575	5.236	1.514	1.151	285,7	58,5
Mars .....	598	671	6.108	1.579	1.316	360,7	69,8
Avril .....	p 592	602	5.742	1.499	1.290	420,4	75,9
Mai .....	p 584	664	5.693	1.543	1.165	454,9	79,9

Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

<sup>2</sup> Nouvelle série, à partir de juillet 1977, par suite du transfert de l'exploitation des services d'autobus à la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux. Les données pour le premier (y compris les services d'autobus) et le second semestre 1977 (non compris les services d'autobus) sont respectivement 689 et 587.

Y - 1b. — Navigation maritime

Y - 1c. — Navigation  
Intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], Maatschappij van de Brugse Zeevaartinrichtingen N.V. [col. (7)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics 2	
	Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)
1973 .....	5.305	3.406	2.527	676	809	414	1.637	732	96	8.482	541
1974 .....	5.322	3.522	2.788	765	853	399	1.814	697	130	8.907	571
1975 .....	5.082	2.687	2.299	657	729	427	1.963	579	118	6.978	427
1976 .....	5.529	3.225	2.222	773	807	373	1.944	636	129	8.356	506
1977 .....	5.689	3.054	2.721	737	919	288	2.090	628	126	8.410	480
1978 .....	8.156	2.993	2.655	1.084	992	242	3.500	693	136	8.354	495
1979 .....	8.653	3.126	2.611	1.273	1.161	291	3.764	728	148	8.450	492
1980 .....	8.541			1.310			4.018				p 487
1978 4 <sup>e</sup> trimestre ..	8.183	3.370	3.028	1.237	1.054	199	3.608	783	110	8.467	511
1979 1 <sup>er</sup> trimestre ..	7.944	2.925	2.485	1.321	1.044	247	3.489	522	117	7.268	432
2 <sup>e</sup> trimestre ..	8.648	2.834	2.709	1.415	1.240	204	3.889	647	152	9.135	537
3 <sup>e</sup> trimestre ..	9.184	3.198	2.314	1.163	1.072	523	3.928	800	161	8.648	493
4 <sup>e</sup> trimestre ..	8.838	3.545	2.935	1.194	1.287	191	3.749	943	161	8.750	507
1980 1 <sup>er</sup> trimestre ..	8.877	3.394	2.732	1.306	1.067	319	3.839	873	185	8.468	499
2 <sup>e</sup> trimestre ..	8.662	3.213	3.406	1.316	1.221	320	3.933	819	149	8.767	514
3 <sup>e</sup> trimestre ..	8.340			1.369			4.455			8.016	456
4 <sup>e</sup> trimestre ..	8.286			1.247			3.844				p 478
1979 Décembre ....	8.771	3.763	2.784	1.153	1.129	241	3.613	1.238	121	8.043	473
1980 Janvier .....	9.393	3.557	2.441	1.359	673	386	3.905	1.007	201	7.990	475
Février .....	7.984	3.321	3.024	1.347	1.452	265	3.499	398	183	8.110	472
Mars .....	9.255	3.303	2.730	1.212	1.075	305	4.112	1.215	171	9.303	549
Avril .....	8.433	3.300	3.898	1.410	1.030	362	3.753	555	160	8.853	533
Mai .....	8.756	2.668	3.343	1.194	1.247	239	4.017	847	112	8.419	502
Juin .....	8.798	3.672	2.976	1.344	1.385	358	4.028	1.056	176	9.029	508
Juillet .....	8.742	3.534	2.779	1.546	1.195	286	4.051	708	163	7.299	428
Août .....	7.847	3.617	2.559	1.231	1.083	287	4.905	637	121	8.181	455
Septembre ...	8.431			1.330			4.408			8.567	486
Octobre .....	8.498			1.401			3.969			9.796	573
Novembre ....	7.823			946			3.579			7.765	446
Décembre ....	8.536			1.395			3.985				p 414

1 Jusqu'en 1977, milliers de tonnes de jauge nettes suivant la méthode de mesure belge; à partir de 1978, milliers de tonnes de jauge brutes.

2 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

**Y - 2. — TOURISME**

**Nuits passées par les touristes en Belgique <sup>1</sup>**  
(milliers)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	République Fédérale d'Allemagne	Etats-Unis d'Amérique
1973 .....	<b>2.306</b>	1.787	92	145	102	107	43
1974 .....	<b>2.314</b>	1.691	88	151	91	111	48
1975 .....	<b>2.458</b>	1.788	91	173	107	120	42
1976 .....	<b>2.484</b>	1.824	88	182	99	117	43
1977 .....	<b>2.434</b>	1.799	82	170	85	118	46
1978 .....	<b>2.073</b>	1.536	55	153	79	94	38
1979 .....	<b>2.114</b>	1.545	57	164	82	93	43
1980 .....	<b>1.927</b>	1.376	60	151	86	89	38
1978 4 <sup>e</sup> trimestre .....	<b>664</b>	355	38	53	43	45	32
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	<b>467</b>	229	32	31	30	32	28
2 <sup>e</sup> trimestre .....	<b>1.928</b>	1.363	64	124	86	108	49
3 <sup>e</sup> trimestre .....	<b>5.118</b>	4.046	86	420	108	182	61
4 <sup>e</sup> trimestre .....	<b>681</b>	374	38	54	44	40	29
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	<b>482</b>	237	35	33	34	35	24
2 <sup>e</sup> trimestre .....	<b>1.999</b>	1.402	72	137	102	110	42
3 <sup>e</sup> trimestre .....	<b>4.548</b>	3.517	88	378	162	169	54
4 <sup>e</sup> trimestre .....	<b>678</b>	347	45	55	47	43	33
1980 Janvier .....	<b>400</b>	197	29	27	25	28	21
Février .....	<b>455</b>	214	36	37	36	33	22
Mars .....	<b>592</b>	300	39	34	42	44	29
Avril .....	<b>1.401</b>	957	63	62	89	78	31
Mai .....	<b>2.416</b>	1.712	89	170	130	116	47
Juin .....	<b>2.180</b>	1.536	63	180	87	135	49
Juillet .....	<b>6.360</b>	4.992	81	654	154	251	56
Août .....	<b>5.525</b>	4.436	110	374	198	156	49
Septembre .....	<b>1.759</b>	1.123	73	107	134	100	57
Octobre .....	<b>813</b>	364	52	78	72	64	52
Novembre .....	<b>642</b>	327	53	35	45	39	35
Décembre .....	<b>579</b>	349	30	52	23	27	11
1981 Janvier .....	<b>407</b>	195	30	28	25	26	22

<sup>1</sup> Y compris les nuitées de camping.

## V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

### a. — Indices des ventes

Total du commerce de détail

Base 1975 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices par formes de distribution					Indices par catégories de produits				Indice général	
	Petit commerce de détail 1	Grands magasins à rayons multiples	Coopé- ratives de consom- mation	Entre- prises du commerce de détail à succur- sales	Super- marchés 2	Alimen- tation 3	Textiles et habille- ment 4	Articles d'ameu- blement et de ménage	Autres articles	Indice de valeur	Indice de quantité 5
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général en 1980 .....	—	—	—	—	—	37,1	15,4	16,5	31,0	100,0	—
1973 .....	78	80	100	71	71	80	80	78	73	78	97
1974 .....	92	92	99	85	85	91	94	96	87	91	102
1975 .....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1976 .....	115	111	100	117	109	113	113	117	115	115	106
1977 .....	121	121	95	134	117	120	118	125	124	122	107
1978 .....	126	129	87	147	120	125	124	127	133	128	109
1979 .....	136	138	86	163	127	132	135	130	152	138	114
1980 .....	p 146	146	84	176	136	p 140	p 145	p 136	p 167	p 148	p 114
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	125	121	83	156	117	125	113	113	147	127	107
2 <sup>e</sup> trimestre .....	142	135	86	164	126	135	147	131	160	143	120
3 <sup>e</sup> trimestre .....	127	133	84	154	127	129	119	126	139	130	107
4 <sup>e</sup> trimestre .....	149	162	89	177	138	140	161	152	162	152	122
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p 141	131	85	169	124	p 132	p 128	p 127	p 173	p 142	p 111
2 <sup>e</sup> trimestre .....	p 151	144	86	175	134	p 143	p 155	p 137	p 171	p 152	p 119
3 <sup>e</sup> trimestre .....	p 136	141	82	165	136	p 138	p 126	p 127	p 152	p 139	p 106
4 <sup>e</sup> trimestre .....	p 156	169	82	194	149	p 149	p 172	p 153	p 171	p 160	p 120
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p 140	131	68	177	127	p 136	p 128	p 121	p 171	p 142	p 104
1980 Mars .....	p 151	136	86	175	128	p 137	p 143	p 135	p 185	p 151	p 118
Avril .....	p 150	138	87	176	129	p 139	p 165	p 132	p 170	p 151	p 118
Mai .....	p 151	150	88	179	140	p 147	p 159	p 137	p 168	p 154	p 120
Juin .....	p 151	144	84	172	133	p 143	p 141	p 142	p 174	p 151	p 118
Juillet .....	p 130	145	85	170	141	p 136	p 129	p 125	p 143	p 135	p 104
Août .....	p 130	139	81	166	139	p 140	p 109	p 120	p 148	p 134	p 103
Septembre .....	p 146	137	79	160	130	p 138	p 140	p 137	p 167	p 146	p 112
Octobre .....	p 153	153	87	195	144	p 145	p 184	p 141	p 167	p 157	p 118
Novembre .....	p 137	152	81	173	136	p 136	p 149	p 125	p 152	p 141	p 106
Décembre .....	p 178	203	77	214	167	p 165	p 184	p 193	p 195	p 182	p 135
1981 Janvier .....	p 137	133	70	185	133	p 139	p 140	p 116	p 161	p 141	p 104
Février .....	p 133	126	65	165	121	p 130	p 103	p 120	p 168	p 135	p 98
Mars .....	p 151	133	70	182	127	p 140	p 140	p 128	p 184	p 150	p 109

1 Indices calculés sur base des données d'un sondage.

2 Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

3 Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

4 Y compris les textiles d'ameublement.

5 Indice de valeur divisé par l'indice général des prix à la consommation dont on a éliminé les services et les loyers.

### Y - 3b. — Ventes à tempérament

#### 1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de finan- cement ou parti- culiers		vendeurs	banques	organismes de finan- cement ou parti- culiers		vendeurs	banques	organismes de finan- cement ou parti- culiers
1978 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.488	741	320	427	69,0	14,8	30,7	23,5	24,0	6,0	9,9	8,1
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.385	698	307	380	68,9	14,0	31,6	23,3	20,9	4,7	8,5	7,7
1979 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.428	741	298	389	74,0	13,2	34,3	26,5	26,0	4,7	11,1	10,2
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.518	816	301	401	80,9	11,4	35,8	33,7	23,0	3,9	10,5	8,6
1980 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.522	785	314	423	77,0	10,0	38,6	28,4	26,7	4,4	11,8	10,5
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.491	768	310	413	74,7	9,2	36,9	28,6	19,4	3,2	8,5	7,7

#### 2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total de toutes les créances dues par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de finan- cement ou parti- culiers		vendeurs	banques	organismes de finan- cement ou parti- culiers
1977 2 <sup>e</sup> semestre .....	63	27	4	32	0,9	0,1	0,2	0,6
1978 1 <sup>er</sup> semestre .....	39	23	4	12	0,8	0,2	0,2	0,4
2 <sup>e</sup> semestre .....	52	35	4	13	0,8	0,2	0,2	0,4
1979 1 <sup>er</sup> semestre .....	56	37	5	14	0,9	0,1	0,3	0,5
2 <sup>e</sup> semestre .....	59	41	4	14	1,0	0,2	0,4	0,4
1980 1 <sup>er</sup> semestre .....	62	42	5	15	1,3	0,2	0,5	0,6

#### 3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour trans- port de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélo- moteurs, bicy- clettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autres que articles cités antérieurement (com- merce, artisanat, indus- trie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénomés ailleurs	Divers dont : services (voyages, répara- tions de véhicules à moteur, chauffage central, etc.)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
		Nombre de contrats (milliers)										
1978 1 <sup>er</sup> semestre ...	782	5	1	2	95	15	5	149	55	7	434	14
2 <sup>e</sup> semestre ...	734	4	1	1	72	13	5	131	72	6	413	16
1979 1 <sup>er</sup> semestre ...	816	5	1	1	99	15	7	127	109	6	430	16
2 <sup>e</sup> semestre ...	854	4	1	2	77	13	6	163	125	6	440	17
1980 1 <sup>er</sup> semestre ...	830	4	1	1	100	14	8	144	109	6	418	25
2 <sup>e</sup> semestre ...	630	3	1	1	65	12	5	97	100	5	322	19
Crédits accordés (milliards de francs)												
1978 1 <sup>er</sup> semestre ...	24,0	2,2	0,2	0,4	13,0	1,1	0,2	0,2	0,3	2,1	3,4	0,9
2 <sup>e</sup> semestre ...	20,9	1,8	0,2	0,4	10,5	1,0	0,2	0,2	0,3	2,2	3,2	0,9
1979 1 <sup>er</sup> semestre ...	26,0	2,3	0,3	0,3	14,8	1,1	0,2	0,2	0,4	2,0	3,4	1,0
2 <sup>e</sup> semestre ...	23,0	1,7	0,2	0,4	12,4	1,1	0,2	0,3	0,5	1,8	3,4	1,0
1980 1 <sup>er</sup> semestre ...	26,7	1,9	0,3	0,3	16,2	1,3	0,2	0,2	0,4	1,7	3,2	1,0
2 <sup>e</sup> semestre ...	19,4	1,3	0,2	0,3	10,5	1,0	0,2	0,2	0,4	1,4	3,2	0,7
Crédits accordés — Répartition en p.c. par rapport au total												
1978 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	9,0	0,9	1,5	54,4	4,5	0,7	0,8	1,4	8,8	14,2	3,8
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	8,6	1,1	2,1	50,3	4,5	0,9	0,9	1,4	10,6	15,5	4,1
1979 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	8,9	1,0	1,2	56,9	4,3	0,9	0,6	1,6	7,5	13,4	3,7
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	7,5	1,1	1,6	53,8	4,7	0,8	1,2	2,3	8,0	14,6	4,4
1980 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	7,0	1,0	1,1	60,6	4,8	0,9	0,9	1,7	6,2	12,0	3,8
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	6,6	1,1	1,4	54,0	5,4	0,9	1,1	2,3	7,1	16,3	3,8

**Y - 4. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION**

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Opérations de débit									
		Bruxelles						Province		Total général	
		Argent au jour le jour		Autres opérations 1		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1973 .....	40	3	492	6.860	1.643	6.863	2.135	2.482	265	9.345	2.400
1974 .....	37	3	468	8.106	2.059	8.109	2.527	3.077	329	11.186	2.856
1975 .....	33	4	629	8.986	1.972	8.990	2.601	3.222	357	12.212	2.958
1976 <sup>2</sup> .....	32	1	e 254	10.405	2.933	10.406	e 3.187	2.896	398	13.302	e 3.585
1977 .....	30	2	289	12.429	3.859	12.431	4.148	2.625	422	15.056	4.570
1978 .....	26	2	286	14.102	3.939	14.104	4.225	2.361	437	16.465	4.662
1979 .....	26	1	312	16.235	4.550	16.236	4.862	2.118	476	18.354	5.338
1980 .....	26	2	318	18.772	5.319	18.774	5.637	2.035	533	20.809	6.170
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	26	1	325	16.267	4.086	16.268	4.411	2.165	473	18.433	4.884
3 <sup>e</sup> trimestre .....	26	1	296	15.450	4.697	15.451	4.993	1.955	452	17.406	5.445
4 <sup>e</sup> trimestre .....	26	1	333	17.749	4.722	17.750	5.055	2.155	508	19.905	5.563
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	26	2	328	18.048	4.316	18.050	4.644	2.083	554	20.133	5.198
2 <sup>e</sup> trimestre .....	26	2	291	18.399	5.592	18.401	5.883	2.095	558	20.496	6.441
3 <sup>e</sup> trimestre .....	26	1	313	17.780	5.740	17.781	6.053	1.890	509	19.671	6.562
4 <sup>e</sup> trimestre .....	26	2	340	20.863	5.628	20.865	5.968	2.071	510	22.936	6.478
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	26	2	357	19.969	5.403	19.971	5.760	1.993	517	21.964	6.277
2 <sup>e</sup> trimestre .....	26	2	336	21.319	6.180	21.321	6.516	2.074	515	23.395	7.031
1980 Juin .....	26	2	312	18.796	6.084	18.798	6.396	2.193	598	20.991	6.994
Juillet .....	26	1	281	18.376	6.201	18.377	6.482	2.051	525	20.428	7.007
Août .....	26	1	312	16.109	5.386	16.110	5.698	1.670	465	17.780	6.163
Septembre .....	26	2	347	18.853	5.630	18.855	5.977	1.951	537	20.806	6.514
Octobre .....	26	2	344	21.388	5.828	21.390	6.172	2.134	551	23.524	6.723
Novembre .....	26	2	272	18.720	4.799	18.722	5.071	1.721	432	20.443	5.503
Décembre .....	26	2	404	22.482	6.257	22.484	6.661	2.356	548	24.840	7.209
1981 Janvier .....	26	2	321	20.080	6.019	20.082	6.340	2.005	503	22.087	6.843
Février .....	26	2	353	18.523	4.990	18.525	5.343	1.842	496	20.367	5.839
Mars .....	26	2	398	21.305	5.199	21.307	5.597	2.132	552	23.439	6.149
Avril .....	26	2	331	21.291	5.421	21.293	5.752	2.168	508	23.461	6.260
Mai .....	26	2	294	20.141	5.937	20.143	6.231	1.843	474	21.986	6.705
Juin .....	26	2	384	22.524	7.182	22.526	7.566	2.211	562	24.737	8.128

<sup>1</sup> Titres, effets publics, coupons, virements, chèque, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.  
<sup>2</sup> Nouvelle série. Les remboursements de l'argent au jour le jour ne sont plus renseignés.

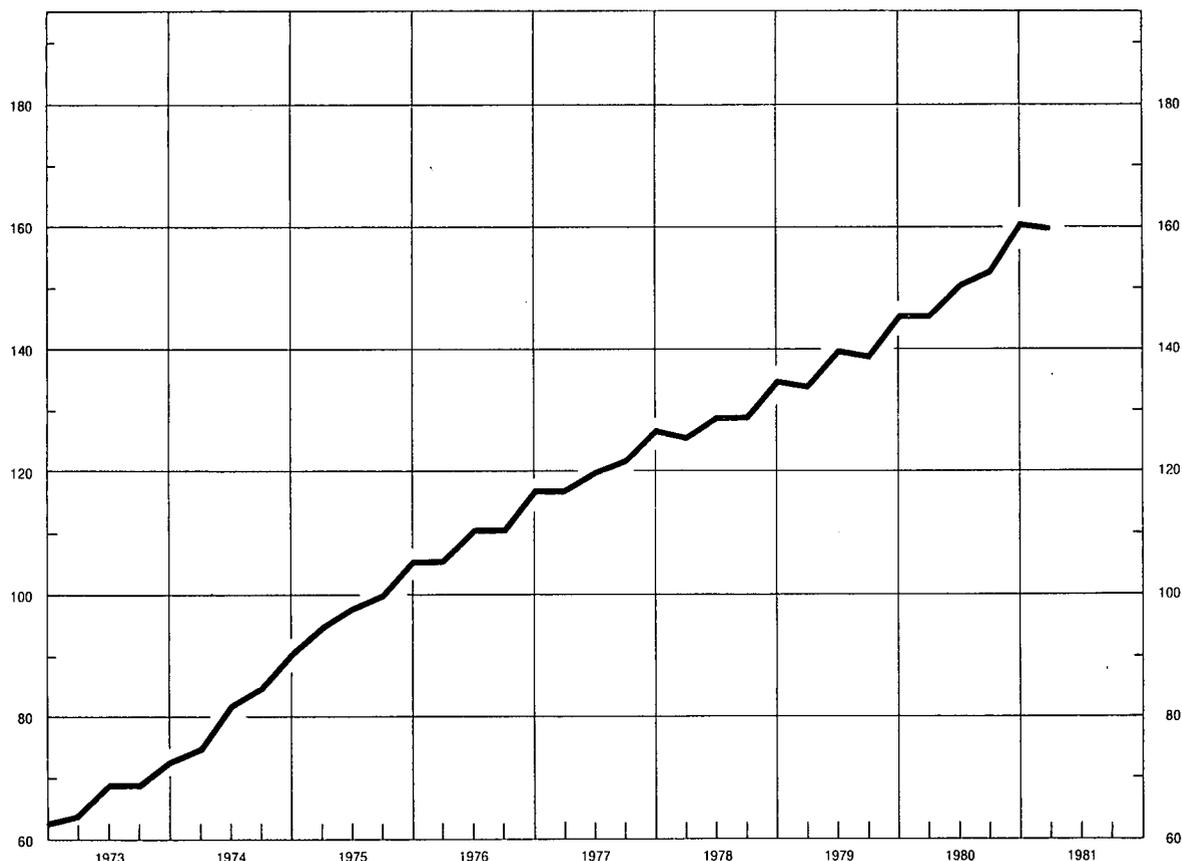
**Références bibliographiques :** *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970.* — *Annuaire statistique de la S.N.C.B.* — *Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.).* — *Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.).*

## VI. — REVENUS

### 1. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS (hommes et femmes)

**Indice du gain moyen brut par heure prestée**

Base 1975 = 100



**Indices base 1975 = 100**

	Rémunérations des ouvriers dans l'industrie				Salaires conventionnels <sup>3</sup>			
	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type 1		Salaire-coût horaire <sup>2</sup>	Ouvriers		Employés	
		ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié		Indice général	dont : Industries manufac- turières	Indice général	dont : Industries manufac- turières
Sources :	B.N.B.			I.R.E.S.	Ministère de l'Emploi et du Travail			
1973 .....	.69	70	68	68	69,1	69,8	70,9	70,8
1974 .....	83	84	83	82	83,7	84,5	84,8	84,2
1975 .....	100	100	100	100	100,0	100,0	100,0	100,0
1976 .....	111	112	112	110	113,5	112,6	112,1	110,7
1977 .....	121	122	122	121	124,7	123,1	121,5	119,5
1978 .....	130	129	131	130	132,7	130,1	129,1	125,9
1979 .....	140	139	140	140	141,6	138,4	136,5	132,6
1980 .....	153	152	153	153	153,7	150,5	146,9	142,8
1979 Mars .....	134	135	137	134	138,0	134,6	133,1	129,3
Juin .....	140	138	139	140	140,2	136,7	135,7	132,3
Septembre .....	139	140	141	139	142,7	139,7	138,1	133,7
Décembre .....	146	143	144	146	145,7	142,5	139,0	135,1
1980 Mars .....	146	147	148	146	148,7	145,4	143,0	133,9
Juin .....	151	151	152	151	152,5	149,0	145,3	141,4
Septembre .....	153	153	154	153	155,1	152,0	148,1	144,1
Décembre .....	161	157	158	161	158,6	155,5	151,1	146,9
1981 Mars .....	p 161	p 160	p 164	p 161	162,9	159,3	154,4	149,9

<sup>1</sup> Non compris les ouvriers du transport.

<sup>2</sup> Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le salaire-coût horaire de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales légales supportées par l'employeur et non pas le coût par unité produite.

<sup>3</sup> Le salaire conventionnel des ouvriers étant horaire et celui des employés étant mensuel, une réduction conventionnelle de la durée du travail

entraîne une hausse du premier, mais non du second. Il y a lieu de tenir compte de cette différence dans toute comparaison des évolutions respectives de ces indices.

## VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1978 avril	1978 octobre	1979 avril	1979 octobre	1980 avril
<i>Industries extractives</i> <sup>1</sup> :					
Extraction du charbon (ouvriers du fond) .....	246,13	251,12	261,35	269,83	282,59
Préparation du charbon (ouvriers de la surface) .....	195,21	201,81	207,19	214,43	227,67
Total des industries extractives .....	223,43	230,47	236,38	244,03	258,99
<i>Industries manufacturières</i> <sup>2</sup> :					
Cokeries .....	216,68	219,92	233,88	235,23	257,07
Raffinage de pétrole .....	287,58	288,33	329,46	333,22	345,50
Production et première transformation des métaux .....	221,63	228,82	242,27	254,48	265,86
Industrie des produits minéraux non métalliques .....	195,68	199,47	205,48	212,99	225,21
Industrie chimique .....	210,66	216,97	226,56	228,98	244,51
Production de fibres artificielles et synthétiques .....	197,55	198,72	211,87	220,38	237,42
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport) .....	182,02	186,12	193,85	203,32	213,48
Construction de machines et de matériel mécanique .....	188,98	193,37	199,68	209,89	218,78
Construction électrique et électronique .....	179,78	183,15	193,74	200,79	215,17
Construction d'automobiles et pièces détachées .....	208,93	216,70	230,96	236,45	245,04
Construction d'autre matériel de transport .....	199,64	200,05	203,33	213,87	225,85
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires .....	169,63	173,86	180,59	185,49	194,41
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac .....	175,27	180,61	184,52	191,51	201,70
Industrie textile .....	148,21	150,91	157,03	164,15	172,43
Industrie du cuir .....	146,90	149,80	157,27	161,33	168,32
Industrie des chaussures et de l'habillement .....	127,32	129,11	134,87	137,69	145,50
Industrie du bois et du meuble en bois .....	170,25	177,75	181,71	184,13	194,61
Industrie du papier, imprimerie et édition .....	187,86	190,45	199,15	207,12	220,52
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques .....	178,03	181,56	188,80	194,67	205,26
Total des industries manufacturières .....	180,09	184,44	192,35	199,61	210,47
dont : hommes .....	194,58	199,46	207,94	216,07	227,68
femmes .....	138,09	140,92	147,04	151,68	160,42
<i>Bâtiment et génie civil</i> <sup>1</sup> .....	195,86	202,21	212,43	217,66	226,60
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total <sup>2</sup> .....	184,45	189,23	197,33	204,27	214,97

<sup>1</sup> Hommes seulement.  
<sup>2</sup> Hommes et femmes.

**VI - 3. — TRAITEMENTS MENSUELS BRUTS MOYENS DES EMPLOYES DANS L'INDUSTRIE <sup>1</sup>**

(en francs par mois)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1978 avril	1978 octobre	1979 avril	1979 octobre	1980 avril
<i>Industries extractives :</i>					
Extraction et agglomération de combustibles solides .....	54.615	58.392	58.877	59.441	66.206
Total des industries extractives .....	53.530	56.538	57.239	58.270	64.144
<i>Industries manufacturières :</i>					
Cokeries .....	55.077	57.446	59.134	59.986	65.121
Raffinage de pétrole .....	67.551	70.136	77.329	77.835	81.117
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude (total du personnel) .....	53.288	53.781	56.266	58.768	62.306
Production et première transformation des métaux .....	55.537	56.816	59.527	61.823	64.094
Industrie des produits minéraux non métalliques .....	47.869	48.815	50.785	52.653	55.030
Industrie chimique .....	51.912	53.268	55.755	56.772	60.389
Production de fibres artificielles et synthétiques .....	61.088	59.986	63.378	66.019	69.661
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport) .....	45.265	46.502	47.983	50.575	52.262
Construction de machines et de matériel mécanique .....	46.610	47.980	49.293	52.146	53.913
Construction électrique et électronique .....	47.563	48.837	50.046	53.145	55.121
Construction d'automobiles et pièces détachées .....	50.886	52.574	54.315	56.833	58.426
Construction d'autre matériel de transport .....	48.859	50.205	51.181	53.255	55.277
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires ...	43.717	45.187	46.397	48.672	50.743
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac .....	44.178	45.505	46.461	48.340	50.117
Industrie textile .....	41.037	41.756	42.480	44.567	47.984
Industrie du cuir .....	43.673	42.720	46.390	48.988	52.068
Industrie des chaussures et de l'habillement .....	33.683	34.633	35.819	36.651	38.026
Industrie du bois et du meuble en bois .....	39.579	41.187	41.955	43.427	45.766
Industrie du papier, imprimerie et édition .....	44.789	45.944	47.854	49.180	52.235
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques .....	46.568	47.530	49.244	50.639	52.648
Total des industries manufacturières .....	47.079	48.280	49.930	51.988	54.288
dont : hommes .....	52.048	53.359	55.135	57.424	59.925
femmes .....	31.271	32.123	33.374	34.693	36.357
Bâtiment et génie civil .....	46.013	47.071	48.814	50.477	53.822
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total .....	47.166	48.406	50.037	52.028	54.529

<sup>1</sup> Hommes et femmes.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Service de Conjoncture (I.R.E.S.) — Rapport annuel de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Statistiques

économiques belges 1960-1970. — Bulletin d'Information et de Documentation, XXXII<sup>e</sup> année, vol. II, n<sup>o</sup> 5, novembre 1957 : « Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers ».

## VII. -- INDICES DE PRIX

1. -- MATIERES PREMIERES <sup>1</sup>

Indices 1975 = 100

Source : Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Indice général	Indice général à l'exception des matières énergétiques	Matières alimentaires				Matières industrielles				Matières énergétiques		
			Total	Céréales	Graines oléagineuses, huile	Produits alimentaires et sucre	Total	Matières végétales	Métaux non-ferreux	Minerai de fer, ferraille	Total	Charbon	Pétrole brut
Coefficient de pondération .....	100,0	36,8	15,9	4,7	2,9	8,3	20,9	10,1	6,1	4,7	63,2	5,5	57,7
1973 .....	52,2	89,6	82,3	82,3	117,6	69,7	95,2	91,6	115,9	76,1	30,3	50,9	28,3
1974 .....	104,3	117,0	121,9	117,9	137,9	118,5	113,3	103,7	145,1	92,4	96,9	83,3	98,2
1975 .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976 .....	107,4	109,5	108,3	90,5	103,1	120,0	110,5	115,2	113,1	97,0	106,2	97,8	107,0
1977 .....	117,3	120,3	134,0	75,3	127,1	169,2	109,8	113,8	116,5	92,4	115,6	103,4	116,7
1978 .....	116,1	113,5	117,4	81,8	125,9	134,3	110,5	111,9	121,7	92,7	117,7	113,8	118,1
1979 .....	152,7	138,5	130,3	97,3	138,9	145,6	144,7	142,8	169,6	116,2	161,1	121,0	164,9
1980 .....	226,0	157,5	150,4	111,6	130,4	179,2	162,9	164,3	185,5	130,4	265,9	139,4	277,9
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	141,3	136,8	126,3	94,7	144,4	137,5	144,8	143,5	171,3	113,0	144,0	116,1	146,6
3 <sup>e</sup> trimestre .....	163,7	142,7	137,5	104,8	140,4	154,6	146,7	144,8	170,2	120,0	176,0	121,8	181,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	180,5	147,1	139,4	103,7	128,1	163,4	152,9	150,2	182,2	120,4	200,0	127,4	206,9
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	210,9	157,8	141,6	101,6	125,4	169,7	170,2	162,1	208,4	137,4	241,9	131,8	252,4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	224,2	155,1	147,3	100,4	114,8	185,0	161,1	162,7	179,5	133,9	264,5	138,1	276,6
3 <sup>e</sup> trimestre .....	231,5	158,7	153,9	117,2	134,6	181,2	162,3	166,3	181,8	128,5	274,0	142,9	286,5
4 <sup>e</sup> trimestre .....	237,2	158,5	158,9	127,4	146,7	180,9	158,1	166,2	172,5	121,8	283,1	145,0	296,2
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	244,6	148,8	145,5	123,7	137,5	160,5	151,2	159,1	161,2	120,9	300,7	146,2	315,4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	240,0	136,5	126,5	117,0	134,9	128,9	144,1	150,3	156,2	115,2	300,4	143,1	315,3
1980 Juin .....	229,5	156,0	150,4	102,7	116,1	189,3	160,3	164,2	175,0	132,8	272,3	141,8	284,7
Juillet .....	230,3	156,8	149,6	112,0	131,0	177,1	162,2	163,3	183,5	132,1	273,2	142,8	285,6
Août .....	230,8	158,2	153,1	118,3	132,8	179,8	162,1	166,4	181,5	127,6	273,1	140,8	285,7
Septembre .....	233,5	161,1	158,9	121,3	140,1	186,6	162,7	169,1	180,3	125,8	275,7	145,1	288,1
Octobre .....	237,8	162,5	164,1	125,5	144,4	192,6	161,3	167,4	179,0	124,8	281,7	146,2	294,6
Novembre .....	236,8	160,2	162,6	130,3	153,8	183,8	158,3	166,3	173,9	120,9	281,5	144,2	294,6
Décembre .....	236,9	152,7	150,1	126,3	141,8	166,2	154,7	164,8	164,7	119,8	286,0	144,6	299,5
1981 Janvier .....	246,2	152,6	150,6	128,6	139,7	166,8	154,0	163,1	163,8	121,6	300,9	147,5	315,5
Février .....	244,1	148,0	144,9	123,2	137,2	159,8	150,3	158,2	159,2	121,6	300,3	142,3	315,3
Mars .....	243,6	145,7	141,0	119,3	135,7	155,0	149,2	156,0	160,7	119,6	300,8	148,7	315,3
Avril .....	242,6	143,1	137,5	120,9	137,6	146,8	147,4	152,6	160,8	118,8	300,7	146,7	315,3
Mai .....	239,4	135,1	123,5	116,4	133,4	124,0	143,9	149,8	155,2	116,5	300,3	142,6	315,3
Juin .....	237,9	131,4	118,6	113,7	133,8	116,0	141,1	148,6	152,5	110,4	300,1	139,9	315,3

<sup>1</sup> Indices calculés sur base des prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

**VII - 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE <sup>1</sup>**

Indices 1975 = 100

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels										
		indice général	animaux	végétaux	indice général	matières premières	demi-produits	produits finis	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction
Coefficient de pondération .....	<b>100,0</b>	20,0	9,6	10,4	80,0	21,5	23,7	34,8	14,8	20,0	14,1	19,3	15,5	8,1	9,6
1973 .....	<b>84,6</b>	92,4	87,2	97,4	82,7	87,2	83,3	79,7	79,8	85,4	63,9	83,4	96,5	80,4	82,8
1974 .....	<b>98,8</b>	96,8	86,8	107,1	99,3	103,1	104,8	93,5	95,9	106,9	90,1	104,1	108,0	91,9	92,1
1975 .....	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976 .....	<b>107,1</b>	113,8	106,9	120,6	105,5	107,2	106,3	103,8	104,8	106,0	102,0	102,5	108,8	104,5	109,8
1977 .....	<b>109,7</b>	119,0	110,6	127,6	107,5	107,8	107,7	107,1	107,7	104,8	102,5	103,3	112,5	104,6	117,2
1978 .....	<b>107,6</b>	110,7	109,4	111,8	106,9	106,2	105,7	108,0	108,2	102,1	99,8	103,7	111,1	104,1	120,9
1979 .....	<b>114,4</b>	118,6	111,5	125,6	113,3	115,6	112,0	112,8	112,4	115,3	112,7	110,3	113,5	107,1	124,6
1980 .....	<b>121,0</b>	120,7	113,7	127,6	121,0	123,5	122,2	118,8	120,0	125,8	128,6	112,6	119,3	121,1	129,6
1979 2 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>113,8</b>	116,8	109,6	123,9	113,1	115,6	112,1	112,2	111,9	115,8	111,4	110,7	113,7	106,3	124,6
3 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>115,2</b>	120,4	110,6	130,3	113,9	116,9	111,8	113,5	112,8	116,6	114,3	110,6	114,4	106,5	124,9
4 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>116,9</b>	121,8	115,0	128,4	115,7	118,1	114,7	114,9	114,5	118,4	118,8	111,8	114,7	108,9	125,0
1980 1 <sup>er</sup> trimestre ..	<b>120,8</b>	124,0	117,1	130,8	120,0	122,4	122,1	117,1	117,7	127,0	125,5	113,9	117,3	118,7	125,9
2 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>120,2</b>	119,2	113,8	124,6	120,4	122,2	121,4	118,5	119,3	125,2	127,0	112,2	118,3	119,6	130,0
3 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>120,0</b>	116,5	111,2	121,7	120,9	123,3	122,2	118,6	120,5	123,5	127,1	112,2	119,6	122,0	131,1
4 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>123,0</b>	123,2	112,8	133,5	122,9	126,3	122,9	120,9	122,3	127,4	134,6	112,3	121,8	124,0	131,2
1981 1 <sup>er</sup> trimestre ..	<b>126,2</b>	128,3	117,6	139,0	125,6	129,4	125,1	123,6	124,9	131,8	140,8	113,2	126,3	128,1	133,3
2 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>129,9</b>	133,9	123,5	144,3	128,9	134,8	128,7	125,4	127,4	138,0	148,7	115,8	129,0	130,4	135,6
1980 Juin .....	<b>119,7</b>	117,9	112,5	123,2	120,1	121,7	120,9	118,7	119,4	123,9	126,0	111,8	118,6	120,0	130,0
Juillet .....	<b>120,0</b>	117,3	111,2	123,1	120,6	122,3	122,0	118,7	120,4	123,0	126,9	112,1	119,0	121,7	131,1
Août .....	<b>119,2</b>	112,7	110,1	115,0	120,8	123,4	122,1	118,4	120,4	123,3	126,3	112,2	119,5	121,9	131,1
Septembre ...	<b>121,0</b>	119,6	112,2	126,9	121,3	124,2	122,6	118,6	120,7	124,1	128,2	112,4	120,2	122,4	131,1
Octobre .....	<b>121,8</b>	120,1	109,7	130,6	122,2	125,0	122,8	120,1	121,7	125,5	132,7	112,3	120,9	122,7	130,9
Novembre ....	<b>123,4</b>	123,9	114,1	133,6	123,2	126,7	122,9	121,2	122,3	128,3	134,9	112,4	122,0	124,2	130,9
Décembre ....	<b>123,8</b>	125,5	114,7	136,4	123,4	127,1	123,0	121,3	123,0	128,3	136,3	112,1	122,5	125,2	131,9
1981 Janvier .....	<b>125,1</b>	127,5	116,0	139,2	124,5	127,7	123,7	123,0	124,2	129,7	137,6	112,3	125,4	127,6	132,0
Février .....	<b>126,2</b>	128,3	116,9	139,8	125,6	129,1	125,6	123,6	124,8	132,2	141,6	113,2	126,8	128,1	132,0
Mars .....	<b>127,2</b>	129,0	119,8	138,1	126,7	131,3	126,1	124,3	125,8	133,5	143,1	114,0	126,7	128,5	135,8
Avril .....	<b>128,7</b>	132,2	122,2	142,1	127,8	132,7	127,8	124,8	126,6	135,1	146,9	114,9	127,4	129,1	135,8
Mai .....	<b>130,1</b>	134,4	123,7	145,2	129,0	135,4	128,5	125,5	127,6	138,5	148,7	115,7	129,5	130,1	135,5
Juin .....	<b>130,9</b>	135,1	124,6	145,5	129,8	136,4	129,8	125,8	128,0	140,4	150,5	116,7	130,1	131,9	135,5

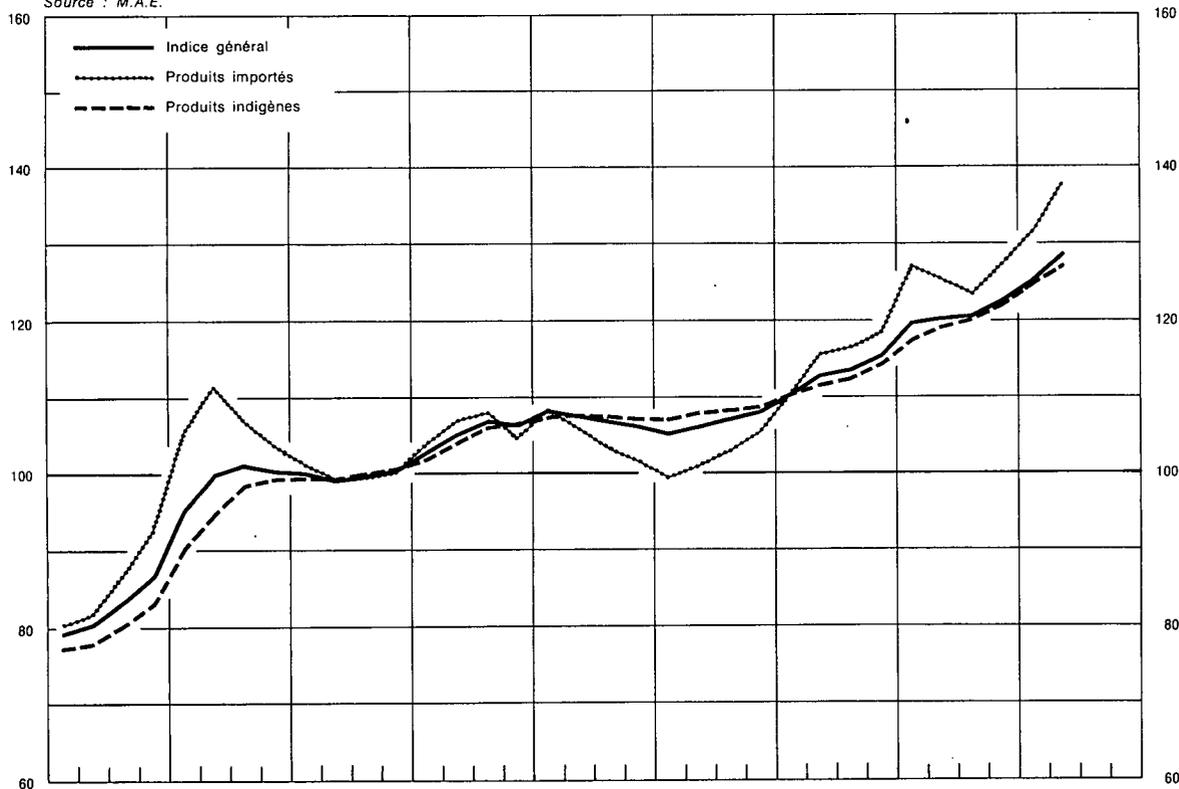
<sup>1</sup> Prix nets de la taxe sur la valeur ajoutée.

## VII - 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Indices 1975 = 100

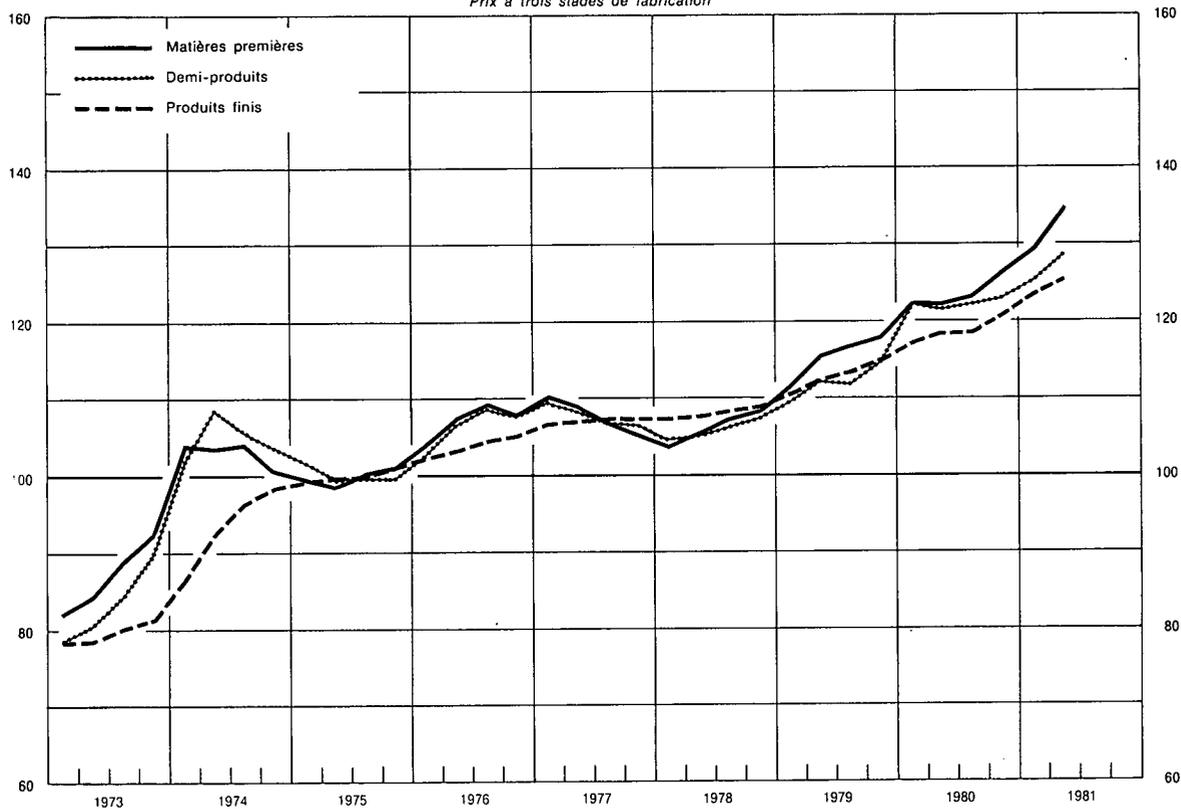
### PRODUITS INDUSTRIELS INDIGÈNES ET IMPORTÉS

Source : M.A.E.



### PRODUITS INDUSTRIELS INDIGÈNES ET IMPORTÉS

Prix à trois stades de fabrication

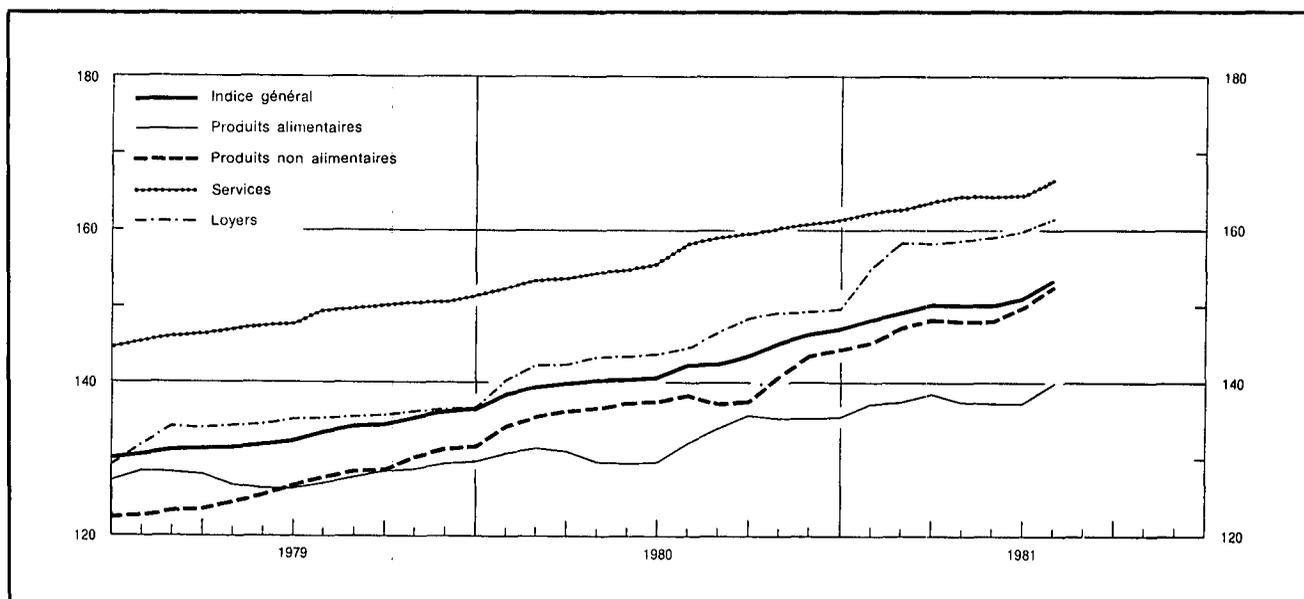


## VII - 3a. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

(Ventilation en 4 groupes)

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires		Produits non alimentaires		Services		Loyers		
<b>Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général :</b>										
Jusque mai 1976 .....	100,00	30,00		40,00		30,00		—		
Depuis juin 1976 .....	100,00	25,15		42,79		27,06		5,00		
<b>Indices 1971 = 100 <sup>1</sup></b>										
1973 .....	112,78	115,15		107,58		117,28		—		
1974 .....	127,08	125,94		122,69		134,02		—		
1975 .....	143,31	140,08		136,55		154,07		—		
1976 5 premiers mois .....	153,16	154,25		142,46		164,41		—		
<b>Indices 2<sup>e</sup> semestre 1974 - 1<sup>er</sup> semestre 1975 = 100</b>										
1976 7 derniers mois .....	115,89	119,58		112,15		119,69		108,89		
1977 .....	122,30	125,46		116,00		129,94		118,92		
1978 .....	127,77	127,28		119,87		140,75		127,52		
1979 .....	133,48	127,90		127,04		148,52		135,14		
1980 .....	142,35	132,53		138,51		157,01		145,36		
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
1 <sup>er</sup> trimestre .....	139,47	149,54	131,09	137,72	135,42	147,07	153,25	163,00	141,66	157,17
2 <sup>e</sup> trimestre .....	140,55	150,74	129,71	137,37	137,45	148,89	154,98	164,53	143,46	159,26
3 <sup>e</sup> trimestre .....	143,11		133,97		138,00		159,00		146,74	
4 <sup>e</sup> trimestre .....	146,30		135,36		143,17		160,82		149,56	
Janvier .....	138,68	148,34	130,87	137,11	134,32	145,27	152,50	162,39	140,37	155,02
Février .....	139,73	149,66	131,37	137,64	135,69	147,39	153,43	162,80	142,32	158,29
Mars .....	139,99	150,62	131,03	138,42	136,24	148,55	153,83	163,81	142,29	158,20
Avril .....	140,16	150,54	129,84	137,50	136,90	148,33	154,35	164,63	143,18	158,78
Mai .....	140,57	150,43	129,57	137,39	137,64	148,29	154,93	164,35	143,33	159,00
Juin .....	140,91	151,26	129,71	137,21	137,82	150,05	155,67	164,60	143,88	159,99
Juillet .....	142,56	153,72	131,99	139,98	138,65	152,84	158,17	166,46	144,75	161,38
Août .....	142,94		134,03		137,55		159,03		146,81	
Septembre .....	143,82		135,89		137,81		159,80		148,66	
Octobre .....	145,16		135,29		141,00		160,16		149,35	
Novembre .....	146,64		135,33		143,94		160,89		149,57	
Décembre .....	147,09		135,45		144,57		161,41		149,76	



<sup>1</sup> Pour passer de ces indices aux indices en base 2<sup>e</sup> semestre 1974 - 1<sup>er</sup> semestre 1975 = 100, les coefficients de conversion ont été fixés comme

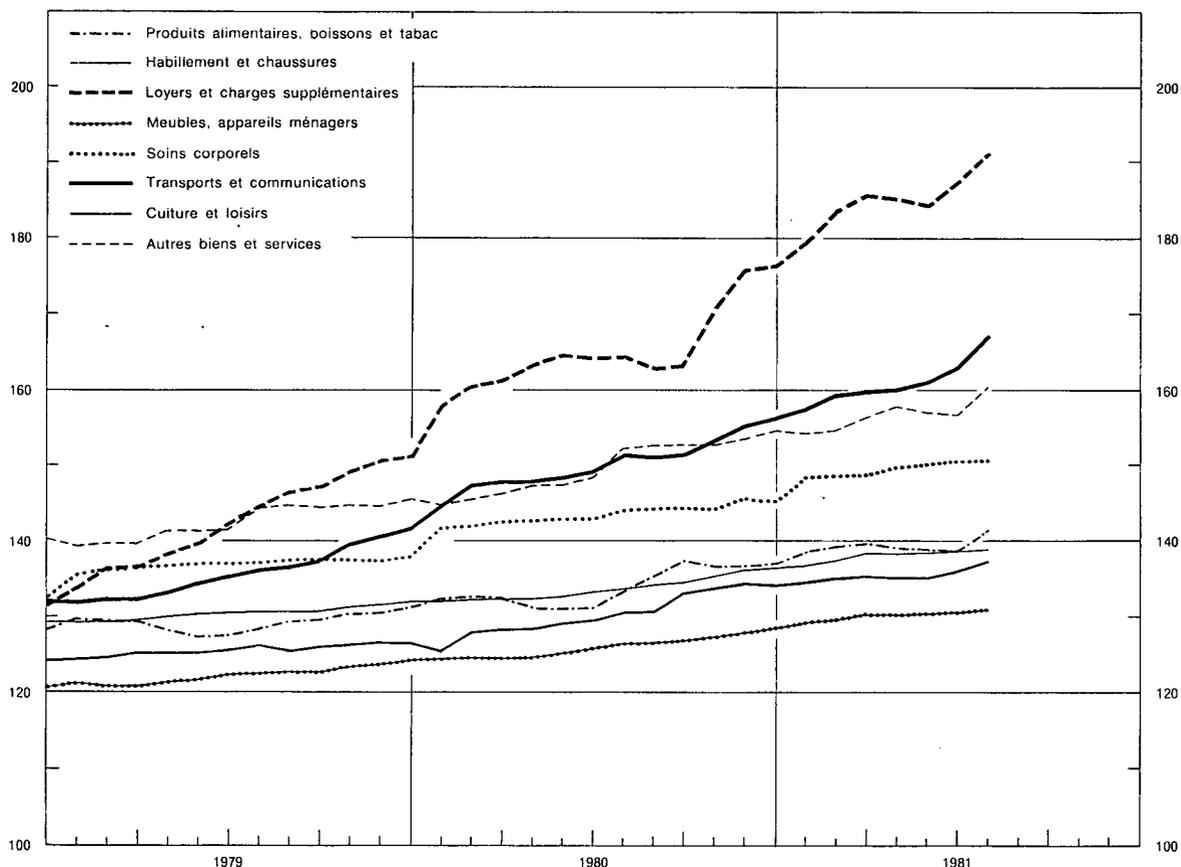
suit : l'indice général à 1,370; les produits alimentaires à 1,348; les produits non alimentaires à 1,304; les services à 1,458.

## VII - 3b. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Indices 2<sup>e</sup> semestre 1974 - 1<sup>er</sup> semestre 1975 = 100

(Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires, boissons et tabac	Habillement et chaussures	Loyers et charges supplémentaires	Meubles, appareils ménagers	Soins corporels	Transports et communications	Culture et loisirs	Autres biens et services
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général .....	100,00	26,42	9,61	15,14	10,46	3,98	14,21	7,61	12,57
1977 .....	122,30	126,05	118,09	121,70	115,08	124,10	122,43	117,56	126,51
1978 .....	127,77	128,54	125,61	128,37	118,71	131,54	128,37	122,56	135,87
1979 .....	133,48	129,36	130,57	143,13	122,28	137,08	136,04	125,76	142,65
1980 .....	142,35	133,97	133,75	165,54	126,04	143,62	150,43	130,70	149,75
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	132,15	127,88	130,35	140,21	121,79	136,99	134,42	125,48	141,34
3 <sup>e</sup> trimestre .....	134,34	129,20	130,75	146,14	122,66	137,41	136,79	126,08	144,66
4 <sup>e</sup> trimestre .....	136,24	130,71	131,69	150,36	123,68	137,71	140,72	126,63	145,04
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	139,47	132,49	132,15	159,98	124,44	142,21	146,71	127,96	145,45
2 <sup>e</sup> trimestre .....	140,55	131,19	132,79	164,21	125,18	142,96	148,57	129,17	147,51
3 <sup>e</sup> trimestre .....	143,11	135,32	134,08	163,73	126,64	144,15	151,47	131,53	152,47
4 <sup>e</sup> trimestre .....	146,30	136,88	135,96	174,24	127,92	145,15	154,96	134,16	153,57
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	149,54	139,21	137,46	182,94	129,67	148,70	159,10	135,11	154,98
2 <sup>e</sup> trimestre .....	150,74	138,93	138,49	185,55	130,49	150,12	161,44	135,46	157,24
1980 Juillet .....	142,56	133,37	133,60	164,70	126,40	144,09	151,51	130,71	152,09
Août .....	142,94	135,35	134,13	163,00	126,58	144,17	151,24	130,76	152,68
Septembre .....	143,82	137,24	134,50	163,48	126,95	144,20	151,66	133,11	152,63
Octobre .....	145,16	136,80	135,22	170,50	127,25	144,39	153,21	133,86	152,73
Novembre .....	146,64	136,85	136,09	175,91	127,96	145,82	155,31	134,42	153,45
Décembre .....	147,09	136,99	136,57	176,31	128,54	145,23	156,37	134,19	154,54
1981 Janvier .....	148,34	138,60	136,88	179,22	129,07	148,48	157,58	134,80	154,13
Février .....	149,66	139,13	137,34	183,69	129,71	148,74	159,74	135,09	154,51
Mars .....	150,62	139,90	138,15	185,90	130,22	148,87	159,98	135,43	156,29
Avril .....	150,54	139,04	138,19	185,25	130,26	149,92	160,12	135,16	157,91
Mai .....	150,43	138,95	138,43	184,25	130,41	150,00	161,10	135,16	156,99
Juin .....	151,26	138,79	138,84	187,15	130,80	150,44	163,11	136,05	156,81
Juillet .....	153,72	141,53	138,89	191,27	130,99	150,44	167,14	137,32	160,17

Références bibliographiques : *Moniteur belge*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.)* — *Statistiques Economiques belges 1960-1970*. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

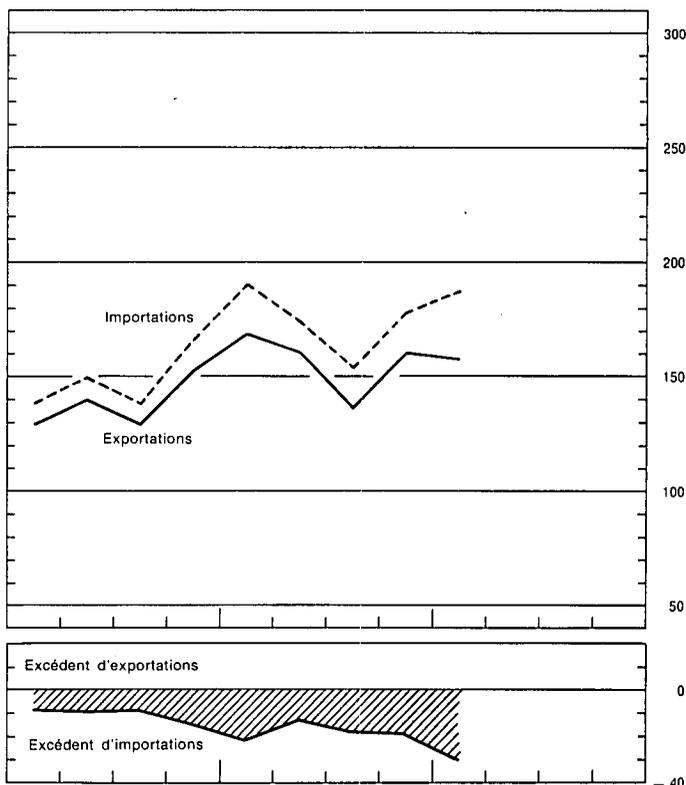
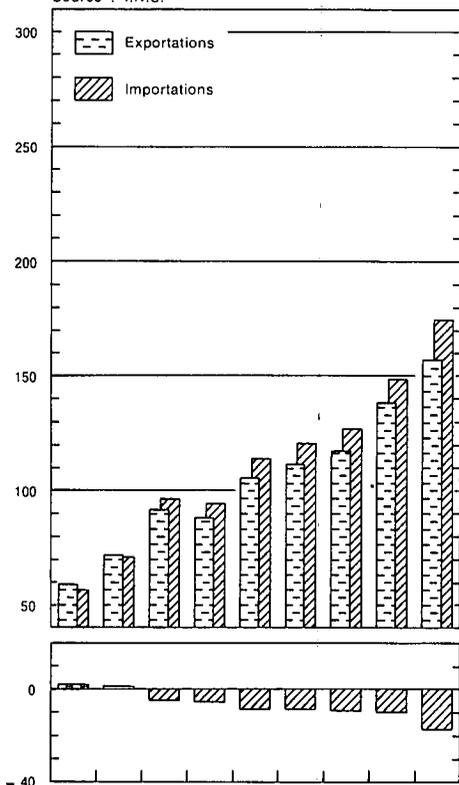
tiques Economiques belges 1960-1970. — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.).

# VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

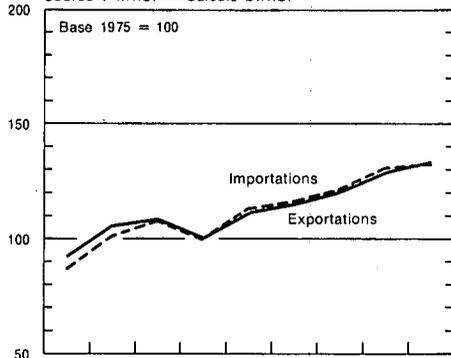
## IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Moyennes mensuelles en milliards de francs

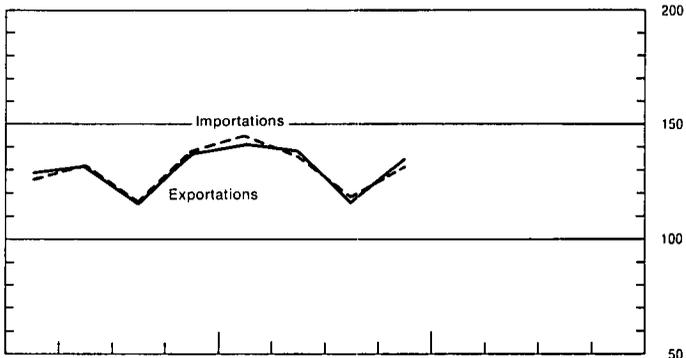
Source : I.N.S.



Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

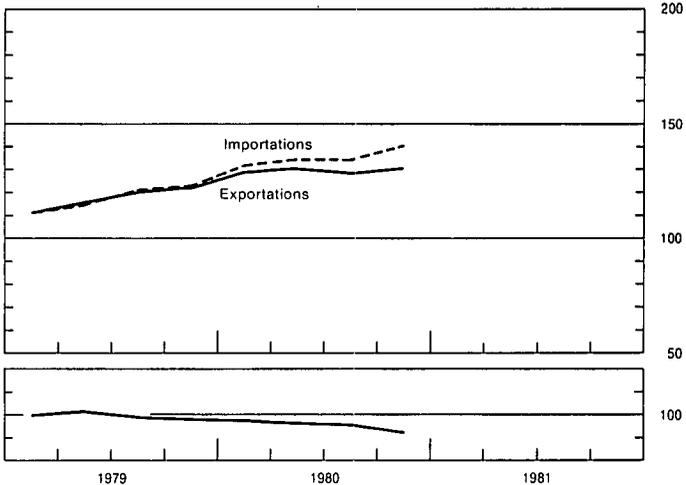
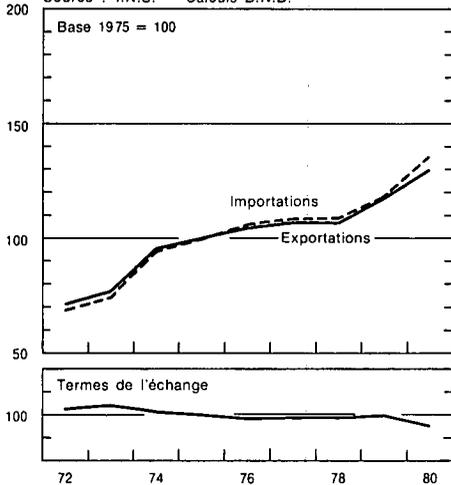


### INDICES DU VOLUME



### INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ÉCHANGE

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.



72

74

76

78

80

1979

1980

1981

VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs : B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1975 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange <sup>1</sup>
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1973 .....	71,3	72,5	+ 1,2	102	101,7	106,1	74,2	77,4	104,3
1974 .....	96,7	91,6	- 5,1	95	107,9	108,3	94,8	96,3	101,6
1975 .....	94,2	88,1	- 6,1	94	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976 .....	114,1	105,5	- 8,6	93	113,5	112,5	106,6	105,7	99,2
1977 .....	120,7	112,1	- 8,6	93	116,7	116,4	108,2	107,6	99,4
1978 .....	127,2	117,5	- 9,7	92	121,0	120,5	108,0	107,3	99,4
1979 .....	148,7	138,4	- 10,3	93	130,4	129,1	117,9	117,7	99,8
1980 .....	174,7	157,2	- 17,5	90	132,4	133,1	135,7	129,7	95,6
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	138,7	130,0	- 8,7	94	126,1	128,5	111,5	111,3	99,8
2 <sup>e</sup> trimestre .....	149,7	140,5	- 9,2	94	132,5	132,1	114,5	116,0	101,3
3 <sup>e</sup> trimestre .....	138,9	130,1	- 8,8	94	116,6	116,0	120,9	120,5	99,7
4 <sup>e</sup> trimestre .....	167,4	153,2	- 14,2	92	137,9	137,7	123,1	121,9	99,0
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	190,7	169,5	- 21,2	89	144,7	141,4	131,5	129,1	98,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	174,9	161,5	- 13,4	92	136,5	137,9	134,3	129,9	96,7
3 <sup>e</sup> trimestre .....	154,5	136,9	- 17,6	89	118,4	116,3	134,3	129,1	96,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	178,7	160,8	- 17,9	90	131,6	135,2	140,5	130,2	92,7
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	187,8	158,1	- 29,7	84					
1980 3 premiers mois .....	190,7	169,5	- 21,2	89	144,7	141,4	131,5	129,1	98,2
4 premiers mois .....	189,1	171,6	- 17,5	91					
5 premiers mois .....	184,4	167,8	- 16,6	91					
6 premiers mois .....	182,8	165,5	- 17,3	91	140,6	139,7	132,9	129,5	97,5
7 premiers mois .....	177,9	162,3	- 15,6	91					
8 premiers mois .....	172,9	156,1	- 16,8	90					
9 premiers mois .....	173,3	156,0	- 17,3	90	133,2	131,9	133,4	129,4	97,0
10 premiers mois .....	174,8	157,3	- 17,5	90					
11 premiers mois .....	174,1	156,7	- 17,4	90					
12 mois .....	174,7	157,2	- 17,5	90	132,4	133,1	135,7	129,7	95,6
1981 1 <sup>er</sup> mois .....	174,9	143,4	- 31,5	82					
2 premiers mois .....	181,3	150,2	- 31,1	83					
3 premiers mois .....	187,8	158,1	- 29,7	84					

<sup>1</sup> Termes de l'échange =  $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}} \times 100$ .

N.B. — En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques. Ils ne tiennent pas compte des corrections tardives apportées par l'I.N.S.

## VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Matér. de construction à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1973 .....	19,60	9,95	8,14	8,68	4,82	4,33	2,97	1,95	2,57	1,84	1,77	1,18	0,59	0,58	0,31	0,32	0,27	0,11	0,19	0,11	2,24	72,52
1974 .....	22,67	14,27	9,20	13,32	6,52	4,58	3,01	2,88	3,28	2,27	1,93	1,22	0,63	0,80	0,38	0,34	0,34	0,15	0,21	0,14	3,31	91,44
1975 .....	25,72	10,32	8,64	11,97	3,91	5,25	3,18	4,08	3,41	2,04	1,91	1,01	0,53	0,92	0,38	0,33	0,36	0,17	0,22	0,11	3,62	88,08
1976 .....	32,02	10,74	10,00	14,68	5,03	5,92	4,30	4,82	3,93	2,45	2,12	1,29	0,65	0,94	0,42	0,38	0,33	0,15	0,27	0,14	4,81	105,40
1977 (ancienne série) .....	33,20	9,88	10,23	15,70	5,38	6,27	5,82	5,89	4,36	2,49	2,12	1,38	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,39	111,97
1977 (nouvelle série) .....	33,21	9,88	10,27	15,59	5,38	6,27	5,82	5,88	4,36	2,45	2,12	1,38	0,66	1,33	0,43	0,41	0,37	0,21	0,34	0,22	5,39	111,97
1978 .....	34,81	11,07	10,16	16,97	5,00	6,52	7,49	4,85	4,47	2,54	2,19	1,47	0,62	1,40	0,42	0,45	0,42	0,23	0,38	0,25	5,69	117,30
1979 .....	38,16	13,31	10,92	21,08	6,43	7,52	8,23	8,29	4,90	2,94	2,36	1,56	0,73	1,56	0,47	0,47	0,46	0,42	0,41	0,27	6,85	137,34
1980 .....	41,20	13,52	12,12	23,72	10,19	8,66	9,35	12,29	5,64	3,40	2,80	1,84	0,70	1,80	0,58	0,52	0,50	0,57	0,49	0,31	6,98	157,18
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	38,53	12,75	10,69	19,25	6,24	6,85	7,83	5,15	4,45	2,78	2,08	1,42	0,70	1,45	0,35	0,33	0,44	0,31	0,37	0,16	6,42	128,55
2 <sup>e</sup> trimestre .....	38,19	13,97	10,70	21,27	6,34	7,58	8,13	7,42	5,01	2,88	2,44	1,62	0,81	1,58	0,51	0,55	0,48	0,43	0,43	0,31	7,00	137,65
3 <sup>e</sup> trimestre .....	30,95	12,06	10,01	20,58	5,60	7,60	7,94	9,95	4,79	2,78	2,10	1,44	0,65	1,46	0,49	0,48	0,39	0,47	0,39	0,31	6,07	126,51
4 <sup>e</sup> trimestre .....	42,77	14,03	12,01	22,49	7,67	7,88	9,01	10,04	5,32	3,28	2,80	1,75	0,73	1,71	0,54	0,52	0,51	0,45	0,44	0,29	7,25	151,49
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	43,62	13,89	12,64	26,05	12,58	8,00	11,73	11,38	5,37	3,40	2,77	1,92	0,75	1,85	0,54	0,52	0,52	0,62	0,46	0,26	7,83	166,70
2 <sup>e</sup> trimestre .....	42,17	15,37	11,94	24,66	10,07	8,55	8,27	13,66	5,46	3,47	2,91	1,86	0,72	1,77	0,64	0,61	0,46	0,59	0,49	0,32	6,43	160,42
3 <sup>e</sup> trimestre .....	34,71	11,19	10,51	20,27	7,78	7,78	8,04	12,17	5,46	3,19	2,45	1,65	0,60	1,60	0,56	0,47	0,48	0,44	0,46	0,34	6,00	136,15
4 <sup>e</sup> trimestre .....	43,12	12,04	13,28	23,71	9,95	10,27	9,37	11,74	6,22	3,55	3,04	1,89	0,70	1,94	0,60	0,49	0,53	0,61	0,53	0,31	6,93	160,82
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	41,57	12,22	12,70	24,86	7,42	8,73	10,02	11,56	7,71	3,58	2,89	1,78	0,65	1,96	0,54	0,42	0,58	0,77	0,44	0,28	7,47	158,15
1980 3 premiers mois .....	43,62	13,89	12,64	26,05	12,58	8,00	11,73	11,38	5,37	3,40	2,77	1,92	0,75	1,85	0,54	0,52	0,52	0,62	0,46	0,26	7,83	166,70
4 premiers mois .....	44,57	15,63	12,84	26,33	12,19	8,36	11,18	12,07	5,65	3,49	2,85	1,94	0,76	1,87	0,57	0,56	0,53	0,62	0,48	0,28	7,70	170,47
5 premiers mois .....	43,48	15,43	12,46	25,68	11,65	8,29	10,43	12,91	5,51	3,42	2,83	1,89	0,74	1,81	0,58	0,56	0,52	0,59	0,47	0,29	7,43	166,97
6 premiers mois .....	43,10	15,31	12,31	25,26	11,44	8,28	10,00	12,53	5,42	3,43	2,84	1,89	0,74	1,82	0,59	0,57	0,49	0,61	0,47	0,29	7,27	164,66
7 premiers mois .....	42,11	14,87	12,23	24,79	11,05	8,22	9,72	12,45	5,45	3,42	2,76	1,85	0,72	1,79	0,59	0,54	0,50	0,59	0,47	0,29	7,13	161,54
8 premiers mois .....	40,47	14,10	11,59	23,85	10,55	7,95	9,21	12,66	5,28	3,30	2,67	1,82	0,69	1,73	0,58	0,52	0,47	0,57	0,46	0,30	6,78	155,55
9 premiers mois .....	40,43	14,01	11,72	23,69	10,26	8,12	9,35	12,45	5,44	3,35	2,71	1,81	0,69	1,75	0,58	0,53	0,49	0,55	0,47	0,31	6,86	155,57
10 premiers mois .....	40,97	13,95	12,03	23,78	10,13	8,36	9,44	12,32	5,59	3,42	2,78	1,85	0,71	1,78	0,59	0,54	0,47	0,55	0,48	0,32	6,99	157,05
11 premiers mois .....	40,79	13,68	12,05	23,65	10,17	8,51	9,57	12,13	5,60	3,39	2,78	1,84	0,70	1,79	0,59	0,53	0,50	0,55	0,49	0,31	6,96	156,58
12 mois .....	41,20	13,52	12,12	23,72	10,19	8,66	9,35	12,29	5,64	3,40	2,80	1,84	0,70	1,80	0,58	0,52	0,50	0,57	0,49	0,31	6,98	157,18
1981 1 <sup>er</sup> mois .....	37,48	11,29	11,00	22,48	5,36	8,79	8,51	11,70	6,73	3,19	2,44	1,62	0,55	1,77	0,48	0,33	0,63	0,50	0,36	0,28	7,09	142,58
2 premiers mois .....	38,07	11,65	11,95	23,84	7,20	9,03	9,53	11,49	7,06	3,47	2,69	1,72	0,62	1,89	0,52	0,42	0,57	0,67	0,40	0,28	6,93	150,00
3 premiers mois .....	41,57	12,22	12,70	24,86	7,42	8,73	10,02	11,56	7,71	3,58	2,89	1,78	0,65	1,96	0,54	0,42	0,58	0,77	0,44	0,28	7,47	158,15

N.B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés												Biens de consommation								Biens d'équipement	Divers <sup>1</sup>	Total général		
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total	non durables					durables	
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits		alimentaires						autres
													liquides	autres					produits animaux	produits végétaux					
1973 .....	<b>44,95</b>	15,69	2,83	4,33	3,29	0,95	0,40	0,72	0,22	1,41	0,39	3,08	0,99	1,99	4,14	1,35	3,17	<b>16,33</b>	2,33	2,81	1,46	9,73	<b>9,50</b>	<b>0,28</b>	<b>71,06</b>
1974 .....	<b>64,23</b>	19,07	3,01	5,76	3,37	1,13	0,42	1,14	0,25	2,03	0,60	7,46	2,81	3,28	7,16	1,89	4,85	<b>19,26</b>	2,39	3,21	1,89	11,77	<b>11,98</b>	<b>0,72</b>	<b>96,19</b>
1975 .....	<b>58,95</b>	17,03	2,42	5,91	3,08	0,91	0,35	0,92	0,28	2,05	0,51	6,97	2,73	3,43	5,83	1,89	4,64	<b>21,27</b>	2,73	3,74	1,95	12,85	<b>12,46</b>	<b>1,25</b>	<b>93,93</b>
1976 .....	<b>73,03</b>	22,60	3,20	6,46	4,43	1,26	0,46	1,14	0,33	2,24	0,56	8,55	3,30	4,08	7,56	2,03	4,82	<b>26,51</b>	3,45	4,69	2,27	15,99	<b>12,76</b>	<b>1,32</b>	<b>113,62</b>
1977 .....	<b>75,91</b>	22,06	2,88	6,71	6,17	1,37	0,47	1,14	0,31	2,53	0,57	10,45	2,27	3,99	7,79	2,26	4,94	<b>29,15</b>	3,90	5,48	2,37	17,40	<b>13,99</b>	<b>1,16</b>	<b>120,21</b>
1978 .....	<b>78,91</b>	23,09	2,74	6,88	7,94	1,47	0,45	1,15	0,31	2,72	0,54	8,30	2,87	4,36	8,64	2,40	5,05	<b>31,02</b>	4,44	5,40	2,60	18,58	<b>15,01</b>	<b>1,64</b>	<b>126,58</b>
1979 .....	<b>93,28</b>	26,54	3,18	7,47	8,58	1,68	0,53	1,37	0,33	2,98	0,64	10,53	4,79	5,39	10,47	2,75	6,05	<b>34,52</b>	4,77	6,01	3,03	20,71	<b>16,85</b>	<b>2,81</b>	<b>147,46</b>
1980 .....	<b>112,60</b>	30,84	3,43	8,14	9,53	1,68	0,52	1,57	0,36	3,31	0,80	16,07	7,22	6,63	11,68	3,27	7,55	<b>37,46</b>	5,18	6,61	3,21	22,46	<b>19,54</b>	<b>5,08</b>	<b>174,68</b>
1979 1 <sup>er</sup> trimestre ..	<b>84,67</b>	23,64	3,10	7,40	8,77	1,49	0,57	1,21	0,32	2,38	0,62	8,25	4,30	5,31	9,36	2,63	5,32	<b>32,33</b>	4,18	5,61	2,80	19,74	<b>16,00</b>	<b>2,64</b>	<b>135,64</b>
2 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>92,29</b>	26,48	3,30	7,87	8,41	1,68	0,61	1,35	0,35	3,18	0,66	8,93	4,30	4,87	11,27	2,82	6,21	<b>34,17</b>	4,78	6,27	3,03	20,09	<b>16,88</b>	<b>2,03</b>	<b>145,37</b>
3 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>84,41</b>	22,70	2,71	6,48	7,38	1,54	0,43	1,33	0,28	2,83	0,52	10,66	4,00	4,49	10,76	2,53	5,77	<b>32,01</b>	4,75	5,51	2,78	18,97	<b>15,06</b>	<b>2,51</b>	<b>133,99</b>
4 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>106,21</b>	30,40	3,47	7,43	9,67	1,97	0,49	1,49	0,31	3,35	0,71	13,20	6,14	6,61	11,52	2,95	6,50	<b>36,82</b>	5,02	6,52	2,89	22,39	<b>18,39</b>	<b>2,33</b>	<b>163,75</b>
1980 1 <sup>er</sup> trimestre ..	<b>124,09</b>	35,76	3,92	8,05	12,67	1,95	0,68	1,65	0,37	3,31	0,79	16,97	6,49	6,84	13,85	3,36	7,43	<b>39,59</b>	5,10	6,29	3,17	25,03	<b>19,11</b>	<b>5,81</b>	<b>188,60</b>
2 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>112,97</b>	30,80	3,52	7,76	8,84	1,86	0,57	1,66	0,49	3,62	0,82	17,03	6,20	6,04	12,53	3,75	7,48	<b>36,70</b>	5,05	6,86	3,18	21,61	<b>19,75</b>	<b>3,72</b>	<b>173,14</b>
3 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>96,48</b>	26,07	2,73	7,13	7,64	1,48	0,39	1,43	0,29	3,16	0,67	14,13	6,85	5,35	9,64	2,82	6,70	<b>35,25</b>	4,96	6,19	2,98	21,12	<b>18,30</b>	<b>3,42</b>	<b>153,45</b>
4 <sup>e</sup> trimestre ..	<b>113,54</b>	28,67	3,48	9,45	8,90	1,43	0,45	1,48	0,29	3,12	0,79	16,16	9,21	8,10	10,48	3,16	8,37	<b>37,56</b>	5,55	7,00	3,48	21,53	<b>20,32</b>	<b>7,27</b>	<b>178,69</b>
1981 1 <sup>er</sup> trimestre ..	<b>121,87</b>	29,11	3,79	9,45	9,17	1,62	0,53	1,68	0,33	2,84	0,88	20,77	8,93	7,91	13,03	3,07	8,76	<b>40,45</b>	5,37	6,82	3,36	24,90	<b>18,90</b>	<b>6,58</b>	<b>187,80</b>

<sup>1</sup> Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

N.B. — Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES \*

Base 1975 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1978					1979				1980			
									1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	
<b>IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits</b>																					
Biens de production .....	69,6	97,5	100,0	106,8	106,9	105,7	118,4	142,7	105,5	108,7	114,7	122,7	126,4	137,1	141,3	141,3	146,8				
Biens de consommation ...	83,5	92,3	100,0	107,1	113,2	113,3	117,0	123,6	113,2	114,7	114,4	118,7	119,8	122,9	121,6	124,3	125,9				
Biens d'équipement .....	84,7	90,5	100,0	104,4	104,8	105,7	109,4	117,2	107,0	108,2	108,1	110,5	110,7	112,2	116,5	118,2	120,9				
<b>Ensemble ...</b>	<b>74,2</b>	<b>94,8</b>	<b>100,0</b>	<b>106,6</b>	<b>108,2</b>	<b>108,0</b>	<b>117,9</b>	<b>135,7</b>	<b>108,7</b>	<b>111,5</b>	<b>114,5</b>	<b>120,9</b>	<b>123,1</b>	<b>131,5</b>	<b>134,3</b>	<b>134,3</b>	<b>140,5</b>				
<b>EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits</b>																					
Sidérurgie .....	75,9	104,2	100,0	102,3	95,7	98,6	108,0	115,2	102,5	103,5	108,2	109,3	111,1	114,2	116,1	116,6	114,0				
Fabrications métalliques ...	78,7	89,2	100,0	106,5	109,7	111,9	117,6	124,4	114,7	116,5	115,9	117,7	120,2	121,0	124,3	125,1	129,5				
Métaux non ferreux .....	98,9	136,8	100,0	109,4	106,6	98,3	123,8	171,5	99,9	107,5	122,7	126,0	130,6	193,5	161,4	155,7	152,9				
Textiles .....	85,7	100,0	100,0	103,2	107,5	106,5	108,8	115,9	105,6	106,8	107,5	110,2	111,1	114,2	114,6	116,2	118,3				
Produits chimiques .....	69,9	97,0	100,0	103,9	101,9	99,8	111,9	126,3	97,3	102,3	109,7	117,0	117,9	125,9	130,5	126,6	122,6				
Industrie houillère .....	54,5	81,2	100,0	116,9	123,1	122,6	127,3	153,7	125,9	129,7	134,0	117,2	132,3	141,7	156,6	155,9	161,2				
Industrie pétrolière .....	45,5	84,0	100,0	118,0	116,6	111,0	183,3	229,7	112,4	126,2	168,4	213,0	215,5	234,0	233,0	220,1	236,1				
Verres et glaces .....	85,7	92,6	100,0	99,9	104,2	103,4	102,7	109,5	102,9	102,3	102,7	102,2	103,2	104,2	107,0	112,7	114,0				
Produits agricoles .....	90,2	94,2	100,0	108,7	112,6	109,2	107,6	113,6	102,7	103,8	106,7	108,2	112,8	114,4	113,4	110,1	116,9				
Ciments .....	79,2	98,8	100,0	104,3	108,4	111,2	118,4	128,5	112,7	119,0	118,5	117,0	119,4	122,5	124,7	127,5	138,8				
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	78,9	88,0	100,0	109,8	116,8	122,8	131,9	145,6	123,0	134,1	133,1	128,1	130,8	140,6	143,1	145,5	155,6				
Carrières .....	81,7	91,7	100,0	104,3	107,5	115,8	123,4	136,5	119,9	122,3	121,8	121,2	126,9	133,3	136,2	135,5	142,9				
Céramiques .....	72,3	85,0	100,0	107,8	111,9	118,4	127,4	143,1	121,5	131,2	127,9	126,5	124,4	138,6	136,7	149,6	147,7				
Bois et meubles .....	81,5	94,2	100,0	103,9	116,0	113,4	117,1	128,9	112,9	116,6	116,0	117,3	122,6	123,1	130,2	128,8	130,7				
Peaux, cuirs et chaussures .	100,9	98,3	100,0	116,9	125,4	125,0	147,6	138,9	126,5	137,6	148,6	156,0	145,1	148,8	143,5	136,5	132,2				
Papier et livres .....	70,4	92,5	100,0	99,8	99,6	96,3	101,8	114,4	97,1	99,8	100,7	101,3	104,5	110,1	114,5	114,8	118,3				
Tabacs manufacturés .....	96,0	93,8	100,0	95,6	101,9	108,1	111,9	123,3	115,5	110,5	112,2	110,0	113,5	113,8	121,3	130,0	129,8				
Caoutchouc .....	78,4	93,1	100,0	102,5	105,0	106,6	113,1	126,7	106,5	107,0	112,2	115,8	117,0	119,3	125,2	129,3	133,9				
Industries alimentaires .....	78,6	93,5	100,0	98,3	100,8	94,9	95,6	104,3	95,6	93,3	94,9	95,4	98,6	99,6	102,6	105,6	108,6				
Divers .....	73,5	95,9	100,0	112,4	137,5	146,2	166,5	155,3	161,0	161,8	169,9	155,4	155,4	163,7	153,8	159,5	142,7				
<b>Ensemble ...</b>	<b>77,4</b>	<b>96,3</b>	<b>100,0</b>	<b>105,7</b>	<b>107,6</b>	<b>107,3</b>	<b>117,7</b>	<b>129,7</b>	<b>108,5</b>	<b>111,3</b>	<b>116,0</b>	<b>120,5</b>	<b>121,9</b>	<b>129,1</b>	<b>129,9</b>	<b>129,1</b>	<b>130,2</b>				
<b>INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE <sup>1</sup></b>																					
<b>Ensemble ...</b>	<b>104,3</b>	<b>101,6</b>	<b>100,0</b>	<b>99,2</b>	<b>99,4</b>	<b>99,4</b>	<b>99,8</b>	<b>95,6</b>	<b>99,8</b>	<b>99,8</b>	<b>101,3</b>	<b>99,7</b>	<b>99,0</b>	<b>98,2</b>	<b>96,7</b>	<b>96,1</b>	<b>92,7</b>				

<sup>1</sup> Indices des termes de l'échange =  $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

\* Voir N.B. au tableau VIII-1.

## VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME \*

Base 1975 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1978	1979				1980			
									1 <sup>er</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
<b>IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits</b>																	
Biens de production .....	107,8	111,2	100,0	114,9	116,4	118,7	127,7	127,4	126,5	124,3	129,7	112,3	134,7	142,0	134,0	111,5	126,4
Biens de consommation ...	91,6	97,8	100,0	116,6	121,6	129,5	139,6	143,5	132,1	135,3	142,6	129,0	146,9	154,5	143,4	135,3	142,7
Biens d'équipement .....	91,7	108,7	100,0	100,9	108,5	115,3	125,1	135,1	122,4	118,0	128,0	111,8	136,2	142,0	138,7	120,2	134,7
<b>Ensemble ...</b>	<b>101,7</b>	<b>107,9</b>	<b>100,0</b>	<b>113,5</b>	<b>116,7</b>	<b>121,0</b>	<b>130,4</b>	<b>132,4</b>	<b>127,6</b>	<b>126,1</b>	<b>132,5</b>	<b>116,6</b>	<b>137,9</b>	<b>144,7</b>	<b>136,5</b>	<b>118,4</b>	<b>131,6</b>
<b>EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits</b>																	
Sidérurgie .....	127,1	132,8	100,0	101,6	100,3	109,1	119,9	114,3	117,1	120,2	126,2	107,2	122,8	118,6	129,0	93,5	102,8
Fabrications métalliques ...	97,5	99,7	100,0	116,0	118,6	121,6	126,5	127,3	129,7	130,2	129,5	101,5	139,0	140,7	130,5	106,3	129,3
Métaux non ferreux .....	117,1	114,2	100,0	116,4	128,9	128,9	134,3	150,7	146,0	147,6	131,7	113,4	138,6	164,9	160,8	127,9	140,5
Textiles .....	110,2	106,8	100,0	112,8	110,5	110,4	116,3	121,5	120,9	116,0	115,4	105,5	125,6	128,4	121,4	105,3	130,5
Produits chimiques .....	105,5	114,3	100,0	117,4	128,0	142,1	158,2	157,9	158,5	157,7	162,7	147,8	162,4	174,2	158,7	134,6	162,5
Industrie houillère .....	125,5	115,1	100,0	75,5	55,2	59,2	109,6	121,0	60,8	77,3	104,1	153,1	128,0	153,1	125,9	100,5	123,1
Industrie pétrolière .....	105,8	83,7	100,0	102,8	127,0	109,5	114,3	135,0	96,9	102,6	111,4	117,6	117,7	124,9	148,2	138,5	125,7
Verres et glaces .....	136,1	130,7	100,0	127,8	130,6	136,2	145,1	163,2	147,7	133,3	150,8	136,3	161,1	178,8	169,0	143,2	165,1
Produits agricoles .....	91,1	92,3	100,0	103,5	106,4	114,0	133,4	145,3	130,4	130,5	136,7	137,5	136,9	137,1	146,1	136,7	171,6
Ciments .....	152,6	151,7	100,0	148,0	216,1	244,2	250,1	259,9	273,2	144,8	287,4	287,2	267,2	234,3	276,1	287,9	243,3
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	124,2	118,2	100,0	106,8	106,8	111,7	109,1	109,6	120,8	76,1	125,9	113,5	122,0	113,5	131,7	98,4	96,0
Carrières .....	101,7	109,8	100,0	107,2	105,7	96,4	101,4	111,6	104,4	77,1	110,6	104,4	111,3	106,3	123,9	108,1	108,2
Céramiques .....	117,8	111,9	100,0	112,1	130,8	144,5	146,2	152,2	153,3	123,5	152,9	140,5	161,5	152,8	162,4	138,3	157,3
Bois et meubles .....	114,0	107,4	100,0	116,6	106,7	114,5	119,3	127,4	129,9	105,5	124,3	105,8	133,3	133,4	132,1	112,3	136,7
Peaux, cuirs et chaussures .	109,4	118,9	100,0	103,9	96,4	90,2	90,7	90,3	91,6	93,8	102,7	77,1	91,3	91,4	92,1	82,9	96,3
Papier et livres .....	117,6	119,5	100,0	122,4	125,3	132,8	145,2	150,3	146,0	139,4	143,8	139,2	158,7	154,3	151,7	141,0	152,2
Tabacs manufacturés .....	78,7	100,8	100,0	96,6	100,6	108,4	113,9	112,6	123,6	110,9	117,7	98,3	124,3	127,6	105,6	103,8	112,9
Caoutchouc .....	80,4	92,7	100,0	99,7	107,1	110,3	115,9	119,3	120,2	113,8	118,4	106,1	123,2	130,9	119,4	104,4	122,3
Industries alimentaires .....	95,0	102,8	100,0	117,2	126,8	138,5	151,2	159,2	140,6	141,4	154,3	148,1	160,0	160,3	158,0	153,8	169,8
Divers .....	92,1	104,3	100,0	115,6	108,1	104,5	107,6	109,8	111,6	107,4	112,5	105,2	123,5	120,3	111,9	94,9	116,1
<b>Ensemble ...</b>	<b>106,1</b>	<b>108,3</b>	<b>100,0</b>	<b>112,5</b>	<b>116,4</b>	<b>120,5</b>	<b>129,1</b>	<b>133,1</b>	<b>129,8</b>	<b>128,5</b>	<b>132,1</b>	<b>116,0</b>	<b>137,7</b>	<b>141,4</b>	<b>137,9</b>	<b>116,3</b>	<b>135,2</b>

\* Voir N.B. au tableau VIII-1.

## VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	République Fédérale d'Allemagne			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1973 .....	17,69	17,15	- 0,54	13,38	15,07	+ 1,69	11,48	12,94	+ 1,46
1974 .....	21,44	19,71	- 1,73	16,66	18,31	+ 1,65	15,97	15,73	- 0,24
1975 .....	20,70	19,62	- 1,08	16,39	16,84	+ 0,45	16,03	15,08	- 0,95
1976 .....	25,53	24,51	- 1,02	18,55	22,18	+ 3,63	20,07	17,88	- 2,19
1977 .....	26,81	25,13	- 1,68	19,18	21,39	+ 2,21	20,44	18,83	- 1,61
1978 .....	29,23	26,83	- 2,40	20,81	22,37	+ 1,56	20,83	19,32	- 1,51
1979 .....	32,85	31,10	- 1,75	23,28	26,47	+ 3,19	24,78	22,35	- 2,43
1980 .....	34,35	33,43	- 0,92	25,24	30,52	+ 5,28	28,60	23,88	- 4,72
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	37,82	35,50	- 2,32	27,34	32,60	+ 5,26	31,81	25,00	- 6,81
2 <sup>e</sup> trimestre .....	35,21	35,78	+ 1,57	26,58	29,84	+ 3,26	27,64	25,51	- 2,13
3 <sup>e</sup> trimestre .....	30,65	29,96	- 0,69	21,93	25,79	+ 3,86	24,65	21,12	- 3,53
4 <sup>e</sup> trimestre .....	33,71	32,49	- 1,22	25,10	33,83	+ 8,73	30,31	23,91	- 6,40
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	34,50	32,39	- 2,11	26,64	31,88	+ 5,24	32,52	23,58	- 8,94
1980 3 premiers mois .....	37,82	35,50	- 2,32	27,34	32,60	+ 5,26	31,81	25,00	- 6,81
4 premiers mois .....	37,67	36,24	- 1,43	27,49	32,46	+ 4,97	31,50	25,69	- 5,81
5 premiers mois .....	36,78	35,97	- 0,81	26,85	31,52	+ 4,67	30,25	25,32	- 4,93
6 premiers mois .....	36,51	35,64	- 0,87	26,96	31,22	+ 4,26	29,73	25,25	- 4,48
7 premiers mois .....	35,41	34,97	- 0,44	26,36	31,01	+ 4,65	28,50	24,34	- 4,16
8 premiers mois .....	34,43	33,88	- 0,55	25,36	29,35	+ 3,99	27,81	23,81	- 4,00
9 premiers mois .....	34,56	33,74	- 0,82	25,28	29,41	+ 4,13	28,03	23,88	- 4,15
10 premiers mois .....	34,84	33,89	- 0,95	25,53	30,05	+ 4,52	28,21	24,09	- 4,12
11 premiers mois .....	34,50	33,57	- 0,93	25,23	30,17	+ 4,94	28,42	23,88	- 4,54
12 mois .....	34,35	33,43	- 0,92	25,24	30,52	+ 5,28	28,60	23,88	- 4,72
1981 1 <sup>er</sup> mois .....	30,42	29,34	- 1,08	22,92	30,00	+ 7,08	30,02	20,53	- 9,49
2 premiers mois .....	32,14	30,44	- 1,70	25,21	30,76	+ 5,55	32,44	22,83	- 9,61
3 premiers mois .....	34,50	32,39	- 2,11	26,64	31,88	+ 5,24	32,52	23,58	- 8,94
Moyennes mensuelles	Italie			Royaume-Uni			C.E.E. <sup>1</sup>		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1973 .....	2,68	3,50	+ 0,82	4,65	3,36	- 1,29	50,42	53,02	+ 2,60
1974 .....	3,62	4,10	+ 0,48	5,57	4,95	- 0,62	63,92	64,07	+ 0,15
1975 .....	3,67	3,54	- 0,13	5,83	5,69	- 0,14	63,38	62,13	- 1,25
1976 .....	4,36	5,00	+ 0,64	7,68	6,36	- 1,32	77,15	77,73	+ 0,58
1977 .....	4,79	4,91	+ 0,12	9,40	7,67	- 1,73	81,63	79,81	- 1,82
1978 .....	5,10	5,38	+ 0,28	10,65	8,48	- 2,17	87,82	84,08	- 3,74
1979 .....	6,04	7,31	+ 1,27	11,79	11,21	- 0,58	99,16	100,54	+ 1,38
1980 .....	6,27	8,68	+ 2,41	14,10	13,33	- 0,77	110,02	112,19	+ 2,17
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	6,92	9,33	+ 2,41	16,47	17,37	+ 0,90	121,67	122,17	+ 0,50
2 <sup>e</sup> trimestre .....	6,46	9,31	+ 2,85	14,00	14,28	+ 0,28	111,52	117,27	+ 5,75
3 <sup>e</sup> trimestre .....	5,99	7,26	+ 1,27	11,89	10,03	- 1,86	96,43	96,16	- 0,27
4 <sup>e</sup> trimestre .....	5,70	8,83	+ 3,13	14,06	11,66	- 2,40	110,45	113,17	+ 2,72
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	6,33	9,36	+ 3,03	15,98	12,12	- 3,86	117,71	112,51	- 5,20
1980 3 premiers mois .....	6,92	9,33	+ 2,41	16,47	17,37	+ 0,90	121,67	122,17	+ 0,50
4 premiers mois .....	6,83	9,61	+ 2,78	16,00	17,17	+ 1,17	120,87	123,66	+ 2,79
5 premiers mois .....	6,71	9,42	+ 2,71	15,70	16,44	+ 0,74	117,67	121,09	+ 3,42
6 premiers mois .....	6,69	9,32	+ 2,63	15,23	15,82	+ 0,59	116,59	119,72	+ 3,13
7 premiers mois .....	6,65	9,16	+ 2,51	14,59	15,19	+ 0,60	112,93	117,04	+ 4,11
8 premiers mois .....	6,54	8,64	+ 2,10	14,12	14,38	+ 0,26	109,67	112,38	+ 2,71
9 premiers mois .....	6,45	8,63	+ 2,18	14,12	13,89	- 0,23	109,87	111,87	+ 2,00
10 premiers mois .....	6,47	8,81	+ 2,34	14,15	13,69	- 0,46	110,64	112,90	+ 2,26
11 premiers mois .....	6,35	8,74	+ 2,39	14,15	13,51	- 0,64	110,09	112,18	+ 2,09
12 mois .....	6,27	8,68	+ 2,41	14,10	13,33	- 0,77	110,02	112,19	+ 2,17
1981 1 <sup>er</sup> mois .....	5,22	8,23	+ 3,01	13,91	10,07	- 3,84	104,00	101,30	- 2,70
2 premiers mois .....	5,81	8,92	+ 3,11	15,34	11,05	- 4,29	112,54	107,07	- 5,47
3 premiers mois .....	6,33	9,36	+ 3,03	15,98	12,12	- 3,86	117,71	112,51	- 5,20

<sup>1</sup> République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark et, depuis 1981, Grèce.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis d'Amérique			Japon			Membres de l'O.P.E.P. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1973	4,03	4,07	+ 0,04	0,87	0,65	- 0,22	3,23	1,49	- 1,74
1974	6,29	5,13	- 1,16	1,11	0,71	- 0,40	7,84	2,21	- 5,63
1975	5,97	3,60	- 2,37	1,29	0,47	- 0,82	7,11	3,40	- 3,71
1976	6,98	3,75	- 3,23	1,79	0,57	- 1,22	8,51	4,16	- 4,35
1977	7,27	4,72	- 2,55	1,92	0,50	- 1,42	10,14	5,51	- 4,63
1978	7,34	4,85	- 2,49	2,11	0,74	- 1,37	8,85	5,76	- 3,09
1979	9,92	5,15	- 4,77	2,49	0,84	- 1,65	10,95	5,65	- 5,30
1980	13,39	5,26	- 8,13	3,49	0,77	- 2,72	16,05	7,28	- 8,77
1980 1 <sup>er</sup> trimestre	16,05	6,59	- 9,46	3,12	0,88	- 2,24	18,27	7,44	-10,83
2 <sup>e</sup> trimestre	12,86	4,93	- 7,93	3,39	0,86	- 2,53	16,66	6,94	- 9,72
3 <sup>e</sup> trimestre	11,72	4,25	- 7,47	3,52	0,68	- 2,84	14,05	7,15	- 6,90
4 <sup>e</sup> trimestre	12,92	5,29	- 7,63	3,94	0,66	- 3,28	15,23	7,58	- 7,65
1981 1 <sup>er</sup> trimestre	13,08	5,66	- 7,42	5,32	0,85	- 4,47	16,93	8,31	- 8,62
1980 3 premiers mois	16,05	6,59	- 9,46	3,12	0,88	- 2,24	18,27	7,44	-10,83
4 premiers mois	15,50	6,28	- 9,22	3,32	0,89	- 2,43	17,67	7,78	- 9,89
5 premiers mois	14,78	5,99	- 8,79	3,20	0,86	- 2,34	17,52	7,53	- 9,99
6 premiers mois	14,45	5,76	- 8,69	3,25	0,87	- 2,38	17,47	7,19	-10,28
7 premiers mois	14,16	5,56	- 8,60	3,36	0,85	- 2,51	16,73	7,27	- 9,46
8 premiers mois	13,63	5,28	- 8,35	3,29	0,82	- 2,47	16,22	7,04	- 9,18
9 premiers mois	13,54	5,26	- 8,28	3,34	0,81	- 2,53	16,33	7,18	- 9,15
10 premiers mois	13,66	5,31	- 8,35	3,40	0,80	- 2,60	16,05	7,26	- 8,79
11 premiers mois	13,40	5,32	- 8,08	3,43	0,78	- 2,65	15,83	7,27	- 8,56
12 mois	13,39	5,26	- 8,13	3,49	0,77	- 2,72	16,05	7,28	- 8,77
1981 1 <sup>er</sup> mois	12,62	5,55	- 7,07	4,76	0,65	- 4,11	18,94	8,43	-10,51
2 premiers mois	12,98	5,46	- 7,52	4,68	0,77	- 3,91	16,05	7,68	- 8,37
3 premiers mois	13,08	5,66	- 7,42	5,32	0,85	- 4,47	16,93	8,31	- 8,62

Moyennes mensuelles	Pays à économie de marché						Pays à économie centralement planifiée		
	Pays développés			Pays en voie de développement			importations	exportations	balance commerc.
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.			
1973	61,33	64,79	+ 3,46	8,58	5,66	- 2,92	1,42	1,73	+ 0,31
1974	79,61	79,57	- 0,04	15,03	8,63	- 6,40	2,03	2,86	+ 0,83
1975	79,45	75,62	- 3,83	12,71	8,89	- 3,82	2,04	2,78	+ 0,74
1976	95,65	92,48	- 3,17	16,29	9,54	- 6,75	2,09	2,73	+ 0,64
1977	100,54	96,68	- 3,86	17,77	12,03	- 5,74	2,28	2,44	+ 0,16
1978	107,98	100,54	- 7,44	16,82	13,22	- 3,60	2,29	2,85	+ 0,56
1979	125,65	120,52	- 5,13	20,14	13,94	- 6,20	2,80	3,13	+ 0,33
1980	143,22	135,83	- 7,39	26,83	16,62	-10,21	4,50	3,55	- 0,95
1980 1 <sup>er</sup> trimestre	156,85	148,06	- 8,79	29,41	16,79	-12,62	4,29	3,58	- 0,71
2 <sup>e</sup> trimestre	143,37	140,35	- 3,02	27,48	16,22	-11,26	3,92	3,72	- 0,20
3 <sup>e</sup> trimestre	126,28	116,86	- 9,42	23,93	15,72	- 8,21	4,20	3,01	- 1,19
4 <sup>e</sup> trimestre	146,40	138,05	- 8,35	26,50	17,73	- 8,77	5,60	3,88	- 1,72
1981 1 <sup>er</sup> trimestre	154,50	135,71	-18,79	28,93	17,41	-11,52	4,28	3,69	- 0,59
1980 3 premiers mois	156,85	148,06	- 8,79	29,41	16,79	-12,62	4,29	3,58	- 0,71
4 premiers mois	155,95	149,47	- 6,48	28,67	17,21	-11,46	4,37	3,70	- 0,67
5 premiers mois	151,59	145,94	- 5,65	28,57	17,10	-11,47	4,14	3,64	- 0,50
6 premiers mois	150,11	144,20	- 5,91	28,44	16,50	-11,94	4,10	3,65	- 0,45
7 premiers mois	146,16	141,06	- 5,10	27,53	16,45	-11,08	4,14	3,65	- 0,49
8 premiers mois	141,91	135,57	- 6,34	26,81	15,87	-10,94	4,04	3,49	- 0,55
9 premiers mois	142,17	135,09	- 7,08	26,94	16,24	-10,70	4,14	3,44	- 0,70
10 premiers mois	143,54	136,26	- 7,28	26,81	16,33	-10,48	4,28	3,48	- 0,80
11 premiers mois	142,94	135,68	- 7,26	26,64	16,33	-10,31	4,41	3,51	- 0,90
12 mois	143,22	135,83	- 7,39	26,83	16,62	-10,21	4,50	3,55	- 0,95
1981 1 <sup>er</sup> mois	138,36	121,38	-16,98	29,94	17,04	-12,90	4,88	3,07	- 1,81
2 premiers mois	147,45	128,55	-18,90	28,31	16,36	-11,95	4,66	3,75	- 0,91
3 premiers mois	154,50	135,71	-18,79	28,93	17,41	-11,52	4,28	3,69	- 0,59

1 Membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole : Venezuela, Equateur, Nigéria, Algérie, Gabon, Libye, Koweït, Qatar, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Arabie Saoudite et Indonésie.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du

Commerce extérieur. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.) Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Eurostatistiques (Office statistique des Communautés européennes).

# IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

## 1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels  
(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Buls antérieurs à janvier 1970.

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980 p		
							Recettes	Dépenses	Solde
<b>1. Transactions sur biens et services :</b>									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations <sup>1</sup> .....	- 6,6	- 30,0	- 68,6	- 115,5	- 93,9	- 145,2	1.657,1	1.839,8	- 182,7
1.12 Travail à façon .....	+ 16,9	+ 15,8	+ 21,4	+ 40,9	+ 44,8	+ 47,4	70,7	33,0	+ 37,7
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes) .....	+ 13,9	+ 16,8	+ 21,5	+ 25,7	+ 8,7	+ 18,5	13,4	—	+ 13,4
1.2 Frets <sup>2</sup> .....	+ 3,7	+ 6,7	+ 7,9	+ 8,0	+ 9,7	+ 11,4	96,4	78,8	+ 17,6
1.3 Assur. pour le transport de marchandises <sup>2</sup> ...	- 0,5	- 0,5	- 0,4	- 0,7	- 0,9	- 0,6	2,0	2,6	- 0,6
1.4 Autres frais de transport .....	- 0,5	+ 0,7	+ 0,1	+ 2,5	- 0,4	- 0,2	54,4	55,4	- 1,0
1.5 Déplacements à l'étranger .....	- 17,9	- 20,1	- 22,7	- 26,1	- 34,2	- 39,2	52,9	95,6	- 42,7
1.6 Revenus d'investissements .....	+ 12,1	+ 16,4	+ 23,3	+ 19,2	+ 19,6	+ 10,4	521,6	523,8	- 2,2
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	+ 13,2	+ 15,1	+ 17,0	+ 22,7	+ 25,2	+ 24,5	42,1	13,0	+ 29,1
1.8 Autres :									
1.81 Travailleurs frontaliers .....	+ 5,1	+ 5,5	+ 5,9	+ 5,8	+ 5,4	+ 5,0	17,7	14,0	+ 3,7
1.82 Autres .....	+ 0,4	+ 4,3	+ 12,0	+ 14,4	+ 5,6	- 1,1	147,9	152,9	- 5,0
<b>Total 1 ...</b>	<b>+ 39,8</b>	<b>+ 30,7</b>	<b>+ 17,4</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 10,4</b>	<b>- 69,1</b>	<b>2.676,2</b>	<b>2.808,9</b>	<b>- 132,7</b>
<b>2. Transferts :</b>									
2.1 Transferts privés .....	+ 0,6	- 3,0	- 6,4	- 6,5	- 5,7	- 9,8	20,6	31,8	- 11,2
2.2 Transferts publics .....	- 15,2	- 18,5	- 12,6	- 16,4	- 14,7	- 16,0	27,2	55,1	- 27,9
<b>Total 2 ...</b>	<b>- 14,6</b>	<b>- 21,5</b>	<b>- 19,0</b>	<b>- 22,9</b>	<b>- 20,4</b>	<b>- 25,8</b>	<b>47,8</b>	<b>86,9</b>	<b>- 39,1</b>
<b>3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :</b>									
3.1 Etat <sup>3</sup> :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels .....	- 1,5	- 1,5	- 1,2	- 0,6	- 0,6	- 1,3	—	3,6	- 5,1
3.112 Autres opérations .....	- 0,9	+ 0,6	+ 0,2	+ 2,1	+ 17,4	+ 10,0	72,8	40,6	+ 32,2
3.12 Avoirs .....	- 1,5	- 3,3	- 2,1	- 1,7	- 4,2	- 4,4	...	3,1	...
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements .....	...	...	...	...	...	...	2,0	...	...
3.22 Avoirs .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total 3 ...</b>	<b>- 3,9</b>	<b>- 4,2</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 0,2</b>	<b>+ 12,6</b>	<b>+ 4,3</b>	<b>74,8</b>	<b>47,3</b>	<b>+ 27,5</b>
<b>4. Mouvement des capitaux des entreprises <sup>4</sup> et particuliers :</b>									
4.1 Crédits commerciaux <sup>5</sup> .....	+ 10,8	+ 15,3	- 10,1	+ 11,8	- 10,5	+ 0,7	14,2	—	+ 14,2
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation .....	+ 1,1	+ 1,5	+ 0,2	- 0,6	...	+ 7,2	6,2	0,7	+ 5,5
4.22 Intermédiaires financiers du sect. public	- 2,1	- 1,7	+ 8,9	+ 3,7	- 4,3	+ 24,3	50,2	2,9	+ 47,3
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Valeurs mob. (chiff. nets) .....	- 15,4	- 36,1	- 12,9	- 18,1	- 24,7	- 13,7	—	23,4	- 38,1
4.2312 Investissements directs ...	- 14,5	- 5,5	- 11,3	- 12,7	- 11,4	- 32,8	25,8	27,6	- 1,8
4.2313 Immeubles .....	- 3,8	- 3,0	- 2,2	- 3,9	- 6,1	- 6,1	2,8	7,6	- 4,8
4.2314 Autres (chiffres nets) .....	- 12,6	- 3,2	- 17,8	- 17,1	- 12,1	- 33,4	—	56,1	- 68,7
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.2321 Valeurs mob. (chiff. nets) .....	- 2,9	+ 1,6	+ 0,6	+ 5,0	+ 2,1	+ 1,8	—	0,9	- 3,7
4.2322 Investissements directs ...	+ 41,8	+ 33,9	+ 30,6	+ 40,0	+ 40,8	+ 29,5	48,6	6,1	+ 42,5
4.2323 Immeubles .....	+ 2,1	+ 1,4	+ 2,5	+ 5,7	+ 4,1	+ 3,5	4,8	1,9	+ 2,9
4.2324 Autres (chiffres nets) .....	+ 1,0	+ 4,7	+ 9,0	+ 2,5	- 1,8	+ 1,8	29,2	—	+ 28,2
<b>Total 4 ...</b>	<b>+ 5,5</b>	<b>+ 8,9</b>	<b>- 2,5</b>	<b>+ 16,3</b>	<b>- 23,9</b>	<b>- 17,2</b>	<b>181,8</b>	<b>127,2</b>	<b>+ 54,6</b>
<b>5. Erreurs et omissions (nettes) .....</b>	<b>+ 3,7</b>	<b>+ 11,2</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 11,2</b>	<b>+ 10,9</b>	<b>- 10,0</b>	<b>15,7</b>	<b>—</b>	<b>+ 15,7</b>
<b>Total 1 à 5 ...</b>	<b>+ 30,5</b>	<b>+ 25,1</b>	<b>- 2,8</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>- 31,2</b>	<b>- 117,8</b>	<b>2.996,3</b>	<b>3.070,3</b>	<b>- 74,0</b>
<b>6. Financement du total :</b>									
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges .....	+ 5,9	+ 0,7	+ 2,6	+ 9,2	- 1,4	+ 7,8	—	—	+ 5,9
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois .....	+ 2,6	- 6,2	+ 3,6	- 3,7	- 10,5	- 32,4	—	—	- 33,5
6.212 Monnaies étrangères <sup>6</sup> .....	+ 13,9	+ 12,0	+ 14,2	- 1,9	- 9,2	- 57,7	—	—	- 35,7
6.22 Organismes divers .....	+ 0,6	+ 0,4	- 0,5	...	+ 0,1	- 0,4	—	—	+ 0,7
6.23 B.N.B. <sup>6</sup> .....	+ 7,5	+ 18,2	- 22,7	- 2,3	- 10,2	- 35,1	—	—	+ 10,4
<b>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations .....</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(+ 4,5)</b>	<b>(4,5)</b>	<b>—</b>	<b>(+ 4,5)</b>

<sup>1</sup> Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f. c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

<sup>2</sup> Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

<sup>3</sup> Y compris le Fonds des Routes.

<sup>4</sup> Autres que les organismes principalement monétaires.

<sup>5</sup> Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges qui sont comptabilisés à la rubrique 4.

<sup>6</sup> Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent de modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

## IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1978		1979				1980 p			
	4 <sup>e</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	4 <sup>e</sup> trimestre	
<b>Transactions sur biens et services :</b>										
<b>1 Opérations sur marchandises :</b>										
1.11 Exportations et importations <sup>1</sup>	-15,3	-28,2	-34,7	-32,6	-49,7	-40,1	-48,6	-53,0	-41,0	
1.12 Travail à façon .....	+14,4	+13,3	+13,0	+13,4	+ 7,7	+ 9,8	+11,1	+10,0	+ 6,8	
1.13 Opérations d'arbitrage .....	+ 0,2	+ 5,9	+ 6,3	+ 2,4	+ 3,9	+ 7,6	+ 5,4	+ 7,0	- 6,6	
2 Frets <sup>2</sup> .....	+ 2,7	+ 3,5	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,7	+ 3,5	+ 4,3	+ 5,0	+ 4,8	
3 Assurances pour le transport de marchandises <sup>2</sup> .....	- 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,1	
4 Autres frais de transport .....	- 0,4	- 0,4	- 1,2	- 0,5	+ 1,9	+ 1,7	...	- 1,2	- 1,5	
5 Déplacements à l'étranger .....	- 5,0	- 6,8	-10,7	-17,5	- 4,2	- 9,4	-12,5	-17,6	- 3,2	
6 Revenus d'investissements .....	+ 4,3	+ 4,3	+ 2,2	+ 2,5	+ 1,4	- 1,7	- 1,8	+ 3,3	- 2,0	
7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	+ 6,2	+ 5,8	+ 6,5	+ 6,3	+ 5,9	+ 6,9	+ 6,7	+ 8,5	+ 7,0	
8 Autres :										
1.81 Travailleurs frontaliers .....	+ 1,3	+ 1,4	+ 1,4	+ 1,5	+ 0,7	+ 1,3	+ 0,5	+ 1,2	+ 0,7	
1.82 Autres .....	- 1,4	- 0,7	+ 1,6	- 1,0	- 1,0	- 0,5	- 0,7	- 0,6	- 3,2	
<b>Total 1 ...</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>- 2,0</b>	<b>-13,2</b>	<b>-23,0</b>	<b>-30,9</b>	<b>-21,1</b>	<b>-35,8</b>	<b>-37,5</b>	<b>-38,3</b>	
<b>Transferts :</b>										
1 Transferts privés .....	- 1,1	- 1,8	- 3,1	- 2,6	- 2,3	- 3,4	- 3,0	- 2,3	- 2,5	
2 Transferts publics .....	- 2,8	- 3,9	+ 0,8	- 6,8	- 6,1	- 8,5	- 7,7	- 6,1	- 5,6	
<b>Total 2 ...</b>	<b>- 3,9</b>	<b>- 5,7</b>	<b>- 2,3</b>	<b>- 9,4</b>	<b>- 8,4</b>	<b>-11,9</b>	<b>-10,7</b>	<b>- 8,4</b>	<b>- 8,1</b>	
<b>Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :</b>										
<b>1 Etat <sup>3</sup> :</b>										
<b>3.11 Engagements :</b>										
3.111 Amortissements contractuels .....	- 0,2	- 0,1	- 1,1	...	- 0,1	- 0,3	- 3,2	...	- 0,1	
3.112 Autres opérations .....	+ 6,5	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,0	+ 5,0	+ 2,3	+21,2	+12,4	- 3,7	
3.12 Avoirs .....	- 1,8	- 0,8	- 0,7	- 0,5	- 2,4	- 0,5	- 0,5	- 1,3	- 0,8	
<b>2 Autres pouvoirs publics :</b>										
3.21 Engagements .....	...	...	...	...	...	...	...	+ 2,0	...	
3.22 Avoirs .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
<b>Total 3 ...</b>	<b>+ 4,5</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>+17,5</b>	<b>+13,1</b>	<b>- 4,6</b>	
<b>Mouvement des capitaux des entreprises <sup>4</sup> et particuliers :</b>										
1 Crédits commerciaux <sup>5</sup> .....	-12,8	- 1,8	- 4,0	- 3,7	+10,2	-10,3	+ 2,5	+ 7,9	+14,1	
<b>2 Autres :</b>										
4.21 Organismes publics d'exploitation .....	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 6,5	+ 0,5	+ 1,4	+ 0,2	+ 3,4	
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public .....	- 1,1	+ 1,9	+ 8,4	+ 9,5	+ 4,5	+20,9	+17,0	+ 7,3	+ 2,1	
<b>4.23 Secteur privé :</b>										
<b>4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :</b>										
4.2311 Val. mobilières .....	- 9,1	- 6,4	- 3,6	- 4,1	+ 0,4	- 0,5	- 9,0	- 8,7	- 5,2	
4.2312 Invest. directs .....	- 4,2	- 6,6	- 2,0	- 4,4	-19,8	+ 4,7	+ 5,0	+ 1,6	-13,1	
4.2313 Immeubles ... ..	- 1,8	- 1,5	- 1,5	- 1,4	- 1,7	- 1,4	- 1,3	- 1,1	- 1,0	
4.2314 Autres .....	- 3,0	- 3,1	- 6,1	-11,2	-13,0	-22,9	-18,3	- 6,2	- 8,7	
<b>4.232 Investis. et placements étrang. en U.E.B.L. :</b>										
4.2321 Val. mobilières .....	- 0,3	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,1	- 0,3	- 1,2	
4.2322 Invest. directs .....	+14,0	+ 6,6	+ 5,4	+ 4,6	+12,9	+ 7,6	+10,2	+10,3	+14,4	
4.2323 Immeubles ... ..	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,4	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,7	
4.2324 Autres .....	- 0,6	- 0,2	+ 3,6	- 0,1	- 1,5	+ 5,7	+ 8,5	- 3,3	+18,3	
<b>Total 4 ...</b>	<b>-17,4</b>	<b>- 9,9</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>- 7,8</b>	<b>- 0,2</b>	<b>+ 5,8</b>	<b>+16,7</b>	<b>+ 8,3</b>	<b>+23,8</b>	
Erreurs et omissions .....	+11,0	- 8,2	+ 4,6	- 3,0	- 3,4	+ 4,0	- 4,5	+ 1,9	+14,3	
<b>Total 1 à 5 ...</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>-25,3</b>	<b>- 9,4</b>	<b>-42,7</b>	<b>-40,4</b>	<b>-21,7</b>	<b>-16,8</b>	<b>-22,6</b>	<b>-12,9</b>	
<b>Financement du total :</b>										
<b>1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges</b>										
2 Mouvem. des avoirs extér. nets des organismes principal. monétaires :										
6.21 Banques belges et luxemb. :										
6.211 Francs belges et lux. .	-11,1	-32,1	+20,0	+ 5,4	-25,7	+20,5	-52,5	-22,1	- 8,0	
6.212 Monnaies étrangères <sup>6</sup>	+ 5,0	- 5,0	-25,7	-19,1	- 7,9	-17,5	-11,2	- 5,9	- 4,9	
6.22 Organismes divers .....	- 0,2	- 0,3	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	+ 0,4	+ 2,0	
6.23 B.N.B. <sup>6</sup> .....	+ 4,1	+10,6	- 7,5	-29,3	- 8,9	-27,8	+43,8	+ 2,3	- 6,5	
<b>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</b> .....	<b>-</b>	<b>(+ 4,5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(+ 4,5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

1 Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

2 Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 (Exportations et importations » (cf. note 1), compris le Fonds des Routes.

3 Autres que les organismes principalement monétaires.

4 Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

5 Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

## IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

### Recettes et dépenses trimestrielles (milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1980			1980		
	3e trimestre			4e trimestre		
	P	P	P	P	P	P
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
<b>1. Transactions sur biens et services :</b>						
1.1 Opérations sur marchandises :						
1.11 Exportations et importations <sup>1</sup> .....	371,8	424,8	-53,0	429,4	470,4	-41,0
1.12 Travail à façon .....	16,7	6,7	+10,0	17,0	10,2	+ 6,8
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes) .....	7,0	—	+ 7,0	—	6,6	- 6,6
1.2 Frets <sup>2</sup> .....	24,3	19,3	+ 5,0	25,2	20,4	+ 4,8
1.3 Assurances pour le transport de marchandises <sup>2</sup> .....	0,5	0,6	- 0,1	0,6	0,7	- 0,1
1.4 Autres frais de transport .....	12,6	13,8	- 1,2	13,7	15,2	- 1,5
1.5 Déplacements à l'étranger .....	16,3	33,9	-17,6	11,3	14,5	- 3,2
1.6 Revenus d'investissements .....	133,2	129,9	+ 3,3	144,7	146,7	- 2,0
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	11,6	3,1	+ 8,5	10,2	3,2	+ 7,0
1.8 Autres :						
1.81 Travailleurs frontaliers .....	4,4	3,2	+ 1,2	4,4	3,7	+ 0,7
1.82 Autres .....	35,4	36,0	- 0,6	41,0	44,2	- 3,2
<b>Total 1 ...</b>	<b>633,8</b>	<b>671,3</b>	<b>-37,5</b>	<b>697,5</b>	<b>735,8</b>	<b>-38,3</b>
<b>2. Transferts :</b>						
2.1 Transferts privés .....	5,3	7,6	- 2,3	5,4	7,9	- 2,5
2.2 Transferts publics .....	6,2	12,3	- 6,1	7,8	13,4	- 5,6
<b>Total 2 ...</b>	<b>11,5</b>	<b>19,9</b>	<b>- 8,4</b>	<b>13,2</b>	<b>21,3</b>	<b>- 8,1</b>
<b>3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :</b>						
3.1 Etat <sup>3</sup> :						
3.11 Engagements :						
3.111 Amortissements contractuels .....	—	...	...	—	0,1	- 0,1
3.112 Autres opérations .....	23,5	11,1	+12,4	7,2	10,9	- 3,7
3.12 Avoirs .....	...	1,3	- 1,3	...	0,8	- 0,8
3.2 Autres pouvoirs publics :						
3.21 Engagements .....	2,0	...	+ 2,0	...	...	...
3.22 Avoirs .....	...	...	...	...	...	...
<b>Total 3 ...</b>	<b>25,5</b>	<b>12,4</b>	<b>+13,1</b>	<b>7,2</b>	<b>11,8</b>	<b>- 4,6</b>
<b>4. Mouvement des capitaux des entreprises <sup>4</sup> et particuliers :</b>						
4.1 Crédits commerciaux <sup>5</sup> .....	7,9	—	+ 7,9	14,1	—	+14,1
4.2 Autres :						
4.21 Organismes publics d'exploitation .....	0,3	0,1	+ 0,2	3,6	0,2	+ 3,4
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public .....	7,8	0,5	+ 7,3	3,5	1,4	+ 2,1
4.23 Secteur privé :						
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :						
4.2311 Valeurs mob. (chiffres nets) .....	—	8,7	- 8,7	—	5,2	- 5,2
4.2312 Investissements directs .....	4,3	2,7	+ 1,6	1,6	14,7	-13,1
4.2313 Immeubles .....	0,7	1,8	- 1,1	0,9	1,9	- 1,0
4.2314 Autres (chiffres nets) .....	—	6,2	- 6,2	—	8,7	- 8,7
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :						
4.2321 Valeurs mob. (chiffres nets) .....	—	0,3	- 0,3	—	1,2	- 1,2
4.2322 Investissements directs .....	10,3	...	+10,3	16,2	1,8	+14,4
4.2323 Immeubles .....	1,1	0,5	+ 0,6	1,1	0,4	+ 0,7
4.2324 Autres (chiffres nets) .....	—	3,3	- 3,3	18,3	—	+18,3
<b>Total 4 ...</b>	<b>32,4</b>	<b>24,1</b>	<b>+ 8,3</b>	<b>59,3</b>	<b>35,5</b>	<b>+23,8</b>
5. Erreurs et omissions (nettes) .....	1,9	—	+ 1,9	14,3	—	+14,3
<b>Total 1 à 5 ...</b>	<b>705,1</b>	<b>727,7</b>	<b>-22,6</b>	<b>791,5</b>	<b>804,4</b>	<b>-12,9</b>
<b>6. Financement du total :</b>						
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges ...	—	—	+ 2,7	—	—	+ 4,5
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :						
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :						
6.211 Francs belges et luxembourgeois .....	—	—	-22,1	—	—	- 8,0
6.212 Monnaies étrangères <sup>6</sup> .....	—	—	- 5,9	—	—	- 4,9
6.22 Organismes divers .....	—	—	+ 0,4	—	—	+ 2,0
6.23 B.N.B. <sup>6</sup> .....	—	—	+ 2,3	—	—	- 6,5
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations .....	—	—	—	—	—	—

<sup>1</sup> Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

<sup>2</sup> Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

<sup>3</sup> Y compris le Fonds des Routes.

<sup>4</sup> Autres que les organismes principalement monétaires.

<sup>5</sup> Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 0.

<sup>6</sup> Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

**IX - 4. — BALANCE RESUMEE DES PAIEMENTS**  
**Soldes trimestriels cumulés et soldes mensuels les plus récents**  
*(milliards de francs)*

	1980	1981 p
	Janvier	Janvier
<b>1. Opérations courantes :</b>		
1.1 Opérations sur marchandises .....	- 10,4	-----
1.2 Services .....	+ 0,6	+ 3,2
1.3 Transferts .....	- 4,3	- 3,2
<b>Total 1 ...</b>	- 14,1	} - 11,0
<b>2. Mouvement des crédits commerciaux <sup>1</sup> .....</b>	+ 0,8	
<b>3. Mouvement des autres capitaux des entreprises <sup>2</sup> et particuliers .....</b>	+ 5,8	+ 3,2
<b>4. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics .....</b>	- 1,7	+ 13,1
<b>5. Erreurs et omissions .....</b>	+ 1,3	+ 5,4
<b>Total 1 à 5 ...</b>	- 7,9	+ 10,7
<b>6. Financement du total :</b>		
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges .....	- 0,1	+ 0,3
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :		
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :		
6.211 Francs belges et luxembourgeois .....	+ 4,8	- 4,1
6.212 Monnaies étrangères <sup>3</sup> .....	- 6,5	+ 12,8
6.22 Organismes divers .....	...	- 2,4
6.23 B.N.B. <sup>3</sup> .....	- 6,1	+ 4,1
<i>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations .....</i>	( + 4,5 )	( + 4,4 )

<sup>1</sup> Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

<sup>2</sup> Autres que les organismes principalement monétaires.

<sup>3</sup> Ces chiffres ont été calculé sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

**IX - 5. — OPERATIONS AVEC L'ETRANGER, OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES  
DES RESIDENTS AVEC LES BANQUES BELGES ET LUXEMBOURGEOISES  
ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME \***

(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau IX-4 des Bul antérieurs à janvier 1979.

	1977	1978	1979	1980 p	1979				4 <sup>e</sup> trimestre	1980 p		
					1 <sup>er</sup> tri- mestre	2 <sup>e</sup> tri- mestre	3 <sup>e</sup> tri- mestre	4 <sup>e</sup> trimestre				
1. Transactions sur biens et services (rubrique 1 de la balance générale des paiements) .....	- 3,1	-10,4	-69,1	-132,7	-30,9	-21,1	-35,8	-37,5	-	-	-	-
2. Transferts (rubrique 2 de la balance générale des paiements) .....	-22,9	-20,4	-25,8	-39,1	- 8,4	-11,9	-10,7	- 8,4	-	-	-	-
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :												
3.1 Rubrique 3 de la balance générale des paiements .....	- 0,2	+12,6	+ 4,3	+27,5	+ 2,5	+ 1,5	+17,5	+13,1	-	-	-	-
3.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises .....	- 1,6	...	+36,0	+69,4	- 2,0	+34,4	+17,1	+ 1,3	+	+	+	+
3.3 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme de la B.N.B. ....	...	-11,9	- 7,7	+17,2	- 4,4	+17,3	- 1,2	+ 1,1	-	-	-	-
4. Mouvement des crédits commerciaux :												
4.1 Augmentation (-) ou diminution (+) des crédits consentis à des non-résidents et mobilisés auprès des banques belges .....	-19,4	-10,4	-22,1	-16,3	- 8,1	-12,9	+ 2,9	+ 2,3	-	-	-	-
4.2 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'excédent des autres crédits consentis à des non-résidents sur les crédits reçus des non-résidents .....	+11,8	-10,5	+ 0,7	+14,2	+10,2	-10,3	+ 2,5	+ 7,9	+	+	+	+
5. Mouvement des autres capitaux des entreprises <sup>1</sup> et particuliers :												
5.1 Rubrique 4.2 de la balance générale des paiements .....	+ 4,5	-13,4	-17,9	+40,4	-10,4	+16,1	+14,2	+ 0,4	+	+	+	+
5.2 Mouvement des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :												
5.21 Augmentation (-) ou diminution (+) d'avoirs :												
5.211 Créances en monnaies étrangères .....	-19,4	-10,6	-43,9	-57,1	-15,5	-23,1	-19,0	+ 5,1	-	-	-	-
5.212 Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme .....	-82,0	-21,1	- 1,5	-46,6	+ 7,5	-43,6	+23,8	- 5,4	-	-	-	-
5.22 Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :												
5.221 Endettement en monnaies étrangères .....	+29,6	+12,5	+55,2	+49,6	+27,5	- 3,4	+26,2	+10,4	+	+	+	+
5.222 Encours des monnaies étrangères à livrer à terme .....	+87,8	+38,0	+ 4,9	+65,5	- 6,0	+37,1	- 5,4	+ 2,6	+	+	+	+
6. Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des autres organismes principalement monétaires :												
6.1 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les engagements au comptant .....	+ 6,1	+14,0	+42,6	+66,2	+31,9	-16,1	+53,3	+18,4	+	+	+	+
6.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme sur l'encours des francs belges et luxembourg. à livrer à terme .....	- 8,5	- 6,2	-14,1	-16,0	- 5,1	+12,2	-21,5	+ 3,7	-	-	-	-
7. Position de change <sup>2</sup> des banques belges et luxembourgeoises :												
7.1 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position au comptant <sup>3</sup> .....	- 6,4	+17,7	+11,9	- 6,6	- 1,0	+21,6	-16,6	- 7,3	-	-	-	-
7.2 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position à terme .....	+ 2,7	-10,7	+10,7	- 2,9	+ 3,6	- 5,7	+ 3,1	- 0,9	+	+	+	+
8. Erreurs et omissions :												
8.1 Rubrique 5 de la balance générale des paiements .....	+11,2	+10,9	-10,0	+15,7	- 3,4	+ 4,0	- 4,5	+ 1,9	+	+	+	+
8.2 Discordances dans les statistiques des opérations au comptant en monnaies étrangères avec les résidents .....	+ 1,2	- 7,9	+ 6,6	- 4,2	+ 0,2	- 2,1	+ 0,1	+ 1,6	-	-	-	-
<b>Total 1 à 8 ...</b>	<b>- 8,6</b>	<b>-27,8</b>	<b>-39,2</b>	<b>+44,2</b>	<b>-11,8</b>	<b>- 6,0</b>	<b>+46,0</b>	<b>+10,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
9. Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (-)] :												
9.1 Encaisse en or .....	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,2	...	+ 0,2	...	...	...				
9.2 Avoirs détenus auprès du F.M.I. <sup>4</sup> .....	- 0,9	- 6,4	- 4,3	- 3,9	- 1,6	- 0,7	- 1,6	- 1,2	-	-	-	-
9.3 Avoirs nets sur le F.E.C.O.M. ....	-23,9	- 4,9	- 1,1	+27,8	+12,6	+27,8	...	...				
9.4 Avoirs nets en monnaies étrangères :												
9.41 Avoirs nets au comptant <sup>5</sup> .....	+15,9	- 2,3	-26,0	+ 3,3	-16,3	-51,2	+49,7	+10,9	-	-	-	-
9.42 Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme .....	...	-11,9	- 7,7	+16,6	- 4,4	+17,3	- 1,2	+ 1,1	-	-	-	-
9.5 Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :												
9.51 Avoirs au comptant <sup>6</sup> .....	- 0,1	- 2,5	- 0,3	- 0,2	- 2,3	+ 0,8	- 0,9	- 0,5	+	+	+	+
9.52 Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme ...	...	...	...	+ 0,6	...	...	...	...	+	+	+	+

\* Non compris, en ce qui concerne les opérations de change à terme, les achats et ventes, par les résidents et les étrangers, de monnaies étrangères contre monnaies étrangères.

Les mouvements des avoirs et des engagements, au comptant et à terme, en monnaies étrangères des banques belges et luxembourgeoises et de la B.N.B. ont été convertis en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

<sup>1</sup> Autres que les organismes principalement monétaires.

2 Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

<sup>3</sup> Non compris l'immobilisé (essentiellement les participations des banques leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 5.1 du présent tableau.

<sup>4</sup> Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocation.

<sup>5</sup> Y compris le concours financier à moyen terme C.E.E.

<sup>6</sup> Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui figurent à la rubrique 4.1.

**IX - 6. — MONNAIES UTILISEES POUR LES REGLEMENTS  
D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS <sup>1</sup>**

(en pourcentage du total)

	Monnaies des pays de la C.E.E.								Dollar des Etats-Unis	Autres
	Franc belge et luxem- bourgeois	Mark allemand	Franc français	Florin des Pays-Bas	Livre sterling	Lire italienne	Autres	Total		
<b>Paievements d'importations</b>										
1973 .....	28,9	19,6	12,2	7,0	7,0	2,5	0,2	<b>77,4</b>	18,8	3,8
1974 .....	27,6	20,0	11,0	7,7	5,8	2,2	0,2	<b>74,5</b>	21,3	4,2
1975 .....	26,9	19,7	11,5	8,0	5,9	2,3	0,3	<b>74,6</b>	20,8	4,6
1976 .....	26,5	18,4	10,0	8,5	4,8	1,9	0,3	<b>70,4</b>	25,1	4,5
1977 .....	27,3	18,2	10,0	8,3	3,7	1,9	0,3	<b>69,7</b>	26,2	4,1
1978 .....	28,1	18,9	11,1	8,5	4,4	2,0	0,4	<b>73,4</b>	22,0	4,6
1979 .....	28,4	18,3	10,5	8,2	4,9	1,9	0,4	<b>72,6</b>	23,4	4,0
1980 .....	27,5	16,9	10,6	8,3	4,4	1,9	0,3	<b>69,9</b>	26,1	4,0
1979 3 premiers mois .....	28,9	18,5	10,8	8,5	4,7	1,9	0,3	<b>73,6</b>	22,1	4,3
6 premiers mois .....	28,5	18,4	10,7	8,4	4,8	1,9	0,4	<b>73,1</b>	22,7	4,2
9 premiers mois .....	28,5	18,2	10,4	8,2	5,0	1,9	0,4	<b>72,6</b>	23,4	4,0
1980 3 premiers mois .....	27,7	16,2	10,2	8,4	4,4	1,7	0,3	<b>68,9</b>	27,5	3,6
6 premiers mois .....	27,7	16,4	10,4	8,2	4,5	1,8	0,3	<b>69,3</b>	27,0	3,7
9 premiers mois .....	27,8	16,9	10,6	8,2	4,4	1,9	0,3	<b>70,1</b>	26,0	3,9
1981 3 premiers mois .....	27,1	15,9	10,0	8,5	3,1	1,7	0,3	<b>66,6</b>	28,7	4,7
<b>Recettes d'exportations</b>										
1973 .....	49,9	17,4	11,3	6,6	2,0	1,1	0,1	<b>88,4</b>	9,7	1,9
1974 .....	53,0	16,4	10,6	6,7	2,2	0,9	0,2	<b>90,0</b>	8,2	1,8
1975 .....	50,9	16,3	10,9	6,5	2,5	0,9	0,2	<b>88,2</b>	10,0	1,8
1976 .....	47,8	17,4	11,1	6,6	1,9	1,2	0,2	<b>86,2</b>	12,0	1,8
1977 .....	45,8	16,4	10,8	6,9	2,0	1,4	0,2	<b>83,5</b>	14,6	1,9
1978 .....	44,4	17,4	12,0	7,4	2,3	1,4	0,2	<b>85,1</b>	12,6	2,3
1979 .....	42,2	17,9	13,0	7,2	2,6	2,1	0,3	<b>85,3</b>	12,5	2,2
1980 .....	41,2	17,0	13,6	7,3	2,9	2,5	0,3	<b>84,8</b>	12,9	2,3
1979 3 premiers mois .....	43,9	17,9	12,6	7,2	2,2	1,8	0,3	<b>85,9</b>	11,6	2,5
6 premiers mois .....	43,3	17,7	12,6	7,1	2,5	2,1	0,3	<b>85,6</b>	12,1	2,3
9 premiers mois .....	42,5	17,6	12,9	7,2	2,6	2,1	0,3	<b>85,2</b>	12,5	2,3
1980 3 premiers mois .....	40,7	17,6	13,8	7,4	2,9	2,4	0,3	<b>85,1</b>	12,7	2,2
6 premiers mois .....	40,4	17,3	13,5	7,3	2,8	2,4	0,3	<b>84,0</b>	13,8	2,2
9 premiers mois .....	41,0	17,2	13,8	7,3	2,9	2,4	0,3	<b>84,9</b>	12,9	2,2
1981 3 premiers mois .....	40,6	16,9	13,1	7,0	2,9	2,2	0,3	<b>83,0</b>	14,2	2,8

<sup>1</sup> A l'exclusion des paiements de faible importance, des opérations d'arbitrage et, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1977, des transactions sur diamant.

**Références bibliographiques :** *Statistiques Economiques belges 1960-1970. Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVIII<sup>e</sup> année, tome I, n° 1 janvier 1973 : « Une nouvelle statistique : opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme » ; LIII<sup>e</sup> année, tome I, n° 6 juin 1978 : « La méthodologie de la balance

des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise » ; LIVE année, tome I, n° 1 janvier 1979 : « Réforme des données publiées au chapitre IX » ; LIVE année, tome II, n° 4 octobre 1979 : « La Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise sur la base des transactions : statistiques rétrospectives de 1970 à 1978 et aperçu méthodologique » ; LVI<sup>e</sup> année, tome II, n° 6 décembre 1980 : « La Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1979 sur la base des transactions ».

## X. — MARCHÉ DES CHANGES

### 1a. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres annuels  
(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 livres italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais
1973 <sup>1</sup> .....	44,05	13,83	—	8,70	104,06	7,54	44,08	13,74	9,31	11,92	69,41	6,42	191,33	6,69	10,57	164,90	88,10	—
1973 <sup>2</sup> .....	40,35	13,85	—	8,76	99,30	7,09	40,63	13,81	9,00	12,29	68,44	6,43	192,10	6,71	10,33	159,90	80,69	—
1973 <sup>3</sup> .....	38,05	14,23 <sup>4</sup> 15,17 <sup>5</sup>	—	8,76	93,72	6,53	38,03	13,75 <sup>6</sup> 14,48 <sup>7</sup>	8,87	12,37	66,36	6,46	194,99 <sup>8</sup> 205,99 <sup>9</sup>	6,74 <sup>10</sup> 7,11 <sup>11</sup>	10,15	160,66	76,10	—
1974 .....	38,95	15,06	13,39	8,68 <sup>12</sup> 8,07 <sup>13</sup>	91,09	5,99	39,84	14,49	8,78	13,10	67,62	6,40	208,83	7,05	10,34	154,72	77,91	—
1975 .....	36,80	14,95	12,41	8,58	81,45	5,64	36,19	14,54	8,86	14,24	64,10	6,41	211,50	7,04	10,01	145,24	73,61	—
1976 .....	38,60	15,34 <sup>14</sup> 15,31 <sup>15</sup>	13,04	8,76 <sup>16</sup> 7,93 <sup>17</sup>	69,85	4,67	39,17	14,61	8,89 <sup>14</sup> 8,76 <sup>15</sup>	15,45	65,76 <sup>18</sup> 56,91 <sup>19</sup>	6,42 <sup>14</sup> 6,25 <sup>15</sup>	215,39	7,10 <sup>14</sup> 7,00 <sup>15</sup>	10,01	128,71	78,49 <sup>20</sup> 44,25 <sup>21</sup>	—
1977 .....	35,84	15,44	13,39	7,29	62,55	4,06	33,75	14,60	8,71 <sup>22</sup> 8,21 <sup>23</sup> 7,31 <sup>24</sup>	14,95	52,88 <sup>25</sup> 42,00 <sup>26</sup>	6,24 <sup>22</sup> 5,98 <sup>23</sup> 5,76 <sup>24</sup>	216,99	6,98 <sup>22</sup> 6,81 <sup>23</sup> 6,47 <sup>24</sup>	9,64 <sup>27</sup> 8,67 <sup>28</sup>	114,34 <sup>29</sup> 90,69 <sup>30</sup>	41,84	—
1978 .....	31,49	15,65 <sup>31</sup> 15,77 <sup>32</sup>	15,08	6,99	60,39	3,71	27,66	14,55	6,97	17,69	41,14	5,72 <sup>31</sup> 5,68 <sup>32</sup>	216,97	6,38 <sup>33</sup> 5,98 <sup>34</sup> 5,89 <sup>35</sup> 5,81 <sup>36</sup>	8,19 <sup>33</sup> 7,58 <sup>37</sup>	79,30 <sup>38</sup> 68,45 <sup>39</sup>	39,56 <sup>40</sup> 31,12 <sup>41</sup> 29,21 <sup>42</sup>	—
1979 .....	29,31	15,92 <sup>43</sup> 16,20 <sup>44</sup>	13,46	6,89	62,19	3,53	25,03	14,62	6,84	17,63	43,70	5,63 <sup>43</sup> 5,50 <sup>45</sup> 5,26 <sup>46</sup>	217,04 <sup>47</sup> 224,86 <sup>48</sup>	5,79	7,54	60,16	28,57 <sup>49</sup> 19,07 <sup>50</sup> 14,02 <sup>51</sup>	60,36 <sup>52</sup>
1980 .....	29,22	16,09	12,97	6,92	68,01	3,42	25,01	14,71	6,91	17,45	40,83	5,19	226,10	5,92	7,64 <sup>53</sup> 7,92 <sup>54</sup>	56,53 <sup>55</sup> 58,97 <sup>56</sup>	13,90 <sup>57</sup> 10,03 <sup>58</sup>	60,09

<sup>1</sup> Moyenne du 1er janvier au 9 février 1973.

<sup>2</sup> Les cotations ont été suspendues, pour toutes les devises, du 10 au 13 février. Cette période a été prolongée, pour les couronnes suédoise, norvégienne et danoise jusqu'au 14 février, et pour la peseta jusqu'au 19 février. Les moyennes se rapportent donc à la période du 14, du 15 ou du 20 février jusqu'au 1er mars.

<sup>3</sup> Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

<sup>4</sup> Moyenne du 19 mars au 28 juin 1973.

<sup>5</sup> Moyenne du 29 juin au 31 décembre 1973.

<sup>6</sup> Moyenne du 19 mars au 14 septembre 1973.

<sup>7</sup> Moyenne du 17 septembre au 31 décembre 1973.

<sup>8</sup> Moyenne du 19 mars au 30 juin 1973.

<sup>9</sup> Moyenne du 1er juillet au 31 décembre 1973.

<sup>10</sup> Moyenne du 19 mars au 14 novembre 1973.

<sup>11</sup> Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1973. La cotation a été suspendue le 15 novembre.

<sup>12</sup> Moyenne du 1er au 10 janvier 1974.

<sup>13</sup> Moyenne du 22 janvier au 31 décembre 1974. La cotation a été suspendue le 21 janvier.

<sup>14</sup> Moyenne du 1er janvier au 15 octobre 1976.

<sup>15</sup> Moyenne du 18 octobre au 31 décembre 1976.

<sup>16</sup> Moyenne du 1er janvier au 14 mars 1976.

<sup>17</sup> Moyenne du 15 mars au 31 décembre 1976.

<sup>18</sup> Moyenne du 1er janvier au 6 février 1976.

<sup>19</sup> Moyenne du 9 février au 31 décembre 1976.

<sup>20</sup> Moyenne du 1er janvier au 15 mars 1976.

<sup>21</sup> Moyenne du 16 mars au 31 décembre 1976.

<sup>22</sup> Moyenne du 1er janvier au 1er avril 1977.

<sup>23</sup> Moyenne du 4 avril au 26 août 1977.

<sup>24</sup> Moyenne du 29 août au 31 décembre 1977.

<sup>25</sup> Moyenne du 1er janvier au 8 juillet 1977.

<sup>26</sup> Moyenne du 12 juillet au 31 décembre 1977. La cotation a été suspendue le 11 juillet.

<sup>27</sup> Moyenne du 1er janvier au 4 avril 1977.

<sup>29</sup> Moyenne du 1er janvier au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.

<sup>30</sup> Moyenne du 1er mars au 31 décembre 1977.

<sup>31</sup> Moyenne du 1er janvier au 13 octobre 1978.

<sup>32</sup> Moyenne du 16 octobre au 31 décembre 1978.

<sup>33</sup> Moyenne du 1er janvier au 10 février 1978.

<sup>34</sup> Moyenne du 13 février au 13 octobre 1978.

<sup>35</sup> Moyenne du 16 octobre au 11 décembre 1978.

<sup>36</sup> Moyenne du 12 au 31 décembre 1978.

<sup>37</sup> Moyenne du 13 février au 31 décembre 1978.

<sup>38</sup> Moyenne du 1er janvier au 5 mai 1978.

<sup>39</sup> Moyenne du 8 mai au 31 décembre 1978.

<sup>40</sup> Moyenne du 1er janvier au 31 octobre 1978.

<sup>41</sup> Moyenne du 10 au 27 novembre 1978. La cotation a été suspendue du 1er au 9 novembre.

<sup>42</sup> Moyenne du 28 novembre au 31 décembre 1978.

<sup>43</sup> Moyenne du 1er janvier au 21 septembre 1979.

<sup>44</sup> Moyenne du 24 septembre au 31 décembre 1979.

<sup>45</sup> Moyenne du 24 septembre au 29 novembre 1979.

<sup>46</sup> Moyenne du 30 novembre au 31 décembre 1979.

<sup>47</sup> Moyenne du 1er janvier au 6 septembre 1979.

<sup>48</sup> Moyenne du 7 septembre au 31 décembre 1979.

<sup>49</sup> Cours du 2 janvier 1979.

<sup>50</sup> Moyenne du 3 janvier au 27 août 1979.

<sup>51</sup> Moyenne du 28 août au 31 décembre 1979.

<sup>52</sup> Moyenne du 13 mars au 31 décembre 1979.

<sup>53</sup> Moyenne du 1er janvier au 24 mars 1980.

<sup>54</sup> Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1980.

<sup>55</sup> Moyenne du 1er janvier au 11 février 1980.

<sup>56</sup> Moyenne du 12 février au 31 décembre 1980.

<sup>57</sup>

<sup>58</sup>

**X - 1b. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES**

**Chiffres trimestriels et mensuels**

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 liras italiennes	1 dollar canadien	1 florin des Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais
1979 2 <sup>e</sup> trim.	30,28	15,98	13,92	6,92	63,01	3,58	26,15	14,67	6,92	17,67	45,43	5,64	217,31	5,87	7,59	61,61	19,30	60,66
3 <sup>e</sup> trim.	29,12	{ 16,02 <sup>1</sup> 16,13 <sup>2</sup>	13,32	6,88	65,03	3,57	24,98	14,58	6,92	17,76	44,09	{ 5,56 <sup>1</sup> 5,53 <sup>2</sup>	{ 218,70 <sup>3</sup> 223,33 <sup>4</sup>	5,80	7,60	59,61	{ 19,03 <sup>5</sup> 14,16 <sup>6</sup>	60,36
4 <sup>e</sup> trim.	28,62	16,21	12,04	6,91	61,80	3,49	24,38	14,60	6,81	17,62	43,19	{ 5,50 <sup>7</sup> 5,26 <sup>8</sup>	225,26	5,74	7,60	57,37	13,96	60,11
1980 1 <sup>er</sup> trim.	28,77	16,23	11,83	6,94	64,82	3,49	24,72	14,74	6,82	17,31	42,76	5,20	226,36	5,82	{ 7,64 <sup>10</sup> 7,96 <sup>9</sup>	{ 56,53 <sup>11</sup> 60,19 <sup>12</sup>	{ 13,90 <sup>13</sup> 9,99 <sup>14</sup>	60,08
2 <sup>e</sup> trim.	29,05	16,05	12,56	6,90	66,37	3,42	24,84	14,61	6,84	17,27	41,04	5,15	225,12	5,88	7,81	59,06	9,91	59,84
3 <sup>e</sup> trim.	28,44	16,01	12,95	6,90	67,74	3,37	24,56	14,69	6,85	17,42	39,45	5,18	226,03	5,88	7,81	57,85	9,85	60,28
4 <sup>e</sup> trim.	30,64	16,06	14,57	6,94	73,13	3,39	25,92	14,81	7,13	17,80	40,03	5,23	226,84	6,10	8,12	59,33	10,34	60,13
1981 1 <sup>er</sup> trim.	33,80	16,20	16,46	6,96	77,99	{ 3,39 <sup>17</sup> 3,29 <sup>16</sup>	28,32	14,81	7,43	17,83	40,26	5,22	228,96	6,32	8,44	61,06	11,01	59,87
2 <sup>e</sup> trim.	37,21	16,34	16,93	6,87	77,26	3,28	31,06	14,71	7,63	18,28	40,81	5,19	231,10	6,54	8,64	61,66	{ 11,48 <sup>18</sup> 7,08 <sup>19</sup>	59,69
1980 Juin ..	28,31	16,01	12,99	6,88	66,17	3,39	24,58	14,60	6,80	17,33	40,47	5,16	224,98	5,83	7,76	58,20	9,82	59,80
Juillet ..	27,98	16,01	12,67	6,90	66,36	3,36	24,30	14,64	6,78	17,40	39,59	5,17	225,56	5,81	7,74	57,64	9,75	60,07
Août ..	28,64	15,99	12,79	6,90	67,86	3,38	24,72	14,69	6,86	17,33	39,58	5,17	225,85	5,89	7,83	57,98	9,86	60,38
Sept. ...	28,70	16,04	13,38	6,90	68,95	3,37	24,67	14,75	6,91	17,51	39,19	5,18	226,65	5,93	7,87	57,91	9,93	60,40
Oct. ...	29,50	16,03	14,11	6,93	71,34	3,38	25,26	14,78	7,04	17,77	39,66	5,21	226,71	6,03	8,00	58,62	10,11	60,28
Nov. ...	30,85	16,06	14,48	6,94	74,02	3,39	26,03	14,82	7,17	17,85	40,32	5,23	226,75	6,15	8,15	59,46	10,39	60,07
Déc. ...	31,72	16,09	15,15	6,95	74,34	3,39	26,54	14,82	7,21	17,79	40,21	5,25	227,05	6,14	8,21	60,01	10,54	60,02
1981 Janv. .	32,28	16,08	15,98	6,96	77,64	3,39	27,12	14,80	7,27	17,75	40,10	5,23	227,14	6,17	8,30	60,26	10,71	59,97
Févr. .	34,56	16,12	16,83	6,96	79,34	3,39	28,85	14,80	7,51	17,77	40,33	5,23	227,89	6,39	8,51	61,62	11,16	59,78
Mars .	34,56	16,39	16,56	6,95	77,10	{ 3,38 <sup>15</sup> 3,29 <sup>16</sup>	29,00	14,82	7,50	17,96	40,34	5,22	231,66	6,41	8,50	61,31	11,15	59,85
Avril .	35,34	16,36	16,46	6,92	76,96	3,28	29,69	14,74	7,53	17,93	40,37	5,20	231,18	6,46	8,52	61,02	11,22	59,71
Mai ...	37,39	16,31	16,97	6,81	78,16	3,28	31,17	14,68	7,65	18,13	40,97	5,19	230,78	6,60	8,66	61,85	11,55	59,63
Juin ..	38,82	16,35	17,34	6,86	76,74	3,28	32,26	14,70	7,69	18,75	41,08	5,20	231,32	6,57	8,73	62,09	{ 11,76 <sup>20</sup> 7,08 <sup>19</sup>	59,72

<sup>1</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> juillet au 21 septembre 1979.

<sup>2</sup> Moyenne du 24 au 30 septembre 1979.

<sup>3</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> juillet au 6 septembre 1979.

<sup>4</sup> Moyenne du 7 au 30 septembre 1979.

<sup>5</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> juillet au 27 août 1979.

<sup>6</sup> Moyenne du 28 août au 30 septembre 1979.

<sup>7</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> octobre au 29 novembre 1979.

<sup>8</sup> Moyenne du 30 novembre au 31 décembre 1979.

<sup>9</sup> Moyenne du 25 au 31 mars 1980.

<sup>10</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 24 mars 1980.

<sup>11</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 11 février 1980.

<sup>12</sup> Moyenne du 12 février au 31 mars 1980.

<sup>13</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 22 février 1980.

<sup>14</sup> Moyenne du 26 février au 31 mars 1980.

<sup>15</sup> Moyenne du 2 au 20 mars 1981.

<sup>16</sup> Moyenne du 29 au 31 mars 1981.

<sup>17</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars 1981.

<sup>18</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> avril au 19 juin 1981.

<sup>19</sup> Moyenne du 23 au 30 juin 1981.

<sup>20</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> au 19 juin 1981.

**X - 2. — DROIT DE TIRAGE  
SPECIAL**

**X - 3. — MARCHÉ DU DOLLAR U.S. A BRUXELLES**

Moyennes journalières	Cours en francs belges	Marché au comptant			Marché à terme à 3 mois	
		Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
			Transferts	Billets		
(cours en francs belges)					Report (+) ou Déport (-) (en p.c. par an des cours du marché au comptant 1)	
1973 2	47,82	44,05	44,14	44,16	- 1,06	- 0,52
1973 3	48,67	40,35	40,26	40,36	- 8,74	- 2,24
1973 4	45,90	38,05	38,08	38,07	- 3,80	- 2,23
1974	46,85	38,95	39,77	39,86	+ 2,94	+ 0,99
1975	44,64	36,80	37,80	37,92	+ 0,74	+ 0,19
1976	44,56	38,60	39,48	39,61	+ 6,43	+ 5,12
1977	41,84	35,84	35,89	35,96	+ 1,31	+ 1,16
1978	39,35	31,49	31,96	32,03	- 0,96	- 1,40
1979	37,86	29,31	30,14	30,20	- 1,26	- 1,24
1980	38,04	29,22	29,64	29,68	- 0,06	- 0,02
1979 2 <sup>e</sup> trimestre	38,61	30,28	31,18	31,23	- 2,04	- 1,99
3 <sup>e</sup> trimestre	37,92	29,12	30,37	30,42	+ 0,44	+ 0,23
4 <sup>e</sup> trimestre	37,23	28,62	29,33	29,40	- 0,66	- 0,61
1980 1 <sup>er</sup> trimestre	37,49	28,77	29,59	29,64	- 0,77	- 0,91
2 <sup>e</sup> trimestre	37,73	29,05	29,59	29,67	+ 2,87	+ 2,94
3 <sup>e</sup> trimestre	37,53	28,44	28,67	28,71	+ 1,78	+ 1,86
4 <sup>e</sup> trimestre	39,41	30,64	30,73	30,73	- 3,98	- 3,82
1981 1 <sup>er</sup> trimestre	41,98	33,80	34,29	34,36	- 3,67	- 3,81
2 <sup>e</sup> trimestre	43,93	37,21	38,23	38,25	- 0,04	- 1,38
1980 Juin	37,43	28,31	28,55	28,62	+ 4,87	+ 4,97
Juillet	37,13	27,98	28,13	28,19	+ 3,73	+ 3,84
Août	37,60	28,64	28,92	28,96	+ 1,53	+ 1,58
Septembre	37,84	28,70	28,95	29,00	+ 0,15	+ 0,24
Octobre	38,59	29,50	29,61	29,64	- 1,45	- 1,36
Novembre	39,57	30,85	30,91	30,98	- 4,13	- 3,95
Décembre	40,19	31,72	31,80	31,82	- 6,63	- 6,41
1981 Janvier	40,92	32,28	32,35	32,40	- 5,81	- 5,66
Février	42,59	34,56	34,95	35,03	- 4,29	- 4,22
Mars	42,45	34,56	35,55	35,59	- 1,05	- 1,66
Avril	42,79	35,34	36,64	36,68	+ 2,90	+ 0,54
Mai	44,06	37,39	38,41	38,40	- 0,90	- 2,34
Juin	44,90	38,82	39,58	39,55	- 1,83	- 2,34

1 Formule =  $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

2 Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 9 février 1978.

3 Moyenne du 14 février au 1<sup>er</sup> mars 1978. Les cotations ont été suspendues du 10 au 18 février.

4 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1978. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,  
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE  
DU 30 NOVEMBRE 1979 AU 22 MARS 1981**

*(exprimés en unités de monnaie nationale)*

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'Ecu .....	39,7897	2,74362	7,72336	2,48208	1157,79	5,84700	0,668201
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges .....	—	7,0520 6,89531 6,7420	19,852 19,4105 18,9785	6,38 6,2380 6,0990	3089,61 2909,79 2740,44	15,0290 14,6948 14,3680	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas .....	1483,25 1450,26 1418,—	—	287,90 281,503 275,245	92,5250 90,4673 88,4550	44807,4 42199,5 39743,4	217,960 213,113 208,330	24,9089 24,3548 23,8130
100 couronnes danoises ...	526,90 515,186 503,75	36,330 35,5237 34,735	—	32,870 32,1373 31,420	15917,1 14990,7 14118,2	77,43 75,7054 74,02	8,84854 8,65169 8,45922
100 marks allemands .....	1639,55 1603,07 1567,40	113,05 110,537 108,0775	318,26 311,165 304,23	—	49528,7 46646,— 43931,2	240,93 235,568 230,33	27,5330 26,9210 26,3230
100 liras italiennes .....	3,6490 3,43668 3,2365	0,2516 0,23697 0,223175	0,70830 0,667078 0,62825	0,2276 0,214380 0,2019	—	0,5362 0,505013 0,4756	0,0619801 0,0577135 0,0543545
100 francs français .....	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	135,095 132,091 129,15	43,4150 42,4505 41,5050	21025,20 19801,50 18649,—	—	11,6881 11,4281 11,1789
100 punts irlandais .....	6090,20 5954,71 5822,25	419,950 410,597 401,450	1182,14 1155,84 1130,13	379,90 371,457 363,20	183978,— 173270,— 163185,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,  
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE  
DEPUIS LE 23 MARS 1981**

*(exprimés en unités de monnaie nationale)*

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'ECU .....	40,7985	2,81318	7,91917	2,54502	1262,92	5,99526	0,685145
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges .....	—	7,0520 6,89531 6,7420	19,852 19,4105 18,9785	6,38 6,2380 6,0990	3286,80 3095,51 2915,30	15,0290 14,6948 14,3680	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas .....	1483,25 1450,26 1418,—	—	287,90 281,503 275,245	92,5250 90,4673 88,4550	47667,30 44893,— 42280,20	217,960 213,113 208,380	24,9089 24,3548 23,8130
100 couronnes danoises ...	526,90 515,186 503,75	36,330 35,5237 34,735	—	32,870 32,1373 31,420	16933,20 15947,70 15019,50	77,43 75,7054 74,02	8,84854 8,65169 8,45922
100 marks allemands .....	1639,55 1603,07 1567,40	113,05 110,537 108,0775	318,26 311,165 304,23	—	52690,10 49623,40 46735,30	240,93 235,568 230,33	27,5330 26,9210 26,3230
100 liras italiennes .....	3,43 3,23048 3,04250	0,236518 0,222752 0,209787	0,665802 0,627051 0,590556	0,213971 0,201518 0,189789	—	0,504050 0,474713 0,447084	0,0576034 0,0542507 0,0510933
100 francs français .....	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	135,095 132,091 129,15	43,4150 42,4505 41,5050	22367,20 21065,40 19839,30	—	11,6881 11,4281 11,1739
100 punts irlandais .....	6090,20 5954,71 5822,25	419,950 410,597 401,450	1182,14 1155,84 1130,13	379,90 371,457 363,20	195720,— 184329,— 173601,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4b. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS DE CHANGE DE L'ECU, PRIME OU DECOTE DES DIVERSES MONNAIES  
VIS-A-VIS DU FRANC BELGE ET INDICATEURS DE DIVERGENCE**

Moyennes journalières	Cours de change de l'Ecu en francs belges	Prime (+) ou décote (-) vis-à-vis du franc belge 1						Indicateurs de divergence 2						
		Florin des Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais	Franc belge	Florin des Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais
1979 3	40,35	+ 0,84	+ 0,76	+ 1,67	+ 3,73	+ 1,32	+ 1,52	+ 70	+ 28	+ 30	- 17	- 27	+ 5	- 5
1979 4	40,17	+ 0,29	+ 1,69	+ 0,81	+ 1,60	+ 1,19	+ 0,83	+ 41	+ 27	- 39	+ 1	- 14	+ 19	...
1979 5	40,33	+ 1,48	+ 1,94	+ 1,47	+ 1,17	+ 1,98	+ 0,85	+ 67	- 5	- 26	- 7	+ 4	- 33	+ 23
1980	40,60	+ 1,41	+ 0,68	+ 0,33	- 0,64	+ 1,66	+ 0,86	+ 44	- 26	+ 10	+ 38	+ 34	- 42	+ 2
1979 2 <sup>e</sup> trimestre	40,34	+ 1,12	+ 1,32	+ 1,67	+ 4,03	+ 1,71	+ 1,83	+ 78	+ 22	+ 11	- 6	- 32	- 8	- 11
3 <sup>e</sup> trimestre 6	40,47	+ 0,54	- 0,10	+ 1,92	+ 3,85	+ 1,03	+ 1,34	+ 68	+ 43	+ 68	- 37	- 24	+ 19	+ 1
3 <sup>e</sup> trimestre 7	40,17	+ 0,47	+ 2,19	+ 0,61	+ 2,34	+ 0,90	+ 1,10	+ 39	+ 16	- 63	+ 13	- 28	- 5	- 14
4 <sup>e</sup> trimestre 8	40,17	+ 0,27	+ 1,63	+ 0,84	+ 1,51	+ 1,23	+ 0,80	+ 41	+ 28	- 36	...	- 12	- 21	+ 2
4 <sup>e</sup> trimestre 9	40,33	+ 1,48	+ 1,94	+ 1,47	+ 1,17	+ 1,98	+ 0,85	+ 67	- 5	- 26	- 7	+ 4	- 33	+ 23
1980 1 <sup>er</sup> trimestre	40,54	+ 1,58	+ 0,87	+ 1,20	+ 1,53	+ 1,90	+ 0,84	+ 70	- 8	+ 24	+ 14	+ 6	- 26	+ 26
2 <sup>e</sup> trimestre	40,36	+ 0,71	- 0,04	+ 0,08	- 0,64	+ 1,35	+ 0,45	+ 29	- 6	+ 29	+ 34	+ 31	- 41	+ 6
3 <sup>e</sup> trimestre	40,43	+ 1,27	+ 0,44	- 0,13	- 1,93	+ 1,38	+ 1,19	+ 29	- 34	+ 7	+ 48	+ 50	- 43	- 27
4 <sup>e</sup> trimestre	41,06	+ 2,07	+ 1,41	+ 0,17	- 1,50	+ 1,97	+ 0,91	+ 49	- 54	- 20	+ 54	+ 50	- 55	+ 3
1981 1 <sup>er</sup> trimestre 10	41,61	+ 2,04	+ 1,43	+ 0,92	- 1,50	+ 2,20	+ 0,62	+ 63	- 39	- 8	+ 23	+ 55	- 53	+ 29
1 <sup>er</sup> trimestre 11	41,63	+ 2,10	+ 1,16	+ 2,26	+ 1,75	+ 2,19	+ 0,40	+ 94	- 8	+ 34	- 22	+ 5	- 15	+ 68
2 <sup>e</sup> trimestre	41,42	+ 1,40	+ 0,82	+ 1,92	+ 1,57	+ 0,89	+ 0,28	+ 69	+ 1	+ 27	- 33	- 1	+ 29	+ 51
1980 Juin	40,27	+ 0,66	+ 0,07	- 0,11	- 1,34	+ 1,15	+ 0,41	+ 22	- 11	+ 17	+ 38	+ 39	- 38	+ 2
Juillet	40,27	+ 0,88	+ 0,30	- 0,17	- 2,18	+ 1,32	+ 0,85	+ 24	- 19	+ 9	+ 45	+ 53	- 44	- 16
Août	40,44	+ 1,26	+ 0,39	- 0,26	- 1,71	+ 1,40	+ 1,34	+ 26	- 37	+ 6	+ 53	+ 46	- 48	- 36
Septembre	40,60	+ 1,70	+ 0,63	+ 0,04	- 1,89	+ 1,41	+ 1,40	+ 37	- 47	+ 5	+ 47	+ 52	- 37	- 30
Octobre	40,85	+ 1,87	+ 1,04	- 0,04	- 1,74	+ 1,87	+ 1,17	+ 42	- 51	- 9	+ 59	+ 51	- 57	- 15
Novembre	41,14	+ 2,18	+ 1,42	+ 0,19	- 1,41	+ 1,96	+ 0,81	+ 50	- 59	- 20	+ 55	+ 49	- 54	+ 9
Décembre	41,22	+ 2,18	+ 1,82	+ 0,40	- 1,30	+ 2,09	+ 0,71	+ 55	- 54	- 33	+ 48	+ 49	- 55	+ 18
1981 Janvier	41,49	+ 2,01	+ 1,44	+ 0,30	- 1,51	+ 2,20	+ 0,71	+ 53	- 48	- 18	+ 52	+ 51	- 64	+ 16
Février	41,68	+ 1,99	+ 1,52	+ 0,59	- 1,41	+ 2,21	+ 0,54	+ 58	- 43	- 18	+ 38	+ 52	- 60	+ 28
Mars 12	41,68	+ 2,13	+ 1,30	+ 2,23	- 1,61	+ 2,19	+ 0,59	+ 85	- 22	+ 18	- 36	+ 65	- 28	+ 51
Mars 11	41,63	+ 2,10	+ 1,16	+ 2,26	+ 1,75	+ 2,19	+ 0,40	+ 94	- 8	+ 34	- 22	+ 5	- 15	+ 68
Avril	41,49	+ 1,65	+ 0,84	+ 2,02	+ 1,63	+ 1,71	+ 0,30	+ 82	+ 1	+ 37	- 23	+ 1	- 2	+ 61
Mai	41,41	+ 1,19	+ 0,67	+ 1,77	+ 1,54	- 0,10	+ 0,20	+ 59	0	+ 24	- 37	- 1	+ 59	+ 45
Juin	41,37	+ 1,34	+ 0,94	+ 1,95	+ 1,53	+ 0,80	+ 0,33	+ 67	+ 1	+ 19	- 38	- 2	+ 31	+ 46

1 Formule =  $\frac{\text{Cours de change de la monnaie étrangère en francs belges} - \text{cours-pivot de cette monnaie en francs belges}}{\text{Cours-pivot de cette monnaie en francs belges}} \times 100$

2 Le signe - indique que la monnaie en cause diverge dans le sens de l'appréciation. Le signe + indique évidemment une situation inverse (Pour la méthode de calcul de l'indicateur de divergence, cf. *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LIV<sup>e</sup> année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1979, pages 37 à 39, « Le Système Monétaire Européen » Annexe I).

3 Moyennes du 13 mars au 21 septembre 1979.

4 Moyennes du 24 septembre au 29 novembre 1979.

5 Moyennes du 30 novembre au 31 décembre 1979.

6 Moyennes du 1<sup>er</sup> juillet au 21 septembre 1979.

7 Moyennes du 24 au 30 septembre 1979.

8 Moyennes du 1<sup>er</sup> octobre au 29 novembre 1979.

9 Moyennes du 30 novembre au 31 décembre 1979.

10 Moyennes du 2 janvier au 20 mars 1981.

11 Moyennes du 23 au 31 mars 1981.

12 Moyennes du 1<sup>er</sup> au 20 mars 1981.

# XI. — FINANCES PUBLIQUES <sup>1</sup>

## 1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES <sup>2</sup>

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Opérations courantes <sup>3</sup>					Opérations en capital			Solde budgétaire total
	Recettes		Dépenses		Solde	Recettes	Dépenses <sup>4</sup>	Solde	
	non compris	y compris	non compris	y compris					
	les recettes cédées aux Communautés Européennes				(5) = (1) - (3) ou (2) - (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	
(1)	(2)	(3)	(4)		(6)	(7)	(8)	(9)	
1974 .....	512,8	522,6	513,4	523,2	- 0,6	5,7	62,9	- 57,2	- 57,8
1975 .....	609,5	620,0	652,3	662,8	- 42,8	7,6	78,6	- 71,0	-113,8
1976 .....	696,2	708,4	750,5	762,7	- 54,3	8,2	85,5	- 77,3	-131,6
1977 .....	785,5	798,0	860,6	873,1	- 75,1	8,7	95,3	- 86,6	-161,7
1978 .....	879,3	891,2	960,3	972,2	- 81,0	10,4	108,1	- 97,7	-178,7
1979 3 premiers mois .....	190,0	196,5	291,7	298,2	-101,7	2,8	37,3	- 34,5	-136,2
6 premiers mois .....	424,6	438,1	566,4	579,9	-141,8	6,1	59,7	- 53,6	-195,4
9 premiers mois .....	670,2	690,8	800,5	821,1	-130,3	9,4	90,8	- 81,4	-211,7
12 mois .....	945,5	973,3	1.036,7	1.064,5	- 91,2	12,7	126,3	-113,6	-204,8
1980 3 premiers mois .....	208,1	215,8	309,4	317,1	-101,3	3,1	40,5	- 37,4	-138,7
5 premiers mois .....	378,3	391,2	518,6	531,5	-140,3	5,0	62,8	- 57,8	-198,1
6 premiers mois .....	461,8	477,5	626,2	641,9	-164,4	6,0	75,0	- 69,0	-233,4
7 premiers mois .....	584,0	602,4	738,1	756,5	-154,1	7,0	86,5	- 79,5	-233,6
8 premiers mois .....	651,9	672,7	807,0	827,8	-155,1	7,9	101,1	- 93,2	-248,3
9 premiers mois .....	720,1	743,4	899,3	922,6	-179,2	9,2	113,4	-104,2	-283,4
10 premiers mois .....	826,4	852,3	979,7	1.005,6	-153,3	10,4	132,5	-122,1	-275,4
11 premiers mois .....	888,2	916,7	1.052,7	1.081,2	-164,5	11,3	142,4	-131,1	-295,6
12 mois .....	999,7	1.030,8	1.147,1	1.178,2	-147,4	12,7	157,3	-144,6	-292,0
1981 1 <sup>er</sup> mois .....	83,8	86,7	111,4	114,3	- 27,6	0,9	15,9	- 15,0	- 42,6
2 premiers mois .....	151,2	157,0	236,3	242,1	- 85,1	2,0	25,4	- 23,4	-108,5
3 premiers mois .....	221,5	230,3	357,0	365,8	-135,5	3,1	42,5	- 39,4	-174,9
4 premiers mois .....	319,8	331,8	488,7	500,7	-168,9	4,1	57,2	- 53,1	-222,0
5 premiers mois .....	380,7	395,8	587,8	602,9	-207,1	5,0	68,7	- 63,7	-270,8

<sup>1</sup> Les statistiques concernant la dette publique figurent au chapitre XVI.

<sup>2</sup> Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

<sup>3</sup> Les chiffres de la colonne (1) comprennent certaines recettes qui sont affectées directement, hors budget, à des dépenses spécifiques d'un même montant, qui elles, sont reprises dans les chiffres de la co-

lonne (3). Les droits de douane, et à partir de 1979, la partie de la taxe sur la valeur ajoutée, cédée comme moyens propres aux Communautés Européennes ne sont pas compris dans ces colonnes. Ils sont par contre inclus dans les colonnes (2) et (4).

<sup>4</sup> Les dépenses extraordinaires ou en capital, telles qu'elles sont publiées par le Ministère des Finances, comprennent les dépenses d'investissement du Fonds des Routes.

Sources : B.N.B., F.M.I.

Moyennes journalières	Franc belge		Dollar des Etats-Unis	Mark allemand	Yen	Franc français	Livre sterling	Lire italienne	Florin des Pays-Bas	Couronne suédoise	Franc suisse	Couronne danoise	Couronne norvégienne	
	Indice B.N.B. pondéré par les		Indices du Fonds Monétaire International!											
	exportations de l'U.E.B.L.	importations de l'U.E.B.L.												
1973 .....	97,1	97,6	96,6	98,8	92,5	111,0	96,3	111,3	114,7	91,2	95,8	81,9	94,9	90,3
1974 .....	98,4	98,4	98,5	101,1	98,0	103,7	90,5	108,3	104,0	96,8	95,5	89,0	96,0	96,0
1975 .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976 .....	102,2	101,6	101,4	105,2	104,8	104,2	95,6	85,6	82,3	102,3	100,3	108,5	101,3	101,2
1977 .....	108,0	107,7	107,1	104,7	113,0	115,2	91,3	81,2	75,5	109,2	96,8	111,5	101,8	102,8
1978 .....	112,6	112,2	111,1	95,7	120,1	141,7	91,3	81,5	71,1	114,4	89,1	138,6	103,9	96,8
1979 .....	114,5	115,2	113,7	93,6	127,4	131,5	93,4	87,2	69,4	118,3	91,1	144,4	105,3	97,0
1980 .....	113,7	114,9	114,0	93,6	128,8	126,5	94,4	96,0	67,2	119,6	92,2	144,2	97,9	99,2
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	112,6	114,1	112,3	94,6	125,1	133,3	92,2	86,8	69,3	117,0	90,5	142,0	104,7	96,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	113,4	115,1	113,6	92,8	127,5	130,3	93,0	91,2	70,1	117,8	92,0	145,7	104,7	96,9
4 <sup>e</sup> trimestre .....	114,4	116,5	115,0	94,3	131,8	119,0	95,4	88,5	69,7	119,8	92,5	147,6	104,2	98,3
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	113,5	115,8	114,7	94,5	131,8	116,5	95,6	92,9	69,6	120,7	92,5	145,1	99,5	99,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	113,9	116,3	114,8	94,4	129,6	123,1	94,8	94,5	67,7	119,5	92,0	143,8	98,1	99,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	114,1	116,4	115,0	92,0	129,4	128,5	95,1	96,6	66,9	120,7	92,4	145,5	98,8	99,5
4 <sup>e</sup> trimestre .....	111,2	112,9	111,6	94,5	124,3	137,9	91,9	100,1	64,6	117,6	91,9	142,2	95,3	98,3
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	108,6	109,3	108,1	98,6	119,9	146,7	88,0	101,8	61,6	113,1	90,9	135,1	90,5	96,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	<i>p</i> 107,6	<i>p</i> 107,1	106,2	105,5	118,2	143,1	84,5	97,8	58,3	109,9	90,3	134,0	87,3	96,4
1980 Juin .....	114,7	117,0	115,2	91,6	129,7	129,5	95,0	94,6	67,4	120,0	91,9	144,8	98,7	99,1
Juillet .....	114,8	117,2	115,7	91,3	130,5	127,2	95,9	95,5	67,2	121,0	92,3	146,8	99,7	99,4
Août .....	114,0	116,2	115,0	92,7	129,2	126,3	95,1	96,8	67,0	120,5	92,4	144,8	98,6	99,6
Septembre .....	113,6	115,7	114,3	91,9	128,5	131,9	94,4	97,6	66,4	120,4	92,4	145,0	98,1	99,5
Octobre .....	112,5	114,3	112,9	92,4	126,1	136,7	93,5	99,1	65,4	119,0	92,3	144,5	96,7	99,0
Novembre .....	111,0	112,5	111,4	95,0	124,1	136,6	91,6	101,0	64,5	117,5	92,1	142,5	95,0	98,8
Décembre .....	110,4	111,6	110,5	96,2	122,7	140,4	90,6	100,1	63,8	116,2	91,2	139,5	94,1	97,2
1981 Janvier .....	109,7	110,6	109,5	95,9	121,0	146,5	89,6	103,2	62,9	114,9	90,8	137,5	92,5	96,0
Février .....	108,1	108,5	107,5	99,8	118,2	147,9	87,3	102,6	61,3	112,3	90,9	133,0	89,5	96,2
Mars .....	108,0	108,5	107,3	100,0	120,5	145,7	87,2	99,5	60,7	112,3	91,0	134,8	89,6	96,7
Avril .....	108,0	108,3	107,3	102,1	120,2	143,0	86,7	99,1	59,2	111,8	91,0	134,2	89,0	97,1
Mai .....	<i>p</i> 107,4	<i>p</i> 106,9	106,2	106,0	117,9	143,1	83,7	98,8	58,2	109,6	90,3	132,8	87,0	97,0
Juin .....	<i>p</i> 106,8	<i>p</i> 106,0	105,1	108,5	116,5	143,1	83,1	95,4	57,5	108,3	89,6	135,0	86,0	95,2

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LIV<sup>e</sup> année, tome I, n<sup>o</sup> 5, mai 1977 : « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge », LIV<sup>e</sup> année, tome I, n<sup>os</sup> 1-2, juillet-août 1979 : « Le système monétaire européen », LIV<sup>e</sup> année, tome II, n<sup>o</sup> 3, septembre 1979 : « Aménagements apportés au chapitre X :

« Marché des Changes » de la partie « Statistiques » du Bulletin », LIV<sup>e</sup> année, tome II, n<sup>o</sup> 6, décembre 1979 : « Système monétaire européen : Mise à jour des données ». — *International Financial Statistics (F.M.I.)*, *Bulletin du F.M.I.*

## XI - 2. — RESULTAT DE CAISSE DU TRESOR ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers et opérations de trésorerie	Amortissements de la dette 2	Résultat de caisse	Placements spéciaux 3	Total à financer	Financement							
							Produit net d'emprunts consolidés 4	Variations de la dette flottante 5					Total	
								Prélèvement sur la marge auprès de la B.N.B.	Portefeuille des institutions financières	Comptes de chèques postaux des particuliers	En monnaies étrangères	Divers 6		(13) = (8) à (12)
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6) = (4) + (5) ou - [(7) + (13)]	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)		
1974 .....	- 57,8	+ 4,3	- 39,3	- 92,8	...	- 92,8	+ 84,9	+ 4,7	- 3,2	+ 2,3	...	+ 4,1	+ 7,9	
1975 .....	-113,8	+ 9,6	- 35,0	-139,2	...	-139,2	+122,8	- 0,9	+ 15,2	+ 3,7	...	- 1,6	+ 16,4	
1976 .....	-131,6	+ 0,5	- 47,5	-178,6	...	-178,6	+126,7	+ 16,4	+ 27,6	+ 7,4	...	+ 0,5	+ 51,9	
1977 .....	-161,7	- 1,5	- 48,6	-211,8	...	-211,8	+178,6	+ 16,4	+ 26,1	+ 3,1	...	- 12,4	+ 33,2	
1978 .....	-178,7	+ 1,8	- 56,9	-233,8	...	-233,8	+194,0	...	Fonds des Rentes		+ 3,8	+ 12,2	+ 2,1	+ 39,8
									- 7,5	+ 29,2				
1979 3 premiers mois .....	-136,2	+ 1,4	- 17,8	-152,6	...	-152,6	+ 35,4	...	+ 13,3	+107,2	- 2,8	- 0,2	- 0,3	+117,2
6 premiers mois .....	-195,4	+ 12,2	- 37,4	-220,6	...	-220,6	+112,6	...	+ 33,1	+ 43,4	+ 3,2	+ 28,7	- 0,4	+108,0
9 premiers mois .....	-211,7	+ 6,5	- 58,3	-263,5	...	-263,5	+181,1	...	+ 31,7	+ 17,3	- 4,8	+ 38,9	- 0,7	+ 82,4
12 mois .....	-204,8	- 0,7	- 79,3	-284,8	...	-284,8	+209,0	...	+ 36,5	+ 8,9	- 2,7	+ 32,3	+ 0,8	+ 75,8
1980 3 premiers mois .....	-138,7	+ 0,8	- 18,2	-156,1	...	-156,1	+ 78,2	...	+ 20,2	+ 46,0	+ 1,2	+ 10,7	- 0,2	+ 77,9
5 premiers mois .....	-198,1	- 1,0	- 30,4	-229,5	...	-229,5	+ 98,6	...	+ 21,2	+ 88,0	+ 3,3	+ 18,7	- 0,3	+130,9
6 premiers mois .....	-233,4	- 0,2	- 38,1	-271,7	...	-271,7	+153,3	...	+ 7,5	+ 83,3	+ 7,8	+ 20,1	- 0,3	+118,4
7 premiers mois .....	-233,6	+ 4,0	- 45,2	-274,8	...	-274,8	+168,7	...	- 11,5	+ 96,6	+ 6,1	+ 15,5	- 0,6	+106,1
8 premiers mois .....	-248,3	+ 1,4	- 51,8	-298,7	...	-298,7	+168,7	...	+ 5,2	+103,7	+ 6,5	+ 15,2	- 0,6	+130,0
9 premiers mois .....	-283,4	+ 3,5	- 58,7	-338,6	...	-338,6	+167,9	...	+ 14,7	+139,9	+ 1,8	+ 14,5	- 0,2	+170,7
10 premiers mois .....	-275,4	+ 2,0	- 67,2	-340,6	...	-340,6	+212,0	...	+ 23,9	+ 90,6	- 0,3	+ 14,7	- 0,3	+128,6
11 premiers mois .....	-295,6	+ 3,6	- 73,1	-365,1	...	-365,1	+212,0	...	+ 17,2	+111,2	+ 0,4	+ 24,5	- 0,2	+153,1
12 mois .....	-292,0	+ 1,0	- 80,4	-371,4	...	-371,4	+212,0	...	+ 24,7	+106,9	+ 3,5	+ 24,6	- 0,3	+159,4
1981 1 <sup>er</sup> mois .....	- 42,6	+ 1,8	- 6,5	- 47,3	...	- 47,3	+ 16,3	...	+ 3,0	+ 28,7	+ 9,0	- 9,6	- 0,1	+ 31,0
2 premiers mois .....	-108,5	- 1,7	- 12,6	-122,8	...	-122,8	+ 70,0	...	+ 7,2	+ 60,6	- 2,5	- 12,4	- 0,1	+ 52,8
3 premiers mois .....	-174,9	+ 4,0	- 19,3	-190,2	...	-190,2	+ 91,8	...	+ 31,4	+ 81,8	- 1,2	- 13,5	- 0,1	+ 98,4
4 premiers mois .....	-222,0	+ 0,3	- 26,5	-248,2	...	-248,2	+ 90,8	...	+ 26,1	+ 94,8	+ 9,0	+ 27,7	- 0,2	+157,4
5 premiers mois .....	-270,8	+ 6,3	- 34,9	-299,4	...	-299,4	+ 90,7	...	+ 21,1	+153,6	+ 0,8	+ 33,4	- 0,2	+208,7

1 Cf. tableau XI-1.

2 Amortissements contractuels (c'est-à-dire effectués par tirage au sort ou par rachat en bourse pendant la durée de vie des emprunts) à charge du Trésor et du Fonds des Rentes.

3 Augmentation (-) ou diminution (+) des placements provisoires du Trésor en effets commerciaux et de ses avoirs en comptes courants.

4 Montant nominal des emprunts émis moins les frais et primes d'émission afférents à ces emprunts et moins les remboursements à une échéance intercalaire ou à l'échéance finale d'emprunts émis antérieurement.

5 Dette à moyen et court terme, non compris les variations du portefeuille de certificats de trésorerie du F.M.I. qui n'ont pas d'incidence sur le volume des ressources disponibles pour le financement.

6 Ce poste comprend entre autres les variations des portefeuilles de certificats de trésorerie des organismes non financiers du secteur public et, jusqu'en 1977, celles du portefeuille de certificats de la tranche B du Fonds des Rentes.

XI- 3. — BESOINS NETS DE TRESOR ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra-budgétaires 2	Besoins nets de financement du Trésor 3 4	Couverture 5						
				Variations de l'encours en francs belges			Variations du recours direct et indirect à la B.N.B.			
				des emprunts consolidés (4)	de la dette flottante 6 (5)	Total (6) = (4) + (5)	Certificats de trésorerie détenus par la B.N.B. (marge) (7)	Certificats de trésorerie détenus par le Fonds des Rentes et financés par des avances de la B.N.B. (8)	Dettes en monnaies étrangères 7 (9)	Total (10) = (7) + (8) + (9)
1974 .....	- 57,8	+ 0,4	- 57,4	+ 50,9	+ 3,3	+ 54,2	+ 4,7	...	- 1,5	+ 3,2
1975 .....	-113,8	+ 4,5	-109,3	+ 94,4	+ 14,3	+108,7	- 0,9	+ 2,9	- 1,4	+ 0,6
1976 .....	-131,6	- 1,5	-133,1	+ 82,3	+ 34,9	+117,2	+ 16,3	+ 0,7	- 1,1	+ 15,9
1977 .....	-161,7	- 5,7	-167,4	+134,7	+ 17,6	+152,3	+ 16,4	- 0,8	- 0,5	+ 15,1
1978 .....	-178,7	- 4,2	-182,9	+143,7	+ 14,4	+158,1	...	+ 13,2	+ 11,6	+ 24,8
1979 3 premiers mois .....	-136,2	+ 0,1	-136,1	+ 18,9	+104,1	+123,0	...	+ 13,3	- 0,2	+ 13,1
6 premiers mois .....	-195,4	+ 8,7	-186,7	+ 79,0	+ 46,1	+125,1	...	+ 33,1	+ 28,5	+ 61,6
9 premiers mois .....	-211,7	+ 1,8	-209,9	+127,9	+ 11,8	+139,7	...	+ 31,7	+ 38,5	+ 70,2
12 mois .....	-204,8	- 7,0	-211,8	+126,1	+ 6,9	+133,0	...	+ 36,5	+ 42,3	+ 78,8
1980 3 premiers mois .....	-138,7	- 0,4	-139,1	+ 36,3	+ 47,0	+ 83,3	...	+ 20,2	+ 35,6	+ 55,8
5 premiers mois .....	-198,1	- 1,9	-200,0	+ 28,4	+ 91,0	+119,4	...	+ 21,2	+ 59,4	+ 80,6
6 premiers mois .....	-233,4	- 3,5	-236,9	+ 64,9	+ 90,8	+155,7	...	+ 7,5	+ 73,7	+ 81,2
7 premiers mois .....	-233,6	+ 0,9	-232,7	+ 60,5	+102,1	+162,6	...	- 11,5	+ 81,6	+ 70,1
8 premiers mois .....	-248,3	- 2,2	-250,5	+ 54,5	+109,5	+164,0	...	+ 5,2	+ 81,3	+ 86,5
9 premiers mois .....	-283,4	+ 6,1	-277,3	+ 39,7	+141,5	+181,2	...	+ 14,8	+ 81,3	+ 96,1
10 premiers mois .....	-275,4	- 1,9	-277,3	+ 81,7	+ 90,1	+171,8	...	+ 23,9	+ 81,6	+105,5
11 premiers mois .....	-295,6	- 1,4	-297,0	+ 76,6	+111,4	+188,0	...	+ 17,2	+ 91,8	+109,0
12 mois .....	-292,0	- 4,7	-296,7	+ 69,6	+110,1	+179,7	...	+ 24,7	+ 92,3	+117,0
1981 1 <sup>er</sup> mois .....	- 42,6	- 0,7	- 43,3	- 6,4	+ 38,7	+ 32,3	...	+ 1,9	+ 9,1	+ 11,0
2 premiers mois .....	-108,5	+ 7,8	-116,3	+ 21,0	+ 60,0	+ 81,0	...	+ 5,2	+ 30,1	+ 35,3
3 premiers mois .....	-174,9	- 4,9	-179,8	+ 21,7	+ 81,9	+103,6	...	+ 30,2	+ 46,2	+ 76,2
4 premiers mois .....	-222,0	- 8,8	-230,8	+ 12,4	+113,5	+125,9	...	+ 16,3	+ 88,6	+104,9
5 premiers mois .....	-270,8	- 2,7	-273,5	+ 3,7	+162,6	+166,3	...	+ 12,7	+ 94,5	+107,2

<sup>1</sup> Cf. tableau XI-1.

<sup>2</sup> Le solde des opérations extra-budgétaires comprend non seulement les fonds de tiers et les opérations de trésorerie [colonne (2) du tableau XI-2], mais aussi les dépenses d'organismes paratatiques, autres que le Fonds des Routes, financées par l'émission d'emprunts indirects. Il est en outre influencé par des différences à l'émission et à l'amortissement.

<sup>3</sup> L'écart entre cette colonne et la colonne (4) « Résultat de caisse » du tableau XI-2 s'explique par le fait que, d'une part, les besoins nets de financement tiennent compte d'un certain nombre d'opérations qui ne sont pas prises en considération pour le calcul du « Résultat de caisse » (les opérations en

question sont énumérées dans la note 2) et, d'autre part, que ces besoins nets ne comprennent pas les amortissements contractuels.

<sup>4</sup> Cf. tableau XVI-3b.

<sup>5</sup> Y compris les variations de la dette indirecte.

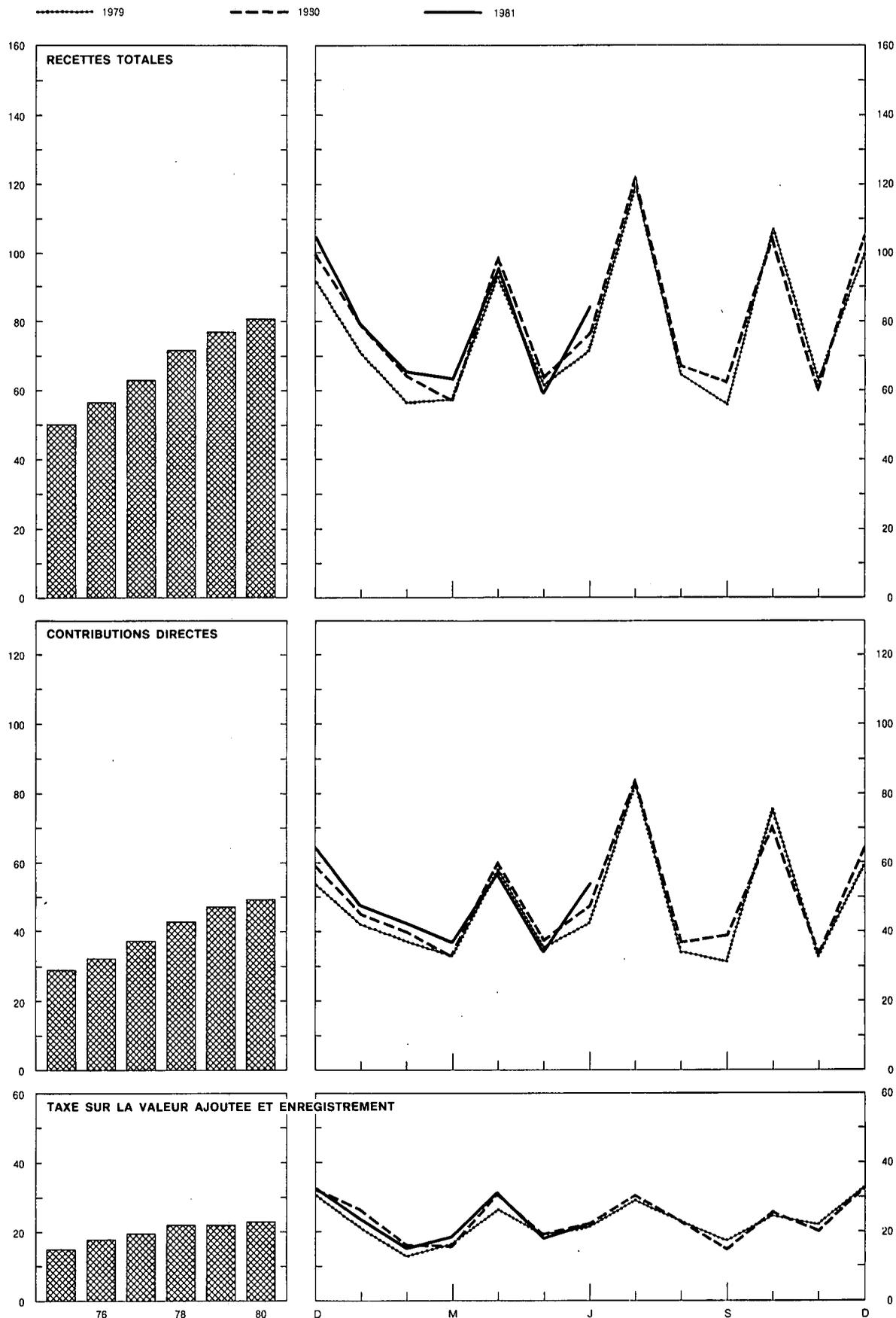
<sup>6</sup> Dette à moyen et à court terme à l'exclusion du recours direct et indirect à la B.N.B.

<sup>7</sup> Etant donné que son produit est cédé à la B.N.B. contre francs belges par le Trésor, cette dette en monnaies étrangères est également considérée comme un recours indirect à la B.N.B.

# XI - 4. — RECETTES FISCALES PAR ANNEE CIVILE <sup>(1)</sup>

(milliards de francs)

Moyennes mensuelles ou mois



<sup>1</sup> Y compris les droits de douane et, à partir de 1979, une partie de la taxe sur la valeur ajoutée, cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes.

# XI - 4. — RECETTES FISCALES (par année civile) <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Recettes courantes <sup>3</sup>					Recettes en capital <sup>4</sup>	Total des recettes fiscales	Recettes courantes y compris celles cédées aux Communautés Européennes			Total des recettes fiscales y compris celles cédées aux Communautés Européennes
	Contributions directes <sup>2</sup>	dont : versements anticipés	Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total			Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total	
1975 .....	349,4	78,5	62,4	179,5	591,3	6,6	597,9	73,0	179,5	601,9	608,5
1976 .....	388,0	91,7	68,7	215,2	671,9	7,2	679,1	80,8	215,2	684,0	691,2
1977 .....	448,2	104,0	72,2	236,6	757,0	7,9	764,9	84,7	236,6	769,5	777,4
1978 .....	514,0	108,8	73,4	264,9	852,3	9,5	861,8	85,3	264,9	864,2	873,7
1979 .....	563,9	129,6	78,8	266,7	909,4	11,7	921,1	92,6	280,7	937,2	948,9
1980 .....	593,0	123,0	81,2	279,9	954,1	11,3	965,4	97,3	294,9	985,2	996,5
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	135,8	28,9	20,0	67,1	222,9	3,0	225,9	23,6	70,5	229,9	232,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	148,8	38,3	19,0	69,8	237,6	3,1	240,7	22,6	73,4	244,8	247,9
4 <sup>e</sup> trimestre .....	167,4	59,7	20,6	79,1	267,1	3,0	270,1	24,1	82,6	274,1	277,1
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	118,6	1,7	20,3	59,5	198,4	2,8	201,2	24,2	63,2	206,0	208,8
2 <sup>e</sup> trimestre .....	145,3	27,0	20,1	72,0	237,4	2,7	240,1	24,4	75,7	245,4	248,1
3 <sup>e</sup> trimestre .....	160,2	37,6	20,5	69,0	249,7	2,8	252,5	24,3	72,8	257,3	260,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	168,9	56,7	20,3	79,4	268,6	3,0	271,6	24,4	83,2	276,5	279,5
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	128,5	1,9	18,5	58,8	205,8	2,9	208,7	22,6	63,5	214,5	217,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	146,5	23,3	19,3	72,1	237,9	2,7	240,6	23,8	76,8	247,1	249,8
1980 Juin .....	47,3	1,5	6,7	21,9	75,9	0,9	76,8	8,2	23,1	78,6	79,5
Juillet .....	83,9	35,0	7,0	30,6	121,5	0,9	122,4	8,3	31,9	124,1	125,0
Août .....	37,3	0,5	6,1	23,0	66,4	0,9	67,3	7,3	24,2	68,8	69,7
Septembre .....	39,0	2,1	7,4	15,4	61,8	1,0	62,8	8,7	16,7	64,4	65,4
Octobre .....	71,1	31,2	7,1	25,9	104,1	1,0	105,1	8,6	27,1	106,8	107,8
Novembre .....	33,0	0,5	6,6	20,5	60,1	0,9	61,0	7,9	21,8	62,7	63,6
Décembre .....	64,8	25,0	6,6	33,0	104,4	1,1	105,5	7,9	34,3	107,0	108,1
1981 Janvier .....	48,1	1,3	6,0	24,3	78,4	0,9	79,3	7,3	25,9	81,3	82,2
Février .....	43,2	...	6,0	15,6	64,8	0,9	65,7	7,4	17,1	67,7	68,6
Mars .....	37,2	0,6	6,5	18,9	62,6	1,1	63,7	7,9	20,5	65,5	66,7
Avril .....	57,3	21,9	6,2	31,7	95,2	0,9	96,1	7,8	33,2	98,3	99,2
Mai .....	34,8	0,6	5,7	18,4	58,9	0,8	59,7	7,2	20,0	62,0	62,8
Juin .....	54,4	0,8	7,4	22,0	83,8	1,0	84,8	8,8	23,6	86,8	87,8

<sup>1</sup> Non compris les additionnels en faveur des provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés.

<sup>3</sup> Y compris les recettes fiscales affectées hors budget; non compris les droits de douane et à partir de 1970 une partie de la taxe sur la valeur

ajoutée, cédées comme moyens propres aux Communautés Européennes.

Ces recettes sont comprises dans les montants figurant dans les colonnes (8) à (11).

<sup>4</sup> Droits de succession.

# XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	1980		1980 : Juin		1981 : Juin	
	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations
<b>A. Recettes courantes <sup>2</sup> :</b>						
I. Contributions directes .....	593,0	621,3	47,3	48,1	54,4	56,5
précompte immobilier .....	1,4	1,6	...	...	0,1	0,1
précompte mobilier .....	58,7	55,5	7,5	7,4	8,1	8,8
versements anticipés .....	123,0	143,7	1,5	2,0	0,8	1,6
impôts de sociétés (rôles) .....	2,6	6,2	0,3	0,4	- 0,3	- 0,2
impôts de personnes physiques (rôles) .....	26,8	32,5	2,0	1,8	0,9	1,4
précompte professionnel .....	364,7	365,9	34,8	35,3	43,0	43,0
divers .....	15,8	15,9	1,2	1,2	1,8	1,8
II. Douanes et accises .....	81,2	82,6	6,7	6,5	7,4	6,5
III. T.V.A. et enregistrement .....	279,9	291,9	21,9	23,2	22,0	24,5
<b>B. Recettes en capital .....</b>	11,3	12,6	0,9	1,1	1,0	1,1
<b>Total <sup>2</sup> ...</b>	<b>965,4</b>	<b>1.008,4</b>	<b>76,8</b>	<b>78,9</b>	<b>84,8</b>	<b>88,6</b>
Différence par rapport aux évaluations ...	- 43,0		- 2,1		- 3,8	
<b>C. Recettes totales y compris celles cédées aux Communautés Européennes .....</b>	<b>996,5</b>	<b>1.035,4</b>	<b>79,5</b>		<b>87,8</b>	
Différence par rapport aux évaluations ...	- 38,9					

<sup>1</sup> Non compris les additionnels en faveur des provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.

<sup>2</sup> Y compris les recettes fiscales affectées hors budget; non compris les recettes cédées comme moyens propres aux Communautés Européennes. Ces recettes cédées sont comprises dans les montants figurant à la ligne C.

N. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur Belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLII<sup>e</sup> année, tome I, no 3, mars 1967 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVII<sup>e</sup> année, tome II, no 5, novembre 1972 : « Le budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1973 ». — XLIX<sup>e</sup> année, tome I, no 5, mai 1974, Le année, tome I, no 4, avril 1975 et LV<sup>e</sup> année, tome II, no 7-8, juillet-août 1980 : « Chapitre XI : « Finances publiques » de la partie statistique. — Modification de certaines données ».

**XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE**  
**XII - 1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1978**

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes  (13) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéter- minés et ajustements		
		Entreprises privées et particuliers	Orga- nismes publies d'explo- itation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Orga- nismes princi- pale- ment moné- taires	Fonds des Rentés	Caisses d'épargne, sociétés hypothé- caires et de capi- talisation	Organismes d'assura- nce et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publies de crédit			
															(1)
Secteurs nationaux non financiers	Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses .....	20,3	1,0	—	—	—	2,8	216,2	—	27,0	...	12,1	2,1	261,2
		Engagements en comptes courants ou d'avances .....	66,9	—	—	—	—	8,9	510,1	—	8,7	...	7,4	...	546,5
		Obligations .....	—	—	—	—	—	—	11,9	—	26,7	...	36,6	...	151,0
		Autres emprunts à plus d'un an .....	—	0,3	—	—	—	—	—	—	498,8	117,0	477,6	...	1.095,9
		Divers .....	—	11,2	9,0	—	101,8	—	—	—	0,3	3,9	0,1	...	126,3
		(Actions et parts) .....	(558,0)	(5,9)	(2,4)	—	(0,1)	(...)	(2,4)	(—)	(2,7)	(12,6)	(...)	(...)	(...)
	<b>Total ...</b>	<b>87,2</b>	<b>12,5</b>	<b>9,0</b>	<b>—</b>	<b>104,0</b>	<b>11,7</b>	<b>738,2</b>	<b>—</b>	<b>561,5</b>	<b>157,5</b>	<b>497,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2.180,9</b>	
Secteurs nationaux non financiers	Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses .....	0,5	—	—	—	—	0,1	2,5	—	1,3	...	0,8	...	4,7
		Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	1,4	1,0	—	—	...	10,0	...	12,9
		Certificats à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	...	—	...	1,2
		Obligations accessibles à tout placeur .....	45,7	1,6	—	0,3	0,1	0,2	20,9	2,2	20,4	9,0	2,6	...	103,0
		Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	0,1	—	0,1	—	1,1	27,5	...	11,4	6,3	14,0	1,7	62,2
		Autres emprunts à plus d'un an .....	—	—	—	—	—	5,8	0,2	—	0,5	0,2	50,0	...	56,7
	Divers .....	15,5	0,1	13,5	0,6	—	2,9	—	—	—	—	—	18,6	51,2	
	(Actions et parts) .....	(0,7)	—	(29,3)	(19,6)	(...)	—	(0,3)	(—)	(0,7)	(0,3)	(1,0)	(0,7)	(52,6)	
	<b>Total ...</b>	<b>61,7</b>	<b>1,8</b>	<b>13,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>11,5</b>	<b>53,3</b>	<b>2,2</b>	<b>33,6</b>	<b>15,5</b>	<b>77,4</b>	<b>20,3</b>	<b>291,9</b>	
Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers .....	8,7	—	—	2,6	—	3,8	84,0	...	...	...	27,5	...	126,6
		Certificats à un an au plus .....	—	4,1	—	7,7	0,7	57,3	60,7	16,0	21,0	...	40,0	0,3	207,8
		Obligations accessibles à tout placeur .....	370,3	7,3	—	5,8	9,6	1,2	332,4	14,4	157,0	111,3	60,1	...	1.069,4
		Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	0,2	—	—	—	0,8	52,3	...	10,7	0,9	0,4	...	65,3
		Divers .....	—	7,4	—	—	—	30,4	0,8	3,4	13,8	3,5	2,3	...	61,6
		<b>Total ...</b>	<b>379,0</b>	<b>19,0</b>	<b>—</b>	<b>16,1</b>	<b>40,7</b>	<b>63,9</b>	<b>532,8</b>	<b>30,4</b>	<b>202,5</b>	<b>115,7</b>	<b>102,8</b>	<b>27,8</b>	<b>1.530,7</b>
Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Acceptations, effets commerciaux et promesses .....	—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	0,4
		Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	43,0	—	0,2	...	9,0	...	52,2
		Obligations accessibles à tout placeur .....	73,2	0,2	—	0,7	0,2	0,2	42,3	3,8	29,3	15,7	8,9	...	174,5
		Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—	—	11,6	—	16,9	2,1	19,9	0,6	51,1
		Autres emprunts à plus d'un an .....	—	8,2	—	—	—	—	—	—	36,1	—	249,6	...	293,9
	Divers .....	6,6	1,2	13,1	—	—	—	—	—	—	—	1,0	...	21,9	
	<b>Total ...</b>	<b>79,8</b>	<b>9,6</b>	<b>13,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>97,3</b>	<b>3,8</b>	<b>82,5</b>	<b>17,8</b>	<b>288,4</b>	<b>0,6</b>	<b>594,0</b>	
Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	0,1	—	0,6	—	—	—	0,7
		Certificats à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,8	...	1,8
		Obligations accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	0,3	—	8,9	...	7,5	2,6	0,4	...	19,7
		Réserves de sécurité sociale .....	21,5	—	—	—	—	13,0	—	—	—	—	—	—	34,5
	Divers .....	74,1	—	3,5	—	—	0,3	5,5	—	0,2	6,3	—	10,7	100,6	
	<b>Total ...</b>	<b>95,6</b>	<b>—</b>	<b>3,5</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>13,3</b>	<b>14,5</b>	<b>—</b>	<b>8,3</b>	<b>8,9</b>	<b>2,2</b>	<b>10,7</b>	<b>157,3</b>	
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	—	—	—	2,3	...	...	—	...	...	2,3	
		Acceptations, effets commerciaux et promesses .....	—	0,6	—	—	—	2,7	86,9	—	9,1	—	15,5	...	114,8
		Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	103,3	—	0,2	—	—	...	203,5
		Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires <sup>1</sup> .....	—	—	—	—	—	—	1.033,4	—	—	—	—	—	1.033,4
		Obligations .....	21,8	—	—	0,1	—	—	37,9	...	1,7	4,6	0,1	...	66,2
		Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique .....	—	—	34,0	—	—	—	19,4	—	—	—	—	—	53,4

**DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE**

		Internationales financières												
		Organismes principalement monétaires (7)												
		Fonds des Rentas (8)												
		Intermédiaires financiers												
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)												
		Organ. d'assurance-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)												
		Intermédiaires financiers publics de crédit (11)												
		Secteurs Indéterminés et ajustements (12)												
		(13) = (1) + (12)												
	Autres engagements divers étrangers	29,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,7
	Autres dépôts en devises à un an au plus	337,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	337,4
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	244,1	0,1	—	—	3,9	—	—	—	6,2	0,1	2,8	—	257,2
	Autres dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	187,1	—	—	—	—	—	187,1
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dépôts à plus d'un an	28,9	—	—	—	—	—	1,3	—	0,1	—	—	—	30,3
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	123,9	—	—	—	—	—	0,4	—	1,0	0,7	—	—	126,0
	Divers	0,3	—	—	—	—	—	0,1	—	0,3	—	—	—	123,0
	(Actions et parts)	(34,6)	—	—	—	—	—	(3,2)	(...)	(1,2)	(0,8)	—	—	(40,0)
	<b>Total ...</b>	<b>1.482,0</b>	<b>8,9</b>	<b>1,9</b>	<b>37,8</b>	<b>7,8</b>	<b>1.314,8</b>	<b>194,3</b>	<b>...</b>	<b>22,1</b>	<b>2,7</b>	<b>4,6</b>	<b>121,4</b>	<b>3.198,3</b>
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	29,9	—	—	—	—	—	29,9
	Certificats à un an au plus	—	—	—	0,1	—	0,9	0,9	—	2,0	—	1,3	—	5,2
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	3,1
	<b>Total ...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,8</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>0,9</b>	<b>30,8</b>	<b>—</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>1,3</b>	<b>0,3</b>	<b>38,2</b>
	Monnaie	43,6	0,2	...	0,5	5,3	0,2	2,3	—	...	2,5	2,5	0,4	57,5
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	8,8	—	0,1	—	—	—	8,9
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	545,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	545,5
	Autres dépôts à un an au plus	38,2	2,7	0,3	1,8	9,2	5,6	—	—	—	24,4	1,1	—	83,3
	Dépôts à plus d'un an	68,8	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	69,1
	Bons de caisse à un an au plus	34,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34,1
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	176,2	—	—	—	—	—	6,1	—	0,6	0,6	0,6	—	184,1
	Réserves mathématiques	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1
	Divers	13,7	—	0,5	14,7	—	—	—	—	0,1	—	—	36,6	65,6
	(Actions et parts)	(3,6)	—	—	—	—	—	—	(—)	(2,0)	(1,1)	—	—	(6,7)
	<b>Total ...</b>	<b>921,2</b>	<b>2,9</b>	<b>0,8</b>	<b>17,0</b>	<b>14,5</b>	<b>6,1</b>	<b>17,2</b>	<b>...</b>	<b>0,8</b>	<b>27,5</b>	<b>4,2</b>	<b>37,0</b>	<b>1.049,2</b>
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Réserves de sécurité sociale	92,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	92,1
	Réserves mathématiques	367,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	367,1
	Divers	5,8	—	0,4	—	0,2	—	—	—	—	—	—	1,3	7,7
	(Actions et parts)	(3,3)	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,1)	(...)	(—)	(...)	(3,4)
	<b>Total ...</b>	<b>465,0</b>	<b>...</b>	<b>0,4</b>	<b>...</b>	<b>0,2</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>1,3</b>	<b>466,9</b>
	Monnaie	8,7	...	—	...	0,2	—	0,1	—	...	0,4	...	...	9,4
	Argent à très court terme (francs belges)	0,1	—	—	—	—	0,1	0,7	...	0,4	—	0,4	...	1,7
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	6,6	...	7,3
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	101,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	101,3
	Autres dépôts à un an au plus	20,5	6,4	—	23,0	7,5	0,7	3,3	—	0,6	3,4	0,6	...	66,0
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	59,7	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	—	...	60,2
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	1,2	5,0	—	—	—	—	...	6,2
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	380,0	0,5	—	1,1	4,2	6,4	65,4	1,9	65,6	26,6	13,5	...	565,2
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	—	—	—	1,9	8,4	13,8	—	57,8	17,1	3,2	9,5	111,7
	Divers	2,2	0,1	31,0	—	—	—	—	—	0,4	—	—	67,2	102,0
	(Actions et parts)	(0,2)	(...)	(1,6)	(0,7)	—	—	(...)	(...)	(0,3)	(—)	(0,1)	(...)	(2,9)
	<b>Total ...</b>	<b>572,5</b>	<b>7,0</b>	<b>31,0</b>	<b>24,2</b>	<b>13,8</b>	<b>16,8</b>	<b>89,0</b>	<b>1,9</b>	<b>124,8</b>	<b>47,9</b>	<b>25,4</b>	<b>76,7</b>	<b>1.031,0</b>
			11,4	...	...	9,1	—	87,3	2,6	26,5	20,0	17,8	—	174,7
	<b>Total des créances</b>	<b>4.165,8</b>	<b>81,1</b>	<b>122,2</b>	<b>97,0</b>	<b>192,9</b>	<b>1.441,9</b>	<b>3.245,3</b>	<b>40,9</b>	<b>1.079,7</b>	<b>418,1</b>	<b>1.036,9</b>	<b>298,2</b>	<b>12.220,0</b>

1 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.



DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Internationales																
	Organismes principalement monétaires (7)			Fonds des Rentés (8)			Intermédiaires financiers (9)			Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)			Intermédiaires financiers publics de crédit (11)			Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
Autres dépôts en devises à un an au plus .....	37,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37,7
Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires .....	361,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	361,2
Autres dépôts à un an au plus .....	279,5	0,1	—	—	—	3,3	—	—	—	10,6	—	2,6	—	—	—	—	296,1
Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	—	—	—	—	—	211,1	—	—	—	—	—	—	—	—	211,1
Dépôts à plus d'un an .....	27,3	—	—	—	—	—	—	0,5	—	0,1	—	—	—	—	—	—	27,9
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an .....	151,3	—	—	—	—	—	—	0,3	—	1,0	—	0,7	—	—	—	—	153,3
Divers .....	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	—	—	—	—	231,7
(Actions et parts) .....	(37,9)	—	—	—	—	—	—	(3,1)	(...)	(1,1)	(0,7)	—	—	—	—	—	(43,0)
<b>Total ...</b>	<b>1.581,9</b>	<b>11,7</b>	<b>2,2</b>	<b>41,3</b>	<b>8,1</b>	<b>1.678,1</b>	<b>227,4</b>	<b>...</b>	<b>26,7</b>	<b>5,1</b>	<b>6,1</b>	<b>229,7</b>	<b>3.818,3</b>				
Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	75,6
Certificats à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,1
Divers .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,2
<b>Total ...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,8</b>	<b>0,1</b>	<b>—</b>	<b>5,0</b>	<b>77,1</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>—</b>	<b>...</b>	<b>0,4</b>	<b>85,9</b>				
Monnaie .....	52,2	0,2	...	0,5	7,8	0,2	...	—	—	—	5,5	2,6	0,2	69,2			
Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	...	0,1			
Acceptations, effets commerciaux et promesses .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...			
Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...			
Dépôts en carnets ou livrets ordinaires .....	585,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	585,7			
Autres dépôts à un an au plus .....	44,7	2,1	0,3	1,9	9,3	8,6	3,0	—	—	0,4	20,0	0,1	...	90,4			
Dépôts à plus d'un an .....	71,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	71,6			
Bons de caisse à un an au plus .....	32,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32,6			
Bons de caisse et obligations, à plus d'un an .....	216,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	225,0			
Réserves mathématiques .....	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2			
Divers .....	14,1	...	0,6	17,6	...	0,3	...	...	...	0,1	...	...	43,5	76,2			
(Actions et parts) .....	(3,6)	—	—	—	—	—	—	—	—	(—)	(2,4)	(1,0)	—	(7,0)			
<b>Total ...</b>	<b>1.018,7</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9</b>	<b>20,0</b>	<b>17,1</b>	<b>9,4</b>	<b>18,3</b>	<b>...</b>	<b>1,1</b>	<b>27,7</b>	<b>3,4</b>	<b>43,7</b>	<b>1.162,6</b>				
Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...			
Réserves de sécurité sociale .....	83,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	83,2			
Réserves mathématiques .....	402,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	402,0			
Divers .....	6,4	...	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1,6	8,1			
(Actions et parts) .....	(3,0)	—	—	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,2)	(0,1)	(—)	(3,3)			
<b>Total ...</b>	<b>491,6</b>	<b>...</b>	<b>0,1</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>1,6</b>	<b>493,3</b>				
Monnaie .....	9,2	...	—	0,2	0,1	...	0,1	—	...	0,5	...	...	10,1				
Argent à très court terme (francs belges) .....	0,2	—	—	—	—	0,6	...	...	1,2	—	...	...	3,3				
Engagements en comptes courants ou d'avances .....	...	—	—	—	—	0,1	1,5	—	...	...	8,9	...	10,5				
Dépôts en carnets ou livrets ordinaires .....	109,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	109,2				
Autres dépôts à un an au plus .....	23,0	5,1	—	29,4	8,1	0,5	1,3	—	0,6	3,3	0,1	...	71,4				
Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur .....	57,1	...	...	...	0,1	...	0,1	—	...	0,3	...	...	57,6				
Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur .....	—	...	...	...	...	1,6	4,2	—	...	...	...	...	5,8				
Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur .....	434,6	0,5	...	0,8	4,0	5,3	61,2	2,6	67,3	27,1	12,7	...	616,1				
Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur .....	—	...	...	...	1,7	30,2	17,0	—	62,8	17,9	3,1	9,6	142,3				
Divers .....	4,0	0,1	37,9	...	...	2,3	...	...	0,3	...	1,3	75,8	121,7				
(Actions et parts) .....	(0,2)	(...)	(1,6)	(0,7)	(...)	(...)	(0,3)	(—)	(0,1)	(...)	(...)	(...)	(2,9)				
<b>Total ...</b>	<b>637,3</b>	<b>5,7</b>	<b>37,9</b>	<b>30,4</b>	<b>14,0</b>	<b>40,6</b>	<b>85,4</b>	<b>2,6</b>	<b>132,2</b>	<b>49,1</b>	<b>27,4</b>	<b>85,4</b>	<b>1.148,0</b>				
<b>Secteurs indéterminés et ajustements (12)</b>	<b>—</b>	<b>11,5</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>4,7</b>	<b>...</b>	<b>152,3</b>	<b>3,1</b>	<b>29,0</b>	<b>21,6</b>	<b>23,0</b>	<b>—</b>	<b>245,2</b>				
<b>(13) = (1) + (12)</b>	<b>Total des créances</b>	<b>4.538,8</b>	<b>88,3</b>	<b>148,5</b>	<b>109,3</b>	<b>191,7</b>	<b>1.864,4</b>	<b>3.868,5</b>	<b>88,7</b>	<b>1.191,1</b>	<b>441,8</b>	<b>1.152,8</b>	<b>423,9</b>	<b>14.107,8</b>			

1 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.



DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers														
	Organismes principalement monétaires (7)							Fonds des Rentes (8)							
	Autres engagements bruts envers l'étranger	+ 8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 8,0
	Autres dépôts en devises à un an au plus	+23,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 23,8
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+35,5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 39,0
	Autres dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 24,0
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 24,0
	Dépôts à plus d'un an	- 1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,5
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+27,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 27,3
	Divers	(+ 3,3)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	+ 12,1
	(Actions et parts)	(+ 3,3)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	+ 11,7
	<b>Total ...</b>	<b>+99,9</b>	<b>+ 2,8</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+369,1</b>	<b>+33,0</b>	<b>...</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>+ 2,4</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>+ 11,7</b>	<b>+ 11,7</b>	<b>+529,2</b>
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	...	—	—	...	—	...	...	...	+ 45,8
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	+ 0,1	—	+ 4,1	+ 0,5	—	- 1,5	—	- 1,3	—	—	+ 1,9
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1
	Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1
	<b>Total ...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>—</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>+46,3</b>	<b>—</b>	<b>- 1,5</b>	<b>—</b>	<b>- 1,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 47,8</b>
	Monnaie	+ 8,7	- 0,1	...	- 0,1	+ 2,5	...	- 2,3	—	...	+ 3,0	+ 0,1	- 0,2	...	+ 11,6
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	...	...	+ 0,1
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,8
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+40,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 40,2
	Autres dépôts à un an au plus	+ 6,5	- 0,5	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 3,0	+ 3,0	—	+ 0,3	- 4,3	- 0,9	...	...	+ 7,2
	Dépôts à plus d'un an	+ 2,6	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,6
	Bons de caisse à un an au plus	- 1,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,5
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+40,7	...	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	—	—	+ 40,8
	Réserves mathématiques	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Divers	+ 0,3	...	+ 0,2	+ 2,9	...	+ 0,3	...	—	—	—	—	—	—	+ 6,9
	(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(+0,4)	(- 0,1)	(...)	(...)	(...)	+ 10,6
	<b>Total ...</b>	<b>+97,5</b>	<b>- 0,6</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 2,9</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>- 0,7</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>+113,4</b>
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Réserves de sécurité sociale	- 8,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 8,9
	Réserves mathématiques	+34,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 34,8
	Divers	+ 0,7	...	- 0,3	...	- 0,2	...	...	—	—	—	—	—	—	+ 0,5
	(Actions et parts)	(- 0,3)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(+0,1)	(-)	(...)	(...)	(- 0,2)
	<b>Total ...</b>	<b>+26,6</b>	<b>...</b>	<b>- 0,3</b>	<b>...</b>	<b>- 0,2</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 26,4</b>
	Monnaie	+ 0,5	...	—	+ 0,1	...	...	...	—	...	+ 0,1	...	...	...	+ 0,7
	Argent à très court terme (francs belges)	...	—	—	...	—	+ 0,5	- 0,7	...	+ 0,9	—	+ 0,9	...	...	+ 1,6
	Engagements en comptes courants ou d'avances	...	...	...	...	...	...	+ 0,8	—	...	...	+ 2,4	...	...	+ 3,2
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+ 7,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 7,9
	Autres dépôts à un an au plus	+ 2,6	- 1,4	...	+ 6,4	+ 0,6	- 0,2	- 1,9	—	...	- 0,1	- 0,6	...	...	+ 5,4
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	- 2,6	...	...	- 0,1	+ 0,1	...	+ 0,1	—	...	...	- 0,1	...	...	- 2,6
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	...	...	...	...	+ 0,4	- 0,8	—	...	...	...	...	...	- 0,4
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	+54,6	...	...	- 0,3	- 0,2	- 1,0	- 4,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 0,5	- 0,9	...	...	+ 50,9
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	...	...	...	- 0,2	+ 21,9	+ 3,1	—	+ 5,0	+ 0,7	...	+ 0,1	...	+ 30,6
	Divers	+ 1,8	...	+ 6,9	...	...	+ 2,2	...	—	...	...	+ 0,2	+ 8,6	...	+ 19,7
	(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
	<b>Total ...</b>	<b>+64,8</b>	<b>- 1,4</b>	<b>+ 6,9</b>	<b>+ 6,1</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 23,8</b>	<b>- 3,5</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 7,5</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 8,7</b>	<b>+ 8,7</b>	<b>+117,0</b>
	Secteurs indéterminés et ajustements (12)	...	+ 0,1	...	...	- 4,4	+ 0,3	+ 19,6	+ 0,5	+ 2,5	+ 1,6	+ 5,2	—	—	+ 25,4
	<b>Total des créances</b>	<b>+502,5</b>	<b>+ 7,2</b>	<b>+26,1</b>	<b>+12,4</b>	<b>- 1,2</b>	<b>+458,4</b>	<b>+532,2</b>	<b>+47,8</b>	<b>+111,4</b>	<b>+23,7</b>	<b>+115,9</b>	<b>+ 29,3</b>	<b>+ 29,3</b>	<b>+1.865,7</b>

1 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.  
2 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

3 Cf. rubrique 4.2311 du tableau IX-1.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1978

Totaux sectoriels  
(milliards de francs)

Créances par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	87,2	12,5	9,0	...	104,0	212,7	11,7	738,2	—	561,5	157,5	497,2	1.954,4	2,1	2.180,9
2. Organismes publics d'exploitation	61,7	1,8	13,5	1,0	0,1	78,1	11,5	53,3	2,2	33,6	15,5	77,4	182,0	20,3	291,9
3. Etat (Trésor) .....	379,0	19,0	—	16,1	40,7	454,8	63,9	532,8	30,4	202,5	115,7	102,8	984,2	27,8	1.530,7
4. Secteur public non compris ailleurs	79,8	9,6	13,1	0,7	0,2	103,4	0,2	97,3	3,8	82,5	17,8	288,4	489,8	0,6	594,0
5. Sécurité sociale .....	95,6	...	3,5	...	0,3	99,4	13,3	14,5	...	8,3	8,9	2,2	33,9	10,7	157,3
6. Total des secteurs nationaux non financiers .....	703,3	42,9	39,1	17,8	145,3	948,4	100,6	1.436,1	36,4	888,4	315,4	968,0	3.644,3	61,5	4.754,8
7. Etranger .....	21,8	8,0	46,2	0,1	2,2	78,3	2,7	1.390,6	...	15,1	4,6	15,6	1.425,9	...	1.506,9
8. Organismes principalement monétaires .....	1.482,0	8,9	1,9	37,8	7,8	1.538,4	1.314,8	194,3	...	22,1	2,7	4,6	223,7	121,4	3.198,3
9. Fonds des Rentes .....	—	—	2,8	0,1	—	2,9	0,9	30,8	—	2,0	—	1,3	34,1	0,3	38,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation .....	921,2	2,9	0,8	17,0	14,5	956,4	6,1	17,2	...	0,8	27,5	4,2	49,7	37,0	1.049,2
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	465,0	...	0,4	...	0,2	465,6	...	...	...	...	...	...	...	1,3	466,9
12. Intermédiaires financiers publics de crédit .....	572,5	7,0	31,0	24,2	13,8	648,5	16,8	89,0	1,9	124,8	47,9	25,4	289,0	76,7	1.031,0
13. Total des intermédiaires financiers	3.440,7	18,8	36,9	79,1	36,3	3.611,8	1.338,6	331,3	1,9	149,7	78,1	35,5	596,5	236,7	5.783,6
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments .....	—	11,4	...	...	9,1	20,5	—	87,3	2,6	26,5	20,0	17,8	154,2	—	174,7
15. Total des créances .....	4.165,8	81,1	122,2	97,0	192,9	4.659,0	1.441,9	3.245,3	40,9	1.079,7	418,1	1.036,9	5.820,9	298,2	12.220,0
Solde des créances et des dettes ...	1.984,9	210,8	1.408,5	497,0	35,6	95,8	65,0	47,0	2,7	30,5	48,8	5,9	37,3	123,5	—

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1979

Totaux sectoriels  
(milliards de francs)

Créances par secteur  Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothé- caires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	92,6	13,5	10,0	...	116,2	232,3	10,5	874,6	—	634,2	173,3	564,7	2.246,8	1,5	2.491,1
2. Organismes publics d'exploitation	62,9	2,2	16,1	1,1	0,4	82,7	19,3	53,7	2,8	31,5	16,2	81,9	186,1	19,7	307,8
3. Etat (Trésor) .....	442,8	20,6	—	15,6	28,6	507,6	83,6	595,6	74,2	217,2	117,8	109,1	1.113,9	37,6	1.742,7
4. Secteur public non compris ailleurs	82,2	11,6	16,8	0,7	0,2	111,5	0,8	114,9	6,0	84,6	20,1	317,5	543,1	0,6	656,0
5. Sécurité sociale .....	102,6	...	9,0	...	0,3	111,9	13,4	24,6	...	15,2	7,5	0,8	48,1	3,4	176,8
6. Total des secteurs nationaux non financiers .....	783,1	47,9	51,9	17,4	145,7	1.046,0	127,6	1.663,4	83,0	982,7	334,9	1.074,0	4.138,0	62,8	5.374,4
7. Etranger .....	26,2	9,2	52,7	0,1	2,1	90,3	3,7	1.644,6	...	18,9	3,4	18,9	1.685,8	0,3	1.780,1
8. Organismes principalement moné- taires .....	1.581,9	11,7	2,2	41,3	8,1	1.645,2	1.678,1	227,4	...	26,7	5,1	6,1	265,3	229,7	3.818,3
9. Fonds des Rentes .....	—	—	2,8	0,1	—	2,9	5,0	77,1	—	0,5	—	...	77,6	0,4	85,9
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation .....	1.018,7	2,3	0,9	20,0	17,1	1.059,0	9,4	18,3	...	1,1	27,7	3,4	50,5	43,7	1.162,6
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	491,6	...	0,1	...	...	491,7	...	...	...	...	...	...	...	1,6	493,3
12. Intermédiaires financiers publics de crédit .....	637,3	5,7	37,9	30,4	14,0	725,3	40,6	85,4	2,6	132,2	49,1	27,4	296,7	85,4	1.148,0
13. Total des intermédiaires financiers	3.729,5	19,7	43,9	91,8	39,2	3.924,1	1.733,1	408,2	2,6	160,5	81,9	36,9	690,1	360,8	6.708,1
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments .....	.....	11,5	...	...	4,7	16,2	.....	152,3	3,1	29,0	21,6	23,0	229,0	—	245,2
15. Total des créances .....	4.538,8	88,3	148,5	109,3	191,7	5.076,6	1.864,4	3.868,5	88,7	1.191,1	441,8	1.152,8	6.742,9	423,9	14.107,8
Solde des créances et des dettes ...	2.047,7	- 219,5	-1.594,2	- 546,7	14,9	- 297,8	84,3	50,2	2,8	28,5	- 51,5	4,8	34,8	178,7	—

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1979

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	+ 5,4	+ 1,1	+ 1,0	...	+ 12,2	+ 19,7	+ 29,0	+136,4	—	+ 72,7	+ 15,7	+ 67,5	+292,3	— 0,6	+ 340,4
2. Organismes publics d'exploitation	+ 1,1	+ 0,4	+ 2,6	+ 0,1	+ 0,3	+ 4,5	+ 7,7	+ 0,4	+ 0,6	— 2,0	+ 0,7	+ 4,5	+ 4,2	— 0,6	+ 15,8
3. Etat (Trésor)	+ 63,9	+ 1,6	—	— 0,4	— 12,2	+ 52,9	+ 19,4	+ 62,8	+ 43,9	+ 14,7	+ 2,0	+ 6,2	+129,6	+ 9,8	+ 211,7
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 2,4	+ 2,0	+ 3,7	...	...	+ 8,1	+ 0,7	+ 17,6	+ 2,1	+ 2,1	+ 2,3	+ 29,2	+ 53,3	...	+ 62,1
5. Sécurité sociale	+ 7,1	...	+ 5,5	...	...	+ 12,6	+ 0,1	+ 10,0	...	+ 6,8	— 1,3	— 1,4	+ 14,1	— 7,3	+ 19,5
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 79,9	+ 5,1	+ 12,8	— 0,3	+ 0,3	+ 97,8	+ 56,9	+227,2	+ 46,6	+ 94,3	+ 19,4	+106,0	+493,5	+ 1,3	+ 649,5
7. Etranger	+133,8	+ 1,2	+ 6,3	...	— 0,1	+141,2	+ 0,9	+208,5	...	+ 3,8	— 1,2	+ 3,3	+214,4	+ 0,5	+ 357,0
8. Organismes principalement monétaires	+ 99,9	+ 2,8	+ 0,3	+ 3,6	+ 0,3	+106,9	+369,1	+ 33,0	...	+ 4,6	+ 2,4	+ 1,5	+ 41,5	+102,6	+ 620,1
9. Fonds des Rentes	—	—	...	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 4,1	+ 46,3	—	— 1,5	—	— 1,3	+ 43,5	+ 0,1	+ 47,8
10. Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	+ 97,5	— 0,6	+ 0,1	+ 2,9	+ 2,6	+102,5	+ 3,3	+ 1,1	...	+ 0,2	+ 0,3	— 0,7	+ 0,9	+ 6,7	+ 113,4
11. Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	+ 26,6	...	— 0,3	...	— 0,2	+ 26,1	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,3	+ 26,4
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	+ 64,8	— 1,4	+ 6,9	+ 6,1	+ 0,3	+ 76,7	+ 23,8	— 3,5	+ 0,7	+ 7,5	+ 1,2	+ 1,9	+ 7,8	+ 8,7	+ 117,0
13. Total des intermédiaires financiers	+288,8	+ 0,8	+ 7,0	+ 12,7	+ 3,0	+312,3	+400,3	+ 76,9	+ 0,7	+ 10,8	+ 3,9	+ 1,4	+ 93,7	+118,4	+ 924,7
14. Secteurs indéterminés et ajustements	.....	+ 0,1	...	...	— 4,4	— 4,3	+ 0,3	+110,5	+ 0,5	+ 2,5	+ 1,6	+ 5,2	+120,3	—	+ 116,3
15. Total des créances	+502,5	+ 7,2	+ 26,1	+ 12,4	— 1,2	+547,0	+458,4	+623,1	+ 47,8	+111,4	+ 23,7	+115,9	+921,9	+120,2	+2.047,5
Solde des créances et des dettes	+162,1	— 8,6	—185,6	— 49,7	— 20,7	—102,5	+101,4	+ 3,0	...	— 2,0	— 2,7	— 1,1	— 2,8	+ 3,9	—

# 1. — BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONÉTAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire 1	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 2			Total (5) = (1) à (4) (6) à (15)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises 5 et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9			Divers 12
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Etat 3	Autres pouvoirs publics 4	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obligations 8	Fonds des Rentes		Autres intermédiaires financiers 11	
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)						Financés par les organismes principalement monétaires 6	Pour mémoire : accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires 7		Avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	Autres 10		
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1972 .....	484,5	247,8	62,6	9,2	804,1	148,7	291,0	39,6	305,0	318,4	24,5	2,5	6,0	38,6	- 51,8
1973 .....	520,4	316,4	68,8	11,9	917,5	151,9	329,8	56,6	364,8	374,4	25,7	...	9,6	32,4	- 53,3
1974 .....	552,9	358,1	71,9	17,5	1.000,4	132,5	354,6	69,3	399,7	417,5	35,0	...	10,1	44,3	- 45,1
1975 .....	640,3	402,7	89,7	23,0	1.155,7	159,5	390,7	77,2	466,3	483,9	43,1	2,9	6,3	57,1	- 47,4
1976 .....	684,1	489,9	103,3	31,4	1.308,7	145,5	449,9	86,2	554,8	568,4	48,2	3,6	10,3	64,1	- 53,9
1977 (anc. série) ...	748,9	529,4	135,3	35,8	1.449,4	122,8	482,9	99,7	654,0	670,3	57,3	2,8	7,8	94,0	- 71,9
1977 (nouv. sér.) 13	741,5	529,4	135,3	35,8	1.442,0	122,8	482,9	99,7	654,0	670,3	57,3	2,8	7,8	94,0	- 79,3
1978 .....	784,9	594,3	154,6	29,8	1.563,6	75,8	532,8	111,6	736,2	742,1	61,6	16,0	14,8	94,1	- 79,3
1979 Mars .....	779,5	622,9	161,6	30,8	1.594,8	104,5	575,0	109,8	734,6	743,6	59,3	29,3	4,2	99,8	- 121,7
Juin .....	830,0	626,5	167,4	34,6	1.658,5	64,9	595,7	122,1	784,7	797,6	58,3	49,1	7,9	96,2	- 120,4
Septembre ...	773,1	643,1	173,8	36,3	1.626,3	22,9	598,9	118,2	807,7	823,0	58,1	47,7	11,8	95,3	- 134,3
Décembre ....	804,7	657,1	180,3	37,7	1.679,8	-33,5	595,6	139,3	877,8	884,7	58,2	52,5	24,6	92,8	- 127,5
1980 Mars .....	772,4	689,4	186,9	46,7	1.695,4	-54,7	p 654,3	p 129,3	876,6	885,4	p 56,5	72,6	20,5	93,0	- 152,7
Juin .....	817,4	674,8	199,3	49,9	1.741,4	- 7,3	p 703,2	p 130,4	906,5	916,6	p 59,3	60,0	17,4	94,8	- 222,9
Septembre ...	783,6	679,4	216,1	48,7	1.727,8	p-12,7	p 709,8	p 128,0	903,8	919,6	p 60,3	67,2	11,4	p100,0	p-239,0
Décembre ....	806,7	691,2	226,3	54,1	1.778,3	p-52,0	p 722,1	p 138,6	949,3	960,1	p 62,7	77,1	12,3	p103,9	p-235,7
1981 Mars .....	p 798,6	p 702,8	p 245,9	68,0	p1.815,3	p-99,6	p 761,9	p 135,1	p 958,3	p 968,3	p 61,0	107,1	10,6	p115,0	p-234,1

1 Voir tableau XIII-4a, colonne (10).

2 Y compris les « autres engagements » sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

3 Y compris le Fonds des Rentes (voir l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements, et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique », publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII<sup>e</sup> année, tome II, n° 3, septembre 1968), sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

4 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

5 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

6 Voir tableau XIII-9, colonnes (11) + (12).

7 Voir tableau XIII-9, colonne (4).

8 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B.

11 Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.

12 Cette rubrique comprend principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs du Fonds Monétaire, le solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

13 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV<sup>e</sup> année, tome II, n° 6, décembre 1949; XXX<sup>e</sup> année, tome II, n° 5, novembre 1955; XXXIII<sup>e</sup> année, tome II, n° 5, novembre 1958; XLII<sup>e</sup> année, tome I, n° 1, janvier 1967, tome II, n° 3, septembre 1967 et Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI<sup>e</sup> année, tome I, n° 1, janvier 1976; LII<sup>e</sup> année, tome I, n° 1, janvier 1977.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau XIII-4a.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau XIII-5.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**
**a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels**
*(milliards de francs)*

	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	31-3-81	30-6-81
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>															
1. Or .....	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,5	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2
2. F.M.I. — Participation .....	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,4	20,2	20,3	18,1	17,5	14,2	12,8	18,1	16,7	15,9
— Prêts .....	—	—	—	—	1,5	0,7	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— Droits de tirage spéciaux .....	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	23,1	23,1	23,2	27,8	29,3	29,5	24,2	28,6	30,1
— Autres .....	—	—	2,4	9,7	9,7	9,4	8,4	7,5	7,4	6,9	6,7	6,2	5,7	5,2	5,5
3. Ecus .....	—	—	—	—	—	—	60,3	66,7	61,1	43,7	94,0	119,4	110,7	46,4	57,7
4. Accords internationaux .....	...	...	...	0,2	0,4	0,4	0,1	0,5	...	0,1	0,7	0,8	0,8	0,8	1,0
5. F.E.C.O.M. ....	3,5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme .....	—	6,5	6,5	6,5	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation .....	16,9	12,0	11,9	13,7	20,0	25,8	23,3	23,6	22,1	17,7	14,2	7,4	6,9	13,9	p 18,7
9. Autres : a) en monnaies étrangères .....	75,9	88,6	107,2	84,1	101,2	106,1	83,8	85,5	75,5	54,2	109,1	111,6	114,8	137,6	136,0
b) en francs belges .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des créances sur l'étranger ...	222,6	232,2	256,1	235,2	258,1	254,4	277,2	285,2	265,7	226,1	326,4	345,9	339,4	307,4	p323,1
<b>B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :</b>															
1. Pièces et billets .....	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7
2. Autres : a) sur la B.N.B. : — réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	...	...	...	2,5	2,4	2,0	2,7	3,7	3,4	3,4	3,7	4,3	4,3	3,9	4,2
b) sur les organismes publics .....	2,1	0,2	...	0,1	...	2,1	...	5,3	0,2	0,4	4,6	3,1	...	...	0,1
c) sur les banques de dépôts .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>C. Créances sur les autres secteurs nationaux :</b>															
1. Sur l'Etat <sup>1</sup> :															
a) à un an au plus .....	0,5	5,1	4,2	20,6	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an : — obligations accessibles à tout placeur .....	2,2	2,7	3,0	3,2	3,8	4,2	4,9	5,0	4,9	5,6	5,5	5,5	5,5	6,3	6,3
— autres .....	40,2	38,3	38,3	38,1	37,9	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
2. Sur les autres pouvoirs publics <sup>2</sup> :															
a) à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an : — obligations accessibles à tout placeur .....	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises <sup>3</sup> et particuliers :															
a) acceptations bancaires .....	7,9	5,2	...	5,4	7,6	12,1	9,2	12,4	12,0	13,3	8,8	5,6	5,7	11,3	10,8
b) effets commerciaux .....	15,2	14,9	10,3	26,2	32,1	41,2	36,5	39,2	46,4	43,4	39,1	23,3	34,4	38,5	p 39,5
c) avances .....	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,3	...	...	...	0,5	0,1	0,1
d) autres créances à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an : — obligations accessibles à tout placeur .....	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie .....	...	...	2,9	3,6	2,8	16,0	49,1	47,7	52,5	72,6	60,0	67,2	77,1	107,1	122,2
b) autres .....	...	...	...	...	7,4	13,9	4,8	...	23,2	18,3	9,5	4,3	9,9	...	...
5. Sur les autres intermédiaires financiers <sup>4</sup> :															
a) à un an au plus : — bons de caisse accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	...	...	...	...	...	0,7	...	2,0	...	...	1,6	0,1	...	...	...
b) à plus d'un an : — bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac. — autres .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
D. Autres .....	37,8	24,2	23,3	12,1	15,2	35,5	78,3	79,8	93,1	68,9	64,2	73,6	83,5	101,9	96,6
<b>TOTAL DE L'ACTIF ...</b>	<b>331,0</b>	<b>325,6</b>	<b>340,8</b>	<b>349,7</b>	<b>406,9</b>	<b>458,8</b>	<b>539,5</b>	<b>557,2</b>	<b>578,3</b>	<b>528,9</b>	<b>600,4</b>	<b>609,8</b>	<b>637,2</b>	<b>653,6</b>	<b>680,0</b>

	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	31-3-81	30-6-81
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>															
1. Envers le F.M.I. ....	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
2. Envers le F.E.C.O.M. ....	...	...	...	...	23,4	26,7	7,7	39,9	27,4	...	...	...	...	5,5	...
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
b) en francs belges <sup>1</sup> .....	2,3	3,0	3,6	3,3	3,7	5,9	4,9	4,1	6,0	5,3	6,9	7,4	7,0	5,8	6,7
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	3,5	3,4	3,7	3,4	27,2	32,7	12,7	44,1	33,5	5,4	7,0	7,5	7,1	11,4	6,9
<b>B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :</b>															
1. Pièces et billets <sup>2</sup> .....	7,0	7,2	7,2	7,7	8,0	10,2	10,0	9,2	12,8	11,4	12,5	10,7	11,9	12,0	p 11,0
2. Autres :															
a) envers la B.N.B. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire .....	21,3	14,7	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,4	0,1	...	0,3	0,1	0,2	0,1	0,4	...	p ...
<b>C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :</b>															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises <sup>3</sup> et particuliers :															
— monnaie fiduciaire <sup>4</sup> .....	231,5	248,9	281,2	299,5	327,4	349,7	370,1	349,8	359,0	346,2	365,1	350,3	364,2	352,4	p 378,9
— monnaie scripturale <sup>5</sup> .....	0,5	0,3	0,9	1,2	0,5	0,8	1,0	0,7	0,7	0,8	1,2	1,2	0,4	0,8	p 0,7
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics <sup>6</sup> .....															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,1	0,1	0,1	...	0,1	p 0,1
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus															
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— réserve monétaire .....	11,8	5,7	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	54,3	44,2	47,1	37,2	43,3	64,5	145,6	153,4	172,0	164,9	214,3	239,9	253,2	276,9	p 282,4
TOTAL DU PASSIF ...	331,0	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	539,5	557,2	578,3	528,9	600,4	609,8	637,2	653,6	680,0

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.  
2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires, autres que la B.N.B.  
3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.  
5 A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.  
6 A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

## a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	30-6-80	31-7-80	31-8-80	30-9-80	31-10-80	30-11-80	31-12-80	31-1-81	28-2-81	31-3-81	30-4-81	31-5-81	30-6-81
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>													
1. Or .....	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2
2. F.M.I. — Participation .....	14,2	14,2	13,9	12,8	12,8	12,8	18,1	17,3	17,0	16,7	16,5	16,3	15,9
— Prêts .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— Droits de tirage spéciaux .....	29,3	29,3	29,5	29,5	29,5	29,6	24,2	28,6	28,6	28,6	28,7	29,3	30,1
— Autres .....	6,7	6,5	6,3	6,2	6,1	5,9	5,7	5,6	5,4	5,2	5,1	4,9	5,5
3. Ecus .....	94,0	119,3	118,9	119,4	121,0	120,6	110,7	112,1	81,7	46,4	59,8	58,8	57,7
4. Accords internationaux .....	0,7	0,8	0,7	0,8	0,4	0,8	0,8	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0
5. F.E.C.O.M. ....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation .....	14,2	10,5	12,9	7,4	7,6	9,2	6,9	7,5	9,2	13,9	14,7	p 17,0	p 18,7
9. Autres : a) en monnaies étrangères .....	109,1	118,7	117,0	111,6	100,1	112,7	114,8	126,6	151,2	137,6	152,0	162,6	136,0
b) en francs belges .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des créances sur l'étranger ...	326,4	357,5	357,4	345,9	335,7	349,8	339,4	356,5	352,0	307,4	335,9	p348,0	p323,1
<b>B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :</b>													
1. Pièces et billets .....	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7	0,7
2. Autres : a) sur la B.N.B. :													
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics .....	3,7	3,8	3,9	4,3	4,4	4,3	4,3	4,2	4,1	3,9	4,0	4,1	4,2
c) sur les banques de dépôts .....	4,6	9,1	...	3,1	...	...	...	1,8	...	...	8,1	10,4	0,1
<b>C. Créances sur les autres secteurs nationaux :</b>													
1. Sur l'Etat <sup>1</sup> :													
a) à un an au plus .....	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur .....	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	6,4	6,3	6,3	6,3	6,3
— autres .....	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
2. Sur les autres pouvoirs publics <sup>2</sup> :													
a) à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur .....	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises <sup>3</sup> et particuliers :													
a) acceptations bancaires .....	8,8	5,9	5,8	5,6	4,8	5,2	5,7	3,7	7,0	11,3	12,2	10,6	10,8
b) effets commerciaux .....	39,1	34,1	32,0	23,3	21,6	24,1	34,4	24,0	30,6	38,5	45,9	p 48,3	p 39,5
c) avances .....	...	0,3	...	...	...	0,3	0,5	...	...	0,1	0,4	0,4	0,1
d) autres créances à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :													
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie .....	60,0	41,0	57,7	67,2	76,4	69,7	77,1	79,1	82,3	107,1	93,4	89,8	122,2
b) autres .....	9,5	3,4	...	4,3	5,5	3,1	9,9	...	...	...	...	...	...
5. Sur les autres intermédiaires financiers <sup>4</sup> :													
a) à un an au plus :													
— bons de caisse accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	1,6	0,8	...	0,1	0,4	...	...	...	...	...	0,1	...	...
b) à plus d'un an :													
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	64,2	72,1	74,5	73,6	77,7	79,6	83,5	83,7	84,5	101,9	85,4	86,7	96,6
<b>TOTAL DE L'ACTIF ...</b>	<b>600,4</b>	<b>610,5</b>	<b>613,8</b>	<b>609,8</b>	<b>608,9</b>	<b>618,5</b>	<b>637,2</b>	<b>635,6</b>	<b>644,0</b>	<b>653,6</b>	<b>668,7</b>	<b>681,7</b>	<b>680,0</b>

<sup>1</sup> Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX. Balance des Paiements et XIII. Organismes<sup>3</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation

	30-6-80	31-7-80	31-8-80	30-9-80	31-10-80	30-11-80	31-12-80	31-1-81	28-2-81	31-3-81	30-4-81	31-5-81	30-6-81
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>													
1. Envers le F.M.I. ....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
2. Envers le F.E.C.O.M. ....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5,5	11,8	3,6	...
3. Autres :													
a) en monnaies étrangères .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
b) en francs belges <sup>1</sup> .....	6,9	5,6	6,5	7,4	6,6	6,7	7,0	7,5	6,4	5,8	5,9	6,7	6,7
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	7,0	5,7	6,6	7,5	6,7	6,8	7,1	7,6	6,5	11,4	17,8	10,5	6,9
<b>B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :</b>													
1. Pièces et billets <sup>2</sup> .....	12,5	10,2	10,1	10,7	10,3	10,2	11,9	12,4	11,4	12,0	11,0	p 12,0	p 11,0
2. Autres :													
a) envers la B.N.B. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
c) envers les banques de dépôts :													
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	0,2	0,1	0,1	0,1	...	...	0,4	...	...	...	0,1	p 0,1	p ...
<b>C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :</b>													
1. Stock monétaire :													
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises <sup>3</sup> et particuliers :													
— monnaie fiduciaire <sup>4</sup> .....	365,1	350,8	349,6	350,3	350,3	352,8	364,2	350,2	352,2	352,4	357,3	p373,5	p378,9
— monnaie scripturale <sup>5</sup> .....	1,2	0,7	1,2	1,2	0,4	0,4	0,4	0,8	0,6	0,8	0,7	p 0,4	p 0,7
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics <sup>6</sup> .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	...	...	0,1	0,1	p 0,1	p 0,1
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :													
a) en francs belges :													
— à un an au plus :													
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
à plus d'un an :													
— dépôts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :													
a) envers le Trésor .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :													
— le Fonds des Rentes .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :													
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>D. Autres</b> .....	214,3	242,9	246,1	239,9	241,1	248,2	253,2	264,6	273,3	276,9	281,7	p285,1	p282,4
<b>TOTAL DU PASSIF</b> ...	600,4	610,5	613,8	609,8	608,9	618,5	637,2	635,6	644,0	653,6	668,7	681,7	680,0

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.  
2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.  
3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.  
5 A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.  
6 A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

b) Organismes publics monétaires — Actif<sup>1</sup> — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	31-3-81
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>															
1. Or .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation ...	—	0,4	0,8	0,3	0,4	0,4	0,1	...	0,1	...	0,4	...	0,5	2,4	1,2
9. Autres : a) en monnaies étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges .....	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,3	...
Total des créances sur l'étranger ...	...	0,4	0,8	0,3	0,9	0,4	0,1	...	0,1	...	0,4	...	0,6	2,7	1,2
<b>B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :</b>															
1. Pièces et billets .....	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	1,2	0,9	1,1	1,0	1,4	1,2	1,6	1,2	1,5	1,1
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire .....	...	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
b) sur les organismes publics .....	0,5	1,2	1,0	1,1	1,4	2,3	0,8	0,6	0,4	2,5	2,0	0,2	1,0	2,9	1,6
c) sur les banques de dépôts .....	0,5	...	...	1,4	0,6	...	1,8	5,5	...	6,7	3,0	5,4	3,8	1,0	2,9
<b>C. Créances sur les autres secteurs nationaux :</b>															
1. Sur l'Etat <sup>2</sup> :															
a) à un an au plus .....	64,0	65,0	70,1	77,5	80,3	84,0	82,0	87,3	79,2	81,1	82,7	89,9	84,7	86,0	84,9
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur .....	8,1	8,3	8,7	10,0	10,3	10,7	10,3	10,9	11,3	11,3	p 11,4	p 11,3	p 11,2	p 12,5	p 12,9
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les autres pouvoirs publics <sup>3</sup> :															
a) à un an au plus .....	19,5	21,8	25,7	28,3	35,7	38,5	35,0	38,3	33,7	44,7	40,6	40,3	36,8	42,0	35,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	p 0,1	p 0,1	p 0,1	p 0,1	p 0,2
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises <sup>4</sup> et particuliers :															
a) acceptations bancaires .....	...	0,7	3,0	1,4	1,5	0,6	0,4	...	0,6	...	0,5	...	0,2	0,4	0,3
b) effets commerciaux .....	...	1,9	3,6	1,7	1,6	2,7	0,7	...	1,0	...	1,6	...	1,2	1,0	1,0
c) avances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres créances à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	p 0,6	p 0,6	p 0,6	p 0,6	p 0,5
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres .....	0,4	...	0,1	0,1	...	0,1	...	...	4,4	...	...	0,1	...	0,1	0,1
5. Sur les autres intermédiaires financiers <sup>5</sup> :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	...	...	0,1	...	0,2	...	0,6	0,4	...	...	0,5	...	1,5	...	1,7
b) à plus d'un an :															
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	0,1	0,1	0,1	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
D. Autres .....	11,1	14,0	18,1	23,1	12,2 <sup>6</sup>	11,6	11,7	12,5	12,5	13,2	13,0	12,8	12,1	10,9	12,4
<b>TOTAL DE L'ACTIF ...</b>	<b>104,7</b>	<b>114,0</b>	<b>131,8</b>	<b>145,7</b>	<b>145,1<sup>6</sup></b>	<b>152,7</b>	<b>144,9</b>	<b>157,3</b>	<b>144,9</b>	<b>161,6</b>	<b>157,6</b>	<b>162,3</b>	<b>155,0</b>	<b>161,7</b>	<b>156,1</b>

<sup>1</sup> O.C.P., Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue), I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes principalement monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, le caractère de

<sup>3</sup> Y compris les organismes de sécurité sociale.

<sup>4</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance vie et accidents du travail et fonds de pension.

	81-12-73	81-12-74	81-12-75	81-12-76	81-12-77	81-12-78	81-8-79	80-6-79	80-9-79	81-12-79	81-8-80	80-6-80	80-9-80	81-12-80	81-8-81
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>															
1. Envers le F.M.I. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges .....	0,2	...	...	...	...	...	...	...	...	0,2	0,2	0,1	...	...	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger ...	0,2	...	...	...	...	...	...	...	...	0,2	0,2	0,1	...	...	
<b>B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :</b>															
1. Pièces et billets <sup>2</sup> .....	0,8	0,4	1,2	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7
2. Autres :															
a) envers la B.N.B. ....	...	...	...	2,5	2,5	2,0	2,2	2,7	3,7	3,4	3,4	3,7	4,3	4,3	4,0
b) envers les organismes publics .....	0,5	1,2	1,0	1,1	1,3	2,3	0,8	0,6	0,3	2,5	2,1	0,2	1,0	2,8	1,5
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	1,8	3,9	6,5	6,2	6,4	4,9	5,6	6,4	7,4	7,6	8,6	7,4	8,1	6,2	7,2
<b>C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :</b>															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises <sup>3</sup> et particuliers :															
— monnaie fiduciaire <sup>4</sup> .....	9,1	9,5	10,1	11,3	11,7	12,2	12,1	12,4	12,5	12,7	12,7	13,9	14,7	14,7	14,7
— monnaie scripturale .....	65,7	67,5	75,0	81,1	86,0	91,3	88,6	97,3	87,0	91,3	91,5	98,9	90,1	92,0	p92,7
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics .....	27,6	31,5	35,9	43,1	36,8 <sup>5</sup>	39,6	35,0	37,4	33,4	43,6	38,3	37,1	36,0	41,1	p35,3
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes .....	...	...	2,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>TOTAL DU PASSIF ...</b>	<b>104,7</b>	<b>114,0</b>	<b>131,8</b>	<b>145,7</b>	<b>145,1<sup>5</sup></b>	<b>152,7</b>	<b>144,9</b>	<b>157,3</b>	<b>144,9</b>	<b>161,6</b>	<b>157,6</b>	<b>162,3</b>	<b>155,0</b>	<b>161,7</b>	<b>156,1</b>

<sup>1</sup> O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes principalement monétaires).  
<sup>2</sup> Uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.  
<sup>3</sup> Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

<sup>4</sup> Les chiffres sont sur-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.  
<sup>5</sup> A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 pour la monnaie scripturale s'élève à 44,8 et pour le total du passif à 162,6.

## c) Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	31-3-81
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>															
1. Or .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations .....	48,1	53,7	39,6	35,5	34,5	37,9	36,4	35,6	37,5	40,9	44,8	50,6	46,1	p 46,1	p 60,5
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation .....	11,1	17,0	17,2	16,6	19,3	16,4	18,2	17,5	15,2	18,8	21,0	19,5	17,5	17,9	15,0
9. Autres : a) en monnaies étrangères .....	391,4	489,5	596,1	656,7	803,8	1.004,1	1.070,3	1.146,0	1.197,5	1.236,1	1.423,4	1.483,1	1.556,4	1.748,5	2.020,4
b) en francs belges .....	35,4	38,6	49,8	65,0	82,6	77,4	82,0	83,7	83,6	83,1	99,9	101,6	96,0	100,2	99,5
Total des créances sur l'étranger ...	486,0	598,8	702,7	773,8	940,2	1.135,8	1.206,9	1.282,8	1.333,8	1.378,9	1.589,1	1.654,8	1.716,0	p1.912,7	p2.195,4
<b>B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :</b>															
1. Pièces et billets .....	6,9	7,0	7,1	7,6	7,9	10,0	8,3	9,8	9,1	11,4	10,2	11,1	9,5	10,3	9,5
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire .....	21,3	14,7	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,4	...	0,1	...	0,3	0,1	0,2	0,1	0,4	...
b) sur les organismes publics .....	1,3	4,0	6,5	6,2	6,4	4,9	5,6	6,4	7,3	7,6	8,7	7,4	8,1	6,2	7,2
c) sur les banques de dépôts .....	91,1	105,5	106,0	135,5	164,5	172,5	186,7	179,6	194,6	195,5	230,5	230,5	225,8	243,8	p 275,7
<b>C. Créances sur les autres secteurs nationaux :</b>															
1. Sur l'Etat <sup>1</sup> :															
a) à un an au plus .....	10,0	8,4	10,0	28,7	11,6	23,7	68,4	62,8	61,1	62,3	91,4	116,8	132,4	135,9	151,0
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur .....	173,8	194,3	226,3	247,0	282,6	317,5	316,6	337,0	349,6	341,2	355,1	360,4	p 352,2	p 357,2	p 359,5
— autres .....	31,1	32,6	30,0	24,9	19,4	18,2	18,2	18,2	18,2	20,4	33,7	44,8	49,4	50,5	72,8
2. Sur les autres pouvoirs publics <sup>2</sup> :															
a) à un an au plus .....	4,7	9,8	11,6	12,7	9,1	10,5	8,7	11,4	12,4	18,4	14,6	15,1	14,8	20,1	p 20,9
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur .....	24,7	29,1	29,8	31,8	36,8	41,2	40,5	44,5	43,6	45,1	42,9	43,7	p 45,0	p 44,7	p 47,1
— autres .....	6,6	7,6	9,1	12,5	17,4	20,5	24,8	27,0	27,6	30,1	30,2	30,2	p 30,2	p 30,7	p 30,5
3. Sur les entreprises <sup>3</sup> et particuliers :															
a) acceptations bancaires .....	5,9	7,9	10,9	11,9	9,9	13,0	18,6	16,7	10,2	14,1	15,5	16,3	13,7	16,2	17,2
b) effets commerciaux .....	116,0	116,3	128,6	136,2	148,8	149,2	155,9	157,9	154,1	162,4	169,4	171,9	171,9	172,0	p 159,5
c) avances .....	219,4	252,3	309,5	371,7	452,1	517,3	521,8	564,2	590,1	642,5	632,9	670,4	687,9	719,1	p 730,4
d) autres créances à un an au plus .....	0,1	4,1	4,5	9,1	1,2	1,2	...	0,1	0,8	0,7	...	4,2	6,3	8,9	7,7
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur .....	12,2	14,7	14,7	15,4	16,0	20,0	19,2	18,3	17,4	16,8	16,2	15,7	p 14,8	p 14,6	p 14,3
— autres .....	12,6	15,3	23,0	22,8	39,3	39,4	39,1	39,0	39,0	39,7	39,3	38,4	p 38,2	p 38,2	p 38,1
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres .....	9,2	10,8	9,0	10,2	0,4	0,8	2,5	3,2	7,3	1,4	2,2	7,8	7,1	2,4	10,6
5. Sur les autres intermédiaires financiers <sup>4</sup> :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur .....	0,2	0,7	2,1	0,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— autres .....	4,1	4,7	10,3	13,6	10,2	10,9	7,7	7,7	7,8	9,6	11,8	14,5	15,7	16,5	16,9
b) à plus d'un an :															
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur .....	31,5	37,4	37,2	39,9	68,9	70,6	73,1	70,0	67,4	65,5	62,1	61,8	p 63,9	p 69,7	p 76,8
— autres .....	8,2	9,9	10,5	12,3	15,1	14,5	18,6	18,8	17,9	18,7	18,4	17,9	p 19,3	p 18,6	p 20,7
D. Autres .....	99,5	129,9	133,5	139,1	158,2	182,9	190,8	190,6	192,3	212,3	222,0	215,7	p 219,0	p 217,3	p 254,7
<b>TOTAL DE L'ACTIF ...</b>	<b>1.377,0</b>	<b>1.616,7</b>	<b>1.833,6</b>	<b>2.064,0</b>	<b>2.416,5</b>	<b>2.775,1</b>	<b>2.932,0</b>	<b>3.066,1</b>	<b>3.161,6</b>	<b>3.294,9</b>	<b>3.596,3</b>	<b>3.749,6</b>	<b>3.841,3</b>	<b>4.106,0</b>	<b>4.516,5</b>

	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	31-3-81
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>															
1. Envers le F.M.I. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères .....	434,3	525,9	633,9	680,6	842,0	1.063,1	1.133,9	1.241,7	1.305,0	1.346,7	1.571,6	1.634,6	1.724,2	1.945,9	2.263,0
b) en francs belges <sup>1</sup> .....	118,6	169,6	162,5	179,9	207,2	218,9	240,3	240,7	247,1	297,9	293,1	346,7	344,3	353,8	329,2
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	552,9	695,5	796,4	860,5	1.049,2	1.282,0	1.374,2	1.482,4	1.552,1	1.644,6	1.864,7	1.981,3	2.068,5	2.299,7	2.592,2
<b>B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :</b>															
1. Pièces et billets .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B. ....	2,1	0,2	...	0,1	...	2,1	...	...	5,2	0,2	0,4	4,6	3,1	...	...
b) envers les organismes publics .....	0,5	...	0,1	1,4	0,6	...	1,8	5,5	...	6,7	3,0	5,4	3,8	1,0	2,9
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations .....	...	...	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres .....	91,1	105,5	105,9	135,4	164,2	172,1	186,3	179,2	194,2	195,2	230,2	230,2	225,5	243,5	p 275,4
<b>C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :</b>															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises <sup>2</sup> et particuliers :															
— monnaie fiduciaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— monnaie scripturale .....	185,9	195,1	236,3	248,1	278,6	291,7	298,5	312,0	290,2	296,8	281,7	300,8	290,6	293,7	p 300,6
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics .....	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4	0,6	0,4	0,7	0,5	0,5	1,0	0,5	0,6	0,6	p 0,6
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers <sup>3</sup> :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	156,6	169,5	220,4	253,9	298,2	337,4	347,6	356,6	353,0	361,2	341,5	330,6	337,8	362,9	363,3
— autres dépôts .....	159,8	188,5	182,3	236,0	231,2	256,9	275,3	269,9	290,1	295,9	347,9	344,2	341,6	328,3	p 339,5
— à plus d'un an :															
— dépôts .....	27,2	23,3	31,5	28,9	31,0	29,0	29,4	30,2	28,9	27,4	26,9	25,0	25,4	25,3	24,3
— bons de caisse et obligations .....	41,8	48,7	58,2	74,3	104,4	125,6	132,2	137,2	144,9	153,0	160,0	174,3	190,7	201,0	221,6
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	11,7	17,5	23,0	31,4	35,8	29,8	30,8	34,6	36,3	37,7	46,7	49,9	48,7	54,1	68,0
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme) .....	...	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes .....	...	0,7	0,7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres <sup>4</sup> .....	0,3	3,1	3,4	2,5	0,7	2,5	0,4	0,9	...	1,1	...	1,0	0,7	1,2	1,3
D. Autres .....	147,0	168,8	175,1	191,1	221,6	244,7	254,4	256,2	265,5	274,1	291,8	301,3	303,8	294,2	326,2
<b>TOTAL DU PASSIF ...</b>	<b>1.377,0</b>	<b>1.616,7</b>	<b>1.833,6</b>	<b>2.064,0</b>	<b>2.416,5</b>	<b>2.775,1</b>	<b>2.932,0</b>	<b>3.066,1</b>	<b>3.161,6</b>	<b>3.294,9</b>	<b>3.596,3</b>	<b>3.749,6</b>	<b>3.841,3</b>	<b>4.106,0</b>	<b>4.516,5</b>

<sup>1</sup> Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

<sup>2</sup> Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

<sup>3</sup> Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

<sup>4</sup> Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations et de réserve monétaire (cf. note <sup>3</sup>).

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	31-3-81	
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>																
1. Or .....	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,5	58,0	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	
2. F.M.I. — Participation .....	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,4	19,6	20,2	20,3	18,1	17,5	14,2	12,8	18,1	16,7	
— Prêts .....	—	—	—	—	1,5	0,7	0,7	...	...	...	...	...	...	...	...	
— Droits de tirage spéciaux .....	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	24,7	23,1	23,1	23,2	27,8	29,3	29,5	24,2	28,6	
— Autres .....	—	—	2,4	9,7	9,7	9,4	9,0	8,4	7,5	7,4	6,9	6,7	6,2	5,7	5,2	
3. Ecus .....	—	—	—	—	—	—	70,8	60,3	66,7	61,1	43,7	94,0	119,4	110,7	46,4	
4. Accords internationaux .....	...	...	...	0,2	0,4	0,4	0,5	0,1	0,5	...	0,1	0,7	0,8	0,8	0,8	
5. F.E.C.O.M. ....	3,5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme .....	—	6,5	6,5	6,5	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Obligations .....	48,1	53,7	39,6	35,5	34,5	37,9	36,4	35,6	37,5	40,9	44,8	50,6	46,1	46,1	60,5	
8. Acceptations en francs belges représentat. d'exportation .....	28,0	29,4	29,9	30,6	39,7	42,6	39,4	40,8	38,9	40,9	39,1	33,7	25,4	27,2	30,1	
9. Autres : a) en monnaies étrangères .....	467,3	578,1	703,3	740,8	905,0	1.110,2	1.156,4	1.229,8	1.283,0	1.311,6	1.477,6	1.592,2	1.668,0	1.863,3	2.158,0	
b) en francs belges .....	35,4	38,6	49,8	65,0	83,1	77,4	82,0	83,7	83,6	83,1	99,9	101,6	96,1	100,5	99,5	
Total des créances sur l'étranger ...	708,6	831,4	959,6	1.009,3	1.199,2	1.390,6	1.497,5	1.560,0	1.619,1	1.644,6	1.815,6	1.981,2	2.062,5	2.254,8	2.504,0	(6)
<b>B. Créances sur les organ. principal. monétaires nationaux :</b>																
1. Pièces et billets .....	7,3	7,6	7,6	8,3	8,4	11,6	9,8	11,4	10,7	13,2	12,1	13,4	11,3	12,4	11,3	(1)
2. Autres : a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire .....	21,3	14,7	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres .....	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,4	...	0,1	...	0,3	0,1	0,2	0,1	0,4	...	
b) sur les organismes publics .....	1,8	5,2	7,5	9,8	10,2	9,2	8,6	9,7	11,4	13,5	14,1	11,3	13,4	13,4	12,7	
c) sur les banques de dépôts .....	93,7	105,7	106,0	137,0	165,1	174,6	188,5	185,1	199,9	202,4	233,9	240,5	232,7	244,8	278,6	
<b>C. Créances sur les autres secteurs nationaux :</b>																
1. Sur l'Etat <sup>1</sup> :																
a) à un an au plus .....	74,5	78,5	84,3	126,8	128,9	144,7	187,4	187,1	177,3	180,4	211,1	243,7	254,1	258,9	272,9	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur .....	184,1	205,3	238,0	260,2	296,7	332,4	331,8	352,8	365,9	357,4	372,1	377,2	368,9	375,2	378,7	(7)
— autres .....	71,3	70,9	68,3	63,0	57,3	55,7	55,7	55,7	55,7	57,9	71,2	82,3	86,9	88,0	110,3	(7)
2. Sur les autres pouvoirs publics <sup>2</sup> :																
a) à un an au plus .....	24,2	31,6	37,3	41,0	44,8	49,0	43,7	49,7	46,1	63,1	55,2	55,4	51,6	62,1	56,2	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur .....	25,8	30,2	30,9	32,9	37,9	42,3	41,6	45,7	44,8	46,3	44,1	45,0	46,3	46,0	48,6	(8)
— autres .....	6,6	7,6	9,1	12,5	17,4	20,5	24,8	27,0	27,6	30,1	30,2	30,2	30,2	30,7	30,5	(8)
3. Sur les entreprises <sup>3</sup> et particuliers :																
a) acceptations bancaires .....	13,8	13,8	13,9	18,7	19,0	25,7	27,3	25,9	23,2	26,1	29,3	25,1	19,5	22,3	28,8	(9)
b) effets commerciaux .....	131,2	133,1	142,5	164,1	182,5	193,1	185,5	194,4	194,3	208,8	214,4	211,0	196,4	207,4	199,0	(9)
c) avances .....	219,7	252,8	309,9	372,1	452,5	517,4	521,8	564,3	590,2	642,8	632,9	670,4	687,9	719,6	730,5	(9)
d) autres créances à un an au plus .....	0,1	4,1	4,5	9,1	1,2	1,2	...	0,1	0,8	0,7	...	4,2	6,3	8,9	7,7	(11)
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur .....	13,1	15,6	15,6	16,3	16,7	21,0	20,2	19,3	18,4	17,8	17,2	16,7	15,8	15,6	15,2	(11)
— autres .....	12,6	15,3	23,0	22,8	39,3	39,4	39,1	39,0	39,0	39,7	39,3	38,4	38,2	38,2	38,1	(11)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :																
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie .....	...	...	2,9	3,6	2,8	16,0	29,3	49,1	47,7	52,5	72,6	60,0	67,2	77,1	107,1	(12)
b) autres .....	9,6	10,8	9,1	10,3	7,8	14,8	4,2	8,0	11,7	24,6	20,5	17,4	11,4	12,3	10,7	(13)
5. Sur les autres intermédiaires financiers <sup>4</sup> :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur .....	0,2	0,7	2,1	0,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	(14)
— autres .....	4,1	4,7	10,4	13,6	10,4	11,6	8,3	8,1	9,8	9,6	12,3	16,1	17,3	16,6	18,6	(14)
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibles à tout placeur .....	31,8	37,7	37,5	40,2	69,2	70,8	73,3	70,2	67,6	65,7	62,3	62,0	64,1	69,9	77,0	(14)
— autres .....	8,3	10,0	10,6	12,4	15,1	14,5	18,6	18,8	17,9	18,7	18,4	17,9	19,3	18,6	20,7	(14)
D. Autres .....	148,4	168,1	174,9	174,3	185,6	230,0	272,6	281,4	284,6	318,6	303,9	292,7	304,7	311,7	369,0	(15)
<b>TOTAL DE L'ACTIF ...</b>	<b>1.812,7</b>	<b>2.056,3</b>	<b>2.306,2</b>	<b>2.559,4</b>	<b>2.968,5</b>	<b>3.386,6</b>	<b>3.589,6</b>	<b>3.762,9</b>	<b>3.863,7</b>	<b>4.034,8</b>	<b>4.282,8</b>	<b>4.512,3</b>	<b>4.606,1</b>	<b>4.904,9</b>	<b>5.326,2</b>	

Colonne du tableau XIII-1 « Bilans intégrés des organismes principalement monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise.

<sup>1</sup> Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII<sup>e</sup> année, tome II, no 3, septembre 1968).

<sup>4</sup> Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

<sup>5</sup> A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptaables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 s'élevait à 193,1 et pour

	31-12-78	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	31-3-81	
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>																
1. Envers le F.M.I. ....	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M. ....	...	...	...	...	23,4	26,7	14,8	7,7	39,9	27,4	...	...	...	...	5,5	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères .....	434,3	525,9	637,5	680,6	842,0	1.063,1	1.133,9	1.241,7	1.305,0	1.346,7	1.571,6	1.634,6	1.724,2	1.945,9	2.263,0	
b) en francs belges <sup>1</sup> .....	121,1	172,6	162,5	183,2	210,9	224,8	244,1	245,6	251,2	303,9	298,6	353,8	351,8	360,8	335,0	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg ...	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger ...	556,6	698,9	800,1	863,9	1.076,4	1.314,7	1.392,9	1.495,1	1.596,2	1.678,1	1.870,3	1.988,5	2.076,1	2.306,8	2.603,6	(6)
<b>B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :</b>																
1. Pièces et billets .....	7,3	7,6	8,4	8,1	8,4	10,6	9,0	10,5	9,8	13,3	12,2	13,2	11,4	12,5	12,7	(1)
2. Autres :																
a) envers la B.N.B. ....	2,1	0,2	...	2,6	2,5	4,1	2,2	2,7	8,9	3,6	3,8	8,3	7,4	4,3	4,0	
b) envers les organismes publics .....	1,0	1,2	1,1	2,5	1,9	2,3	2,6	6,1	0,3	9,2	5,1	5,6	4,8	3,8	4,4	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire .....	21,3	14,7	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations .....	...	...	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
— autres .....	93,0	110,3	113,1	142,3	171,1	177,4	191,9	185,7	201,6	203,1	238,9	237,8	233,7	250,1	282,6	
<b>C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :</b>																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises <sup>2</sup> et particuliers :																
— monnaie fiduciaire .....	240,6	258,4	291,3	310,8	339,1	361,9	357,2	382,5	362,3	371,7	358,9	379,0	365,0	378,9	367,1	(1)
— monnaie scripturale <sup>3</sup> .....	252,1	262,9	312,2	330,4	365,1	383,8	387,6	410,3	377,9	388,8	374,0	400,9	381,9	386,1	394,1	(1)
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics <sup>4</sup> ...	27,7	31,7	36,0	43,2	37,2	40,2	35,5	38,1	33,9	44,1	39,4	37,7	36,7	41,7	36,0	(1)
2. Autres engagem. envers les entreprises et particuliers <sup>5</sup> :																
a) en francs belges :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires .....	156,6	169,5	220,4	253,9	298,2	337,4	347,6	356,6	353,0	361,2	341,5	330,6	337,8	362,9	363,3	(2)
— autres dépôts .....	159,8	188,5	182,3	236,0	231,2	256,9	275,3	269,9	290,1	295,9	347,9	344,2	341,6	328,3	339,5	(2)
— à plus d'un an :																
— dépôts .....	27,0	23,3	31,5	28,9	31,0	29,0	29,4	30,2	28,9	27,4	26,9	25,0	25,4	25,3	24,3	(3)
— bons de caisse et obligations .....	41,8	48,7	58,2	74,3	104,4	125,6	132,2	137,2	144,9	153,0	160,0	174,3	190,7	201,0	221,6	(3)
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus ...	11,9	17,5	23,0	31,4	35,8	29,8	30,8	34,6	36,3	37,7	46,7	49,9	48,7	54,1	68,0	(4)
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	(7)
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme) .....	...	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	(8)
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes .....	...	0,7	2,8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	(13)
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire .....	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(15)
— les autres intermédiaires financiers :																
— réserve monétaire .....	11,8	5,7	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(14)
— autres <sup>6</sup> .....	0,3	3,1	3,4	2,5	0,7	2,5	0,4	0,9	...	1,1	...	1,2	0,7	1,2	1,3	(14)
D. Autres .....	201,3	213,0	222,2	228,3	264,9	309,3	394,3	401,8	418,9	446,1	456,7	515,6	543,7	547,4	603,1	(15)
<b>TOTAL DU PASSIF ...</b>	<b>1.812,7</b>	<b>2.056,3</b>	<b>2.306,2</b>	<b>2.559,4</b>	<b>2.968,5</b>	<b>3.386,6</b>	<b>3.589,6</b>	<b>3.762,9</b>	<b>3.863,7</b>	<b>4.034,8</b>	<b>4.282,8</b>	<b>4.512,3</b>	<b>4.606,1</b>	<b>4.904,9</b>	<b>5.326,2</b>	

<sup>1</sup> Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.; pour les autres organismes principalement monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

<sup>2</sup> Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

<sup>3</sup> A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. c) ou sous D. selon les dates.

<sup>4</sup> A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. a).

<sup>5</sup> Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

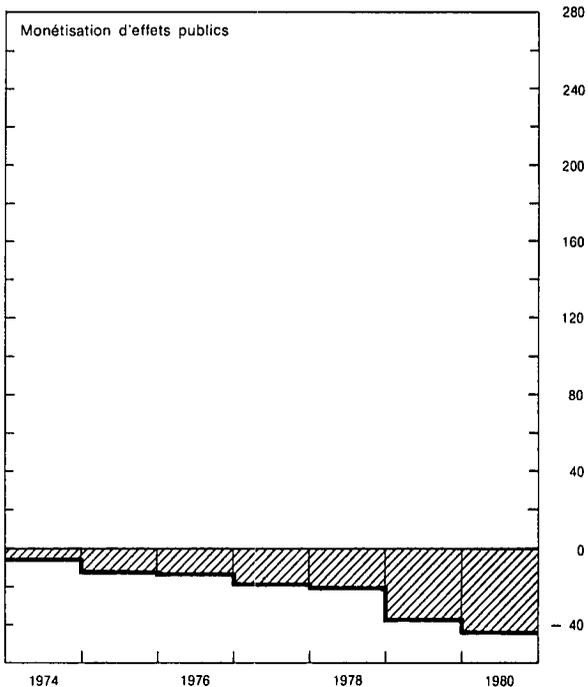
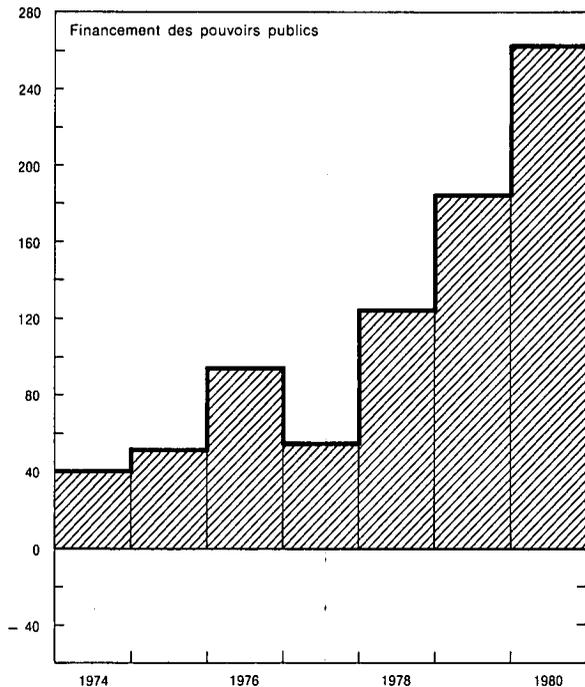
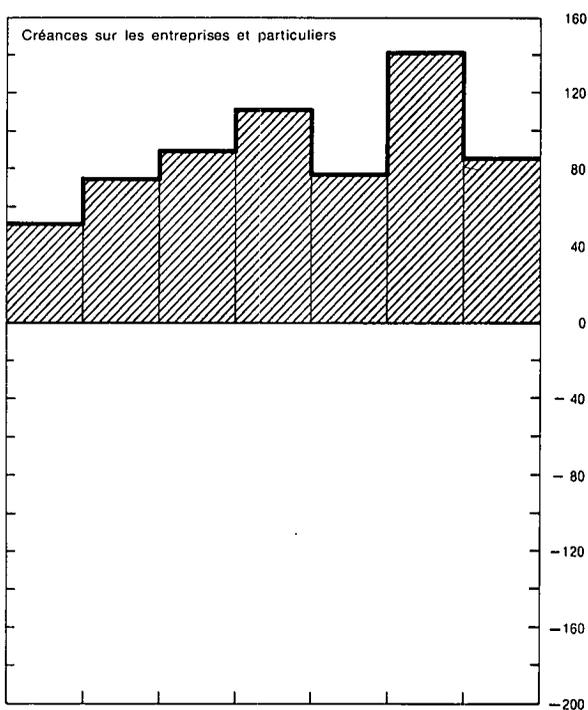
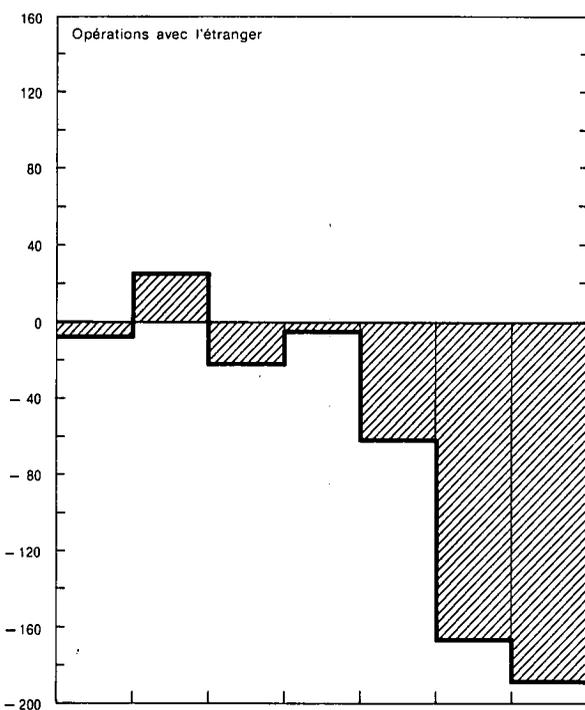
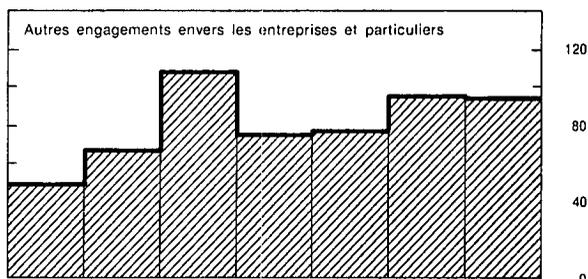
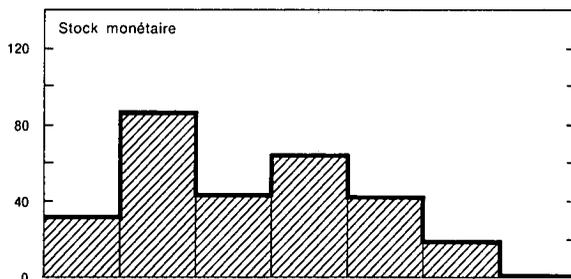
<sup>6</sup> Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations, et de réserve monétaire (cf. note 5).

<sup>7</sup> A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 pour la monnaie scripturale s'élève à 44,7 et pour le total du passif à 2.978,0.

Colonne du tableau XIII-1  
« Bilans intégrés des organismes principalement monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise.

**XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE  
AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES**

(variations en milliards de francs)



1974

1976

1978

1980

1974

1976

1978

1980

XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONÉTAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONÉTAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 1			Total (5) = (1) à (4) = (6) à (16)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises 2 et particuliers)	Créances sur les entreprises 3 et particuliers		Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires (augmentation : -) 6		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9	Divers
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation 4	Obligations 5	de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	de crédits d'escompte et d'acceptation aux entreprises et particuliers	Etat 7	Autres pouvoirs publics 8	achats sur le marché par les organismes principalement monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes		
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)													
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)		
1973 .....	+35,9	+68,7	+ 6,1	+ 2,7	+113,4	+ 19,7 <sup>10</sup>	+ 56,0	+ 1,5	- 1,0	+ 3,8	+ 34,9 <sup>11</sup>	+16,1	- 4,0	- 1,7	- 5,8	- 6,1 <sup>12</sup>
1974 .....	+32,5	+41,7	+ 3,2	+ 5,6	+ 83,0	- 8,7 <sup>13</sup>	+ 42,1	+ 9,7	- 5,9	- 8,1	+ 28,0	+12,9	- 6,3	- 1,3	+12,4	+ 8,2 <sup>14</sup>
1975 .....	+87,4	+44,7	+17,7	+ 5,5	+155,3	+ 26,3	+ 66,3	+ 9,3	- 0,7	+ 0,2	+ 43,0	+ 9,0	-15,3	+ 1,6	+13,1	+ 2,5
1976 .....	+43,8	+87,1	+13,6	+ 8,4	+152,9	- 23,5	+ 84,6	+ 5,4	- 2,7	+ 4,0	+ 85,1	+10,2	-15,6	+ 0,9	+ 7,1	- 2,6
1977 .....	+64,8	+39,5	+32,0	+ 4,4	+140,7	- 5,9	+101,9	+10,2	- 9,2	- 2,8	+ 41,0	+14,7	-21,0	+ 0,8	+30,6	-19,6
1978 .....	+43,4 <sup>15</sup>	+64,9	+19,3	- 6,0	+121,6 <sup>15</sup>	- 63,2	+ 71,8	+ 6,0	+ 1,4	+10,5	+111,0	+13,7	-26,5	+ 4,9	+ 0,9	- 8,9 <sup>15</sup>
1979 .....	+19,8	+62,8	+25,7	+ 8,0	+116,3	-168,3	+142,6	- 0,2	- 7,7	- 1,0	+153,7	+31,8	-44,5	+ 5,8	+ 0,9	+ 3,2
1980 .....	+ 2,0	+34,1	+45,9	+16,4	+ 98,4	p-190,5	+ 75,4	p+ 6,8	-13,4	- 3,9	p+265,2	p+ 2,7	p-30,1	-14,8	p+12,5	p-11,5
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 5,4	+28,6	+ 6,9	+ 1,1	+ 31,2	- 40,1	+ 1,5	- 1,5	- 1,4	- 3,1	+ 81,8	- 1,1	- 5,0	-11,8	+ 5,7	+ 6,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+50,5	+ 3,6	+ 5,9	+ 3,8	+ 63,8	- 26,7	+ 54,0	...	- 4,0	- 3,9	+ 55,4	+13,6	-17,4	+ 2,3	- 2,3	- 7,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	-56,9	+16,6	+ 6,4	+ 1,7	- 32,2	- 51,2	+ 25,4	+ 0,7	- 0,2	- 2,4	+ 10,1	- 3,0	-10,0	+ 2,8	- 0,4	- 4,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+31,6	+14,0	+ 6,5	+ 1,4	+ 53,5	- 50,3	+ 61,7	+ 0,6	- 2,1	+ 8,4	+ 6,5	+22,3	-12,1	+12,4	- 2,1	+ 8,2
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	-32,2	+32,2	+ 6,5	+ 9,1	+ 15,6	- 59,6	+ 0,7	p- 1,1	- 2,9	- 1,8	p+113,0	p- 9,7	p- 9,0	- 4,9	+ 0,4	- 9,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+44,9	-14,5	+12,4	+ 3,1	+ 45,9	- 41,6	+ 31,2	p+ 3,3	- 3,3	- 1,4	p+ 66,9	p+ 1,2	p- 3,6	- 4,0	+ 1,7	- 4,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	-33,8	+ 4,6	+16,8	- 1,2	- 13,6	p- 59,9	+ 3,0	p+ 2,0	- 2,8	- 5,8	p+ 59,5	p+ 0,3	p-10,6	- 6,1	p+ 5,9	p+ 0,9
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+23,1	+11,8	+10,2	+ 5,4	+ 50,5	p- 29,4	+ 40,5	p+ 2,6	- 4,4	+ 5,1	p+ 25,8	p+10,9	p- 6,9	+ 0,2	p+ 4,5	p+ 1,6
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p- 8,1	p+11,6	p+19,7	+13,9	p+ 37,1	p- 80,4	p+ 8,2	p- 1,2	- 0,1	+ 0,8	p+126,7	p- 2,9	p-11,4	- 2,8	p+11,4	p-11,2

N. B. — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau XIII-1.

1 Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

2 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

3 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.

4 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.

5 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

6 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.

7 Y compris le Fonds des Routes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

8 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

11 A l'exclusion d'un accroissement de 6,2 milliards résultant de la prise en charge par l'Etat des diminutions nettes d'actifs découlant de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

12 A l'exclusion d'un accroissement de 4,5 milliards résultant d'une part, des ajustements apportés aux monnaies étrangères à recevoir et à livrer à la suite de l'appréciation du franc belge, et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis dont question aux notes 11 et 12 ci-dessus (3,2 milliards) et, d'autre part, de la contrepartie des amortissements opérés sur une partie des diminutions nettes d'actifs (1,3 milliard).

13 Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevaieur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

14 Depuis 1974, y compris les variations comptables que la contrevaieur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

15 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

**XIII - 4a. — STOCK MONETAIRE  
AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES**

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises 1 et particuliers							Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics 6	Total général (10) = (8) + (9)	
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						
	Billets et pièces du Trésor 2	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire 3	Auprès de la Banque Nationale de Belgique 4	Auprès des organismes publics 5	Auprès des banques	Total (7) = (4) à (6)			Total (8) = (5) + (7)
1972 .....	8,5	222,6	225,6	0,6	63,2	173,3	237,1	462,7	21,8	484,5
1973 .....	9,1	238,5	240,6	0,5	65,6	185,9	252,0	492,6	27,8	520,4
1974 .....	9,5	256,1	258,3	0,3	67,5	195,1	262,9	521,2	31,7	552,9
1975 .....	10,2	288,4	292,1	0,9	74,8	236,3	312,0	604,1	36,2	640,3
1976 .....	11,3	307,2	310,5	1,1	81,2	248,1	330,4	640,9	43,2	684,1
1977 (ancienne série) .....	11,7	335,4	339,2	0,5	86,0	278,6	365,1	704,3	44,6	748,9
1977 (nouvelle série) 7 .....	11,7	335,4	339,2	0,5	86,0	278,6	365,1	704,3	37,2	741,5
1978 .....	12,2	359,9	360,9	0,8	91,3	291,7	383,8	744,7	40,2	784,9
1979 Mars .....	12,1	353,5	356,4	0,5	88,6	298,5	387,6	744,0	35,5	779,5
Juin .....	12,4	380,1	381,6	1,0	97,3	312,0	410,3	791,9	38,1	830,0
Septembre .....	12,5	358,9	361,3	0,7	87,0	290,2	377,9	739,2	33,9	773,1
Décembre .....	12,7	371,8	371,8	0,7	91,3	296,8	388,8	760,6	44,1	804,7
1980 Mars .....	12,7	357,6	359,0	0,8	91,5	281,7	374,0	733,0	39,4	772,4
Avril .....	12,9	356,2	358,2	0,6	100,6	278,9	380,1	738,3	40,3	778,6
Mai .....	13,1	367,2	369,1	0,5	95,0	288,4	383,9	753,0	39,0	792,0
Juin .....	13,9	377,6	378,8	1,2	98,9	300,8	400,9	779,7	37,7	817,4
Juillet .....	14,3	361,0	365,2	0,7	96,5	288,7	385,9	751,1	32,7	783,8
Août .....	14,5	359,7	364,0	1,2	95,8	278,9	375,9	739,9	35,1	775,0
Septembre .....	14,7	361,0	365,0	1,2	90,1	290,6	381,9	746,9	36,7	783,6
Octobre .....	14,2	360,6	364,6	0,4	86,9	280,1	367,4	732,0	34,3	766,3
Novembre .....	14,4	362,9	367,2	0,4	89,2	285,1	374,7	741,9	38,9	780,8
Décembre .....	14,7	376,1	378,9	0,4	92,0	293,7	386,1	765,0	41,7	806,7
1981 Janvier .....	14,6	362,6	366,6	0,8	102,0	297,1	399,9	766,5	34,2	800,7
Février .....	14,6	363,6	368,2	0,6	91,1	289,0	380,7	748,9	39,9	788,8
Mars .....	14,7	364,4	368,4	0,8	91,9	300,6	393,3	761,7	36,9	798,6
Avril .....	14,9	368,3	373,0	0,7	101,5	285,7	387,9	760,9	38,5	799,4

1 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

2 Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la B.N.B.

3 Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les organismes publics monétaires et les banques.

4 Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

5 O.C.P. et Crédit Communal de Belgique.

6 Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

7 L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

### XIII - 4b. — STOCK MONETAIRE TOTAL

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises 1 et particuliers				Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics			Total général	
	Monnaie fiduciaire 2	Monnaie scripturale		Total	Auprès des organismes principa- lement monétaires	Auprès des autres intermé- diaires financiers	Total		
		Auprès des organismes principa- lement monétaires	Auprès des autres intermé- diaires financiers						(4) = (2) + (3)
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (1) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (8)	
1972 .....	222,4	234,1	17,2	251,3	473,7	21,8	3,0	24,8	498,5
1973 .....	237,6	247,6	20,4	268,0	505,6	27,8	2,8	30,6	536,2
1974 .....	254,9	258,6	26,5	285,1	540,0	31,7	4,5	36,2	576,2
1975 .....	288,1	306,9	36,9	343,8	631,9	36,2	5,4	41,6	673,5
1976 .....	305,8	324,2	39,1	363,3	669,1	43,2	7,2	50,4	719,5
1977 (ancienne série) .....	333,7	361,2	47,0	408,2	741,9	44,7	5,2	49,9	791,8
1977 (nouvelle série) 3 .....	333,7	361,2	47,0	408,2	741,9	37,2	5,2	42,4	784,3
1978 .....	354,9	380,3	55,0	435,3	790,2	40,2	6,0	46,2	836,4
1979 Mars .....	351,5	383,8	59,7	443,5	795,0	35,5	7,3	42,8	837,8
Juin .....	374,4	405,8	65,4	471,2	845,6	38,1	12,7	50,8	896,4
Septembre .....	356,5	374,0	66,9	440,9	797,4	33,9	9,0	42,9	840,3
Décembre .....	364,4	384,4	67,2	451,6	816,0	44,1	8,6	52,7	868,7
1980 Mars .....	352,8	369,4	62,6	432,0	784,8	39,4	8,8	48,2	833,0
Juin .....	372,1	396,0	73,6	469,6	841,7	37,7	16,3	54,0	895,7
Septembre .....	358,9	377,1	76,5	453,6	812,5	36,7	11,7	48,4	860,9
Décembre .....	371,4	381,4	71,2	452,6	824,0	41,7	5,6	47,3	871,3
1981 Mars ..... p	362,4	389,2	72,3	461,5	823,9	35,5	7,2	42,7	866,6

1 Entreprises privées qui n'ont pas d'engagements monétaires, intermédiaires financiers publics qui n'ont pas d'engagements monétaires, et organismes publics d'exploitation.

2 Colonne (8) du tableau XIII-4a, sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les intermédiaires finan-

ciers qui, sans être des organismes principalement monétaires, ont des engagements monétaires.

3 L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

### XIII - 5a. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Variations						Variations	
	B.N.B. 2	Autres organismes principalement monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger 4	Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux sur l'étranger 5 (augmentation: -) (8)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (9) = (6) - (7) - (8)	Différence entre les données de la balance des paiements (col. (11)) et celles des organismes principalement monétaires [col. (6)] 7 (10)	Avoir extérieur nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 8 (11)
				B.N.B. 3	Autres organismes principalement monétaires	Total					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
1973 .....	219,1	- 67,2	151,9	+35,5	- 21,4	+ 14,1	- 4,6	- 1,0	+ 19,7	+19,2	+ 36,9
1974 <sup>9</sup> .....	228,8	- 96,3	132,5	+ 8,1	- 26,4	- 18,3	- 3,7	- 5,9	- 8,7	+42,9	+ 26,9
1975 .....	252,4	- 92,9	159,5	+18,5	+ 3,5	+ 22,0	- 3,6	- 0,7	+ 26,3	+ 2,4	+ 24,8
1976 .....	231,8	- 86,3	145,5	-22,7	+ 4,7	- 18,0	+ 8,2	- 2,7	- 23,5	+12,6	- 10,9
1977 .....	230,9	-108,1	122,8	- 2,3	- 18,8	- 21,1	- 6,0	- 9,2	- 5,9	+13,2	- 7,4
1978 .....	221,7	-145,9	75,8	-10,2	- 27,9	- 38,1	+23,7	+ 1,4	- 63,2	+ 8,3	- 29,9
1979 .....	232,2	-265,7	-33,5	-35,1	-125,6	-160,7	+15,3	- 7,7	-168,3	+35,1	-123,2
1980 .....	332,3	p-384,3	p-52,0	+11,8	p-127,1	p-115,3	p+88,6	-13,4	p-190,5	p+27,9	p- 87,6
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	271,8	-167,3	104,5	+10,6	-30,5	- 19,9	+21,6	- 1,4	- 40,1	- 6,9	- 26,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	264,5	-199,6	64,9	- 7,5	-23,7	- 31,2	- 0,5	- 4,0	- 26,7	+17,9	- 13,8
3 <sup>e</sup> trimestre .....	241,1	-218,2	22,9	-29,3	-22,6	- 51,9	- 0,5	- 0,2	- 51,2	+ 9,0	- 42,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	232,2	-265,7	-33,5	- 8,9	-48,8	- 57,7	- 5,3	- 2,1	- 50,3	+15,1	- 42,2
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	220,7	-275,4	-54,7	-27,8	- 9,2	- 37,0	+25,5	- 2,9	- 59,6	+12,4	- 24,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	319,4	-326,7	- 7,3	+43,8	-62,1	- 18,3	+26,6	- 3,3	- 41,6	- 1,8	- 20,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	338,4	p-352,1	p-13,7	+ 2,3	p-25,7	p- 23,4	+39,3	- 2,8	p- 59,9	p- 1,9	p-25,8
4 <sup>e</sup> trimestre .....	332,3	p-384,3	p-52,0	- 6,5	p-30,1	p- 36,6	p- 2,8	- 4,4	p- 29,4	p+19,2	p-17,0
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	296,0	p-395,6	p-99,6	-39,8	p+ 5,1	p- 34,7	p+45,8	- 0,1	p- 80,4		

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

2 Cf. tableau XIII-5b, colonne (9), en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

3 Cf. tableau XIII-5b, colonne (12), et notamment la note 5, en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

4 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger de l'Etat, du Fonds des Routes, des pouvoirs publics subordonnés et des parastatutaires administratifs.

5 Crédits mobilisés auprès des banques belges.

6 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (6) du tableau XIII-3.

7 Cette différence est égale à :

- variations des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engage-

ments nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [c] variations sont comprises dans la colonne (11), mais non dans la colonne (6)].

- moins, a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) variations des effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6) mais non dans la colonne (11)].

8 Cf. tableaux IX-1, 2, 3 et 4, rubrique 6.2.

9 Depuis 1974, les variations ont été calculées sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrepartie en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies du suite de modifications dans les cours de change durant la période.

### XIII - 5b. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

	Montants à fin de période								Variations après ajustement statistique 5			
	Réserves de change							Accep- tations en francs belges repré- sentatives d'expor- tations	Avoirs extérieurs nets	Réserves de change	Accep- tations en francs belges repré- sentatives d'expor- tations	Avoirs extérieurs nets recensés à la balance de paiements 6
	Encaisse en or	Avoirs détenus auprès du F.M.I. 2	Ecus	Avoirs ou engage- ments (-) nets vis-à-vis du F.E.C.O.M.	Monnaies étrangères au comptant 3	Francs belges au comptant 4	Total  (7) = (1) à (6)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
73	71,8	54,5	—	3,5	75,9	- 2,6	203,1	16,9	220,0	+36,0	+ 0,4	+36,4
74	71,8	53,3	—	...	95,1	- 3,1	217,1	12,0	229,1	+12,4	- 4,9	+ 7,5
75	71,8	58,7	—	...	113,7	- 3,7	240,5	11,9	252,4	+18,4	- 0,2	+18,2
76	71,8	58,9	—	...	90,6	- 3,2	218,1	13,7	231,8	-24,6	+ 1,9	-22,7
77	72,3	57,7	—	- 23,4	107,7	- 3,4	210,9	20,0	230,9	- 8,6	+ 6,3	- 2,3
78	72,5	49,6	—	- 26,7	106,1	- 5,6	195,9	25,8	221,7	-15,9	+ 5,7	-10,2
79	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	-31,5	- 3,6	-35,1
80	58,2	48,0	110,7	...	114,8	- 6,3	325,4	6,9	332,3	+27,0	-15,2	+11,8
79 2 <sup>e</sup> trimestre	58,0	51,7	60,3	- 7,7	83,8	- 4,9	241,2	23,3	264,5	- 9,8	+ 2,3	- 7,5
3 <sup>e</sup> trimestre	58,0	50,9	66,7	- 39,9	85,5	- 3,7	217,5	23,6	241,1	-29,6	+ 0,3	-29,3
4 <sup>e</sup> trimestre	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	- 7,4	- 1,5	- 8,9
80 1 <sup>er</sup> trimestre	58,2	52,2	43,7	...	54,2	- 5,3	203,0	17,7	220,7	-23,3	- 4,5	-27,8
2 <sup>e</sup> trimestre	58,2	50,2	94,0	...	109,1	- 6,3	305,2	14,2	319,4	+47,2	- 3,4	+43,8
3 <sup>e</sup> trimestre	58,2	48,5	119,4	...	111,6	- 6,7	331,0	7,4	338,4	+ 9,2	- 6,9	+ 2,3
4 <sup>e</sup> trimestre	58,2	48,0	110,7	...	114,8	- 6,3	325,4	6,9	332,3	- 6,1	- 0,4	- 6,5
81 1 <sup>er</sup> trimestre	58,2	50,5	46,4	- 5,5	137,6	- 5,1	232,1	13,9	296,0	-46,8	+ 7,0	-39,8
2 <sup>e</sup> trimestre	58,2	51,5	57,7	...	136,0	- 5,9	297,5	p 18,7	p 316,2	p+ 3,7	p+ 4,8	p+ 8,5
80 Juin	58,2	50,2	94,0	...	109,1	- 6,3	305,2	14,2	319,4	+27,4	- 3,4	+24,0
Juillet	58,2	50,0	119,3	...	118,7	- 4,9	341,3	10,5	351,8	+17,5	- 3,8	+13,7
Août	58,2	49,7	118,9	...	117,0	- 5,9	337,9	12,9	350,8	- 2,6	+ 2,3	- 0,3
Septembre	58,2	48,5	119,4	...	111,6	- 6,7	331,0	7,4	338,4	- 5,7	- 5,4	-11,1
Octobre	58,2	48,4	121,0	...	100,1	- 6,3	321,4	7,6	329,0	- 6,7	+ 0,2	- 6,5
Novembre	58,2	48,3	120,6	...	112,7	- 6,0	333,8	9,2	343,0	+ 8,1	+ 1,6	+ 9,7
Décembre	58,2	48,0	110,7	...	114,8	- 6,3	325,4	6,9	332,3	- 7,5	- 2,2	- 9,7
81 Janvier	58,2	51,5	112,1	...	126,6	- 7,0	341,4	7,5	348,9	+ 3,5	+ 0,6	+ 4,1
Février	58,2	51,0	81,7	...	151,2	- 5,8	336,3	9,2	345,5	-10,3	+ 1,8	- 8,5
Mars	58,2	50,5	46,4	- 5,5	137,6	- 5,1	282,1	13,9	296,0	-40,0	+ 4,6	-35,4
Avril	58,2	50,3	59,8	- 11,8	152,0	- 5,1	303,4	14,7	318,1	p- 1,4	p+ 0,8	p- 0,6
Mai	58,2	50,5	58,8	- 3,6	162,6	- 6,0	320,5	p 17,0	p 337,5	p+16,6	p+ 2,3	p+18,9
Juin	58,2	51,5	57,7	...	136,0	- 5,9	297,5	p 18,7	p 316,2	p-11,5	p+ 1,7	p- 9,8

Non compris les avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

Comprennent a) les droits que possède l'Etat belge comme membre du F.M.I. et que la B.N.B. a été autorisée, par la loi du 9 juin 1969 à comptabiliser dans ses écritures comme avoirs propres, moyennant la prise en charge par elle des obligations incombant à l'Etat belge dans ce domaine, et b) les avances octroyées par la B.N.B. pour son compte propre au F.M.I., au titre du « mécanisme pétrolier », en vertu d'un accord conclu avec le F.M.I. et approuvé par le Gouvernement.

Y compris le concours financier à moyen terme que l'Etat belge a accordé à l'Italie en vertu de la directive du Conseil des Communautés Européennes adopté le 17 décembre 1974 et dont la B.N.B. a assuré le financement pour le compte de l'Etat conformément à la convention intervenue à la même date entre celui-ci et la B.N.B.

4 Différence entre les avoirs sur l'étranger (autres que les acceptations représentatives d'exportations) et les engagements envers l'étranger, en particulier envers les banques centrales.

5 Non compris les variations comptables, à savoir celles qui résultent a) des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973, et b) des modifications dans les cours de change qui ont pu affecter, depuis janvier 1974, la contre-valeur en francs belges des variations des encours en monnaies étrangères c) de l'allocation de droits de tirages spéciaux à la Belgique en 1979, 1980 et 1981 d) de l'entrée en vigueur au 13 mars 1979, du Système Monétaire Européen.

Compte tenu, de plus, depuis 1976, d'un ajustement résultant d'opérations entre la B.N.B. et les autres organismes principalement monétaires et qui ne sont pas comptabilisés le même jour dans les deux organismes concernés.

6 Cf. tableaux IX-1, 2, 3 et 4, rubrique 6.23.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION  
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS  
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

**Destination économique apparente**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général (11) = (6) + (10)	
	Financements spécifiques					Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée (5)	Total (6) = (1) à (5)	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation (7)	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée			Total (10) = (7) à (9)
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux 1 (1)	de la construction et de transactions immobilières 2 (2)	de ventes et prêts à tempérament 3 (3)	d'importations (4)	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée							
					Crédits de caisse 4 (8)				Autres (9)			
1972 <sup>5</sup> .....	32,9	20,0	34,4	27,2	200,5	315,0	52,1	60,4	2,6	115,1	430,1	
1973 .....	40,9	26,6	41,6	22,1	239,6	370,8	57,0	75,9	2,0	134,9	505,7	
1974 .....	44,4	34,9	45,2	23,7	266,3	414,5	70,9	101,1	1,7	173,7	588,2	
1975 .....	46,4	46,5	51,6	25,9	311,8	482,2	75,9	145,4	4,1	225,4	707,6	
1976 .....	50,1	61,7	73,0	27,6	354,8	567,2	77,2	156,1	13,5	246,8	814,0	
1977 <sup>5</sup> .....	48,5	84,7	91,2	29,2	415,6	669,2	93,5	187,8	15,0	296,3	965,5	
1978 <sup>5</sup> .....	61,7	114,0	102,0	32,9	430,9	741,5	102,5	210,3	13,8	326,6	1.068,1	
1979 Mars <sup>5</sup> .....	62,7	119,1	98,4	34,9	428,0	743,1	103,7	214,5	11,7	329,9	1.073,0	
Juin <sup>5</sup> .....	68,2	132,9	105,0	36,1	455,1	797,3	109,5	226,1	13,6	349,2	1.146,5	
Septembre <sup>5</sup> .....	74,7	141,5	106,3	38,8	461,5	822,8	110,2	239,4	14,6	364,2	1.187,0	
Décembre .....	78,2	152,7	114,9	39,4	499,0	884,2	119,0	253,0	16,3	388,3	1.272,5	
Décembre <sup>6</sup> .....	78,2	152,7	114,9	39,4	499,0	884,2	119,0	247,4	16,3	382,7	1.266,9	
1980 Mars .....	85,2	157,0	112,5	42,4	488,2	885,3	124,5	288,6	15,6	428,7	1.314,0	
Juin .....	89,6	160,9	115,1	34,6	516,4	916,6	127,4	308,8	15,0	451,2	1.367,8	
Septembre .....	90,1	164,6	111,7	30,5	522,7	919,6	118,9	336,4	20,4	475,7	1.395,3	
Décembre .....	91,6	168,4	115,6	31,4	552,6	959,6	126,0	375,1	18,1	519,2	1.478,8	
1981 Mars .....	94,6	167,1	109,9	34,7	563,2	969,5	130,7	443,2	16,3	590,2	1.559,7	

<sup>1</sup> Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961, 14 juillet 1966 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

<sup>2</sup> Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

<sup>3</sup> Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels

consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. A partir de 1978 : nouvelle série par suite d'une rectification apportée par une banque importante.

<sup>4</sup> Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

<sup>5</sup> Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

<sup>6</sup> Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII<sup>e</sup> année, tome II, n° 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

**Forme et localisation**

*(milliards de francs)*

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts 1			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques 2
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	

**A. Crédits aux entreprises et particuliers**

1972 3	23,0	119,7	172,3	315,0	13,9	13,7	27,6	9,1	106,0	172,3	287,4	0,1
1973	19,0	132,5	219,3	370,8	13,1	16,6	29,7	5,9	115,9	219,3	341,1	0,1
1974	19,6	142,6	252,3	414,5	11,7	26,6	38,3	7,9	116,0	252,3	376,2	0,3
1975	23,7	149,1	309,4	482,2	12,8	20,4	33,2	10,9	128,7	309,4	449,0	0,1
1976	24,4	171,1	371,7	567,2	12,5	35,0	47,5	11,9	136,1	371,7	519,7	0,1
1977 3	25,5	191,6	452,1	669,2	15,6	43,0	58,6	9,9	148,6	452,1	610,6	0,2
1978 3	30,3	193,9	517,3	741,5	17,3	45,0	62,3	13,0	148,9	517,3	679,2	0,3
1979 Mars 3	32,1	189,2	521,8	743,1	13,5	33,3	46,8	18,6	155,9	521,8	696,3	...
Juin 3	33,5	199,6	564,2	797,3	16,8	41,9	58,7	16,7	157,7	564,2	738,6	0,2
Septembre 3	36,0	196,7	590,1	822,8	25,8	42,6	68,4	10,2	154,1	590,1	754,4	...
Décembre	34,7	207,0	642,5	884,2	20,7	44,7	65,4	14,0	162,3	642,5	818,8	0,2
1980 Mars	34,8	217,6	632,9	885,3	19,3	48,4	67,7	15,5	169,2	632,9	817,6	0,2
Juin	30,1	216,1	670,4	916,6	13,9	44,2	58,1	16,2	171,9	670,4	858,5	0,1
Septembre	28,1	203,6	687,9	919,6	14,4	31,8	46,2	13,7	171,8	687,9	873,4	0,1
Décembre	29,1	211,4	719,1	959,6	12,9	39,4	52,3	16,2	172,0	719,1	907,3	...
1981 Mars	34,6	203,3	731,6	969,5	17,5	43,7	61,2	17,1	159,6	731,6	908,3	0,1

**B. Crédits à l'étranger**

1972 3	25,3	28,8	61,0	115,1	13,5	13,1	26,6	11,8	15,7	61,0	88,5	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	15,8	12,1	27,9	11,1	19,2	76,7	107,0	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	15,3	14,0	29,3	17,3	23,4	103,7	144,4	0,2
1975	32,6	43,2	149,6	225,4	15,1	15,1	30,2	17,5	28,1	149,6	195,2	0,7
1976	30,5	56,9	159,4	246,8	13,6	20,7	34,3	16,9	36,2	159,4	212,5	0,1
1977 3	36,4	68,5	191,4	296,3	17,0	32,8	49,8	19,4	35,7	191,4	246,5	1,9
1978 3	34,4	80,5	211,7	326,6	17,9	36,3	54,2	16,5	44,2	211,7	272,4	2,4
1979 Mars 3	32,5	87,3	210,1	329,9	14,1	36,7	50,8	18,4	50,6	210,1	279,1	2,2
Juin 3	35,6	90,0	223,6	349,2	17,9	38,9	56,8	17,7	51,1	223,6	292,4	2,2
Septembre 3	34,8	94,3	235,1	364,2	18,9	38,6	57,5	15,9	55,7	235,1	306,7	2,2
Décembre	37,0	97,7	253,6	388,3	18,1	39,8	57,9	18,9	57,9	253,6	330,4	4,6
Décembre 4	37,0	97,7	248,0	382,7	18,1	39,8	57,9	18,9	57,9	248,0	324,8	4,6
1980 Mars	39,0	99,9	289,8	428,7	17,7	39,1	56,8	21,3	60,8	289,8	371,9	13,3
Juin	35,1	110,3	305,8	451,2	15,2	41,0	56,2	19,9	69,3	305,8	395,0	3,9
Septembre	29,4	114,2	332,1	475,7	11,4	41,3	52,7	18,0	72,9	332,1	423,0	3,5
Décembre	30,5	116,1	372,6	519,2	12,3	46,3	58,6	18,2	69,8	372,6	460,6	9,2
1981 Mars	33,5	116,2	440,5	590,2	18,1	46,3	64,4	15,4	69,9	440,5	525,8	9,6

**C. Total**

1972 3	48,3	148,5	233,3	430,1	27,4	26,8	54,2	20,9	121,7	233,3	375,9	3,0
1973	45,9	163,8	296,0	505,7	28,9	28,7	57,6	17,0	135,1	296,0	448,1	1,9
1974	52,2	180,0	356,0	588,2	27,0	40,6	67,6	25,2	139,4	356,0	520,6	0,5
1975	56,3	192,3	459,0	707,6	27,9	35,5	63,4	28,4	156,8	459,0	644,2	0,8
1976	54,9	228,0	531,1	814,0	26,1	55,7	81,8	28,8	172,3	531,1	732,2	0,2
1977 3	61,9	260,1	643,5	965,5	32,6	75,8	108,4	29,3	184,3	643,5	857,1	2,1
1978 3	64,7	274,4	729,0	1.068,1	35,2	81,3	116,5	29,5	193,1	729,0	951,6	2,7
1979 Mars 3	64,6	276,5	731,9	1.073,0	27,6	70,0	97,6	37,0	206,5	731,9	975,4	2,2
Juin 3	69,1	289,6	787,8	1.146,5	34,7	80,8	115,5	34,4	208,8	787,8	1.031,0	2,4
Septembre 3	70,8	291,0	825,2	1.187,0	44,7	81,2	125,9	26,1	209,8	825,2	1.061,1	2,2
Décembre	71,7	304,7	896,1	1.272,5	38,8	84,5	123,3	32,9	220,2	896,1	1.149,2	4,8
Décembre 4	71,7	304,7	890,5	1.266,9	38,8	84,5	123,3	32,9	220,2	890,5	1.143,6	4,8
1980 Mars	73,8	317,5	922,7	1.314,0	37,0	87,5	124,5	36,8	230,0	922,7	1.189,5	13,5
Juin	65,2	326,4	976,2	1.367,8	29,1	85,2	114,3	36,1	241,2	976,2	1.253,5	4,0
Septembre	57,5	317,8	1.020,0	1.395,3	25,8	73,1	98,9	31,7	244,7	1.020,0	1.296,4	3,6
Décembre	59,6	327,5	1.091,7	1.478,8	25,2	85,7	110,9	34,4	241,8	1.091,7	1.367,9	9,2
1981 Mars	68,1	319,5	1.172,1	1.559,7	35,6	90,0	125,6	32,5	229,5	1.172,1	1.434,1	9,7

1 Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

2 Il s'agit d'effets commerciaux.

3 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

4 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux États membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII<sup>e</sup> année, tome II, n<sup>o</sup> 8, septembre 1987, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION  
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES  
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER  
ET LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la B.N.B. (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général				Pour mémoire : Autres crédits logés à la B.N.B. 2
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1)+(2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4)+(5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7)+(8)+(9)	
<b>A. Crédits aux entreprises et particuliers</b>											
1972 <sup>1</sup> .....	3,3	0,1	3,4	6,3	6,7	13,0	6,3	10,0	0,1	16,4	0,7
1973 .....	3,2	0,4	3,6	7,9	11,5	19,4	7,9	14,7	0,4	23,0	0,5
1974 .....	2,5	0,5	3,0	5,2	11,0	16,2	5,2	13,5	0,5	19,2	1,4
1975 .....	1,3	0,4	1,7	...	8,7	8,7	...	10,0	0,4	10,4	0,3
1976 .....	0,9	0,4	1,3	5,4	22,8	28,2	5,4	23,7	0,4	29,5	2,4
1977 <sup>1</sup> .....	0,7	0,4	1,1	7,6	28,6	36,2	7,6	29,3	0,4	37,3	2,8
1978 <sup>1</sup> .....	0,5	0,1	0,6	12,1	34,9	47,0	12,1	35,4	0,1	47,6	5,7
1979 Mars <sup>1</sup> .....	0,4	...	0,4	8,3	23,4	31,7	8,3	23,8	...	32,1	5,0
Juin <sup>1</sup> .....	0,2	0,1	0,3	9,2	32,3	41,5	9,2	32,5	0,1	41,8	4,1
Septembre <sup>1</sup> .....	0,1	0,1	0,2	12,4	36,1	48,5	12,4	36,2	0,1	48,7	3,1
Décembre .....	0,2	0,3	0,5	12,0	38,7	50,7	12,0	38,9	0,3	51,2	7,6
1980 Mars .....	0,1	...	0,1	12,8	37,5	50,3	12,8	37,6	...	50,4	6,3
Juin .....	...	...	...	8,3	33,0	41,3	8,3	33,0	...	41,3	6,6
Septembre .....	...	...	...	5,6	20,0	25,6	5,6	20,0	...	25,6	3,2
Décembre .....	...	0,5	0,5	5,7	31,9	37,6	5,7	31,9	0,5	38,1	2,6
1981 Mars .....	...	0,1	0,1	11,0	33,7	44,7	11,0	33,7	0,1	44,8	5,1
<b>B. Crédits à l'étranger</b>											
1972 <sup>1</sup> .....	...	...	...	11,6	4,9	16,5	11,6	4,9	...	16,5	...
1973 .....	...	...	...	12,7	4,2	16,9	12,7	4,2	...	16,9	...
1974 .....	...	...	...	9,5	2,5	12,0	9,5	2,5	...	12,0	...
1975 .....	...	...	...	9,8	2,0	11,8	9,8	2,0	...	11,8	...
1976 .....	...	...	...	8,8	4,9	13,7	8,8	4,9	...	13,7	...
1977 <sup>1</sup> .....	...	...	...	12,6	7,4	20,0	12,6	7,4	...	20,0	...
1978 <sup>1</sup> .....	...	...	...	15,5	10,3	25,8	15,5	10,3	...	25,8	...
1979 Mars <sup>1</sup> .....	...	...	...	12,0	9,1	21,1	12,0	9,1	...	21,1	...
Juin <sup>1</sup> .....	...	...	...	13,5	9,8	23,3	13,5	9,8	...	23,3	...
Septembre <sup>1</sup> .....	...	...	...	14,7	8,9	23,6	14,7	8,9	...	23,6	...
Décembre .....	...	...	...	14,2	7,9	22,1	14,2	7,9	...	22,1	...
1980 Mars .....	...	...	...	12,2	5,5	17,7	12,2	5,5	...	17,7	...
Juin .....	...	...	...	10,6	3,6	14,2	10,6	3,6	...	14,2	...
Septembre .....	...	...	...	6,4	1,0	7,4	6,4	1,0	...	7,4	...
Décembre .....	...	...	...	6,3	0,6	6,9	6,3	0,6	...	6,9	...
1981 Mars .....	...	...	...	12,4	1,5	13,9	12,4	1,5	...	13,9	...
<b>C. Total</b>											
1972 <sup>1</sup> .....	3,3	0,1	3,4	17,9	11,6	29,5	17,9	14,9	0,1	32,9	0,7
1973 .....	3,2	0,4	3,6	20,6	15,7	36,3	20,6	18,9	0,4	39,9	0,5
1974 .....	2,5	0,5	3,0	14,7	13,5	28,2	14,7	16,0	0,5	31,2	1,4
1975 .....	1,3	0,4	1,7	9,8	10,7	20,5	9,8	12,0	0,4	22,2	0,3
1976 .....	0,9	0,4	1,3	14,2	27,7	41,9	14,2	28,6	0,4	43,2	2,4
1977 <sup>1</sup> .....	0,7	0,4	1,1	20,2	36,0	56,2	20,2	36,7	0,4	57,3	2,8
1978 <sup>1</sup> .....	0,5	0,1	0,6	27,6	45,2	72,8	27,6	45,7	0,1	73,4	5,7
1979 Mars <sup>1</sup> .....	0,4	...	0,4	20,3	32,5	52,8	20,3	32,9	...	53,2	5,0
Juin <sup>1</sup> .....	0,2	0,1	0,3	22,7	42,1	64,8	22,7	42,3	0,1	65,1	4,1
Septembre <sup>1</sup> .....	0,1	0,1	0,2	27,1	45,0	72,1	27,1	45,1	0,1	72,3	3,1
Décembre .....	0,2	0,3	0,5	26,2	46,6	72,8	26,2	46,8	0,3	73,3	7,6
1980 Mars .....	0,1	...	0,1	25,0	43,0	68,0	25,0	43,1	...	68,1	6,3
Juin .....	...	...	...	18,9	36,6	55,5	18,9	36,6	...	55,5	6,6
Septembre .....	...	...	...	12,0	21,0	33,0	12,0	21,0	...	33,0	3,2
Décembre .....	...	0,5	0,5	12,0	32,5	44,5	12,0	32,5	0,5	45,0	2,6
1981 Mars .....	...	0,1	0,1	23,4	35,2	58,6	23,4	35,2	0,1	58,7	5,1

<sup>1</sup> Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

<sup>2</sup> Il s'agit d'effets commerciaux.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII<sup>e</sup> année, tome II, n<sup>o</sup> 3, septembre 1967, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI<sup>e</sup> année, tome I, n<sup>o</sup> 1, janvier 1976.

XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires				Crédits logés en dehors des organismes principalement monétaires			Crédits logés dans les organismes principalement monétaires <sup>1</sup>				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes principalement monétaires <sup>2</sup>
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1972 <sup>3</sup>	23,0	123,0	172,4	318,4	7,4	6,8	14,2	15,6	116,2	172,4	304,2	0,8
1973	19,0	135,7	219,7	374,4	5,2	5,0	10,2	13,8	130,7	219,7	364,2	0,6
1974	19,6	145,1	252,8	417,5	5,8	13,7	19,5	13,8	131,4	252,8	398,0	1,7
1975	23,7	150,3	309,9	483,9	9,8	8,2	18,0	13,9	142,1	309,9	465,9	0,4
1976	24,4	171,9	372,1	568,4	5,7	10,4	16,1	18,7	161,5	372,1	552,3	2,5
1977 <sup>3</sup>	25,5	192,3	452,5	670,3	6,5	12,8	19,3	19,0	179,5	452,5	651,0	3,0
1978 <sup>3</sup>	30,3	194,4	517,4	742,1	4,6	7,3	11,9	25,7	187,1	517,4	730,2	6,0
1979 Mars <sup>3</sup>	32,1	189,7	521,8	743,6	4,8	9,2	14,0	27,3	180,5	521,8	729,6	5,0
Juin <sup>3</sup>	33,5	199,8	564,3	797,6	7,6	9,6	17,2	25,9	190,2	564,3	780,4	4,3
Septembre <sup>3</sup>	36,0	196,8	590,2	823,0	12,9	5,5	18,4	23,1	191,3	590,2	804,6	3,1
Décembre	34,7	207,2	642,8	884,7	8,7	6,0	14,7	26,0	201,2	642,8	870,0	7,8
1980 Mars	34,8	217,7	632,9	885,4	5,9	9,4	15,3	28,9	208,3	632,9	870,1	6,5
Juin	30,1	216,1	670,4	916,6	5,6	11,2	16,8	24,5	204,9	670,4	899,8	6,7
Septembre	28,1	203,6	687,9	919,6	8,6	10,5	19,1	19,5	193,1	687,9	900,5	3,3
Décembre	29,1	211,4	719,6	960,1	6,8	6,5	13,3	22,3	204,9	719,6	946,8	2,6
1981 Mars	34,6	203,3	731,7	969,6	6,2	9,0	15,2	28,4	194,3	731,7	954,4	5,2

B. Crédits à l'étranger

1972 <sup>3</sup>	25,3	28,8	61,0	115,1	1,9	8,2	10,1	23,4	20,6	61,0	105,0	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	3,1	7,9	11,0	23,8	23,4	76,7	123,9	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	5,5	11,4	16,9	27,1	26,0	103,7	156,8	0,2
1975	32,6	43,2	149,6	225,4	4,7	12,9	17,6	27,9	30,3	149,6	207,8	0,7
1976	30,5	56,9	159,4	246,8	4,5	15,7	20,2	26,0	41,2	159,4	226,6	0,1
1977 <sup>3</sup>	36,4	68,5	191,4	296,3	4,1	25,4	29,5	32,3	43,1	191,4	266,8	1,9
1978 <sup>3</sup>	34,4	80,5	211,7	326,6	2,1	26,0	28,1	32,3	54,5	211,7	298,5	2,4
1979 Mars <sup>3</sup>	32,5	87,2	210,1	329,8	2,0	27,5	29,5	30,5	59,7	210,1	300,3	2,2
Juin <sup>3</sup>	35,6	90,0	223,6	349,2	4,4	29,1	33,5	31,2	60,9	223,6	315,7	2,2
Septembre <sup>3</sup>	34,8	94,3	235,1	364,2	4,0	29,7	33,7	30,8	64,6	235,1	330,5	2,2
Décembre	37,0	97,7	253,6	388,3	3,9	31,9	35,8	33,1	65,8	253,6	352,5	4,6
Décembre <sup>4</sup>	37,0	97,7	248,0	382,7	3,9	31,9	35,8	33,1	65,8	248,0	346,9	4,6
1980 Mars	39,0	99,9	289,8	428,7	5,3	33,4	38,7	33,7	66,5	289,8	390,0	13,3
Juin	35,1	110,3	305,8	451,2	4,6	37,4	42,0	30,5	72,9	305,8	409,2	3,9
Septembre	29,4	114,2	332,1	475,7	4,8	40,0	44,8	24,6	74,2	332,1	430,9	3,5
Décembre	30,5	116,1	372,6	519,2	4,8	44,5	49,3	25,7	71,6	372,6	469,9	9,2
1981 Mars	33,5	116,2	440,5	590,2	5,1	44,2	49,3	28,4	72,0	440,5	540,9	9,6

C. Total

1972 <sup>3</sup>	48,3	151,8	233,4	433,5	9,3	15,0	24,3	39,0	136,8	233,4	409,2	3,7
1973	45,9	167,0	296,4	509,3	8,3	12,9	21,2	37,6	154,1	296,4	488,1	2,4
1974	52,2	182,5	356,5	591,2	11,3	25,1	36,4	40,9	157,4	356,5	554,8	1,9
1975	56,3	193,5	459,5	709,3	14,5	21,1	35,6	41,8	172,4	459,5	673,7	1,1
1976	54,9	228,8	531,5	815,2	10,2	26,1	36,3	44,7	202,7	531,5	778,9	2,6
1977 <sup>3</sup>	61,9	260,8	643,9	966,6	10,6	38,2	48,8	51,3	222,6	643,9	917,8	4,9
1978 <sup>3</sup>	64,7	274,9	729,1	1.068,7	6,7	33,3	40,0	58,0	241,6	729,1	1.028,7	8,4
1979 Mars <sup>3</sup>	64,6	276,9	731,9	1.073,4	6,8	36,7	43,5	57,8	240,2	731,9	1.029,9	7,2
Juin <sup>3</sup>	69,1	289,8	787,9	1.146,8	12,0	38,7	50,7	57,1	251,1	787,9	1.096,1	6,5
Septembre <sup>3</sup>	70,8	291,1	825,3	1.187,2	16,9	35,2	52,1	53,9	255,9	825,3	1.135,1	5,3
Décembre	71,7	304,9	896,4	1.273,0	12,6	37,9	50,5	59,1	267,0	896,4	1.222,5	12,4
Décembre <sup>4</sup>	71,7	304,9	890,8	1.267,4	12,6	37,9	50,5	59,1	267,0	890,8	1.216,9	12,4
1980 Mars	73,8	317,6	922,7	1.314,1	11,2	42,8	54,0	62,6	274,8	922,7	1.260,1	19,8
Juin	65,2	326,4	976,2	1.367,8	10,2	48,6	58,8	55,0	277,8	976,2	1.309,0	10,6
Septembre	57,5	317,8	1.020,0	1.395,3	13,4	50,5	63,9	44,1	267,3	1.020,0	1.331,4	6,8
Décembre	59,6	327,5	1.092,2	1.479,3	11,6	51,0	62,6	48,0	276,5	1.092,2	1.416,7	11,8
1981 Mars	68,1	319,5	1.172,2	1.559,8	11,3	53,2	64,5	56,8	266,3	1.172,2	1.495,3	14,8

<sup>1</sup> Crédits logés à la B.N.B., dans les banques de dépôts et dans les organismes publics monétaires (y compris les crédits que l'I.R.G. finance par un recours aux organismes principalement monétaires).

<sup>2</sup> Il s'agit d'effets commerciaux.

<sup>3</sup> Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

<sup>4</sup> Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux États membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII<sup>e</sup> année, tome II, n° 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Rubriques	1972 81 décembre	1973 81 décembre	1974 81 décembre	1975 81 décembre	1976 81 décembre	1977 81 décembre	1978 81 décembre	1979 81 décembre	1980 81 décembre
<b>ACTIF</b>									
Encaisse en or .....	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,5	58,3	58,2
<b>Fonds Monétaire International :</b>									
Participation .....	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,4	18,1	18,1
Prêts .....	...	...	...	...	...	1,5	0,7	...	...
Droits de tirage spéciaux .....	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	23,2	24,2
<b>Ecus .....</b>									
<b>Monnaies étrangères .....</b>	<b>52,4</b>	<b>75,9</b>	<b>88,6</b>	<b>107,2</b>	<b>84,0</b>	<b>101,2</b>	<b>106,1</b>	<b>75,5</b>	<b>114,8</b>
<b>Monnaies étrangères et or à recevoir :</b>									
Fonds Européen de Coopérat. Monétaire	...	...	...	...	...	...	...	35,7	40,1
Autres .....	...	...	...	...	0,2	0,4	0,4	2,4	...
<b>Accords internationaux .....</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>...</b>	<b>0,8</b>
<b>Avance au F.M.I. ....</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,4</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>9,4</b>	<b>7,4</b>	<b>5,7</b>
<b>Fonds Européen de Coopération Monétaire</b>	<b>—</b>	<b>3,5</b>	<b>...</b>						
<b>C.E.E. : Concours financier à moyen</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>terme .....</b>	<b>20,6</b>	<b>28,8</b>	<b>13,5</b>	<b>11,9</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>11,9</b>	<b>19,6</b>	<b>3,0</b>
<b>Effets de commerce .....</b>	<b>33,4</b>	<b>40,1</b>	<b>32,2</b>	<b>22,2</b>	<b>45,3</b>	<b>59,7</b>	<b>79,0</b>	<b>80,6</b>	<b>47,1</b>
<b>Avances sur nantissement :</b>									
Organismes régis par une loi spéciale	2,6	0,3	0,4	3,4	4,1	7,8	14,2	23,5	10,3
Banques .....	0,9	2,1	0,2	...	0,1	0,1	2,0	0,2	0,1
Entreprises et particuliers .....	...	...	...	...	...	...	0,6	...	...
<b>Effets publics :</b>									
Effets publics belges .....	1,1	0,4	5,1	4,2	20,6	37,0	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Concours spécial au Fonds des Rentes ...</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>2,8</b>	<b>16,0</b>	<b>52,5</b>	<b>77,1</b>
<b>Monnaies divisionnaires et d'appoint</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>
<b>Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :</b>									
Compte A .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Compte B .....	...	...	...	...	2,5	2,4	2,0	3,4	4,3
<b>Créance consolidée sur l'Etat .....</b>	<b>34,0</b>								
<b>Bons du Trésor spéciaux .....</b>	<b>—</b>	<b>2,8</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Ajustement provisoire résultant de la loi</b>	<b>—</b>	<b>3,4</b>							
<b>du 3 juillet 1972 .....</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>2,2</b>	<b>9,2</b>	<b>18,8</b>	<b>22,3</b>
<b>Valeurs à recevoir .....</b>	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	<b>5,3</b>	<b>5,5</b>	<b>6,1</b>	<b>6,5</b>	<b>7,2</b>	<b>8,0</b>
<b>Fonds publics .....</b>	<b>2,2</b>								
<b>Immeubles, matériel et mobilier .....</b>	<b>4,0</b>	<b>4,5</b>	<b>5,5</b>	<b>6,5</b>	<b>7,8</b>	<b>9,1</b>	<b>10,3</b>	<b>11,8</b>	<b>13,1</b>
<b>Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>
<b>Comptes transitaires .....</b>	<b>284,4</b>	<b>330,9</b>	<b>325,6</b>	<b>340,8</b>	<b>349,7</b>	<b>406,9</b>	<b>458,8</b>	<b>578,3</b>	<b>637,2</b>
<b>Total de l'actif ...</b>									
<b>PASSIF</b>									
<b>Billets en circulation .....</b>	<b>222,6</b>	<b>238,5</b>	<b>256,1</b>	<b>288,4</b>	<b>307,2</b>	<b>335,4</b>	<b>359,9</b>	<b>371,8</b>	<b>376,1</b>
<b>Comptes courants et divers :</b>									
Trésor public, compte ordinaire .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Organismes régis par une loi spéciale	0,5	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2	2,9	1,5	1,8
Banques de Belgique .....	1,1	0,6	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4
Entreprises et particuliers .....	0,3	0,4	0,7	0,8	0,9	0,8	0,7	0,9	0,6
Banques à l'étranger, comptes ordin.	0,6	0,6	0,4	0,4	0,6	0,9	1,1	1,4	1,2
Valeurs à payer .....	1,6	2,4	3,7	2,3	2,1	2,0	3,3	3,8	4,8
<b>Accords internationaux</b>	<b>1,4</b>	<b>2,0</b>	<b>2,6</b>	<b>3,2</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
Accords d'aide financière .....	...	...	...	...	2,5	2,4	2,0	3,4	4,3
Autres accords .....	...	...	...	...	0,4	0,4	0,4	...	...
<b>Fonds Monétaire International :</b>									
Droits de tirage spéciaux, allocation	10,5	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	14,7	19,2
cumulative nette .....	...	...	...	...	...	23,4	26,7	27,4	...
<b>Fonds Européen de Coopération Monétaire</b>	<b>—</b>	<b>...</b>							
<b>Ecus à livrer au Fonds Européen de</b>	<b>—</b>	<b>86,3</b>	<b>162,4</b>						
<b>Coopération Monétaire .....</b>	<b>11,8</b>	<b>33,6</b>	<b>20,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Réserve monétaire :</b>									
Belgique .....	...	0,9	0,3	...	...	...	...	...	...
Grand-Duché de Luxembourg .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Monnaies étrangères et or à livrer .....</b>	<b>21,5</b>	<b>26,5</b>	<b>11,1</b>	<b>12,1</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>16,2</b>	<b>28,1</b>	<b>3,1</b>
<b>Caisse de Pensions du Personnel .....</b>	<b>4,0</b>	<b>4,5</b>	<b>5,4</b>	<b>6,5</b>	<b>7,7</b>	<b>9,1</b>	<b>10,3</b>	<b>11,8</b>	<b>13,1</b>
<b>Comptes transitaires .....</b>	<b>3,7</b>	<b>5,0</b>	<b>7,5</b>	<b>9,9</b>	<b>10,5</b>	<b>14,5</b>	<b>16,5</b>	<b>18,2</b>	<b>40,6</b>
<b>Capital .....</b>	<b>0,4</b>								
<b>Fonds de Réserve :</b>									
Réserve statutaire .....	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,2	1,3	1,4	1,4
Réserve extraordinaire .....	0,9	1,3	1,7	1,9	2,3	2,7	3,4	4,1	4,9
Compte d'amortissement des immeubles,	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,1	2,1
matériel et mobilier .....	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8
<b>Bénéfice net à répartir .....</b>	<b>284,4</b>	<b>330,9</b>	<b>325,6</b>	<b>340,8</b>	<b>349,7</b>	<b>406,9</b>	<b>458,8</b>	<b>578,3</b>	<b>637,2</b>
<b>Total du passif ...</b>									

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1980 4 avril	1981 6 avril	1980 5 mai	1981 4 mai	1980 9 juin	1981 5 juin	1980 7 juillet	1981 6 juillet
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2
<b>Fonds Monétaire International :</b>								
Participation .....	17,3	16,7	15,6	16,5	14,9	16,2	14,2	15,8
Prêts .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Droits de tirage spéciaux .....	27,8	28,6	27,8	28,7	29,4	30,1	29,3	30,1
<b>Ecus .....</b>	<b>39,1</b>	<b>50,0</b>	<b>80,4</b>	<b>59,8</b>	<b>87,6</b>	<b>58,8</b>	<b>94,8</b>	<b>57,7</b>
<b>Monnaies étrangères .....</b>	<b>52,9</b>	<b>148,4</b>	<b>60,0</b>	<b>152,1</b>	<b>90,0</b>	<b>159,4</b>	<b>111,6</b>	<b>137,5</b>
<b>Monnaies étrangères et or à recevoir :</b>								
Fonds Européen de Coopérat. Monétaire	33,1	40,9	28,5	46,6	28,5	46,6	28,5	46,6
Autres .....	...	...	...	1,0	...	1,0	...	...
Accords internationaux .....	0,1	0,6	0,7	0,9	0,8	0,9	0,8	1,0
Avances au F.M.I. ....	7,2	5,2	7,0	5,1	6,8	4,9	6,8	5,5
<b>Fonds Européen de Coopération Monétaire C.E.E. : Concours financier à moyen terme</b>	...	...	...	...	...	...	...	...
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2,3	10,0	2,3	0,1	5,2	0,1	3,5	0,1
Effets de commerce .....	82,3	72,6	81,4	73,7	55,4	75,3	64,7	74,9
Avances sur nantissement .....	20,8	10,5	26,8	7,2	8,4	1,3	12,1	1,4
<b>Effets publics * :</b>								
Effets publics belges .....	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Concours spécial au Fonds des Rentes **	67,1	106,7	57,0	97,9	84,5	103,2	60,5	127,1
Monnaies divisionnaires et d'appoint .....	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,7	0,7	0,7
<b>Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :</b>								
Compte A .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Compte B .....	3,4	3,9	3,4	4,0	3,5	4,0	3,8	4,1
Créance consolidée sur l'Etat .....	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972 .....	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds publics .....	8,0	8,9	8,0	8,9	8,0	8,9	8,0	8,9
Immeubles, matériel et mobilier .....	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	12,8	14,3	12,9	14,4	12,9	14,0	12,9	14,0
Divers .....	19,1	33,6	15,5	21,7	15,7	23,1	16,1	25,8
	528,9	686,5	562,8	674,1	587,0	683,4	603,1	686,1
<b>Compte d'ordre :</b>								
Office des Chèques Postaux <sup>1</sup> .....	22,5	22,4	21,8	21,4	20,4	20,1	18,9	18,6
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	363,3	372,6	361,1	372,1	368,9	387,1	380,5	394,3
<b>Comptes courants :</b>								
Trésor public : Compte ordinaire .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Banques à l'étranger, comptes ord. ...	1,2	1,1	1,1	1,0	1,9	1,8	1,4	1,2
Comptes courants divers et valeurs à payer .....	2,4	10,5	1,8	5,6	2,4	4,0	1,9	6,5
<b>Accords internationaux :</b>								
Accords d'aide financière .....	3,4	4,0	3,4	4,0	3,5	4,0	3,8	4,1
Autres accords .....	...	0,1	...	...	...	...	...	...
<b>Fonds Monétaire International :</b>								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette .....	19,2	23,6	19,2	23,6	19,2	23,6	19,2	23,6
Fonds Européen de Coopération Monétaire Ecus à livrer au Fonds Européen de Coopération Monétaire .....	100,8	175,8	136,7	181,0	136,6	181,0	136,6	181,0
<b>Réserve monétaire :</b>								
Belgique .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Grand-Duché de Luxembourg .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Monnaies étrangères et or à livrer .....	2,3	6,5	2,3	1,3	4,3	1,3	3,1	0,1
Caisse de Pensions du Personnel .....	12,8	14,3	12,9	14,4	12,9	14,0	12,9	14,0
Divers .....	15,5	49,5	16,3	50,4	29,3	54,1	35,7	52,4
Capital .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement .....	7,6	8,5	7,6	8,5	7,6	8,5	7,6	8,5
	528,9	686,5	562,8	674,1	587,0	683,4	603,1	686,1
<b>Compte d'ordre :</b>								
Ministres de l'Education Nationale <sup>1</sup> .....	22,5	22,4	21,8	21,4	20,4	20,1	18,9	18,6
<b>* Montant maximum du portefeuille d'effets publics :</b>								
— belges .....	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
— luxembourgeois .....	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
(Convention du 15 juillet 1977 entre l'Etat et la Banque)								
<b>** Montant cumulé maximum du concours <sup>2</sup> .....</b>	<b>90,0</b>	<b>110,00</b>	<b>90,0</b>	<b>130,0</b>	<b>90,0</b>	<b>130,0</b>	<b>90,0</b>	<b>130,0</b>

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

<sup>1</sup> Avoirs pour compte des Ministres de l'Education nationale à l'Office des Chèques Postaux (loi du 11 juillet 1978 - législation de l'enseignement).

<sup>2</sup> Le « Concours spécial au Fonds des Rentes » peut prendre la forme d'une avance spéciale ou d'une souscription aux certificats émis par le Fonds des Rentes. (Protocole du 15 juillet 1977 entre le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque).

### XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.C.P.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières) 3		(moyennes mensuelles ou mois)			
(fin de période)	(milliards de francs)								
1973 .....	1.092	100,7	60,2	192,9	319,7	192,0	319,7	1.024,4	94
1974 .....	1.101	122,2	62,3	220,1	387,7	217,6	387,7	1.213,1	95
1975 .....	1.116	139,1	65,9	249,5	450,1	248,9	450,1	1.398,7	95
1976 .....	1.112	157,7	72,5	276,9	502,1	276,5	502,1	1.557,5	95
1977 .....	1.112	202,7	78,9	305,5	564,3	304,2	564,3	1.788,4	95
1978 .....	1.111	203,0	80,4	324,1	601,0	319,7	601,0	1.845,8	96
1979 .....	1.112	212,2	80,8	348,0	645,9	348,4	645,9	1.988,1	96
1980 .....	1.120	214,7	81,3	374,0	690,1	373,0	690,1	2.127,2	96
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.110	207,2	81,2	337,5	673,6	354,9	673,6	2.039,5	96
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.110	207,9	83,0	361,2	644,4	351,2	644,4	2.001,1	95
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1.113	207,5	80,2	331,8	608,4	338,5	608,4	1.887,1	96
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1.116	226,0	78,6	361,3	657,2	349,1	657,2	2.024,9	96
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.116	216,3	80,4	363,4	709,0	378,0	709,0	2.159,5	97
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.115	216,3	83,7	393,6	706,1	385,5	706,1	2.191,3	96
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1.118	213,7	82,1	358,2	664,3	363,4	664,3	2.050,2	96
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1.120	212,7	79,1	380,7	681,0	365,3	681,0	2.107,9	96
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.120	217,8	81,3	384,5	764,6	402,0	764,6	2.315,7	96
1980 Mai .....	1.115	213,4	87,0	393,7	705,0	395,3	705,0	2.198,9	96
Juin .....	1.115	221,9	83,8	391,2	676,8	387,7	676,8	2.132,5	95
Juillet .....	1.116	241,8	81,9	412,9	746,3	411,6	746,3	2.317,1	96
Août .....	1.117	208,2	83,2	322,4	613,1	347,0	613,1	1.895,6	96
Septembre .....	1.118	191,1	81,3	339,4	633,4	331,7	633,4	1.937,9	96
Octobre .....	1.119	226,3	78,6	390,8	710,9	410,5	710,9	2.223,1	96
Novembre .....	1.120	182,2	79,2	355,0	646,3	322,1	646,3	1.969,7	96
Décembre .....	1.120	229,7	79,4	396,4	685,7	363,3	685,7	2.131,0	96
1981 Janvier .....	1.120	241,8	81,7	382,5	760,9	418,0	760,9	2.322,3	96
Février .....	1.120	201,5	85,2	395,4	789,3	401,4	789,3	2.375,4	97
Mars .....	1.120	210,1	78,6	375,6	743,6	386,6	743,6	2.249,4	96
Avril .....	1.121	212,6	80,1	413,3	780,4	360,6	780,4	2.334,7	96
Mai .....	1.125	233,5	86,8	427,2	758,0	447,5	758,0	2.390,8	96

1 Y compris l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la dette publique (cf. tableau XVI-8a).

3 Moyenne des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

**XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

**Actif**

Rubriques	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1980 30 avril	1981 30 avril	1980 31 mai	1981 31
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P. .	11,7	13,7	14,8	14,1	12,4	11,7	12,8	1
Prêts au jour le jour .....	32,4	42,3	42,4	38,9	45,5	44,6	44,9	4
Banquiers .....	592,9	745,0	875,3	1.133,5	1.012,3	1.293,5	1.007,8	1.31
Maison-mère, succursales et filiales .....	197,3	210,4	279,3	460,1	342,4	534,3	344,6	55
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	36,0	35,0	40,2	39,9	49,1	44,6	50,2	4
Portefeuille-effets .....	216,7	244,3	314,4	428,8	372,7	489,4	397,8	51
a) Effets publics .....	20,8	37,4	74,5	161,0	117,0	239,4	133,4	24
b) Effets commerciaux * .....	195,9	206,9	239,9	267,8	255,7	250,0	264,4	26
Reports et avances sur titres .....	5,4	3,1	3,7	5,3	3,8	1,5	4,4	
Débiteurs par acceptations .....	61,9	64,7	71,7	59,6	72,4	67,3	69,2	7
Débiteurs divers .....	645,5	731,2	909,4	1.141,9	978,2	1.298,0	996,6	1.31
Valeurs mobilières .....	521,7	570,5	604,1	626,5	609,6	651,7	620,1	65
a) Fonds publics belges .....	470,0	514,9	543,7	560,4	548,8	574,2	558,0	57
b) Autres titres d'emprunt .....	50,8	54,9	59,7	65,3	59,9	76,4	61,2	7
c) Actions et parts de sociétés .....	0,8	0,6	0,6	0,5	0,5	0,8	0,5	
d) Autres valeurs mobilières .....	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3	0,4	
Valeurs de la réserve légale .....	1,8	1,9	2,0	2,2	2,1	2,3	2,1	
Participations .....	14,3	14,4	18,2	22,9	19,7	25,4	20,0	2
a) Filiales .....	5,4	5,2	7,0	11,9	8,8	14,8	9,0	1
b) Autres participations .....	8,9	9,2	11,2	11,0	10,9	10,6	11,0	1
Frais de constitution et de premier établissement .....	0,6	1,1	1,2	1,4	1,3	1,4	1,3	
Immeubles .....	19,8	20,9	21,3	22,3	21,8	22,9	22,0	2
Participations dans les filiales immobilières .....	0,7	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	
Créances sur les filiales immobilières .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Matériel et mobilier .....	2,8	3,3	3,5	3,7	3,7	4,0	3,7	
Divers .....	54,9	71,8	91,7	103,2	86,3	117,3	87,8	12
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>2.416,5</b>	<b>2.775,1</b>	<b>3.294,9</b>	<b>4.106,0</b>	<b>3.635,0</b>	<b>4.611,6</b>	<b>3.687,0</b>	<b>4.69</b>
* La rubrique « Effets commerciaux » ne comprend pas les :								
— effets réescomptés auprès de la B.N.B. et des autres institutions publiques de crédit .....	80,3	89,9	99,8	101,3	107,2	107,0	106,1	11
— effets « en pension » auprès des institutions publiques de crédit .....	2,1	3,2	0,6	0,8	2,2	1,3	2,2	

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

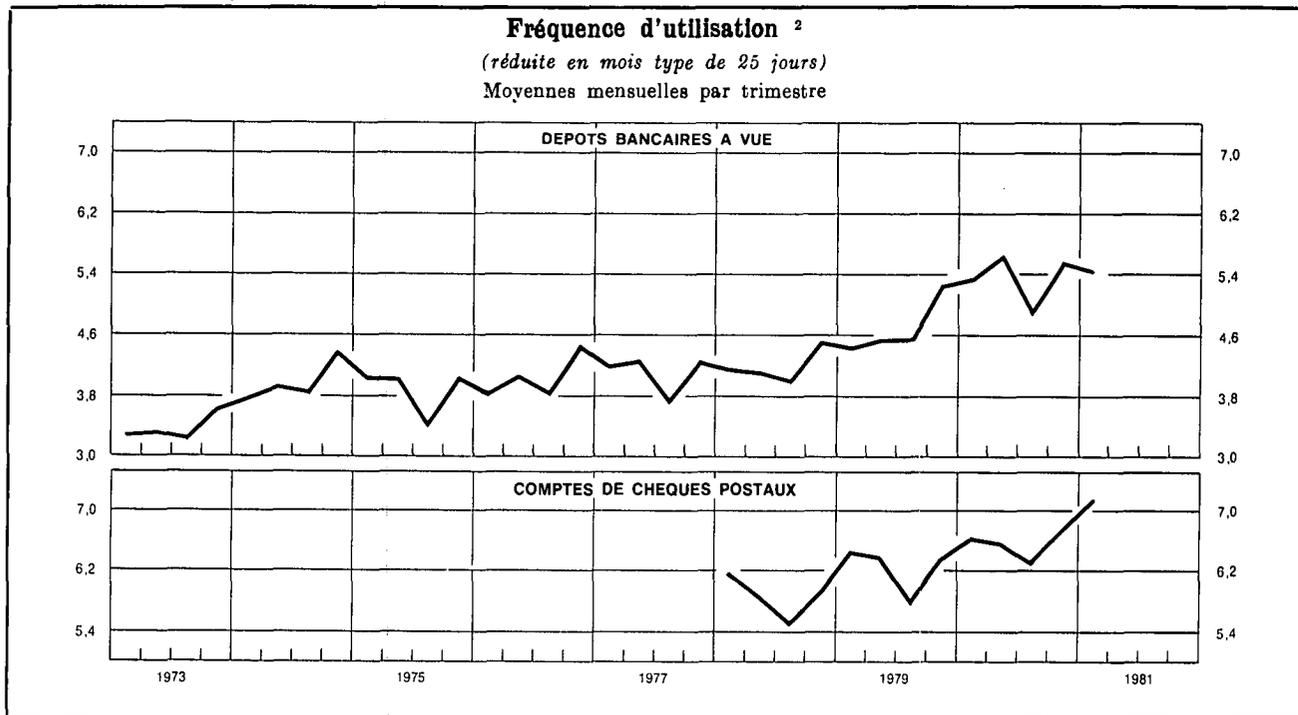
**Passif**

Rubriques	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1980 30 avril	1981 30 avril	1980 31 mai	1981 31 mai
<b>Exigible :</b>								
Créanciers couverts par des sûretés réelles .....	2,9	5,9	5,1	4,9	13,6	13,5	20,0	14,6
) Créanciers garantis par des privilèges .....	2,5	3,1	4,2	4,3	4,7	5,0	3,5	4,0
) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles .....	0,4	2,8	0,9	0,6	8,9	8,5	16,5	10,6
Prêts au jour le jour .....	38,0	59,8	84,7	88,7	79,2	109,7	73,6	106,0
) Couverts par des sûretés réelles .....	7,7	6,7	13,9	7,5	7,9	9,2	6,2	7,4
) Non couverts par des sûretés réelles .....	30,3	53,1	70,8	81,2	71,3	100,5	67,4	98,6
Equivalents .....	910,1	1.103,2	1.365,2	1.903,5	1.577,2	2.236,9	1.635,6	2.284,3
Maison-mère, succursales et filiales .....	130,0	143,0	217,8	328,2	252,0	344,9	250,9	344,6
Participations .....	61,9	64,7	71,7	59,6	72,4	67,3	69,2	71,1
Autres valeurs à payer à court terme .....	20,6	26,5	21,9	27,5	38,4	37,7	26,7	23,7
Provisions pour effets à l'encaissement .....	4,8	4,6	4,5	3,7	3,7	4,1	3,6	5,5
Dépôts et comptes courants .....	1.004,0	1.083,3	1.192,0	1.281,4	1.242,8	1.335,3	1.244,6	1.379,7
) A vue .....	330,3	348,3	357,3	356,1	342,9	357,7	359,4	377,0
) A un mois au plus .....	111,7	113,8	136,1	198,2	188,4	220,3	185,2	225,0
) A plus d'un mois .....	220,3	238,4	292,6	323,1	336,4	353,5	329,0	374,1
) A plus d'un an .....	17,3	19,0	18,7	13,6	17,3	11,3	16,7	11,8
) A plus de deux ans .....	20,7	20,0	21,2	23,3	20,6	23,0	20,5	23,6
) Carnets de dépôts .....	300,2	339,8	363,9	365,6	335,5	363,2	332,1	366,9
) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets .....	3,5	4,0	2,2	1,5	1,7	1,3	1,7	1,3
Engagements et bons de caisse .....	100,6	120,0	145,7	193,7	152,9	215,5	159,8	218,9
Engagements à libérer sur titres et participations .....	1,5	1,5	1,7	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5
Autres .....	70,6	84,0	99,3	114,6	112,1	140,3	112,1	141,3
<b>Total de l'exigible ...</b>	<b>2.345,0</b>	<b>2.696,5</b>	<b>3.209,6</b>	<b>4.007,5</b>	<b>3.546,0</b>	<b>4.506,7</b>	<b>3.597,6</b>	<b>4.591,2</b>
<b>Exigible spécial :</b>								
Comptes subordonnés .....	6,5	8,9	9,7	15,9	9,7	16,9	9,5	17,0
<b>Non exigible :</b>								
Capital .....	37,0	39,5	42,6	47,9	43,4	48,4	43,7	48,4
Reserve indisponible par prime d'émission .....	4,6	4,7	4,7	2,4	4,9	2,4	4,9	2,4
Reserve légale (art. 13, A.R. 185) .....	1,8	1,9	2,0	2,2	2,2	2,3	2,2	2,3
Reserve disponible .....	15,4	17,0	18,7	20,9	19,8	22,4	20,0	22,5
Autres réserves .....	5,1	5,5	6,5	6,5	6,4	6,6	6,5	6,6
Provisions .....	1,1	1,1	1,1	2,7	2,6	5,9	2,6	5,9
<b>Total du non exigible ...</b>	<b>65,0</b>	<b>69,7</b>	<b>75,6</b>	<b>82,6</b>	<b>79,3</b>	<b>88,0</b>	<b>79,9</b>	<b>88,1</b>
<b>Total du passif ...</b>	<b>2.416,5</b>	<b>2.775,1</b>	<b>3.294,9</b>	<b>4.106,0</b>	<b>3.635,0</b>	<b>4.611,6</b>	<b>3.687,0</b>	<b>4.696,3</b>

La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS  
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES  
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX <sup>1</sup>**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation <sup>2</sup>		
	dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	avoirs à l'O.C.P. <sup>4</sup>	Total	brute dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	réduite en mois type de 25 jours	
	(milliards de francs)			dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	avoirs à l'O.C.P. <sup>4</sup>
1973 .....	522,5	293,3	815,8	3,41	3,38	4,41
1974 .....	646,6	353,5	1.000,1	4,03	3,99	e 4,78
1975 .....	709,6	408,4	1.118,0	3,91	3,88	e 5,05
1976 .....	828,6	449,2	1.277,8	4,13	4,08	4,94
1977 .....	936,5	509,0	1.445,5	4,17	4,13	
1978 .....	1.012,5	530,0	1.542,5	4,21	4,19	5,87
1979 .....	1.150,7	567,4	1.718,1	4,71	4,67	6,25
1980 .....	1.312,1	602,7	1.914,8	5,44	5,37	6,57
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.046,6	582,1	1.628,7	4,45	4,33	6,44
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.172,5	595,0	1.767,5	4,55	4,62	6,39
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1.118,4	524,3	1.642,7	4,56	4,50	5,80
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1.265,3	568,1	1.833,4	5,28	5,21	6,37
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.296,3	604,0	1.900,3	5,50	5,36	6,62
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.381,9	626,2	2.008,1	5,56	5,64	6,59
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1.208,0	582,5	1.790,5	5,05	4,92	6,32
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1.362,2	597,9	1.960,1	5,66	5,58	6,77
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.342,3	656,0	1.998,3	5,53	5,46	7,15
1980 Mai .....	1.306,0	616,2	1.922,2	5,19	5,41	6,24
Juin .....	1.382,4	625,9	2.008,3	5,46	5,46	6,62
Juillet .....	1.319,0	660,0	1.979,0	5,44	5,23	7,17
Août .....	1.105,7	528,6	1.634,3	4,57	4,57	5,67
Septembre .....	1.199,2	558,9	1.758,1	5,15	4,96	6,13
Octobre .....	1.324,0	549,1	1.873,1	5,97	5,53	6,25
Novembre .....	1.232,4	655,4	1.887,8	4,79	5,21	7,41
Décembre .....	1.530,2	589,2	2.119,4	6,21	5,97	6,64
1981 Janvier .....	1.270,6	596,2	1.866,8	5,30	5,10	6,56
Février .....	1.359,9	755,3	2.115,2	5,33	5,55	7,94
Mars .....	1.396,5	616,4	2.012,9	5,98	5,75	6,90
Avril .....	1.460,1	673,1	2.133,2	6,13	6,13	7,36
Mai .....	1.407,4			5,50	5,72	

<sup>1</sup> Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

<sup>2</sup> La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

<sup>3</sup> Les banques participant à l'élaboration de la statistique représentent, mesuré d'après l'importance des dépôts à vue en francs belges de leur clientèle non-bancaire, environ 85 p.c. de l'ensemble des banques.

<sup>4</sup> Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV<sup>e</sup> année, tome II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XI<sup>e</sup> année, tome I, no 1, janvier 1965, p. 21; XII<sup>e</sup> année, tome I, no 1, janvier 1967, p. 19; tome II, no 3, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

## XIV. — INTERMÉDIAIRES FINANCIERS AUTRES QUE PRINCIPALEMENT MONÉTAIRES

### 4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

*(milliards de francs)*

Source : *Rapports annuels du Fonds des Rentes.*

Fin de période	Actifs					Passifs			
	Portefeuille			Solde créditeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.	
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					Avances ordinaires	Avances spéciales
valeur nominale									
1972 .....	15,2	8,3	...	...	2,5	10,9	9,0	2,5	
1973 .....	15,7	9,1	...	...	...	12,7	8,0	...	
1974 .....	12,2	9,1	...	...	0,7	18,1	...	...	
1975 .....	17,9	6,0	...	...	2,8	20,1	0,3	2,9	
1976 .....	14,9	6,0	1,4	...	...	15,7	...	3,6	
1977 .....	17,5	—	2,8	...	...	7,0	...	7,4	2,8
1978 Septembre .....	19,6	—	28,7	...	...	11,2	...	4,8	28,7
Décembre .....	22,3	—	16,0	...	...	5,2	...	13,9	16,0
1979 Mars .....	23,2	—	29,3	...	...	17,2	...	1,7	29,3
Juin .....	27,8	—	49,1	...	...	17,6	...	6,0	49,1
Septembre .....	27,9	—	47,7	...	...	15,9	7,3	...	47,7
Décembre .....	33,1	—	52,5	...	...	7,1	...	23,2	52,5
1980 Janvier .....	33,4	—	40,2	...	...	11,4	...	18,0	40,2
Février .....	37,8	—	62,5	...	...	14,6	...	16,8	62,5
Mars .....	39,3	—	72,6	...	...	14,9	...	18,2	72,6
Avril .....	36,7	—	54,5	3,9	...	17,6	...	16,6	54,5
Mai .....	36,4	—	73,7	...	...	20,0	...	8,2	73,7
Juin .....	33,1	—	60,0	...	...	20,6	...	9,6	60,0
Juillet .....	30,7	—	41,0	...	...	23,4	...	3,4	41,0
Août .....	31,5	—	58,6	...	...	28,1	...	...	57,7
Septembre .....	32,0	—	67,2	...	...	23,0	...	4,3	67,2
Octobre .....	31,6	—	76,4	...	...	21,0	...	5,5	76,4
Novembre .....	29,9	—	69,7	...	...	21,6	...	3,1	69,7
Décembre .....	29,7	—	77,1	...	...	18,3	...	9,9	77,1

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Caisse d'épargne

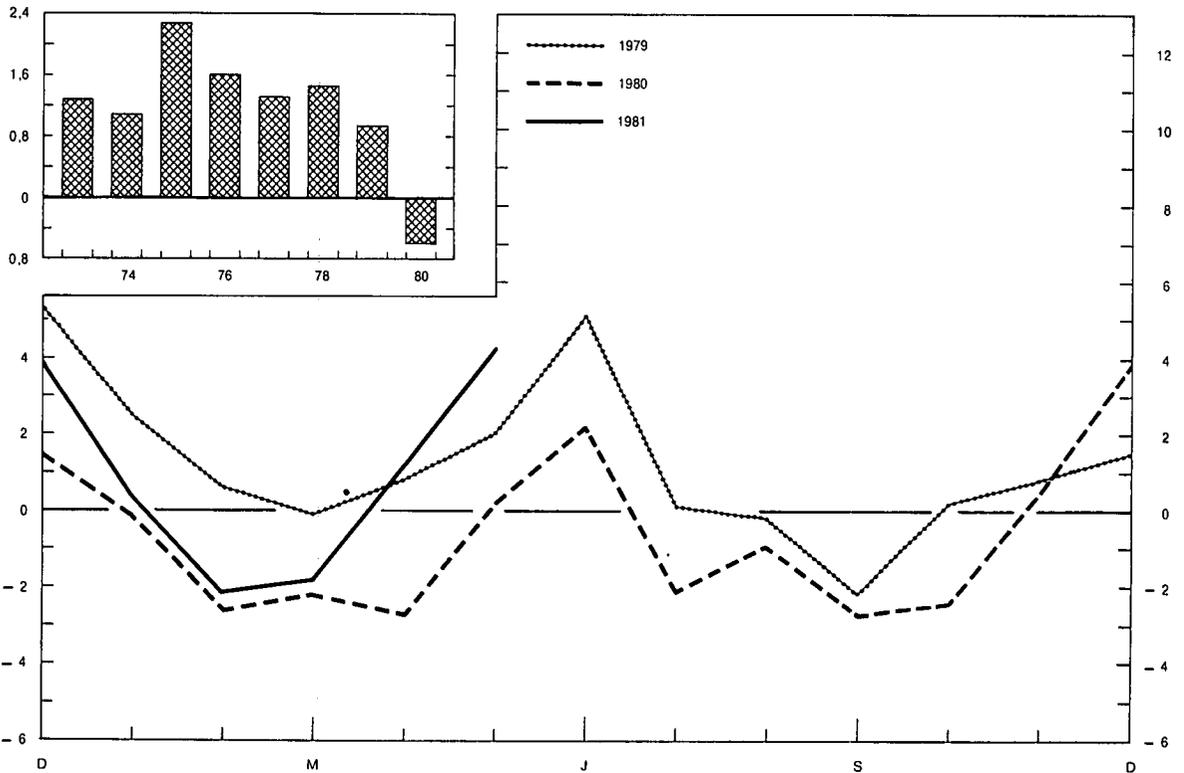
Opérations des ménages

(milliards de francs)

Source : CGER.

Dépôts <sup>1</sup> : excédents ou déficits des versements sur les remboursements

(moyennes mensuelles ou mois)



Périodes	Dépôts 1			Bons d'épargne 2		Total
	Versements 3	Remboursements	Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)	Solde 4	Montant en circulation	
					à fin de période	
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	
1973 .....	152,9	137,5	15,4	225,4	20,1	245,5
1974 .....	196,1	183,0	13,1	248,5	29,8	278,3
1975 .....	244,4	216,9	27,5	287,5	39,9	327,4
1976 .....	302,4	283,1	19,3	319,5	49,5	369,0
1977 .....	371,3	355,7	15,6	348,9	65,4	414,3
1978 .....	488,8	471,4	17,4	380,3	78,6	458,9
1979 .....	638,8	627,3	11,5	408,6	95,4	504,0
1980 .....	848,5	857,4	- 8,9	419,1	123,5	542,6
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	148,3	145,3	3,0	383,3	83,4	466,7
2 <sup>e</sup> trimestre .....	160,0	152,1	7,9	391,2	86,9	478,1
3 <sup>e</sup> trimestre .....	149,2	151,4	- 2,2	389,0	91,4	480,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	181,3	178,5	2,8	408,6	95,4	504,0
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	198,9	203,8	- 4,9	403,7	101,0	504,7
2 <sup>e</sup> trimestre .....	204,5	204,8	- 0,3	403,4	108,9	512,3
3 <sup>e</sup> trimestre .....	223,7	229,4	- 5,7	397,7	117,6	515,3
4 <sup>e</sup> trimestre .....	221,4	219,4	2,0	419,1	123,5	542,6
1981 1 <sup>er</sup> trimestre ..... p	236,1	239,6	- 3,5	415,6	133,8	549,4
1980 Mai .....	70,1	69,9	0,2	401,2	105,9	507,1
Juin .....	60,0	57,8	2,2	403,4	108,9	512,3
Juillet .....	92,4	94,5	- 2,1	401,3	111,7	513,0
Août .....	63,1	64,0	- 0,9	400,4	115,7	516,1
Septembre .....	68,2	70,9	- 2,7	397,7	117,6	515,3
Octobre .....	52,6	55,0	- 2,4	395,3	119,9	515,2
Novembre .....	74,1	73,6	0,5	395,8	121,4	517,2
Décembre .....	94,7	90,8	3,9	419,1	123,5	542,6
1981 Janvier .....	84,8	84,4	0,4	419,5	126,3	545,8
Février .....	75,0	77,1	- 2,1	417,4	131,6	549,0
Mars .....	76,3	78,1	- 1,8	415,6	133,8	549,4
Avril ..... p	82,9	81,7	1,2	416,8	135,5	552,3
Mai ..... p	82,4	78,1	4,3	421,1	137,4	558,5

<sup>1</sup> Dépôts ordinaires, y compris les dépôts sur livrets d'épargne-logement, dépôts à terme, dépôts à court terme et à préavis, livrets de dotation et dépôts à vue.

<sup>2</sup> Y compris les bons de croissance et de capitalisation.

<sup>3</sup> Y compris les intérêts échus des dépôts à terme.

<sup>4</sup> Y compris les intérêts capitalisés des dépôts ordinaires et à vue de l'exercice. Pour l'année 1980, les intérêts capitalisés s'élevaient à 19,4 milliards.

## XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

### 5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : OGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
<b>ACTIF</b>									
Disponible <sup>1</sup> .....	1,2	1,8	3,0	2,1	2,5	3,3	4,6	5,2	6,1
Placements provisoires :									
Effets sur la Belgique .....	41,3	42,8	48,4	50,8	53,6	60,9	65,9	69,3	78,4
Avances à l'industrie .....	13,9	11,9	11,3	10,5	12,1	7,0	0,7	—	—
Crédit agricole .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Crédit d'exportation .....	2,1	2,9	3,6	4,9	4,2	6,5	4,9	7,0	9,5
Prêts sur nantissement .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Prêts personnels .....	0,3	0,6	1,1	1,0	1,2	2,0	4,4	6,8	8,8
Acceptations bancaires .....	9,5	5,5	1,9	0,3	3,6	2,1	5,2	0,9	4,8
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes .....	22,3	19,1	16,5	15,0	36,7	23,2	26,8	21,3	15,8
Prêts au jour le jour .....	1,9	2,2	2,2	2,7	2,8	1,4	0,6	2,5	0,4
<b>Total ...</b>	<b>91,3</b>	<b>85,0</b>	<b>85,0</b>	<b>85,2</b>	<b>114,2</b>	<b>103,1</b>	<b>108,5</b>	<b>107,8</b>	<b>117,7</b>
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat .....	24,5	31,2	37,5	47,2	55,2	64,6	71,7	80,9	87,2
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat .....	33,3	39,3	40,0	55,8	61,2	77,9	92,6	110,7	116,1
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes .....	5,8	7,3	8,9	9,2	11,3	12,7	13,1	13,5	13,3
Obligations de sociétés belges et divers ...	1,6	5,4	6,0	6,2	9,6	10,8	11,6	12,1	12,0
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	2,2	2,3	2,3	1,4
Prêts hypothécaires .....	13,9	20,3	29,2	37,6	44,1	55,1	67,8	81,2	96,8
Crédit agricole .....	6,3	6,4	6,8	7,2	7,6	8,8	10,0	11,0	12,0
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales .....	32,3	34,4	36,4	38,3	42,0	47,4	52,6	59,3	64,4
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole, professionnel et universitaire) .....	15,7	20,4	24,9	31,7	37,6	53,4	64,2	71,1	74,2
<b>Total ...</b>	<b>134,5</b>	<b>165,7</b>	<b>190,8</b>	<b>234,4</b>	<b>269,8</b>	<b>332,9</b>	<b>385,9</b>	<b>442,1</b>	<b>477,4</b>
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts .....	5,2	5,8	7,9	9,4	11,0	13,1	15,7	15,1	16,5
Valeurs échues du portefeuille .....	7,0	11,1	13,0	3,8	3,9	7,4	5,7	1,8	3,2
Réserve monétaire à la B.N.B. ....	—	1,8	5,1	2,2	—	—	—	—	—
Divers .....	6,7	11,0	15,1	19,7	24,9	4,7	5,1	5,3	10,2
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>245,9</b>	<b>282,2</b>	<b>319,9</b>	<b>356,8</b>	<b>426,3</b>	<b>464,5</b>	<b>525,5</b>	<b>577,3</b>	<b>631,1</b>
<b>PASSIF</b>									
<i>Exigible :</i>									
Dépôts sur livrets et bons d'épargne <sup>2</sup> :									
Particuliers .....	190,4	217,5	245,6	270,7	327,5	369,2	414,7	459,4	504,4
Etablissements publics et autres .....	17,8	24,0	27,0	29,8	31,0	36,7	43,1	48,4	43,9
<b>Total ...</b>	<b>208,2</b>	<b>241,5</b>	<b>272,6</b>	<b>300,5</b>	<b>358,5</b>	<b>405,9</b>	<b>457,8</b>	<b>507,8</b>	<b>548,3</b>
Dépôts en comptes courants <sup>2</sup> .....	12,6	11,1	10,0	13,4	19,9	27,5	33,7	30,5	39,7
Fonds de développement des universités libres	0,8	1,6	3,6	6,0	7,2	9,9	11,9	14,7	17,6
<i>Non exigible :</i>									
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions .....	18,6	20,1	21,5	21,2	20,7	19,7	20,4	21,9	24,2
Divers .....	5,7	7,9	12,2	15,7	20,0	1,5	1,7	2,4	1,3
<b>Total du passif ...</b>	<b>245,9</b>	<b>282,2</b>	<b>319,9</b>	<b>356,8</b>	<b>426,3</b>	<b>464,5</b>	<b>525,5</b>	<b>577,3</b>	<b>631,1</b>

<sup>1</sup> Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse et les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

<sup>2</sup> Y compris les intérêts capitalisés.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

**5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite**

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
<b>ACTIF</b>									
Portefeuille :									
Dette directe de l'Etat .....	7,9	9,6	8,5	8,8	8,5	8,4	8,2	9,4	7,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat .....	13,9	12,4	13,7	13,2	14,1	13,3	13,5	12,6	13,8
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes .....	0,9	0,8	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3
Obligations de sociétés belges et divers ...	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total ...	23,2	23,3	23,2	22,9	23,5	22,5	22,5	22,7	22,4
<b>PASSIF</b>									
Fonds des Rentes <sup>1</sup> et réserves mathématiques <sup>2</sup> .....	23,3	23,2	23,1	23,2	23,4	23,2	23,0	22,9	22,6
Fonds de réserve .....	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Total ...	24,2	24,2	24,1	24,3	24,5	24,3	24,2	24,1	23,8

<sup>1</sup> Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions, mais pas les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865, qui figurent aux bilans de la Caisse

d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

<sup>2</sup> Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

**5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie**

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
<b>ACTIF</b>									
Portefeuille :									
Dette directe de l'Etat .....	2,8	3,9	4,0	4,4	4,7	4,7	4,7	4,7	2,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat .....	7,9	7,4	7,3	6,9	6,7	6,3	6,3	6,0	7,9
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes .....	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...
Obligations de sociétés belges .....	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,7
Prêts hypothécaires .....	0,4	1,0	1,9	3,0	4,5	6,9	9,1	11,5	14,2
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société Nationale du Logement .....	1,8	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0
Total ...	13,2	14,5	15,4	16,5	18,2	20,2	22,4	24,7	27,7
<b>PASSIF</b>									
Réserves mathématiques et provisions <sup>1</sup> .....	8,2	8,9	10,1	11,0	12,4	14,1	16,2	18,3	20,8
Fonds de réserve et de répartition .....	4,7	5,2	5,5	5,9	6,3	6,6	6,8	7,2	7,7
Total ...	12,9	14,1	15,6	16,9	18,7	20,7	23,0	25,5	28,5

<sup>1</sup> Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865.

**XIV - 6. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE**

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la S.N.C.I.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
<b>ACTIF</b>									
MOBILISE .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,6	1,6	1,8	2,1
DISPONIBLE ET REALISABLE :									
Placements provisoires .....	19,8	16,8	18,0	22,1	16,2	41,4	26,6	13,1	24,0
Encours des crédits :									
A. Crédits financés par l'Institution pour compte propre :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1. garantis par l'Etat belge .....	30,8	33,6	36,9	40,8	50,1	59,7	75,7	82,9	98,1
2. garantis par banques et organismes financiers .....	33,5	37,8	44,1	44,9	51,2	52,7	50,3	51,5	50,9
3. dont le risque est à charge de l'Institution ... ..	54,0	55,5	60,2	63,2	66,9	66,7	68,0	69,5	71,6
Crédits commerciaux .....	2,0	2,4	2,7	5,3	6,4	5,7	4,7	7,0	5,1
Crédits d'exportation payables à moyen et à long terme .....	4,5	5,7	8,3	7,4	11,7	9,0	12,9	17,4	22,4
Financement des engagements pris par l'Etat belge pour la sidérurgie .....	—	—	—	—	—	—	—	10,3	19,8
Autres <sup>1</sup> .....	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
B. Crédits gérés pour compte de l'Etat belge :									
1. opérations du Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes .....	4,5	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4	18,3	22,0	27,0
2. autres <sup>2</sup> .....	1,7	1,6	1,5	1,4	1,6	1,4	1,2	1,1	1,0
Débiteurs divers .....	1,4	2,2	2,2	2,2	2,5	3,4	3,4	5,3	9,2
Fonds publics et participations .....	2,7	2,7	2,7	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0	3,9
Divers .....	2,1	2,6	1,5	1,8	1,5	0,9	1,9	5,3	5,8
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>157,9</b>	<b>167,0</b>	<b>185,5</b>	<b>201,5</b>	<b>223,1</b>	<b>259,3</b>	<b>267,9</b>	<b>290,5</b>	<b>341,2</b>
<b>PASSIF</b>									
NON EXIGIBLE .....	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6 <sup>4</sup>	1,5	1,6	3,5	3,4
EXIGIBLE :									
Obligations .....	100,5	105,4	115,1	119,7	133,6	163,5	163,4	181,3	208,0
Bons de caisse .....	20,4	21,5	22,3	27,4	28,3	32,3	32,4	30,4	36,7
Dépôts et emprunts divers .....	13,3	17,0	22,3	22,7	26,7	26,3	28,3	28,4	38,6
Effets réescomptés .....	3,9	3,5	3,9	7,4	6,1	5,5	5,7	6,5	5,6
Créditeurs divers .....	} 3,7	3,4	4,5	4,6	3,9	4,4	5,4	6,4	7,0
Provisions pour charge et risques divers .....									
Etat belge :									
1. Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes .....	4,5	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4	18,3	22,0	27,0
2. Autres <sup>3</sup> .....	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,0	0,9	0,9	0,9
Divers .....	8,8	8,2	8,0	8,0	8,0	8,9	9,1	9,9	12,0
<b>Total du passif ...</b>	<b>157,9</b>	<b>167,0</b>	<b>185,5</b>	<b>201,5</b>	<b>223,1</b>	<b>259,3</b>	<b>267,9</b>	<b>290,5</b>	<b>341,2</b>

Crédits de restauration (Dommages de guerre et Inondations) et crédits sous forme de location-financement.  
Crédits d'aide aux entreprises en difficulté et à la presse, crédits financés par le Fonds d'aide Marshall, par le Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et du Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

<sup>3</sup> Fonds d'Aide Marshall, Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

## XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'ÉPARGNE PRIVÉES

(milliards de francs)

### Actif

Rubriques	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.	1980 31 déc.	1980 31 mars	1981 31 mars	1980 30 avril	1981 30 avril
Caisse, B.N.B., Chèques Postaux .....	2,3	2,5	3,4	3,4	2,3	2,3	1,9	2,8
Prêts au jour le jour .....	1,2	0,7	1,2	2,0	0,7	1,8	0,5	1,7
Avoirs auprès d'intermédiaires financiers .....	8,2	7,4	12,7	13,4	10,9	14,5	10,0	14,6
Créances et valeurs à court terme (maximum un mois)	2,3	2,5	2,9	3,9	3,2	3,6	3,2	2,9
Effets de commerce et factures .....	4,0	4,3	6,0	6,0	6,1	6,1	6,2	7,5
Débiteurs par acceptations .....	...	...	0,3	0,1	0,5	0,3	0,6	0,4
Avances, ouvertures de crédit et prêts non hypothécaires	38,3	44,6	50,3	54,9	51,5	55,6	53,8	56,0
Portefeuille-titres et participations .....	172,3	191,9	204,5	226,8	203,6	240,4	203,5	245,0
a) Certificats du Trésor et du Fonds des Rentes émis à un an au plus .....	(0,6)	(1,8)	(2,4)	(6,7)	(1,8)	(11,1)	(1,7)	(15,6)
b) Fonds publics belges et valeurs assimilées visés à l'article 12, § 1 <sup>er</sup> , 4 <sup>o</sup> , des dispositions coordonnées :								
1. Dettes directe et indirecte de l'Etat belge .....	(66,7)	(79,9)	(88,4)	(99,2)	(89,6)	(109,8)	(90,1)	(110,0)
2. Autres fonds publics et valeurs assimilées .....	(82,9)	(87,5)	(89,4)	(96,0)	(87,8)	(94,2)	(87,5)	(94,1)
c) Obligations de sociétés belges .....	(15,5)	(15,9)	(16,9)	(17,5)	(17,0)	(17,9)	(16,8)	(17,9)
d) Actions, parts ou participations de sociétés belges	(3,8)	(4,5)	(4,8)	(4,8)	(4,9)	(4,8)	(4,9)	(4,8)
e) Autres valeurs .....	(2,8)	(2,3)	(2,6)	(2,6)	(2,5)	(2,6)	(2,5)	(2,6)
Prêts et ouvertures de crédit hypothécaires .....	186,2	216,3	242,4	255,6	246,8	256,1	248,5	255,4
Actionnaires ou sociétaires .....	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Débiteurs divers .....	2,9	3,5	4,2	3,2	4,2	3,4	4,4	3,0
Divers .....	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4
Total du disponible et réalisable ...	421,7	477,6	531,8	573,1	533,7	587,9	536,5	593,1
Frais d'établissement et autres immobilisations incorporelles .....	...	...	...	0,1	...	0,1	...	0,2
Immeubles et terrains .....	4,0	4,7	5,4	6,1	5,6	6,4	5,7	6,4
Leasing immobilier .....	1,0	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9
Matériel et mobilier .....	0,3	0,4	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6
Leasing mobilier .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cautionnements imposés par la loi .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Total de l'immobilisé ...	5,6	6,3	7,0	8,0	7,2	8,3	7,3	8,4
Comptes transitoires <sup>1</sup> .....	12,0	12,4	13,5	15,3	13,3	14,9	13,6	16,0
Total de l'actif ...	439,3	496,3	552,3	596,4	554,2	611,1	557,4	617,5
dont : affectés par privilège à la garantie du remboursement des fonds d'épargne visés à l'article 1 <sup>er</sup> des dispositions coordonnées .....	405,9	460,6	511,3	553,8	513,4	567,7	515,1	573,2
valeur utile d'affectation après déduction des passifs concernant ces placements .....	399,7	451,5	501,5	542,4	502,9	555,2	504,2	559,7

<sup>1</sup> Y compris les comptes de résultats.

## XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

(milliards de francs)

### Passif

Rubriques	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.	1980 31 déc.	1980 31 mars	1981 31 mars	1980 30 avril	1981 30 avril
Fonds d'épargne visés à l'article 1 <sup>er</sup> des dispositions coordonnées, remboursables dans des délais :								
a) n'excédant pas deux ans .....	282,0	320,5	349,1	348,6	336,7	346,3	335,7	347,5
b) excédant deux ans mais inférieurs à cinq ans ...	28,3	31,1	32,3	44,2	32,4	50,5	32,5	51,3
c) de cinq ans ou plus .....	85,3	93,9	113,7	141,8	123,1	148,5	124,0	149,2
Réserves techniques .....	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Fonds de reconstitution .....	3,4	3,8	4,2	4,8	4,3	4,9	4,4	4,9
Créanciers couverts par des sûretés réelles .....	0,8	0,8	0,9	1,1	0,4	0,4	0,2	0,3
Emprunts :								
a) au jour le jour .....	...	...	0,1	0,1	...	0,3	...	0,6
b) auprès de la B.N.B. ....	...	0,6	...	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2
c) auprès d'autres intermédiaires financiers .....	1,1	2,0	1,5	2,8	2,8	2,1	3,4	2,6
Acceptations .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Réescompteurs .....	0,4	0,5	2,7	2,2	2,5	3,1	2,5	3,6
Mobilisation d'Actifs .....	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4
Autres engagements à un mois maximum .....	1,4	1,3	1,9	2,1	1,0	1,4	1,8	1,1
Créditeurs divers .....	1,3	1,3	1,5	1,8	1,4	1,7	2,2	2,6
Provisions pour charges .....	3,3	4,7	4,9	3,5	5,0	3,6	5,0	3,5
Divers .....	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4
<b>Total de l'exigible ...</b>	<b>409,1</b>	<b>462,2</b>	<b>514,6</b>	<b>554,7</b>	<b>511,5</b>	<b>564,6</b>	<b>513,8</b>	<b>569,1</b>
Fonds propres :								
a) capital .....	8,0	8,5	8,8	8,9	8,9	8,9	8,9	8,9
b) réserve légale .....	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
c) autres réserves .....	7,8	9,1	10,4	10,7	10,9	11,0	11,0	11,1
Comptes de redressements d'actifs .....	1,9	2,8	3,8	4,1	3,8	4,1	3,8	4,1
Comptes transitoires <sup>1</sup> .....	11,8	13,0	14,0	17,2	18,3	21,7	19,1	23,5
<b>Total du passif ...</b>	<b>439,3</b>	<b>496,3</b>	<b>552,3</b>	<b>596,4</b>	<b>554,2</b>	<b>611,1</b>	<b>557,4</b>	<b>617,5</b>

<sup>1</sup> Y compris les comptes de résultats.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subside et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
	Solde disponible au début de la période	Versements				Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	créditeurs			débiteurs		
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs		Subventions versées en capital par l'Etat et les provinces et autres recettes	Total	Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extraordinaires	Total							
(1)	Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	(4)						(2) + (8) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)
1971	10,0	18,9	3,3	5,7	27,9	0,8	26,8	27,6	10,3	140,2	15,3	5,1	7,3	108,5	
1972	10,3	22,1	3,5	6,2	31,8	0,7	30,3	31,0	11,1	157,3	15,2	5,9	8,7	106,8	
1973	11,1	25,9	3,7	6,7	36,3	0,8	33,5	34,3	13,1	178,6	20,5	5,9	12,0	125,2	
1974	13,1	31,5	4,7	9,3	45,5	0,9	42,2	43,1	15,5	204,4	18,0	7,6	17,5	152,1	
1975	15,5	35,8	5,3	10,5	51,6	1,1	47,6	48,7	18,4	234,5	24,0	7,4	25,8	198,6	
1976	18,4	42,2	6,0	11,8	60,0	1,5	56,7	58,2	20,2	272,0	25,1	8,5	31,1	228,3	
1977	20,2	33,1	8,1	16,5	57,7	3,2	54,3	57,5	20,4	303,0	26,1	9,1	30,3	285,1	
1978	20,4	38,6	7,8	16,8	63,2	4,1	57,2	61,3	22,3	331,0	30,8	11,1	31,6	315,3	
1977 2 <sup>e</sup> trimestre	20,3	7,2	2,0	4,0	13,2	0,2	12,7	12,9	20,6	290,6	25,7	7,2	28,8	72,2	
1977 3 <sup>e</sup> trimestre	20,6	6,4	2,0	3,6	12,0	0,3	12,7	13,0	19,6	297,1	27,6	7,4	32,0	71,8	
1977 4 <sup>e</sup> trimestre	19,6	10,7	1,8	5,4	17,9	2,4	14,7	17,1	20,4	303,0	26,1	11,0	28,4	68,3	
1978 1 <sup>er</sup> trimestre	20,4	10,9	1,6	5,5	18,0	0,6	16,7	17,3	21,1	311,4	27,6	11,0	30,3	86,2	
1978 2 <sup>e</sup> trimestre	21,1	8,2	1,5	2,2	11,9	0,5	10,5	11,0	22,0	29,6	29,6	10,6	31,3	75,8	
1978 3 <sup>e</sup> trimestre	22,0	9,1	2,4	3,8	15,3	0,5	14,1	14,6	22,7	30,6	30,6	10,0	34,5	76,4	
1978 4 <sup>e</sup> trimestre	22,7	10,4	2,3	5,3	18,0	2,5	15,9	18,4	22,3	331,0	30,8	13,0	30,4	76,9	
1979 1 <sup>er</sup> trimestre	22,3	9,7	2,3	3,9	15,9	1,2	13,3	14,5	23,7	339,6	36,0	12,3	37,7	89,3	
1979 2 <sup>e</sup> trimestre	23,7	10,4	2,0	3,3	15,7	0,8	12,2	13,0	26,4	348,9	35,2	12,9	36,6	72,1	
1978 Juin	22,1	3,0	0,4	0,5	3,9	0,1	3,9	4,0	22,0	29,6	29,6	11,0	31,8	16,8	
1978 Juillet	22,0	3,5	1,1	1,6	6,2	0,2	6,0	6,2	22,0	318,7	28,3	10,0	38,8	37,9	
1978 Août	22,0	2,2	0,6	1,1	3,9	0,2	4,2	4,4	21,5	31,0	31,0	10,7	32,6	20,8	
1978 Septembre	21,5	3,4	0,7	1,1	5,2	0,1	3,9	4,0	22,7	30,6	30,6	9,2	32,0	17,7	
1978 Octobre	22,7	3,7	1,0	1,7	6,4	0,9	5,2	6,1	23,0	324,5	30,9	10,2	31,9	24,6	
1978 Novembre	23,0	3,5	0,7	1,5	5,7	0,8	5,0	5,8	22,9	327,9	29,6	15,3	29,0	28,1	
1978 Décembre	22,9	3,2	0,6	2,1	5,9	0,8	5,7	6,5	22,3	331,0	30,8	13,4	30,4	24,2	
1979 Janvier	22,3	3,3	0,4	1,4	5,1	0,2	4,5	4,7	22,7	331,7	28,8	12,9	36,6	42,3	
1979 Février	22,7	2,7	0,5	1,1	4,3	0,3	4,4	4,7	22,3	334,7	31,9	11,3	39,4	21,8	
1979 Mars	22,3	3,7	1,4	1,4	6,5	0,7	4,4	5,1	23,7	339,6	36,0	12,7	37,1	25,2	
1979 Avril	23,7	3,6	0,8	1,0	5,4	0,2	3,0	3,2	25,9	340,8	35,1	13,8	33,8	26,5	
1979 Mai	25,9	3,0	0,3	1,0	4,3	0,2	4,1	4,3	25,9	344,5	36,4	12,7	36,4	24,9	
1979 Juin	25,9	3,8	0,9	1,3	6,0	0,4	5,1	5,5	26,4	348,9	35,2	12,2	39,6	20,7	

**XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE**

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : M.A.E., Office de contrôle des Assurances.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------

**Sociétés belges**

**ACTIF**

Immobilisations	12,1	13,4	15,9	16,3	18,1	21,7	23,1	22,8	25,2
Immobilisations hypothécaires	25,0	26,4	30,2	34,4	38,8	42,4	60,3	70,8	80,7
Immobilisations sur polices	3,0	3,1	3,3	3,9	4,2	4,8	3,5	6,1	6,8
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges et valeurs assimilées	23,3	24,5	26,7	28,8	31,4	33,3	48,1	50,9	57,1
Valeurs étrangères	3,5	3,7	4,0	4,1	4,7	5,5	2,6	4,2	5,1
Obligations de sociétés belges	14,5	15,6	17,9	18,9	21,6	27,1	28,7	27,9	32,6
Actions de sociétés belges	4,9	6,2	6,5	6,9	7,4	9,3	10,8	13,3	14,8
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>46,2</b>	<b>50,0</b>	<b>55,0</b>	<b>58,7</b>	<b>65,1</b>	<b>75,2</b>	<b>90,2</b>	<b>96,3</b>	<b>109,6</b>

**PASSIF**

Provisions déposées	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0	...	...	...	...
Reserves mathématiques <sup>1</sup>	87,1	94,8	104,0	114,6	128,5	145,9	189,5	209,9	235,0

**Sociétés étrangères**

**ACTIF**

Immobilisations	3,3	3,5	3,5	3,9	4,2	2,8	2,6	2,0	2,8
Immobilisations hypothécaires	6,9	7,3	7,9	8,6	9,4	8,7	7,7	8,5	9,2
Immobilisations sur polices	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,5	0,6
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges et valeurs assimilées	8,9	9,2	9,3	9,9	10,4	9,2	9,4	10,9	11,0
Valeurs étrangères	1,0	1,0	0,9	0,8	1,0	1,0	0,4	0,6	0,5
Obligations de sociétés belges	2,0	2,5	2,7	2,7	2,8	2,5	2,2	2,0	2,0
Actions de sociétés belges	1,1	1,2	1,4	1,3	1,6	1,4	0,9	1,1	1,1
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>13,0</b>	<b>13,9</b>	<b>14,3</b>	<b>14,7</b>	<b>15,8</b>	<b>14,1</b>	<b>12,9</b>	<b>14,6</b>	<b>14,6</b>

**PASSIF**

Provisions déposées	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	...	...	...	...
Reserves mathématiques <sup>1</sup>	23,2	24,9	26,3	28,0	30,2	25,8	23,6	26,0	28,7

Les réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

Sources bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes ; les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques statistiques. — *Comptes rendus des opérations et de la situation de la CGER de*

*Belgique*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de l'I.N.S.* — *Rapports annuels de la S.N.C.I.*, de la Commission bancaire et du Crédit Communal de Belgique.

## XV. — ACTIFS FINANCIERS

### XV - 1. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET PAR LES ENTREPRISES<sup>1</sup> ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Détenus par les pouvoirs publics <sup>2</sup>						Détenus par les entreprises et particuliers <sup>6</sup>	Total général
	Monnaie scripturale <sup>3</sup>	Autres actifs à un an au plus <sup>4</sup>			Actifs à plus d'un an <sup>4</sup>	Total		
		Auprès des intermédiaires financiers nationaux <sup>5</sup>	Auprès des secteurs nationaux non financiers	Total				
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (1) + (4) + (5)	(7)	(8) = (6) + (7)	
1973 .....	+ 5,8	+ 7,7	...	+ 7,7	+ 2,6	+ 16,1	+ 277,2	+ 293,3
1974 .....	+ 5,6	+ 3,3	- 0,2	+ 3,1	+ 2,3	+ 11,0	+ 285,0	+ 296,0
1975 .....	+ 5,4	+ 0,8	+ 0,3	+ 1,1	- 0,6	+ 5,9	+ 361,2	+ 367,1
1976 .....	+ 8,8	- 2,4	- 0,3	- 2,7	+ 1,9	+ 8,0	p+ 440,9	p+ 448,9
1977 .....	- 0,5	+ 4,0	+ 0,2	+ 4,2	- 0,5	+ 3,2	p+ 443,5	p+ 446,7
1978 .....	+ 3,8	+ 7,7	- 0,1	+ 7,6	+ 0,2	+ 11,6	p+ 440,7	p+ 452,3
1979 .....	+ 6,5	+ 5,9	+ 0,2	+ 6,1	+ 2,6	+ 15,2	p+ 462,9	p+ 478,1
1980 .....	- 5,4	- 6,8	+ 0,4	- 6,4	+ 1,1	- 10,7	p+ 455,2	p+ 444,5
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 3,4	+ 11,5	+ 0,1	+ 11,6	+ 0,8	+ 9,0	p+ 154,3	p+ 163,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 8,0	- 10,6	...	- 10,6	+ 1,8	- 0,8	p+ 130,0	p+ 129,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 7,9	- 3,8	+ 0,2	- 3,6	...	- 11,5	p+ 86,1	p+ 74,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 9,8	+ 8,8	- 0,1	+ 8,7	...	+ 18,5	p+ 92,5	p+ 111,0
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 4,5	+ 11,5	+ 0,2	+ 11,7	+ 1,3	+ 8,5	p+ 128,4	p+ 136,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 5,8	- 7,2	+ 0,3	- 6,9	- 0,7	- 1,8	p+ 152,7	p+ 150,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 5,6	- 12,0	...	- 12,0	...	- 17,6	p+ 71,0	p+ 53,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	- 1,1	+ 0,9	- 0,1	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,2	p+ 103,1	p+ 103,3
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 4,6	+ 14,0	+ 0,5	+ 14,5	...	+ 9,9	p+ 159,5	p+ 169,4

<sup>1</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>2</sup> Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant un actif financier détenu par les pouvoirs publics.

<sup>3</sup> Variations des encours qui figurent à la colonne (8) du tableau XIII-4b.

<sup>4</sup> Durée à l'origine.

<sup>5</sup> Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>6</sup> Voir tableau XV-2.

**XV - 2. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES <sup>1</sup> ET PARTICULIERS**

*(variations en milliards de francs)*

Période	Actifs en francs belges				Actifs en monnaies étrangères			Autres actifs <sup>8</sup>	Total général (9) = (4) + (7) + (8)
	Encaisses monétaires <sup>2</sup>	Autres actifs à un an au plus <sup>3 4</sup>	Actifs à plus d'un an <sup>3 5</sup>	Total	A un an au plus <sup>3</sup> (Dépôts) <sup>6</sup>	A plus d'un an <sup>3</sup> (Valeurs mobilières) <sup>7</sup>	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) à (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)		
1973 .....	+ 31,9	+139,4	+ 81,9	+253,2	+ 5,4	+ 25,7	+ 31,1	- 7,1	+277,2
1974 .....	+ 34,4	+140,2	+ 96,3	+270,9	+ 13,2	+ 13,8	+ 27,0	- 12,9	+285,0
1975 .....	+ 91,9	+124,6	+112,9	+329,4	+ 7,5	+ 32,5	+ 40,0	- 8,2	+361,2
1976 .....	+ 37,2	+200,8	p+151,0	p+388,5	+ 10,0	+ 14,2	+ 24,2	p+ 28,2	p+440,9
1977 .....	+ 72,8	+112,8	p+222,9	p+408,5	+ 18,9	+ 16,7	+ 35,6	p- 0,6	p+443,5
1978 .....	+ 48,3	+172,9	p+169,0	p+390,2	+ 1,3	+ 20,2	+ 21,5	p+ 29,0	p+440,7
1979 .....	+ 25,8	+152,3	p+207,4	p+385,5	+ 20,3	+ 11,3	+ 31,6	p+ 45,8	p+462,9
1980 .....	+ 8,0	+111,3	p+258,3	p+377,6	+ 54,2	+ 21,6	+ 75,8	p+ 1,8	p+455,2
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 4,8	+ 52,9	p+ 60,8	p+118,5	+ 0,6	+ 5,1	+ 5,7	p+ 30,1	p+154,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 50,6	+ 10,8	p+ 47,9	p+109,3	+ 6,0	+ 3,0	+ 9,0	p+ 11,7	p+130,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 48,2	+ 21,1	p+ 66,5	p+ 42,4	+ 7,0	+ 2,9	+ 9,9	p+ 33,8	p+ 86,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 18,6	+ 64,5	p+ 32,2	p+115,3	+ 6,7	+ 0,3	+ 7,0	p- 29,8	p+ 92,5
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 31,2	+ 61,1	p+ 49,5	p+ 79,4	+ 25,7	+ 0,1	+ 25,8	p+ 23,2	p+128,4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 56,9	- 8,7	p+ 91,3	p+139,5	+ 5,5	+ 9,2	+ 14,7	p- 1,5	p+152,7
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 29,2	+ 1,9	p+ 55,0	p+ 27,7	+ 4,6	+ 8,8	+ 13,4	p+ 29,9	p+ 71,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 11,5	+ 57,0	p+ 62,5	p+131,0	+ 18,4	+ 3,5	+ 21,9	p- 49,8	p+103,1
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 0,1	+ 14,2	p+ 75,7	p+ 89,8	+ 41,2	+ 8,6	+ 49,8	p+ 19,9	p+159,5

<sup>1</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>2</sup> Variations des encours qui figurent à la colonne (5) du tableau XIII-4b.

<sup>3</sup> Durée à l'origine.

<sup>4</sup> Voir tableau XV-3a, colonne (8).

<sup>5</sup> Voir tableau XV-4, colonne (4).

<sup>6</sup> Voir tableau XV-3a, colonne (11).

<sup>7</sup> Voir tableau XV-4, colonne (7).

<sup>8</sup> Actifs pour lesquels la ventilation en francs belges et en monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens. Essentiellement des créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises et des investissements directs à l'étranger, ainsi que le montant obtenu en déduisant des créances des intermédiaires financiers les dettes de ceux-ci qui sont recensées comme actifs financiers dans les colonnes (1) à (7).

**XV - 3a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES <sup>1</sup> ET PARTICULIERS  
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS <sup>2</sup>**

*(variations en milliards de francs)*

Période	En francs belges							En monnaies étrangères			Total général (12) = (8) + (11)	
	Après des intermédiaires financiers nationaux <sup>3 4</sup>						Après des secteurs nationaux non financiers et à l'étranger (7)	Total (8) = (5) + (7)	Après des intermédiaires financiers nationaux <sup>3 6</sup>	A l'étranger (10)		Total (11) = (9) + (10)
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers (4)	Total (5) = (1) + (4)	dont : Après des organismes principalement monétaires <sup>5</sup> (6)						
1973 .....	+ 70,2	+ 48,3	+ 7,6	+ 0,5	+126,6	+ 64,7	+ 12,8	+139,4	+ 2,6	+ 2,8	+ 5,4	+144,8
1974 .....	+ 51,2	+ 41,1	+ 6,6	+ 0,4	+ 99,3	+ 44,6	+ 40,9	+140,2	+ 5,7	+ 7,5	+ 13,2	+153,4
1975 .....	+136,7	- 4,9	+ 10,4	+ 1,8	+144,0	+ 40,4	- 19,4	+124,6	+ 5,6	+ 1,9	+ 7,5	+132,1
1976 .....	+106,0	+ 69,7	+ 4,5	- 4,2	+176,0	+ 88,7	+ 24,3	+200,3	+ 8,4	+ 1,6	+ 10,0	+210,3
1977 .....	+102,9	- 1,5	+ 5,3	+ 1,1	+107,8	+ 38,1	+ 5,0	+112,8	+ 4,4	+ 14,5	+ 18,9	+131,7
1978 .....	+105,9	+ 34,8	+ 14,5	+ 1,3	+156,5	+ 65,1	+ 16,4	+172,9	- 6,1	+ 7,4	+ 1,3	+174,2
1979 .....	+ 72,6	+ 38,4	- 4,0	+ 0,5	+107,5	+ 59,2	+ 44,8	+152,3	+ 8,0	+ 12,3	+ 20,3	+172,6
1980 .....	+ 0,2	+ 52,8	- 10,9	- 1,0	+ 41,1	+ 34,4	+ 70,2	+111,3	+ 16,3	+ 37,9	+ 54,2	+165,5
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 17,9	+ 25,9	- 3,3	+ 5,1	+ 45,6	+ 27,7	+ 7,3	+ 52,9	+ 1,1	- 0,5	+ 0,6	+ 53,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 17,6	- 12,0	- 2,9	+ 4,4	+ 7,1	+ 0,9	+ 3,7	+ 10,8	+ 3,8	+ 2,2	+ 6,0	+ 16,8
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 7,5	+ 22,0	- 1,4	- 1,8	+ 11,3	+ 17,1	+ 12,8	+ 24,1	+ 1,7	+ 5,3	+ 7,0	+ 31,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 44,6	+ 2,5	+ 3,6	- 7,2	+ 43,5	+ 13,5	+ 21,0	+ 64,5	+ 1,4	+ 5,3	+ 6,7	+ 71,2
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 45,7	+ 85,2	- 10,3	+ 7,9	+ 37,1	+ 32,4	+ 24,0	+ 61,1	+ 9,1	+ 16,6	+ 25,7	+ 86,8
2 <sup>e</sup> trimestre .....	- 36,6	+ 3,3	- 2,7	- 0,7	- 36,7	- 13,8	+ 28,0	- 8,7	+ 3,1	+ 2,4	+ 5,5	- 3,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 6,3	- 12,5	- 1,7	- 2,2	- 10,1	+ 5,7	+ 12,0	+ 1,9	- 1,2	+ 5,8	+ 4,6	+ 6,5
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 76,2	- 23,2	+ 3,8	- 6,0	+ 50,8	+ 10,1	+ 6,2	+ 57,0	+ 5,3	+ 13,1	+ 18,4	+ 75,4
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 5,1	+ 17,5	- 6,2	+ 5,9	+ 12,1	+ 9,5	+ 2,1	+ 14,2	+ 14,0	+ 27,2	+ 41,2	+ 55,4

<sup>1</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>2</sup> Durée à l'origine.

<sup>3</sup> Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>4</sup> Pour les encours, voir tableau XV-8b, colonnes (1) à (6).

<sup>5</sup> Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-3, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

<sup>6</sup> Pour les encours, voir tableau XV-8b, colonne (7).

**XY - 3b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES <sup>1</sup> ET PARTICULIERS  
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS <sup>2</sup>  
AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX <sup>3</sup>**

*(milliards de francs)*

Fin de période	En francs belges						En monnaies étrangères	Total général
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers (4)	Total (5) = (1) à (4)	dont : Auprès des organismes principalement monétaires <sup>4</sup> (6)		
1972 .....	420,5	152,1	45,2	5,1	622,9	240,1	9,1	632,0
1973 .....	490,7	200,4	52,8	5,6	749,5	304,8	11,7	761,2
1974 .....	541,9	241,5	59,4	6,0	848,8	349,4	17,4	866,2
1975 .....	678,6	236,6	69,8	7,8	992,8	389,8	23,0	1.015,8
1976 .....	784,6	306,3	74,3	3,6	1.168,8	478,5	31,4	1.200,2
1977 .....	887,5	304,8	79,6	4,7	1.276,6	516,6	35,8	1.312,4
1978 .....	993,4	339,6	94,1	6,0	1.433,1	581,7	29,7	1.462,8
1979 Mars .....	1.011,3	365,5	90,8	11,1	1.478,7	609,4	30,8	1.509,5
Juin .....	1.028,9	353,5	87,9	15,5	1.485,8	610,3	34,6	1.520,4
Septembre .....	1.021,4	375,5	86,5	13,7	1.497,1	627,4	36,3	1.533,4
Décembre .....	1.066,0	378,0	90,1	6,5	1.540,6	640,9	37,7	1.578,3
1980 Mars .....	1.020,3	463,2	79,8	14,4	1.577,7	673,3	46,8	1.624,5
Juin .....	983,7	466,5	77,1	13,7	1.541,0	659,5	49,9	1.590,9
Septembre .....	990,0	454,0	75,4	11,5	1.530,9	665,2	48,7	1.579,6
Décembre .....	1.066,2	430,8	79,2	5,5	1.581,7	675,3	54,0	1.635,7
1981 Mars .....	1.061,1	448,3	73,0	11,4	1.593,8	684,8	68,0	1.661,8

<sup>1</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>2</sup> Duréa à l'origine.

<sup>3</sup> Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>4</sup> Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-1, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

**XY - 4. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES <sup>1</sup> ET PARTICULIERS  
ACTIFS A PLUS D'UN AN <sup>2</sup>**

*(variations en milliards de francs)*

Période	En francs belges				En monnaies étrangères <sup>3</sup>			(8) = (4) + (7)
	Bons de caisse et obligations (1)	Dépôts (2)	Actions (8)	Total (4) = (1) + (2) + (8)	Obligations (5)	Actions <sup>4</sup> (6)	Total (7) = (5) + (6)	
1973 .....	+ 76,1	+ 3,5	+ 2,3	+ 81,9	+ 7,4	+ 18,3	+ 25,7	+ 107,6
1974 .....	+ 90,9	- 1,2	+ 6,6	+ 96,3	+ 11,8	+ 2,0	+ 13,8	+ 110,1
1975 .....	+ 95,6	+ 12,8	+ 4,5	+ 112,9	+ 23,1	+ 9,4	+ 32,5	+ 145,4
1976 .....	p+145,8	+ 3,0	+ 2,2	p+151,0	+ 13,5	+ 0,7	+ 14,2	p+165,2
1977 .....	p+205,8	+ 7,1	+ 10,0	p+222,9	+ 17,7	- 1,0	+ 16,7	p+239,6
1978 .....	p+157,8	+ 0,9	+ 10,3	p+169,0	+ 18,6	+ 1,6	+ 20,2	p+189,2
1979 .....	p+202,7	+ 0,9	+ 3,8	p+207,4	+ 15,2	- 3,9	+ 11,3	p+218,7
1980 .....	p+255,5	+ 1,0	+ 1,8	p+258,3	+ 28,5	- 6,9	+ 21,6	p+279,9
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p+ 59,5	+ 1,3	...	p+ 60,8	+ 3,9	+ 1,2	+ 5,1	p+ 65,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	p+ 41,0	+ 1,4	+ 5,5	p+ 47,9	+ 4,2	- 1,2	+ 3,0	p+ 50,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	p+ 68,3	- 0,7	- 1,1	p+ 66,5	+ 4,7	- 1,8	+ 2,9	p+ 69,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	p+ 33,9	- 1,1	- 0,6	p+ 32,2	+ 2,4	- 2,1	+ 0,3	p+ 32,5
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p+ 50,2	- 0,6	- 0,1	p+ 49,5	+ 2,3	- 2,2	+ 0,1	p+ 49,6
2 <sup>e</sup> trimestre .....	p+ 91,2	- 0,6	+ 0,7	p+ 91,3	+ 10,4	- 1,2	+ 9,2	p+ 100,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	p+ 52,2	+ 2,2	+ 0,6	p+ 55,0	+ 10,0	- 1,2	+ 8,8	p+ 63,8
4 <sup>e</sup> trimestre .....	p+ 61,9	...	+ 0,6	p+ 62,5	+ 5,8	- 2,3	+ 3,5	p+ 66,0
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p+ 73,9	+ 1,5	+ 0,3	p+ 75,7	+ 10,3	- 1,7	+ 8,6	p+ 84,3

<sup>1</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.  
<sup>2</sup> Durée à l'origine.

<sup>3</sup> Achats nets de titres par des résidents de l'U.E.B.L.; la part de l'épargne luxembourgeoise dans ces achats nets est peu importante.  
<sup>4</sup> Y compris les achats nets de parts dans des fonds communs de placement.

**XV - 5a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES <sup>1</sup> ET PARTICULIERS**  
**ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX <sup>2</sup>**

*(variations en milliards de francs)*

Période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	(12) = (10) + (11)
1973 .....	+ 14,3	+ 1,5	+ 80,1	+ 6,1	+ 40,2	+ 30,9	+ 24,9	+ 7,6	+ 1,1	+161,0	+ 45,7	+206,7
1974 .....	+ 16,8	+ 2,8	+ 58,9	+ 3,2	+ 40,3	+ 38,0	+ 20,8	+ 10,0	+ 2,6	+139,6	+ 53,8	+193,4
1975 .....	+ 33,1	+ 8,4	+ 86,1	+ 16,8	+ 76,7	+ 35,0	+ 37,1	+ 12,2	+ 1,9	+241,4	+ 65,9	+307,3
1976 .....	+ 16,8	+ 7,2	+108,1	+ 14,1	+ 54,1	+ 46,9	+ 35,4	+ 13,7	+ 3,8	+221,6	+ 78,5	+300,1
1977 .....	+ 26,9	+ 4,5	+ 76,0	+ 32,1	+ 52,1	+ 85,3	+ 25,5	+ 18,1	- 0,3	+185,0	+135,2	+320,2
1978 .....	+ 21,0	+ 6,1	+ 72,2	+ 18,7	+ 63,5	+ 35,6	+ 35,9	+ 11,4	+ 3,3	+198,7	+ 69,0	+267,7
1979 .....	+ 8,6	+ 0,2	+ 72,1	+ 25,7	+ 33,9	+ 73,6	+ 26,6	+ 20,7	+ 5,2	+141,4	+125,2	+266,6
1980 .....	+ 5,1	+ 2,0	+ 47,5	+ 44,9	+ 12,8	+102,0	- 2,1	+ 39,6	p+ 6,6	+ 65,3	p+193,1	p+258,4
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 3,6	- 3,0	+ 35,4	+ 6,9	+ 19,1	+ 24,3	+ 3,6	+ 5,2	+ 2,1	+ 51,5	+ 38,5	+ 90,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 23,1	+ 9,2	+ 17,4	+ 5,9	+ 3,8	+ 11,5	+ 8,1	+ 3,9	+ 0,8	+ 61,6	+ 22,1	+ 83,7
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 18,4	- 10,7	- 1,8	+ 6,4	- 3,9	+ 19,6	- 0,5	+ 6,0	+ 1,1	- 35,3	+ 33,1	- 2,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 7,5	+ 4,7	+ 21,1	+ 6,5	+ 14,9	+ 18,2	+ 15,4	+ 5,6	+ 1,2	+ 63,6	+ 31,5	+ 95,1
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 11,3	- 1,0	+ 27,1	+ 5,9	+ 9,7	+ 20,8	- 9,6	+ 8,9	p+ 2,0	+ 14,9	p+ 37,6	p+ 52,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 18,6	+ 8,3	+ 8,2	+ 12,4	- 9,4	+ 25,4	- 2,5	+ 11,1	p+ 1,5	+ 23,2	p+ 50,4	p+ 73,6
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 14,0	- 7,6	- 5,9	+ 16,8	- 7,8	+ 34,5	- 5,0	+ 12,8	p+ 2,4	- 40,3	p+ 66,5	p+ 26,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 11,8	+ 2,3	+ 18,1	+ 9,8	+ 20,3	+ 21,3	+ 15,0	+ 6,8	p+ 0,7	+ 67,5	p+ 38,6	p+106,1
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 8,6	+ 0,2	+ 30,6	+ 19,9	+ 6,1	+ 30,4	- 2,3	+ 12,6	p+ 2,0	+ 26,0	p+ 64,9	p+ 90,9

<sup>1</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>2</sup> Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

**XV - 5b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES <sup>1</sup> ET PARTICULIERS**  
**ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX <sup>2</sup>**

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisres d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	(12) = (10) + (11)
1972 .....	214,6	70,6	420,6	62,5	276,8	249,7	123,1	62,6	9,8	1.105,7	384,6	1.490,3
1973 .....	228,9	72,1	500,7	68,6	317,0	280,6	148,0	70,2	10,9	1.266,7	430,3	1.697,0
1974 .....	245,7	74,9	559,6	71,8	357,3	318,6	168,8	80,2	13,5	1.406,3	484,1	1.890,4
1975 .....	278,8	83,3	645,7	88,6	434,0	353,6	205,9	92,4	15,4	1.647,7	550,0	2.197,7
1976 .....	295,6	90,5	753,8	102,7	488,1	400,5	241,3	106,1	19,2	1.869,3	628,5	2.497,8
1977 .....	322,5	95,0	829,8	134,8	540,2	485,8	266,8	124,2	18,9	2.054,3	763,7	2.818,0
1978 .....	343,5	101,1	902,0	153,5	603,7	521,4	302,7	135,6	22,2	2.253,0	832,7	3.085,7
1979 Mars .....	339,9	98,1	937,4	160,4	622,8	545,7	306,3	140,8	24,3	2.304,5	871,2	3.175,7
Juin .....	363,0	107,3	954,8	166,3	626,6	557,2	314,4	144,7	25,1	2.366,1	893,3	3.259,4
Septembre .....	344,6	96,6	953,0	172,7	622,7	576,8	313,9	150,7	26,2	2.330,8	926,4	3.257,2
Décembre .....	352,1	101,3	974,1	179,2	637,6	595,0	329,3	156,3	27,4	2.394,4	957,9	3.352,3
1980 Mars .....	340,8	100,3	1.001,2	185,1	647,3	615,8	319,7	165,2	p 29,4	2.409,3	p 995,5	p 3.404,8
Juin .....	359,4	108,6	1.009,4	197,5	637,9	641,2	317,2	176,3	p 30,9	2.432,5	p1.045,9	p 3.478,4
Septembre .....	345,4	101,0	1.003,5	214,3	630,1	675,7	312,2	189,1	p 33,3	2.392,2	p1.112,4	p 3.504,6
Décembre .....	357,2	103,3	1.021,6	224,1	650,4	697,0	327,2	195,9	p 34,0	2.459,7	p1.151,0	p 3.610,7
1981 Mars .....	348,6	103,5	1.052,2	244,0	656,5	727,4	324,9	208,5	p 36,0	2.485,7	p1.215,9	p 3.701,6

<sup>1</sup> Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

<sup>2</sup> Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

## XV - 6. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS.

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
<i>Thésaurisation</i> <sup>1</sup> :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
<i>Epargne-dépôt</i> <sup>2</sup> :								
Caisses d'épargne .....	21,4	21,7	17,7	17,9	44,0	56,2	49,8	36,8
Banques .....	19,7	19,9	26,5	20,6	29,5	52,0	64,9	33,7
Institutions paraétatiques de crédit .....	1,0	2,1	3,0	2,0	3,2	6,4	8,0	12,9
Mutualités .....	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	42,3	43,9	47,4	40,6	76,8	114,7	122,8	83,5
Doubles emplois <sup>3</sup> ...	- 8,0	- 9,2	- 23,9	- 10,3	- 19,3	- 23,0	- 44,2	- 22,3
Total net ...	34,3	34,7	23,5	30,3	57,5	91,7	78,6	61,2
<i>Epargne-réserves</i> <sup>2 4</sup> :								
Organismes de pensions .....	1,3	1,7	2,1	1,8	2,2	4,5	2,9	7,1
Organismes d'assurance-accidents du travail .....	1,5	1,3	1,4	1,7	2,1	3,4	5,1	4,5
Caisses de vacances annuelles .....	0,5	0,7	1,2	1,6	1,6	0,9	1,9	2,5
Organismes d'assurance-vie .....	6,5	7,1	7,1	7,5	9,4	10,7	12,2	13,8
Organismes d'assurance de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses .....	1,9	2,4	3,0	3,0	3,3	3,2	6,0	5,6
Total ...	11,7	13,2	14,8	15,6	18,6	22,7	28,1	33,5
<i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :								
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires .....	16,0	14,9	15,4	16,0	17,1	19,3	21,1	24,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers) .....	11,8	15,3	19,0	10,2	- 3,3	- 0,5	4,0	9,2
Total ...	27,9	30,2	34,4	26,2	13,8	18,8	25,1	33,3
<i>Emissions de capitaux</i> :								
Nouveaux placements du public .....	35,8	44,6	49,5	47,1	73,0	80,4	75,0	90,2
<i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i> .....	- 2,0	- 5,0	- 4,4	- 0,1	- 2,5	- 9,9	- 11,3	- 14,0
Epargne nette totale ...	107,6	117,7	117,8	119,1	160,4	203,7	195,5	204,2
Amortissements sur habitations ...	13,8	14,8	16,0	18,6	22,7	23,8	25,5	29,9
Epargne brute totale ...	121,4	132,5	133,8	137,7	183,1	227,5	221,0	234,1

<sup>1</sup> Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

<sup>2</sup> Accroissement de l'année.

<sup>3</sup> Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne

dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

<sup>4</sup> A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

Références bibliographiques : Congrès du Centenaire (1865-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

## XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

### 1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Emetteurs	Années	Titres accessibles à tout placeur <sup>2</sup>					Titres non accessibles à tout placeur <sup>4</sup>			Total émissions nettes à plus d'un an (9) = (5) + (8)	P.M. Emissions nettes à un an au plus <sup>5</sup> (10)
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet (4)	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)		
		Emissions brutes (1)	Amortissements <sup>3</sup> (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							
1. Etat (dette directe uniquement)	1973	103,0	37,4	65,6	—	65,6	0,3	3,2	- 2,9	62,7	- 3,7
	1974	106,0	50,6	55,4	—	55,4	6,0	3,4	2,6	58,0	3,5
	1975	133,1	63,7	69,4	—	69,4	...	3,6	- 3,6	65,8	16,9
	1976	129,0	57,3	71,7	—	71,7	...	5,4	- 5,4	66,3	53,0
	1977	167,8	54,5	113,3	—	113,3	4,1	11,9	- 7,8	105,5	42,5
	1978	185,0	71,9	113,1	—	113,1	0,1	1,6	- 1,5	111,6	43,4
	1979	196,0	106,6	89,4	—	89,4	...	1,3	- 1,3	88,1	43,9
	p 1980	154,8	105,6	49,2	—	49,2	4,4	1,2	3,2	52,4	152,1
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1973	...	3,8	- 3,8	—	- 3,8	8,6	7,3	1,3	- 2,5	1,7
	1974	...	5,0	- 5,0	—	- 5,0	16,8	10,3	6,5	1,5	...
	1975	29,0	4,5	24,5	—	24,5	4,0	0,9	3,1	27,6	1,7
	1976	23,0	12,2	10,8	—	10,8	10,7	1,7	9,0	19,8	...
	1977	29,0	7,9	21,1	—	21,1	24,3	1,4	22,9	44,0	1,0
	1978	38,3	7,7	30,6	—	30,6	9,0	3,9	5,1	35,7	...
	1979	49,8	13,2	36,6	—	36,6	18,5	6,3	12,2	48,8	...
	p 1980	31,0	13,1	17,9	—	17,9	5,6	7,4	- 1,8	16,1	...
3. Intermédiaires financiers publics (y compris la CGER)	1973	3,1	1,0	2,1	13,6	15,7	7,1	2,8	4,3	20,0	0,7
	1974	14,0	0,5	13,5	16,2	29,7	7,1	3,3	3,8	33,5	0,6
	1975	...	1,1	- 1,1	20,5	19,4	16,7	4,5	12,2	31,6	6,5
	1976	...	2,1	- 2,1	33,2	31,1	11,4	5,1	6,3	37,4	- 4,4
	1977	39,5	3,7	35,8	62,5	98,3	17,4	4,7	12,7	111,0	2,0
	1978	2,0	2,1	- 0,1	18,3	18,2	15,3	5,9	9,4	27,6	2,8
	1979	10,0	6,6	3,4	23,5	26,9	13,6	5,2	8,4	35,3	0,3
	p 1980	15,0	12,3	2,7	45,9	48,6	7,7	9,0	- 1,3	47,3	- 0,9
4. Pouvoirs subordonnés, Intercommunales pour la construction des Autoroutes et Crédit Communal de Belgique	1973	27,2	7,5	19,7	17,5	37,2	0,9	...	0,9	38,1	3,7
	1974	8,5	5,6	2,9	19,8	22,7	0,9	0,1	0,8	23,5	4,5
	1975	8,0	5,3	2,7	23,6	26,3	1,5	0,5	1,0	27,3	4,7
	1976	21,0	8,6	12,4	28,1	40,5	0,2	0,6	- 0,4	40,1	1,9
	1977	28,0	9,0	19,0	37,0	56,0	...	1,1	- 1,1	54,9	2,2
	1978	34,0	17,2	16,8	21,9	38,7	0,7	0,3	0,4	39,1	8,1
	1979	22,0	9,7	12,3	40,1	52,4	1,2	0,6	0,6	53,0	- 0,6
	p 1980	23,0	13,1	9,9	55,4	65,3	...	0,6	- 0,6	64,7	- 6,5
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1973	14,0	8,5	5,5	—	5,5	2,6	1,8	0,8	6,3	0,1
	1974	12,0	5,0	7,0	—	7,0	4,9	1,2	3,7	10,7	...
	1975	5,0	4,6	0,4	—	0,4	7,0	2,4	4,6	5,0	0,5
	1976	23,0	7,1	15,9	—	15,9	6,8	3,8	3,0	18,9	...
	1977	6,0	7,6	- 1,6	—	- 1,6	18,3	2,6	15,7	14,1	...
	1978	23,0	6,8	16,2	—	16,2	10,3	2,6	7,7	23,9	...
	1979	—	6,3	- 6,3	—	- 6,3	7,3	2,7	4,6	- 1,7	...
	p 1980	—	8,7	- 8,7	—	- 8,7	7,4	3,7	3,7	- 5,0	...
<b>Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge</b>	1973	147,3	58,2	89,1	31,1	120,2	19,5	15,1	4,4	124,6	
	1974	140,5	66,7	73,8	36,0	109,8	35,7	18,3	17,4	127,2	
	1975	175,1	79,2	95,9	44,1	140,0	29,2	11,9	17,3	157,3	
	1976	196,0	87,3	108,7	61,3	170,0	29,1	16,6	12,5	182,5	
	1977	270,3	82,7	187,6	99,5	287,1	64,1	21,7	42,4	329,5	
	1978	282,3	105,7	176,6	40,2	216,8	35,4	14,3	21,1	237,9	
	1979	277,8	142,4	135,4	63,6	199,0	40,6	16,1	24,5	223,5	
	p 1980	223,8	152,8	71,0	101,3	172,3	25,1	21,9	3,2	175,5	

<sup>1</sup> Les émissions par grosses tranches dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

<sup>2</sup> Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.H., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

<sup>3</sup> Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

<sup>4</sup> Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

<sup>5</sup> Mouvement net de la dette de l'Etat à un an au plus et montants des émissions nettes à un an des autres secteurs.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC 1

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 2 (milliards de francs)	Rendement pour le porteur 3	
Mois	Jour						à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale
Janvier	12	Fonds des Routes 1976-84	9,00	100,00	8 ans	23,0	—	9,00
Février	12	Etat belge 1976-84	9,00	99,00	8 ans	41,0	—	9,18
Avril	23	R.T.T. 1976-84	10,00	100,00	8 ans	16,0	—	10,00
Mai	31	Etat belge 1976-84	10,00	100,00	8 ans	48,0	—	10,00
Juin	24	Ville d'Anvers 1976-84	10,00	99,75	8 ans	5,0	—	10,05
Juin	24	Ville de Liège 1976-84	10,00	99,75	8 ans	2,0	—	10,05
Septembre	6	Etat belge 1976-85	10,00	100,00	8 ans 6 mois	40,0	—	10,02
Octobre	13	S.N.C.B. 1976-84	10,00	99,50	8 ans	7,0	—	10,09
Novembre	17	Intercom. Autoroutes E3 et E5 1976-84	10,00	98,75	8 ans	14,0	—	10,24
						196,0		
Janvier	17	Etat belge 1977-85	10,00	100,00	8 ans	56,0	—	10,00
Février	17	S.N.C.I. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	5,0	—	9,96
Février	17	S.N.L. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	16,5	—	9,96
Mars	16	Fonds des Routes 1977-86	9,75	100,00	9 ans	16,5 <sup>5</sup>	—	9,75
Avril	25	Ville d'Anvers 1977-84	9,75	99,25	7 ans	6,0	—	9,90
Avril	25	Ville de Bruxelles 1977-84	9,75	99,25	7 ans	2,0	—	9,90
Avril	25	Ville de Liège 1977-84	9,75	99,25	7 ans	4,0	—	9,90
Mai	25	Etat belge 1977-84	9,75	99,75	7 ans	50,3	—	9,80
Juin	27	S.N.C.B. 1977-86	9,75	100,25	9 ans	6,0	—	9,71
Septembre	5	Etat belge 1977-87	9,50	100,25	9 ans 6 mois	61,5	—	9,48
Octobre	13	Fonds des Routes 1977-85	9,00	100,00	7 ans 6 mois	28,5	—	9,02
Décembre	8	S.N.L. 1977-86	8,75	98,75	8 ans 6 mois	18,0	—	8,98
						270,3		
Janvier	30	Etat belge 1978-86	9,50	101,25	8 ans	63,0	—	9,27
Mars	2	Fonds des Routes 1978-86	9,00	100,00	8 ans	33,0 <sup>6</sup>	—	9,00
Mai	2	Etat belge 1978-85	8,50	100,00	7 ans	63,0	—	8,50
Juin	15	R.T.T. 1978-86	8,50	99,25	8 ans	23,0	—	8,63
Septembre	6	Etat belge 1978-86	8,75	99,00	8 ans	59,0	—	8,93
Octobre	16	Ville d'Anvers 1978-86	8,75	98,75	8 ans	5,0	—	8,98
Octobre	16	Ville de Liège 1978-86	8,75	98,75	8 ans	4,0	—	8,98
Novembre	27	Fonds des Routes 1978-85	8,75	99,00	7 ans	30,0	—	8,95
						280,0		
Janvier	22	Etat belge 1979-87	9,00	99,25	8 ans	65,5	—	9,14
Février	26	S.N.C.I. 1979-87	9,00	100,00	8 ans	10,0	—	9,00
Mars	21	Fonds des Routes 1979-87-91	8,75 — 9,00 <sup>4</sup>	99,25	8 ou 12 ans	40,6 <sup>7</sup>	8,88	8,91
Mai	17	Etat belge 1979-87	9,00	99,00	8 ans	61,0	—	9,18
Septembre	3	Etat belge 1979-88	10,00	100,25	9 ans	69,5	—	9,96
Octobre	10	Ville d'Anvers 1979-87	10,00	99,00	8 ans	6,0	—	10,19
Octobre	10	Ville de Liège 1979-87	10,00	99,00	8 ans	5,0	—	10,19
Novembre	29	Fonds des Routes 1979-88	10,50	97,75	8 ans 6 mois	20,1	—	10,93
						277,7		
Janvier	24	Etat belge 1980-89	11,00	100,00	9 ans	60,0	—	11,00
Avril	11	Fonds des Routes 1980-83-88	13,00 — 11,50 <sup>4</sup>	99,50	3 ou 8 ans	40,5 <sup>8</sup>	13,21	12,33
Mai	27	Etat belge 1980-88	12,75	100,00	8 ans	44,2	—	12,75
Septembre	1	Ville d'Anvers 1980-87	12,75	100,00	7 ans	6,0	—	12,75
Septembre	1	Ville de Liège 1980-87	12,75	100,00	7 ans	6,0	—	12,75
Septembre	29	Etat belge 1980-84-89	12,50 — 13,00 <sup>4</sup>	100,00	4 ou 9 ans	50,6	12,50	12,81
Novembre	12	S.N.L. 1980-87	12,75	99,00	7 ans	15,0	—	12,98
						222,3		
Janvier	15	Etat belge 1981-85-89	13,00 — 13,25 <sup>4</sup>	99,30	4 ou 8 ans	66,0	13,24	13,24
Février	19	Fonds des Routes 1981-85-89	13,00	99,30	4 ou 8 ans	47,0 <sup>9</sup>	13,24	13,15
Juin	11	Emprunt special 1981 <sup>10</sup>						
		Tranche 1 — 1981-1991	13,00	100,00	10 ans	55,3	—	13,00 <sup>11</sup>
		Tranche 2 — 1981-1988	13,00	97,00	7 ans	22,7	—	13,69

Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce que les émissions dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties au tableau précédent entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

<sup>4</sup> Le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire; le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

<sup>5</sup> Dont 16,0 milliards de francs rattachés aux Intercommunales Autoroutières.

<sup>6</sup> Dont 25,0 milliards de francs rattachés aux Intercommunales Autoroutières.

<sup>7</sup> Dont 11,0 milliards de francs rattachés aux Intercommunales Autoroutières.

<sup>8</sup> Dont 11,0 milliards de francs rattachés aux Intercommunales Autoroutières.

<sup>9</sup> Dont 12,0 milliards de francs rattachés aux Intercommunales Autoroutières.

<sup>10</sup> Vu les avantages accordés à l'emprunt spécial 1981, les taux de rendement ne sont pas entièrement comparables à ceux des autres émissions.

<sup>11</sup> Calculé sur base d'un taux de remboursement de 100 p.c.

XVI - 3. — DETTE DU TRESOR

XVI - 3a. — Situation officielle de la dette publique

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dette directe								Total de la dette directe 1	Dette indirecte (10)	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 1	Dette reprise de la République du Zaïre 2	Dette totale (y compris la dette reprise de la République du Zaïre) 1
	en francs belges				en monnaies étrangères								
	consolidée	à moyen terme	à court terme	Avoirs des particuliers à l'O.C.P.	totale	consolidée 1	à moyen et court terme	totale 1					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13) = (11) + (12)	
1972	494,9	17,7	57,7	66,0	636,3	6,5	1,9	8,4	644,7	65,5	710,2	1,4	711,6
1973	559,4	15,9	56,6	63,4	695,3	5,5	...	5,5	700,8	62,9	763,7	1,0	764,7
1974	613,7	19,7	57,7	65,7	756,8	4,6	...	4,6	761,4	59,2	820,6	0,8	821,4
1975	681,9	17,3	71,0	69,4	839,6	3,7	...	3,7	843,3	85,1	928,4	0,4	928,8
1976	752,5	13,0	116,6	76,8	958,9	2,9	...	2,9	961,8	96,7	1.058,5	0,2	1.058,7
1977	864,6	6,3	156,0	79,9	1.106,8	2,5	...	2,5	1.109,3	119,3	1.228,6	0,1	1.228,7
1978	976,6	5,9	195,6	83,7	1.261,8	2,1	12,2	14,3	1.276,1	150,8	1.426,9	—	1.426,9
1979 Mars	997,3	5,9	315,8	80,8	1.399,8	2,1	12,0	14,1	1.413,9	149,0	1.562,9	—	1.562,9
Juin	1.030,9	5,9	270,3	86,9	1.394,0	1,9	40,9	42,8	1.436,8	175,5	1.612,3	—	1.612,3
Septembre	1.082,8	5,8	242,6	78,9	1.410,1	1,8	51,1	52,9	1.463,0	172,4	1.635,4	—	1.635,4
Décembre	1.064,9	5,8	242,1	80,9	1.393,7	12,1	44,6	56,7	1.450,4	188,6	1.639,0	—	1.639,0
1980 Mars	1.104,0	5,8	308,6	82,1	1.500,5	38,4	55,2	93,6	1.594,1	185,9	1.780,0	—	1.780,0
Juin	1.106,7	5,8	335,3	88,7	1.536,5	63,9	64,7	128,6	1.665,1	213,4	1.878,5	—	1.878,5
Juillet	1.103,4	5,8	329,4	87,0	1.525,6	76,8	60,0	136,8	1.662,4	212,1	1.874,5	—	1.874,5
Août	1.098,3	5,8	353,2	87,4	1.544,7	77,2	59,8	137,0	1.681,7	211,3	1.893,0	—	1.893,0
Septembre	1.084,7	5,7	400,4	82,7	1.573,5	78,4	59,0	137,4	1.710,9	210,1	1.921,0	—	1.921,0
Octobre	1.127,9	5,7	360,2	80,6	1.574,4	80,3	59,2	139,5	1.713,9	208,9	1.922,8	—	1.922,8
Novembre	1.123,6	5,7	374,1	81,3	1.584,7	81,1	69,1	150,2	1.734,9	208,1	1.943,0	—	1.943,0
Décembre	1.117,3	5,7	390,7	84,4	1.598,1	82,2	69,2	151,4	1.749,5	207,3	1.956,8	—	1.956,8
1981 Janvier	1.112,5	5,7	423,1	93,4	1.634,7	103,2	59,5	162,7	1.797,4	205,7	2.003,1	—	2.003,1
Février	1.141,2	5,7	459,4	81,8	1.688,1	128,5	56,8	185,3	1.873,4	204,5	2.077,9	—	2.077,9
Mars	1.107,9	5,7	505,0	83,2	1.701,8	145,5	55,6	201,1	1.902,9	238,4	2.141,3	—	2.141,3
Avril	1.100,0	5,7	512,8	93,4	1.711,9	149,7	96,9	246,6	1.958,5	237,1	2.195,6	—	2.195,6
Mai	1.095,2	5,7	566,8	85,1	1.752,8	154,7	102,6	257,3	2.010,1	233,2	2.243,3	—	2.243,3
Juin	1.092,5	5,7	607,2	97,9	1.803,3	158,7	107,9	266,6	2.069,9	231,6	2.301,5	—	2.301,5

1 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

2 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Périodes	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 1	Dette reprise de la République du Zaïre 2	Dette totale 3	Variations comptables à éliminer				Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds 7
				Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. 4	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale 5	Divers 6	Total (4) à (6)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
1973	+ 53,5	- 0,4	+ 53,1	+ 1,3	- 2,1	+ 2,8 <sup>8</sup>	+ 2,0	+ 51,1
1974	+ 56,9	- 0,2	+ 56,7	- 0,7	—	...	- 0,7	+ 57,4
1975	+107,8	- 0,4	+107,4	- 1,9	—	...	- 1,9	+109,3
1976	+130,1	- 0,2	+129,9	- 3,2	—	...	- 3,2	+133,1
1977	+170,1	- 0,1	+170,0	+ 2,6	—	...	+ 2,6	+167,4
1978	+198,3	- 0,1	+198,2	+ 15,4	—	- 0,1	+ 15,3	+182,9
1979	+212,1	—	+212,1	+ 0,3	—	...	+ 0,3	+211,8
1980	+317,8	—	+317,8	+ 17,2	—	+ 3,9	+ 21,1	+296,7
1980 6 premiers mois	+239,5	—	+239,5	+ 2,7	—	- 0,1	+ 2,6	+236,9
1981 6 premiers mois	+344,7	—	+344,7	+ 6,4	—	+15,4	+ 21,8	+322,9

1 Variations de la colonne (11) du tableau XVI-3a.

2 Variations de la colonne (12) du tableau XVI-3a.

3 Variations de la colonne (13) du tableau XVI-3a.

4 Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la B.N.B.; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le F.M.I.

5 Les variations de l'avoir de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale avaient pour exactes contreparties des

mouvements de l'avoir des Ministres de l'Education Nationale auprès de la B.N.B. A partir d'octobre 1978, l'avoir précité n'est plus compris dans les chiffres de l'avoir des particuliers à l'O.C.P.

6 Y compris les différences de change.

7 Cette colonne correspond (avec signe inversé) à la colonne (8) du tableau XI-3 : besoins nets de financement du Trésor.

8 Bons du Trésor spéciaux remis à la B.N.B. et couvrant les diminutions nettes de ses actifs décollant de la dévaluation du dollar U.S. le 12-2-1973 (Convention du 31-12-1973).

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN  
DU SECTEUR PUBLIC**

**a) Ventilation par débiteurs**

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers	Total
	Etat 1	Paraétatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs 2		
<b>Titres accessibles à tout placeur 3</b>						
1972 .....	498,2	58,0	—	101,4	275,8	932,9
1973 .....	560,5	63,7	—	120,9	308,4	1.053,5
1974 .....	611,1	71,2	—	124,4	357,7	1.164,4
1975 .....	705,3	72,1	—	126,9	400,2	1.304,5
1976 .....	788,7	88,0	—	139,0	458,9	1.474,6
1977 .....	923,8	86,5	—	157,8	593,7	1.761,8
1978 .....	1.068,1	102,8	—	174,3	633,4	1.978,6
1979 ..... p	1.195,1	96,5	—	186,1	700,4	2.178,1
<b>Titres non accessibles à tout placeur</b>						
1972 .....	78,1	26,2	2,4	21,4	55,8	183,9
1973 .....	76,1	27,1	1,6	23,4	59,8	188,0
1974 .....	80,1	30,9	3,2	27,6	62,5	204,3
1975 .....	77,8	35,4	4,1	29,6	74,7	221,6
1976 .....	72,5	38,5	11,2	30,8	81,0	234,0
1977 .....	65,4	54,1	15,3	47,9	93,7	276,4
1978 .....	64,5	61,8	19,8	48,2	103,2	297,5
1979 ..... p	63,4	66,4	31,7	48,9	111,6	322,0
<b>Total</b>						
1972 .....	576,3	84,2	2,4	122,8	331,1	1.116,8
1973 .....	636,6	90,8	1,6	144,3	368,2	1.241,5
1974 .....	691,2	102,1	3,2	152,0	420,2	1.368,7
1975 .....	783,1	107,5	4,1	156,5	474,9	1.528,1
1976 .....	861,2	126,5	11,2	169,8	539,9	1.708,6
1977 .....	989,2	140,6	15,3	205,7	687,4	2.038,2
1978 .....	1.132,6	164,6	19,8	222,5	736,6	2.276,1
1979 ..... p	1.258,5	162,9	31,7	235,0	812,0	2.500,1

1 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

2 Y compris les titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, ainsi que les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année.

3 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont

émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

## XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC <sup>1</sup>

### b) Ventilation par détenteurs

*(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)*

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particuliers, Etranger	Para-étatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs <sup>2</sup>	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires <sup>3</sup>	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit	

#### Titres accessibles à tout placeur <sup>4</sup>

1972	434,2	6,2	2,7	12,7	210,2	15,2	110,7	102,9	38,1	932,9
1973	477,6	6,6	3,0	14,7	253,8	15,7	129,3	111,4	41,4	1.053,5
1974	529,3	6,6	3,7	15,4	283,9	12,1	146,4	123,4	43,6	1.164,4
1975	585,0	8,3	4,5	14,4	320,5	17,9	172,3	129,7	51,9	1.304,5
1976	691,9	8,2	5,9	15,4	347,3	14,9	203,1	136,3	51,6	1.474,6
1977	834,5	7,9	7,0	14,7	418,5	17,5	239,9	153,2	68,6	1.761,8
1978	940,0	9,6	7,8	14,1	464,2	22,3	272,3	162,6	85,7	1.978,6
1979	<i>p</i> 1.072,1	12,1	8,5	16,8	485,8	33,1	288,8	169,1	91,8	2.178,1

#### Titres non accessibles à tout placeur

1972	9,0	0,3	0,2	2,8	78,8	—	48,4	32,5	11,9	183,9
1973	8,4	0,2	0,2	3,2	79,9	—	51,8	32,7	11,6	188,0
1974	8,7	0,3	0,2	3,9	85,7	—	57,6	32,9	15,0	204,3
1975	10,2	0,3	0,2	3,7	91,2	—	70,1	31,0	14,9	221,6
1976	10,6	0,3	0,2	3,1	91,6	—	82,9	29,7	15,6	234,0
1977	11,1	0,3	0,2	2,7	110,6	—	91,3	29,4	30,8	276,4
1978	12,7	0,3	0,2	2,2	111,2	—	104,3	29,1	37,5	297,5
1979	<i>p</i> 13,0	0,2	0,2	2,0	122,8	—	110,3	31,4	42,1	322,0

#### Total

1972	443,2	6,5	2,9	15,5	289,0	15,2	159,1	135,4	50,0	1.116,8
1973	486,0	6,8	3,2	17,9	333,7	15,7	181,1	144,1	53,0	1.241,5
1974	538,0	6,9	3,9	19,3	369,6	12,1	204,0	156,3	58,6	1.368,7
1975	595,2	8,6	4,7	18,1	411,7	17,9	242,4	160,7	66,8	1.526,1
1976	702,5	8,5	6,1	18,5	438,9	14,9	286,0	166,0	67,2	1.708,6
1977	845,6	8,2	7,2	17,4	529,1	17,5	331,2	182,6	99,4	2.038,2
1978	952,7	9,9	8,0	16,3	575,4	22,3	376,6	191,7	123,2	2.276,1
1979	<i>p</i> 1.085,1	12,3	8,7	18,8	608,6	33,1	399,1	200,5	133,9	2.500,1

<sup>1</sup> Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

<sup>2</sup> A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

<sup>3</sup> A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

<sup>4</sup> Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

# XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

## 1. — ACTIVITE BOURSIERE : CAPITAUX TRAITES, NIVEAU DES COURS ET TAUX DE RENDEMENT

**Cours des valeurs belges au comptant**

(Indices 1975 = 100)



Moyennes mensuelles ou mois	Valeurs belges				Valeurs étrangères 5		
	Capitaux traités Moyennes par séance (millions de francs) 1 2	Cours des actions au comptant 3		Taux de rendement des actions 4		Capitaux traités Moyennes par séance (millions de francs) 1	Cours des actions au comptant 3  (Indices 1975 = 100)
		Ensemble	Sociétés industrielles	Ensemble	Sociétés industrielles		
1973 .....	-----	125	130	3,8 <sup>6</sup>	3,7 <sup>6</sup>	-----	117
1974 .....	105	104	104	5,3 <sup>6</sup>	5,4 <sup>6</sup>	80	98
1975 .....	100	100	100	5,8	5,8	105	100
1976 .....	102	96	92	5,5	4,9	128	102
1977 .....	89	89	85	5,9	5,4	77	92
1978 .....	93	92	87	6,0	5,8	73	96
1979 .....	128	99	95	5,9	5,4	94	112
1980 .....	106	89	93	7,3	6,2	156	142
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	148	101	96	5,7	5,2	108	113
3 <sup>e</sup> trimestre .....	127	100	96	6,0	5,3	93	117
4 <sup>e</sup> trimestre .....	131	97	95	6,3	5,7	104	116
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	134	95	98	6,7	5,8	187	130
2 <sup>e</sup> trimestre .....	89	90	94	7,1	6,1	95	129
3 <sup>e</sup> trimestre .....	83	89	91	7,6	6,5	143	144
4 <sup>e</sup> trimestre .....	118	83	87	8,0	6,7	200	166
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	97			8,3	7,1	171	
2 <sup>e</sup> trimestre .....	107			8,8	7,5	158	
1980 Juin .....	85	91	95	7,1	6,0	93	130
Juillet .....	81	89	92	7,1	6,1 <sup>7</sup>	102	134
Août .....	75	90	92	7,3	6,4	139	139
Septembre .....	93	88	89	7,6	6,5	188	150
Octobre .....	146	86	90	7,8	6,6	201	158
Novembre .....	110	86	89	8,1	6,6	237	163
Décembre .....	98	79	84	8,2	6,8	163	175
1981 Janvier .....	95			8,3	7,1	154	
Février .....	95			8,1	7,0	181	
Mars .....	102			8,4	7,1	178	
Avril .....	103			8,4	7,1	159	
Mai .....	91			8,9	7,7	147	
Juin .....	126			9,0	7,8	169	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles. Transactions au comptant et à terme à la Bourse de Bruxelles.

2 Obligations de sociétés et actions uniquement.

3 Source : I.N.S. Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers. Chiffres annuels et trimestriels : moyennes des indices aux 10 et 25 de chaque mois ; chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois.

4 Source : Kredietbank. Rapport au cours à la fin du mois à la Bourse de Bruxelles du dernier dividende net annoncé ou payé.

5 Y compris les valeurs zairoises.

6 Ancienne série.

## XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup>

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

### A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

#### Banques <sup>4</sup>

1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9
1970	53	16,5	10,5	2,8	0,3	1,6	0,1	25,1	1,2
1971	47	16,5	12,3	3,3	...	2,0	0,1	29,7	1,6
1972	48	18,0	13,6	3,6	...	2,1	0,1	34,9	2,0
1973	45	18,5	14,9	3,7	...	2,3	0,1	40,4	2,2
1974	47	19,7	17,5	4,1	...	2,5	0,1	47,1	2,6
1975	50	20,8	18,8	3,7	1,2	2,0	0,1	56,7	3,0

#### Sociétés financières et immobilières <sup>5</sup>

1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,7	1,8
1970	1.981	57,0	32,0	6,3	0,7	3,7	0,2	39,6	2,2
1971	2.077	59,4	34,2	6,6	0,6	4,1	0,2	46,4	2,8
1972	2.121	61,7	38,4	6,8	0,8	4,5	0,2	55,0	3,3
1973	2.141	63,9	41,5	8,6	0,4	5,2	0,3	64,2	3,8
1974	2.220	70,2	44,7	10,0	1,0	6,6	0,4	74,2	4,4
1975	2.304	80,1	49,4	11,1	1,0	7,5	0,3	91,2	5,5

#### Industries des fabrications métalliques

1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2
1970	1.336	32,3	22,2	6,1	1,8	1,8	0,1	2,5	0,1
1971	1.356	37,7	23,3	7,1	1,2	1,7	0,1	2,3	0,2
1972	1.391	42,3	28,4	7,8	1,5	2,0	0,1	5,5	0,2
1973	1.425	45,7	31,2	9,1	1,6	2,9	0,1	5,4	0,3
1974	1.512	47,8	36,4	10,0	2,4	3,9	0,2	5,9	0,4
1975	1.562	51,1	39,4	8,9	5,1	3,5	0,2	5,8	0,4

#### Métallurgie du fer

1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3
1970	90	25,9	18,1	3,1	0,1	1,5	0,1	3,6	0,3
1971	88	23,3	18,9	3,2	0,1	1,8	0,1	2,8	0,2
1972	87	28,4	20,2	1,4	0,3	0,6	...	2,3	0,2
1973	86	28,6	20,5	1,4	0,5	1,0	0,1	2,0	0,2
1974	85	28,3	19,4	4,1	0,1	2,1	0,1	1,5	0,1
1975	81	28,7	22,4	5,0	...	2,5	0,1	1,3	0,1

#### Industrie textile

1968	957	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...
1970	919	14,6	11,8	1,7	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1971	901	14,4	12,4	1,3	1,0	0,4	0,1	0,3	...
1972	898	15,1	13,0	1,9	0,7	0,4	0,1	0,3	...
1973	915	15,0	13,3	2,1	0,6	0,4	0,1	0,3	...
1974	938	15,2	14,7	2,1	0,7	0,5	0,1	0,3	...
1975	940	15,6	15,5	1,8	1,8	0,6	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII-2.

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup> (suite)**

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
<b>Industrie alimentaire</b>									
1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,8	0,1
1970	713	18,3	10,7	2,7	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1
1971	699	17,1	10,6	1,8	0,5	0,7	0,1	0,8	0,1
1972	693	19,5	12,8	2,9	0,5	1,1	0,1	0,8	0,1
1973	696	20,6	14,5	3,1	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
1974	716	21,9	16,3	3,5	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
1975	729	23,5	18,4	2,8	1,2	1,2	0,1	1,2	0,1
<b>Industrie chimique</b>									
1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...
1970	631	43,7	27,4	5,5	0,6	2,8	0,1	1,0	...
1971	635	48,1	29,8	6,7	1,2	3,3	0,1	4,0	0,1
1972	644	49,9	35,9	6,7	1,3	4,0	0,1	4,4	0,3
1973	653	52,3	35,9	7,5	0,9	4,4	0,1	5,4	0,4
1974	662	55,9	38,5	10,4	0,5	5,4	0,1	5,4	0,4
1975	711	57,5	43,6	14,7	1,4	7,4	0,1	7,9	0,4
<b>Electricité</b>									
1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9
1970	18	30,1	6,1	3,0	...	2,6	0,1	15,9	1,0
1971	18	31,8	7,1	3,4	...	3,0	0,1	20,3	1,1
1972	17	34,3	7,5	3,7	...	3,3	0,1	29,0	1,5
1973	17	36,6	8,4	3,8	...	3,6	0,1	34,2	2,1
1974	17	39,7	9,1	4,9	...	4,5	0,1	43,0	2,6
1975	17	42,5	10,1	5,4	...	5,0	0,1	51,7	3,4
<b>Industrie du charbon</b>									
1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1	...	...	...
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3	...	...	...	...
1970	24	4,8	1,1	0,2	0,3	0,2	...	...	...
1971	24	4,8	0,9	0,2	0,2	0,1	...	...	...
1972	22	4,6	0,7	0,1	0,3	...	...	...	...
1973	21	4,6	0,6	...	0,4	...	...	...	...
1974	22	4,4	0,5	0,1	0,5	...	...	...	...
1975	16	4,0	...	0,3	0,2	0,1	...	...	...
<b>Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>6</sup></b>									
1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,8	4,6
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	104,1	5,3
1971	15.938	371,8	210,8	53,5	9,7	23,8	1,9	122,3	7,0
1972	16.640	395,4	239,8	53,9	12,6	24,2	1,8	151,0	8,5
1973	17.155	419,2	257,5	62,5	10,6	28,9	2,0	173,6	10,4
1974	18.137	440,2	282,7	78,4	11,7	36,4	2,4	199,3	12,1
1975	19.108	469,5	319,6	83,9	23,2	40,0	2,3	240,6	14,5

Notes : voir fin du tableau XVII-2, page suivante.

## XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup> (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

### B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger <sup>7</sup>

1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,7	0,3
1971	234	43,0	29,0	7,1	0,3	3,9	0,2	2,3	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2	4,9	0,2
1973	211	43,9	32,0	5,5	0,4	3,7	0,2	4,8	0,3
1974	192	45,8	32,1	7,9	0,7	4,7	0,2	4,7	0,3
1975	186	45,5	34,5	11,1	0,8	5,5	0,2	6,5	0,3

### C. — Total général <sup>6 7</sup>

1968	15.301	319,2	211,7	37,4	8,5	13,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,9	4,8
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,8	5,6
1971	16.172	414,8	239,8	60,6	10,0	27,7	2,1	124,6	7,2
1972	16.369	442,2	271,7	59,2	12,8	28,0	2,0	155,9	8,7
1973	17.366	463,1	289,5	68,0	11,0	32,6	2,2	178,4	10,7
1974	18.329	486,0	314,8	86,3	12,4	41,1	2,6	204,0	12,4
1975	19.294	515,0	354,1	95,0	24,0	45,5	2,5	247,1	14,8

<sup>1</sup> Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

<sup>3</sup> Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie à la fin de l'année précédente.

<sup>4</sup> Non compris la B.N.B.

<sup>5</sup> Non compris la S.N.C.I.

<sup>6</sup> Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

<sup>7</sup> Après déduction des doubles emplois.

## XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup>

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations brutes <sup>3</sup>
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

### A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>4</sup>

1970	15.589	344,5	191,6	47,5	9,2	21,1	4,9	
1971	15.989	372,3	210,9	53,5	9,7	23,8	5,1	
1972	16.693	395,7	240,0	53,9	12,6	24,2	7,7	
1973	17.205	419,5	257,7	62,5	10,6	28,9	9,7	
1974	3 premiers mois	2.174	55,7	38,9	12,5	1,3	5,9	2,4
	6 premiers mois	15.049	389,3	242,3	67,7	9,6	32,3	5,0
	9 premiers mois	16.701	413,4	258,6	72,1	10,9	33,8	7,3
	12 mois	18.177	440,5	282,8	78,5	11,7	36,4	11,3
1975	1 <sup>er</sup> mois	202	4,5	3,2	0,8	0,2	0,3	0,8
	2 premiers mois	515	19,4	17,7	3,7	1,9	2,1	1,7
	3 premiers mois	2.160	52,5	40,2	10,2	2,9	5,4	2,8
	4 premiers mois	5.574	129,2	88,7	23,2	6,6	11,3	3,8
	5 premiers mois	11.139	314,7	194,5	55,3	12,8	28,2	4,8
	6 premiers mois	15.957	409,9	271,0	73,0	17,1	35,8	5,8
	7 premiers mois	16.814	432,8	284,7	75,5	19,5	36,8	6,9
	8 premiers mois	17.139	436,2	287,3	76,4	20,1	36,9	7,5
	9 premiers mois	17.680	442,9	294,6	77,6	21,8	37,3	8,3
	10 premiers mois	18.225	451,9	303,7	79,9	22,1	38,0	9,6
	11 premiers mois	18.669	460,4	312,4	81,7	22,6	38,7	10,5
	12 mois	19.170	470,2	320,0	83,9	23,1	39,9	13,2

Notes : voir page suivante.

**XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup> (suite)**

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts <sup>3</sup>
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

**B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger**

1970	.....	241	41,4	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2
1971	.....	235	43,0	29,1	7,1	0,3	3,9	0,2
1972	.....	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2
1973	.....	212	44,7	32,1	5,6	0,4	3,8	0,4
1974	3 premiers mois .....	18	1,0	1,6	...	0,7	...	0,2
	6 premiers mois .....	142	36,5	28,8	7,3	1,1	4,2	0,3
	9 premiers mois .....	167	39,9	30,9	7,5	1,2	4,3	0,3
	12 mois .....	193	45,8	33,1	7,9	1,2	4,7	0,3
1975	1 <sup>er</sup> mois .....	2	...	...	...	...	...	...
	2 premiers mois .....	6	0,8	0,3	...	0,1	...	0,1
	3 premiers mois .....	18	1,0	0,4	...	0,2	...	0,1
	4 premiers mois .....	33	1,3	0,7	...	0,2	...	0,1
	5 premiers mois .....	75	21,0	13,6	4,9	0,3	3,3	0,2
	6 premiers mois .....	142	37,9	30,5	10,7	0,5	5,0	0,2
	7 premiers mois .....	156	39,5	32,1	10,8	0,6	5,1	0,3
	8 premiers mois .....	158	39,9	32,5	10,8	0,6	5,1	0,3
	9 premiers mois .....	161	40,0	32,6	10,8	0,6	5,1	0,3
	10 premiers mois .....	172	41,2	33,1	10,9	0,6	5,2	0,3
	11 premiers mois .....	177	41,8	33,7	11,0	0,6	5,3	0,3
	12 mois .....	188	45,3	34,6	11,1	0,8	5,5	0,3

**C. — Total général <sup>4</sup>**

1970	.....	15.830	385,9	221,3	53,9	11,8	24,7	5,1
1971	.....	16.224	415,3	240,0	60,6	10,0	27,7	5,3
1972	.....	16.922	442,5	271,9	59,2	12,8	28,0	7,9
1973	.....	17.417	464,2	289,8	68,1	11,0	32,7	10,1
1974	3 premiers mois .....	2.192	56,7	40,5	12,5	2,0	5,9	2,6
	6 premiers mois .....	15.191	425,8	271,1	75,0	10,7	36,5	5,3
	9 premiers mois .....	16.868	453,3	289,5	79,6	12,1	38,1	7,6
	12 mois .....	18.370	486,3	315,9	86,4	12,9	41,1	11,6
1975	1 <sup>er</sup> mois .....	204	4,5	3,2	0,8	0,2	0,3	0,8
	2 premiers mois .....	521	20,2	18,0	3,7	2,0	2,1	1,8
	3 premiers mois .....	2.178	53,5	40,6	10,2	3,1	5,4	2,9
	4 premiers mois .....	5.607	130,5	89,4	23,2	6,8	11,3	3,9
	5 premiers mois .....	11.214	335,7	208,1	60,2	13,1	31,5	5,0
	6 premiers mois .....	16.099	447,8	301,5	83,7	17,6	40,8	6,0
	7 premiers mois .....	16.970	472,3	316,8	86,3	20,1	41,9	7,2
	8 premiers mois .....	17.297	476,1	319,8	87,2	20,7	42,0	7,8
	9 premiers mois .....	17.841	482,9	327,2	88,4	22,4	42,4	8,6
	10 premiers mois .....	18.397	493,1	336,8	90,8	22,7	43,2	9,9
	11 premiers mois .....	18.846	502,2	346,1	92,7	23,2	44,0	10,8
	12 mois .....	19.358	515,5	354,6	95,0	23,9	45,4	13,5

<sup>1</sup> Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

<sup>2</sup> Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

<sup>3</sup> Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les

obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

<sup>4</sup> Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

**XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIETES <sup>1</sup>**

(Chiffres annuels)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. <sup>2</sup>).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)				Actions et obligations	Actions et obligations	
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions brutes	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)-(4)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8)=(2)+(7)	(9)

**A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique**

1969	46,6	20,3	4,3	3,1	1,2	4,5	5,7	26,0	29,8
1970	44,0	18,9	5,3	3,3	2,0	5,4	7,4	26,3	42,3
1971	26,8	15,1	11,9	4,0	7,9	5,9	13,8	28,9	43,2
1972	40,8	20,8	21,6	3,7	17,9	4,6	22,5	43,3	45,5
1973	39,1	20,8	13,9	3,3	10,6	6,3	16,9	37,7	39,1
1974	49,5	23,4	13,4	4,2	9,2	9,6	18,8	42,2	43,2
1975	39,4	p 21,5	27,0	p 4,5	p 22,5	p 9,0	p 31,3	p 52,8	p 58,1
1976	p 50,1	25,2	17,4	3,9	13,5	11,7	25,2	50,4	62,1

**B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger**

1969	0,8	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,4
1970	1,7	...	...	0,4	-0,4	...	-0,4	-0,4	-0,4
1971	4,4	2,6	0,2	1,6	-1,4	...	-1,4	1,2	1,2
1972	0,5	0,1	2,9	0,1	2,8	...	2,8	2,9	2,9
1973	9,4	0,3	...	0,1	-0,1	...	-0,1	0,2	0,2
1974	0,6	0,2	...	0,1	-0,1	...	-0,1	0,1	0,1
1975	0,2	p ...	1,9	0,1	1,8	...	1,8	p 1,8	1,8
1976	p 1,2	...	0,6	0,2	0,4	...	0,4	0,4	0,4

**C. — Total général**

1969	47,4	20,3	4,8	3,2	1,6	4,5	6,1	26,4	30,2
1970	45,7	18,9	5,3	3,7	1,6	5,4	7,0	25,9	41,9
1971	31,2	17,7	12,1	5,6	6,5	5,9	12,4	30,1	44,4
1972	41,3	20,9	24,5	3,8	20,7	4,6	25,3	46,2	48,4
1973	48,5	21,1	13,9	3,4	10,5	6,3	16,8	37,9	39,3
1974	50,1	23,6	13,4	4,3	9,1	9,6	18,7	42,3	44,9
1975	39,6	21,5	28,9	p 4,6	24,3	9,0	33,1	p 54,6	p 59,9
1976	p 51,3	25,2	18,0	4,1	13,9	11,7	25,6	50,8	62,3

<sup>1</sup> Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

<sup>2</sup> Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) : montants repris sans modifications des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note <sup>2</sup> ci-contre.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (8) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion et d'émissions contre paiement en nature.

**XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS <sup>1</sup>**

(Chiffres mensuels <sup>2</sup>)

(milliards de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. <sup>3</sup>).  
Chiffres provisoires : Commission bancaire et B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4)=(2)+(3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8)=(6)+(7)
1973 .....	39,1	16,7	13,9	30,6	9,4	0,3	...	0,3
1974 .....	49,5	19,3	13,4	32,7	0,6	<i>p</i> 0,2	...	<i>p</i> 0,2
1975 .....	39,4	17,7	27,0	44,7	0,2	...	1,9	1,9
1976 ..... <i>p</i>	50,1	21,2	17,4	38,6	1,2	...	0,6	0,6
1977 ..... <i>p</i>	91,9	50,5	8,4	58,9	...	...	...	...
1978 ..... <i>p</i>	64,3	37,2	6,6	43,8	0,3	0,3	...	0,3
1979 <sup>4</sup> ..... <i>p</i>	66,7	30,4	33,6	64,0	...	...	...	...
1980 ..... <i>p</i>	87,1	39,7	13,0	52,7	...	...	...	...
1979 1 <sup>er</sup> trimestre ..... <i>p</i>	14,2	5,8	2,0	7,8	...	...	...	...
2 <sup>e</sup> trimestre <sup>4</sup> ..... <i>p</i>	19,5	7,7	28,1	35,8	...	...	...	...
3 <sup>e</sup> trimestre ..... <i>p</i>	9,0	5,8	1,6	7,4	...	...	...	...
4 <sup>e</sup> trimestre ..... <i>p</i>	24,0	11,1	1,9	13,0	...	...	...	...
1980 1 <sup>er</sup> trimestre ..... <i>p</i>	16,6	6,8	1,7	8,5	...	...	...	...
2 <sup>e</sup> trimestre ..... <i>p</i>	23,3	12,4	7,0	19,4	...	...	...	...
3 <sup>e</sup> trimestre ..... <i>p</i>	18,1	7,7	0,7	8,4	...	...	...	...
4 <sup>e</sup> trimestre ..... <i>p</i>	29,1	12,8	3,6	16,4	...	...	...	...
1981 1 <sup>er</sup> trimestre ..... <i>p</i>	8,5	4,9	2,0	6,9	...	...	...	...
1980 Avril ..... <i>p</i>	7,4	4,4	...	4,4	...	...	...	...
Mai ..... <i>p</i>	7,9	4,0	6,8	10,8	...	...	...	...
Juin ..... <i>p</i>	8,0	4,0	0,2	4,2	...	...	...	...
Juillet ..... <i>p</i>	5,3	3,8	0,6	4,4	...	...	...	...
Août ..... <i>p</i>	3,0	1,7	...	1,7	...	...	...	...
Septembre ..... <i>p</i>	9,8	2,2	0,1	2,3	...	...	...	...
Octobre ..... <i>p</i>	4,4	2,4	1,6	4,0	...	...	...	...
Novembre ..... <i>p</i>	3,7	2,5	1,0	3,5	...	...	...	...
Décembre ..... <i>p</i>	21,0	7,9	1,0	8,9	...	...	...	...
1981 Janvier ..... <i>p</i>	2,1	1,2	...	1,2	...	...	...	...
Février ..... <i>p</i>	2,1	1,3	2,0	3,3	...	...	...	...
Mars ..... <i>p</i>	4,3	2,4	...	2,4	...	...	...	...
Avril ..... <i>p</i>	4,6	2,8	1,0	3,8	...	...	...	...

<sup>1</sup> Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

<sup>2</sup> Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII-4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

<sup>3</sup> Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et des banques belges.

<sup>4</sup> Y compris les opérations résultant du plan d'assainissement de la sidérurgie.

**XVII - 6. — ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES<sup>1</sup> ET PARTICULIERS  
ENVERS LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS BELGES**

Ventilation d'après les organismes auprès desquels ces engagements ont été contractés à leur origine<sup>2</sup>  
(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers						Total général (11) = (4) + (10)	dont emprunts obligataires émis par les organismes publics d'exploitation <sup>4</sup> (12)
	B.N.B.	Organismes publics	Banques	Total <sup>3</sup> (4) = (1) à (3)	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER	Caisses d'épargne privées	Divers	Total (10) = (5) à (9)		
					les crédits professionnels (5)	le crédit à l'habitation (6)						
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) à (3)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (5) à (9)	(11) = (4) + (10)	(12)	
1972 <sup>5</sup> .....	3,9	0,4	338,5	342,8	194,2	79,0	138,8	116,2	1,8	530,0	872,8	47,1
1973 .....	4,1	0,4	395,6	400,1	219,9	88,4	161,5	136,2	1,9	607,9	1.008,0	52,6
1974 .....	3,5	0,4	448,6	452,5	248,5	98,0	180,1	158,1	1,6	686,3	1.138,8	58,4
1975 .....	2,1	0,4	524,4	526,9	278,0	110,3	201,0	183,9	1,8	775,0	1.301,9	73,1
1976 .....	1,7	0,4	614,5	616,6	313,6	129,0	232,8	220,0	1,8	897,2	1.513,8	69,6
1977 <sup>5</sup> .....	1,6	0,3	725,7	727,6	346,4	153,9	261,0	247,3	1,6	1.010,2	1.737,8	85,3
1978 <sup>5</sup> .....	1,0	0,5	802,2	803,7	387,5	180,8	294,6	284,8	2,2	1.149,9	1.953,6	102,5
1979 <sup>5</sup> .....	1,0	0,5	941,0	942,5	425,2	205,3	327,0	317,6	2,8	1.277,9	2.220,4	103,2
1980 .....	0,9	0,5	1.025,6	1.027,0	463,7	241,7	347,0	332,5	2,2	1.387,3	2.414,3	101,0
1978 Déc. <sup>5</sup> ...	1,0	0,5	802,2	803,7	387,5	180,8	294,6	284,8	2,2	1.149,9	1.953,6	102,5
1979 Mars <sup>5</sup> .. p	0,8	0,5	801,5	802,8	397,3	185,3	299,9	290,5	2,0	1.175,0	1.977,8	105,3
Juin <sup>5</sup> .. p	0,7	0,5	854,6	855,8	402,3	192,0	308,0	296,7	2,4	1.201,4	2.057,2	104,5
Sept. ... p	0,6	0,5	880,1	881,2	412,7	199,4	315,5	305,6	2,4	1.235,6	2.116,8	102,5
Déc. ... p	1,0	0,5	941,0	942,5	425,2	205,3	327,0	317,6	2,8	1.277,9	2.220,4	103,2
1980 Mars ... p	0,5	0,5	940,9	941,9	437,7	214,0	331,3	321,7	2,8	1.307,5	2.249,4	107,5
Juin ... p	0,5	0,5	975,0	976,0	446,1	224,5	339,9	327,3	2,6	1.340,4	2.316,4	105,5
Sept. ... p	0,4	0,5	979,1	980,0	451,8	234,1	342,0	330,0	2,3	1.360,2	2.340,2	103,5
Déc. ... p	0,9	0,5	1.025,6	1.027,0	463,7	241,7	347,0	332,5	2,2	1.387,3	2.414,3	101,0
1981 Mars ... p	0,5	0,5	1.027,6	1.028,6	471,2	254,0	346,7	334,3	2,2	1.408,4	2.437,0	101,4

<sup>1</sup> Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les emprunts obligataires émis par les entreprises, y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.  
<sup>2</sup> Les emprunts obligataires émis par les entreprises sont supposés contractés à l'origine auprès de l'organisme détenteur.

<sup>3</sup> Cf. tableau XIII-1, colonne (10) + colonne (11).  
<sup>4</sup> Non compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.  
<sup>5</sup> Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

**XVII - 7. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES**

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs <sup>1</sup>
1973 .....	10,1
1974 .....	10,4
1975 .....	9,7
1976 .....	14,7
1977 .....	16,2
1978 .....	19,9
1979 .....	21,5
1980 .....	17,3
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	21,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	22,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	23,2
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	21,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	20,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	15,3
4 <sup>e</sup> trimestre .....	13,0
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	11,8
2 <sup>e</sup> trimestre .....	14,8

<sup>1</sup> Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI<sup>e</sup> année, tome I, n° 1, janvier 1976 et LIII<sup>e</sup> année, tome II, n° 5, mai 1978. —

*Indices et Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*. — *Moniteur Belge* : Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

**XVII - 8. — CREDITS <sup>1</sup> D'ESCOMPTE, D'AYANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL <sup>2</sup> AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

**a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire <sup>3</sup> est un résident belge**

Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1977	1978	1979	1980	1977	1978	1979	1980
<b>Agriculture et commerce de gros des produits agricoles</b> .....	17,5	21,0	25,7	27,9	13,8	17,1	20,2	23,0
<b>Industries extractives et commerce de gros des produits de ces industries</b> .....	9,5	8,2	9,1	9,9	5,4	4,3	5,5	5,8
<b>Industries manufacturières et commerce de gros des produits de ces industries :</b>								
Alimentation, boissons et tabac .....	116,3	128,4	139,5	147,7	62,0	67,9	71,5	75,0
Textile, habillement et cuir .....	72,1	73,5	78,0	82,6	40,9	42,1	45,6	48,0
Industrie chimique <sup>4</sup> .....	153,7	157,7	173,9	200,9	75,7	74,4	81,8	92,7
Métallurgie de base .....	149,6	163,1	176,8	203,3	101,0	118,3	128,2	140,1
Fabrications métalliques .....	254,0	283,9	312,1	325,3	132,5	143,0	162,6	161,3
Produits minéraux non métalliques et bois .....	71,9	81,6	91,5	95,2	46,1	51,0	59,6	57,7
Papier, carton et imprimerie .....	31,1	31,9	34,4	37,0	19,7	20,9	21,6	23,4
Pétrole .....	62,6	57,9	58,3	60,8	29,1	23,0	20,0	13,1
Diamant et orfèvrerie .....	26,0	36,2	44,9	53,7	18,1	25,8	32,4	35,9
Autres .....	1,5	1,8	1,7	1,8	1,1	1,2	1,2	1,2
<b>Construction et affaires immobilières de génie civil</b> .....	84,9	104,4	117,6	117,6	49,1	63,8	74,9	78,0
<b>Production et distribution d'énergie et d'eau</b> .....	31,9	48,2	47,8	85,1	21,3	27,1	30,2	40,6
<b>Autres services :</b>								
Commerce de gros non spécialisé .....	41,2	45,0	42,3	43,5	19,5	17,8	17,9	20,2
Commerce de détail .....	50,2	62,4	72,1	73,7	29,1	36,7	43,1	45,2
Transports, entrepôts et communications	65,9	72,6	91,1	104,9	43,5	46,1	57,3	68,5
Services financiers <sup>5</sup> .....	77,9	91,3	114,3	123,5	36,0	34,7	51,0	50,7
Autres services aux entreprises <sup>6</sup> .....	29,6	31,4	40,7	50,2	18,6	19,0	26,1	32,1
Autres services aux particuliers <sup>7</sup> .....	69,9	99,1	129,5	140,6	50,1	74,2	105,2	118,5
<b>Total ...</b>	<b>1.417,3</b>	<b>1.599,6</b>	<b>1.801,2</b>	<b>1.985,3</b>	<b>812,6</b>	<b>908,4</b>	<b>1.055,9</b>	<b>1.131,0</b>

<sup>1</sup> Y compris ceux finançant spécifiquement des investissements en biens de capital fixe.

<sup>2</sup> Non compris les crédits que la C.N.C.P. accorde à l'intervention des entreprises de crédit agréées par elle.

<sup>3</sup> Est considéré comme tel l'entreprise ou le particulier qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a, de la sorte, l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer soit en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier, soit en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers; un corollaire de cette définition est que l'entreprise ou le particulier qui est le bénéficiaire du crédit n'est pas nécessairement le débiteur; ainsi, lorsqu'il y a remise à l'escompte d'une traite tirée sur un client, le débiteur est toujours le tiré, tandis que, selon les modalités de l'opération, le bénéficiaire peut être le tireur, le tiré ou un tiers; contrairement au présent tableau, les autres tableaux de la partie statistique du *Bulletin* qui concernent les crédits aux entreprises

et particuliers et à l'étranger (notamment les tableaux XIII-6 à 9 et XVII-6) utilisent le débiteur comme critère de ventilation. Les entreprises bénéficiaires comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers.

<sup>4</sup> Y compris plasturgie, industrie du caoutchouc, cokeries et fabriques d'agglomérés.

<sup>5</sup> Notamment crédits aux sociétés à portefeuille et aux sociétés de financement.

<sup>6</sup> Notamment entreprises de factoring, de leasing, de publicité, bureaux d'études et d'organisation.

<sup>7</sup> Notamment prêts et crédits aux institutions de soins de santé, de services récréatifs, aux membres des professions libérales, aux salariés et appointés, à l'exclusion cependant des prêts hypothécaires accordés par la CGER à ces derniers.

**XVII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

**b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire <sup>1</sup> est un non-résident**

Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence

*(Encours à fin d'année, en milliards de francs)*

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1977	1978	1979	1980	1977	1978	1979	1980
<b>Communauté Economique Européenne ...</b>	120,2	144,7	171,3	256,8	65,0	71,4	81,9	124,4
Royaume-Uni .....	32,4	36,3	43,4	53,1	19,7	16,8	21,7	23,6
République Fédérale d'Allemagne .....	30,5	36,0	39,1	101,8	15,7	18,3	19,9	46,8
France .....	21,2	31,0	31,6	40,3	7,9	12,7	12,8	20,6
Pays-Bas .....	18,3	19,2	23,6	21,3	8,3	9,7	8,1	8,0
Italie .....	6,6	7,4	13,5	18,2	5,3	6,3	9,7	13,5
Luxembourg .....	5,0	7,8	8,9	8,1	2,8	3,2	4,3	3,6
Danemark .....	4,8	6,5	8,4	11,8	3,9	4,1	5,0	6,5
Irlande .....	1,4	0,5	2,8	2,2	1,4	0,3	0,4	1,8
<b>Autres pays d'Europe .....</b>	64,3	64,3	76,7	95,2	48,1	45,4	53,0	70,1
dont : Espagne .....	14,2	16,9	26,2	36,6	13,0	15,1	22,5	32,6
Suisse .....	13,6	15,4	17,6	21,4	5,9	6,7	8,8	10,9
Norvège .....	9,5	7,8	6,8	7,0	7,5	6,1	5,4	5,3
Suède .....	15,3	12,2	9,5	11,1	12,6	8,5	6,5	7,9
<b>Etats-Unis et Canada .....</b>	22,1	30,2	39,7	60,6	6,9	10,7	13,4	21,6
<b>Pays exportateurs de pétrole .....</b>	26,3	51,0	63,6	78,8	17,3	25,0	35,7	51,7
<b>Autres pays de l'Hémisphère occidental ...</b>	53,2	64,2	86,4	137,7	41,7	51,3	68,9	114,6
dont : Brésil .....	26,2	33,3	37,2	41,0	22,8	28,7	34,4	38,0
Mexique .....	11,6	12,4	19,2	30,8	9,5	9,7	14,8	26,4
<b>Autres pays d'Afrique .....</b>	31,2	33,7	33,3	37,8	21,4	22,4	27,7	30,2
dont : Afrique du Sud .....	7,2	5,1	4,5	3,8	6,0	4,0	2,9	2,7
République du Zaïre .....	6,9	8,4	7,0	7,6	5,3	5,5	6,6	6,7
<b>Australie et Nouvelle Zélande .....</b>	7,7	7,8	8,0	15,9	3,7	2,9	3,9	5,4
<b>Autres pays d'Asie .....</b>	11,5	11,0	13,0	31,1	6,0	5,7	8,7	21,1
dont : Japon .....	2,3	2,1	5,7	10,9	2,1	1,8	4,9	10,3
<b>Total ...</b>	<b>336,5</b>	<b>406,9</b>	<b>492,0</b>	<b>713,9</b>	<b>210,3</b>	<b>234,8</b>	<b>293,2</b>	<b>439,1</b>

<sup>1</sup> Est considéré comme tel celui qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a de la sorte l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier ou en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers. Dès lors, l'encours des traites tracées sur des non-résidents et remises à l'escompte par un

résident, ainsi que les encours ouverts sur lesquels s'imputent ces remises sont inclus dans le tableau XVII-8 a) et non dans le présent tableau.  
*Note* : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

## XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

### 1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR \*

*(milliards de francs)*

Moyennes journalières <sup>1</sup>	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)
	Banques de dépôts	Fonds des Rentes	Autres organismes <sup>2</sup>	Banques de dépôts	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes <sup>2</sup>	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
1973 .....	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7	11,5
1974 .....	6,2	1,4	4,2	3,1	3,9	4,2	0,6	11,8
1975 .....	6,5	5,7	3,4	4,1	0,1	10,4	1,0	15,6
1976 .....	6,8	0,8	3,6	4,4	1,2	4,6	1,0	11,2
1977 .....	7,0	1,0	3,6	4,8	1,1	4,4	1,3	11,6
1978 .....	6,9	0,8	3,8	5,1	0,1	4,7	1,6	11,5
1979 .....	8,2	0,1	3,4	5,2	0,2	4,7	1,6	11,7
1980 .....	7,0	0,1	3,9	5,1	...	4,4	1,5	11,0
1979 2 <sup>e</sup> trimestre .....	9,4	...	3,8	5,0	0,4	5,9	1,9	13,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	7,2	...	3,1	5,3	0,2	3,4	1,4	10,3
4 <sup>e</sup> trimestre .....	8,2	...	3,9	5,4	...	5,1	1,6	12,1
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	7,7	...	3,7	5,3	...	4,9	1,2	11,4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	6,1	0,2	3,9	4,8	...	3,8	1,6	10,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	6,6	0,1	3,9	4,9	...	4,0	1,7	10,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	7,8	...	4,1	5,5	...	4,8	1,6	11,9
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	7,4	...	4,8	5,0	0,5	4,9	1,8	15,8
2 <sup>e</sup> trimestre .....	7,1	...	4,4	5,5	...	4,2	1,8	11,5
1980 Juin .....	7,5	0,1	3,0	4,1	...	4,1	2,4	10,6
Juillet .....	5,3	0,2	3,4	4,5	...	2,2	2,2	8,9
Août .....	6,6	...	4,3	5,2	...	4,4	1,3	10,9
Septembre .....	7,9	...	4,2	5,2	...	5,5	1,4	12,1
Octobre .....	7,9	...	3,6	4,6	...	5,4	1,5	11,5
Novembre .....	7,1	...	3,6	5,3	...	4,0	1,4	10,7
Décembre .....	8,2	...	5,2	6,4	...	5,0	2,0	13,4
1981 Janvier .....	5,9	...	4,4	5,5	...	3,4	1,4	10,3
Février .....	8,1	...	5,6	4,2	0,7	6,8	2,0	13,7
Mars .....	8,1	...	4,5	5,1	0,7	4,6	2,2	12,6
Avril .....	4,7	...	4,3	6,2	...	0,5	2,3	9,0
Mai .....	6,6	...	4,3	6,0	...	3,5	1,4	10,9
Juin .....	10,1	...	4,6	4,2	...	8,8	1,7	14,7

\* La plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole régissant le marché du call money garanti », intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôts ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce protocole.

<sup>1</sup> Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

<sup>2</sup> Les colonnes (3) et (7) comprennent notamment les institutions financières publiques de crédit et les caisses d'épargne privées, auxquelles s'ajoutent dans la colonne (3) divers prêteurs « hors protocole ».

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX  
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS  
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES <sup>1</sup>**

*(milliards de francs)*

Moyennes des encours à fin de mois <sup>2</sup>	Portefeuille logé				Total  (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts  (1)	à l'I.R.G. <sup>3</sup>  (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger  (3)	à la B.N.B. <sup>4</sup>  (4)	
1973 .....	140,3	3,2	24,1	20,7	188,3
1974 .....	158,2	4,5	27,8	27,2	217,7
1975 .....	167,1	8,8	38,0	10,5	224,4
1976 .....	184,9	4,3	33,8	35,8	258,8
1977 .....	200,9	4,9	38,0	32,2	276,0
1978 .....	208,2	6,5	41,5	45,4	301,6
1979 .....	218,9	5,4	43,1	61,7	329,1
1980 .....	245,2	6,1	49,2	53,9	354,4
1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	213,7	3,7	39,8	58,1	315,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	214,9	6,8	44,0	58,7	324,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	222,4	3,4	44,2	62,2	332,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	224,5	7,6	44,6	67,7	344,4
1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	239,9	5,6	44,0	69,9	359,4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	248,2	3,8	50,1	65,1	367,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	244,8	4,8	51,3	45,6	346,5
4 <sup>e</sup> trimestre .....	247,8	10,3	51,6	34,9	344,6
1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	246,8	10,0	52,8	42,5	352,1

<sup>1</sup> Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parafinanciers d'exploitation), et à l'étranger.

<sup>2</sup> Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

<sup>3</sup> Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

<sup>4</sup> Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

**XVIII - 3a. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES  
EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur jusqu'au 1er novembre 1977)										Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux ordinaire
	Plafonds calculés selon la formule générale : pourcentages appliqués aux moyens d'action retenus 1 (1)	Ensemble des plafonds  (2)			Encours imputés 2			Marges disponibles  (6) = (2) - (5)			
					Effets visés  (3)	Effets non visés rés- comptés  (4)	Total  (5) = (3) + (4)				
(milliards de francs)											
1970 .....	9,00	38,0			20,7	6,2	26,9	11,1			—
1971 .....	9,00	43,9			19,0	9,4	28,4	15,5			—
1972 .....	8,00	46,2			20,4	14,6	35,0	11,2			—
1973 .....	5,50	37,8			14,4	18,0	32,4	5,4			—
1974 Juin .....	4,50	32,1			2,6	25,6	28,2	3,9			—
		Sous-plafond A 3 (2a)	Sous-plafond B 3 (2b)	Total (2) = (2a) + (2b)	Sous-plafond A 3 (3a)	Sous-plafond B 3 (3b)	Total (3) = (3a) + (3b)	Sous-plafond A 3 (4a) = (2a) - (3a)	Sous-plafond B 3 (4b) = (2b) - (3b)	Total (4) = (4a) + (4b) = (2) - (3)	
1974 .....	4,00	15,7	15,7	31,4	13,9	12,4	26,3	1,8	3,3	5,1	20,7
1975 Mars .....	4,25	24,1	10,3	34,4	14,8	6,3	21,1	9,3	4,0	13,3	21,2
Juin .....	4,75	—	—	39,0	—	—	13,6	—	—	25,4	21,2
Septembre .....	5,25	—	—	43,1	—	—	18,3	—	—	24,8	25,1
Décembre .....	5,25	—	—	49,5	—	—	29,1	—	—	20,4	25,7
1976 Mars .....	4,75	23,6	23,6	47,2	21,9	20,3	42,2	1,7	3,3	5,0	25,7
Juin .....	4,75	—	—	50,4	—	—	36,4	—	—	14,0	27,2
Septembre .....	4,25	23,0	23,0	46,0	19,8	19,6	39,4	3,2	3,4	6,6	27,2
Décembre .....	4,675	—	—	53,8	—	—	40,8	—	—	13,0	28,9
1977 Mars .....	5,25	—	—	59,9	—	—	29,5	—	—	30,4	29,8
Juin .....	5,25	—	—	59,8	—	—	35,7	—	—	24,1	30,3
Septembre .....	5,25	—	—	59,5	—	—	36,4	—	—	23,1	31,9
Octobre .....	5,25	—	—	59,5	—	—	43,3	—	—	16,2	31,9

1 Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts émis sous forme d'obligations et bons de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

2 Les encours imputés comprennent les effets réescomptables effectivement mobilisés dans le cadre des plafonds auprès de la B.N.B. ou à l'entremise de l'I.R.G. Ils comprennent également, jusqu'au 7 juillet 1974, les effets visés, réescomptés ou non, ayant maximum deux ans à courir (y compris les effets visés ou certifiés Creditexport, dont les conditions d'imputation ont été modifiées à diverses reprises).

3 a) du 8 juillet 1974 au 31 janvier 1975, du 12 février au 16 juin et du 28 juillet au 19 décembre 1976, le plafond de chaque banque était utilisable :

— par moitié pour le réescompte effectif, soit directement auprès de la B.N.B. aux taux d'escompte officiels de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir (sous-plafond A);

— par moitié pour le réescompte effectif auprès de l'I.R.G. et aux taux fixés par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Creditexport » ayant plus de 120 jours et maximum 1 an à courir (sous-plafond B).

b) du 1er février au 31 mars 1975, le plafond de chaque banque était utilisable à concurrence de 70 p.c. pour le sous-plafond A et de 30 p.c. pour le sous-plafond B.

c) du 1er avril 1975 au 11 février 1976, du 17 juin au 22 juillet 1976 et à partir du 20 décembre 1976, la répartition en sous-plafond A et B ayant été supprimée, chaque banque a disposé d'un plafond unique utilisable pour le réescompte :

— soit directement à la B.N.B., d'effets des types définis sous a) et n'ayant pas plus de 120 jours à courir;

— soit auprès de l'I.R.G. pour les effets de même nature et pour le papier « Creditexport » dont la durée ne dépasse pas un an.

## XVIII - 3b. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur depuis le 2 novembre 1977 <sup>1</sup> )									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux ordinaire (4)
	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles			
	Sous-plafond A <sup>2</sup>	Sous-plafond B <sup>2</sup>	Total	Sous-plafond A <sup>2</sup>	Sous-plafond B <sup>2</sup>	Total	Sous-plafond A <sup>2</sup>	Sous-plafond B <sup>2</sup>	Total	
	(1a)	(1b)	(1) = (1a) + (1b)	(2a)	(2b)	(2) = (2a) + (2b)	(3a) = (1a) - (2a)	(3b) = (1b) - (2b)	(3) = (3a) + (3b) ou (1) - (2)	
1979 Mars .....	55,7	18,5	74,2	44,4	5,9	50,3	11,3	12,6	23,9	34,9
Juin .....	25,5	50,9	76,4	24,5	41,9	66,4	1,0	9,0	10,0	34,9
Septembre ...	26,1	52,1	78,2	24,8	45,1	69,9	1,3	7,0	8,3	34,8
Décembre ....	26,7	53,5	80,2	25,3	47,3	72,6	1,4	6,2	7,6	34,8
1980 Mars .....	27,6	54,8	82,4	24,3	41,7	66,0	3,3	13,1	16,4	130,0 <sup>3</sup>
Juin .....	—	—	84,9	—	—	55,8	—	—	29,1	132,8
Juillet .....	—	—	84,9	—	—	46,1	—	—	38,8	132,8
Août .....	—	—	84,9	—	—	53,1	—	—	31,8	132,8
Septembre ...	—	—	86,5	—	—	39,6	—	—	46,9	135,7
Octobre .....	—	—	86,5	—	—	39,7	—	—	46,8	135,7
Novembre ....	—	—	86,6	—	—	53,9	—	—	32,7	135,7
Décembre ....	—	—	88,6	—	—	50,4	—	—	38,2	138,8
1981 Janvier .....	—	—	88,6	—	—	42,2	—	—	46,4	138,7
Février .....	—	—	88,6	—	—	60,8	—	—	27,8	138,7
Mars .....	—	—	90,2	—	—	65,9	—	—	24,3	142,1
Avril .....	—	—	90,2	—	—	66,2	—	—	24,0	142,1
Mai .....	—	—	90,1	—	—	71,3	—	—	18,8	142,1
Juin .....	—	—	91,8	—	—	66,7	—	—	25,1	144,7

<sup>1</sup> Les plafonds individuels sont, en principe, adaptés au début des mois de mars, juin, septembre et décembre, sur la base des encours moyens de chaque intermédiaire financier pour la période de douze mois se

terminant à la fin du trimestre civil précédent. Les pourcentages appliqués aux éléments pris en considération pour la détermination des plafonds, sont les suivants :

Date d'entrée en vigueur	Dépôts en francs belges en carnets ordinaires	Autres dépôts de la clientèle libellés en francs belges à moins d'un an	Marges non utilisées des crédits à court terme ouverts aux entreprises et particuliers	Encours utilisés des crédits accordés à l'origine aux entreprises et particuliers	
				à court terme	à long terme
	données mensuelles	données trimestrielles			
2 novembre 1977 ...	1,3	2,5	3,3	5,3	0,6

<sup>2</sup> a) du 12 octobre 1978 au 2 mai 1979, le plafond de chaque intermédiaire financier était utilisable à concurrence de :  
— 75 p.c. pour le réescompte, soit auprès de la B.N.B. au taux d'escompte officiel de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets certifiés, d'effets visés « Creditexport » ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et échéant dans les 120 jours (sous-plafond A);  
— 25 p.c. pour le réescompte auprès de l'I.R.G., au taux fixé par cette institution, d'effets des mêmes catégories qui ne seraient plus imputables sur le sous-plafond A, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Credit-export » ayant plus de 120 jours à maximum 1 an à courir (sous-plafond B).  
b) du 3 mai 1979 au 28 juin 1979, la subdivision du plafond des facilités de réescompte en deux tranches A et B a été supprimée.  
c) du 20 juin 1979 au 25 juin 1980, le plafond de chaque intermédiaire financier était scindé en un sous-plafond A s'élevant à un tiers du plafond total et un sous-plafond B à concurrence du montant restant.  
d) à partir du 26 juin 1980, la subdivision des facilités de réescompte en deux tranches A et B a été supprimée.

<sup>3</sup> Jusque fin février 1980, les quotas d'avances étaient établis sur base des moyens d'action recensés pour la détermination des plafonds de réescompte tel que ceux-ci étaient calculés avant que n'intervienne, en novembre 1977, la réforme du système des plafonds de réescompte. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1980, le quota d'avances de chaque intermédiaire financier est égal au triple de la partie de son plafond de réescompte liée aux besoins de trésorerie (pour la définition de cette partie du plafond : voir *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LII<sup>e</sup> année, tome II, n<sup>o</sup> 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte »).  
En outre, chaque intermédiaire a la possibilité de se créer un quota supplémentaire par conversion de son plafond de réescompte, mais dans la mesure seulement où il ne dispose pas d'un portefeuille d'effets réescomptables suffisant pour épuiser ledit plafond. Le quota supplémentaire est égal au triple du montant du plafond de réescompte dont il est fait abandon.

**XVIII - 3c. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES  
EN COMPTE COURANT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT  
ET DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur depuis le 2 novembre 1977 <sup>1</sup> )									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux ordinaire (4)
	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles			
	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	
	(1a)	(1b)	(1) = (1a) + (1b)	(2a)	(2b)	(2) = (2a) + (2b)	(3a) = (1a) - (2a)	(3b) = (1b) - (2b)	(3) = (3a) + (3b) ou (1) - (2)	

**I. INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

1979 Mars .....	8,4	2,8	11,2	3,8	0,4	4,2	4,6	2,4	7,0	33,2
Juin .....	3,8	7,7	11,5	1,8	1,8	3,6	2,0	5,9	7,9	33,2
Septembre ...	3,9	7,9	11,8	1,0	0,9	1,9	2,9	7,0	9,9	33,2
Décembre ....	4,1	8,1	12,2	2,5	2,5	5,0	1,6	5,6	7,2	33,2
1980 Mars .....	4,1	8,3	12,4	2,1	2,5	4,6	2,0	5,8	7,8	32,3 <sup>3</sup>
Juin .....	—	—	12,7	—	—	4,8	—	—	7,9	42,1
Juillet .....	—	—	12,7	—	—	4,1	—	—	8,6	42,1
Août .....	—	—	12,7	—	—	3,3	—	—	9,4	42,1
Septembre ...	—	—	13,2	—	—	2,9	—	—	10,3	43,3
Octobre .....	—	—	13,2	—	—	2,4	—	—	10,8	43,3
Novembre ....	—	—	13,2	—	—	1,9	—	—	11,3	43,3
Décembre ....	—	—	13,5	—	—	2,7	—	—	10,8	44,2
1981 Janvier .....	—	—	13,5	—	—	2,3	—	—	11,2	44,2
Février .....	—	—	13,5	—	—	2,9	—	—	10,6	44,2
Mars .....	—	—	13,6	—	—	2,6	—	—	11,0	44,8
Avril .....	—	—	13,6	—	—	4,1	—	—	9,5	44,8
Mai .....	—	—	13,6	—	—	4,1	—	—	9,5	44,8
Juin .....	—	—	13,7	—	—	4,4	—	—	9,3	45,4

**II. CAISSES D'EPARGNE PRIVEES**

1979 Mars .....	3,4	1,2	4,6	0,9	...	0,9	2,5	1,2	3,7	14,6
Juin .....	1,6	3,2	4,8	0,5	...	0,5	1,1	3,2	4,3	14,6
Septembre ...	1,6	3,3	4,9	1,0	0,2	1,2	0,6	3,1	3,7	14,6
Décembre ....	1,8	3,7	5,5	1,4	1,3	2,7	0,4	2,4	2,8	14,6
1980 Mars .....	1,9	3,7	5,6	1,6	0,9	2,5	0,3	2,8	3,1	13,2 <sup>3</sup>
Juin .....	—	—	5,8	—	—	1,8	—	—	4,0	13,6
Juillet .....	—	—	5,8	—	—	0,9	—	—	4,9	13,6
Août .....	—	—	5,8	—	—	0,7	—	—	5,1	13,6
Septembre ...	—	—	6,0	—	—	1,1	—	—	4,9	13,9
Octobre .....	—	—	6,0	—	—	1,4	—	—	4,6	13,9
Novembre ....	—	—	6,0	—	—	2,6	—	—	3,4	13,9
Décembre ....	—	—	6,2	—	—	2,3	—	—	3,9	14,1
1981 Janvier .....	—	—	6,2	—	—	1,8	—	—	4,4	14,1
Février .....	—	—	6,2	—	—	2,3	—	—	3,9	14,1
Mars .....	—	—	6,2	—	—	3,1	—	—	3,1	14,2
Avril .....	—	—	6,2	—	—	3,6	—	—	2,6	14,2
Mai .....	—	—	6,2	—	—	3,2	—	—	3,0	14,2
Juin .....	—	—	6,4	—	—	3,6	—	—	2,8	14,6

<sup>1</sup> Voir note 1 du tableau XVIII-3b.

<sup>2</sup> Voir note 2 du tableau XVIII-3b.

<sup>3</sup> Voir note 3 du tableau XVIII-3b.

**Références bibliographiques :** *Statistiques économiques belges 1960-1970.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ». — XXXV<sup>e</sup> année, tome I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ». — XXXVII<sup>e</sup> année, vol. I, nos 8 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1<sup>er</sup> janvier 1962 et le marché monétaire belge ». — XLII<sup>e</sup> année, tome II, n° 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVI<sup>e</sup> année, tome I, n° 1, janvier 1971 : « Une nouvelle statistique : Plafonds de réescompte et de

visa des banques à la Banque Nationale de Belgique ». — XLIX<sup>e</sup> année, tome I, n° 6, juin 1974 : « Communication du 28 juin 1974 de la Banque Nationale de Belgique concernant les plafonds de réescompte et les comptes courants d'avances ». — Le année, tome I, n° 8, mars 1975 : « Adaptation des plafonds de réescompte et de visa de la Banque Nationale de Belgique » et tome II, n° 3, septembre 1975 : « Relèvement des plafonds de réescompte et des quotas d'avances de la Banque Nationale ». — LI<sup>e</sup> année, tome I, n° 2, février 1976 : « Mesure de politique monétaire ». LI<sup>e</sup> année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1976 : « Mesures de politique monétaire ». — LII<sup>e</sup> année, tome II, n° 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte ».

## XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

### 1a. — BAREME OFFICIEL DES TAUX D'ESCOMPTE ET D'AVANCES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte 1		Avances en compte courant et prêts 2
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations certifiées représentatives d'opérations de commerce extérieur	Autres traites et promesses	
1974 8 juillet .....	8,75	9,50	9,50
1975 30 janvier .....	8,25	9,00	9,00
13 mars .....	7,50	8,00	8,00
24 avril .....	7,00	7,50	7,50
29 mai .....		6,50	6,50
21 août .....		6,00	6,00
1976 18 mars .....		7,00	7,00
23 juillet .....		8,00	8,00
13 août .....		9,00	9,00
1 <sup>er</sup> octobre .....		9,00	12,50
20 octobre .....		9,00	12,00
18 novembre .....		9,00	11,00
9 décembre .....		9,00	10,00
1977 6 janvier .....		8,00	8,00
17 février .....		7,00	7,00
5 mai .....		6,50	6,50
23 juin .....		6,00	6,00
2 décembre .....		7,00	7,00
14 décembre .....		9,00	9,00
1978 5 janvier .....		8,50	8,50
19 janvier .....		7,50	7,50
2 février .....		6,50	6,50
16 mars .....		6,00	6,00
30 mars .....		5,50	5,50
27 juillet .....		6,00	6,00
12 octobre .....		6,00	8,50
1979 18 janvier .....		6,00	8,00
1 <sup>er</sup> février .....		6,00	7,50
8 mars .....		6,00	7,00
3 mai .....		7,00	7,00
31 mai .....		8,00	8,00
14 juin .....		9,00	9,00
29 juin .....		9,00	11,00
4 octobre .....		10,00	12,00
13 décembre .....		10,50	12,50
1980 28 février .....		12,00	13,50
20 mars .....		14,00	15,00
5 juin .....		14,00	14,50
26 juin .....		13,00	13,00
31 juillet .....		12,00	12,00
1981 5 mars .....		12,00	13,00
26 mars .....		13,00	15,00
31 mars .....		16,00	18,00
16 avril .....		15,00	17,00
30 avril .....		14,00	16,00
28 mai .....		13,00	15,00

<sup>1</sup> Du 8 juillet 1974 au 31 mars 1975, du 12 février au 16 juin 1976, du 28 juillet au 19 décembre 1976, du 12 octobre 1978 au 2 mai 1979 et du 29 juin 1979 au 25 juin 1980 pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les effets imputés sur le sous-plafond de réescompte A (cf. tableau XVIII-3).

<sup>2</sup> Pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les avances à l'intérieur du quota mensuel que la B.N.B. leur a attribué. Quotité maximum : certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes : 95 p.c.; autres effets publics : 80 p.c. Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

**XIX - 1b. — TAUX SPECIAUX DE LA BANQUE  
NATIONALE DE BELGIQUE**

**XIX - 1c. — TAUX MOYEN PONDERE  
DE LA BANQUE NATIONALE  
DE BELGIQUE <sup>1</sup>**

Dates des changements	Escompte d'effets imputés sur le sous-plafond de réescompte B	Avances au-delà du quota mensuel attribué aux banques, aux caisses d'épargne privées et aux institutions publiques de crédit	Fin de période	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1978 ...	8,50	9,50	1974 .....	9,18
1979 18 janvier .....	8,00	8,50	1975 .....	5,73
1 <sup>er</sup> février .....	7,50	8,00	1976 .....	9,06
8 mars .....	7,00	7,00	1977 .....	7,73
3 mai .....	—	7,00	1978 .....	6,89
31 mai .....	—	8,00	1979 .....	11,53
14 juin .....	—	9,00	1980 .....	12,00
29 juin .....	11,00	12,00	1979 1 <sup>er</sup> trimestre .....	6,15
28 septembre .....	11,00	13,00	2 <sup>e</sup> trimestre .....	7,31
4 octobre .....	12,00	13,00	3 <sup>e</sup> trimestre .....	10,46
13 décembre .....	12,50	13,50	4 <sup>e</sup> trimestre .....	11,53
1980 28 février .....	13,50	14,50	1980 1 <sup>er</sup> trimestre .....	12,67
14 mars .....	13,50	18,00	2 <sup>e</sup> trimestre .....	13,01
20 mars .....	15,00	18,00	3 <sup>e</sup> trimestre .....	12,00
29 avril .....	15,00	17,00	4 <sup>e</sup> trimestre .....	12,00
21 mai .....	15,00	16,50	1981 1 <sup>er</sup> trimestre .....	12,15
30 mai .....	15,00	16,00	2 <sup>e</sup> trimestre .....	12,95
5 juin .....	14,50	15,50	1980 Juin .....	13,01
26 juin .....	—	14,00	Juillet .....	12,04
31 juillet .....	—	13,00	Août .....	12,00
1981 5 mars .....	—	14,00	Septembre .....	12,00
25 mars .....	—	16,00	Octobre .....	12,00
31 mars .....	—	20,00	Novembre .....	12,00
16 avril .....	—	19,00	Décembre .....	12,00
30 avril .....	—	18,00	1981 Janvier .....	12,00
28 mai .....	—	17,00	Février .....	12,00
12 juin .....	—	16,00	Mars .....	12,15
			Avril .....	13,25
			Mai .....	13,01
			Juin .....	12,95

<sup>1</sup> Coût moyen du recours à la B.N.B. pour les intermédiaires financiers qui financent directement ou indirectement des crédits aux entreprises et particuliers. Ce coût est calculé en faisant la moyenne des différents taux

pondérés par l'encours des financements obtenus par ces intermédiaires à ces taux.

## XIX - 2. — TAUX DE L'INSTITUT DE REESCOMPTE ET DE GARANTIE

Source : I.R.G.

Périodes 1	Taux pratiqués à l'achat de papier bancable 2			Périodes 1	Taux de négociation d'effets non bancables 3 à environ		
	Effets n'ayant plus que 120 jours à courir à imputer sur le		Effets « Crédit-export » ayant un maximum de 1 an à courir		30 jours	60 jours	90 jours
	Sous-plafond A	Sous-plafond B					
1972 Mars 14 .....	3,20 <sup>4</sup>	—	—	1972 Mars 27 .....	2,95	3,20	3,40
1972 .....	4,90 <sup>4</sup>	—	—	1972 .....	5,10	5,40	5,40
1973 Mars 6 .....	4,70 <sup>4</sup>	—	—	1973 Janvier 15 .....	5,90	5,90	5,90
1973 .....	7,65	—	—	Avril 9 .....	4,90	5,20	5,40
1974 .....	8,65	10,00	—	1973 .....	9,50	9,50	9,50
1975 .....	5,25	—	5,75	1974 Juillet 8 .....	13,75	13,75	13,75
1976 Février 13 .....	5,90	8,10	—	1974 .....	10,00	10,50	10,90
Mars 5 .....	—	6,75	—	1975 .....	*	5,70	5,80
Octobre 4 .....	8,90	13,50	8,75	1976 Février 12 .....	*	8,10	8,10
1977 Octobre 12 .....	5,55	—	5,55	Mars 4 .....	7,00	7,00	7,00
1979 Juin .....	8,90	11,00	8,75	Octobre 15 .....	15,55	*	15,00
Septembre .....	8,90	11,00	8,75	1977 Novembre 15 .....	6,50	6,75	6,75
Décembre .....	10,40	12,50	10,25	Novembre 30 .....	5,40	5,70	5,90
1980 Mars .....	13,90	15,25	13,90	1979 Juin .....	9,00	9,40	9,40
Juin .....	12,90	—	12,90	Septembre .....	12,30	11,80	11,80
Juillet .....	12,50 <sup>4</sup>	—	12,50	Décembre .....	13,20	13,75	13,75
Août .....	11,60	—	11,40	1980 Mars .....	16,35	16,60	16,50
Septembre .....	11,60	—	11,40	Juin .....	13,35	13,25	13,90
Octobre .....	11,60	—	11,40	Juillet .....	11,95	*	*
Novembre .....	11,60	—	11,40	Août .....	11,60	11,70	11,85
Décembre .....	11,80	—	11,40	Septembre .....	11,35	11,65	11,85
1981 Janvier .....	11,80 <sup>5</sup>	—	11,40	Octobre .....	11,20	11,40	11,60
Février .....	11,80 <sup>5</sup>	—	11,40	Novembre .....	11,35	12,00	12,00
Mars .....	12,90	—	12,25	Décembre .....	11,55	12,00	12,20
Avril 1 .....	15,90	—	—	1981 Janvier .....	11,25	11,40	11,60
Avril .....	14,90	—	—	Février .....	11,95	*	12,75
Mai .....	13,90	—	—	Mars .....	13,95	*	*
Juin .....	12,90	—	12,25	Avril .....	16,50	16,30	*
				Mai .....	15,70	*	*
				Juin .....	13,85	14,15	14,30

<sup>1</sup> Lorsqu'aucune date précise n'accompagne la mention de la période, il s'agit du dernier taux de la période; lorsqu'une date précise accompagne la mention de la période, il s'agit de la date à laquelle le taux atteint un maximum ou un minimum au cours de cette période.

<sup>2</sup> Ce papier répond aux critères d'éligibilité à l'escompte de la B.N.B. et est imputé sur les plafonds de réescompte alloués par celle-ci aux intermédiaires financiers (cf. tableau XVIII-3).

<sup>3</sup> Les négociations par l'I.R.G. comprennent tant les effets virtuellement bancables mais non imputés sur les plafonds de réescompte, que d'autres effets commerciaux.

<sup>4</sup> Taux pour les opérations de 61 à 120 jours.

<sup>5</sup> Taux pour les opérations de 31 à 120 jours

\* Pas d'opérations.

**IX - 3. — TAUX DE L'ARGENT  
AU JOUR LE JOUR**

Période	Moyennes <sup>1</sup>
73 .....	4,81
74 .....	9,25
75 .....	4,63
76 .....	8,38
77 .....	5,58
78 .....	5,17
79 .....	7,96
80 .....	11,11
79 2 <sup>e</sup> trimestre .....	5,89
3 <sup>e</sup> trimestre .....	9,28
4 <sup>e</sup> trimestre .....	10,62
80 1 <sup>er</sup> trimestre .....	11,31
2 <sup>e</sup> trimestre .....	13,37
3 <sup>e</sup> trimestre .....	10,34
4 <sup>e</sup> trimestre .....	9,73
81 1 <sup>er</sup> trimestre .....	9,82
2 <sup>e</sup> trimestre .....	12,62
80 Juin .....	11,96
Juillet .....	11,84
Août .....	9,80
Septembre .....	9,51
Octobre .....	9,50
Novembre .....	10,04
Décembre .....	9,73
81 Janvier .....	10,20
Février .....	8,98
Mars .....	10,25
Avril .....	16,44
Mai .....	12,51
Juin .....	9,40

**XIX - 4. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE  
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

	Certificats de trésorerie à très court terme <sup>2</sup>			Certificats du Fonds des Rentes <sup>3</sup> (4 mois)		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication <sup>6</sup>		
	1 mois	2 mois	3 mois	4 6	5 6		6 mois	9 mois	12 mois
	(fin de période)								
1972 .....	3,90	4,20	4,50	4,85	4,12	1972 12 déc.	4,85	5,25	5,85
1973 .....	7,05	7,35	7,65	7,95	6,36	1973 11 déc.	*	*	8,10
1974 .....	10,00	10,25	10,50	11,00	10,85	1974 10 déc.	*	*	*
1975 .....	5,55	5,80	6,05	6,20	7,14	1975 9 déc.	6,75	*	*
1976 .....	10,00	10,00	10,00	10,50	9,96	1976 14 déc.	10,75	*	10,50
1977 .....	8,75	9,00	9,25	9,50	7,55	1977 13 déc.	7,75	*	*
1978 .....	9,50	9,50	9,25	9,25	7,32	1978 12 déc.	*	*	*
1979 .....	14,20	14,30	14,40	14,45	10,07	1979 13 mars	8,00	*	*
1980 .....	12,25	12,50	12,75	13,10	14,18	12 juin	9,40	*	9,45
1979 1 <sup>er</sup> trim.	7,50	7,75	7,90	8,05	8,48	11 sept.	11,50	11,00	*
2 <sup>e</sup> trim.	10,75	11,00	11,25	9,75	8,72	11 déc.	14,10	13,75	*
3 <sup>e</sup> trim.	13,00	13,00	13,00	12,50	11,89	1980 11 mars	15,25	*	*
4 <sup>e</sup> trim.	14,20	14,30	14,40	14,45	14,09	10 juin	14,25	*	*
1980 1 <sup>er</sup> trim.	17,25	17,50	17,50	17,50	14,69	8 juill.	13,25	13,10	*
2 <sup>e</sup> trim.	14,25	14,00	13,75	14,00	16,37	12 août	12,75	12,75	*
3 <sup>e</sup> trim.	11,85	12,10	12,35	12,60	12,91	9 sept.	12,75	*	*
4 <sup>e</sup> trim.	12,25	12,50	12,75	13,10	12,82	14 oct.	12,90	12,90	*
1981 1 <sup>er</sup> trim.	16,00	16,50	17,00	17,00	13,30	13 nov.	13,00	12,85	*
2 <sup>e</sup> trim.	14,50	14,75	15,00	15,25	16,76	9 déc.	*	*	*
1980 Juin ..	14,25	14,00	13,75	14,00	14,79	1981 13 janv.	12,80	*	*
Juillet ..	12,50	12,50	12,75	13,00	13,39	10 févr.	12,75	*	*
Août ...	12,10	12,10	12,35	12,60	12,67	10 mars	13,85	*	*
Sept. ..	11,85	12,10	12,35	12,60	12,60	14 avril	16,50	*	*
Oct. ...	11,60	11,85	12,10	12,45	12,48	12 mai	16,50	*	*
Nov. ..	12,25	12,50	12,75	13,00	12,72	9 juin	16,25	*	*
Déc. ..	12,25	12,50	12,75	13,10	13,10	14 juill.	16,35	16,25	*
1981 Janv. ..	11,60	11,85	12,10	12,35	12,87				
Févr. ..	12,50	13,00	13,25	13,00	12,69				
Mars ..	16,00	16,50	17,00	17,00	14,23				
Avril ..	17,00	17,00	17,00	17,00	17,22				
Mai ...	16,75	16,75	16,75	16,85	16,98				
Juin ..	14,50	14,75	15,00	15,25	15,78				

Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre du protocole dressé en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ce protocole.

Cf. arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par l'arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3233).

Les certificats du Fonds des Rentes, créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, peuvent être détenus par les banques belges et luxembourgeoises, les caisses d'épargne privées, les institutions financières du secteur public et certains paraétatiques d'exploitation. Les taux indiqués

étaient également valables pour les certificats de trésorerie B, qui ont été créés lors de la même réforme et remboursés définitivement le 18 juillet 1977.

4 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire de l'année, du trimestre ou du mois.

5 Moyenne pondérée des taux des adjudications hebdomadaires de l'année, du trimestre ou du mois.

6 Taux uniques valables pour tous les certificats adjudgés (taux les plus élevés retenus).

\* Pas d'adjudication.

## XIX - 5. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES <sup>1</sup>

Dates des changements	Comptes de dépôts à					
	vue	terme <sup>2</sup>				
		15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Taux en vigueur au 31-12-1974 .....	0,50	4,75	5,75	7,00	7,50	8,25
1975 10 février .....	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,25
16 février .....	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,00
10 mars .....	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,75
1 <sup>er</sup> avril .....	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,25
20 mai .....	0,50	3,50	4,50	5,50	6,00	7,25
9 juin .....	0,50	3,00	4,00	5,00	5,50	6,75
10 octobre .....	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	6,75
1976 12 janvier .....	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	7,00
15 avril .....	0,50	3,00	4,00	5,15	5,75	7,25
23 août .....	0,50	3,75	4,75	5,90	6,25	7,25
20 septembre .....	0,50	4,75	5,75	6,75	7,00	7,25
1977 17 janvier .....	0,50	4,25	5,25	6,50	6,75	7,25
1 <sup>er</sup> mars .....	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,25
22 juin .....	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,00
5 juillet .....	0,50	3,00	4,00	5,25	6,00	7,00
19 septembre .....	0,50	2,75	3,75	5,00	5,75	6,75
1978 13 avril .....	0,50	2,50	3,25	4,50	5,25	6,25
1979 16 janvier .....	0,50	3,00	3,75	5,00	5,75	6,25
22 janvier .....	0,50	3,00	3,75	5,00	5,75	6,75
19 mars .....	0,50	2,75	3,50	4,75	5,75	6,75
16 juin .....	0,50	3,25	4,00	5,25	6,25	7,25
16 juillet .....	0,50	4,25	4,75	5,75	6,50	7,25
10 septembre .....	0,50	4,50	5,00	6,00	6,75	7,75
29 novembre .....	0,50	5,50	6,00	6,50	7,00	8,00
1980 17 mars .....	0,50	7,00	8,00	8,50	8,50	9,00
9 juin .....	0,50	6,75	7,75	8,25	8,50	9,00
2 juillet .....	0,50	6,25	7,25	8,00	8,25	9,00
5 août .....	0,50	5,75	6,75	7,50	8,00	9,00

<sup>1</sup> Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales, pour les dépôts ordinaires. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.

<sup>2</sup> Les variations des taux des dépôts ordinaires à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

## XIX - 6. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Dates des changements	1 <sup>re</sup> tranche <sup>1</sup>		2 <sup>e</sup> tranche <sup>2</sup>	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité <sup>3</sup>	Taux d'intérêt	Prime de fidélité <sup>3</sup>
Taux en vigueur au 31-12-1974 .....	4,75	1,50	3,75	1,50
1975 1 <sup>er</sup> janvier .....	5,00	1,25	4,00	1,25
16 mars .....	4,75	1,25	3,75	1,25
1 <sup>er</sup> mai .....	4,50	1,25	3,50	1,25
16 juin .....	4,25	1,25	3,25	1,25
1977 16 septembre .....	4,00	1,50	3,00	1,50
1978 1 <sup>er</sup> janvier .....	4,00	1,25	3,00	1,25
16 avril .....	3,75	1,25	2,75	1,25
1979 16 janvier .....	4,25	1,00	3,25	1,00
16 juin .....	4,75	1,00	3,75	1,00
16 septembre .....	5,00	1,00	4,00	1,00
1980 1 <sup>er</sup> janvier .....	5,25	1,00	4,25	1,00
	Taux d'intérêt		Prime de fidélité <sup>3</sup>	
1 <sup>er</sup> avril <sup>4</sup> .....	5,25		1,00	

<sup>1</sup> Dépôts (ou fraction des dépôts) jusqu'à 500.000 F.

<sup>2</sup> Fraction des dépôts dépassant 500.000 F.

<sup>3</sup> La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année.

<sup>4</sup> A partir du 1<sup>er</sup> avril 1980, une prime de 1,50 p.c. l'an a été accordée aux accroissements d'avoirs réalisés du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juillet 1980 s'ils

restaient en compte jusqu'au 31 décembre 1980. La prime a été ramonée à 1 p.c. l'an pour les accroissements réalisés du 16 juillet au 31 décembre 1980. Aucune prime n'a été allouée si au 31 décembre 1980 les avoirs étaient égaux ou inférieurs à ceux du 31 décembre 1979. En 1981, une prime d'accroissement de 0,50 p.c., est attribuée à partir du 1<sup>er</sup> juillet, pour les sommes versées entre le 16 janvier et le 15 juillet et qui restent en dépôt jusqu'au 31 décembre.

**XIX - 7. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,  
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES <sup>1</sup>**

Emprunts émis après le 1<sup>er</sup> décembre 1962

Début de période	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans			Taux moyen pondéré
	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	Sociétés privées	
1973 .....	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74	7,14
1974 .....	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56	7,90
1975 .....	8,76	9,18	9,03	9,41	10,90	9,13
1976 .....	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29	8,69
1977 .....	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70	9,35
1978 .....	9,01	8,73	8,76	9,04	9,85	8,86
1979 .....	8,60	8,60	8,80	8,96	9,58	8,72
1980 .....	10,61	10,83	11,13	11,07	11,93	10,86
1981 .....	12,14	12,43	13,04	12,36	—	12,45
1979 Avril .....	8,54	8,48	8,90	8,91	9,38	8,67
Juillet .....	9,23	9,15	9,42	9,45	10,13	9,30
Octobre .....	9,63	9,67	9,90	9,95	10,92	9,75
1980 Janvier .....	10,61	10,83	11,13	11,07	11,93	10,86
Avril .....	11,98	12,17	12,45	12,36	—	12,17
Juillet .....	11,45	11,77	11,84	11,94	—	11,67
Août .....	11,20	11,47	11,77	11,60	<sup>2</sup>	11,46
Septembre .....	11,54	11,85	12,08	11,81	<sup>2</sup>	11,79
Octobre .....	11,86	12,20	12,43	12,22	<sup>2</sup>	12,14
Novembre .....	11,95	12,32	12,56	12,26	<sup>2</sup>	12,24
Décembre .....	11,78	12,26	12,61	12,21	—	12,17
1981 Janvier .....	12,14	12,43	13,04	12,36	—	12,45
Février .....	12,30	12,57	13,19	12,49	—	12,57
Mars .....	12,64	12,78	13,44	12,78	—	12,85
Avril .....	13,05	13,00	13,57	12,94	—	13,16
Mai .....	13,07	12,94	13,52	13,06	—	13,15
Juin .....	13,26	13,11	13,85	13,26	—	13,38
Juillet .....	13,89	13,59	14,18	13,52	—	13,84

<sup>1</sup> Taux de rendement moyen calculé avant retenues fiscales à la source. Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour

majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.  
<sup>2</sup> Vu le nombre restreint des emprunts de sociétés privées cotées à la bourse, la moyenne des taux de rendement de la série n'est pas publiée mais les taux de rendements individuels ont été pris en considération pour le calcul du « Taux moyen pondéré ».

**XIX - 8. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS  
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel <sup>1</sup>	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel <sup>1</sup>	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel <sup>1</sup>	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel <sup>1</sup>
Taux en vigueur au 31-12-1972 .....	5,25	100,00	5,25	6,25	100,00	6,25	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00
1973 15 janvier ...	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
4 juin .....	5,75	100,00	5,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25	7,25	98,50	7,40
1 <sup>er</sup> septembre .	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
15 décembre ..	6,75	100,00	6,75	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
1974 6 février ...	7,25	100,00	7,25	8,00	100,00	8,00	8,00	98,75	8,18	8,25	98,75	8,38
20 mai .....	8,00	100,00	8,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	98,75	9,14
9 septembre .	8,25	100,00	8,25	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1975 16 février ...	8,00	100,00	8,00	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
10 mars .....	7,75	100,00	7,75	9,00	100,00	9,00	9,25	100,00	9,25	9,25	100,00	9,25
24 avril .....	7,25	100,00	7,25	8,50	100,00	8,50	8,75	100,00	8,75	8,75	100,00	8,75
9 juin .....	6,75	100,00	6,75	8,00	100,00	8,00	8,25	100,00	8,25	8,25	100,00	8,25
1976 12 janvier ...	7,00	100,00	7,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	99,00	9,11
20 avril .....	7,25	100,00	7,25	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
1977 22 juin .....	7,00	100,00	7,00	9,25	100,00	9,25	9,75	100,00	9,75	9,75	100,00	9,75
12 août .....	7,00	100,00	7,00	9,00	100,00	9,00	9,50	100,00	9,50	9,50	100,00	9,50
19 septembre .	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
1978 13 avril .....	6,25	100,00	6,25	8,00	100,00	8,00	8,50	100,00	8,50	8,50	100,00	8,50
1979 22 janvier ...	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
16 juin .....	7,25	100,00	7,25	9,00	100,00	9,00	9,25	99,00	9,41	9,25	99,00	9,36
10 septembre .	7,75	100,00	7,75	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	10,00
29 novembre .	8,00	100,00	8,00	10,00	100,00	10,00	10,50	97,75	10,88	10,50	97,75	10,78
1980 28 janvier ...	8,00	100,00	8,00	10,25	100,00	10,25	11,00	100,00	11,00	11,00	100,00	11,00
14 mars .....	9,00	100,00	9,00	11,75	100,00	11,75	11,75	100,00	11,75	11,75	100,00	11,75
28 avril .....	9,00	100,00	9,00	12,50	100,00	12,50	12,50	100,00	12,50	12,50	100,00	12,50
1981 26 janvier ...	9,00	100,00	9,00	13,00	100,00	13,00	13,00	100,00	13,00	13,00	100,00	13,00

<sup>1</sup> Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placeurs institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXI<sup>e</sup> année, tome I, no 2, février 1956 : « Statistique des rendements des principaux types d'obligations » ; XXXIII<sup>e</sup> année, tome II, no 5,

novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV<sup>e</sup> année, tome I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVII<sup>e</sup> année, tome I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1<sup>er</sup> janvier 1962 et le marché monétaire belge ».



## XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

### 1. — TAUX D'ESCOMPTE \*

(pour cent par an)

Mois des changements	République Fédérale d'Allemagne 1		Etats-Unis 2		France		Royaume-Uni		Italie 3		Pays-Bas 4		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1980		7,50		13,00		9,50		14,00		19,50		8,00		17,26		3,0
1981 Janvier ...													8	17,00		
Janvier ...													15	16,97		
Janvier ...													22	17,00		
Janvier ...													29	17,11		
Février ...													12	17,15	3	3,5
Février ...													19	17,14	20	4,0
Février ...													26	17,08		
Mars .....							10	12,00				3	9,00 <sup>5</sup>	5	17,16	
Mars .....													12	17,11		
Mars .....													19	16,59		
Mars .....										23	22,00		26	16,69		
Avril .....													2	16,74		
Avril .....													9	16,94		
Avril .....													16	17,16		
Avril .....													23	17,40		
Avril .....													30	17,60		
Mai .....			5	14,00									7	18,71	11	5,0
Mai .....													14	18,98		
Mai .....													21	19,06		
Mai .....													28	18,68		
Juin .....													4	19,10		
Juin .....													11	19,07		
Juin .....													25	19,08		
Juillet ....													2	19,06		
Juillet ....													9	19,09		
Juillet ....													16	19,04		
Juillet ....													23	19,89		
Juillet ....													30	20,54		

\* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

1 Taux d'application pour le papier mobilisé à l'intérieur des limites imposées par la Bundesbank. En plus, pendant certaines périodes, la Bundesbank met à la disposition des banques de la « monnaie banque centrale » sous forme d'achat avec obligation de rachat par les banques après 10 jours, d'effets commerciaux éligibles au réescompte à des taux variables, mais supérieurs au taux d'escompte officiel.

2 Federal Reserve Bank of New York.

3 Taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au réescompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédant celui de l'opération.

4 La Nederlandsche Bank applique une commission spéciale pour les banques dont le recours moyen à la banque centrale, pendant une période déterminée, excède une limite imposée.

5 Le taux des avances qui est plus représentatif, s'élève à 10,00 p.c.

## XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(milliards de francs français)

	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1980 8 mai	1981 7 mai	1980 5 juin	1981 4 juin
<b>ACTIF</b>								
Or et créances sur l'étranger .....	110,2	135,5	211,7	354,2	240,8	361,0	242,2	360,0
Or .....	78,8	93,7	133,3	226,9	138,3	226,9	133,2	226,9
Disponibilités à vue à l'étranger .....	20,6	33,0	29,9	42,8	32,4	40,1	33,4	39,7
Ecus .....	—	—	33,0	70,5	61,4	81,7	61,5	81,9
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes <sup>1</sup> .....	10,8	8,8	10,5	14,0	8,7	12,3	9,1	11,5
Créances sur le Trésor .....	12,2	14,7	16,7	18,9	19,5	14,5	19,8	18,4
Monnaies divisionnaires .....	...	...	0,1	0,2	0,3	0,6	0,3	0,6
Comptes courants postaux .....	0,5	0,6	0,5	0,3	0,3	0,3	0,6	0,2
Concours au Trésor Public <sup>2</sup> .....	10,1	12,1	13,8	15,5	16,3	10,6	16,3	14,4
Avance à l'Institut d'Emission des D.O.M. <sup>3</sup> .....	1,6	2,0	2,3	2,9	2,6	3,0	2,6	3,2
Créances provenant d'opérations de refinancement .....	84,1	114,2	112,6	121,4	81,2	89,9	83,1	122,0
Effets escomptés <sup>4</sup> .....	34,1	41,3	48,8	59,8	51,9	63,2	53,5	64,9
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations <sup>4</sup> .....	29,6	50,5	38,0	35,0	14,4	11,1	13,1	40,8
Avances sur titres .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement .....	20,3	22,3	25,7	26,5	14,8	15,4	16,4	16,2
Or et autres actifs de réserve à recevoir du FECOM .....	—	—	41,5	65,8	42,1	66,4	42,1	66,4
Divers .....	4,0	4,6	5,4	5,7	4,5	5,2	6,0	6,4
<b>Total ...</b>	<b>210,5</b>	<b>269,0</b>	<b>387,9</b>	<b>566,0</b>	<b>388,1</b>	<b>537,0</b>	<b>393,2</b>	<b>573,2</b>

### PASSIF

Billets en circulation .....	121,0	130,3	137,9	144,0	136,8	146,5	137,3	150,6
Comptes créditeurs extérieurs .....	5,1	6,2	5,8	8,2	8,5	9,0	9,0	10,7
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères .....	0,8	2,2	2,2	3,1	3,8	2,8	4,3	4,5
Compte spécial du Fonds de Stabilisation des Changes - Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux .....	2,8	2,7	3,6	5,1	4,7	6,2	4,7	6,2
Dépôts en devises des banques et institutions étrangères .....	1,5	1,3	—	—	—	—	—	—
Compte courant du Trésor public .....	5,2	27,9	20,4	33,3	6,0	...	10,5	...
Comptes créditeurs des agents économiques et financiers .....	12,2	20,8	24,3	42,6	19,8	42,1	19,6	72,2
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves .....	9,9	17,8	21,4	38,8	17,7	39,5	17,3	41,5
Engagements résultant d'interventions sur le marché monétaire .....	—	—	—	...	—	0,2	—	0,5
Autres comptes; dispositions et autres engagements à vue .....	2,3	3,0	2,9	3,8	2,1	2,4	2,3	30,2
Ecus à livrer au FECOM .....	—	—	32,2	60,0	52,4	64,2	52,4	64,2
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or .....	59,1	73,8	152,9	263,8	152,9	263,8	152,9	263,8
Capital et fonds de réserve .....	1,4	1,5	1,6	1,8	1,8	1,9	1,8	1,9
Divers .....	6,5	8,5	12,8	12,3	9,9	9,5	9,7	9,8
<b>Total ...</b>	<b>210,5</b>	<b>269,0</b>	<b>387,9</b>	<b>566,0</b>	<b>388,1</b>	<b>537,0</b>	<b>393,2</b>	<b>573,2</b>

<sup>1</sup> Convention du 27 juin 1949 approuvée par la loi du 22 juillet 1949.

Concours au Fonds Monétaire .....	4,8	2,6	2,6	4,9	2,8	5,2	2,8	5,2
Acquisition de droits de tirage spéciaux .....	1,3	1,5	3,4	4,3	4,7	6,3	4,9	6,8
Autres opérations .....	5,2	4,7	4,5	4,8	1,2	0,8	1,4	...

<sup>2</sup> Convention du 17 septembre 1978 approuvée par la loi du 21 décembre 1978.

Montant maximum des concours au Trésor public .....	20,0	22,1	23,8	25,5	26,3	19,8	26,3	19,8
dont : non rémunérés .....	10,0	12,1	13,8	15,5	16,3	9,8	16,3	9,8

<sup>3</sup> Loi du 27 décembre 1974.

<sup>4</sup> Décomposition du total des postes « Effets escomptés » et « Effets achetés sur le marché monétaire et obligations » :

Effets publics .....	20,0	23,0	18,7	11,9	9,3	6,8	5,7	10,0
Obligations .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Bons à moyen terme .....	1,8	0,1	2,1	0,5	1,9	...	0,4	...
Crédits à moyen terme .....	31,9	41,5	49,0	61,3	52,1	63,8	55,6	65,4
— Prêts spéciaux à la construction .....	0,1	...	...	...	...	...	...	...
— Crédits à l'exportation .....	31,0	41,4	48,9	59,8	51,9	63,2	53,5	64,9
— Autres crédits .....	0,8	0,1	0,1	1,5	0,2	0,6	2,1	0,5
Crédits à court terme .....	10,0	27,2	17,0	21,1	3,0	3,7	4,9	30,3
— Crédits à l'exportation .....	5,1	13,5	5,1	7,0	1,4	...	2,2	8,3
Autres crédits .....	4,9	13,7	11,9	14,1	1,6	3,7	2,7	22,0

**XX - 3. — BANK OF ENGLAND**

(billions of £) <sup>1</sup>

	1977 February 28	1978 February 28	1979 February 28	1980 February 29	1980 May 7	1981 May 6	1980 June 4	1981 June 10
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------	---------------	----------------	-----------------

**ISSUE DEPARTMENT**

Notes Issued :	1977 February 28	1978 February 28	1979 February 28	1980 February 29	1980 May 7	1981 May 6	1980 June 4	1981 June 10
In Circulation .....	6.8	7.8	8.9	9.8	10.1	10.7	10.0	10.5
In Banking Department .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total ...</b>	<b>6.8</b>	<b>7.8</b>	<b>8.9</b>	<b>9.8</b>	<b>10.1</b>	<b>10.7</b>	<b>10.0</b>	<b>10.5</b>

Government Debt .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Other Government Securities .....	5.6	6.8	7.5	7.4	7.6	6.9	8.6	8.3
Other Securities .....	1.2	1.0	1.4	2.4	2.5	3.8	1.4	2.2
<b>Total ...</b>	<b>6.8</b>	<b>7.8</b>	<b>8.9</b>	<b>9.8</b>	<b>10.1</b>	<b>10.7</b>	<b>10.0</b>	<b>10.5</b>

**BANKING DEPARTMENT**

Capital .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Public Deposits .....	0.1	0.1	0.1	0.1	...	0.1	0.1	0.1
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits .....	0.7	1.3	0.8	0.1	0.2	...	0.2	...
Bankers Deposits .....	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.7	0.5	0.4
Reserves and Other Accounts .....	0.5	0.7	0.6	0.7	0.7	1.5	0.6	1.6
<b>Total ...</b>	<b>1.7</b>	<b>2.5</b>	<b>1.4</b>	<b>1.4</b>	<b>1.3</b>	<b>2.3</b>	<b>1.4</b>	<b>2.1</b>

Government Securities .....	0.8	1.9	0.7	0.6	0.5	0.9	0.9	0.7
Advances and Other Accounts .....	0.6	0.2	0.4	0.5	0.5	0.9	0.3	0.9
Premises, Equipment and Other Securities	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	0.2	0.5
Notes .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Coin .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total ...</b>	<b>1.7</b>	<b>2.5</b>	<b>1.4</b>	<b>1.4</b>	<b>1.3</b>	<b>2.3</b>	<b>1.4</b>	<b>2.1</b>

<sup>1</sup> 1 billion = 1,000,000,000.

**XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>**

*(billions of \$) <sup>2</sup>*

	1977 December 31	1978 December 31	1979 December 31	1980 December 31	1980 May 7	1981 May 6	1980 June 4	1981 June 10
<b>ASSETS</b>								
Gold certificate account .....	11.7	11.7	11.1	11.2	11.2	11.2	11.2	11.2
Special Drawing Rights certificate account	1.3	1.3	1.8	2.5	2.9	2.8	3.0	2.8
Coin .....	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Loans and securities .....	112.5	120.4	128.3	133.2	128.1	131.5	131.5	129.0
<i>Loans</i> .....	0.3	1.2	1.4	1.8	0.9	2.0	0.2	3.6
<i>Acceptances</i> .....	0.9	0.6	0.7	0.8	...	...	0.5	...
<i>Federal agency obligations</i> .....	8.5	8.0	8.7	9.3	8.9	8.7	9.3	8.7
<i>U.S. Government securities</i> .....	102.8	110.6	117.5	121.3	118.3	120.8	121.5	116.7
Cash items in process of collection .....	9.6	12.9	15.7	15.5	10.9	10.1	11.8	9.3
Other assets .....	2.4	4.5	5.6	8.7	5.5	10.6	5.1	9.6
<b>Total assets ...</b>	<b>137.8</b>	<b>151.1</b>	<b>162.9</b>	<b>171.5</b>	<b>159.0</b>	<b>166.6</b>	<b>163.0</b>	<b>162.3</b>

**LIABILITIES AND CAPITAL ACCOUNTS**

Federal Reserve notes .....	93.2	103.3	113.3	124.2	112.4	123.0	113.9	124.7
Deposits .....	35.5	37.0	35.7	31.6	35.2	32.7	37.7	28.0
<i>Depository institutions</i> .....	26.8	31.1	29.8	27.5	30.9	28.9	32.6	25.0
<i>U.S. Treasury-general account</i> .....	7.1	4.2	4.1	3.1	3.4	3.2	3.3	2.4
<i>Foreign-official accounts</i> .....	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.2
<i>Other</i> .....	1.2	1.3	1.4	0.6	0.5	0.3	1.3	0.4
Deferred availability cash items .....	5.8	6.5	8.9	11.0	6.4	6.4	6.5	5.3
Other liabilities .....	1.2	2.1	2.7	2.3	2.4	1.9	2.3	1.6
Capital accounts .....	2.1	2.2	2.3	2.4	2.6	2.6	2.6	2.7
<b>Total liabilities and capital accounts ...</b>	<b>137.8</b>	<b>151.1</b>	<b>162.9</b>	<b>171.5</b>	<b>159.0</b>	<b>166.6</b>	<b>163.0</b>	<b>162.3</b>

<sup>1</sup> Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.  
<sup>2</sup> 1 billion = 1,000,000,000.



**XX - 6. — BANCA D'ITALIA**

(triloni di lire)

	1977 dicembre	1978 dicembre	1979 dicembre	1980 dicembre	1979 ottobre	1980 ottobre	1979 novembre	1980 novembre
<b>ATTIVO</b>								
Oro .....	7,7	9,3	15,7	33,3	15,7	33,0	15,7	32,9
Cassa <sup>1</sup> .....	0,3	0,9	1,4	1,4	0,3	0,4	0,2	0,8
Portafoglio .....	...	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Risconto per finanziamenti ammassi obblig. <sup>2</sup> .....	1,3	1,4	1,4	1,5	1,4	1,5	1,4	1,5
Anticipazioni <sup>3</sup> .....	1,0	0,3	3,4	0,4	0,6	0,5	0,5	0,9
Attività verso l'estero in valuta .....	...	...	7,9	12,4	7,8	11,5	8,1	11,5
Ufficio italiano dei cambi .....	13,2	17,3	16,7	17,2	16,7	15,6	16,3	16,5
Titoli emessi o garantiti dallo Stato <sup>4</sup> ...	25,5	27,7	24,1	23,6	19,8	27,0	21,1	24,7
Certificati di credito del Tesoro .....	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Investimento fondi di riserva e fondi diversi <sup>5</sup> .....	1,0	1,2	1,5	1,7	1,5	1,7	1,5	1,7
Anticipazioni straordinarie al Tesoro .....	...	...	...	...	...	...	...	...
C/c servizio tesoreria .....	4,8	6,7	10,2	19,1	11,8	15,1	12,9	17,6
Servizi diversi per conto dello Stato .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,6
Immobili .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Partite varie .....	3,5	4,1	3,3	3,5	3,3	3,2	8,4	3,3
Spese .....	...	...	...	...	1,8	2,0	1,9	2,0
<b>Totale attivo ...</b>	<b>58,8</b>	<b>69,2</b>	<b>85,9</b>	<b>114,4</b>	<b>81,0</b>	<b>111,8</b>	<b>88,3</b>	<b>115,2</b>
<b>PASSIVO</b>								
Passività verso l'estero in valuta .....	—	—	5,9	9,9	5,9	9,9	5,0	9,9
Circolazione dei biglietti <sup>6</sup> .....	16,5	19,5	22,6	26,3	19,2	22,5	19,6	23,4
Vaglia cambiari e altri debiti a vista <sup>7</sup> ...	0,1	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2
Conti correnti liberi <sup>8</sup> .....	0,9	2,0	0,7	0,8	1,1	0,7	3,8	0,3
Conti correnti vincolati .....	20,4	25,5	31,0	34,7	29,9	34,0	30,3	34,7
Conti speciali .....	0,9	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2
Conti dell'estero in lire e valuta <sup>9</sup> .....	7,7	4,9	1,7	2,3	1,9	1,7	1,8	1,7
Ufficio italiano dei cambi : c/c ordinario .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Servizi diversi per conto dello Stato .....	0,6	1,3	1,5	0,7	0,2	0,3	0,4	2,5
Servizi di cassa per conto di enti vari ...	0,4	0,9	0,9	0,1	...	...	...	...
Fondi accantonati .....	7,9	10,7	18,6	36,6	17,2	35,1	17,2	35,1
Partite varie .....	3,2	3,5	2,1	2,2	3,1	4,9	6,7	4,8
Capitale .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Fondo di riserva ordinario .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fondo di riserva straordinario .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Rendite .....	...	...	0,1	...	1,9	2,1	1,9	2,1
Utile netto da ripartire .....	...	0,1	...	0,1	...	...	...	...
<b>Totale passivo e patrimonio ...</b>	<b>58,8</b>	<b>69,2</b>	<b>85,9</b>	<b>114,4</b>	<b>81,0</b>	<b>111,8</b>	<b>88,3</b>	<b>115,2</b>
<b>Depositanti di titoli e valori .....</b>	<b>31,4</b>	<b>43,4</b>	<b>66,6</b>	<b>125,7</b>	<b>55,8</b>	<b>114,2</b>	<b>54,0</b>	<b>119,2</b>
<sup>1</sup> Di cui : biglietti e monete di Stato .....	...	...	...	n.d.	...	0,1	...	0,1
<sup>2</sup> » aziende di credito .....	0,8	0,9	0,9	n.d.	0,9	0,9	0,9	0,9
» istituti speciali .....	0,5	0,5	0,5	n.d.	0,5	0,6	0,5	0,6
<sup>3</sup> » aziende di credito .....	0,7	0,3	0,9	n.d.	0,6	0,5	0,5	0,9
» istituti speciali .....	...	...	...	n.d.	...	...	...	...
» altri .....	...	...	...	n.d.	...	...	...	...
» anticipazioni a scadenza fissa .....	...	...	2,4	n.d.	...	...	...	...
<sup>4</sup> » titoli di stato e obblig. p/c Tesoro ...	8,1	4,4	3,7	n.d.	4,2	9,4	3,5	6,1
» BOT e titoli a breve ...	17,1	23,1	20,3	n.d.	15,3	17,4	17,3	18,4
» altri .....	0,7	0,9	1,1	n.d.	1,1	1,4	1,1	1,4
<sup>5</sup> » titoli di stato e obblig. p/c Tesoro ...	0,7	0,9	1,1	n.d.	1,1	1,4	1,1	1,4
<sup>6</sup> » biglietti presso il Tesoro .....	...	...	...	n.d.	...	...	...	...
<sup>7</sup> » vaglia cambiari .....	0,1	0,2	0,3	n.d.	0,1	0,2	0,2	0,2
<sup>8</sup> » aziende di credito .....	0,8	2,0	0,7	n.d.	1,1	0,5	3,8	0,3
» istituti speciali .....	...	...	...	n.d.	...	...	...	...
<sup>9</sup> » depositi in valuta vincolati a fronte di prestiti esteri di : aziende di credito .....	0,3	0,3	...	n.d.	...	...	...	...
» istituti speciali .....	3,3	2,5	0,6	n.d.	0,7	0,6	0,6	0,5
» altri enti non statali .....	...	...	...	n.d.	...	...	...	...

**XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK**

(Milliarden DM)

	1977 31. Dez.	1978 31. Dez.	1979 31. Dez.	1980 31. Dez.	1980 7. Mai	1981 7. Mai	1980 7. Juni	1981 7. Juni
<b>AKTIVA</b>								
Währungsreserven .....	81,0	102,8	103,0	96,1	94,5	104,9	95,0	109,1
Gold .....	14,1	17,1	13,7	13,7	13,7	13,7	13,7	13,7
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungs- rechte .....	8,6	11,1	9,0	8,1	9,3	8,5	9,2	8,8
Forderungen an den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusammenar- beit im Rahmen des Europäischen Währungssystems .....	—	—	28,5	31,7	35,0	41,4	35,0	52,2
Devisen und Sorten .....	58,3	74,6	51,8	42,6	36,5	41,3	37,1	34,4
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland .....	9,2	4,4	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,0
Kredite an inländische Kreditinstitute ...	19,6	24,3	36,3	57,6	46,2	58,3	51,9	52,2
Inlandswechsel .....	12,4	16,4	30,0	39,3	34,1	44,0	35,3	43,9
Im Offenmarktgeschäft mit Rücknah- mevereinbarung angekaufte Inlands- wechsel und Wertpapiere .....	...	...	...	6,2	...	2,6	3,9	...
Auslandswechsel .....	1,6	1,7	3,1	4,4	3,6	4,9	4,0	5,1
Lombardforderungen .....	5,6	6,2	3,2	7,7	8,5	6,8	8,7	3,2
Kredite und Forderungen an öffentliche Haushalte .....	9,6	8,8	9,0	11,1	10,7	11,9	10,6	14,2
Kassenkredite (Buchkredite) .....	0,9	0,1	0,3	2,4	2,0	3,2	1,9	5,5
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Ausgleichsforderungen und unverzins- liche Schuldverschreibung .....	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7
Kredite an Bundesbahn und Bundespost	...	...	...	...	...	...	0,5	0,5
Wertpapiere .....	0,7	4,2	2,1	3,9	1,7	4,1	1,6	4,0
Deutsche Scheidemünzen .....	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Postscheckguthaben .....	1,0	1,2	0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2
Sonstige Aktiva .....	6,5	10,1	12,3	12,0	6,7	5,0	5,1	5,2
Ausgleichsposten wegen Neubewertung der Währungsreserven und sonstigen Fremd- währungspositionen .....	10,9	14,2	12,4	5,8	5,8	—	5,8	—
Ingesamt ...	<b>139,3</b>	<b>170,7</b>	<b>180,2</b>	<b>191,5</b>	<b>170,5</b>	<b>189,0</b>	<b>175,4</b>	<b>189,1</b>
<b>PASSIVA</b>								
Banknotenumlauf .....	65,5	74,8	79,4	83,7	78,2	80,8	79,5	82,2
Einlagen von Kreditinstituten .....	52,5	59,4	64,8	53,9	52,5	52,4	57,3	49,8
auf Girokonten .....	52,5	59,4	64,8	53,9	52,5	52,4	57,3	49,8
sonstige .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Einlagen von öffentlichen Haushalten ...	2,1	4,6	2,9	1,0	2,3	1,3	1,9	1,6
Bund .....	0,3	2,4	1,8	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
Lastenausgleichsfonds und E.R.P. Sondervermögen .....	0,2	0,2	0,3	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1
Länder .....	1,6	2,0	0,7	0,5	1,9	1,0	1,7	1,4
Andere öffentliche Einleger .....	...	...	0,1	...	...	...	...	...
Einlagen von anderen inländischen Einle- gern .....	3,9	4,1	1,2	1,7	3,8	1,4	2,3	2,1
Bundesbahn .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Bundespost (einschl. Postscheck- und Postsparkassenämter) .....	3,4	3,5	0,6	1,1	3,2	0,9	1,7	1,6
Sonstige Einleger .....	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5
Verbindlichkeiten gegenüber Kreditinsti- tuten .....	—	—	...	...	...	2,2	...	0,8
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren ...	5,4	13,2	6,7	4,2	3,2	5,8	3,8	7,0
Verbindlichkeiten aus dem Auslands- geschäft .....	0,5	4,5	3,3	7,7	3,6	10,7	3,2	10,6
Einlagen ausländischer Einleger .....	0,5	4,5	3,2	7,6	3,5	10,7	3,2	10,6
Verbindlichkeiten gegenüber dem Euro- päischen Fonds für währungspoli- tische Zusammenarbeit .....	...	...	—	—	—	—	—	—
Sonstige .....	...	...	0,1	0,1	0,1	...	...	...
Verbindlichkeiten gegenüber dem Euro- päischen Fonds für währungspolitische Zusammenarbeit im Rahmen des Euro- päischen Währungssystems .....	—	—	—	—	—	...	—	...
Gegenposten im Zusammenhang mit der Bewertung des in den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusam- menarbeit vorläufig eingebrachten Gol- des .....	—	—	9,1	22,5	18,9	23,1	18,9	23,1
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonder- ziehungsrechte .....	1,4	1,3	1,8	2,5	2,3	2,2	2,2	3,0
Sonstige Passiva .....	8,0	8,8	11,0	14,3	5,7	9,1	6,3	8,9
Ingesamt ...	<b>139,3</b>	<b>170,7</b>	<b>180,2</b>	<b>191,5</b>	<b>170,5</b>	<b>189,0</b>	<b>175,4</b>	<b>189,1</b>

**XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE**

*(milliards de francs suisses)*

	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1980 9 mai	1981 8 mai	1980 10 juin	1981 10 juin
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	11,9	11,9	11,9	11,9	11,9	11,9	11,9	11,9
Devises .....	20,5	29,0	26,4	27,4	19,4	22,0	19,6	22,3
Droits de tirage spéciaux .....	—	—	—	...	—	...	—	...
Bons du Trésor étrangers en fr. s. ....	3,9	2,0	—	—	—	—	—	—
Portefeuille suisse :								
valeurs escomptées .....	1,2	0,2	1,6	2,3	0,5	0,7	0,4	0,7
bons du Trésor de la Confédération ...	0,3	...	...	0,2	...	...	...	...
Avances sur nantissement .....	0,2	0,1	0,9	0,9	0,1	0,2	0,1	0,2
Titres :								
pouvant servir de couverture .....	...	...	...	...	...	...	...	...
autres .....	0,6	0,8	0,9	1,2	1,1	1,2	1,0	1,2
Correspondants en Suisse .....	0,2	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Perte sur les réserves de devises au 31-12-1978, solde au 31-12-1979 .....	—	2,6	1,1	—	1,1	—	1,1	—
Autres postes de l'actif .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Total ...</b>	<b>38,9</b>	<b>46,4</b>	<b>43,2</b>	<b>44,3</b>	<b>34,4</b>	<b>36,3</b>	<b>34,4</b>	<b>36,6</b>

**PASSIF**

Fonds propres .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Billets en circulation .....	20,4	22,5	23,8	24,1	21,6	22,0	21,5	21,3
Engagements à vue :								
comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie .....	13,6	15,6	13,2	13,7	6,3	5,9	6,4	6,4
autres engagements à vue .....	2,7	4,4	4,5	2,7	3,4	3,9	3,2	3,6
Réserves minimales des banques sur :								
les engagements en Suisse .....	...	...	...	...	...	...	...	...
les engagements envers l'étranger .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Engagements à terme :								
rescriptions de stérilisation .....	0,8	2,9	0,6	...	...	—	...	—
bons émis par la Banque .....	—	—	...	0,2	1,0	...	1,0	...
Autres postes du passif .....	1,3	0,9	1,0	3,5	2,0	4,4	2,2	4,7
<b>Total ...</b>	<b>38,9</b>	<b>46,4</b>	<b>43,2</b>	<b>44,3</b>	<b>34,4</b>	<b>36,3</b>	<b>34,4</b>	<b>36,6</b>

**XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX**

**Situation en milliards de francs or \***

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

**Actif**

	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1980 31 mai	1981 31 mai	1980 30 juin	1981 30 juin
<b>Or</b> .....	5,1	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4.
<b>Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b> .....	...	...	...	...	...	...
<b>Bons du Trésor</b> .....	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Dépôts à terme et avances</b> .....	14,4	15,4	15,1	12,4	15,9	12,0
Or :						
à 3 mois au maximum .....	...	...	...	...	...	...
à plus de 3 mois .....	...	...	...	...	...	...
Monnaies :						
à 3 mois au maximum .....	10,7	11,9	11,3	9,2	12,4	9,2
à plus de 3 mois .....	3,7	3,5	3,8	3,2	3,5	2,8
<b>Titres à terme</b> .....	4,3	1,5	4,1	1,2	4,0	1,3
à 3 mois au maximum .....	4,2	1,1	3,6	0,7	3,7	0,8
à plus de 3 mois .....	0,1	0,4	0,5	0,5	0,3	0,5
<b>Divers</b> .....	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
<i>Total de l'actif ...</i>	<b>24,3</b>	<b>22,7</b>	<b>25,0</b>	<b>19,3</b>	<b>25,7</b>	<b>19,0</b>

\* Les éléments d'actif et de passif en dollars E.U. sont convertis au cours de \$ E.U. 208 l'once d'or fin (équivalent à 1 franc-or = \$ E.U. 1,04140...) et tous les autres éléments en monnaies sur la base des cours du marché par rapport au dollar E.U.

**XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX**

**Situation en milliards de francs or \***

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

**Passif**

	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1980 31 mai	1981 31 mai	1980 30 juin	1981 30 juin
<b>Capital <sup>1</sup> :</b>						
Actions libérées de 25 p.c. ....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Réserves</b> .....	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Fonds de réserve légale .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fonds de réserve générale .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Fonds spécial de réserve de dividendes .....	...	...	...	...	...	...
Fonds de réserve libre .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Dépôts (or)</b> .....	4,2	4,6	4,6	4,7	4,6	4,7
Banques centrales :						
à vue .....	4,2	4,6	4,5	4,6	4,5	4,6
à 3 mois au maximum .....	...	...	0,1	0,1	0,1	0,1
à plus de 3 mois .....	...	...	...	...	...	...
Autres déposants :						
à vue .....	...	...	...	...	...	...
<b>Dépôts (monnaies)</b> .....	19,0	16,9	19,2	13,4	19,9	13,1
Banques centrales :						
à vue .....	0,3	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2
à 3 mois au maximum .....	16,4	14,8	16,8	11,7	17,5	11,6
à plus de 3 mois .....	1,7	1,5	1,6	1,4	1,5	1,2
Autres déposants :						
à vue .....	...	...	...	...	...	...
à 3 mois au maximum .....	0,3	0,3	0,5	0,1	0,6	0,1
à plus de 3 mois .....	0,3	...	0,2	...	0,2	...
<b>Divers</b> .....	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<i>Total du passif ...</i>	<b>24,3</b>	<b>22,7</b>	<b>25,0</b>	<b>19,3</b>	<b>25,7</b>	<b>19,0</b>
<sup>1</sup> Capital autorisé .....	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
émis .....	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2

\* Les éléments d'actif et de passif en dollars E.U. sont convertis au cours de \$ E.U. 208 l'once d'or fin (équivalent à 1 franc-or = \$ E.U. 1,94149...) et tous les autres éléments en monnaies sur la base des cours du marché par rapport au dollar E.U.

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.).  
— *Banque de France* : « Compte rendu ». — *Bank of England* :

« Report and accounts ». — *Board of Governors of the Federal Reserve system*. — *De Nederlandsche Bank* : « Verslag over het boekjaar ». — *Banca d'Italia* : « Relazione Annuale ». — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* : « Rapports ». — *Banque des règlements internationaux* : « Rapports ».

## LEGISLATION ECONOMIQUE

*Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.*

*Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.*

*Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.*

*Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :*

*1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture et pêche; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.*

### 1. - ECONOMIE GENERALE

#### **Loi du 25 mars 1981**

*complétant le Code du logement par des dispositions particulières à la Région bruxelloise (Moniteur du 22 avril 1981, p. 4926).*

## 2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

### Arrêté royal du 27 mars 1981

*autorisant le Ministre des Finances à se porter caution envers la Banque européenne d'Investissement (Moniteur du 16 avril 1981, p. 4716). (Voir aussi rubrique 12.)*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Notre Ministre des Finances est autorisé à se porter caution envers la Banque européenne d'Investissement aux conditions et dans les limites fixées à l'article 8 de l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté signé à Bruxelles le 20 novembre 1979, pour tous les engagements financiers découlant pour ses emprunteurs de ses interventions sous forme de prêts sur ses ressources propres octroyées conformément à l'article 2 de l'Accord interne précité et aux articles 59 et 95 de la deuxième Convention entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signée à Lomé le 31 octobre 1979.

A cet effet, il est autorisé à signer le contrat de cautionnement avec la Banque susdite

.....

## 3 — FINANCES PUBLIQUES

### Loi du 23 décembre 1980

*contenant le règlement définitif des budgets des Services d'administration générale de l'Etat, des entreprises d'Etat et d'organismes d'intérêt public pour l'année 1975 (Moniteur du 23 avril 1981, p. 4996).*

### Loi du 30 décembre 1980

*contenant le budget de l'Education nationale, secteur commun aux régimes français et néerlandais, pour l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 10 avril 1981, p. 4445).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert pour les dépenses de l'éducation nationale — secteur commun aux régimes français et néerlandais — afférentes à l'année budgétaire 1980 des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I) .....	2.101,5	—	—
Dépenses de capital (Titre II) .....	15.061,0	175,8	175,8
Total ...	17.162,5	175,8	175,8

.....

**Loi du 4 février 1981**

*contenant le budget de l'Education nationale, régime français, pour l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 29 avril 1981, p. 5368).*

Article 1<sup>er</sup>. — § 1. Il est ouvert, pour les dépenses de l'Education nationale — régime français — afférentes à l'année budgétaire 1980 des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I) .....	85.313,7	—	—
Dépenses de capital (Titre II) .....	1.441,7	633,0	545,0
Total ...	86.755,4	633,0	545,0

**Décret du 10 mars 1981**

*autorisant la « Belgische Radio en Televisie, Nederlandse Uitzendingen », à conclure sous la garantie de la communauté un ou plusieurs emprunts à concurrence d'un montant total de 5.520 millions de francs (Moniteur du 14 avril 1981, p. 4586).*

**Décret du 10 mars 1981**

*accordant à la Radio-Télévision belge de la Communauté culturelle française (R.T.B.F.) la garantie de la Communauté française pour un ou plusieurs emprunts à conclure au cours de la période 1981-1985 et jusqu'à concurrence d'un montant total de 2.550 millions de francs (Moniteur du 22 avril 1981, p. 4931).*

**Loi du 31 mars 1981**

*ouvrant de nouveaux crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'année budgétaire 1981 et destinés à assurer la marche des services publics durant les mois d'avril, mai et juin 1981 (Moniteur du 3 avril 1981, p. 4086).*

**Loi du 2 avril 1981**

*ouvrant des nouveaux crédits provisoires à valoir sur le budget des Affaires régionales bruxelloises de l'année budgétaire 1981 et destinés à assurer la marche des services publics durant les mois d'avril, mai et juin 1981 (Moniteur du 28 avril 1981, p. 5270).*

## 5. — INDUSTRIE

### Arrêté royal du 30 mars 1981

*confiant à la Société Nationale d'Investissement une mission dans le sens de l'article 2, § 3, de la loi du 2 avril 1962, constituant une Société Nationale d'Investissement et des Sociétés Régionales d'Investissement (Moniteur du 16 avril 1981, p. 4711).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — En application de l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962 constituant une Société Nationale d'Investissement et des Sociétés Régionales d'Investissement, la Société Nationale d'Investissement est chargée de constituer une société filiale spécialisée sous la dénomination « Société Nationale pour le financement des Charbonnages », en abrégé « S.N.F.C. », et ce conformément à l'article 3 sexies, § 1 de la loi précitée et à la décision visée à l'article 3 du présent arrêté.

*Art. 2.* — La S.N.F.C. a pour mission de contribuer dans le cadre de la politique industrielle de l'Etat en matière des mines de houille, à un financement approprié du fonctionnement et des projets d'investissements des mines de houille belges.

A cette fin, elle accordera par ses propres moyens ou en faisant appel aux marchés des capitaux national et international, et conformément aux directives du Ministère des Affaires économiques, des prêts et des avances aux entreprises dont l'activité se situe dans ce secteur, elle souscrira aux bons de caisse ou obligations, convertibles ou non en actions ou pourvues d'un droit d'inscription, qui sont à émettre par ces entreprises, elle participera aux augmentations du capital de ces entreprises ou se procurera autrement des participations dans leur capital social ou elle accordera des garanties portant sur les emprunts ou émissions d'obligations de ces entreprises.

*Art. 3.* — Conformément à l'article 2<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> alinéa, de la loi précitée, les statuts, la composition du conseil d'administration, les attributions des commissaires du gouvernement et, le cas échéant, la composition et la compétence du comité de direction de la S.N.F.C., ainsi que les modifications y apportées, doivent faire l'objet d'une décision prise par le Ministre des Affaires économiques après concertation au sein du gouvernement et après avoir recueilli l'avis des Exécutifs régionaux.

*Art. 4.* — Sans préjudice de la couverture par l'Etat des charges de la Société Nationale d'Investissement résultant de cette mission, l'Etat procurera à la Société Nationale d'Investissement les moyens financiers nécessaires à la constitution du capital initial de la S.N.F.C., d'un montant de cent millions de francs belges.

*Art. 5.* — En application de l'article 3, § 2 de la loi précitée, la garantie de l'Etat est accordée au montant intégral en principal et aux intérêts des emprunts à contracter par la S.N.F.C., et aux obligations à émettre par elle, après décision du Comité de Coordination Economique et Sociale.

En cas de nécessité et après concertation au sein du Comité Ministériel de coordination Economique et Sociale, les Ministres des Finances et des Affaires économiques peuvent limiter à un plafond fixé par eux le montant des nouveaux emprunts contractés et des nouvelles obligations émises par la S.N.F.C., et qui bénéficient de la garantie de l'Etat.

Pour l'année 1981, ce plafond est fixé à 6.500.000.000 francs pour le montant en principal.

Les dépenses résultant de la garantie de l'Etat en question seront imputées aux budgets nationaux.

*Art. 6.* — Par dérogation à l'article 3, § 1, de la loi précitée, le montant des émissions d'obligations par la S.N.F.C., et des emprunts contractés par elle peut être supérieur à la somme de son capital et de ses réserves.

.....

## Arrêté royal du 30 mars 1981

*portant exécution de l'article 175, alinéas premier et deux, de l'article 178, alinéa deux, de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980, et de l'article 2, § 3, de la loi du 2 avril 1962 constituant une Société Nationale d'Investissement et des Sociétés Régionales d'Investissement (Moniteur du 16 avril 1981, p. 4712).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Par dérogation dispositions de la convention du 18 septembre 1967 entre l'Etat belge et les sociétés fondatrices de la S.A. « Kempense Steenkoolmijnen » et aux dispositions du cahier des charges du 31 décembre 1975 concernant les subsides à l'industrie charbonnière belge pour les années 1976 à 1981, telles que modifiées par la convention du 30 avril 1978 entre l'Etat belge et la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen », et attendant l'augmentation du capital social de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » visée à l'article 2, § 1, du présent arrêté et dans le but de réaliser celle-ci, les montants destinés à amortir les pertes d'exploitation de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » pour l'exercice social 1980 seront comptabilisés dans les livres et comptes à concurrence de 5.464.205.000 francs sous la rubrique particulière du passif « Subventions destinées à un apport en capital (article 175 de la loi du 8 août 1980) », laquelle doit apparaître dans son bilan immédiatement après la rubrique « Primes d'émission ».

*Art. 2.* - Les montants destinés à amortir la perte d'exploitation de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » pour l'exercice 1980, comptabilisés dans ses livres et comptes sous la rubrique particulière du passif « Subventions destinées à un apport en capital » feront l'objet d'un apport, à concurrence de 5.464.205.000 francs dans le capital social de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen », selon les modalités stipulées ci-après :

§ 1. Le capital social de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » sera augmenté de 5.464.205.000 francs, par la création de 487.000 actions sans valeur nominale équivalentes en tout aux actions existantes, qui seront attribuées à l'Etat belge en rémunération, de cet apport.

§ 2. Le conseil d'administration de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » convoquera une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » en vue d'approuver l'augmentation de capital visée au § 1<sup>er</sup> du présent article. Cette assemblée générale extraordinaire se tiendra au plus tard le 75<sup>me</sup> jour suivant la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

§ 3. Les dispositions de l'article 29bis, alinéa deux et de l'article 34, alinéas deux et trois des lois coordonnées sur les sociétés commerciales ne sont pas d'application à l'augmentation de capital visée dans le présent article, § 1<sup>er</sup>.

§ 4. Les actions qui seront attribuées à l'Etat belge en rémunération de son apport seront détenues pour compte de celui-ci par la Société Nationale d'Investissement ou par une Société Régionale d'Investissement ou par leur filiale spécialisée en matière d'énergie en application de l'article 185 de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980 et de l'article 2, § 3 de la loi du 2 avril 1962 constituant une Société Nationale d'Investissement et des Sociétés Régionales d'Investissement. En ce qui concerne ces actions, la société visée sera représentée aux assemblées générales des actionnaires de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » par le président du conseil d'administration de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » ou, en son absence, par un administrateur de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » qui représente l'Etat belge.

*Art. 3.* - La représentation des pouvoirs publics dans les organes de direction de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » est fixée comme suit :

§ 1<sup>er</sup>. L'Etat belge, d'une part, et les sociétés fondatrices de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen », d'autre part, seront représentés au conseil d'administration de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen », respectivement par quatorze administrateurs, dont des administrateurs élus de candidats présentés par les régions, et cinq administrateurs.

Le conseil d'administration de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » élira en son sein, un président et un vice-président choisis parmi les administrateurs représentant l'Etat belge.

§ 2. Si le conseil d'administration de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » élit en son sein un comité de direction, il sera composé du président et du vice-président du conseil d'administration, de deux administrateurs choisis parmi les administrateurs représentant l'Etat belge, et de deux administrateurs choisis parmi les administrateurs représentant les sociétés fondatrices de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen ».

Le cas échéant, le comité de direction élira en son sein, un président et un vice-président.

§ 3. Sans préjudice d'une dérogation à la représentation de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen », en ce qui concerne la gestion journalière, la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » sera représentée dans ses actes et en droit par le président du conseil d'administration ou par un administrateur représentant l'Etat belge, et un administrateur représentant les sociétés fondatrices de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen », agissant conjointement.

§ 4. Le contrôle de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » sera confié à trois commissaires, dont un sera choisi sur présentation du Ministre des Affaires économiques, un sur présentation du Ministre des Finances et un sur présentation des sociétés fondatrices de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen ».

§ 5. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires visée à l'article 2, § 2 du présent arrêté, modifiera également les statuts de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen », afin de les mettre en concordance avec les dispositions du présent article, retirera ensuite les mandats des administrateurs et des commissaires en fonction et procédera à la nomination des nouveaux administrateurs et commissaires pour autant que l'exécution des §§ 1 et 4 du présent article l'exige.

Art. 4. — En application de l'article 178, alinéa deux de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980, toutes les dispositions figurant dans les conventions entre l'Etat belge, les sociétés fondatrices de la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen » et la S.A. « Kempense Steenkolenmijnen », et qui seraient contraires aux dispositions du présent arrêté, seront considérées comme étant non écrites.

.....

## 10. — PRIX ET REVENUS

### **Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981**

*bloquant les prix (Moniteur du 2 avril 1981, p. 4006).*

Article 1<sup>er</sup>. — Les producteurs, importateurs et distributeurs ne peuvent vendre, offrir en vente ou acheter sur le marché national, des produits, matières, denrées et marchandises à des prix supérieurs à ceux appliqués le 29 mars 1981.

Il en est de même pour l'offre, l'acceptation ou l'exécution de toutes prestations, à l'exclusion de celles fournies en exécution d'un contrat de travail, d'emploi, d'apprentissage ou de louage de services domestiques.

Le blocage des prix prescrit aux alinéas précédents est d'application, nonobstant les dispositions des arrêtés ministériels fixant des prix maxima pour des produits, matières, denrées et marchandises ou prestations en vigueur au moment de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

.....

### **Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981**

*bloquant les prix de l'énergie électrique en basse tension (Moniteur du 3 avril 1981, p. 4108).*

**Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981**

*bloquant les prix du gaz de la distribution publique (Moniteur du 3 avril 1981, p. 4108).*

**Arrêté ministériel du 8 avril 1981**

*modifiant l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981 bloquant les prix (Moniteur du 14 avril 1981, p. 4587).*

*(Application des majorations des prix agricoles décidées par la Communauté Economique Européenne pour la campagne 1981-1982 et prenant cours le 6 avril 1981.)*

**11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES  
ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS.**

**Arrêté royal n° 1 du 26 mars 1981**

*modifiant l'arrêté royal n° 38 du 27 juillet 1967 organisant le statut social des travailleurs indépendants et l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (Moniteur du 3 avril 1981, p. 4093).*

**12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE**

**Directive du Conseil du 24 février 1981 (81/177/CEE)**

*relative à l'harmonisation des procédures d'exportation des marchandises communautaires (Journal officiel du 30 mars 1981, n° L 83, p. 40).*

**Décision de la Commission du 26 mars 1981 (81/248/CEE)**

*modifiant les régimes d'importation prévus par le règlement n° 80/3286/CEE appliqués dans les Etats membres à l'égard des pays à commerce d'Etat (Journal officiel du 27 avril 1981, n° L 115, p. 1).*

**Arrêté royal du 27 mars 1981**

*autorisant le Ministre des Finances à se porter caution envers la Banque Européenne d'Investissement (Moniteur du 16 avril 1981, p. 4716). (Voir texte rubrique 2.)*

**Règlement du Conseil du 1<sup>er</sup> avril 1981 (81/850/CEE)**

*modifiant le règlement n° 77/878/CEE relatif aux taux de change à appliquer dans le secteur agricole (Journal officiel du 4 avril 1981, n° L 90, p. 1).*

**Règlement de la Commission du 3 avril 1981 (81/901/CEE)**

*modifiant le règlement n° 78/1054/CEE suite à la fixation de nouveaux taux de change à appliquer dans le secteur agricole pour les pays du Benelux, le Danemark, la République Fédérale d'Allemagne, la France, la Grèce, l'Irlande et l'Italie (Journal officiel du 6 avril 1981, n° L 94, p. 1).*

BIBLIOGRAPHIE  
RELATIVE AUX PROBLEMES  
ECONOMIQUES ET FINANCIERS  
INTERESSANT LA BELGIQUE

*Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin d'avril 1981. Les ouvrages et articles retenus sont classés par sujets selon le plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974.*

*L'abonné qui le désire peut obtenir cette version sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaumont 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan peut être consultée à la Bibliothèque scientifique de la Banque.*

*Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.*

\*\*

AK, P.H.

essée européenne et atlantique de Paul-Henri  
k (1942-1972).

elles, Goemaere, 1980, 2 vol., XVIII+1251 p.

ABRAHAM, J.P. en LIERMAN, F.

De Belgische economie in de wereldrecessie : de  
macro-economische problematiek 1981 van een  
structureel zwak land.

(In : *Maandschrift Economie, Deventer*, n° 12, december  
1980, blz. 515-539.)

NED. 5

311.91 - 307.16  
312.1 - 332.602.2

332.10

N DER HAEGEN, H.

f cent mille étrangers en Belgique - Reflet de la  
nte évolution socio-économique et de la situation  
graphique du pays.

: *Bulletin de Statistique, Bruxelles* n° 1-2, janvier-  
er 1981, pp. 3-10.)

G. 44

ARCQ, E. et PIRAUX, M.

L'accord interprofessionnel du 13 février 1981.

(In : *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P., Bruxelles*,  
n° 914, 6 mars 1981, pp. 1-26.)

BELG. 28 E

331.00

332.630.

NTRE FOR INTERNATIONAL RESEARCH  
ECONOMIC TENDENCY SURVEYS (CI-  
T).

usiness Cycle Analysis.

pers presented at the 14th CIRET Conference,  
ceedings, Lisbon 1979.)

borough, Hants, Gower, 1980, VIII+446 p.

LEPAFFE, J.

Emploi et chômage : quelles perspectives ?

(In : *Les Cahiers du Centre Jacques Georgin, Bruxelles*,  
n° 3-4, juillet-décembre 1980, pp. 339-347.)

BELG. 73

331.01

332.811.

NDEL, E.

ng Waves of Capitalist Development ; the Marxist  
erpretation, based on the Marshall Lectures given  
he University of Cambridge 1978.

bridge, Cambridge University Press, 1980,  
+151 p.

Le travail à temps partiel.

(In : *Paribas - Notes Economiques, Bruxelles*, n° 36,  
mars 1981, pp. 2-8.)

BELG. 64 D

333.101. - 333.480.  
333.741. - 333.51

333.137. - 333.102.

BERT, P. J.A.

Money and Capital Markets in the U.K. and  
Ireland. 6th edit.  
London, City-on-Thames, Administrative Staff College, 1980,

LEPETIT, J.-F.

Les places bancaires off-shore.  
(In : Banque, Paris, n° 404, mars 1981, pp. 291-300.)  
FR. 6

333.102. - 347.720.1

333.153. - 333.644.

GRAY, J.M. and GRAY, H.P.

The Multinational Bank : A Financial MNC ?  
*Journal of Banking and Finance, Amsterdam,*  
*Vol. 1, March 1981, pp. 33-63.)*  
GEN. 10 E

BOLUSSET, I.

Euro-clear et Cedel : deux organismes de clearing  
internationaux.  
(In : Banque, Paris, n° 404, mars 1981, pp. 313-319.)  
FR. 6

333.109. - 336.311.2

333.402.

CHAMROIS, B. et BEHAR, M.

Évaluer et prévoir le risque-pays.  
*Reflète et Perspectives de la Vie économique,*  
*Revue des Économistes, n° 1, février 1981, pp. 23-44.)*  
GEN. 131 A

CLAASSEN, E.M.

Les critères d'une constitution monétaire optimale.  
(In : Banque, Paris, n° 405, avril 1981, pp. 405-410.)  
FR. 6

333.111.42 - 382.257.

333.403.

La diversification des réserves internationales.

*Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles,*  
*Vol. 2, 20 mars 1981, pp. 1-6.)*  
GEN. 33

ARANGO, S. and NADIRI, M.I.

Demand for Money in Open Economies.  
(In : *Journal of Monetary Economics, Amsterdam, No. 1,*  
*January 1981, pp. 69-83.)*  
GEN. 10 C

333.403.

333.451.0 - 333.451.6

CALLON, P. et SERRE, J.M.

Intégration de la théorie monétaire à la théorie  
de la valeur par la fonction d'offre de  
monnaie.

*Eurépargne, Luxembourg, n° 3, mars 1981, pp.*  
3.)

4

The Foreign Exchange Markets under Floating Ra-  
tes ; a Study in International Finance.

*New York, Group of Thirty, 1980, 49 p.*

333.432.8 - 382.242.4

333.451.6

, C.

Le système monétaire international et euro-marché.

*Reflète et Perspectives de la Vie économique,*  
*elles, n° 1, février 1981, pp. 63-75.)*

G. 131 A

BLEJER, M. I. and LEIDERMAN, L.

A Monetary Approach to the Crawling-Peg System :  
Theory and Evidence.

*(In : Journal of Political Economy, Chicago, No. 1,*  
*February 1981, pp. 132-151.)*

U.S.A. 30

333.432.8

333.451.6 - 333.841. - 333.844.

Special Drawing Rights : Further Developments.

*Bank of England Quarterly Bulletin, London,*  
*1, March 1981, pp. 66-68.)*

1 A

BOND, M.E.

Exchange Rates, Inflation, and Vicious Circles.

*(In : Staff Papers, Washington, No. 4, December 1980,*  
*pp. 679-711.)*

F.M.I. 4

333.432.8

333.820.

PEL, W.

Langfristigen Instabilität einer Gold-Reserve-  
anordnungs-Ordnung.

*Kredit und Kapital, Berlin, Nr. 1, März 1981, S.*  
*1.)*

UTSCHL. 16 F

de la GENIERE, R.

Les fondements de la politique monétaire.

*(In : Banque, Paris, n° 404, mars 1981, pp. 269-279.)*

FR. 6

333.820. - 333.831.3

334.151.3

SHKIN, F.S.

etary Policy and Long-Term Interest Rates. An  
ient Markets Approach.

*Journal of Monetary Economics, Amsterdam, No. 1,  
ary 1981, pp. 29-55.)*

10 C

BURKE, R.

Tax Harmonization in the European Community.

*(In : Intertax, Deventer, No. 1, January 1981, pp.  
7-21.)*

GEN. 6 A

333.846.0

334.152.1 - 334.153.1

FORD, P. and PEEL, D.

Role of Monetary Stabilization Policy under Ra-  
al Expectations.

*The Manchester School of Economic and Social  
es, Manchester, No. 1, March 1981, pp. 39-50.)*

34

KREININ, M.E.

Static Effect of E.C. Enlargement on Trade Flows in  
Manufactured Products.

*(In : Kyklos, Basel, Nr. 1, März 1981, S. 60-70.)*

SCHWEIZ 10

334.151.0

334.153.0

HAAN, H.

conomie van de Europese Gemeenschap.

*Maandschrift Economie, Deventer, n° 12, december  
, blz. 540-552.)*

D. 5

SAPIR, A.

Trade Benefits under the EEC Generalized System  
of Preferences.

*(In : European Economic Review, Amsterdam, No. 3,  
March 1981, pp. 339-355.)*

GEN. 5 B

334.151.20

334.153.2

ISH BANKERS' ASSOCIATION.

C Checklist of Community Legislation and Legis-  
e Proposals of Concern to Financial Institutions  
Markets.

*London, British Bankers' Association, 1981, div. pp.*

La Communauté aide le tiers monde : la convention  
de Lomé.

*(In : Le dossier de l'Europe, Bruxelles, n° 6, mars 1981,  
pp. 1-8.)*

C.E. 20

334.154.1

338.012. - 338.753.3 - 338.753.2  
338.733. - 338.731. - 338.732.

DIET, R.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES.

elisation, Dirigism and Crisis in the European  
community.

Eléments pour une nouvelle politique énergétique.  
Complément - édition 1980.

: *The World Economy*, London, No. 4, January  
, pp. 403-445.)

Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, 1980,  
131 p.

N. 23 A

336.211.

338.043.

UFFMAN, J.

BORNERS, S.

position des plus-values réalisées sur des biens  
patrimoine privé dans le Grand-Duché de  
embourg.

Die Internationalisierung der Industrie.

: *Intertax*, Deventer, No. 1, January 1981, pp.  
11.)

(In : *Kyklos*, Basel, Nr. 1, März 1981, S. 14-33.)

N. 6 A

SCHWEIZ 10

336.401. - 333.428. - 333.841.

338.043.

MBURGER, M.J. and ZWICK, B.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.

icits, Money and Inflation.

: *Journal of Monetary Economics*, Amsterdam, No. 1,  
uary 1981, pp. 141-150.)

Les enjeux des transferts de technologie Nord-Sud.  
Paris, O.C.D.E., 1981, 127 p.

N. 10 C

336.41

338.043.

JGHEM W.A.

VAN DEN BLACK V.

o Base Budgeting.

: *Economisch en sociaal tijdschrift*, Antwerpen, n° 1,  
ebruari 1981, blz. 35-48.)

De computer nu en morgen.

(In : *Economisch en sociaal tijdschrift*, Antwerpen, n° 1,  
februari 1981, blz. 5-33.)

LG. 64 B

BELG. 64 B

338.047. - 338.048.

338.40 - 336.834.

UZEN, E. et VINCENT, A.

Groupes d'entreprises en 1980 : les principales  
tendances de restructuration.

*Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P., Bruxelles,*  
n° 3, 27 février 1981, pp. 1-37.)

S. 28 E

DERRON, F. e.a.

La promotion des nouvelles entreprises : le rôle des  
gouvernements et des grandes compagnies en  
Europe et aux Etats-Unis.

(In : *Revue économique et sociale, Lausanne, n° 1, fé-*  
*vrier 1981, pp. 30-39.*)

SUISSE 10 B

338.340. - 382.30

338.43

LOZ, G.

U.N.U.C.E.D. ; droit international et dévelop-  
pement.

*Bruxelles, Bruylant, 1980, 459 p.*

Socio-démographie de la région bruxelloise.

(In : *Cahiers de la Wallonie, Louvain-la-Neuve,*  
*n° 30-31, février 1981, pp. 1-39.*)

BELG. 29

338.40 - 333.70 - 331.31

338.731. - 382.242.4

BUREAU DU PLAN.

Politique industrielle.

*Bruxelles, Bureau du Plan, 1981, div. pp.*

BOURG, J.

Les problèmes du prix du pétrole et du recyclage  
des capitaux pétroliers.

(In : *Banque, Paris, n° 403, février 1981, pp. 141-148;*  
*n° 404, mars 1981, pp. 281-289.*)

FR. 6

338.40

338.731. - 338.8

DONNEA, F.-X.

Politique industrielle en Belgique ?

*Reflète et Perspectives de la Vie économique,*  
*Bruxelles, n° 1, février 1981, pp. 45-56.*)

BELG. 131 A

VERHAEGEN, A.

La crise pétrolière et la croissance économique.

(In : *Reflète et Perspectives de la Vie économique,*  
*Bruxelles, n° 1, février 1981, pp. 57-62.*)

BELG. 131 A

338.751.1

342.4

DAFSA BELGIQUE.

sidérurgie belgo-luxembourgeoise.  
Bruxelles, *Dafsa Belgique*, 1980, 101 p.

MAST, A.

Overzicht van het Belgisch grondwettelijk recht. 6<sup>e</sup>  
uitg. In losse bijlage de tekst van de gewijzigde  
grondwet.

*Gent, Story-Scientia*, 1981, XXVIII + 591 blz.

339.113.

342.4 - 342.2

Business Enterprises Acquired or Established  
Foreign Direct Investors in 1979.

*Survey of Current Business, Washington, No. 1,*  
*January 1981, pp. 28-39.*)

S.A. 43

OFFECIERS, M.

Analyse van de wet : de hervorming der instel-  
lingen.

*(In : Beleid, Antwerpen, n° 4, december 1980, blz.*  
*31-44.)*

BELG. 179

341.240.

342.4

ASQUELIN, J.

droit des traités dans l'ordre juridique et dans la  
politique diplomatique belges.

*Bruxelles, Bruylant*, 1980, 674 p.

PREUDHOMME Cl.

Le point sur la réforme de l'état.

*(In : Crédit Communal de Belgique, bulletin trimestriel,*  
*Bruxelles, n° 134, octobre 1980, pp. 261-276.)*

BELG. 61 A

341.4

347.720.0

REUTELS, J.P.

rs un droit pénal international des affaires ?

*Journal des Tribunaux, Bruxelles, n° 5161, 14*  
*1981, pp. 181-190.)*

VAN HULLE, K.

De hervorming van het Belgisch vennootschapsrecht  
in Europees perspectief.

*(In : Ondernemen, Brussel, n° 2, februari 1981, blz.*  
*68-72.)*

BELG. 48

347.720.0

361.

N HULLE, K.

Centres publics d'aide sociale.

hervorming van het Belgisch vennootschaps-  
t.

(In : *Les Cahiers du Centre Jacques Georgin, Bruxelles, n° 3-4, juillet-décembre 1980, pp. 291-303.*)

Ondernemen, Brussel, n° 3, maart 1981, blz. 152-

BELG. 73

G. 48

347.725.

361.

SSAGE, M.

PREUDHOMME Cl.

aptation des lois coordonnées sur les sociétés  
mérciales à la deuxième directive des Com-  
autés européennes relative à la constitution de  
société anonyme, au maintien et aux modifications  
on capital.

L'inconnu dans la cité : le Centre public d'aide so-  
ciale.

: *Journal des Tribunaux, Bruxelles, n° 5158, 21 fé-  
1981, pp. 125-138.*)

(In : *Crédit Communal de Belgique, bulletin trimestriel, Bruxelles, n° 134, octobre 1980, pp. 221-230.*)

BELG. 61 A

347.751.7 - 333.744.

368.40

RRETSSEN, R.B.

Orientations pour une réforme de la sécurité sociale.

rgang van schuldvorderingen op naam.

(In : *Les Cahiers du Centre Jacques Georgin, Bruxelles, n° 3-4, juillet-décembre 1980, pp. 319-333.*)

erpen, Maarten Kluwer's Internationale Uitgevers-  
rnehmung, 1980, 45 blz.

BELG. 73

347.753.3 - 339.237.

368.40

NKERCKHOVE, J.

PERRIN, G.

ers et revenus immobiliers en 1981.

A propos du financement de la sécurité sociale.

: *Journal des Tribunaux, Bruxelles, n° 5159, 28 fé-  
1981, pp. 145-155.*)

(In : *Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, n° 10, octobre 1980, pp. 769-791.*)

BELG. 141

368.42

382.51

ROSON, J.-P.

pour une réforme de l'assurance maladie.

: *La Revue Nouvelle, Bruxelles, n° 2, février 1981, pp. 146-158.*)

L.G. 149 D

STEIN, L.

The Growth and Implications of LDC Manufactured Exports to Advanced Countries.

(In : *Kyklos, Basel, Nr. 1, März 1981, S. 36-59.*)

SCHWEIZ 10

382.242.4

384.6

BEAUFORT WIJNHOLDS, J.A.H.

de versing van de Eurovalutamarkt - wat dient er te gebeuren ?

: *Bank- en Effectenbedrijf, Amsterdam, n° 245, januari 1981, blz. 5-8.*)

D. 3 A

de BIOLLEY I. et LENTZEN E.

La presse hebdomadaire belge d'expression française.

(In : *Cahiers de la Wallonie, Louvain-la-Neuve, n° 26-29, décembre 1980, pp. 1-76.*)

BELG. 29

382.242.4

385.311.

KENZIE, G.W.

regulating the Euro-Markets.

: *Journal of Banking and Finance, Amsterdam, No. 1, March 1981, pp. 109-134.*)

N. 10 E

PLANCHAR, R.

Port autonome de Liège et «Liège, axe 9000». Les développements en Basse-Meuse.

(In : *Wallonie, Namur, n° 1, janvier-février, 1981, pp. 25-30.*)

BELG. 186

382.51 - 338.43

658.2 - 347.753.6

de l'exportation des différentes provinces et régions en 1977.

: *Bulletin de Statistique, Bruxelles, n° 1-2, janvier-février 1981, pp. 11-44.*)

L.G. 44

GIOVANOLI, M.

Le crédit-bail (Leasing) en Europe : développement et nature juridique; étude comparative avec référence particulière aux droits français, allemand, belge, italien et suisse.

Paris, *Librairies Techniques, 1980, XXII + 530 p.*

## LEGISLATION ECONOMIQUE

*Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.*

*Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.*

*Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.*

*Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :*

*1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture et pêche; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.*

### 1. — ECONOMIE GENERALE

#### **Arrêté royal du 2 avril 1981**

*prorogeant jusqu'au 30 juin 1981 l'aide régionale complémentaire prévue par l'article 2, b, de la loi du 30 décembre 1970 et par l'article 1, c, de la loi du 4 août 1978 (Moniteur du 14 mai 1981, p. 6303).*

#### **Arrêté royal du 7 mai 1981**

*modifiant l'arrêté royal du 12 juillet 1971 portant statut et déterminant les modalités de fonctionnement de l'Office de Promotion industrielle, modifié par l'arrêté royal du 31 octobre 1973 (Moniteur du 20 mai 1981, p. 6543).*

## 2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

### Arrêté royal du 17 février 1981

*autorisant la Régie des Postes à payer tout chèque tiré sur certaines institutions publiques de crédit (Moniteur du 12 mai 1981, p. 6156).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — § 1. Dans les conditions à déterminer par le Ministre qui gère la Régie des Postes, celle-ci peut payer tout chèque tiré sur une des institutions publiques de crédit ci-après :

- La Caisse générale d'Épargne et de Retraite;
- La Société nationale de Crédit à l'Industrie;
- Le Crédit communal de Belgique;
- L'Institut national de Crédit agricole ainsi que les caisses de crédit agréées par lui conformément aux dispositions des articles 4 et 7 du statut de l'Institut national de Crédit agricole, tel qu'il a été modifié par les articles 4 et 8 de l'arrêté royal n° 57 du 10 novembre 1967;
- La Caisse nationale de Crédit professionnel ainsi que les associations de crédit agréées par elle conformément aux dispositions des articles 2, 1<sup>o</sup> et 8, § 1<sup>er</sup>, du statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel annexé à l'arrêté royal du 2 juin 1956 portant refonte du statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel.

§ 2. L'Institut national de Crédit agricole et la Caisse nationale de Crédit professionnel s'engagent par convention avec la Régie des Postes à lui rembourser le montant des chèques tirés sur les associations et caisses de crédit agréées par eux.

*Art. 2.* — L'arrêté royal du 18 novembre 1971 autorisant la Régie des Postes à payer tout chèque tiré sur certaines institutions publiques de crédit est abrogé.

.....

### Arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1981

*fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société nationale du Logement sur les tranches de ses emprunts à lever au cours de l'année 1981 (Moniteur du 15 mai 1981, p. 6370).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Sur les tranches d'emprunts à lever par la Société nationale du Logement au cours de l'année 1981, le taux d'intérêt simple à supporter par ladite Société est fixé à 2,50 p.c. et ce dès la levée des fonds.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1983, la Société nationale supportera de ce chef une annuité comprenant l'intérêt ci-dessus et l'amortissement en soixante-six ans.

.....

### Arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1981

*fixant les charges d'intérêt et d'amortissement à supporter par la Société nationale terrienne sur les tranches de ses emprunts à lever durant l'année 1981 (Moniteur du 15 mai 1981, p. 6370).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Sur les tranches de ses emprunts à lever durant l'année 1981, le taux de l'intérêt simple à supporter par la Société nationale terrienne est fixé à 6,25 p.c. l'an et ce, dès la levée des fonds.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1982, la Société nationale terrienne supportera une annuité comprenant l'intérêt ci-dessus et l'amortissement en trente ans.

.....

**Arrêté royal du 16 avril 1981**

*autorisant la Société coopérative « Fonds du logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique » à contracter sous la garantie de l'Etat, un emprunt d'un montant effectif de 2,5 milliards de francs (Moniteur du 15 mai 1981, p. 6371).*

*Article 1<sup>er</sup>. — La garantie de l'Etat est attachée à l'emprunt, d'un montant effectif de 2,5 milliards de francs, à contracter par la Société coopérative « Fonds du logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique ».*

*Art. 2. — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.*

*Art. 3. — A titre de quote-part dans les charges d'intérêt, le Fonds du logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique interviendra dans le taux d'intérêt de l'emprunt à concurrence de 3,50 p.c.*

**Arrêté royal du 22 avril 1981**

*destinant une première tranche supplémentaire de 3 milliards de francs à la dotation du « Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes » (Moniteur du 1<sup>er</sup> mai 1981, p. 5600).*

*(Le montant global des dotations s'élève ainsi à vingt-neuf milliards de francs.)*

**Arrêté royal du 24 avril 1981**

*fixant les frais d'essai pour la détermination du titre de lingots et matières d'or, d'argent et de platine (Moniteur du 14 mai 1981, p. 6304).*

**Arrêté royal du 5 mai 1981**

*pris en exécution de l'article 240 de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980 (Moniteur du 9 mai 1981, p. 6079). (Voir aussi rubrique 3.)*

*Article 1<sup>er</sup>. — Le montant de 1.185.000.000 F dont question à l'article 240 de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980, est réparti comme suit entre les organismes désignés ci-après :*

	F
1 <sup>o</sup> la Caisse générale d'Épargne et de Retraite .....	446.671.056
2 <sup>o</sup> la Banque Nationale de Belgique .....	429.188.230
3 <sup>o</sup> le Crédit communal de Belgique .....	134.708.714
4 <sup>o</sup> la Société nationale de Crédit à l'Industrie .....	73.087.008
5 <sup>o</sup> l'Office central du Ducroire .....	14.024.332
6 <sup>o</sup> la Caisse nationale de Crédit professionnel .....	21.490.022
7 <sup>o</sup> la Commission bancaire .....	10.588.022
8 <sup>o</sup> l'Institut national de Crédit agricole .....	31.083.782
9 <sup>o</sup> le Bureau central de Crédit hypothécaire .....	9.925.182
10 <sup>o</sup> la Société nationale d'Investissement .....	6.506.314
11 <sup>o</sup> l'Institut de Réécompte et de Garantie .....	7.727.338

Art. 2. — Les organismes désignés en vertu de l'article 1<sup>er</sup> sont tenus de verser la quote-part qui leur incombe au compte n° 000-2002200-23 du Trésor public, dans les trente jours suivant la date à laquelle le présent arrêté aura été publié au *Moniteur belge*.

.....

### 3. — FINANCES PUBLIQUES

#### Loi du 15 janvier 1981

*contenant le budget des Affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 13 mai 1981, p. 6200).*

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses de l'année budgétaire 1980 afférentes aux Affaires culturelles communes des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Dépenses courantes (Titre I) .....	978,2	—	—
Dépenses de capital (Titre II) .....	71,7	—	—
Total ...	1.049,9	—	—

.....

#### Loi du 4 février 1981

*ajustant le budget de l'Education nationale régime français, de l'année budgétaire 1979 (Moniteur du 13 mai 1981, p. 6222).*

#### Loi du 31 mars 1981

*contenant le budget du Ministère de la Prévoyance sociale pour l'année budgétaire 1981 (Moniteur du 8 mai 1981, p. 5946).*

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère de la Prévoyance sociale afférentes à l'année budgétaire 1981, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits
Dépenses courantes (Titre I) .....	105.680,2
Dépenses de capital (Titre II) .....	5,5
Total ...	105.685,7

.....

### **Loi du 31 mars 1981**

*ajustant le budget du Ministère de la Prévoyance sociale pour l'année budgétaire 1980*  
(Moniteur du 22 mai 1981, p. 6686).

### **Arrêté royal du 2 avril 1981**

*déterminant le montant du prélèvement au profit du Fonds de stimulation de la construction d'habitations sur les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée de l'année 1981* (Moniteur du 15 mai 1981, p. 6367).

*Article 1<sup>er</sup>.* — Le montant du prélèvement sur les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée de l'année 1981 à effectuer au profit du Fonds de stimulation de la construction d'habitations inscrit à la section particulière, Titre IV, du budget du Ministère des Finances est fixé à un milliard de francs pour le premier trimestre de l'année 1981.

.....

### **Arrêté royal du 3 avril 1981**

*modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus*  
(Moniteur du 7 mai 1981, p. 5825).

*(Barèmes du précompte professionnel dû à la source.)*

### **Arrêté royal du 16 avril 1981**

*réorganisant le Conseil supérieur des Finances* (Moniteur du 12 mai 1981, p. 6146).

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est institué auprès du Ministère des Finances, un Conseil supérieur des Finances.

*Art. 2.* — Le Conseil est chargé d'assister le Ministre des Finances dans l'élaboration et l'application des lois, des règlements et de toutes mesures relatifs à la politique financière et à la politique fiscale.

*Art. 3.* — Les attributions du Conseil supérieur des Finances sont de nature purement technique et consultative.

Le Conseil délibère sur les objets qui lui sont soumis par le Ministre des Finances.

Il peut également délibérer sur tous autres objets entrant dans sa compétence et, en particulier, sur les questions relatives à la coordination de l'activité des différents organismes financiers relevant tant du secteur public que du secteur privé. En ce cas, l'adoption d'une résolution requiert la majorité des deux tiers des membres présents.

Le Conseil remet au Ministre des Finances, à la demande de ce dernier ou de sa propre initiative, des avis ou lui soumet des propositions. Il peut notamment proposer d'adresser aux divers organismes visés à l'alinéa 3 des recommandations concernant leurs opérations d'emprunt et de réception de dépôts, leurs opérations de crédit et leurs placements.

*Art. 4.* — Le Conseil est présidé par le Ministre des Finances qui désigne un vice-président chargé de le remplacer, en cas d'absence ou d'empêchement. Le président dirige les débats mais ne participe pas au vote.

La composition du Conseil est déterminée comme suit :

Six membres du Conseil représentent respectivement le Ministre des Finances, le Ministre des Affaires économiques, le Ministre de la Prévoyance sociale, le Bureau du plan, la Banque Nationale de Belgique et la Commission bancaire.

Chacun de ses membres est désigné par le Ministre ou l'institution intéressée.

Le Roi nomme, en outre, selon les modalités qu'il détermine :

1° huit membres appartenant aux secteurs des institutions financières, publiques ou privées;

2° huit membres choisis en raison de leur compétence particulière dans le domaine fiscal;

3° huit membres choisis en raison de leur compétence particulière dans le domaine économique et financier.

*Art. 5.* — Le mandat des membres du Conseil, nommés par le Roi, est de cinq ans; il est renouvelable.

*Art. 6.* — Un bureau est chargé de préparer et d'organiser les travaux du Conseil.

Il est présidé par le président du Conseil ou à son défaut par le vice-président, et comprend les membres du Conseil désignés à cette fin par le Ministre des Finances, suivant les modalités fixées par le règlement d'ordre intérieur du Conseil. Le Conseil peut constituer en son sein des groupes de travail dont il détermine la mission et la composition.

*Art. 7.* — Un secrétariat, dont les membres sont désignés par le Ministre des Finances, est chargé d'assister le Conseil, le bureau et les groupes de travail. Il peut être assuré par les services du Ministère des Finances. Le Conseil peut conférer le titre de secrétaire général du Conseil à la personne qui assure la direction du secrétariat.

*Art. 8.* — Le Conseil arrête son règlement d'ordre intérieur, sous l'approbation du Ministre des Finances.

Ce règlement peut prévoir, aux conditions qu'il détermine, l'attribution de jetons de présence, d'indemnités, ou le remboursement de frais, aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres du personnel du secrétariat. Les membres de ce personnel qui seraient choisis en dehors de l'administration, peuvent recevoir une rémunération.

*Art. 9.* — Le Conseil, le bureau et les groupes de travail ont la faculté d'entendre, au cours de leurs travaux, les personnes dont l'avis leur paraît utile. Ils peuvent, le cas échéant, recourir au concours d'experts.

*Art. 10.* — Chaque année le Conseil établit un rapport sur ses activités. Ce rapport est publié au *Moniteur belge*.

*Art. 11.* — Lorsqu'une recommandation adressée à certains organismes financiers, sur proposition du Conseil, n'a pas été suivie d'effet, le Ministre des Finances peut, sans préjudice à l'exercice d'autres droits que la loi lui confère, rendre publique cette recommandation accompagnée de la liste des organismes qui ne s'y seraient pas conformés dans le délai prescrit.

*Art. 12.* — L'arrêté royal n° 17 du 23 mai 1967 réorganisant le Conseil supérieur des Finances est abrogé.

## **Arrêté royal du 27 avril 1981**

*modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 20 mai 1981, p. 6548).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — L'article 88 de l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus, dont le texte actuel formera le § 1<sup>er</sup>, est complété par un § 2, rédigé comme suit :

« § 2. Il est également renoncé totalement à la perception du précompte mobilier sur les revenus d'actions ou parts ou de capitaux investis dont le débiteur est une personne morale de droit public belge et dont le bénéficiaire est identifié comme étant un épargnant non-résident qui ne se livre pas à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif et qui est exempté de tout impôt sur les revenus dans le pays dont il est résident. »

*Art. 2.* — A l'article 89 de l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus sont apportées les modifications suivantes :

1<sup>o</sup> dans le § 2, 1<sup>o</sup>, les mots « vingt-cinq centimes » sont remplacés par les mots « 75 centimes »;

2<sup>o</sup> le § 2, 6<sup>o</sup>, b, est remplacé par la disposition suivante :

« b) les revenus d'obligations, bons de caisse ou autres titres analogues faisant l'objet d'une inscription nominative chez l'émetteur et les revenus de créances et prêts non représentés par des titres au porteur, qui sont alloués ou attribués à des épargnants non-résidents par :

— l'Etat, les provinces, les agglomérations et les communes;

— les organismes ou établissements publics belges, pour autant que ces créances ou prêts soient garantis par l'Etat;

— les banques établies en Belgique, les établissements publics belges de crédit, les caisses d'épargne relevant d'un établissement public autre que la Commission bancaire, les caisses d'épargne privées soumises au contrôle de la Commission précitée ou les entreprises financières visées à l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, 2<sup>o</sup>, de l'arrêté royal n<sup>o</sup> 185 du 9 juillet 1935 »;

3<sup>o</sup> le § 2, 6<sup>o</sup>, est complété comme suit :

« e) les revenus de créances et prêts non représentés par des titres au porteur ou représentés par des titres revêtant la forme d'effets de commerce, qui sont alloués ou attribués, en exécution de conventions conclues entre le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et le 31 décembre 1983 inclusivement, soit par des personnes morales de droit public belge, soit par des entreprises industrielles, commerciales ou agricoles quelconques, à des épargnants non-résidents dans la mesure où :

— ces créances et prêts sont affectés au financement d'investissements reconnus par le Ministre des Finances, sur avis conforme, suivant le cas, du Ministre des Affaires économiques, du Ministre des Classes moyennes, du Ministre de la Communauté flamande, du Ministre de la Région wallonne ou du Ministre de la Région bruxelloise, comme tendant à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre le chômage ou à la rationalisation de l'économie;

— ces personnes morales ou entreprises se conforment aux dispositions du § 5 et ont effectivement disposé des sommes empruntées dans un délai de trois ans prenant cours à la date de la conclusion de la convention; »

4<sup>o</sup> au § 5, les mots « au § 2, 6<sup>o</sup>, d » sont remplacés par les mots « au § 2, 6<sup>o</sup>, d et e » et les mots « du § 2, 6<sup>o</sup>, d » par les mots « du § 2, 6<sup>o</sup>, d et e ».

*Art. 3.* — A l'article 97 du même arrêté, sont apportées les modifications suivantes :

1<sup>o</sup> le § 2, abrogé par l'article 6, 3<sup>o</sup>, de l'arrêté royal du 18 juillet 1967, est rétabli dans la rédaction suivante :

« § 2. La renonciation à la perception du précompte mobilier prévue à l'article 88, § 2, est subordonnée à la condition que le débiteur des revenus soit mis en possession d'une attestation par laquelle il est certifié que les bénéficiaires sont :

a) propriétaires ou usufruitiers des titres productifs des revenus;

b) des non-résidents qui ne se livrent pas à une exploitation ou à des opérations de caractère lucratif et qui sont exemptés de tout impôt sur les revenus dans le pays dont ils sont résidents. »;

2<sup>o</sup> dans le § 3, les mots « articles 89, § 2, 6<sup>o</sup>, b à d, et 7<sup>o</sup> » sont remplacés par les mots « articles 89, § 2, 6<sup>o</sup>, b à e, et 7<sup>o</sup> ».

*Art. 4.* — Le présent arrêté est applicable :

1<sup>o</sup> en ce qui concerne les articles 1<sup>er</sup> et 3, 1<sup>o</sup>, aux revenus alloués ou attribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1981;

2<sup>o</sup> en ce qui concerne les articles 2 et 3, 2<sup>o</sup>, aux revenus alloués ou attribués en exécution de conventions conclues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1981.

.....

### **Arrêté royal du 5 mai 1981**

*pris en exécution de l'article 240 de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980 (Moniteur du 9 mai 1981, p. 6079). (Voir texte rubrique 2.)*

### **Loi du 15 mai 1981**

*concernant l'exemption d'impôt pour un emprunt spécial à émettre en Belgique (Moniteur du 22 mai 1981, p. 6685).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, dans les limites et aux conditions qu'il détermine, accorder l'exemption de tout impôt, tant direct qu'indirect, sur le principal et les revenus d'un emprunt à émettre sur le marché national, avant le 15 juin 1981.

Cette exemption ne peut cependant s'appliquer en matière de précompte mobilier que dans le cas où il peut être renoncé à la perception de celui-ci en vertu de l'article 170 du Code des impôts sur les revenus.

*Art. 2.* — Le principal et les revenus de l'emprunt visé à l'article 1<sup>er</sup> sont également exonérés de tout impôt qui pourrait être instauré par une législation nouvelle ou par une modification de la législation existante, après l'émission de cet emprunt.

*Art. 3.* — Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, dans les limites et aux conditions qu'il fixe, déterminer que les titres de l'emprunt visé à l'article 1<sup>er</sup> peuvent être affectés au paiement des droits de succession ou de mutation par décès.

### **Arrêté royal du 23 mai 1981**

*concernant l'exemption d'impôt pour l'emprunt spécial 1981 (Moniteur du 23 mai 1981, p. 6733).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — § 1<sup>er</sup>. Sans préjudice de l'application du précompte mobilier, les revenus des titres de la première tranche de l'emprunt spécial 1981 sont exonérés de l'impôt des personnes physiques.

§ 2. Sans préjudice de l'application de l'article 19bis du Code des impôts sur les revenus, les contribuables assujettis à l'impôt des personnes physiques ne sont pas tenus de mentionner les revenus visés au § 1<sup>er</sup> du présent article dans leur déclaration annuelle audit impôt.

Pour les contribuables qui font usage de cette faculté, le précompte mobilier retenu sur ces revenus est définitivement acquis au Trésor.

Pour les contribuables qui ne font pas usage de cette faculté, l'impôt dû soit sur l'ensemble des mêmes revenus, soit sur la quotité de ceux-ci qui excède l'abattement de 10.000 francs applicable conformément à l'article 19bis du Code précité, est égal au précompte mobilier retenu, sauf si ce précompte, majoré de l'impôt afférent aux autres revenus, est supérieur à ce que donnerait la taxation suivant le régime de droit commun de l'ensemble des revenus, y compris ceux des titres de l'emprunt précité.

§ 3. Les plus-values réalisées à l'occasion du remboursement avec application de la clause de garantie de change sont également exonérés de l'impôt des personnes physiques.

*Art. 2.* — § 1<sup>er</sup>. Par dérogation à l'article 15 du Code des droits de succession, ces droits ne sont pas dus sur les titres de la première tranche de l'emprunt spécial 1981, en ce qui concerne tant le principal que les intérêts, pour autant qu'il s'agisse de titres souscrits par

le défunt ou par son conjoint ou de titres acquis de toute autre manière par lui ou par son conjoint plus de trois ans avant l'ouverture de la succession.

§ 2. Sont admis en paiement des droits de succession et de mutation par décès et, le cas échéant, des intérêts, pour le montant de leur valeur nominale augmentée de l'intérêt couru :

a) les titres de l'emprunt visé au § 1<sup>er</sup> dépendant de la succession du défunt, à la condition que ces titres aient été souscrits par le défunt ou par son conjoint ou qu'ils aient été acquis de toute autre manière par lui ou par son conjoint plus de trois ans avant l'ouverture de la succession;

b) les titres de cet emprunt possédés par un héritier, légataire ou donataire lors de l'ouverture de la succession, en ce qui concerne les droits de succession et de mutation par décès et, le cas échéant, les intérêts qu'il doit légalement supporter, à la condition que ces titres aient été souscrits par lui ou par son conjoint ou qu'ils aient été acquis de toute autre manière par lui ou par son conjoint plus de trois ans avant l'ouverture de la succession.

Pour le calcul de l'intérêt couru sur les titres offerts en paiement, chaque mois est compté pour trente jours; l'intérêt se compte par quinzaine, toute fraction de quinzaine étant négligée.

§ 3. La preuve de l'accomplissement des conditions prévues aux §§ 1<sup>er</sup> et 2 peut être faite par tous moyens de droit commun, témoins et présomptions compris, à l'exception du serment.

*Art. 3.* — Par dérogation à l'article 131 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, le droit de donation n'est pas dû sur les titres de la première tranche de l'emprunt spécial 1981 en ce qui concerne tant le principal que les intérêts, pour autant qu'il s'agisse de titres souscrits par le donateur ou par son conjoint ou de titres acquis de toute autre manière par lui ou par son conjoint plus de trois ans avant la donation.

La preuve de l'accomplissement de la condition prévue au présent article peut être faite par tous moyens de droit commun, témoins et présomptions compris, à l'exception du serment.

*Art. 4.* — Les revenus des titres de la deuxième tranche de l'emprunt spécial 1981 sont, pour l'application de l'impôt des sociétés, assimilés, à concurrence de 5 p.c. de leur montant, à des revenus mobiliers immunisés visés à l'article 111, 4<sup>o</sup>, du Code des impôts sur les revenus.

La même règle est applicable aux sociétés, associations, établissements ou organismes qui, en régime de droit commun, sont soumis à l'impôt des non-résidents en raison des revenus visés à l'alinéa qui précède.

.....

### **Arrêtés royal et ministériel du 25 mai 1981**

*relatifs à l'émission de l'Emprunt spécial 1981 (Moniteur du 27 mai 1981, pp. 6939-6940).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt spécial 1981 ».

Cet emprunt se composera de deux tranches :

une tranche à 10 ans de date, dénommée « Tranche 1 — 1981-1991 »;

et une tranche à 7 ans de date, dénommée « Tranche 2 — 1981-1988 ».

.....

*Art. 4.* — Les obligations portent intérêt au taux de 13 p.c. l'an à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1981.

L'intérêt est payable le 1<sup>er</sup> juillet des années 1982 à 1991 en ce qui concerne la « Tranche 1 — 1981-1991 » et le 1<sup>er</sup> juillet des années 1982 à 1988 en ce qui concerne la « Tranche 2 — 1981-1988 ».

*Art. 5.* — Chaque tranche de l' « Emprunt spécial 1981 » est amortie séparément suivant les modalités ci-après :

§ 1<sup>er</sup>. Une dotation annuelle de 5 p.c. du capital nominal émis, augmentée chaque année des intérêts des capitaux amortis, est affectée, selon un étalement annuel normal et adapté si nécessaire à l'état du marché, au rachat des obligations de cette tranche à des cours ne dépassant pas le pair de la valeur nominale.

Si le cours d'une tranche dépasse le pair, Notre Ministre des Finances détermine éventuellement sous quelles conditions l'amortissement par rachat de cette tranche peut être poursuivi.

§ 2. Les fonds destinés aux amortissements annuels sont mis à la disposition de la Caisse d'amortissement au fur et à mesure des besoins qu'elle aura notifiés au Service de la Dette publique.

Cette mise à disposition annuelle s'effectue à partir du 1<sup>er</sup> juillet de chacune des années 1982 à 1990 pour la « Tranche 1 — 1981-1991 » et à partir du 1<sup>er</sup> juillet de chacune des années 1982 à 1987 pour la « Tranche 2 — 1981-1988 ».

§ 3. A partir du 1<sup>er</sup> mai de chacune des années 1983 à 1987 les soldes non utilisés de la dotation d'amortissement annuelle de la tranche 1 et de la tranche 2, sont réunis pour être affectés à l'amortissement de l' « Emprunt spécial 1981 » quelle que soit la tranche.

La partie de cette dotation d'amortissement réunie, non utilisée au 1<sup>er</sup> juillet de chacune des années 1983 à 1987, n'est pas reportée.

La partie de la dotation d'amortissement de la tranche 1 non utilisée au 1<sup>er</sup> juillet de chacune des années 1988 à 1990 n'est pas reportée.

*Art. 6.* — § 1<sup>er</sup>. Les obligations de la « Tranche 1 — 1981-1991 » restant en circulation le 1<sup>er</sup> juillet 1991 sont remboursables en francs belges à partir de cette date à un prix qui, sans être inférieur au pair, sera fixé par Notre Ministre des Finances, selon des critères et des modalités qu'il déterminera, de façon telle que la valeur de ces obligations restera maintenue, à l'égard de la valeur de l'unité de compte européenne, appelée ECU, telle que celle-ci est définie à l'article 1<sup>er</sup> du règlement du Conseil des Communautés européennes, n° 3180/78 du 18 décembre 1978, étant entendu qu'à l'égard de cette tranche d'emprunt et pendant toute la durée de celle-ci, la composition de l'ECU sera considérée comme restant inchangée.

§ 2. Les obligations de la « Tranche 2 — 1981-1988 » restant en circulation le 1<sup>er</sup> juillet 1988 sont remboursables à partir de cette date au pair de leur valeur nominale.

.....

\*\*

*Article 1<sup>er</sup>.* — La souscription publique aux obligations de l' « Emprunt spécial 1981 » sera ouverte le 11 juin 1981; elle sera close le 30 juin 1981. Il pourra toutefois être mis fin à la souscription avant cette dernière date. Cette clôture anticipée peut porter sur une ou sur les deux tranches de l'emprunt.

Les souscriptions reçues le jour de la clôture pourront éventuellement être soumises à répartition; dans ce cas, les sommes versées en trop par les souscripteurs leur seront restituées sans bonification d'intérêt.

Les souscriptions seront reçues à la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles et en province, chez les banques et agents de change établis en Belgique, ainsi que chez les établissements financiers du secteur public et caisses d'épargne privées établis en Belgique qui sont autorisés à participer au placement de l'emprunt.

*Art. 2.* — Les obligations de l'emprunt pourront également être cédées ou données en option.

*Art. 3.* — Le prix d'émission de chacune des deux tranches d'emprunt sera fixé au plus tard le 4 juin 1981; il est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

*Art. 4.* — Les obligations au porteur à émettre en représentation de la « tranche 1 — 1981-1991 » sont munies de dix coupons d'intérêt annuels pour les échéances du 1<sup>er</sup> juillet des années 1982 à 1991.

Les obligations au porteur à émettre en représentation de la « tranche 2 — 1981-1988 » sont munies de six coupons d'intérêt annuels pour les échéances du 1<sup>er</sup> juillet des années 1982 à 1987, l'intérêt de la dernière année étant payable sur présentation de l'obligation.

Ces obligations seront délivrées aux souscripteurs au plus tard le 15 septembre 1981.

.....  
*Art. 6.* — En exécution de l'article 6, § 1 de l'arrêté royal du 25 mai 1981, le prix de remboursement des obligations de la « tranche 1 — 1981-1991 » sera fixé par le Ministre des Finances au plus tard le 25 juin 1991 et sera calculée selon les règles ci-après :

1. *a)* Le prix de remboursement ne peut être inférieur au pair de la valeur nominale.

*b)* Si à la date d'échéance finale la valeur de l'unité de compte européenne ECU, en francs belges, est plus élevée que la valeur de l'ECU en francs belges à la date d'émission, le taux de remboursement des obligations correspondra à leur valeur nominale, augmentée d'une prime de garantie, exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

Cette prime de garantie est calculée selon la formule :

$$\frac{B - A}{A} \times 100, \text{ où}$$

A = la valeur de l'ECU en francs belges à la date d'émission,

B = la valeur de l'ECU en francs belges à la date d'échéance finale.

*c)* La valeur de l'ECU en francs belges à la date d'émission désigne la valeur à la date du 11 juin 1981.

La valeur de l'ECU en francs belges à la date d'échéance finale désigne la valeur moyenne pendant la période de 20 jours de bourse à Bruxelles, prenant fin le 19 juin 1991, ce jour inclus.

La valeur de l'ECU en francs belges est celle qui est publiée par la Commission des Communautés européennes dans le Journal officiel des Communautés européennes.

*d)* La prime de garantie calculée selon la formule ci-dessus ne sera prise en considération que si elle atteint au moins 0,25 p.c.

Elle est calculée jusqu'à 2 chiffres après la virgule et est arrondie vers le multiple de 5 supérieur.

2. *a)* Conformément à l'article 1 du règlement du Conseil des Communautés européennes n° 3180/78 du 18 décembre 1978, l'ECU est défini par la somme des montants suivants dans les monnaies reprises ci-après :

0,828	Mark allemand
1,15	Franc français
0,0885	Livre sterling
109,—	Lires italiennes
0,286	Florin néerlandais
3,66	Francs belges
0,14	Franc luxembourgeois
0,217	Couronne danoise
0,00759	Livre irlandaise

*b)* Pour le calcul de la prime de garantie visée au point 1 *b)* et conformément à l'article 6, § 1 de l'arrêté royal du 25 mai 1981, la composition de l'ECU reste inchangée pendant toute la durée de la « tranche 1 — 1981-1991. »

*c)* Si la composition de l'ECU est modifiée ou que, pour quelque raison que ce soit, la publication dont question au 3<sup>e</sup> paragraphe du point 1 *c)* n'a pas lieu, la Banque Nationale de Belgique calculera et communiquera au Ministre des Finances la valeur en francs belges à la date d'échéance finale de l'ECU visé à l'article 6, 2 *a)* ci-dessus.

La valeur à la date d'échéance finale désigne la moyenne des cours officiels établis à 14 h 30 pendant la période de référence dont question à l'article 6, 1 c), par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles.

d) Si pour quelque raison que ce soit, des éléments font défaut pour le calcul de la valeur en francs belgés de l'ECU tel qu'il est défini à l'article 6, 2 a), le Ministre des Finances établira en accord avec la Banque Nationale de Belgique une formule alternative se rapprochant le plus possible tant dans sa portée que dans ses objectifs de la composition initiale de l'ECU.

Art. 7. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont effectués aux guichets du Caissier de l'Etat à la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles et en province.

Art. 8. — Il est alloué une commission de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention aux banques, agents de change et caisses d'épargne privées visés à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi qu'aux établissements financiers du secteur public.

Une commission de 1 p.c. peut être allouée aux investisseurs institutionnels.

.....

#### 4. — AGRICULTURE ET PECHE

##### Arrêté royal du 15 mai 1981

*modifiant l'arrêté royal du 6 décembre 1971 relatif à la perception et à l'octroi des montants compensatoires prévus par le règlement (C.E.E.) 974/71 du Conseil du 12 mai 1971 (Moniteur du 28 mai 1981, p. 6997). (Voir aussi rubriques 8 et 12.)*

Article 1<sup>er</sup>. — L'article 3 et l'article 3bis de l'arrêté royal du 6 décembre 1971 relatif à la perception et à l'octroi des montants compensatoires prévus par le règlement (C.E.E.) 974/71 du Conseil, du 12 mai 1971, modifié et complété par l'arrêté royal du 8 novembre 1974, sont remplacés par la disposition suivante :

« Art. 3. Les demandes visées à l'article 11 du règlement (C.E.E.) 926/80 de la Commission du 15 avril 1980 relatif à l'exonération de l'application des montants compensatoires monétaires dans certains cas, doivent être déposées dans un délai de cinq jours ouvrables exclusivement auprès de l'Office central des Contingents et Licences.

La vérification des moyens de preuve à introduire en exécution du règlement 926/80 de la Commission est opérée par l'Office central des Contingents et Licences, conformément aux directives données par les Ministres compétents. »

.....

#### 5. — INDUSTRIE

##### Arrêté ministériel du 30 avril 1981

*prorogeant l'arrêté ministériel du 24 avril 1979 réglementant la livraison de certains combustibles liquides, modifié par l'arrêté ministériel du 2 mai 1980 (Moniteur du 8 mai 1981, p. 5965).*

## 8. — COMMERCE EXTERIEUR

### Arrêté royal du 15 mai 1981

*modifiant l'arrêté royal du 6 décembre 1971 relatif à la perception et à l'octroi des montants compensatoires prévus par le règlement (C.E.E.) 974/71 du Conseil du 12 mai 1971 (Moniteur du 28 mai 1981, p. 6997). (Voir texte rubrique 4 et voir aussi rubrique 12.)*

## 10. — PRIX ET REVENUS

### Arrêté ministériel du 30 avril 1981

*modifiant l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981 bloquant les prix (Moniteur du 1<sup>er</sup> mai 1981, p. 5585).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — L'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981 bloquant les prix est modifié par l'insertion d'un article *ibis* :

*Article ibis.* § 1. Les hausses de prix sur lesquelles un accord total ou partiel avait été communiqué à l'entreprise avant le 29 mars 1981, mais qui n'avaient pas encore été appliquées à cette date, peuvent être appliquées après notification au Service des Prix.

Le Ministre des Affaires économiques peut accorder des hausses de prix :

— suite aux déclarations de hausse introduites avant le 2 avril 1981;

— suite aux demandes de dérogation introduites au Service des Prix après l'entrée en vigueur du présent arrêté et contenant les renseignements et justifications prévus dans la réglementation relative à la déclaration des hausses de prix.

Lorsque les producteurs ou importateurs reçoivent l'autorisation d'augmenter leurs prix de vente en application du présent arrêté, les distributeurs peuvent appliquer une hausse de prix correspondante, pour autant que la marge en pourcentage ne soit pas supérieure à la marge commerciale antérieure.

§ 2. Sont remis en vigueur :

a) l'arrêté ministériel du 30 décembre 1976 relatif aux prix des fruits et légumes;

b) l'arrêté ministériel du 27 mars 1975 déterminant le prix de vente au consommateur des viandes bovines et porcines tel que modifié en dernier lieu par l'arrêté ministériel du 3 mars 1981;

c) l'arrêté ministériel du 31 janvier 1976 réglementant les prix des viandes porcines salées, séchées, cuites ou fumées.

*Art. 2.* — L'article 3 de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981 précité est remplacé par la disposition suivante :

« Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge* et cessera ses effets le 31 mai 1981. »

.....

### Arrêté ministériel du 30 avril 1981

*débloquant les prix du gaz de la distribution publique (Moniteur du 5 mai 1981, p. 5662).*

**Arrêté ministériel du 30 avril 1981**

*relatif aux prix de l'énergie électrique en basse tension (Moniteur du 5 mai 1981, p. 5663).*

**Arrêté ministériel du 12 mai 1981**

*modifiant l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981 bloquant les prix (prix des livres et publications périodiques importés) (Moniteur du 15 mai 1981, p. 6366).*

**Arrêté ministériel du 22 mai 1981**

*réglementant les prix des lampes à incandescence (Moniteur du 27 mai 1981, p. 6932).*

**Arrêté ministériel du 22 mai 1981**

*modifiant l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981 bloquant les prix (Moniteur du 28 mai 1981, p. 6995).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981 bloquant les prix, tel que modifié par l'arrêté ministériel du 30 avril 1981, la date du 31 mai 1981 est remplacée par celle du 31 juillet 1981.*

.....

**Arrêté ministériel du 26 mai 1981**

*réglementant les prix des viandes bovines et porcines (Moniteur du 28 mai 1981, p. 6996).*

**11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES  
ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS**

**Arrêté royal du 24 avril 1981**

*complétant l'arrêté royal du 12 février 1981 portant exécution de l'article 1<sup>er</sup>, § 6, de la loi de redressement du 10 février 1981 instaurant une cotisation de solidarité à charge des personnes rémunérées directement ou indirectement par le secteur public (Moniteur du 7 mai 1981, p. 5824).*

**Arrêté royal du 29 avril 1981**

*portant exécution de l'article 50, § 2, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 5 août 1978 de réformes économiques et budgétaires (Moniteur du 6 mai 1981, p. 5770).*

**Arrêté royal du 29 avril 1981**

*portant exécution des articles 10 et 25 de l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés (Moniteur du 8 mai 1981, p. 5959).*

**Loi du 4 mai 1981**

*complétant l'article 1<sup>er</sup>, § 2, de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1969 instituant un revenu garanti aux personnes âgées (Moniteur du 26 mai 1981, p. 6822).*

**12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE**

**Arrêté royal du 15 mai 1981**

*modifiant l'arrêté royal du 6 décembre 1971 relatif à la perception et à l'octroi des montants compensatoires prévus par le règlement (C.E.E.) 974/71 du Conseil du 12 mai 1971 (Moniteur du 28 mai 1981, p. 6997). (Voir texte rubrique 4 et voir aussi rubrique 12.)*

**Règlement du Conseil du 12 mai 1981 (81/1303/CEE)**

*modifiant le règlement n° 78/1883/CEE relatif aux règles générales sur le financement des interventions par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section « garantie » (Journal officiel du 16 mai 1981, n° L 130, p. 2).*

**Règlement de la Commission du 19 mai 1981 (81/1371/CEE)**

*portant modalités d'application administrative des montants compensatoires monétaires (Journal officiel du 25 mai 1981, n° L 138, p. 1).*

**Règlement de la Commission du 19 mai 1981 (81/1372/CEE)**

*établissant les modalités de calcul des montants compensatoires monétaires (Journal officiel du 25 mai 1981, n° L 138, p. 14).*

**BIBLIOGRAPHIE**  
**RELATIVE AUX PROBLEMES**  
**ECONOMIQUES ET FINANCIERS**  
**INTERESSANT LA BELGIQUE**

*Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin de mai 1981. Les ouvrages et articles retenus sont classés par sujets selon le plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974.*

*L'abonné qui le désire peut obtenir cette version sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan peut être consultée à la Bibliothèque scientifique de la Banque.*

*Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.*

\*\*

304.1 - 330.580.

330.581. - 338.43

N DEN PANHUYZEN, W.

MESSIAEN, A.

Belgische welvaartsgroei getoetst aan de theorie  
de indeksetallen.

Analyse comparative de quelques outils de planifica-  
tion régionale.

: *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven,*  
, maart 1981, blz. 87-94.)

(*In : Critique régionale, Bruxelles, n° 4, avril 1981,*  
*pp. 62-94.*)

LG. 171

BELG. 52

311.80

330.581. - 338.43

volution démographique en Europe occidentale.  
ndances générales et implications économiques.

MESSIAEN, A.

: *Bulletin financier - Banque Bruxelles Lambert,*  
*Bruxelles, n° 6, 20 mars 1981, pp. 1-6.*)

La planification régionale en Belgique.

LG. 34 A

(*In : Critique régionale, Bruxelles, n° 4, avril 1981,*  
*pp. 5-34.*)

BELG. 52

330.47

331.04

N DEN BORRE, H.

DISTER, G.

t decennium 1970-1980 : Proeve van een Keyne-  
anse benadering langs de aanbodzijde.

La crise : un autre regard.

: *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven,*  
, maart 1981, blz. 9-29.)

(*In : Demain - Etudes et Expansion, Liège, n° 287,*  
*janvier-février-mars 1981, pp. 51-64.*)

LG. 171

330.581.

331.150.

MOISEZ, R.

SCHMOELDERS, G.

programmation européenne.

Hauptprobleme der Geldgeschichte.

: *Critique régionale, Bruxelles, n° 4, avril 1981,*  
*pp. 95-105.*)

(*In : Bankhistorisches Archiv, Frankfurt/Main, Nr 2,*  
*Dezember 1980, S. 24-41.*)

LG. 52

DEUTSCHL. 10

331.30 - 331.061.

331.31 - 331.01 - 333.844.

née économique 1980 et perspectives pour 1981.

: *La situation économique au Grand-Duché, Luxembourg, n° 1, avril 1981, pp. 1-123.*)

X. 2 C

KERVYN de LETTENHOVE, A.

La politique économique face à la crise.

(*In : Bulletin de l'I.R.E.S., Louvain-la-Neuve, n° 70, avril 1981, pp. 1-26.*)

BELG. 33 Z

331.30 - 339.0

331.31

ctéristiques complémentaires de l'évolution éco-  
mique selon les comptes nationaux 1970-1979.

*Bulletin de Statistique, I.N.S., Bruxelles, n° 3, mars 1981, pp. 107-124.*)

G. 44

MARTENS, W.

Les voies de redressement économique.

(*In : Demain - Etudes et Expansion, Liège, n° 287, janvier-février-mars 1981, pp. 41-50.*)

BELG. 157

331.30

332.150. - 658.313. - 657.35

OURNIER, P.

mal belge.

: *L'Expansion, Paris, n° 169, 17-30 avril 1981, pp. 70-81.*)

33 B

BEECKMANS, J. en VAN DER AUWERA, F.

Collectief overleg en participatie als kostenfactor in het bedrijfsbeleid.

(*In : Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antwerpen, n° 2, april 1981, blz. 149-164.*)

BELG. 64 B

331.30 - 331.31 - 336.60

332.18

mal belge n'est pas incurable.

: *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 3, 1<sup>er</sup> mai 1981, pp. 1-5.*)

G. 33

DOLFYN, P.

Het doelmatig functioneren van de ondernemingsraad.

(*In : Ondernemen, Brussel, n° 4, april 1981, blz. 221-225.*)

BELG. 48

332.600. - 332.811.

332.630. - 332.620. - 332.691.

OTTEUX, M.

Travail temporaire et travail intérimaire, premier  
niveau d'une expérience publique.

(In : *Bulletin de la Fondation André Renard, Liège,*  
*13, janvier-février 1981, pp. 15-30.*)

BELG. 17

Emploi et chômage en Europe.

(Actes de la conférence de La Haye, 29, 30 no-  
vembre 1979.)

*Paris, Economica, 1981, XII+275 p.*

332.620. - 332.86 - 470.

332.691. - 338.43

LACOURT, J.

Crise de l'emploi, crise de l'éducation.

(In : *Wain-la-Neuve, Institut des Sciences du Travail,*  
*1981, 23 p.*)

Recente evolutie en vooruitzichten inzake tewerk-  
stelling in de industrie in Limburg.

(In : *Economie in Limburg, Hasselt, n° 1, maart 1981,*  
*blz. 19-34.*)

BELG. 93

332.622.1

332.691.

Chômage des jeunes.

(In : *L'Observateur de l'O.C.D.E., Paris, n° 109, mars*  
*1981, pp. 25-30.*)

O.C.D.E. 8

VAN GINNEKEN, W.

Le chômage : tendances, causes et possibilités d'ac-  
tion.

(In : *Revue Internationale du Travail, Genève, n° 2,*  
*mars-avril 1981, pp. 179-197.*)

B.I.T. 10

332.622.2

332.87 - 331.224.

WANTTE, A. en VAN BIESEN, E.

Werkstelling na de universiteit.

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied, n° 3, maart*  
*1981, blz. 225-236.*)

BELG. 71

GERARD, E.

Het Algemeen Christelijk Werkersverbond, omstre-  
den standsorganisatie (1921-1940.)

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied, Brussel, n° 4,*  
*april 1981, blz. 291-326.*)

BELG. 71

333.103.

333.432.8

MELAAR, A.

omatisering van de Westeuropese banken : het  
elrapport.

*Bank- en Effectenbedrijf, Amsterdam, n° 247, maart*  
*, blz. 109-112.)*

D. 3 A

LELART, M.

Les transactions du Fonds Monétaire International.  
Le département des Droits de Tirage Spéciaux.

*(In : Banque, Paris, n° 406, mai 1981, pp. 541-548.)*

FR. 6

333.111.42

333.451.6 - 382.51 - 382.30

DING, H.

erve-diversificatie, recycling, IMF en SDRs.

*Bank- en Effectenbedrijf, Amsterdam, n° 247, maart*  
*, blz. 103-107.)*

D. 3 A

BLACKHURST, R. et TUMLIR, J.

Les relations commerciales en régime de changes  
flottants.

*(Etudes sur le commerce international, 8.)*

*Genève, Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le*  
*Commerce, 1980, 92 p.*

333.432.8

333.451.6

TIAN, M.

ditionnalité du Fonds et processus d'ajustement  
rnational : première époque, 1950-1970.

*: Finances et Développement, Washington, n° 4, dé-*  
*embre 1980, pp. 23-27.)*

.I. 5

GHYMERS, Ch.

Taux de change tendanciels et spécialisation.

*(In : Revue d'Economie Politique, Paris, n° 1, janvier-*  
*février 1981, pp. 25-55.)*

FR. 52

333.432.8

333.452.1

ERNI, B.

Sonderfazilitäten im Internationalen Wäh-  
gsfonds (IWF) : Verwendung und Nutzen.

*: Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und*  
*stik, Basel, Nr 1, März 1981, S. 55-73.)*

IWEIZ 17

MARTIN, M.G.

L'évolution du marché de l'or entre 1978 et 1980.

*(In : Finances et Développement, Washington, n° 4, dé-*  
*cembre 1980, pp. 40-43.)*

F.M.I. 5

ORCK, E.

Goldgeschäft in Luxemburg.

: *Die Bank, Köln, Nr 3, März 1981, S. 116-118.*)

JTSCHL. 2

TAYLOR, P.

The European Communities and the Obligations of Membership : Claims and Counter-Claims.

(In : *International Affairs, London, No. 2, April 1981, pp. 236-253.*)

G.B. 26 A

333.842.

334.151.20

.S.... déflation.

Groupe Bastin-Yerna, conférence de presse, (février 1981.)

Belles, Groupe B-Y, 1981, 47 p.

PEETERS, Th.

European Monetary Union : Prospects and Retrospect.

(International Economic Research Paper, 29.)

Leuven, Centrum voor Economische Studiën van de Katholieke Universiteit Leuven, 1980, 19 blz.

334.0 - 338.70

334.151.27

Relations entre rapports internationaux et structures industrielles.

Congrès international des économistes de langue française, Louvain-la-Neuve et Bruxelles, 20 au 25 mai 1980.

: *Revue d'Economie Politique, Paris, n° 1, janvier-février 1981, pp. 1-104.*)

52

TRIFFIN, R.

Le Système Monétaire Européen dans le cadre monétaire mondial.

(In : *Banque, Paris, n° 406, mai 1981, pp. 535-540.*)

FR. 6

334.12 - 334.153.1 - 334.154.1  
337.550.

334.151.27

Union douanière.

: *Documentation Européenne, Luxembourg, n° 4, 1980, pp. 5-25.*)

5 D

WOLFT, J.

Le système monétaire européen : une réponse à la crise du dollar et au ralentissement de la croissance. Chronologie de son élaboration : septembre 1977 - mai 1979.

(In : *Economies et Sociétés, Paris, n° 5-6-7, mai-juin-juillet 1980, pp. 1057-1134.*)

FR. 14

334.151.3

334.151.6

armonisation fiscale dans la Communauté.

: *Le Dossier de l'Europe, Bruxelles, n° 7, avril 1981, pp. 1-8.*)

. 20

Réflexions sur la politique agricole commune.

(In : *Bulletin des Communautés Européennes - Supplément, Luxembourg, n° 6, 1980, pp. 1-34.*)

C.E. 1

334.151.4

334.154.31 - 338.048.

développement régional et la Communauté européenne.

: *Le Dossier de l'Europe, Bruxelles, n° 8, avril 1981, pp. 1-8.*)

E. 20

GOLDMAN, B.

La fusion des sociétés et le projet de convention sur la fusion internationale des sociétés anonymes.

(In : *Cahiers de Droit européen, Bruxelles, n° 1, janvier-février 1981, pp. 4-14.*)

334.151.6 - 338.727.

334.154.31 - 338.048.

EROOSE, S.

évaluation van het gemeenschappelijk visserijbeleid.

(Werkgroep Economische Politiek, 4.)

*Cent, Seminarie voor Economische en Sociale Leerstelsels van de Rijksuniversiteit Gent, 1981, 23 blz.*

HEENEN, J.

La directive sur les fusions internes.

(In : *Cahiers de Droit européen, Bruxelles, n° 1, janvier-février 1981, pp. 15-25.*)

334.151.6

336.301.

DOULOSSI, F.

évaluation de la politique agricole commune par une analyse de fonctions de coûts dans l'agriculture des neuf pays de la Communauté Economique Européenne.

*Bruxelles, Institut d'Etudes Européennes de l'Université libre de Bruxelles, 1980, 120 + V p.*

ZINN, E.

Grenzen der nationalen und der internationalen öffentlichen Verschuldung.

(In : *Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Frankfurt/Main, Nr 8, 15. April 1981, S. 300-304.*)

DEUTSCHL. 35

NRION, R.

Journal de nos finances publiques.

: Wallonie, Namur, n° 2, mars-avril 1981, pp. 103-

LG. 186

FERRIS, T.

Comparisons of Productivity on Living Standards :  
Ireland and other EEC Countries.(In : *The Irish Banking Review*, Dublin, March 1981,  
pp. 7-15.)

IRL. 2

338.012.

338.043.

NNOYE, P.

économies d'énergie : une indispensable muta-

: Wallonie, Namur, n° 2, mars-avril 1981, pp. 161-

LG. 186

Les transferts de technologie Nord-Sud : quels sont  
les enjeux ?(In : *L'Observateur de l'O.C.D.E.*, Paris, n° 109, mars  
1981, pp. 3-7.)

O.C.D.E. 8

338.012.

338.30 - 332.630. - 339.20  
339.21socialistes et les problèmes de l'énergie : les op-  
ns du P.S.: Institut Emile Vandervelde - Note de documen-  
on, Bruxelles, n° 13, 1980, pp. 1-241.)

LG. 96

DE GRAUWE, P. en DE WACHTER, M.

Productie, tewerkstelling en verdeling. Een neo-li-  
berale benadering.(In : *Leuvense Economische Standpunten*, Leuven, n° 19,  
januari 1981, blz. 1-14.)

BELG. 92

338.013.

338.341. - 334.10

Y, G.F.

tières premières industrielles : évolution et pers-  
pectives à long terme.: S.E.D.E.I.S. - *Chroniques d'Actualité*, Paris, n° 9,  
mai 1981, pp. 277-294.)

10 B

Dossier Nord-Sud - Vers des négociations globales ?

(In : *Demain - Etudes et Expansion*, Liège, n° 287,  
janvier-février-mars 1981, pp. 65-92.)

BELG. 157

secteurs industriels en 1980.

: *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles*,  
6, 17 avril 1981, pp. 1-5.)

LG. 33

MERTENS, P. e.a.

Projection pour l'année 1987 de l'emploi et du  
nombre d'exploitations agricoles belges.

(In : *Revue de l'Agriculture, Bruxelles*, n° 1, janvier-fé-  
vrier 1981, pp. 45-62.)

BELG. 132

338.43 - 332.26

338.752.0 - 338.43

ROY, R.

Extension de la statistique régionale des salaires (de  
1948-70 à 1971-78).

: *Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles*, n° 11-12,  
septembre-décembre 1980, pp. 1079-1097.)

BELG. 141

Répartition régionale de l'activité dans l'industrie des  
fabrications métalliques en 1979.

(In : *Bulletin de Statistique, I.N.S., Bruxelles*, n° 3, mars  
1981, pp. 125-135.)

BELG. 44

338.43

338.752.14

ouvriers et sa région.

: *Socialisme, Bruxelles*, nos 163-164, février-avril  
1981, pp. 1-147.)

BELG. 155 C

Dossier aéronautique - L'Industrie aéronautique.

(In : *Demain - Etudes et Expansion, Liège*, n° 287,  
janvier-février-mars 1981, pp. 93-108.)

BELG. 157

338.6

338.754.0 - 338.30

la politique de la recherche de la Communauté  
européenne.

: *Documentation Européenne, Luxembourg*, n° 5,  
1980, pp. 5-23.)

E. 5 D

WINKELMANS, W.

Maritimisatie en vestigingsplaats van chemische in-  
dustrieën in België.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven*,  
n° 1, maart 1981, blz. 31-47.)

BELG. 171

338.754.4

338.755.6

NROTTE, J.

industries agro-alimentaires et le développement  
on.

: Wallonie, Namur, n° 2, mars-avril 1981, pp. 121-

)

LG. 186

La situation de l'industrie belge de l'habillement.

(In : *Informations - Institut économique et social des  
Classes moyennes, Bruxelles, n° 12, décembre 1980,  
pp. 19-30.*)

BELG. 86 B

338.754.4

338.76 - 333.733.

ITH, I.

C Sugar Policy in an International Context.

: *Journal of World Trade Law, Twickenham, No. 2,  
March-April 1981, pp. 95-110.*)

N. 10 D

Le secteur immobilier en difficulté.

(In : *Informations - Institut économique et social des  
Classes moyennes, Bruxelles, n° 2, février 1981,  
pp. 3-30.*)

BELG. 86 B

338.754.6

338.8 - 331.01

briqueterie en Belgique.

: *Bulletin de la Société Générale de Banque,  
Bruxelles, n° 209, avril 1981, pp. 1-5.*)

LG. 27 C

Croissance et stagnation dans les pays capitalistes,  
1973-1980.

(In : *Economies et Sociétés, Paris, n° 5-6-7, mai-juin-  
juillet 1980, pp. 1-1134.*)

FR. 14

338.755.6

339.312.3 - 338.43

LA TORRE, J.

Public Intervention Strategies in the European  
Textile Industries.

: *Journal of World Trade Law, Twickenham, No. 2,  
March-April 1981, pp. 124-148.*)

N. 10 D

THIRY, B.

Le financement des investissements industriels en  
Wallonie.

(In : *Wallonie, Namur, n° 2, mars-avril 1981, pp. 141-  
159.*)

BELG. 186

339.312.4

382.242.4

beveling van de Gewestelijke Economische Raad  
Vlaanderen inzake de overheidsinvesteringen  
de planperiode 1981-1985.

: *G.E.R.V.-Berichten, Antwerpen, n° 29, december*  
, blz. 9-30.)

G. 62 C

AUBANEL, G.

Les marchés d'euro-devises. — Leurs mécanismes,  
leurs évolutions.

(In : *Banque de France - Bulletin trimestriel, Paris,*  
*n° 38, mars 1981, pp. 17-26.*)

FR. 6 A

339.4

382.51 - 307.61

LLOU, J.

modèle Fitrex d'analyse et de gestion financières.

: *Banque, Paris, n° 406, mai 1981, pp. 569-578.*)

6

L'évolution récente du commerce européen.

(In : *Bulletin économique pour l'Europe, Genève, n° 32,*  
*1980, pp. 1-105.*)

O.N.U. 3 B

368.40

385.231. - 338.731. - 338.732.

lution de la sécurité sociale en Belgique en 1979.

: *Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, n° 11-12,*  
*nombre-décembre 1980, pp. 1098-1110.*)

G. 141

GOEGEBEUR, R. en VAN DE VOORDE, E.

Pijpleidingen en energie.  
(Rapport 81/113.)

*Antwerpen, Studiecentrum voor Economisch en Sociaal*  
*Onderzoek van de Universitaire Faculteiten St.-Ignatius,*  
*1981, IV+81 blz.*

381.1 - 381.52

385.40

secteur de la distribution sur la voie de l'inter-  
nationalisation.

: *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles,*  
*4, 3 avril 1981, pp. 1-5.*)

G. 33

DE BORGER, B. en DELODDERE, E.

Spoorwegfuncties voor België.  
(Rapport 81/114.)

*Antwerpen, Studiecentrum voor Economisch en Sociaal*  
*Onderzoek van de Universitaire Faculteiten St.-Ignatius,*  
*1981, 31 blz.*

## LEGISLATION ECONOMIQUE

*Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.*

*Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.*

*Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.*

*Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :*

*1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture et pêche; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.*

### 2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

#### **Arrêté ministériel du 7 avril 1981**

*modifiant l'arrêté ministériel du 12 janvier 1970 portant réglementation du service postal (Moniteur du 4 juin 1981, p. 7246).*

*Article unique.* — Un article 210bis rédigé comme suit, est inséré dans l'arrêté ministériel du 12 janvier 1970 portant réglementation du service postal :

« Article 210bis. § 1. La Régie des Postes intervient dans le paiement de tout chèque garanti tiré sur une des institutions publiques de crédit ci-après :

La Caisse générale d'Épargne et de Retraite;  
La Société nationale de Crédit à l'Industrie;  
Le Crédit communal de Belgique;

L'Institut national de Crédit agricole ainsi que les caisses de crédit agréées par lui conformément aux dispositions des articles 4 et 7 du statut de l'Institut national de Crédit agricole, tel qu'il a été modifié par les articles 4 et 8 de l'arrêté royal n° 57 du 10 novembre 1967;

La Caisse nationale de Crédit professionnel ainsi que les associations de crédit agréées par elle conformément aux dispositions des articles 2, 1<sup>o</sup> et 8, § 1<sup>er</sup>, du statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel annexé à l'arrêté royal du 2 juin 1956 portant refonte du statut de la Caisse nationale de Crédit professionnel.

§ 2. Tous les bureaux de poste ayant rang de perception, bureau-annexe et sous-perception participent à ces opérations, effectuées dans les limites et conditions fixées en commun accord avec les institutions publiques de crédit concernées.

.....

### **Arrêté royal du 19 mai 1981**

*relatif à la garantie de bonne fin de la Région quant au remboursement des prêts hypothécaires consentis pour la construction ou l'achat d'habitations sociales, de petites propriétés terriennes ou d'habitations y assimilées, dans la Région wallonne (Moniteur du 5 juin 1981, p. 7300).*

### **Arrêté royal du 21 mai 1981**

*portant augmentation du montant nominal des bons de caisse et obligations et des dépôts de fonds que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre ou à accepter (Moniteur du 30 juin 1981, p. 8393).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Le montant nominal des bons de caisse et obligations à émettre et des dépôts de fonds à accepter par la Société nationale de Crédit à l'Industrie est porté de trois cents milliards de francs à trois cent vingt milliards de francs, par libération d'une première tranche de 20 milliards de francs.

.....

### **Arrêté ministériel du 3 juin 1981**

*modifiant l'arrêté ministériel du 9 janvier 1981 portant fixation des intérêts à bonifier en 1981 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations (Moniteur du 26 juin 1981, p. 8289).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 9 janvier 1981 portant fixation du taux des intérêts à bonifier en 1981 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse des dépôts et consignations, est complété par la disposition suivante :

« Les sommes, qui sont ou restent consignées, en application de l'article 479 du Code de commerce, livre III, titre I<sup>er</sup>, bénéficient d'un taux d'intérêt fixé à 10,75 p.c. l'an. »

.....

### **Arrêté royal du 11 juin 1981**

*modifiant l'arrêté royal du 10 mars 1981 instituant, pour la Région flamande, une intervention dans la charge des emprunts contractés par des particuliers, en vue de la construction ou de l'acquisition de logements neufs ou de l'exécution de transformations à des logements existants (Moniteur du 20 juin 1981, p. 7950).*

### 3. — FINANCES PUBLIQUES

#### Loi du 23 mars 1981

*contenant le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille de l'année budgétaire 1981 (Moniteur du 23 juin 1981, p. 8004).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère de la Santé publique et de la Famille afférentes à l'année budgétaire 1981, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I) .....	25.664,3	—	—
Dépenses de capital (Titre II) .....	6.604,3	422,2	904,4
Total ...	32.268,6	422,2	904,4

#### Arrêté royal du 3 avril 1981

*fixant la situation des crédits reportés de l'année 1979 du budget des Dotations (Moniteur du 5 juin 1981, p. 7297).*

#### Loi du 27 mai 1981

*ajustant le budget du Ministère de l'Intérieur de l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 25 juin 1981, p. 8162).*

#### Loi du 27 mai 1981

*contenant le budget du Ministère de l'Intérieur de l'année budgétaire 1981 (Moniteur du 25 juin 1981, p. 8174).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est ouvert, pour les dépenses du Ministère de l'Intérieur, afférentes à l'année budgétaire 1981, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I) .....	72.617,3	—	—
Dépenses de capital (Titre II) .....	425,1	112,9	127,1
Total ...	73.042,4	112,9	127,1

**Arrêté ministériel du 4 juin 1981**

*relatif à l'émission de l'emprunt spécial 1981 (Moniteur du 10 juin 1981, p. 7448).*

*Article 1<sup>er</sup>. — § 1<sup>er</sup>. Le prix d'émission des obligations de la tranche 1-1981-1991 de l'emprunt spécial 1981 est fixé au pair de leur valeur nominale.*

*§ 2. Le prix d'émission des obligations de la tranche 2-1981-1988 de l'emprunt spécial 1981 est fixé à 97 p.c. de leur valeur nominale.*

.....

**Arrêté royal du 19 juin 1981**

*modifiant l'arrêté royal n° 20, du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux (Moniteur du 24 juin 1981, p. 8100).*

**4. — AGRICULTURE ET PECHE**

**Arrêté royal du 7 mai 1981**

*modifiant l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 1971 prescrivant un recensement annuel agricole et horticole au 15 mai (Moniteur du 11 juin 1981, p. 7484).*

**5. — INDUSTRIE**

**Arrêté royal du 9 juin 1981**

*maintenant en vigueur certains arrêtés prescrivant des statistiques de la production, de l'activité et des stocks (Moniteur du 26 juin 1981, p. 8228).*

**8. — COMMERCE EXTERIEUR**

**Arrêté ministériel du 28 avril 1981**

*modifiant l'arrêté ministériel du 23 novembre 1978 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 3 juin 1981, p. 7186).*

## 10. — PRIX ET REVENUS

### **Arrêté ministériel du 9 juin 1981**

*fixant les prix maxima de vente des engrais azotés simples et des engrais composés, y compris les engrais liquides (Moniteur du 16 juin 1981, p. 7682).*

### **Arrêté royal du 9 juin 1981**

*relatif au montant maximum des tantièmes payables en 1981 (Moniteur du 18 juin 1981, p. 7850).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Pour les sociétés belges qui n'ont mis en paiement aucun tantième pour l'exercice social 1979 ou pour celles dont l'exercice social 1980 est le premier exercice social qu'elles clôturent, les tantièmes tels qu'ils sont définis par l'article 17 de la loi du 10 février 1981 de redressement relative à la modération des revenus, payables durant l'année 1981 pour l'exercice social 1980, ne peuvent excéder 7 p.c. du montant des dividendes mis en paiement pour ce même exercice social 1980 et sans qu'ils puissent dépasser ce qui est statutairement admis.

.....

### **Arrêté ministériel du 24 juin 1981**

*réglementant les prix des viandes bovines et porcines (Moniteur du 26 juin 1981, p. 8232).*

### **Arrêté ministériel du 26 juin 1981**

*réglementant le prix des limonades, des eaux minérales, minéralisées, de source et de table (Moniteur du 30 juin 1981, p. 8387).*

### **Arrêté ministériel du 26 juin 1981**

*modifiant l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1981 bloquant les prix (Moniteur du 30 juin 1981, p. 8390).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Les producteurs et importateurs peuvent au maximum majorer leur prix de vente pratiqué le 30 juin 1981 taxe sur la valeur ajoutée non comprise, du montant calculé, en valeur absolue des majorations des droits d'accise résultant de l'arrêté royal relatif au droit d'accise spécial sur l'alcool éthylique et de l'arrêté royal modifiant le régime d'accise sur la bière du 24 juin 1981.

A raison de :

1<sup>o</sup> alcool et spiritueux : 140 F par litre à 100<sup>o</sup> d'alcool.

2<sup>o</sup> bières : 40 F par hectolitre et par degré exprimé en degré belge.

Cette majoration ne peut produire aucun effet sur les conventions existant au 30 juin 1981.

Les modifications de prix résultant de l'application du présent paragraphe doivent être notifiées au moment de leur application au Service des Prix du Ministère des Affaires économiques.

§ 2. Les majorations énoncées au § 1 du présent article peuvent au maximum être répercutées en valeur absolue aux différents échelons de la distribution et sur le prix de vente au consommateur taxe sur la valeur ajoutée non comprise.

Cette majoration ne peut produire aucun effet sur les conventions existant au 30 juin 1981.

*Art. 2. — § 1.* Les prix de vente pratiqués au 30 juin 1981 des produits et prestations de service dont la taxe sur la valeur ajoutée est portée de 6 à 17 p.c. peuvent au maximum être majorés en les multipliant par le coefficient 1,1038.

§ 2. Les prix de vente pratiqués au 30 juin 1981 des produits et prestations de service dont la taxe sur la valeur ajoutée est portée de 16 à 17 p.c. peuvent au maximum être majorés en les multipliant par le coefficient 1,00863.

§ 3. Les prix de vente des produits et prestations taxe sur la valeur ajoutée comprise pratiqués au 30 juin 1981, dont la taxe sur la valeur ajoutée est portée de 16 à 25 p.c. peuvent au maximum être majorés en les multipliant par le coefficient 1,07759.

*Art. 3. —* Les prix, taxe sur la valeur ajoutée comprise, pratiqués au 30 juin 1981 de la fourniture de logements meublés, avec ou sans petit déjeuner, par l'exploitant d'un établissement hôtelier et, plus généralement, par toute personne qui exploite un établissement où sont hébergés des hôtes payants ainsi que de la mise à disposition d'emplacements par l'exploitant d'un terrain de camping, dont la taxe sur la valeur ajoutée a été ramenée de 16 à 6 p.c. doivent être diminués en les multipliant par le coefficient 0,9138.

*Art. 4. —* Nonobstant les dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté les prix de vente au consommateur taxe sur la valeur ajoutée comprise et service compris, pratiqués dans les cafés, restaurants et débits de boissons peuvent être augmentés au maximum :

A. de 1 F pour :

a) le verre ou la bouteille de 33 cl. et moins de bière de 5,3 degrés et moins exprimé en degré belge;

b) le verre ou la bouteille de 33 cl. et moins de limonades ou d'eau minérale, minéralisée de source ou de table.

B. de 2 F pour le verre ou la bouteille de bière de 33 cl. ou moins titrant plus de 5,3 degrés exprimé en degré belge appartenant aux catégories luxe ou spéciale.

.....

## 11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

### **Arrêté royal du 9 juin 1981**

*portant modification de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances (Moniteur du 24 juin 1981, p. 8091).*

### **Arrêté royal du 9 juin 1981**

*modifiant l'arrêté royal du 12 mars 1976 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances (Moniteur du 24 juin 1981, p. 8093).*

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

**Décision de la Commission du 31 mars 1981 (81/431/CECA)**

*autorisant des accords de spécialisation et de coordination entre les entreprises belges productrices d'acier Usines Gustave Boël S.A., Forges de Clabecq S.A. et Fabrique de fer de Charleroi S.A. (Pôle des indépendants) (Journal officiel du 24 juin 1981, n° L 167, p. 1).*

**Règlement du Conseil du 19 mai 1981 (81/1533/CEE)**

*portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun sur un certain nombre de produits industriels (Journal officiel du 13 juin 1981, n° L 155, p. 1).*

**Règlement du Conseil du 10 juin 1981 (81/1596/CEE)**

*relatif à l'organisation d'une enquête sur le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie, le commerce de gros et de détail, les banques et les entreprises d'assurances (Journal officiel du 17 juin 1981, n° L 159, p. 1).*

BIBLIOGRAPHIE  
RELATIVE AUX PROBLEMES  
ECONOMIQUES ET FINANCIERS  
INTERESSANT LA BELGIQUE

*Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin de juin 1981. Les ouvrages et articles retenus sont classés par sujets selon le plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974.*

*L'abonné qui le désire peut obtenir cette version sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan peut être consultée à la Bibliothèque scientifique de la Banque.*

*Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.*

\*\*

307.38

DEL, B.

rechnung des Industriellen Brutto-Anlagevergens in den EG-Ländern unter Anwendung einheitlicher Definitionen, Abgrenzungen und Verfahren.

utsches Institut für Wirtschaftsforschung, Beiträge zur Strukturforschung, 62.)

in, Duncker & Humblot, 1981, 363 S.

330.581. - 331.061. - 331.31

BUREAU DU PLAN.

Plan 1981-1985; les perspectives économiques et la stratégie à moyen terme.

Bruxelles, Bureau du Plan, 1981, 32 p.

321.68 - 342.55 - 338.43

NELLE, R. & VAN DE VELDE, E.

anciële aspecten van regionalisme.

gge, Die Keure, 1980, 68 blz.

331.01 - 332.620. - 332.630.  
332.691.

Crisis en werkgelegenheid.

Leuven, Polekar, 1981, 207 blz.

330.580.

IGENT, N.

ial Choice Correspondences.

: Recherches économiques de Louvain, Louvain-la-ve, n° 2, 1980, pp. 125-138.)

LG. 34

331.04 - 331.01

BOSSIER, F. & HUGE, P.

Une vérification empirique de l'existence de cycles longs à partir de données belges.

(In : Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 90, 1981, pp. 253-266.)

BELG. 44 E

330.581. - 338.40

HETS, E.

Planbureau en het industrieel beleid.

: Ondernemen, Brussel, n° 3, maart 1981, blz. 143- n° 4, april 1981, blz. 203-207.)

LG. 48

331.155. - 331.156. - 331.157.  
333.111.41 - 333.426.

WEILLER, R.

Cent vingt-cinq ans de papier-monnaie luxembourgeois.

(Textes en français, allemand et anglais.)

Luxembourg, Banque Internationale à Luxembourg, 1981, 213 p.

billets de nécessité belges : 1914-1968.  
Luxembourg.

*Court, Chanlis, 1980, 39 p.*

ASZKENAZY, H.

Belgique : quels espoirs de redressement?

(In : *Eurépargne - Revue économique européenne, Luxembourg, n° 6, juin 1981, pp. 17-20.*)

LUX. 4

331.162.21 - 331.162.24 - 331.155.  
331.156. - 331.157. - 333.101.  
333.480.

331.30

HILL, P.

anniversaire de la création de la Caisse  
d'épargne de l'Etat du Grand-Duché de  
Luxembourg, Banque de l'Etat 1856-1981.

*Luxembourg, Caisse d'Epargne de l'Etat, 1981, 189 p.*

La conjoncture belge : une récession qui aggrave les  
déséquilibres.

(In : *Banque Internationale à Luxembourg - Bulletin  
financier, Luxembourg, n° 10, 21 mai 1981, pp. 2-5.*)

LUX. 5 A

331.162.21

332.221.

HANS-HOCHE, J.

Banque Nationale du Grand-Duché de  
Luxembourg, 1873-1881; eine Episode in der  
luxemburgischen Währungsgeschichte.

*Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1981, 237 S.*

La construction de l'index belge.

(In : *Paribas - Notes économiques, Bruxelles, n° 37, mai  
1981, pp. 3-9.*)

BELG. 64 D

331.162.22 - 331.162.21 - 331.155.  
331.156. - 331.157. - 333.101.

332.620.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEM-  
BOURG.

1955-1981, 125 ans Banque Internationale à  
Luxembourg.

*Luxembourg, B.I.L., 1981, 46 p.*

SNEESSENS, H.

Les origines du chômage en Belgique : leçons tirées  
d'un modèle macroéconomique avec rationnement.

(In : *Recherches économiques de Louvain, Louvain-la-  
Neuve, n° 1, 1980, pp. 3-13.*)

OSSENS, K & VUCHELEN, J.

bedrijfseconomisch karakter van het Plan De  
lf.

: *Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 90,*  
*1, pp. 203-228.)*

LG. 44 E

VAN DER STEICHEL, R.

La travailleuse salariée et le chômage.

(In : *Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, n° 2,*  
*février 1981, pp. 221-255.)*

BELG. 141

332.630.

333.101.

ROY, R.

elles stratégies d'emploi face à la crise?

: *Bulletin de l'I.R.E.S., Louvain-la-Neuve, n° 71,*  
*1981, pp. 1-17.)*

LG. 33 Z

AVONTS, R.

De uitbouw van een buitenlands korrespondenten-  
net.

(In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 2, 1981,*  
*pp. 249-253.)*

BELG. 134

332.691. - 347.720.1 - 339.113.

LSBERGHE, E. & VAN DEN BULCKE, D.

rkgelegenheid en multinationale ondernemingen;  
evaluatie van tien jaar buitenlandse investerings-  
en desinvesteringen in de Belgische industrie.  
minarie voor Toegepaste Economie.)

t, *Rijksuniversiteit Gent, 1981, 207 blz.*

333.101. - 333.480. - 333.50 - 333.111.0  
336.33 - 333.112.0 - 333.112.7 - 333.139.1  
333.112.1 - 333.712.3 - 368.611. - 333.454.1  
333.21 - 333.12 - 333.113. - 333.112.2  
333.112.3 - 333.112.8 - 333.111.7

VANDEPUTTE, R. e.a.

Les institutions financières belges.

I. Le secteur public.

*Namur, Edit. Erasme, 1981, 195 p.*

332.691. - 332.630.

333.104.

RDY, J.M.

ai d'évaluation des flux de chômage complet in-  
nnisé en Belgique.

: *Bulletin de la Fondation André Renard, Liège,*  
*114, mars-avril 1981, pp. 5-18.)*

LG. 17

Banque '80.

(Conférence nationale pour l'emploi dans le secteur  
« Banque », Bruxelles, 29 mai 1980.)

*Bruxelles, SETCA, (F.G.T.B.), 1980, 39p.*

333.104.

333.131.38 - 333.139.1 - 333.451.3

ORIEUX, J.P.

PILLE, G.

vorming op een keerpunt.

Prudentieel toezicht op de deviezenverrichtingen van de in België gevestigde banken.

(In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 2, 1981, pp. 111-116.*)

(In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 2, 1981, pp. 241-248.*)

LG. 134

BELG. 134

333.106. - 333.109. - 307.32

333.21 - 333.101.

VELL, J.R.S.

CEURVELT, G.

ûts et marges en secteur bancaire; un panorama international.

De Algemene Spaar- en Lijfrentekas is omgevormd tot bank.

(In : *Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 1980, IX+283 p.*)

(In : *Ministère des Finances - Bulletin de Documentation, Bruxelles, n° 4, avril 1981, pp. 21-41.*)

BELG. 99

333.113.

333.400. - 333.401. - 333.402. - 333.403. - 333.830.  
333.841. - 333.110. - 333.820. - 333.600. - 333.610.  
333.450. - 333.432.8 - 333.480.

N HECKE, M.

SIAENS, A.

évaluation critique du rapport de P. De Grauwe et Van de Velde concernant the Belgian National Investment Company du CES de Louvain.

Monnaie et finance.

(In : *Bruxelles, Société Nationale d'Investissement, 1981, 20 p.*)

*Bruxelles, De Boeck, 1981; 345 p.*

333.113. - 338.43

333.402.

OUTRYVE d'YDEWALLE, R.

SWOBODA, A.K.

Gewestelijke Investeringsmaatschappijen en de gewestelijke Investeringsmaatschappij voor Vlaanderen.

Credit Creation in the Euromarket : Alternative Theories and Implications for Control.

(In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 2, 1981, pp. 147-162.*)

*New York, Group of Thirty, 1980, 36 p.*

LG. 134

conditionnalité : Elle est maintenant au F.M.I. le complément essentiel des concours financiers.

(In : *Bulletin du Fonds Monétaire International, Washington, Supplément au n° 10, 25 mai 1981, pp. 1-3.*)

F.M.I. 2

WERNER, P.

Réflexions sur le système monétaire international dans les années 80.

(In : *Bulletin de Documentation, Luxembourg, Numéro spécial, mai 1981, pp. 1-5.*)

LUX. 1

333.432.8

333.44 - 339.311.8

OLD, J.

origines de la pondération des droits de vote à l'intérieur du Fonds.

(In : *Finance et Développement, Washington, n° 1, mars 1981, pp. 25-28.*)

F.M.I. 5

GROUPEMENT INTERNATIONAL POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EPARGNE.

Compte-rendu des exposés présentés à l'occasion du VII<sup>e</sup> colloque du G.I.E.P.E.

Colloque des 9, 10 et 11 octobre 1980, Aix-en-Provence.

*Bruxelles, J. Craps, 1981, 256 p.*

333.432.8

333.450. - 333.451.1

UITIAN, M.

conditionnalité du Fonds et processus d'ajustement : l'environnement mouvant des années cinquante-dix.

(In : *Finances et Développement, Washington, n° 1, mars 1981, pp. 8-11.*)

F.M.I. 5

Les déterminants des cours de change.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 22, 29 mai 1981, pp. 1-5.*)

BELG. 33

333.432.8 - 382.257.

333.451.6

contre le système des tranches, les pays membres peuvent recourir à des mécanismes spéciaux de financement.

(In : *Bulletin du Fonds Monétaire International, Washington, Supplément au n° 10, 25 mai 1981, pp. 6-10.*)

F.M.I. 2

CROCKETT, A.

Les déterminants des mouvements du taux de change : examen d'ensemble.

(In : *Finances et Développement, Washington, n° 1, mars 1981, pp. 33-37.*)

F.M.I. 5

333.731. - 333.771.3

333.831.0

HALM, L.J.

ligheidsaspecten van het eurocheque-systeem.

: *Bank- en Effectenbedrijf, Amsterdam, n° 249, mei 1981, blz. 215-218.*)

D. 3 A

Pourquoi des taux d'intérêt tellement élevés?

(In : *Bulletin de la Société Générale de Banque, Bruxelles, n° 210, mai 1981, pp. 5-11.*)

BELG. 27 C

333.820. - 333.106. - 333.111.7

333.51

333.841.

ARMINE, J.

politique monétaire restrictive et rentabilité des intermédiaires financiers.

: *Recherches économiques de Louvain, Louvain-la-Neuve, n° 1, 1980, pp. 15-26.*)

BELG. 34

PRAET, P.

A Comparative Approach to the Measurement of Expected Inflation.

(In : *Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 90, 1981, pp. 147-170.*)

BELG. 44 E

333.825. - 333.846.0 - 380.23

334.150.0

compétitivité, rentabilité et politique monétaire.

: *Bulletin de la Fédération des Entreprises de Belgique, Bruxelles, n° 16, 1<sup>er</sup> juin 1981, pp. 2103-2109.*)

BELG. 32

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Rapport sur les institutions européennes présenté au Conseil européen par le Comité des Trois.

*Luxembourg, Office des Publications officielles des Communautés Européennes, 1980, 93 p.*

333.825. - 333.46 - 333.480.

333.432.1

334.151.24

franc luxembourgeois et franc belge.

: « *Notes Economiques et Financières* », mars 1981, Luxembourg, *Crédit Européen*, 1981, 36 p.)

Les opérations d'emprunts et de prêts de la Communauté : développements récents de certains instruments.

(In : *Economie Européenne, Luxembourg, n° 8, mars 1981, pp. 107-117.*)

C.E. 3

334.151.27

334.151.54 - 338.023.

CK, A.

Belgian and Danish Fight to Stay in the EMS.

(In : *Euromoney*, London, June 1981, pp. 93-98.)

20 A

BOYER, R. & PETIT, P.

Employment and Productivity in the EEC.

(In : *Cambridge Journal of Economics*, London, No. 1, March 1981, pp. 47-58.)

G.B. 12

334.151.27

334.151.55 - 332.26 - 338.042.

YPERSELE de STRIHOU, J.

The Future of the European Monetary System.

(In : *Revue de la Banque*, Bruxelles, n° 2, 1981, pp. 179-195.)

LG. 134

Coûts salariaux par unité dans l'industrie manufacturière.

(In : *Economie Européenne*, Luxembourg, n° 8, mars 1981, pp. 97-105.)

C.E. 3

334.151.4 - 334.151.7

334.151.6

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Politiques de dissuasion et de déconcentration dans la Communauté européenne; étude comparative. (Études, série politique régionale, 18.)

(Luxembourg, Office des Publications officielles des Communautés Européennes, 1981, 226 p.)

Les montants compensatoires monétaires.

(In : *Bulletin hebdomadaire — Kredietbank*, Bruxelles, n° 25, 19 juin 1981, pp. 1-3.)

BELG. 33

334.151.50 - 332.811.

336.01 - 336.80 - 336.830.

321.2

Aménagement et la réduction du temps de travail dans la Communauté.

(In : *Le Dossier de l'Europe*, Bruxelles, n° 11, juillet-août 1981, pp. 1-8.)

E. 20

VERENIGING VOOR ECONOMIE.

Overheidsinterventies; effectiviteit en efficiëntie. + Samenvatting.

(15<sup>e</sup> Vlaams Wetenschappelijk Economisch Congres, Leuven, 8 en 9 mei 1981.)

(Leuven, Departement voor Toegepaste Economische Wetenschappen van de Katholieke Universiteit Leuven, 1981, 2 dln, XXV+667/XIX+59 blz.)

EENS, A.

s d'impôts sur les intérêts des dépôts et obligations en FB en Belgique?

: *Annales de Sciences économiques appliquées, vain-la-Neuve, n° 1, mars 1981, pp. 9-27.*)

LG. 10

Intervention des pouvoirs publics dans la construction de logements.

(In : *Bulletin hebdomadaire — Kredietbank, Bruxelles, n° 24, 12 juin 1981, pp. 1-5.*)

BELG. 33

336.301. - 336.32

337.553. - 338.43

LS, M.

dette publique belge et son financement.

: *Bulletin financier — Banque Bruxelles Lambert, Bruxelles, n° 11, 1<sup>er</sup> juin 1981, pp. 1-6.*)

LG. 34 A

BENELUX-MIDDENGEBIED.

Nog ruimte in het Benelux-Middengebied?

*Antwerpen, Vlaams Economisch Verbond, 1981, 113 blz.*

336.41

338.012.

HENLET, G.H.

t beleid volgens objectieven en het begrotings-ces, met een gevalstudie, bij het Ministerie van werkstelling en Arbeid.

: *Ministère des Finances — Bulletin de Documentation, Bruxelles, n° 4, avril 1981, pp. 43-127.*)

LG. 99

Utilisation rationnelle de l'énergie.

(In : *Bulletin hebdomadaire — Kredietbank, Bruxelles, n° 15, 10 avril 1981, pp. 1-5.*)

BELG. 33

336.50

338.341.2

RMON, F.

s finances des collectivités locales : charge ou teur pour l'économie?

: *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 2, 1981, 165-178.*)

LG. 134

Transfert de technologie : le projet de Code international.

(In : *Bulletin de la Fédération des Entreprises de Belgique, Bruxelles, n° 16, 1<sup>er</sup> juin 1981, pp.2127-2134.*)

BELG. 32

338.70 - 338.40

DAEMS, H. e.a.

De Belgische industrie; een profielbeeld.  
Antwerpen, De Nederlandse Boekhandel, 1981, 245 blz.

338.70 - 307.4 - 306.12

Evolution de la production industrielle en 1980.  
(In : *Bulletin de Statistique — I.N.S., Bruxelles*, n° 4, avril 1981, pp. 197-203.)  
BELG. 44

338.40 - 338.70 - 331.31

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

Le renforcement de la nouvelle politique in-  
dustrielle.  
Bruxelles, Ministère des Affaires Économiques, s.d., 86 p.

338.40

Une réforme de la politique industrielle.  
(*Information — Institut Économique et Social des  
Classes Moyennes, Bruxelles*, n° 3, mars 1981, pp. 3-7.)  
BELG. 86 B

338.43

DAEMS, L.

Les soldes régionaux : évaluations récentes pour  
les différents pays.  
(*Eco-Brabant, Bruxelles*, n° 28, mars 1981,  
pp. 3-16.)  
BELG. 64

338.731.

VAN VLEM, D.

De evolutie van de petroleumraffinagesector in ons  
land — een Vlaamse problematiek.  
(In : *G.E.R.V.-Berichten, Antwerpen*, n° 30, maart  
1981, blz. 9-33.)  
BELG. 62 C

338.43

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
DU WALLONIE.

Coupage territorial des organismes privés et pu-  
blics en Wallonie.  
(*Annuaire, Société de Développement Régional pour la Wal-  
lonie*, 1980, 2 fascicules, div. pp.)

338.751.20

L'industrie belge des métaux non ferreux se pré-  
sente.

(In : *Bulletin de la Fédération des Entreprises de Belgi-  
que, Bruxelles*, n° 18, 20 juin 1981, pp. 1-20 hors  
texte.)  
BELG. 32

338.752.12

343.535. - 347.736. - 307.367.

marché automobile belge en pleine mutation.  
: *Bulletin hebdomadaire — Kredietbank, Bruxelles,*  
*21, 22 mai 1981, pp. 1-6.)*  
L.G. 33

OOGHE, H. e.a.

Omvang en kenmerken van faillissementen in België.  
(In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 2, 1981,*  
*pp. 117-145.)*  
BELG. 134.

338.755.6 - 338.43

347.734.

WESTVLAAMS EKONOMISCH STUDIEBU-  
AU.  
strukturaanalyse van de textielnijverheid in West-  
aanderen.  
acetten van West-Vlaanderen, 19.)  
agge, W.E.S., 1980, 140 blz.)

STRANART, A.-M.

Saisies-arrêts en banques.  
(In : « *Au Service des Intermédiaires Financiers* ».)  
*Bruxelles, Chambre de Commerce de Bruxelles, 1980,*  
*87 p.*

339.112.12

349.1

UREZ-DEMAL, M. e.a.  
ur une réorientation de la politique économique  
ns le secteur logement.  
: *Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 90,*  
*1981, pp. 229-250.)*  
L.G. 44 E

NAUDTS, P.

Sociale rechten in beweging.  
*Brussel, Swinnen, 1980, 429 blz.*

342.4 - 338.43

350.2

RASSINNE, J.  
s institutions de la Flandre, de la Communauté  
nçaise, de la Région wallonne.  
ossiers du CRISP, 14.)  
*Bruxelles, Centre de Recherche et d'Information Socio-Po-*  
*lques, 1980, 72 p.*

GULUS, M. & PRAET, P.

Evolution du nombre et du revenu des fonctionnai-  
res de 1953 à 1977.  
(In : *Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 90,*  
*1981, pp. 173-185.)*  
BELG. 44 E

---

---

Prix de l'abonnement annuel	{ Belgique et Luxembourg : FB 400,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour les abonnés en Belgique). Autres pays : FB 500,—.
Prix du numéro séparé	{ Belgique et Luxembourg : FB 40,— (à majorer de 6 p.c. de T.V.A. pour la Belgique). Autres pays : FB 50,—.

Païement par virement ou versement au compte 100-0123913-78 « V.A.P. - Fournitures à facturer - Bulletin de la Banque Nationale de Belgique », ouvert dans nos livres, en précisant si l'on désire recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---